SOUND BY JAMES MACDONALD CO.
NEW YORK CITY

HISTOIRE
NATVRELLE ET MORALE
Des
Iles Antilles de
L'Amerique

HISTOIRE
NATURELLE ET MORALE
DES
ILES ANTILLES
DE L'AMERIQUE.

Enrichie d'un grand nombre de belles Figures en taille douce, des Places & des Raretez les plus considerables, qui y sont décrites.

Avec un Vocabulaire Caraïbe.

SECONDE EDITION.

Reveuë & augmentée de plusieurs Descriptions, & de quelques éclaircissemens, qu'on desiroit en la precedente.

A ROTERDAM,
Chez ARNOUT LEERS,

M. DC. LXV.

Kingale

2001
RC7
1665
RB
SF

A MONSIEUR MONSIEUR DE BEVEREN

GOUVERNEUR DE L'ILE DE TABAGO,

Pour les Hauts & Puiſſans Seigneurs les Eſtats Generaus des Provinces Vnies du Pais-bas.

MONSIEUR,

Ayant eſté convié de revoir l'Hiſtoire Naturelle & Morale des Iles Antilles de l'Amerique, & d'en procurer une Edition nouvelle, qui fut enrichie de pluſieurs Deſcriptions, & de quelques figures &

éclairciſſemens, qu'on deſiroit en la precedente: j'ay creu que je ne pouvois rechercher une protection plus avantageuſe à toutes ces Additions, qu'en leur faiſant voir le jour à la faveur de vôtre Nom, qui eſt autant celebre dans cette partie du nouveau Monde, dont ce Livre traite, qu'il eſt illuſtre & de bonne odeur au milieu de nous. Mais bien que je ſois perſuadé, que ce petit Ouvrage doive recevoir un ornement & un éclat tout particulier de la liberté que je prens, & que je confeſſe hautement, qu'il a beſoin de cet apuy, pour paroitre aus yeus d'un ſiecle tres-éclairé, & qui a ſujet d'examiner plus ſeverement que par le paſſé,

les

les pieces de cette nature qu'on luy presente : il faut neantmoins que je vous avoue, MONSIEUR, que ce n'est point tant son propre interest, qui m'oblige à vous l'ofrir, que le desir qui me presse, de donner au public quelques preuves de la grande estime que ie fais de vos eminentes vertus, & singulierement de vôtre pieté, & de ce zele que vous avez pour l'avancement de la gloire de Dieu, dans cette aimable Colonie, qui recueille avec ioye les dous fruits de vôtre sage conduite, depuis que la providence vous y a appellé. Il est vray, MONSIEUR, que n'ayant pas le bien d'estre connu de vous, i'ay suiet d'aprehender, que d'abord

vous

vous ne ſoyez ſurpris de mon procedé : mais ſi vous me permettez de le iuſtifier, ie vous diray s'il vous plait, qu'en viſitant durant mes voyages la plûpart des Iles de l'Amerique, & trouvant celle de Tabago entierement deſerte, bien qu'elle me parut richement pourveuë, de tous les avantages naturels, qu'on eut pu deſirer pour recevoir des Habitans : ie ſouhaitois dés lors, que quelque perſonne d'autorité, prit la reſolution de la faire cultiver comme elle le meritoit : de ſorte, qu'ayant en ſuite entendu, que Meſsieurs Lamphſins y avoient fait porter à leurs frais & dans leurs propres vaiſſeaus, plu-

ſieurs

ſieurs braves hommes, pour y établir une nouvelle Peuplade, ſous la Commiſsion & les favorables auſpices des Hauts & Puiſſans Seigneurs les Eſtats Generaus des Provinces Unies du Païs bas, & qu'ils vous avoient preſenté à leurs Hautes Puiſſances, pour y commander en leur Nom : je benis Dieu de tout mon cœur de ce genereus deſſein, & de l'excellent choix que ces Seigneurs avoient fait de vôtre Perſonne, pour en avoir la direction : & dés ce tems-là, je conceus de grandes eſperances, qu'il ſeroit acompagné d'un heureus ſuccés par la benediction du Seigneur, & que cette belle Terre étant en de

ſi bonnes mains, ſeroit bien toſt, l'une des plus floriſſantes & des plus celebres de toutes les Antilles. Certes, MONSIEUR, ie puis dire maintenant avec verité, que mon attente n'a point eſté vaine, & que mes deſirs ſont à preſent parfaitement acomplis, puiſque j'aprens avec une ſatisfaction nonpareille, par le recit conſtant & unanime de tous ceus qui en ſont retournez depuis peu, qu'outre la grande prudence, l'équité, & la moderation tres-exquiſes, que vous aportez en l'adminiſtration de vôtre charge, en protegeant les gens de bien, reprimant, les déreglez par les loix de la juſtice, & veillant ſur tout que Dieu

ſoit

ſoit ſervi, dans toute l'étenduë de vôtre Gouvernement : vous gardez encore un ſi bel ordre dans vôtre Maiſon, & vous y recevez avec tant de courtoiſie & de civilité toutes les Perſonnes d'honneur qui vous viſitent, que vous conſervez & avancez merveilleuſement parmi ce nouveau Monde, la gloire & la reputation de la Nation Belgique. Je ſais, MONSIEUR, que vôtre Modeſtie, qui releve grandement le luſtre de vos autres perfections, n'aprouvera point ces loüanges, bien qu'elles ſoyent fondées ſur la verité : c'eſt pourquoy je ne m'etendray point plus avant dans cette riche matiere, de peur de vous

ofenſer, & afin auſsi que l'on ne me puiſſe point imputer avec quelque couleur, d'avoir entrepris de faire vôtre Eloge, qui eſt reſervé à une meilleure plume: mais je vous prieray tant ſeulement, que pour confirmer ce que cette Hiſtoire poſe par tout pour conſtant; aſſavoir, que les Iles Antilles ne ſont point ſi obſcures, qu'elles n'ayent le bonheur d'eſtre éclairées de pluſieurs honneſtes Familles, & particulierement de Chefs, qui ſont tres-illuſtres, pour leur pieté, leur valeur, leur ſageſſe, & méme pour leur grande erudition; il vous plaiſe, MONSIEUR, de ſoufrir que j'ajoûte encore ce mot: qu'ayant la connoiſſance de toutes

les

les belles choſes, & poſſedant en égale perfection les plus nobles langues de l'Europe, & même celles qui ſont les plus priſées entre les doctes, comme les excellentes Poëſies Latines que nous avons de vôtre faſſon le témoignent amplement: Vous avez auſsi toutes les graces naturelles & aquiſes, & tous les atraits de l'eſprit & du corps, qui ſont capables de toucher les cœurs & de gagner les afections des Habitans de l'Ile que vous gouvernez, & des étrangers qui y abordent: tellement, qu'encore que cet agreable ſéjour ait toutes les beautés & tous les charmes qu'on ſauroit deſirer, pour le rendre acompli, il faut toutefois

fois avoüer, que vous eſtes ſon plus precieus joyau, & que vous faites ſes plus cheres delices. Voila, MONSIEUR, le ſentiment commun de tous ceus qui ont eu le bien de vous voir, & les raiſonnables motifs qui m'ont excité à graver vôtre Nom au frontiſpice de cette Hiſtoire des Iles Antilles, entre leſquelles celle où vous commandez, eſt la premiere en ordre, de même que vos ſoins l'ont renduë l'une des plus conſiderables. Et c'eſt auſsi de toutes ces neceſſaires & evidentes premiſſes, que je tireray s'il vous plait, la preuve tres-claire de la juſtice de mon entrepriſe, de méme que c'eſt ſur vôtre grande bonté que je fon-

de

de l'eſperance que i'ay, qu'en la ſéellant de vótre aprobation, vous agreerez, le petit preſent que ie vous fais de la Deſcription de vótre Ile & du païs des Apalachites en particulier, comme un témoignage du ſervice que ie vous ay voué & du reſpect tres-ſincere que ie vous porte, & comme un gage inviolable des prieres que ie preſente à Dieu pour la proſperité & la benediction de vos grands employs, me diſant à toujours.

MONSIEUR

Vôtre tres-humble & tres-obeïſſant Serviteur,

DE ROCHEFORT.

PREFACE.

NOus avons le malheur dans les Relations que l'on nous donne des pais lointains, que souvent elles sont écrites par des personnes interessées, qui par de certains motifs & pour de certaines considerations deguisent la verité, & nous representent les choses d'un autre air, & sous une autre couleur, qu'elles ne sont en effet. Quelquefois aussi nous rencontrons des Ecrivains, qui de sang froid & de gayeté de cœur, nous en font accroire, & prenent plaisir à imposer à nôtre credulité. Les uns & les autres ont l'assurance de mentir, & croyent qu'ils le peuvent faire impunément, parce qu'ils viennent de loin, comme dit le proverbe. Et par fois enfin nous sommes sujets à recevoir des pieces de cette nature, de la main de gens simples & grossiers, qui n'ont ni estude ni esprit pour nous donner rien d'exact & d'assuré, & dans les écrits desquels on ne trouve pas de certitude ni de fondement, parce qu'en plusieurs sujets ils ont pris le blanc pour le noir, & que faute d'avoir ou bien compris, ou bien retenu les choses, ils ne nous les raportent pas dans leur naïve verité: quoy qu'au reste leur intention ne soit pas de nous tromper. Mais au contraire, c'est un grand avantage, quand de tels Ouvrages sont composez par des Auteurs, ou l'on peut reconnoistre tout ensemble ces trois conditions, d'estre desinteressez, de ne point faire jeu de la verité, & d'avoir de la memoire & de l'intelligence, pour former leurs Relations.

Ceus qui prendront la pene, de jetter les yeus sur l'Histoire que nous leur presentons en ce Volume, y doivent esperer les deus premieres de ces conditions que nous venons d'établir, c'est à dire en un mot, la sincerité: veu que c'est une loüange, qu'il semble qu'un chacun se peut donner innocenment, à moins que

sa

ſa propre conſcience le dementе. Mais pour les qualitez de l'eſprit que nous avons repreſentées comme la troiſiéme condition, nous n'en ſaurions prendre l'eloge, ſans faire un trait de vanité.

Nous oſons nous promettre que le titre d'Hiſtoire Naturelle & Morale, *que nous mettons ſur le front de cet Ouvrage, ne ſemblera ni trop faſtueus ni trop vaſte, à ceus qui daigneront le confronter avec le corps de la piece. Au moins avons nous taſché de proportionner la grandeur de l'edifice, à la magnificence du portail. Ce n'eſt pas que nous nous vantions icy d'avoir compris dans ce Livre, tout ce que l'on pourroit écrire ſur le ſujet des Antilles. On trouveroit aſſez de matiere pour en amplifier de beaucoup l'Hiſtoire Naturelle, & même la Morale: Mais quoy qu'il en ſoit, il nous ſemble que nous avons ſatisfait en quelque ſorte, à ce que le frontiſpice du Livre fait eſperer aus Lecteurs, & que ſi chaque partie du Nouveau Monde, étoit examinée auſſi particulierement par les Hiſtoriens, l'Ancien en ſeroit mieus informé, qu'il n'a eſté juſqu'à preſent.*

Nous avons eſté obligez à toucher en quelques endroits, des ſujets dêja traitez par d'illuſtres Ecrivains, & connus d'une infinité de perſonnes: non certes en intention ou de groſsir nôtre volume, ou de nous élever au déſus de ces grands Auteurs: mais parce que ſans cela nôtre Hiſtoire eut eſté defectueuſe. Tout de même qu'une Carte de la France ſeroit imparfaite, ſi ſon Auteur y avoit obmis quelques places conſiderables, ſous ombre, que d'autres Geographes les auroient marquées en des Cartes particulieres, de chaque Province du Royaume. Et n'eantmoins, nous nous ſommes retranchez en ces matieres, autant qu'il nous à été poſsible, comme en la Deſcription du Cocos de l'Ananas *& de pluſieurs autres choſes.*

A l'exemple de Lery & de l'Escarbot, & d'autres Historiens, & par le conseil & les invitations de quelques-uns de nos amis, nous avons parsemé cet Ouvrage de paraleles, & d'opositions enpruntées de divers Païs & de divers Peuples. Si quelcun trouve que c'est interrompre le fil de l'Histoire, alonger le parchemin, & amuser le tapis: nous nous flatons dans la creance, qu'il y en aura d'autres, à qui ces petis enrichissemens ne seront pas desagreables. Et s'ils ne les considerent pas comme de traits apartenans au dessein essenciel du tableau, ils les pourront regarder avec quelque plaisir, comme des bordures de fleurs, de fruits, & d'oiseaus, pour l'ornement de la piece.

Pour ne pas fatiguer le Lecteur, en lui faisant faire de trop grandes traites tout d'une halene, & pour ne point l'asser ses yeus par une trop longue & trop uniforme tissure de periodes & de discours, nous avons divisé nôtre Histoire en autant de Chapitres & d'Articles, que nous avons estimé le pouvoir faire raisonablement, & avec grace. Mais en quelques endrois, la contexture & la liaison de la matiere ne nous ayant pas laissé la liberté de faire des pauses, & de couper nôtre recit, comme nous l'eussions voulu; cette contrainte nous servira d'une excuse suffisante.

Le discours est l'image de la pensee. Mais le portrait represente la chose même. C'est pourquoy, nous ne nous sommes point contentez de simples paroles dans cette Histoire. Nous y avons ajoûté un grand nombre de figures & de tailles douces, selon les sujets qui nous l'ont permis, pour en inprimer plus puissamment l'idée dans les esprits, par une demonstration sensible & palpable. Et nous n'avons pas creu, que les celebres Auteurs qui ont excellemment representé une partie des mêmes choses par

le

le burin de leurs Graveurs, comme entr'autres Charles de l'Ecluſe, & Iean de Laet, nous en duſſent détourner : veu que par ces aides nous facilitons l'intelligence des matieres, & nous divertiſſons nos Lecteurs, en même tems que nous embéliſſons & que nous enrichiſſons nôtre Hiſtoire. Mais ſi la main du Graveur qui a taſché de ſuivre le crayon du Peintre, n'a pas bien conduit tous ſes traits, nonobſtant les ſoins & les adreſſes de ceus qui en ont formé les deſſeins, il s'en faudra prendre ſeulement à ſa foibleſſe & à ſon inadvertence, & non pas rejetter la faute ſur les Directeurs de l'Ouvrage, qui n'ont rien oublié, de tout ce qu'ils ont creu pouvoir contribuer, à ſa perfection.

Pour les manquemens de ce Livre, qui peuvent eſtre venus de nous mêmes, ſans que le Scribe ni l'Imprimeur y ayent rien contribué, nous n'aurons point de honte de les reconnoitre, & nous nous garderons bien de les défendre, quand on nous les aura montrez, ſachant aſſez qu'elle eſt la foibleſſe, & de la memoire & du jugement de tous les hommes du monde. Seulement nous ſuplions ceus qui les auront remarquez, de s'apliquer à eus mêmes ce dire fameus,

Homo ſum, humani à me nihil alienum puto.

C'eſt à dire de ſe ſouvenir qu'ils ſont ſujets à ſe méprendre, & à ſe tromper comme toute autre perſonne. Qu'au lieu donc de reprendre ſeverement & avec rigueur, ce qu'ils n'aprouveront pas dans nôtre Hiſtoire, ils nous en avertiſſent doucement & en charité : & nous y defererons autant que la raiſon nous le pourra perſuader. Ainſi bien loin de nous en plaindre, nous leur en aurons de l'obligation, & le public en recevra de l'utilité, ſi ce Livre eſt mis encore une autre fois en lumiere.

Nous citons ſouvent avec honneur, pluſieurs perſonnes de merite de toutes ſortes de conditions & qualitez, qui habitent dans les Colonies, que diverſes Nations de l'Europe ont formées aus Antilles. Nous avons eſtimé que nous en devions uſer de la ſorte, pour autorizer par ce moyen nos Relations, & leur procurer plus d'éclat & plus de certitude. Nous avons auſſi produy ces illuſtres & irreprochables témoins, pour desabuzer pluſieurs qui ſont ſi mal informez de ces Iles, qu'ils ſe perſuadent, qu'elles ne ſervent pour la plûpart, que de retraite aus banqueroutiers & aus gens de mauvaiſe vie. Le contraire étant neantmoins tres-averé, aſſavoir, qu'elles ſont habitées par une infinité d'honneſtes familles, qui y vivent civilement & en la crainte de Dieu.

Ce n'eſt pas pour obliger cette Province tres-renommée, en laquelle cette Hiſtoire a eſté miſe ſous la preſſe, que nous avons toûjours employé le terme d'Hollandois, *pour exprimer toute cette floriſſante Nation, qui releve de la Souveraineté des Hauts & Puiſſans Seigneurs les Etats Generaus des Provinces Vnies des Païs-bas: mais ſeulement pour nous rendre intelligibles à nos François, en nous acommodant au ſtile communement receu parmi eus, qui comprend ſous ce mot, tous les Habitans des autres Provinces confederées.*

AVER-

AVERTISSEMENT
AU
LECTEUR,

Touchant cette ſeconde Edition de l'Hiſtoire des Antilles.

CEtte Hiſtoire, ayant eſté imprimée en un Païs ou nôtre langue eſt étrangere, ce n'eſt pas de merveille, qu'il s'y trouve pluſieurs fautes. Et il y a plutôt ſujet de s'étonner, qu'il ne s'y en rencontre pas d'avantage. Il y a pluſieurs è aigus, où il n'en faut pas, & ſouvent il n'y en a point, où il en faut, ſelon la regle d'aujourduy. Nous diſons auſſi le même des Apoſtrofes, & des ponctuations. On trouvera auſſi en quelques endrois, des lettres qui ne ſont pas neceſſaires, ſuivant la prononciation & l'ortografe qui ont cours; & en d'autres il en faudroit ajoûter, pour eviter les incongruitez. Nous aurions fait une liſte de toutes ces fautes, que nous condamnons les premiers, ſi nous néuſſions craint, qu'elle eut étonné par ſa longueur.

Pour ce qui eſt de l'elegance & des enrichiſſemens du langage, comme cela n'eſt pas de l'eſſence de l'Hiſtoire; Les eſprits ſolides & raiſonnables, rechercheront plus icy les choſes, que les mots, & la verité que les ornemens. Nous confeſſons neantmoins, que pour nous eſtre arrétez un peu trop ſcrupuleuſement, aus propres termes de quelques memoires, qui nous ſont venus de diverſes mains, nous avons quelquéfois employé des mots qui ne ſont plus de miſe, & même des faſſons de parler, qui ne ſont pas du bel uſage. Nos Lecteurs, les ſuporteront s'il leur plait: puiſque ſi ces fautes font tort à la pureté de la diction, & à l'élegance du ſtile, qui eſt à preſent le mieus receu, elles ne corrompent point le ſens, & ne changent pas la ſubſtance des choſes.

Nous demandons particulierement ce benin ſuport, en faveur des Additions, des éclairciſſemens, & des amplifications que nous avons eſté obligez de faire à cette deuziéme Edition,

ſans en avoir pû conferer ſelon nôtre deſir, avec ce tres-docte & incomparable Amy & Allié, qui eut la bonté de polir, d'orner, & d'adoucir par ſes pures & naïves expreſſions, les rudes matieres que nous lui communiquâmes pour en compoſer cette Hiſtoire, à peu prés en la même forme, qu'elle a paru en ſa premiere impreſſion. Car nous avoüons que c'eſt de cette excellente plume, que nous tenons la plus grand'-part, de tout ce qu'il y a de plus net & de plus exact dans cet Ouvrage, & particulierement tous ces riches paraleles, & toutes ces judicieuſes opoſitions, dont il luy plût de parſemer, comme d'autant de belles fleurs, l'Hiſtoire Morale de nos Caraïbes: de même que nous lui devons le Vocabulaire du langage de ce Peuple, qu'il obtint du P. Raymond qui étoit alors à Paris. De ſorte, que ſi nous avions eſté encore aſſez heureus, pour eſtre éclairez de ſes belles lumieres, ſans doute, que cette piece pourroit eſtre miſe au rang des plus achevées en ſa forme, comme nous oſons avancer, qu'elle l'eſt en la verité de ſes matieres. Mais une étenduë d'environ deus cens lieuës de chemin qui nous ſepare, ayant interrompu depuis quelques années le dous commerce de lettres, que nous entretenions auparavant avec ce grand homme: le Lecteur debonnaire eſt ſuplié d'atribuer à cette inſurmontable neceſſité, l'inegalité du ſtile qui eſt viſible en quelques endrois, & la privation de tous les autres precieus ornemens, dont cette Hiſtoire auroit eſté enrichie, ſans cet éloignement.

Bien que tout cet univers ſoit un teatre d'inconſtance, où il arrive journellement des revolutions ſi étranges & ſi inpreveuës, qu'elles changent en peu de tems la face des choſes mêmes, qui ſembloient eſtre les plus afermies: il faut particulierement confeſſer, que ces alterations & ces changemens ſont plus reconnoiſſables & plus frequens dans ce nouveau Monde, duquel nous décrivons icy une partie; qu'en aucun autre endroit de l'ancien, où nous habitons. Depuis environ dixſet ans, que nous ſommes de retour du dernier des voyages que nous y avons faits cheminans en nôtre vocation, ſelon l'ordre que la providence nous avoit adreſſé: nous aprenons que des Iles qui avoient alors des Colonies tres-floriſſantes, ſont à preſent preſque deſertes, & que d'autres, qu'on tenoit

en

en ce tems-là comme abandonnées, ſont maintenant peuplées à merveille. Que la plûpart des mêmes Iles ont changé de Seigneurs fonciers, bien qu'elles reconnoiſſent la même Souveraineté dont elles relevoient auparavant. Que les Indiens originaires du Païs, ſont tellement reduits à l'étroit, qu'ils n'ocupent plus que les Terres de *la Dominique* & de *Saint Vincent*, où l'on projette encore d'établir des Colonies, & de les obliger à les recevoir ou par amitie ou par force. Tellement qu'on nous aſſure, que ſi nous étions maintenant ſur les lieus, nous aurions de la péne à reconnoitre les choſes, que nous y avons autréfois veuës de nos propres yeus, & touchées de nos propres mains.

Voila, ce qui concerne les changemens qui ſont arrivez aus Antilles: & pour ce qui touche ceus du Continent, les derniers memoires qui nous ſont venus du ſein de la Mexique nous informent, que la Colonie de la Palme, qui ocupoit autréfois l'un & l'autre rivage de la grande Riviere, qui eſt connuë dans la Floride ſous le nom du *Fleuve du Saint Eſprit* & qui s'étendoit lors que nous y fûmes portez, dépuis la coſte de la mer juſques à *Ochille*, c'eſt a dire, plus de dix ou douze lieuës avant dans la terre, a eſté contrainte dépuis peu d'abandonner toute cette contrée-là, & de ſe retirer au pied des montagnes, qui ſont éloignées de plus de ſoixante lieuës de la coſte de la mer, en tirant au domaine des *Apalachites*, tant afin de ſe mettre à couvert des incurſions des Sauvages de la Province de *Tagoeſta* qui les harceloient ſans ceſſe; que pour ſe parer par même moyen, des frequentes inondations de la Riviere & des torrens, qui enlevoient ſouvent tout le provenu de leurs champs, lors qu'ils étoient à la veille de le recueillir. Nous avançons ces exemples, afin que ceus qui faiſans le voyage de l'Amerique, porteront avec eus nos Relations, ne trouvent point étrange d'y voir toutes ces revolutions qui y ſont ſurvenuës, & qui ne pouvoient eſtre preveuës d'aucun homme.

Quelques-uns de nos Amis, ayant veu entre nos mains, les excellentes Lettres, dont pluſieurs Seigneurs & Chefs de diverſes Colonies de l'Amerique, nous ont honorez en ſuite de la premiere Edition de cette Hiſtoire: & ayans jugé qu'elles donne-

donneroient un merveilleus poids à nos Relations, & qu'elles leur serviroient d'une aprobation autentique, si nous leur donnions place à l'entrée de ce Volume, veu nonmément, qu'elles leur sembloient écrites à dessein d'estre publiées. Nous avons eu beaucoup de péne à suivre en ce point leurs inclinations, à cause que nous sommes persuadez que la grande generosité de ces Seigneurs, leur a dicté des termes trop beaus, trop obligeans & trop avantageus en faveur de cet Ouvrage, & si nous avons fléchi à leurs sentimens, ce n'a pas esté sans proteſter, comme nous le faisons encore, que ce n'est point pour nôtre interest particulier, puisque sans nous atribuer aucune partie de ces éloges, mais les renvoyant entierement à la même civilité d'où ils ont pris leur origine, nous ne les produisons icy, que pour les considerations que ces Charitables amis nous ont alleguées: & pour justifier amplement, ce que nous avons déja posé comme tres-constant: que ces Païs-là, ne sont point si barbares que quelques-uns les estiment: puis-qu'il s'y rencontre des personnes tres-illustres, non seulement au fait des armes & en la sage conduite des peuples, mais encore en la connoissance parfaite de tout ce qui est en estime parmi les plus grands & les plus solides esprits de nôtre Europe, ainsi que ces riches productions de leurs plumes le témoignent, sans qu'il soit besoin de recourir à d'autres preuves.

CO-

COPIES

De quelques Lettres choiſies entre pluſieurs autres, qui ont eſté écrites de l'Amerique en faveur de cette Hiſtoire. Et premierement de celle que Monſieur le Chevalier de Lonvilliers Poincy, Bailly & Grand Croix de l'Ordre de Saint Jean de Jeruſalem, Commandeur d'Oyſemont & de Coulours, Chef d'Eſcadre des Vaiſſeaus du Roy en Bretagne, Lieutenant & Gouverneur General pour ſa Majeſté aus Iles de l'Amerique nous écrivit aprés qu'il en eut receu un Exemplaire, & en nous envoyant le Plan de ſa Maiſon, & le payſage de l'Ile de Saint Chriſtofle.

MONSIEUR

JE n'ay point eſté ſurpris de la beauté & de l'excellence de vôtre Livre, que vous avez pris la péne de m'envoyer. Il ne peut rien ſortir de vôtre bel eſprit, qui ne ſoit parfaitement achevé; & il me ſemble que vous avez ſi heureuſement reuſſi dans cet Ouvrage, que je m'aſſure que vôtre reputation en recevra un grand éclat. Vos remarques ſont ſi curieuſes & ſi veritables, & le diſcours ſi poli que vos amis n'y peuvent rien deſirer d'avantage. Pour moy, je me veus ſeulement rejoüir avec vous, d'un ſi beau ſuccés, & vous rendre mille graces, de ce que vous vous eſtes ſi avantageuſement ſouvenu de moy. Ie vous envoye en échange le Plan de cette Maiſon que vous avez deſiré. I'y ay ajoûté celui du payſage de nôtre Ile, qui ne vous desagreéra pas: & quoy que l'abſence de Monſieur Auber de Midelbourg, m'aye un peu mis en peine par qui vous faire tenir ces petites curioſitez, j'ay creu que Monſieur Kerke, marchand de Fleſſingue ſeroit connu de vous, & qu'il s'aquiteroit volontiers de cette commiſſion dont je le charge par le Capitaine Antoine d'Armoyſe. Ie voudrois eſtre aſſez heureus, pour vous témoigner en une ocaſion de plus d'importance, ma gratitude de tant d'autres obligations que je vous ay; Vous pouvez bien croire, Monſieur, que je le feray toû-

jours avec joye dans toutes celles qui s'ofriront, & que je suis de tout mon cœur.

MONSIEUR

De Saint Christofle le 10 Decemb. 1658.

Vôtre tres-humble Serviteur.

LE CHEVALIER DE POINCY.

Copie d'une autre Lettre que le même Seigneur nous adressa, en nous envoyant encore un autre Crayon de sa Maison.

MONSIEUR

J'Ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le sixiéme du mois de Mars dernier, & je suis bien aise que vous ayez agrée les Tableaus de ma Maison & de nôtre Ile. Vostre Livre est rempli de remarques tres-doctes, & si curieuses qu'il ne recevra qu'un mediocre enbelissement, en y ajoûtant le Plan d'une petite Caze à l'Indienne. Ie prens pourtant tant de plaisir à satisfaire à ce que vous desirez, que je vous en envoye encore un autre Crayon par cette voye, afin que vous ayez le moyen de choisir celui que vous jugerez le plus propre à vôtre dessein. Ie ne suis point du tout étonné de l'aprobation que nôtre Nation, & même les étrangers ont donnée à vostre Histoire: Car elle est si exacte & si bien écrite, qu'on n'y peut rien ajoûter. Ie suis témoin depuis plus de vint années de la plûpart des belles choses que vous remarquez, & on ne sauroit trop avantageusement reconnoitre un travail si loüable. Ie vous souhaite toute sorte de prosperité, & vous conjure de croire, qu'en toutes ocasions je vous feray paroitre, que je suis parfaitement.

MONSIEUR

De Saint Christofle le 15 Juillet 1659.

Vôtre tres-humble Serviteur

LE CHEVALIER DE POINCY.

Copie

Copie de la lettre que Monſieur le Gouverneur de la Colonie de la Palme, nous a envoyée au ſujet de cette Hiſtoire.

MONSIEUR

NOſtre Colonie doit beaucoup à vôtre docte plume, & au zele que vous avez eu de la faire connoitre à l'autre Monde, où ſans vos belles lumieres, l'on ne ſauroit pas même ſi elle ſubſiſte en celui-cy: tellement que nous reconnoiſſons par une tres-agreable experience, qu'en quelque part qu'on vous trouve; ſoit dans le ſein de l'Ile Hiſpaniola, *ſoit dans celle de la* Tortuë, *ſoit dans la* Floride, *ſoit en France, ou dans vos riches Ecrits, vous eſtes par tout l'obligeant & le tout aimable. Il n'y a aucun de nôtre Compagnie qui n'ait ces ſentimens, qui ne vous regarde comme un ami intime, qui ne ſouhaite de vous revoir dans ces contrées, & de vous pouvoir un jour témoigner la reconnoiſſance que nous vous devons, à cauſe de ce dous ſouvenir que vous avez eu de nous dans vôtre vraye & incomparable Hiſtoire des Antilles. Nous avons tout ſujet de donner ces eloges à cette excellente production de vôtre eſprit, apres tant de Relations fabuleuſes qui ont paſſé ſous nos yeus, & qui ont donné aus Apalachites & aus autres Indiens qui peuplent ces Païs, une toute autre face qu'ils n'ont en éfet. Pour moy, j'ay du déplaiſir de ce que lors que cette Colonie naiſſante eut le bien de vous poſſeder, je ne pûs joüir qu'un moment de voſtre douce converſation. Vous ſavez, Monſieur, que la neceſſité de nos affaires m'obligea de me rendre ſur nos frontieres pour opoſer nos forces à la deſcente des Barbares, qui y avoient paru, & que je pris congé de vous dans l'eſperance de vous trouver encore à la Palme à mon retour, mais ſans doute, vous ne le ſauries pas ſi je ne le vous diſois, que jamais aucun vent ne fut plus contraire à mes inclinations, que celui qui durant mon abſence ſe rendit favorable à la continuation de voſtre Voyage, puis qu'en vous enlevant du milieu de nous, il ravit auſſi les delices de nos cœurs, & nous priva d'une tres-ſenſible conſolation. Depuis ce tems-là, nous avons ſouvent parlé*

de vous, & nous avons reconnu par vôtre digne Hiſtoire, que l'amitie que nous avons pour vous eſt reciproque, veu que vous avez ſi bien conſervé les Idées de la Palme, *de* Coſa, *de* Bemarin *& des Provinces voiſines, & que vous nous donnez des enſeignes illuſtres de ce precieus ſouvenir. Certes, Monſieur, quand bien vous nous auriez laiſſez dans ce profond ſilence, où nous ſommes comme enſevelis depuis tant d'années, nous dirions neantmoins de vôtre Hiſtoire, qu'elle eſt judicieuſe, fidele, & divertiſſante, & qu'elle eſt richement embelie de tous les agréemens, que les eſprits les plus delicats ſauroient deſirer, pour leur entiere ſatisfaction. Pourſuivez, Monſieur à nous aimer, & tenez s'il vous plait pour aſſuré que nous reputerons à grand bonheur d'aprendre que nos lettres vous ayent eſté fidelement delivrées, & que nous ayons toûjours part en vos afections, de même qu'en vous honorans tres-parfaitement, nous faiſons des prieres à Dieu pour vôtre proſperité, & pour l'heureus ſuccés de vos loüables entrepriſes. C'eſt auſſi à ſa ſainte protection, que je vous recommande en particulier, comme étant de tout mon cœur.*

MONSIEUR

De la Palme en l'Amerique Septentrionale le 14 Juin 1659.

Vôtre tres-humble & tres-obeiſſant Serviteur.

DE VAL CROISSANT.

Copie d'une Lettre que Monſieur Edouard Graeves, Docteur en droit, & l'un des Chefs & Directeurs des Familles étrangeres qui ſont parmi les Apalachites, nous à envoyée ſur le ſujet de cette Hiſtoire, avec la Relation fort ample de tout l'état de ce Païs-là, & les crayons de la montagne d'Olaimy, de la Ville de Melilot, & de la Plante ſenſitive.

MONSIEUR

Bien que nous vivions dans l'une des plus reculées Colonies de l'Amerique Septentrionale, & que nous ſoyons preſque privez de tout commerce avec le reſte des hommes, qui font profeſ-

ſion

sion de rechercher les belles choſes & de leur donner le prix qu'elles meritent : nous avons neantmoins eſté aſſez heureus, que de recevoir un Exemplaire de l'excellente Hiſtoire Naturelle & Morale des Iles Antilles, que vous avez donnée au public. Et parce que vous avez eu la bonté de vous ſouvenir de nous, & de nous nommer avec honneur en pluſieurs endroits de vôtre Livre, & même d'y inſerer à deſſein une belle & judicieuſe digreſſion, qui ne traite que de nous, je crois eſtre obligé de vous en rendre de tres-afectueuſes actions de graces, & de vous aſſurer comme je fais, que nous avons leu avec un contentement extraordinaire, cette Relation tres-fidele & tres-exacte, que vous avez compoſée de ce petit Etat, ſur les memoires que feü Mr. Briſtok vous avoit envoyez.

Nous ſouhaiterions, Monſieur, que ce docte Perſonnage, qui a laiſſé parmi nous une ſi douce odeur de ſes vertus, fut encore en vie pour s'aquiter de la promeſſe qu'il vous avoit donnée, d'informer encore plus amplement l'Europe, de tout ce qu'il y à de plus rare & de plus conſiderable dans ce Païs & dans les Provinces voiſines. Car comme il avoit une tres-exacte connoiſſance de toutes ces choſes, & une grace incomparable à s'en exprimer de vive voix & par écrit, il eut eſté ſans doute auſſi ſoigneus de tenir ſa parole avec honneur, qu'il avoit eſté facile & obligeant à la donner.

Mais afin que dans cette perte qui nous eſt extremement ſenſible, vous ne ſoyez pas entierement fruſtré de cette douce attente, & de l'eſperance que vous en avez fait concevoir au public : nous vous prions Monſieur de recevoir le Cayer qui acompagne les preſentes, où vous trouverez les Crayons de la celebre montagne d'Olaimy, *de nôtre Ville de* Melilot, *& de la Plante ſenſitive, avec un recit veritable de nôtre petite Colonie, & de tout ce dont nous avons creu vous devoir informer, pour eſtre ajoûté ſi vous le jugez convenable, à la deuziéme Edition de vôtre Hiſtoire.*

Nous avons auſſi eſtimé, Monſieur, que vous ne trouveriez point mauvais, que nous joignißions auſſi à ces memoires que nous confions à vôtre prudence, le jugement que nous avons pris la liberté de faire de tout vôtre digne Ouvrage, & la priere que nous vous faiſons de le recevoir, comme le ſentiment general de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens, dans cette partie du nouveau Monde. De vray, Monſieur, nous croirions commettre une haute injuſtice ſi nous en uſions autrement, & ſi nous ne confeſſions avec cette fran-

chiſe & ſincerité dons nous faiſons profeſſion : que vous avez grandement obligé le public, en lui donnant une piece des plus acomplies en ce genre d'écrire, qui ayent encore veu le jour, & que nous ne doutons point qu'elle ne ſoit dans l'aprobation univerſelle de tous ceus qui aiment les Iles, & qu'en ſuite, vous n'en receviez une grande loüange.

Mais agreez s'il vous plait, Monſieur, que nous prenions la liberté de vous dire, que d'abord nous nous ſommes un peu étonnez, de ce que vous ne vous étiez donné autrement à connoitre dans l'exemplaire qui eſt parvenu juſques à nous, que ſous certaines lettres, qui n'ont jamais eſté de mauvais augure. Nous n'avons garde de chercher quelques myſteres, qu'une ingenieuſe ſubtilité pourroit facilement trouver dans ces Caracteres, ni de penetrer dans les raiſons qui vous ont obligé d'en uſer de la ſorte, mais nous nous ſommes perſuadez que ſi vôtre modeſtie, par une induſtrie ſemblable à celle de cet excellent Peintre de l'antiquité, a voulu emprunter ce voile : vous étiez auſſi par un ſuccés tout pareil, fort bien reconnu à la delicateſſe de vos traits, aus vives couleurs de vôtre ſtile, & par cette raviſſante Symmetrie que vôtre pinceau a donnée à toutes les parties de cet excellent Ouvrage.

Sans vous traiter avec des termes de flaterie, qui ſont bannis par un arreſt irrevocable, & ſans aucune eſperance de rapel, de toute la juriſdiction de cette Republique : de qui pouvoit-on atendre des deſcriptions ſi riches & ſi naïves, de tout ce qu'il y a de plus merveilleus dans ces Iles, où les plus renommées Nations de l'Europe ont pouſſé comme à l'envi des Colonies, que de celui qui les a ſoigneuſement viſitées ? Et qui pouvoit nous en donner l'Hiſtoire avec plus de perfection : qu'une perſonne exempte de toutes les partialitez & de tous les prejugez ou interets, qui infectent la plûpart des Ecrivains du ſiecle : & qui s'eſt étudiée de conſiderer les choſes dans leur propre forme, ſans que l'envie, la jalouſie, ou quelque autre paſſion maligne, ayent tant ſoit peu alteré leur vraye & naturelle beauté ?

Soit que vous parliez des miracles de la nature, ou des mœurs des Barbares, ou de la police des habitans étrangers : vous le faites avec tant de grace, d'exactitude, & de dexterité, que nous pouvons dire, que la curioſité la plus avide & la plus inſatiable, s'en treuve ſatisfaite. Mais, ce qui donne plus de poids à nôtre admiration ;

tion; c'eſt que vous avez tiré toutes ces raretez de vôtre riche fonds ayant le premier penetré dans ces ſecrets, & traité de ces matieres.

Bien que le ſujet que vous maniez ſoit ſouvent aſſez ſterile & languiſſant, voire même quelquéfois ſauvage & obſcur, vous le poliſſez par la douceur de vos expreſſions, vous l'éclairez de vos belles lumieres, vous le ſoûtenez par la force de vos raiſonnemens, vous l'animez par la vigueur de vos penſées, vous l'enrichiſſez de tant d'agreables paraleles & de judicieuſes opoſitions, & vous le revetez de tant de precieus ornemens, qu'on y trouve par tout un dous aymant, & des chaines inviſibles, qui lient les cœurs, & atirent les afections de tous ceus qui le conſiderent.

Il eſt vray, que vôtre modeſtie, dans la preface qualifie toutes ces beautés, ces graces, & ces riches obſervations, des bordures de fleurs, de fruits, & d'oiſeaus, qui ne ſont point de l'eſſence mais de l'ornement du Tableau: Mais quant à nous, nous les priſerons toûjours comme une raviſſante broderie, qui rehauſſe la valeur de la matiere, ou ſi vous nous permettez de nous exprimer encore plus richement, comme autant de perles, de diamans, de rubis, & d'autres pierres precieuſes que vous y avez ſemées, pour donner à tout le corps de cette Hiſtoire, tout l'éclat & toute la pompe, qu'on pourroit deſirer pour ſon acompliſſement. Voila, Monſieur, ce que nous avions à dire en gros de vôtre travail.

Mais, s'il nous eſt encore permis de le conſiderer en détail, trouvez bon, Monſieur, que nous vous declarions franchement, que nous avons icy quelques-uns de vos amis qui vous ont connu aus Iles, qui ſe perſuadent, que ſans y penſer, vous avez fait un grand tort aus païs que vous décrivez, parce que vous les repreſentez avec tant de naïveté dans leur beauté naturelle: qu'ils aprehendent, qu'il n'y ait deſormais perſonne qui forme le deſſein de viſiter ces lieus, pour léquels autrefois l'on ne craignoit point d'entreprendre de ſi longs & de ſi perilleus voyages, puiſqu'on peut à preſent ſi aiſément contempler tout ce qu'il y a de plus beau & de plus rare, ſans ſortir du lieu de ſa demeure, & même ſans quiter le cabinet: Mais nous ne vous celerons pas auſſi, qu'il y en a d'autres, & en beaucoup plus grand nombre, qui raiſonnent tout autrement, & qui s'atendent que vôtre procedé aura un ſuccés tout contraire au jugement des premiers. D'autant qu'ils croyent que vous dépeignez ces contrées ſi belles & ſi raviſſantes, que les Iles fortunées qui ſont tant

van-

vantées dans les fables, n'en étant que des idées fort groſſieres & de legers crayons : l'on prendra volontiers la genereuſe reſolution de les aller voir, pour conferer les excellentes copies que vous leur avez miſes en main, avec les Originaus, & ainſi contenter la veuë, de ce que vous dites eſtre, comme il l'eſt en éfet, acompagné de tant de charmes reels, & de veritables delices.

Et de vrai, Monſieur, qui eſt celui qui en liſant vos doctes écrits, n'auroit envie de voir ces belles plaines de quelques Iles que vous repreſentez, couvertes de tant de treſors de la nature : & de conſiderer en preſence, la hauteur prodigieuſe de ces montagnes, qui pour nous ſervir de vos termes, ſont couronnées d'une infinité d'arbres precieus, & revétues d'une verdure eternelle ? Qui ne ſeroit épris de la beauté de tant de profondes vallées & d'agreables collines, qui en divertiſſant ces aimables payſages, y forment des perſpectives ſi divertiſſantes, que l'œil ne peut ſoufrir qu'avec regret, d'eſtre tant ſoit peu diverti de la contemplation de tous ces aimables objets ? Sur tout qui eſt-ce, qui aprés avoir leu ce que vous dites de ce magnifique Palais de Monſieur le Gouverneur General de vôtre Nation, lequel vous décrivez d'une architecture ſi acomplie, arroſé de tant de claires fontaines, ombragé de tant de bois precieus & de bonne odeur, aſſorti de tout ce que l'artifice & la nature ont de plus raviſſant, & même pourveu de tant de douceurs, qu'elles pourroient faire tarir les ſources de l'amertume : ne ſoit en ſuite tranſporté d'un ardent deſir de voir le glorieus aſſemblage de tant de raretez & de tant de merveilles, qui lui étoyent autréfois inconnuës ?

Il faudroit auſſi eſtre privé de l'une des plus douces paſſions, qui flatent ordinairement le cœur des hommes, ſi aprés avoir leu vôtre Hiſtoire l'on ne deſiroit de voir, non plus dans les livres, ou dans les cabinets des curieus ; mais au lieu même de leur origine, tant de ſortes de bétes à quatre pieds, de reptiles & d'inſectes, & particulierement ces incomparables Oiſeaus que vous repreſentez dans leur pompe, couverts d'un plumage diverſifié de tant de vives & inalterables couleurs, qu'elles ſemblent avoir épuiſé tout ce qu'il y a de plus brillant & de plus lumineus dans la nature, pour faire ce ſuperbe mélange ? L'on envoye bien à l'Europe quelques dépoüilles de ces legers habitans de l'air : mais outre qu'étans morts, ils perdent beaucoup de leur luſtre & de leur grace : vous

les

les avez ſi parfaitement bien d'écrits en vôtre Hiſtoire, que nous nous perſuadons aiſément, que ceus qui la liſent ſouhaiteroient fort volontiers, d'avoir quelque participation de leur agilité, pour ſe tranſporter dans ces aimables contrées, afin de les y voir avec tout ce vif éclat, & tout ce riche émail dont ils ſont parez. Et ſur tout pour y conſiderer ce Diamant animé, ou cette Eſtoile volante, cet admirable Colibry, *qui pour perpetuer ſa race, fait un nid d'un ſi merveilleus artifice, qu'il eſt à craindre que l'Arabie heureuſe n'oublie deſormais celui de ſon Phœnix, pour celebrer celui-cy.*

Pour ne rien dire de ce petit Cucuyos, *que vous revétez de tant de gloire & de lumiere, qu'il fait évanoüir les plus épaiſſes tenebres de la nuit: ces Monſtres de la mer & de la terre, ces Amfibies qui font marcher devant eus la terreur & l'épouvantement, étans couverts de vos termes, ont une certaine grace, qui amoindrit de beaucoup l'horreur qu'on avoit conceuë de leurs corps écaillez ou heriſſez de poil, & de toutes les prodigieuſes défenſes dont leurs gueules ſont armées. La mer même cette inexorable, qui ne reſpecte aucune autres loix que celles que ſon Createur lui a impoſées, y nourrit tant de poiſſons diferens, & recele dans ſon vaſte ſein tant d'ambre, tant de perles, tant de coral, & tant d'autres riches productions que vous décrivez, que deſormais, l'on ſe reſoudra facilement à ſe confier à ſon inconſtance, pour avoir quelque part à tous ſes treſors.*

Vous n'exaltez pas neantmoins ces heureuſes contrées juſqu'à un tel point, que vous n'en découvriez les défauts, & n'en declariez les incommoditez, mais au même tems que vous en donnez la connoiſſance, vous fourniſſez par une charitable induſtrie, les remedes qui ſont propres pour repouſſer les éfets de leur malignité. Et il n'y a rien de tout ce qui peut choquer le repos des Habitans de ce nouveau Monde, à quoy vous ne pourvoiyez, ni venin auquel vous n'oposiez l'antidote, ni d'afligeant que vous ne ſoulagiez: de ſorte que les nouveaus venus en liſant vos écrits y trouvent non ſeulement le moyen de paſſer leur vie avec douceur dans ces agreables retraites, & les ſecrets de reuſſir dans tous les nobles & profitables employs que vous leur propoſez: mais encore les aydes dont il faut uſer, & le regime de vivre qu'ils doivent garder, pour y conſerver leur ſanté toûjours vigoureuſe, contre-

les injures des saisons, les mauvaises qualitez de quelques fruits, & les outrages des reptiles & des insectes ; tellement qu'en moins d'une heure, ils y aprenent plus de remedes aus maus qui les y peuvent acueillir, qu'une fâcheuse experience ne leur en auroit pû enseigner, dans la revolution d'un siecle entier.

Vous avez si parfaitement conservé les idées du naturel, de la police, & de toutes les diverses fassons de faire des Nations que vous avez veuës en tant de diferens endrois de l'Amerique, qu'on ne sauroit rien desirer aus naïves descriptions, que vous en avez faites. Les maximes mêmes les plus sauvages, & les coutúmes les plus étranges, reçoivent un tel air de politesse en passant par vos mains, que les esprits les plus delicats, ne treuvent rien qui les rebute, ou qui leur donne le moindre dégoût en lisant vôtre Histoire. Et pour les memoires qui vous ont esté fournis par ces nobles Voyageurs que vous citez toûjours avec eloge : vous les avez si bien arangez dans leur propre lieu & dans un ordre si judicieus, qu'encore qu'ils soient precieus en leur matiere & en la forme qu'ils ont receuë de leurs propres Auteurs, vous les avez rendus tellement vôtres par ce beau jour, & par tous les agréemens dont vous les avez acompagnez, que ce seroit vous faire tort, si l'on ne les contoit entre vos propres richesses.

Bien que vôtre Nation, soit l'une des plus illustres & des plus genereuses qui soyent au Monde, & qu'on doive apeler vôtre France, de même que l'ancienne terre de Canaan, le Païs de la vraye noblesse, la parfaite en beauté, la joye de toute la terre, & qu'elle soit celebrée par tout l'univers pour l'œil de l'Europe, la mere des civilitez, & la maitresse des belles siences, de la bonne grace, & de tous les plus nobles exercices de la paix & de la guerre, de la Cour & du cabinet : vous ne negligez pas neantmoins par un sourcilleus dédain, les autres Peuples, qui sont dans son ancienne alliance : mais vous loüez ce qui le merite, parmi telle Nation qu'il se rencontre, & vous avez si bien partagé vos Relations, que vous donnez à chacune ce qui lui est deu, sans qu'on vous puisse acuser avec justice, de partialité ou de flaterie.

De peur, que ces chaleurs presque continuës qui regnent aus Antilles, ne fussent tant soit peu contraires au temperament de vos Lecteurs, vous leur avez fourni par une sage prevoyance, un aima-

ble rafraichiſſement au milieu de leur courſe, au moyen de la Relation ſi curieuſe & ſi bien circonſtanciée, de ces triſtes Habitans du Détroit de Davis, *qui paſſent les deus tiers de leur vie parmi les glaces & les neiges qui couvrent leurs cavernes : & le reſte, dans les eaus avec les poiſſons, comme une eſpece d'Amfibies entre les autres hommes.*

Nous ne doutons point, Monſieur, que les Caraïbes que vous avez ſi bien dépeints, dans leurs ménages & dans leurs divertiſſemens, dans tous leurs exercices de la paix & de la guerre, dans leur naiſſance & dans leur mort : ne vous avoüent deſormais pour leur propre Hiſtorien, & qu'ils ne vous celebrent en leurs Carbets & en toutes leurs rejoüiſſances les plus ſolemnelles, pour avoir fait l'arbre de leur genealogie, & pour leur avoir donné la connoiſſance de leur vraye origine, & ſingulierement, pour les avoir produits à la face de l'Europe tels qu'ils ſont en éfet, c'eſt aſſavoir, beaucoup moins barbares, qu'on ne les avoit creus juſques-à preſent. Nous avons eu la curioſité, de communiquer ce que vous en avez dit, à ceus qui reſtent encore au milieu de nous ; & nous les avons entendu confirmer de vive voix, tout ce que feü Monſieur Briſtok, vous avoit mandé de leurs guerres, de leur religion, de leur langage, & de leurs mœurs ; tellement que toutes ces choſes ſont ſi veritables au fonds, & en toutes leurs circonſtances, qu'on ne ſauroit les rejeter, ſans dementir tout un peuple, qui par une tradition conſtante & unanime, étant nourri dans cette creance, en ſera toûjours le garant.

Mais ce ſeroit peu, s'il n'y avoit que cette Nation, qui ſe reſent encore de l'humeur ſauvage, qui publiaſt vos perfections, & qui vous témoignaſt ſes reconnoiſſances : Il eſt auſſi tres-juſte, que nous qui vivons entre quelques reſtes de ces Peuples, & parmi d'autres, que nous tâchons de civiliſer, tenions à gloire ſinguliere de nous aquiter de ces devoirs : & que nos Familles, qui ne compoſent à preſent aucun corps d'état ſeparé d'avec eus, & qui juſques-à maintenant s'étoient contentées d'avoir leur témoin au ciel, ayant eſté produites au jour par vôtre Hiſtoire, confeſſent qu'elles ſont redevables à vôtre bonté, de toute la lumiere dont elles joüiſſent en l'Europe, & qu'elles vous en reiterent par ma plume, leurs plus cordiales

actions

actions de graces. Recevez-les s'il vous plait Monſieur, & en continuant de nous honorer de vôtre bienvueillance, qui nous eſt ſi avantageuſe.: Croyez que nôtre Floride, répandra volontiers & ſans aucune reſerve tout ce qu'elle a de fleurs, pour orner la couronne qui eſt deuë à vôtre Hiſtoire, & que nos plaines, nos lacs, nos forets, & nos plus hautes montagnes n'ont point d'habitans, qui n'admirent vos écrits, & qui ne forment des vœus pour vôtre proſperité. Ce ſont-là leurs ſentimens communs, & les particuliers de celui qui ſera pour toûjours.

MONSIEUR

De Melilot en la Floride
ce 6 Jan. 1660.

Vôtre tres-humble & tres-
affectioné Serviteur.

EDOUARD GRAEVES.

HISTOIRE NATURELLE & MORALE DES ILES ANTILLES DE L'AMERIQUE.

LIVRE PREMIER
Comprenant l'Hiſtoire Naturelle.

CHAPITRE PREMIER.

De la ſituation des Antilles en general : de la Temperature de l'Air ; De la nature du Païs ; & des Peuples qui y habitent.

ENTRE le Continent de l'Amerique Meridionale, & la partie Orientale de l'Ile de Saint Jean Porto-Rico, il y a pluſieurs Iles, qui ont la figure d'un arc, & qui ſont diſpoſées en telle ſorte, qu'elles font une ligne oblique au travers de l'Ocean.

Elles ſont communément appellées, les *Antilles de l'Amerique*. Que ſi l'on demande la raiſon de ce nom là, il eſt à croire, qu'elles ont été ainſi nommées, parce qu'elles ſont comme une barriere au devant des grandes Iles, qui ſont appellées, les Iles de l'Amerique. Et ainſi il faudroit écrire, & prononcer proprement *Antilles*, ce mot étant compoſé de

celuy d'Ile, & de la particule Gréque ἀντὶ, qui ſignifié *à l'oppoſite*. Neantmoins l'uſage a obtenu, que l'on écrive & que l'on prononce *Antilles*. On les nomme auſſi, les Iles *Caraïbes* ou *Cannibales*, du nom des Peuples qui autréfois les poſſedoient toutes, & quelques uns les appellent aujourduy, *Iles Camerçanes*.

CHRISTOFLE COLOMB, fut le premier qui les decouvrit, ſous le regne de Ferdinand & Iſabelle, Roys de Caſtille & de Leon, l'an mille quatre cens quatre-vints douze.

On en conte en tout vint-huit principales, qui ſont ſous la Zone Torride, à prendre depuis l'onziéme degré de l'Equateur, juſques au dix-neuviéme, en tirant vers le Nord. Quelques uns, comme Linſcot en ſon Hiſtoire de l'Amerique, prenant le nom d'Antilles en une ſignification plus generale, le donnent aus quatre grandes Iles, *l'Eſpagnole*, ou *Saint Domingue*, *Cube*, *Iamaique*, *& Porto-Rico*, auſſi bien qu'a ces Vint-huit.

L'air de toutes ces Iles eſt fort temperé, & aſſes ſain, quand on y eſt acoûtumé. La Peſte y étoit autréfois inconnuë de même qu'en la Chine, & en quelques autres lieus de l'Orient: Mais il y a quelques années, que la plûpart de ces Iles furent affligées de fiévres malignes, que les Medecins tenoient pour contagieuſes. Ce mauvais air, y avoit été apporté par des Navires qui venoient de la coſte d'Afrique: Mais aujourduy, on n'entend plus parler de ſemblables maladies.

Les chaleurs, n'y ſont pas plus grandes qu'en France aus mois de Juillet & d'Aout: Et par le ſoin de la Divine Providence, entre les huit & neuf heures du matin, il ſe leve un petit vent d'Orient, qui dure ſouvent juſques ſur les quatre heures du ſoir, & qui raffraichit l'air, & rend la chaleur plus ſuportable. Joſef Acoſta dit, qu'aus grandes Iles de l'Amerique, on ne ſent ce raffraichiſſement que vers le midy. Et c'eſt ainſi que preſque ſous toute l'enceinte de la Zone Torride, le ſage Maitre du Monde, a ordonné des vens frais, & reguliers, pour temperer les ardeurs du Soleil.

Il ne fait jamais de froid aus Antilles. Auſſi la glace n'y eſt point connuë, ce ſeroit un prodige que d'y en voir,

Et

Et jamais en ces bords de verdure embellis
l'Hyver ne se montra, qu'en la neige des lys.

Mais les nuits y sont extrémement fraiches, & si l'on demeure découvert pendant ce tems-là, on est sujet à s'enrumer, & à gagner de grands & dangereus maus d'estomac: Et on à remarqué, que tous ceus qui s'exposent à nud à cette delicieuse fraicheur, s'ils ne sont saisis de maus d'estomac, du moins ils deviennent pâles, jaunâtres, & boufis, & perdent en peu de tems, tout ce qu'ils avoient de couleur vive & vermeille. Il est vray, que d'autres attribuent ces effets, à la nourriture de la *Cassave*, que l'on mange ordinairement en ces Iles au lieu de pain, & qui peut estre, a quelque qualité contraire à la constitution naturelle des Habitans de nos climats. On éprouve la même temperature durant la nuit, au Perou, & dans les Maldives. Et ceus qui ont fait le voyage de Jerusalem, & de tous les païs chauds, rapportent, qu'autant que les chaleurs y sont grandes pendant le jour, autant les nuits y sont froides. Ce qui arrive, à cause des grandes vapeurs que le Soleil éleve sur le jour, & qui venant à se condenser la nuit, & à tomber en rosée, raffraichissent l'air merveilleusement.

L'Equinoxe, dure en ces Iles prés de la moitie de l'année, & le reste du tems, les plus grands jours sont de quatorze heures, & les plus courtes nuits de dix. Et c'est ainsi que la Divine sageſſe, a donné aus terres qui sont plus exposées aus ardens rayons du Soleil, des nuits fort longues & fort humides, pour reparer & remettre en vigueur, ce que cet astre si voisin, y a flétry & dessêché durant le jour.

On n'y peut point diviser l'année en quatre égales & diverses parties, comme nous le faisons en l'Europe. Mais les pluyes, qui y sont fort frequentes depuis le mois d'Auril, jusques à celuy de Novembre, & les grandes séchereſſes qui dominent le reste du tems, font la seule difference, qu'on peut remarquer entre les saisons.

Que si on demande, comment on doit appeller ces deus diverses Constitutions & Temperatures de l'air? C'est en cet endroit où les opinions se trouvent fort partagées. Les uns veulent, que de même que les jours n'y ont presque point de ces heures qu'on nomme *Crepuscule*, qui tiennent le mi-

lieu entre le jour & la nuit, qu'auſſi il n'y ait point de Printems ni d'Automne, qui faſſent la liaiſon de l'Eté, & d'une eſpece d'Hyver qu'ils y admettent. Les autres maintiennent au contraire, qu'il n'y a aucune juſte raiſon, qui puiſſe obliger, à faire porter le nom d'Hyver à l'une de ces ſaiſons: à cauſe que la terre n'y eſt jamais couverte de glace, ni de neige, qui ſont les triſtes productions de l'Hyver, mais toujours revétuë d'une agreable verdure, & preſque en tout tems couronnée de fleurs & de fruits, quoy qu'en une differente meſure. D'où ils concluënt que le Printems, l'Eté, & l'Automne, y partagent l'année en trois diverſes & égales portions, encore qu'on ne les puiſſe pas diſcerner ſi ayſément, qu'en pluſieurs autres endroits du monde.

Mais le ſentiment des Peuples, qui ont formé des Colonies en ces Iles, ne s'accorde pas avec cette diviſion, parce qu'ils prenent le tems des pluyes pour l'Hyver, & celuy des ſechereſſes, qui eſt beau, riant & ſerein, pour l'Eté. Il eſt vray qu'Acoſta au Chapitre troizieme, du deuzieme Livre de ſon Hiſtoire, querelle les Eſpagnols qui parlent de la ſorte, & qui prenent pour Hyver ces mois pluvieus. Il ſoutient que le tems ſec & ſerein, eſt le vray Hyver dans toute la Zone Torride, par ce qu'alors le Soleil eſt le plus éloigné de cette Region; & qu'au contraire, la ſaiſon des pluyes & des brouïllars, y doit eſtre nommée l'Eté, à cauſe de la proximité de cet Aſtre. Mais bien qu'à parler proprement & à la rigueur, il ſe falut icy ranger au ſentiment d'Acoſta, neantmoins puis que non ſeulement les Eſpagnols, mais tant d'autres Nations, ſont accoutumées à tenir un autre langage, il nous ſera bien permis d'uſer de leurs termes, en une choſe de ſi petite importance.

Au reſte, quelque pluvieuſe que puiſſe eſtre la ſaiſon dans les Antilles, ceus qui y ont demeuré pluſieurs années aſſurent, qu'il ne ſe paſſe preſque aucun jour, que le Soleil ne s'y faſſe voir. Et c'eſt ce que l'on dit auſſi de l'Ile de Rhodes: A cauſe dequoy toute l'antiquité la dediée au Soleil, croyant qu'il en avoit un ſoin particulier.

Le flus & reflus de la Mer, eſt reglé en ces païs comme aus coſtes de France: mais il ne monte que trois ou quatre pieds au plus.

La

La plus grand' partie de ces Iles, eſt couverte de beaus bois, qui eſtant verds en toute ſaiſon, font une agreable perſpective, & repreſentent un Eté perpetuel.

La terre y eſt en pluſieurs lieus auſſi belle, auſſi riche, & auſſi capable de produire qu'en aucun endroit du Monde. En effet toutes celles de ces Iles qui ſont cultivées, donnent en abondance, dequoy vivre aus Habitans qui y demeurent: En quoy elles ſont bien differentes de ces païs de la nouvelle France, où les pauvres ſauvages ont tant de peine à trouver leur nourriture, que leurs enfans en ſortant le matin de leurs Cabannes, & eus au milieu de la campagne où ils font leur chaſſe, ont accoutumé de crier à haute voix, *Venez Tatous, venez Caſtors, venez Orignacs*; appellant ainſi au ſecours de leur neceſſité, ces animaus, qui ne ſe preſentent pas à eus ſi ſouvent, qu'ils en auroient beſoin.

Ces mêmes Iles habitées, ſont pourvëues de bonnes ſources d'eau douce, de fontaines, de lacs, de ruiſſeaus, de puits ou de ciſternes: & quelques unes d'entre elles ont auſſi de belles rivieres, qui arroſent la terre fort agreablement. Il y a même en pluſieurs lieus des eaus minerales, dont on uſe avec heureus ſuccés pour la gueriſon de divers maus. Le ſoulfre, ſe tire en pluſieurs endroits du ſein des montagnes, & les paillettes luiſantes & argentées que les torrens & les rivieres charrient parmy le ſable & l'écume de leurs eaus, au tems de leurs débordemens, ſont des Indices certains qu'il s'y forme du Criſtal, & qu'il y a auſſi des mines de ces precieus metaus, qui ſont tant recherchez de la plûpart des hommes.

Les eaus courantes, qui meritent de porter le nom de Rivieres n'y tariſſent jamais dans les plus grandes ſechereſſes, & ſont fort fecondes en poiſſons, qui ſont pour la plûpart, differens de ceus qui ſe voient en Europe: Mais il s'en trouve en telle abondance aus coſtes de la Mer, que les Habitans ne s'amuſent pas ſouvent à peſcher dans les rivieres.

La Vigne vient fort bien en ces Iles, & outre une eſpece de vigne ſauvage, qui croiſt naturellement parmy les bois, & qui porte de beaus & gros raiſins, l'on voit en toutes celles qui ſont habitées, de belles treilles, & même en quelques endroits des Vignes cultivées comme en France, qui portent

deus fois l'année, & quelquéfois plus souvent, selon la taille & la culture qu'on leur donne, ayant égard à la Lune & à la saison convenable. Le raisin en est fort bon, mais le vin que l'on en tire n'est pas de garde, & ne se conserve que peu de jours; c'est pourquoy on ne s'amuse pas à en faire.

Quant au Blé, qui vient en la neuve Espagne aussi bien qu'en lieu du monde, il croist seulement en herbe aus Antilles, & ne peut servir qu'à faire de la sauce verte, à cause que le froment veut estre hyverné, & que la terre estant trop grasse en ce païs, elle pousse tant d'herbe au commencement, qu'il ne reste pas assés de force à la racine, pour passer au tuyau, & former un épy. Mais, s'y on avoit essayé d'y semer de l'Orge, du seigle, & d'autres grains qui veulent le chaud, il est croyable, qu'ils y croistroient en perfection. Il est vray, que quand tous ces grains y pourroient venir en maturité, les Habitans, qui ont presque sans peine le *Manioc*, les *Patates*, le *Mays*, & diverses autres especes de racines & de legumes, ne voudroient pas prendre le soin qu'il faut pour les cultiver.

Tous les vivres naturels de ces Iles sont legers & de facile digestion. Dieu l'ayant ainsi permis, à cause que le païs étant chaud, on n'y doit pas tant charger son estomac, que dans les contrées froides. De la vient, qu'on conseille aus nouveaus venus, de manger peu & souvent, pour se bien porter. Les vivres, n'y font pas aussi beaucoup de sang, ce qui est cause que les Chirurgiens y saignent fort peu.

Pour ce qui regarde les Habitans de ces Iles. Elles sont peuplées de quatre Nations differentes: Dont la premiere qui en est Originaire, & qui les possede de tems immemorial, est celle des *Caraïbes*, ou *Cannibales*, déquels nous entreprenons de parler au long au deuziéme Livre de cette Histoire. Les autres trois sont, les *François*, les *Anglois*, & les *Hollandois*. Ces Nations étrangeres, ne se sont établies en ce Païs, que depuis l'An mille six cens vint-cinq. Et depuis ce tems, elles s'y sont tellement accruës, que la Françoise & l'Angloise nommément, y sont aujourduy un tres-grand peuple: Comme il se verra plus particulierément dans la suite de cette Histoire.

CHA-

CHAPITRE SECOND.

De chacune des Antilles en particulier.

POur observer quelque ordre, en la description que nous ferons de chacune des Antilles en particulier, nous les distribuerons toutes en trois classes: dont la premiere comprendra les Iles qui approchent plus du midy, & qui sont les plus voisines de la ligne. La seconde, celles qui s'étendent plus vers le Nord; & la derniere, celles qu'on nomme ordinairement les Iles de dessous le vent, qui sont au couchant de l'Ile de Saint Christofle, la plus renommée de toutes les Antilles.

ARTICLE I.

De l'Ile de Tabago, ou de la Nouvelle Oüalcre.

LA premiere, & la plus Meridionale de toutes les Iles Antilles, que nous avons proposé de décrire au premier Livre de cette Histoire, est celle qui a esté connuë jusqu'à present dans toutes les Cartes Geografiques, sous le nom de *Tabago*, & qui depuis trente ans ou environ, a aussi esté apelée la *Nouvelle Oüalcre*, ou bien *Walchre* selon l'ortografe des Flamans. Elle est distante de l'Equateur en tirant vers le Nord, d'onze degrez & séze scrupules. Son circuit est du moins de trente lieuës, & son étenduë d'onze en longueur, sur la largeur de quatre, & de quelque peu moins aus extremités.

Cette Ile, n'est point heriſſée de montagnes sourcilleuses & inaccessibles, ni inondée de marécages, ou couverte de bois inpenetrables comme quelques autres des Antilles, qui sont encore possedées par les Caraïbes. Mais en quelques endrois elle est relevée en collines fort agreables, puis aprés festre abaissée en des vallées extremement divertissantes, elle s'élargit en des plaines tres-fertiles, qui sont revétuës de Cedres, de Palmes, *d'Acajous*, *d'Akoumas*, & de toutes sortes d'excellens Arbres d'une hauteur & d'une grosseur demesurées,

rées, qui faisans par tout de merveilleuses perspectives, semblent avoir esté plantez à dessein, de se promener sous leurs branches, ou d'y prendre le plaisir de la chasse, sans aucun enpeschement.

Quant aus qualités de son Terroir, il est en quelques lieus leger & sablonneus, en d'autres il est parsemé de gravier, & de petis caillous, ailleurs il paroit gras & noirâtre: & ceus qui l'ont visité dans toute son étenduë, depuis ses plaines jusqu'au sommet de ses côtaus, raportent constanment, que par tout il est tres-propre à estre cultivé: Mais les Arbres qui luy font en tout tems une riche guirlande, font sans contredit son plus precieus ornement. Les uns sont chargez de bons fruits, qui peuvent contribuer beaucoup au rafraichissement & au soûtien de la vie des hommes: & les autres ne servent pas seulement à l'ornement des montagnes & au divertissement de la veuë, mais aussi à la charpente, à la menuyserie, à la teinture & à la medecine: la solidité, la bonne odeur, la diferente couleur, & les vertus secrettes de leur bois, de leurs fruits, & de leurs feüilles les rendant, tres propres à tous ces usages.

Outre tous ces beaus Arbres, qui sont aussi communs à la plûpart des autres Iles du voisinage, il en croist plusieurs en celle-ci, qui lui sont particuliers, & qui la rendent recommendable: tels que sont en premier lieu, ceus qu'on y a trouvez depuis peu, qui portent des fruits qui ne sont en rien diferens, quant à la forme exterieure, des Noix Muscades qui nous viennent des Indes Orientales, & qui sont pareillement couverts de *Macis*, c'est à dire d'une petite feüille ou pellicule aromatique, qui est entre la Nois & la rude écorce qui conserve & envelope tout le fruit. Mais quant au reste, cette sorte de Muscades, est d'une saveur plus piquante que celle qui vient du levant, & d'une odeur si foible qu'elle se passe aisément. Il est neantmoins à esperer, que si l'on prenoit le soin de décharger les arbres qui les portent, des branches mortes ou superfluës qui les étoufent, & les empeschent de recevoir pleinement les rayons du Soleil, elles viendroient en plus grande perfection, & seroient d'un goût plus agreable, & d'une odeur plus douce & plus constante.

Il y croit auſſi preſque par tout des autres Arbres, que les habitans ont apellez *Millepieds*, *Fromagiers*, *Bois de Canelle*, & de *Copal*, dont nous ferons icy les deſcriptions, à cauſe qu'ils ſont entierement inconnus, ou fort rares aus autres Iles. Le *Millepieds*, eſt ainſi nommé, parce qu'il eſt ſoûtenu d'un nombre preſque infini de groſſes racines, qui ſont formées de ſes propres branches, incontinent qu'elles touchent la terre, tellement qu'a la fin, ſon tronc devient d'une groſſeur prodigieuſe. Ses feüilles, ſont un peu plus larges que celles du Laurier. Il produit un fruit de la groſſeur d'une figue, qui eſt fort recherché des Perroquets. Ce fruit eſt devancé d'une fleur blanche, ſous laquelle on trouve ordinairement une certaine gomme jaune, qui a la vertu de guerir toutes ſortes de dertres & de feus volages, qui viennent à la face ou aus mains. C'eſt auſſi dans les branches creuſes de cet Arbre, que les Abeilles de cette Ile, font le plus ſouvent leur cire & leur miel.

Le *Bois de Canelle* que les Floridiens apellent *Pauame*, & nos François *Saſſafras*, eſt l'un des plus beaus & des plus excellens Arbres, qui ſe voyent en tout ce nouveau Monde. Il croit fort droit, & ſon tronc s'éleve juſqu'à vint-cinq ou trente pieds de hauteur, avant que de pouſſer ſes branches. Ses feüilles ſont aprochantes en figure, en couleur, & en odeur à celles du Laurier. Son bois eſt rougeâtre & de bonne ſenteur, ſolide, uni & tres-propre à faire toutes ſortes de riches ouvrages de menuiſerie: mais dans cette Ile, l'on ne s'en ſert à preſent qu'a bâtir des maiſons. Ses branches ſont ſi toufuës, qu'il ne peut rien croitre déſous, qu'une petite herbe courte, qui compoſe en tout tems un beau tapis vert, pour le divertiſſement de ceus qui veulent jouïr de la delicieuſe fraicheur qu'elles preſentent, à même tems qu'elles recreent également la veuë & l'odorat, par la verdure perpetuelle de leurs feüilles, & la ſouëue odeur qu'elles exhalent.

Ces Arbres, portent des graines ſemblables à celles du poyvre rond, & bien qu'elles ſoient un peu fortes, les Perroquets y trouvent leurs delices: C'eſt auſſi ſur leurs branches qu'ils font ordinairement leur ramage inportun, & où ils ſe tiennent en toute aſſurance ſans pouvoir eſtre aperceus, à cauſe que leurs plumes ſont de même couleur que les feüilles

de ces Arbres ſur léquels ils ſe plaiſent. Leurs écorces aromatiques ſont recherchées de tous ceus qui ſont travaillez de defluxions froides, & leur decoction eſt employée heureuſement aus douleurs de reins procedantes de froid, comme auſſi à la gueriſon de la colique, à la dificulté de reſpirer, & à décharger la poitrine des humeurs gluantes qui l'opreſſent, comme auſſi à chaſſer les vens & toutes les obſtructions des parties baſſes. Et cette même écorce étant ſéchée à l'ombre, donne encore une ſaveur ſi agreable aus viandes qui en ſont aſſaiſonnées, qu'a cauſe qu'elle eſt aprochante de celle de la Canelle, l'on a apellé les Arbres qui en ſont couverts, de ce même nom.

Le *Copal*, dont nous parlerons en divers endrois de cette Hiſtoire, eſt un Arbre d'une belle montre, lequel étant percé en ſon tronc ou en ſes plus groſſes branches jette un baume de tres-douce odeur, qui a la vertu de guerir en fort peu de tems toutes ſortes de coupures, & de faire reſoudre ou ſupurer les tumeurs, qui ſe ſont amaſſées en quelque partie que ce ſoit du corps des hommes. L'écorce de cet Arbre eſt rousâtre, & de même que le *Caſſier*, il perd ſes feüilles durant les grandes chaleurs, contre la nature de tous les autres, qui parent la terre de ces contrées, & qui conſervent en tout tems leur agreable verdure.

Le *Fromagier*, eſt un Arbre qui vient dans cette Ile d'une groſſeur tout a fait extraordinaire, & d'une figure bien diferente de celle des autres de même nom, qui ſe treuvent ailleurs, comme nous le dirons en ſon lieu. Il eſt raviſſant pour le bel ombrage qu'il donne, & pour le fruit merveilleus qu'il produit. Il conſiſte en une groſſe ſilique ligneuſe, laquelle eſt de la groſſeur d'un œuf de Poule, & de la longueur d'un demi pied. Lors que cette rude envelope eſt meure, le ſoleil la fait ouvrir à moitie, & le vent l'ayant fait tomber, on trouve qu'elle eſt remplie d'un fin coton ou duvet, lequel étant extremement dous, & delié comme de la ſoye, ſeroit tres-propre à faire quelques beaus ouvrages. Cet Arbre a ſans doute receu le nom qu'il porte, à cauſe que ſon bois qui eſt revétu par dehors d'une écorce grisâtre, eſt ſi molaſſe, qu'on le peut couper auſſi aiſément que du fromage.

Ceus

Ceus qui ont eu la curiosité de penetrer dans les bois d'haute fûtaye qui couronnent cette Terre, y ont aussi rencontré un nombre bien considerable de ces Arbres, qui portent le fruit de *Cacao*, dont les Espagnols se servent en la composition de ces pains tant prisez parmi-eus, dequels ils font cet excellent bruvage, qui est connu par tout sous le nom de *Cicolate*. Ils y ont aussi remarqué une fort grande quantité de ceus qu'on apelle de *Fustok*, dont le bois qui est jaune est employé avec heureus succés à la teinture: & une infinité d'autres qui sont en estime, ou bien à cause qu'ils sont chargez de ce precieus vermillon que les Indiens nomment *Roucou*, ou d'autant qu'il distile de leurs troncs des gommes & des raisines de bonne odeur, en assez grande abondance pour en tirer du profit. Les Orangers, les Citronniers aigres & dous, les Grenadiers, les Figuiers, les *Goyaviers*, les *Momins*, les *Bananiers*, & les *Papayers*, y portent aussi des fruits autant beaus & delicats, qu'en aucun autre endroit des Antilles.

Tous les vivres qui servent à la nourriture ordinaire des Habitans de ces païs chauds, croissent aussi dans cette Ile en leur perfection, & avec une telle facilité que sans beaucoup de travail, on y recueille du Ris, du gros Mil, des Pois & des Féves, du *Manioc* dont on fait le pain qui est en usage dans la plus grande partie de l'Amerique, des Melons, & toutes sortes d'herbes potageres & de racines, qui sont fort nourrissantes & d'un goût relevé. Les *Ananas* & les Patates y viennent aussi à merveille: & cette Terre répond si parfaitement à l'atente de ceus qui prenent le soin de la cultiver, qu'elle leur rend avec une douce usure, toutes les semences qu'ils jettent dans son sein.

On trouve dans cette seule Ile, toutes les especes de Bétes à quatre pieds, dont on voit seulement une ou deus pour le plus aus autres Antilles. En premier lieu, l'on y rencontre communement une sorte de Sangliers que quelques Indiens nomment *Iavaris*, & les autres, *Paquires*, qui sont diferens de ceus de nôtre Europe, en ce qu'ils ont les oreilles plus courtes, un évent, ou comme veulent quelques-uns, le nombril sur le dos, & que leur grongnement est beaucoup

plus effroyable. 2. Des *Tatous* ou des *Armadilles:* 3. Des *Agoutis*. 4. Des *Rats musquez*, qu'on nomme en quelques endroits *Piloris*. 5. Une espece de petites Martes ou Fouïnes, que les habitans appellent *Manicous*. 6. Et même des Renards & des Chats sauvages, qui ont des peaus, qui sont marquetées de diverses couleurs. La plûpart de ces animaus que nous décrirons en leur propre lieu, se retirent entre les fentes des rochers, ou dans les troncs des Arbres qui sont creusez & minez de vieillesse, & quelquéfois dans les tanieres qu'ils font sous la terre.

Quant aus Oiseaus qui peuplent l'air de cette Ile, outre les Ramiers, les Tourtes, les Perroquets, & une espece de Merles & de Grives qu'on y voit voler par troupes, il y a encore une sorte de Faisans, que les habitans nomment *Kaquereka*, à cause que des le point du jour, ils repetent distinctement & à diverses repriſes un certain ramage, qui semble former ce mot, dont ils font une musique autant choquante & des-agreable aus oreilles de ceus qui n'y sont pas encore acoûtumez, que leur chair est savoureuse & delicate à leur goût.

Les bords de la mer qui entoure cette Ile, & des Rivieres qui l'arrousent, sont encore couverts d'Aigrettes, de Plongeons, de Canarts, & de plusieurs autres sortes de beaus Oiseaus, qui se nourrissent de petis Poissons, ou de quelques insectes qui flotent sur les eaus. Et le Continent qui n'en est pas beaucoup éloigné, la remplit aussi d'une infinité d'autres, qui ne passent point jusqu'aus Iles plus reculées. Quelques-uns sont parez d'une seule livrée: mais les autres ont le corps émaillé de tant de belles & de vives couleurs, que soit que l'on considere l'agreable bigarrure de leur plumage, ou la merveilleuse industrie avec laquelle ils font leurs nids, ou l'agilité incomparable dont ils fendent l'air, ils fournissent un tres-ample sujet de celebrer le Seigneur, qui a paré si magnifiquement tant de legeres creatures.

La Mer qui lave incessanment les bords de cette Terre, est abondante en toutes sortes d'excellens Poissons. Les grosses Tortuës, durant le calme & le profond silence de la nuit, sortent par centaines de ce vaste sein de l'Ocean où elles se sont jouées

jouées pendant le jour, pour cacher leurs œufs à la faveur de la nuit, dans le sable mollet qui est sur ses rivages. Les *Carets*, qui sont couverts de cette sorte d'écailles precieuses dont on fait à present tant de beaus ouvrages qui enrichissent les cabinets des curieus, s'y viennent aussi rendre par troupes, pour y terrir en leur saison: la nature leur ayant donné cet instinct, qu'ils y trouveront des lieus commodes, pour y mettre en dépost, l'unique esperance de la conservation de leur espece.

Au couchant & au nord de cette Ile, y a des havres & des moüillages tres-seurs & tres-commodes pour toutes sortes de navires. Mais ce qui est de plus merveilleus, & d'un singulier avantage pour y atirer & conserver le commerce, c'est que ses Habitans ont reconnu par une douce experience, qu'elle n'est point sujette à ces éfroyables tempestes, que les Insulaires apellent *Oüragans*, qui font ailleurs tant de ravages. Nous ne rechercherons point curieusement, comment il se peut faire, que toutes les autres terres des Antilles étans exposées si souvent à cette universelle conspiration des vens, celle-ci seule en soit exempte, & jouïsse d'un calme parfait, pendant que tout le voisinage est dans la confusion qui acompagne ordinairement ce desordre: Mais en raportant cet éfet extraordinaire à Dieu seul qui en est le veritable Auteur, & lui donnant toute la gloire de cette illustre merveille, nous dirons en admirant ce rare privilege, que son adorable providence a voulu déployer en faveur de cette Ile, que ces vens si legers & si forts, qui bouleversent les maisons, & desolent les campagnes, sortent du fonds de ses inepuisables tresors, & que n'ayans point d'autre force que celle qu'il leur inspire, ils ne souflent que là, où sa tres-sage ordonnance les adresse.

Cette Ile, de même que quelques autres des Antilles, a encore cet avantage tres-considerable, qu'elle ne nourrit aucune beste qui ait du venin. Il est vray qu'on rencontre quelquéfois parmi ses forets le moins frequentées, de monstrueus serpens de douze à quinze pieds de long. Mais, outre qu'ils prenent la fuite à la rencontre des hommes, & qu'on n'a pas encore oüi dire, qu'ils leur ayent fait aucun mal, lors que les Negres, qui sont ces serviteurs perpetuels des Habi-

tans de ce nouveau Monde, les trouvent à leur avantage, ils les tuent pour ſe repaiſtre de leur chair, laquelle ils diſent eſtre auſſi delicate & ſavoureuſe à leur gout, que celle des meilleurs poiſſons. Ils conſervent auſſi les dépoüilles de ces épouvantables Reptiles, pour en accommoder les curieus qui en font état, à cauſe des écailles de diferente couleur dont elles ſont émaillées avec une ſi admirable varieté, & un mélange ſi ſuperbe, qu'il n'y a aucune tapiſſerie qui leur ſoit comparable.

Nous pouvons mettre auſſi entre les faveurs que le ciel a répanduës liberalement ſur cette Ile, qu'a peine y en a t'il aucune dans tout le vaſte ſein de l'Ocean de l'Amerique, qui à proportion de ſon étenduë, ait tant de Rivieres & de Fontaines d'eau vive, que celle-cy. Les anciens habitans n'en avoyent autréfois remarqué que dixhuit: mais ceus qui y ſont à preſent en content beaucoup d'avantage, dont la plûpart apres avoir ſerpenté & rafraichi les plaines & les vallées, ont aſſez de force & de rapidité, pour rouler leurs eaus juſques-à la mer. Il y a même quelques unes de ces agreables Rivieres, qui en faiſant leur cours ordinaire, & rencontrant en quelques endrois des pentes, ou des rochers plus eminens que le reſte du terrain, y precipitent leurs eaus avec tant d'inpetuoſité, qu'elles ſeroient capables de faire tourner avec une facilité nonpareille, les rouës des Moulins à ſucre, ou des machines à ſier le bois, qu'on y voudroit dreſſer.

Il y a encore dans cette Ile, pluſieurs belles & grandes Prairies, qui ſont couvertes d'une herbe tres-propre à nourrir & à engraiſſer le bétail, & qui aprés la ſaiſon des pluyes ſont émaillées d'une infinité de petites fleurs de diferentes figures, qui recreent merveilleuſement la veuë: mais les arbres & les plantes de cette terre en portent de ſi raviſſantes, & d'une ſi douce odeur, qu'on ne s'arrête pas ſouvent à conſiderer toutes ces menuës productions des prairies, bien qu'il ſoit conſtant, que les plus curieus y trouveroient la riche matiere de leurs ſpeculations.

Nous décrirons au Chapitre onziéme de cette Hiſtoire Naturelle, les fleurs qui ſont communes à toutes ces Iles, mais d'autant

d'autant que celle-ci produit une sorte de Lys qui n'est point connuë ailleurs, nous la representerons en cet endroit avec le plus de naïveté qu'il nous sera possible. La Plante qui porte cette fleur mysterieuse, ne rampe point sur la terre où elle pourroit estre foulée aus pieds des passans, mais elle croist sur le tronc ou sur les plus grosses branches de quelques uns de ces arbres precieus dont cette Ile est avantageusement parée, & ayant un si riche soûtien, elle s'éleve par touses & par bouquets, comme le Muguet ou le Lys des vallées. Cette incomparable fleur qui n'a pas plus d'étenduë que celle du Narcysse, represente si parfaitement un Lys en broderie d'argent, qu'il semble que la nature ait déployé tout ce qu'elle a de plus rare dans ses tresors, pour la produire dans cette Ile, avec toute la grace & les atraits que les mains les plus adroites des brodeurs & des orfévres luy sauroient donner, pour la faire paroître avec toute cette pompe & tout cet éclat, qui l'a renduë digne d'enrichir la couronne & la pourpre des plus augustes Rois du Monde.

Bien que cette place entre toutes les autres Antilles, soit la plus avancée vers la Ligne Equinoctiale, & par consequent la plus exposée aus ardeurs du Soleil, l'Air y est neantmoins extremement agreable & temperé. Il est bien vray qu'a cause de certaines incommoditez qui acueillirent les premiers hommes qu'on y avoit portez pour la défricher, les envieus de cet etablissement se servirent d'une si triste ocasion, pour en dire des choses difamatoires, comme si cette terre eut devoré ses habitans, & n'eut pas esté digne d'estre cultivée. Mais ces maladies qui pour lors lui étoient communes avec toutes les Iles qu'on découvre nouvellement, sont à present entierement evanoüyes, & par la benediction du Seigneur, l'on y jouït d'une santé aussi ferme, & d'une constitution de corps & d'esprit autant vigoureuse, qu'en aucune autre des Antilles.

Cette Terre de même que les voisines étoit autréfois peuplée de *Caraïbes*, qui y avoient plusieurs beaus & grands Villages: mais il y a prés d'un siecle qu'ils furent contrains de l'abandonner, & de se retirer à l'Ile de Saint Vincent, pour

se

ſe mettre à couvert des ſurpriſes fort frequentes & des rudes aſſauts, qui leur y étoient livrez par les *Aroüagues*, leurs anciens & irreconciliables ennemis du Continent.

Cette Ile étant ainſi deſerte par la retraite des *Caraïbes*, & apartenant de droit aus premiers qui l'ocuperoient, ſa beauté, ſa fertilité, & ſa ſituation fort avantageuſe, convierent il y a environ trente ans, une Compagnie de Bourgeois de la Ville de Fleſſingue d'y faire porter deus cens hommes, à deſſein d'y jetter les premieres fondemens d'une Colonie, à laquelle ils donnerent dés lors le nom de la *Nouvelle Oüalcre*, qui eſt celui de la plus celebre & de la plus peuplée de toutes les Iles qui compoſent la Province de Zelande, en laquelle leur Ville a toûjours tenu un rang tres-conſiderable: mais les Indiens du voiſinage s'étans liguez avec les Eſpagnols de l'Ile de la Trinité reſolurent de venir fondre d'un commun acord ſur ces nouveaus venuz, avant qu'ils euſſent le loiſir de mettre en bonne defenſe le Fort qu'ils avoient commencé de bâtir, & que le ſecours qui leur avoit eſté promis fut arrivé.

Ce funeſte deſſein, reuſſit à ces barbares ainſi qu'ils l'avoient projetté: tellement, qu'aprés avoir taillé en pieces tous ceus qui eurent le courage de s'opoſer à leur deſcente, démoli la fortereſſe, & fait pluſieurs priſonniers de guerre: ceus qui furent aſſez heureus pour échaper le maſſacre ou la captivité, aprehendans un traitement pareil à celui de leurs compagnons, furent d'avis de ſe retirer ailleurs.

Dépuis cette déroute, cette Ile fut prés de vint années ſans avoir aucuns habitans qui y fuſſent fermement arrétez: mais en l'an mille ſix cens cinquante quatre, Meſſieurs Adrien & Corneille Lampſins, reſolurent de faire peupler de nouveau cette belle Ile, ſous les favorables auſpices des Hauts & Puiſſans Seigneurs les Etats Generaus des Provinces Unies du Païs-bas: Et depuis onze ans que ces deus genereus Freres, ont formé & heureuſement executé ce grand deſſein, ils y ont fait paſſer à leurs frais & dans leurs propres vaiſſeaus, un nombre tres-conſiderable de braves hommes, qui travaillent inceſſanment à la défricher, & à relever glorieuſement les ruines de l'ancienne Colonie que leurs compatriotes y avoient autréfois dreſſée.

Mon-

Monſieur Adrien Lampſins eſt Directeur de la Compagnie des Indes Orientales à la Chambre de Midelbourg; & Monſieur Corneille Lampſins, ſon frere, qui eſt decedé depuis peu au grand regret de tous ceus qui l'ont connu, étoit ancien Bourguemaiſtre & Senateur de la Ville de Fleſſingue, & Deputé perpetuel de la Province de Zelande, à l'Aſſemblée des Hauts & Puiſſans Seigneurs les Eſtats Generaus des Provinces Unies.

Outre ces grandes charges & eminentes dignitez, déquelles ce Seigneur étoit revétu de ſon vivant, & dont il s'eſt aquité avec beaucoup de loüange, l'on remarquoit en ſa perſonne une integrité incorruptible, un dous & facile accés, & un grand zele à conſerver & à acroître la gloire & la reputation de ſa patrie, & à entretenir les Provinces confederées, dans l'étroite correſpondance, & la parfaite amitie de Puiſſances Souveraines, qui ſont dans leur ancienne alliance. D'où vint que le Roy tres-Chreſtien à preſent heureuſement regnant, voulant reconnoiſtre les merites de ce digne Senateur, & les bons ſervices qu'il avoit rendus à ſa Majeſté, en pluſieurs ocaſions importantes, de ſon propre mouvement, certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité Royale, le crea & declara Baron, voulant qu'il fut reputé cenſé & apellé BARON DE TABAGO, & que tel il ſe pût nommer & apeler tant en jugement que dehors: & qu'il jouït de cette dignité titre & preeminence, pleinement paiſiblement & perpetuellement, luy, ſes hoirs, ſucceſſeurs & ayans cauſe tant maſles que femelles, en tels & pareils droits de nobleſſe, autoritez, prerogatives, privileges, & preeminences, en fait de guerre aſſemblées de Nobles & autres, comme en jouïſſent, uſent, & ont acouſtumé d'en jouïr les autres Barons du Royaume de France. Et que deſormais lui & ſa poſterité, puiſſent porter les armes eſcartelées, ayant ſur le tout un Eſcuſſon chargé de fleurs de Lys ſans nombre, & ornée d'une couronne perlée, ainſi qu'elles ſont icy empraintes.

Et pour le gratifier encore d'avantage ſa Majeſté, lui donna le ceint militaire, & le fit CHEVALIER DE L'ACOLADE, Comme il apert plus amplement par ſes Lettres données à Saint Germain en l'Aye, au mois d'Aouſt, de l'an de grace mille ſix cens ſoixante deus, léquelles ſont ſignées de ſa main Royale, & ſeellées du grand ſeau en cire verte, & en

en ſuite verifiées & enregiſtrées au Parlement de Paris, ouï & à ce conſentant le Procureur General de ſa Majeſté, ſuivant l'Arreſt de verification, en date du vintcinquiéme May, mille ſix cens ſoixante trois.

D'autant que cette Ile, eſt au rang des *Iles Antilles*, & du nombre de celles qu'on nomme auſſi les *Iles Caraïbes*, & qu'en cette qualité, elle eſt compriſe dans la conceſſion que la Compagnie des Indes Occidentales a obtenuë des Hauts & Puiſſans Seigneurs les Eſtats Generaus des Provinces Unies, dés le commencement qu'elle fut erigée, M. M. Lampſins ont apuyé l'etabliſſement qu'ils y ont fait, de l'Octroy des Directeurs commis des chambres reſpectives de cette même Compagnie, repreſentans l'Aſſemblée des dixneuf: ainſi qu'il paroit par l'Extrait de leurs reſolutions, en date du cinquiéme du mois de May, de l'année mille ſix cens cinquante cinq.

L'une des conditions de cet Octroy, portant expreſſement, que celui qui ſeroit nommé pour commander à cette Colonie naiſſante, ſeroit agreé & confirmé en cette charge par les mêmes Hauts & Puiſſans Seigneurs les Eſtats Generaus, M. M. Lampſins leur preſenterent Monſieur Hubert de Beveren: & leurs Hautes Puiſſances étant deuëment informées de la generoſité, de l'experience, de la fidelité, & de toutes les autres belles qualitez dont ce Gentil-homme eſt richement pourveu, & qui le rendent tres-capable de cet employ, le munirent de leur ample Commiſſion, le deuziéme du mois de Septembre en la même année mille ſix cens cinquante cinq: en vertu de laquelle, il eſt entré en poſſeſſion de ce Gouvernement, au grand contentement de tous les Habitans de l'Ile, qui ont tout ſujet de ſe loüer de ſa tres-ſage conduite, & de tous les grands ſoins qu'il aporte pour procurer le bien & la gloire de leur Colonie, & l'entretenir dans le repos & la tranquilité dont elle joüit.

Il faut avoüer, que cette Ile meritoit bien d'avoir des Habitans: car outre ce que nous avons déja dit, de la bonté de l'air qu'on y reſpire, de l'incomparable fertilité de ſon terroir, de la beauté raviſſante des arbres qui le revétent, & du criſtal coulant des rivieres & des fontaines qui l'arrouſent, des excellens vivres qui y croiſſent, du miel & du ſucre qui y

distilent, des precieuses marchandises qui s'y recueillent, de la pesche & de la chasse qui y sont abondantes, de la seureté & commodité de ses ports & de ses rades, & de tous les autres avantages qui la rendent recommendable : étant voisine du Continent de l'Amerique meridionale, elle est tres-propre pour y entretenir un bon commerce avec les François, les Anglois, & les Espagnols qui y ont des Colonies, comme aussi avec les *Aroüagues*, les *Calibis*, les *Caraïbes*, & plusieurs autres nations Indiennes, qui ont leurs Villages sur le bords de la grande Riviere *d'Orinoque*, & le long de la coste de la mer.

Pour assurer ce commerce, & mettre cette place en état de ne point redouter les courses des sauvages, ou les surprises de quelque autre ennemi, M. M. Lampsins y ont fait bâtir trois Fortereſſes, qui sont à present en tres-bonne défense, & suffisanment pourveuë de canons, & de toutes les autres munitions de guerre & provisions de bouche, qui sont necessaires pour afermir le repos des habitans, contenir les broüillons dans le devoir, & donner de la terreur aus envieus de la gloire de cette Colonie. La plus considerable de ces Fortereſſes, & où Monsieur le Gouverneur fait sa demeure ordinaire, est connuë sous le nom de *Lampsinbergue*, pour la distinguer des deus autres, qui sont communement apelées de *Beveren*, & de *Belleviste*.

La premiere est bâtie sur une agreable colline, laquelle est élevée de cinquante pieds ou environ, au desus du terrain que l'on nomme *Lampsin-Baye*, & où l'on a aussi jetté les fondemens d'une Ville, qui porte le nom des Seigneurs de l'Ile, & qui est déja enrichie d'une belle & grande ruë, en laquelle on voit l'Eglise, plusieurs agreables maisons couvertes de tuiles, & acompagnées de Magazins, fort amples & solidement batis, & de quelques autres ornemens publics & particuliers, qui sont tous d'une belle monstre au dehors, & tres-commodes au dedans. Cette Fortereſſe consiste en quatre bastions, sur chacun déquels, il y a une baterie de plusieurs grosses pieces de canons, qui defendans la Ville & la Campagne voisine, peuvent foudroyer tous les vaisseaus qui auroient l'assurance de moüiller àcette Baye, ou de porter des hommes à terre, sans en avoir obtenu la permission. Ces quatre bastions enferment

ment dans leur enceinte le corps de garde, l'arſenal muni de toutes ſortes de bonnes armes, la maiſon de Monſieur le Gouverneur, & les apartemens des Officiers & des ſoldats de la garniſon qui y eſt entretenuë.

L'autre Fort qui eſt appellé de *Beveren*, eſt flanqué ſur un rocher, lequel étant inacceſſible de quelque côté qu'on le vueille aborder, eſt encore baigné de la mer & d'une riviere d'eau douce, qui lui font un large & profond foſſé, en forme de demye lune. La ſituation de cette place eſt ſi avantageuſe, que ſelon le jugement de tous ceus qui s'entendent aus fortifications, l'on pourroit avec peu de frais, la mettre en état d'arréter une puiſſante armée: parce qu'outre qu'elle n'eſt commandée d'aucune montagne ou eminence qui ſoit au voiſinage, le roc ſur lequel ce Fort eſt bâti, ne peut eſtre ni miné ni ſapé, à cauſe de ſa dureté naturelle, & des eaus qui l'entourent. Joint que pour y entrer, il faut traverſer la riviere, & monter par un petit ſentier pratiqué dans la maſſe du rocher, & qui eſt ſi étroit, qu'il n'y peut paſſer qu'un homme de front, tellement que les ſoldats qui le gardent, n'ont pas beaucoup de peine à defendre cette avenuë, & d'en empeſcher l'accés. Il eſt auſſi pourveu de pluſieurs groſſes pieces d'artillerie de quinze à dixhuit livres de bales, qui tiennent la rade & tout le Quartier voiſin en ſeureté. Tout joignant cette Place, il y a une langue de terre qui forme une preſqu'Ile, ſur laquelle on a deſſein de bâtir encore une autre Ville, ſous le nom de la *Nouvelle Fleßingue*.

Le troiſiéme Fort, qu'on apelle de *Belleviſte*, ne conſiſte qu'en une redoute, qui eſt conſtruite entre deus Pointes, dont l'une eſt nommée de *Caron*, & l'autre *de Sable*. L'on a edifié depuis peu cette petite Fortereſſe, à deſſein d'empeſcher les Indiens de faire quelques irruptions dans l'Ile par ces endrois-là. Car bien-que M. M. Lampſins deſirent que leurs ſujets entretiennent une bonne intelligence avec ces Barbares, afin de les aprivoiſer & de les atirer à la connoiſſance de Dieu, par toutes les voyes de douceur & de charité Chreſtienne, ſi eſt-ce qu'ils ne veulent pas qu'ils deſcendent à terre, ſans en avoir demandé & obtenu la licence de Monſieur le Gouverneur.

Pour ce qui eſt de l'état preſent de cette Colonie, les derniers memoires qui en ſont venus nous aprenent, qu'il y a déja environ douze cens Habitans, qui s'ocupent tous à cultiver le Tabac ou le Gingembre, ou le Coton, ou l'Indigo, ou ces precieus Roſeaus dont on fait le Sucre, & qu'ils ont déja ſix beaus Moulins pour briſer ces Cannes & en exprimer le Suc. Il eſt auſſi conſtant que les Navires qui en ſont retournez depuis peu, ont déchargé à Fleſſingue dans les magazins de M. M. Lampſins, une quantité bien notable de toutes ces ſortes de marchandiſes, qui étoient du crû & de la faſſon de cette Ile: léquelles auſſi au raport des experts ont eſté jugées autant excellentes & auſſi bien conditionées qu'aucunes autres de même eſpece, qui juſqu'à preſent ſont venuës de l'Amerique.

Il eſt à croire, que la bonté & la fertilité du terroir de cette Ile, contribuë beaucoup aus loüables qualitez & à toute la perfection de ces marchandiſes: mais il en faut auſſi donner la gloire & la loüange, à la diligence & à la d'exterité des Habitans de cette *Nouvelle Oüalcre*, qui étans d'un naturel vigilant & laborieus au poſſible, ſont auſſi fort ſoigneus de ne rien oublier de tout ce qui eſt capable de mettre dans l'eſtime leur aimable Colonie, & de lui aquerir & conſerver un bon renom parmi les marchands.

Quant au Gouvernement de cette Ile, la juſtice & la police y ſont adminiſtrées avec toute l'equité, la douceur & la moderation que l'on ſauroit deſirer, par un ſage Conſeil auquel Monſieur le Gouverneur preſide. Ce Senat eſt compoſé d'un Bourguemaiſtre de cinq Eſchevins & des principaus Officiers de la milice, qui terminent promtement & ſans beaucoup de remiſes ſuivant les bonnes loix, & les anciennes coûtumes des Provinces confederées, tous les diferens qui peuvent ſurvenir entre les Habitans.

Les Egliſes de l'une & de l'autre langue que le Seigneur y a recueillies, c'eſt à dire tant la Flamande que la Valonne, ſont auſſi conduites par le miniſtere des Paſteurs des Anciens & des Diacres, de même que celles des Provinces Unies auſquelles elles ſont aſſociées, ſous la direction d'une même Diſcipline Eccleſiaſtique, & l'Inſpection de leurs Synodes.

Enfin

Enfin, pour ce qui concerne la Police, l'on ne ſoufre point de pareſſeus ni de bouches inutiles dans cette petite Republique, non plus qu'en celle des Abeilles: mais comme l'oyſiveté qui eſt la roüillure des corps & des eſprits, en eſt bannie par un Arreſt irrevocable, auſſi le dous & profitable employ de l'agriculture, & tous les loüables exercices qui ſervent à l'entretien du commerce, y ſont receus & pratiquez avec honneur, de même que parmi les plus genereuſes Nations, dont l'hiſtoire eſt parvenuë juſques à nous.

ARTICLE II.

De l'Ile de la Grenade.

CEtte Ile, qui eſt ſituée ſur la hauteur de douze degrez, & ſeize ſcrupules au deça de la Ligne, commence proprément le demy cercle des Antilles. On luy donne ſét lieües de longueur, ſur une largeur inégale, elle s'étend Nord & Sud en forme de Croiſſant. Les François s'y ſont placez il y a environ ſix ans. Ils eurent à leur arrivée beaucoup à démeſler avec le Caraïbes, qui leur en conteſterent quelques mois par la force des armes, la paiſible poſſeſſion. Mais enfin Monſieur du Parquet Gouverneur pour le Roy de l'Ile de la Martinique, qui avoit entrepris à ſes frais cet établiſſement, les obligea, à luy laiſſer la terre libre, par la conſideration de leurs propres Intereſts, fondez principalement ſur le grand avantage qu'ils recevroient du voiſinage des François, qui les aſſiſteroient en tous leurs beſoins.

La Terre, y eſt tres-propre à produire toute ſorte de vivres du païs, des Cannes de Sucre, du Gingembre & d'excellent Tabac. Elle jouyt d'un air bien ſain. Elle eſt pourveüe de pluſieurs ſources d'eau douce, & de bons moüillages pour les Navires. Il y a auſſi une infinité de beaus Arbres, dont les uns portent des fruits delicieus à manger, & les autres ſont propres à bâtir des maiſons. La peſche eſt bonne en toute la coſte, & les Habitans ſe peuvent étendre tant pour la peſche, que pour la chaſſe, en trois ou quatre petis Ilets, qu'on nomme les *Grenadins*, qui ſont au Nord-Eſt de cette terre

terre. Monſieur le Comte, Capitaine de la Martinique, à eſté le premier Gouverneur de cette Ile. Monſieur de la Vaumeniere, luy a ſuccedé en cette charge. Il a ſous ſa conduite plus de trois cens hommes bien aguerris, qui pour la plupart ont déja demeuré en d'autres Iles, & qui s'entendent parfaitement à faire cultiver la terre, & à manier les armes, pour repouſſer au beſoin les efforts des ſauvages, & de tous ceus qui voudroient troubler le repos dont ils jouyſſent, en cette aimable demeure.

Monſieur le Comte de Seryllac, ayant entendu le recit avantageus qu'on faiſoit à Paris & ailleurs, de la bonté & beauté de cette Ile, là fait acheter dépuis peu de Monſieur du Parquet. Ce qui donne tout ſujet d'eſperer, que dans peu de tems cette Colonie, qui eſt tombée en de ſi bonnes mains, ſera conſiderable pour le nombre de ſes Habitans, & pour la quantité des Marchandiſes qu'elle fournira.

ARTICLE III.

De l'Ile de Bekia.

CEtte Terre, eſt diſtante de la ligne de douze dégrez & vint-cinq ſcrupules. Elle a dix ou douze lieües de circuit, & elle ſeroit aſſes fertile, ſi elle étoit cultivée. Il y a un fort bon Havre pour les Navires, qui y peuvent eſtre à l'abry de tous vens: mais à cauſe qu'elle eſt dépourveuë d'eau douce, elle eſt peu frequentée, ſi ce n'eſt de quelques Caraïbes de ſaint Vincent, qui y vont quelquefois faire la peſche, ou cultiver de petis jardins qu'ils ont ça & là, pour leur divertiſſement.

ARTICLE IV.

De l'Ile de Saint Vincent.

CEtte Ile, eſt la plus peuplée de toutes celles que poſſedent les Caraïbes. Elle eſt ſur la hauteur de ſeize degrez au Nord de la Ligne. Ceux qui ont veu l'Ile de Ferro, qui

qui eſt l'une des Canaries, diſent que cellecy eſt de même figure. Elle peut avoir huit lieuës de long & ſix de large. La terre eſt relevée de pluſieurs hautes montagnes, au pied deſquelles ſe voyent des plaines, qui ſeroyent fort fertiles ſi elles étoient cultivées. Les Caraïbes y ont quantité de beaus Villages, où ils vivent delicieuſement, & dans un profond repos. Et bien qu'ils ſoient toûjours dans la méfiance des Etrangers, & qu'ils ſe tiennent ſur leur garde quand il en arrive à leur rade, ils ne leur refuſent pas neantmoins du pain du païs, qui eſt la Caſſave, de l'eau, des fruits, & d'autres vivres qui croiſſent en leur terre, s'ils en ont beſoin: pourveu qu'en échange, ils leur donnent des couteaus, des ſerpes, des coignées, ou quelques autres ferremens, dont ils font état.

A cauſe que cette place, entre toutes celles que les Caraïbes poſſedent aus Antilles, eſt la plus voiſine du continent, où habitent les Aroüagues leurs irreconciliables ennemis, ils y aſſignent ordinairement, le rendez-vous general de leurs troupes, lors qu'ils ont formé le deſſein de les ataquer. C'eſt auſſi de cette Ile, que ſont ſortis les plus vaillans hommes, qui à diverſes repriſes, ont fait des deſcentes & des ravages dans les Colonies des François & des Anglois, comme nous le dirons en ſon lieu.

ARTICLE V.

De l'Ile de la Barboude.

L'Ile que nos François appellent la *Barboude*, & les Anglois *Barbade*, eſt ſituée entre le treiziéme & le quatorziéme degré, au Nord de l'Equateur, à l'Orient de Sainte Alouſie & de Saint Vincent. Les Anglois, qui y ont mené des l'an mil ſix cens vint ſét la Colonie qui l'habite encore à preſent, luy donnent environ vint-cinq lieuës de tour. Elle eſt d'une figure plus longue que large. Il n'y a qu'un ſeul ruiſſeau en cette Ile, qui merite de porter le nom de Riviere: Mais la terre y étant préſque par tout platte & unie, elle a en pluſieurs endroits des Etangs, & des reſervoirs d'eau douce,

qui suppléent au defaut des fontaines & des rivieres. La plupart des maisons, ont aussi des Cisternes, & des puits, qui ne tarissent jamais.

Du commencement qu'on cultiva cette terre, on tenoit qu'elle ne promettoit pas beaucoup: Mais l'experience a verifié le contraire, & elle s'est trouvée si propre à produire du Tabac, du Gingembre, du Cotton, & particulierément des Cannes de sucre, qu'apres l'Ile de Saint Christofle, elle est la plus frequentée des Marchands, & la plus peuplée de toutes les Antilles. Des l'an mil six cens quarante six, on y contoit environ vint mille Habitans, sans comprendre les Esclaves negres, que l'on tenoit monter à un nombre beaucoup plus grand.

Il y a plusieurs places en cette Ile, qui portent à bon droit le nom de Villes: parce-qu'on y voit plusieurs belles, longues & larges ruës, qui sont bordées d'un grand nombre de beaus edifices, où les principaus Officiers & Habitans de cette celebre Colonie font leur demeure: Mais à considerer toute cette Ile en gros, on la prendroit pour une seule grande Ville, à cause que les maisons ne sont pas fort éloignées les unes des autres: Qu'il y en a aussi beaucoup de bien bâties, à la fasson de celles d'Angleterre: que les boutiques & les magazins y sont fournis de toutes sortes de Marchandises: qu'on y tient des foires & des marchez: Et que toute l'Ile, à limitation des grandes Villes, est divisée en plusieurs Parroisses, qui ont chacune une belle Eglise, où les Pasteurs qui y sont en grand nombre, font le service Divin.

Tous les plus considerables Habitans de cette Ile, y sont fermement établis, & s'y trouvent si bien, qu'il arrive rarement qu'ils la quittent, pour aller en une autre. Ce qui n'est pas étonnant, puisqu'elle leur fournit en abondance tous les meilleurs rafraichissemens qui peuvent estre transportez de l'Europe, & une infinité de douceurs que ce nouveau Monde produit.

Nous aprenons aussi, que cette Colonie s'est tellement aeruë, que ne pouvant plus contenir sans enpressement le grand nombre de ses Habitans, elle a esté obligée pour se mettre plus au large, de pousser une nouvelle Peuplade dans le Continent

de

de l'Amerique Meridionale, laquelle s'acroiſt de jour à autre, à la décharge, & au plus grand avantage de celle-cy, dont elle releve.

Cette Ile eſt renommée par tout, à cauſe de la grande abondance d'excellent ſucre, qu'on en tire depuis pluſieurs années. Il eſt vray, qu'il n'eſt pas ſi blanc que celuy qui vient d'ailleurs, mais il eſt plus eſtimé des Raffineurs, par ce qu'il a le grain plus beau, & qu'il foiſſonne davantage, quand on le purifie.

ARTICLE VI.

De l'Ile de Sainte Lucie.

LEs François appellent communément cette Ile *Sainte Alouſie*, elle eſt ſituée ſur le treiziéme degré & quarante ſcrupules au deça de la ligne. Elle n'eſtoit par cy devant frequentée que par un pétit nombre d'Indiens, qui s'y plaiſoient à cauſe de la peſche qui y eſt abondante. Mais les François de la Martinique, ſont venus depuis peu leur tenir compagnie. Il y a deus hautes montagnes en cette Ile, qui ſont extremément roides. On les apperçoit de fort loin, & on les nomme ordinairement, les *Pitons de Sainte Alouſie*; Au pied de ces montagnes; il y a de belles & agreables vallées, qui ſont couvertes de grands arbres, & arroſées de fontaines. On tient que l'air y eſt bon, & que la terre y ſera fertile, quand elle ſera un peu plus découverte, qu'elle n'eſt à preſent.

Monſieur de Roſſelan, a étably cette Colonie Françoiſe, ſous les ordres de Monſieur du Parquet, qui l'avoit choiſy pour y eſtre ſon Lieutenant: & étant decedé en l'exercice de cette charge de laquelle il s'aquittoit dignement, Monſieur le Breton Pariſien a eſté mis en ſa place.

ARTICLE VII.

De l'Ile de la Martinique.

LEs Indiens, appelloient cette Ile *Madanina*; mais les Eſpagnols luy ont donné le nom qu'elle porte à preſent. Elle eſt ſur la hauteur de quatorze degrez & trente ſcrupules au deça de la ligne. C'eſt une belle & grande terre, qui a environ ſeize lieuës en longueur, ſur une largeur inegale, & quarante cinq de circuit. C'eſt aujourduy l'une des plus celebres, & des plus peuplées des Iles Antilles.

Les François, & les Indiens occupent cette terre, & y ont vécu long tems enſemble en fort bonne intelligence. Monſieur du Parquet, neveu de feu Monſieur Deſnambuc, qui donna le commencement aus Colonies Françoiſes qui ſont répanduës en ces Antilles, comme nous le dirons cy aprés, en eſt Gouverneur pour le Roy, & depuis quelques années il en a áquis la Seigneurie.

C'eſt la plus rompuë des Antilles, c'eſt à dire la plus remplie de montagnes, qui ſont fort hautes, & entre coupées de rochers inacceſſibles. Ce qu'il y a de bonne terre, eſt compoſé en partie de Mornes, qui ſont des eminences preſque rondes, ainſi nommées au païs: de côtaus qui ſont parfaitement beaus, (on les appelle *Côtieres* au langage des Iles:) Et de quelques plaines ou valons, qui ſont extremément agreables.

Les montagnes, ſont tout à fait inhabitables, & ſervent de repaire au beſtes ſauvages, aus ſerpens, & aus couleuvres, qui y ſont en fort grand nombre. Ces montagnes ſont couvertes de beaus bois, d'ont les arbres, ſurpaſſent de beaucoup & en groſſeur, & en hauteur les nôtres de France; & produiſent des fruits, & des graines, d'ont les ſangliers & les oiſéaus ſe repaiſſent.

Pour ce qui eſt des Mornes & des côtaus, la plupart ſont habitables, & d'un bon terroir, mais fort penible à cultiver: Car on en voit qui ſont ſi hauts & ſi droits, qu'à peine y peut on travailler ſans danger, ou du moins, ſans eſtre obligé à ſe tenir

tenir d'une main à quelque ſouche de Tabac, ou à quelque branche d'arbre, afin de travailler de l'autre.

Le Tabac qui croiſt dans ces lieus élevez, eſt toujours meilleur, & plus eſtimé, que celuy qui croiſt es vallées, & en des fonds, qui ne ſont pas de ſi prés favoriſez de l'aimable preſence du Soleil. Car le Tabac qui ſe cueille en ces endroits, eſt toujours plein de taches jaunâtres, comme s'il étoit brûlé, & n'eſt ni de bon goût, ni de bonne garde. Ces lieus étoufés ſont auſſi fort mal-ſains, ceus qui y travaillent, deviennent de mauvaiſe couleur, & les nouveaus venus, qui ne ſont pas acoûtumez à cet air, y gagnent plûtot qu'ailleurs le mal d'eſtomac, qui eſt ſi commun en ces Iles.

Comme il y a deus ſortes de Nations differentes en cette terre, auſſi eſt elle partagée entre l'une & l'autre, c'eſt à dire entre les Indiens habitans naturels du païs, & les François, qui jetterent les fondemens de cette Colonie au moys de Juillet de l'an mil ſix cens trente cinq, ſous la ſage conduite de Monſieur Deſnambuc, qui les fit paſſer de l'Ile de Saint Chriſtofle, les mit en la paiſible poſſeſſion de cette terre, & apres les avoir munis de tout ce qui étoit neceſſaire pour leur ſubſiſtence, & pour leur ſeureté, leur laiſſa Monſieur du Pont, pour commander en qualité de ſon Lieutenant.

La partie de l'Ile, qui eſt habitée par les Indiens, eſt toute compriſe en un quartier, qui ſe nomme la *Cabes-terre*, ſans autre diſtinction.

Pour ce qui eſt du païs occupé par les François, & que l'on nomme *Baſſe-terre*; il eſt diviſé en cinq quartiers, qui ſont la Caſe du Pilote, la Caſe Capot, le Carbet, le Fort Saint Pierre, & le Preſcheur. En chacun de ces quartiers il y a une Egliſe, ou du moins une Chapelle, un Corps de garde, & une place d'Armes, autour de laquelle on a bâty pluſieurs beaus & grands Magazins, pour ſerrer les Marchandiſes qui viennent de dehors, & celles qui ſe font dans l'Ile.

Le quartier de la Caſe du Pilote, eſt ainſi appellé, à cauſe d'un Capitaine ſauvage, qui y demeuroit autréfois, & qui tenoit à gloire de porter ce nom de Pilote, que nos François luy avoient donné. Il étoit grand amy de Monſieur du Parquet, & c'étoit luy qui l'avertiſſoit continuellement, de tous

les desseins, que ceus de sa Nation formoient alors contre nous.

Au quartier de la Case Capot, il y a une fort belle Savanne, (on appelle ainsi aus Iles les prairies & les lieus de pâturage) laquelle est bornée d'un costé d'une riviere, nommée la Riviere Capot, & de l'autre, de plusieurs belles habitations.

Le quartier du Carbet, a retenu ce nom, des Caraïbes, qui avoient autréfois en cette place l'un de leurs plus grands Villages, & une belle Caze qu'ils appelloient *Le Carbet*, nom, qui est encore à present commun à tous les lieus, où ils font leurs assemblées. Monsieur le Gouverneur, a honoré un fort long tems c'et agreable quartier de sa demeure, laquelle il faisoit en une maison qui est bâtie de briques, guéres loin de la rade, pres de la place d'armes, en un beau vallon, qui est arrosé d'une asses grosse riviere, qui tombe des montagnes. Les Indiens qui n'avoient point encore veu de bâtiment de pareille figure, ni de matiere si solide, le consideroient au commencement, avec un profond étonnement, & apres avoir essayé avec la force de leurs épaules, s'ils le pourroient ébranler, ils étoient contrains d'avoüer, que si toutes les maisons étoient bâties de la sorte, cette tempeste qu'on nomme *Ouragan*, ne les pourroit endommager.

Cette maison, est entourée de plusieurs beaus jardins, qui sont bordez d'arbres fruitiers, & embellys de toutes les raretez, & curiositez du païs. Monsieur le Gouverneur a quitté cette demeure depuis environ deus ans, à cause qu'il ne se portoit pas bien en ce quartier où elle est située, & en a fait present aus Jesuites, comme aussi de plusieurs belles habitations qui en dépendent, & d'un grand nombre d'Esclaves négres, qui les cultivent.

Le Fort Saint Pierre, est le quartier où demeure presentement Monsieur le Gouverneur. Il y a une Fort bonne batterie de plusieurs grosses pieces de Canon, partie de fonte verte, & partie de fer. Ce Fort commande sur toute la rade. A un jet de pierre du logement de Monsieur le Gouverneur, est la belle Maison des Jesuites, située sur le bord d'une agreable Riviere, que l'on appelle pour cette raison, *la Riviere des Iesuites*. Ce rare edifice, qui pourroit en un besoin servir de

de Citadelle, eſt bâty ſolidement de pierres de taille & de briques, d'une ſtructure qui contente l'œil. Les avenuës en ſont fort belles; & aus environs on voit de beaus jardins, & & des vergers remplis de tout ce que les Iles produiſent de plus delicieus, & de pluſieurs plantes, herbages, fleurs & fruits qu'on y a apportez de France. Il y a méme un plan de Vignes, qui porte de bons raiſins, en aſſes grande abondance, pour en faire du vin.

Le quartier du Preſcheur, contient un plat païs fort conſiderable pour ſon étenduë; & pluſieurs hautes montagnes, à la pente déquelles on voit un grand nombre de belles habitations, qui ſont de bon rapport.

Entre la Cabes-terre & la Baſſe-terre, il y a un cul-de-ſac, où il ſe trouve beaucoup de bois propre à monter le Tabac. On y va prendre auſſi des roſeaus, qui ſervent à paliſſader les Caſes, & du Mahot franc, dont l'écorce ſert à pluſieurs uſages de la ménagerie.

La plupart des maiſons de cette Ile, ſont de charpente, fort commodes, & d'une montre agreable. Les plus conſiderables ſont bâties ſur ces eminences, que les Habitans appellent Mornes. Cette ſituation avantageuſe, contribuë beaucoup à la ſanté de ceus qui y demeurent, car ils y reſpirent un air plus épuré que celuy des vallées; Et elle releve merveilleuſement la beauté de tous ces agreables edifices, leur fourniſſant une perſpective fort divertiſſante.

La meilleure rade de cette Ile, eſt entre le Carbet, & le Fort Saint Pierre. Elle eſt beaucoup plus aſſurée que celle des Iles voiſines, étant à-demy entourée de montagnes aſſes hautes, pour la mettre à couvert des vens, & y tenir les vaiſſeaus en ſeureté.

Entre la Caſe du Pilote, & ce ſein qu'on nomme ordinairement *le Cul-de-ſac des Salines*, il y a un rocher une demye lieuë avant en mer, que l'on appelle le *Diamant*, à cauſe de ſa figure, qui ſert de rétraite à une infinité d'Oiſeaus, & entre autres aus Ramiers, qui y font leurs nids. L'accés en eſt difficile: mais on ne laiſſe pas de le viſiter quelquesfois en paſſant, pendant le tems que les petits des Ramiers, ſont bons à manger.

Le

Le Crénage, eſt ſitué du même coſté que ce Diamant; c'eſt un lieu en forme de Cul-de-ſac, ou de ſein, où l'on mene les Navires pour les r'affraichir, & pour les reparer en les tournant ſur le coſté, juſques à ce que la quille apparoiſſe à découvert. La mer y eſt toujours calme: mais ce lieu n'eſt pas en bon air, & les matelots y ſont ordinairement pris de fievres, qui pourtant ne ſont pas fort dangereuſes, puis qu'elles quittent le plus ſouvent en changeant de lieu.

Outre les Torrens, qui au tems des pluyes coulent avec impetuoſité parmy toutes les ravines de cette Ile, on y conte juſqu'à neuf ou dix rivieres conſiderables, qui ne tariſſent jamais. Elles prenent leurs ſources à la pente, ou au pied des plus hautes montagnes, d'où elles roulent leurs eaus entre les vallons, & apres avoir arroſé la terre, elles ſe déchargent en la mer. Leur voiſinage eſt ſouvent incommode & dangereuz, à cauſe que lors qu'elles ſe debordent, elles deracinent les arbres, ſappent les rochers, & deſolent les champs & les jardins, entrainant bien ſouvent dans les precipices, les maiſons qui ſont en la plaine, & tout ce qui s'oppoſe à cette extraordinaire rapidité de leur cours. C'eſt auſſi ce qui a convié la plupart des Habitans de cette Colonie, de choiſir leurs demeures au ſommet de ces petites montagnes, ou à la pente de ces eminences, d'ont leur Ile eſt richement couronnée: car elles les parent contre ces inondations.

Mais ce qui eſt de plus conſiderable en cette terre, eſt la multitude des Habitans qui la poſſedent, & la cultivent, qu'on dit eſtre à preſent de neuf ou dix mille perſonnes, ſans y comprendre les Indiens, & les Eſclaves négres, qui ſont preſque en auſi grand nombre. La douceur du Gouvernement, & la ſituation avantageuſe de cette Ile, contribuent beaucoup à l'entretien, & à l'accroiſſement de cette grande affluance de Peuple. Car préſque tous les Pilotes des Navires François & Hollandois qui voyagent en l'Amerique, ajuſtent le cours de leur navigation en telle ſorte, qu'ils la puiſſent reconnoitre, & aborder avant toutes les autres, qui ne ſont pas ſi bien ſur leur route: & ſi-toſt qu'ils ont jetté l'ancre à la rade de cette terre, pour y prendre les refraichiſſemens qui leur ſont neceſſaires, ils y font deſcendre leurs paſſagers, s'ils

ne

ne ſont expreſſément obligez de les conduire encore plus loin. Il eſt même arrivé ſouvent, que des familles entieres, qui étoient ſorties de France, en intention de paſſer en d'autres Iles, qui ſont au delà de celle-cy, & qui ne luy cedent en rien, ni en bonté d'air, ni en fertilité de terroir, étans fatiguées & ennuyées de la mer, s'y ſont arrêtées, pour ne point s'expoſer de nouveau, à tant de dangers, de dégouts, & d'autres incommoditez, qui accompagnent inſeparablement, ces longs & penibles voyages.

Parmy cette grande multitude de peuple, qui compoſe cette Colonie, il y a pluſieurs perſonnes de merite, & de condition qui apres avoir ſignalé leur valeur, dans les armées de France, ont choiſy cette aimable retraitte, pour eſtre le lieu de leur repos, apres leurs honorables fatigues. Monſieur de Gourſolas, Lieutenant General de Monſieur le Gouverneur, s'y eſt rendu recommandable entre tous; ſa ſage conduite, ſon affabilité, & ſon humeur obligeante, luy ont aquis les affections de tous les Habitans de l'Ile, & les reſpects de tous les étrangers qui y abordent. Monſieur le Comte, & Monſieur de L'Oubiere, y ſont conſiderez entre les principaus Officiers. Monſieur du Coudré, y a exercé un fort longtems la charge de Juge Civil & Criminel, avec beaucoup d'approbation.

Au commencement de la deſcription de cette Ile, nous avons dit à deſſein, que les François & les Indiens, y ont vêcu long tems enſemble en bonne intelligence: Car nous apprenons des memoires, qui nous ont eſté envoyez depuis peu, touchant l'Etat de cette Ile, qu'il y-a environ quatre ans, que les Caraïbes ſont en guerre ouverte avec les nôtres; que depuis ce tems-là, ces Barbares ont fait pluſieurs ravages en nos quartiers; & que ni les hautes montagnes, ni la profondeur des precipices, ni l'horreur des vaſtes & affreuſes ſolitudes, qu'on avoit tenuës juſques alors pour un mur impenetrable, qui ſeparoit les terres des deus Nations, ne les ont pû empeſcher de venir fondre ſur nos gens, & de porter juſques au milieu de quelques-unes de leurs habitations, le feu, le maſſacre, la deſolation, & tout ce que l'eſprit de vengeance leur à pû dicter de plus cruel, pour contenter leur rage, & pour aſſouvir la brutalité de leur paſſion.

On parle diverſement des ſujets de cette rupture. Les uns l'attribuent au déplaiſir que quelques Caraïbes ont conçeu, de ce que Monſieur du Parquet, a établi contre leur gré, des Colonies Françoiſes aus Iles de la Grenade, & de Sainte Alouſie, ou de ce qu'on ne leur a pas acompli la promeſſe qui leur avoit eſté faite, en s'emparant de ces places, de leur donner en compenſation, des marchandiſes, qui leur ſeroyent les plus agreables, juſqu'à la concurrence, de la valeur de deus mille francs, ou environ. Les autres diſent, qu'ils ont eſté incitez à prendre les armes, pour venger la mort de quelques uns de leur Nation, Habitans de l'Ile de Saint Vincent, qu'ils tiennent eſtre periz, apres avoir beû de l'eau de vie empoiſonnée, qui leur avoit eſté apportée de la Martinique.

Incontinent que cette guerre fut declarée, & que les Caraïbes eurent fait par ſurpriſe, ſelon leur coûtume, quelques dégats en l'un de nos quartiers: ceus qui ſont envieus de la gloire de nos Colonies, & de leur progrez & affermiſſément dans ce nouveau Monde, faiſoient courir le bruit, que nos gens ne pourroyent jamais domter ces Barbares; que ceus de cette même Nation qui habitent à la Dominique, & à Saint Vincent, avoient ébranlé tous leurs alliez du Continent, pour nous faire la guerre à forces unies; que pour faciliter ce deſſein, & groſſir leur party, ils avoient même traitté de paix avec les Arovaguës leurs anciens ennemis; & qu'ils avoyent engagé ſi avant tous ces Sauvages en leur querelle, qu'ils étoient reſolus de ſe jetter d'un commun effort ſur nous, & de nous accabler de leur multitude.

L'On ne ſait pas au vray, ſi cette ligue generale dont on nous menaçoit à eſté projettée: mais il eſt conſtant qu'elle n'a point paru, & qu'apres les premieres courſes, que les Caraïbes de la Martinique firent ſur nos terres avec quelque avantage, ils ont depuis ſi mal reuſſy dans leurs entrepriſes, & ils ont eſté ſi ſouvent pour ſuivis & repouſſez des nôtres, avec perte de leurs principaus Chefs, qu'ils ont eſté contrains depuis deus ans ou environ d'abandonner leurs Villages, & leurs Jardins à leur diſcretion, & de ſe r'enfermer dans l'epaiſſeur des bois, & parmy des montagnes & des rochers qui ſont préſque inacceſſibles. De ſorte que ceus qui connoiſſent la valeur,

valeur, l'experience, & le bon ordre de nos François qui habitent cette Ile, ſont entierement perſuadez, que ſi ces Barbares, ont encore l'aſſurance de ſortir de leurs tanieres, pour experimenter le ſort des armes, & pour ſecoüer cette profonde conſternation en laquelle ils vivent, ils ſeront contrains par neceſſité, ou de leur quitter l'entiere poſſeſſion de cette terre, ou d'accepter toutes les conditions ſous leſquelles ils voudront traitter de paix avec eus, & renouveller l'ancienne alliance, qu'ils ont trop legerement rompuë.

Dépuis la premiere edition de cette Hiſtoire, nous avons eſté plenemcnt informez de l'état auquel eſt à preſent cette floriſſante Colonie, & de l'heureus ſuccés des guerres quelle a eus avec les Caraïbes: Mais à cauſe que cet Article eſt dêja aſſez diffus, & que cette matiere apartient proprement à l'Hiſtoire Morale, nous la remettrons avec toutes ſes circonſtances, au Chapitre vintiéme de nôtre ſecond Livre, auquel nous traitons des guerres des Caraïbes.

CHAPITRE TROISIÉME.

Des Iles Antilles qui s'étendent vers le Nord.

TOutes les Iles dont nous ferons la deſcription en ce Chapitre, étans ſituées plus au Nord que les precedentes; jouiſſent par conſequent d'une temperature un peu plus douce. Elles ſont auſſi plus frequentées que celles de Tabago, de la Grenade, & de Sainte Alouſie; à cauſe que les Navires qui ſe ſont rafraichis à la Martinique, & qui deſcendent à Saint Chriſtofle, les peuvent viſiter les unes apres les autres, ſans ſe detourner de leur route.

ARTICLE I.

De l'Ile de la Dominique.

CEtte Ile, eſt ſur la hauteur de quinze degrez & trente ſcrupules. On l'eſtime avoir en longueur environ tréze lieuës, & en ſa plus grande largeur un peu moins. Elle a en

ſon centre pluſieurs hautes montagnes, qui entourent un fonds inacceſſible, où l'on voit du haut de certains rochers, une infinité de Reptiles, d'une groſſeur & d'une longueur effroyable.

Les Caraïbes, qui habitent cette Ile en grand nombre, ont fort long-tems entretenu, ceus qui les alloient viſiter, du conte qu'ils faiſoient, d'un gros & monſtrueus ſerpent, qui avoit ſon repaire en ce fonds. Ils diſoient qu'il portoit ſur ſa teſte une pierre éclatante comme une Eſcarboucle, d'un prix inéſtimable. Qu'il voiloit pour l'ordinaire ce riche ornement, d'une petite peau mouvante, comme la paupiere qui couvre l'œil: mais que quand il alloit boire, ou qu'il ſe joüoit au milieu de ce profond abyſme, il le montroit à decouvert, & que pour lors les rochers, & tout ce qui étoit à l'entour, recevoit un merveilleus éclat du feu, qui ſortoit de cette precieuſe couronne.

Le Cacique de cette Ile, étoit autréfois des plus conſiderez entre les autres de la méme Nation. Et quand toutes leurs troupes marchoient en bataille, contre les Aroüagues leurs ennemis du Continent, celuy-cy avoit la conduite de l'avantgarde, & étoit ſignalé par quelque marque particuliere, qu'il avoit ſur ſon corps. Et encore à preſent, il tient un rang de Prince parmy ces Barbares, qui ont méme tant de reſpect & de veneration pour luy, qu'ils le portent ſouvent ſur leurs épaules, dans une forme de brancart, lors qu'il veut honorer de ſa preſence leurs feſtins, & leurs autres aſſemblées ſolemnelles.

Quand il paſſe de Navires François prés de cette Ile, on voit auſſi-tôt pluſieurs canots, en chacun déquels il y a trois ou quatre Indiens au plus, qui viennent convier les Capitaines de ces Vaiſſeaus, d'aller moüiller aus bonnes rades qu'ils montrent: Ou du moins, ils preſentent des fruits de leur terre, qu'ils ont apportez, & apres avoir fait preſent de quelques uns des plus beaus aus Capitaines, & aus autres Officiers, ils offrent ce qui leur reſte, en échange de quelques hameçons, de quelques grains de criſtal, ou d'autres menuës bagatelles qui leur ſont agreables.

Ceus

Ceus qui ont une connoiſſance particuliere de cette belle Ile, nous aſſurent, qu'elle eſt l'une des meilleures, & des plus dignes d'eſtre cultivées de toutes les Antilles, à cauſe des excellentes vallées, & des plaines de grande étenduë, qui ſont au pied des agreables montagnes, qui luy font une ſuperbe couronne, & parce qu'elle eſt rafraichie plus qu'aucune autre, de pluſieurs grandes ſources, qui y forment des ruiſſeaus & des rivieres, qui ſont merveilleuſement commodes. On tient auſſi, qu'il y a des perſonnes de qualité, qui ont deſſein d'obliger bien tôt les Caraïbes, à recevoir des compagnons du dous repos & de la tranquilité qu'ils y reſpirent.

ARTICLE II.

De l'Ile de Marigalante.

ON la met ordinairément ſur la hauteur de quinze degrez & quarante ſcrupules. C'eſt une terre aſſez platte & remplie de bois, qui témoignent qu'elle ne ſeroit pas infeconde, ſi elle étoit cultivée. Elle a toujours été frequentée des Indiens, tant pour la peſche, que pour l'entretien de quelques petis jardinages qu'ils y ont.

Les derniers avis, qui nous ſont venus des Antilles, portent, que Monſieur D'Hoüel, Gouverneur de la Gardeloupe, a nouvellement fait peupler cette Ile, & qu'il y a fait bâtir un Fort, pour reprimer quelques Indiens, qui vouloient s'oppoſer à ce deſſein, & qui y avoient tué vint hommes, qu'il y avoit envoyez par avance, pour découvrir peu à peu la terre: & qu'à cauſe de cet accident, il y en a fait paſſer environs trois cens, qui ſe retiroient la nuit en un grand vaiſſeau qu'ils avoient à la rade, juſques à ce que la fortification fut en defenſe. Les Caraïbes de la Dominique, pour entretenir l'amitie qu'ils ont avec les Habitans de la Gardeloupe, qui ſont leurs plus proches voiſins, diſent qu'ils ſont innocens de ce maſſacre, & en ont fait excuſe à Monſieur d'Hoüel, l'imputant à ceus de leur Nation, qui habitent aus autres Iles.

ARTICLE III.

Des Iles des Saintes, & des Oiſeaus.

ENtre la Dominique, & la Gardeloupe, il y a trois ou quatre petites Iles, fort proches les unes des autres, qu'on nomme ordinairement *les Saintes*. Elles ſont ſur la même hauteur que *Marigalante*, au couchant de laquelle elles ſont ſituées, & juſques à preſent, elles ſont deſertes & inhabitées.

l'Ile *aus Oiſeaus*, eſt encore plus occidentale que les *Saintes*. On la range ſur la hauteur de quinze degrez, & quarante cinq ſcrupules. Elle eſt ainſi nommée à cauſe de la multitude d'Oiſeaus, qui y font leurs nids juſques ſur le ſable, & au bord de la mer. Ils ſont pour la plûpart fort faciles à prendre à la main, par ce que ne voyant pas ſouvent des hommes, ils n'en ont nulle crainte. Cette terre eſt fort baſſe, & à peine la peut-on appercevoir, que l'on n'en ſoit bien prés.

ARTICLE IV.

De l'Ile de la Deſiderade.

ELle eſt ainſi nommée, par ce que *Chriſtofle Colomb*, la découvrit la premiere de toutes les Antilles, en ſon ſecond voyage de l'Amerique. Et comme la premiere terre de ce Nouveau Monde, fut appellée par luy, *San Salvador*, au lieu qu'elle ſe nommoit auparavant *Guanahani*, qui eſt une des Lucayes, ſur la hauteur de vint-cinq degrez & quelques ſcrupules; ainſi, il nomma celle-cy *la Deſirée*, à cauſe de l'accompliſſement de ſon ſouhait. Elle eſt éloignée de dix lieuës de la Gardeloupe, en tirant vers le Nord-Eſt: & de la ligne, de ſeize degrez, & dix ſcrupules. Il y a aſſez de bonne terre en cette Ile, pour y dreſſer pluſieurs belles habitations: c'eſt pourquoy on eſpere, qu'elle ne ſera pas long-tems, ſans eſtre peuplée.

ARTI-

ARTICLE V.

De l'Ile de la Gardeloupe.

CEtte Ile, eſt la plus grande, & l'une des plus belles, de toutes celles que les François poſſedent aus Antilles. Elle étoit cy devant appellée par les Indiens *Carucueira*: mais les Eſpagnols luy ont donné le nom qu'elle porte à preſent. Les uns la mettent preciſément au ſeiziéme degré, & les autres y ajouſtent ſeize ſcrupules. Elle a environ ſoixante lieuës de circonference, ſur neuf ou dix de largeur aus endroits ou la terre s'étend d'avantage. Elle eſt diviſée en deus parties par un petit bras de mer, qui ſepare la Grand' terre, d'avec celle qu'on nomme proprement la Gardeloupe. La partie plus Orientale de celle-cy, eſt appellée, *Cabes-Terre*, & celle qui eſt au Couchant, *Baſſe-Terre*.

Ce qu'on nomme la Grand' Terre, a deus Salines, où l'eau de la mer ſe forme en ſel, comme en pluſieurs autres Iles, par la ſeule force du Soleil, ſans aucun autre artifice.

La partie qui eſt habitée, eſt relevée en pluſieurs endroits, & particuliérement en ſon centre, de pluſieurs hautes montagnes, dont les unes ſont heriſſées de rochers pelés & affreus, qui ſélevent du ſein de pluſieurs effroyables precipices, qui les entourent; & les autres, ſont couvertes de beaus arbres, qui leur compoſent en tout tems une guirlande agreable. Il y a au pied de ces montagnes, pluſieurs plaines de grande étenduë, qui ſont rafraichies par un grand nombre de belles rivieres, qui convioient autréfois les flottes qui venoient d'Eſpagne, d'y venir puiſer les eaus, qui leur étoient neceſſaires, pour continuer leurs voyages. Quelques unes de ces rivieres, en ſe débordant, roulent des bâtons enſoufrez, qui ont paſſé par les mines de ſoulfre, qui ſont dans une montagne des plus renommées de l'Ile, qui vomit continuellement de la fumée, & à laquelle on a donné pour ce ſujet, le nom de *Soulfriere*. Il y a auſſi des fontaines d'eau boüillante, que l'experience a fait trouver fort propres à guerir l'hydropiſie, & toutes les maladies qui proviennent de cauſe froide.

Il

Il y a deus grands seins de mer, entre ces deus terres, d'où les Habitans de l'Ile qui se plaisent à la pesche, peuvent tirer en toute saison des Tortuës, & plusieurs autres excellens poissons.

Cette terre commença d'estre habitée par les François, en l'an mil six cens trente cinq. Messieurs du Plessis, & de L'Olive, y eurent les premiers commandemens avec égale autorité. Mais le premier étant mort le septiéme mois apres son arrivée, & Monsieur de l'Olive étant devenu inhabile au gouvernément, par la perte qu'il fit de la veuë, les Seigneurs de la Compagnie des Iles de l'Amerique, prirent à cœur de soûtenir cette Colonie naissante, qui étoit extremément desolée, & de la pourvoir d'un chef doué de courage, d'experience, & de toutes les qualitez, qui sont requises en un homme de commandement. A cet effet ils jetterent les yeus sur Monsieur Auber l'un des Capitaines de l'Ile de S. Christofle, qui étoit pour lors à Paris. Le tems à amplement verifié, que ces Messieurs ne pouvoient pas faire un meilleur choiz: Car cette Colonie doit sa conservation, & tout le bon état auquel elle a été depuis, à la prudence, & à la sage conduitte de ce digne Gouverneur, qui signala son entrée en cette charge, par la paix qu'il fit avec les Caraïbes, & par plusieurs bons ordres qu'il établit, pour le soulagement des Habitans, & pour rendre l'Ile plus recommendable: comme nous le deduirons au Chapitre troisiéme, du second Livre de cette Histoire.

Monsieur d'Hoüel est aujourduy Seigneur & Gouverneur de cette Ile: & depuis qu'il y a été établi, elle a pris encore une toute autre face, qu'elle n'avoit auparavant, car elle s'est accruë en nombre d'Habitans, qui y ont bâty plusieurs belles maisons, & y ont attiré un si grand commerce, qu'elle est a present l'une des plus considerables, & des plus floriſſantes des Antilles.

O y voit de belles plaines, sur lesquelles on fait passer la charruë pour l'abourer la terre; ce qui ne se pratique point aus autres Iles: Apres quoy le Ris, le Mays, le Manioc dont on fait la Cassaue, les Patates, & même le Gingembre, & les Cannes de sucre, viennent le mieux du monde.

Les

Les Jacobins Reformez, poſſedent une partie de la meilleure terre de cette Ile, ſur laquelle ils ont fait pluſieurs belles Habitations, qui ſont d'un bon rapport. Elles doivent le bon état auquel elles ſont, aus ſoins incomparables du *P. Raymond Breton*, qui les a conſervées à ſon Ordre, parmy pluſieurs difficultez.

La partie de l'Ile qu'on nomme la baſſe terre; eſt enrichie d'une petite Ville, qui s'acroiſt tous les jours. Elle a déja pluſieurs ruës, qui ſont bordées d'un grand nombre de beaus edifices de charpente, qui ſont pour la plûpart à deus étages, & d'une ſtructure commode, & agreable à la veuë. Elle eſt auſſi embellie de l'Egliſe Parroiſſiale, des Maiſons des Jeſuites, & des Carmes, que Monſieur le Gouverneur y a appellez depuis peu; & de pluſieurs amples Magazins, qui ſont neceſſaires pour la ſubſiſtence de cette aimable Colonie.

Monſieur le Gouverneur, fait ſa demeure en un Chateau, qui n'eſt pas fort éloigné de la Ville. Il eſt bâty bien ſolidément, à quatre faces. Les coins ſont munis déperons, & de redoutes de maſſonnerie d'une telle épaiſſeur, qu'elle peut ſoûtenir la peſanteur de pluſieurs pieces de Canon de fonte verte, qui y ſont poſées en batterie. Un peu au delà de ce Chateau, il y a une fort haute montagne, qui le pourroit incommoder: mais Monſieur le Gouverneur, qui n'oublie rien de tout ce qui peut contribuer à l'ornement & à la ſeureté de ſon Ile, y a fait monter du Canon; & afin qu'un ennemy ne ſe puiſſe emparer de cette place, il y a fait une eſpéce de Citadelle, qui eſt en tout tems pourveuë de vivres, & de munitions de guerre. Il y a auſſi fait bâtir des logémens, qui ſont capables de tenir à couvert les Soldats qui la gardent, & de ſervir au beſoin de retraite aſſurée aus Habitans. La Cabes-Terre, a auſſi un Fort, qui eſt bien conſiderable. Il eſt bâty en un lieu qu'on nommoit autrefois la Caſe au borgne. Il contient tout ce quartier-là en aſſurance. On l'appelle *le Fort de Sainte Marie*. Meſſieurs les Neveus de Monſieur d'Houel, ayans contribué de leurs biens à l'afermiſſement de la Colonie de cette Ile, en ſont auſſi Seigneurs en partie, & leur Juriſdiction s'étend, ſur ce quartier de la Cabes-terre, qui leur eſt échû en partage.

Plusieurs personnes de condition, se sont retirées en cette Ile, & y ont fait dréſſer un grand nombre de Moulins à sucre. Monsieur de Boisseret, y est Lieutenant General de Monsieur le Gouverneur. Monsieur Hynselin, Monsieur du Blanc, Monsieur de Mé, Monsieur des Prez, & Monsieur Postel, y sont estimez entre les principaus Officiers, & les plus honorables Habitans. Monsieur d'Aucourt, personnage d'un rare savoir, & d'une conversation fort douce, y exerce la charge de Lieutenant Civil & Criminel, avec beaucoup de loüange.

ARTICLE VI.

De l'Ile D'Antigoa.

CEtte Ile, est sur la hauteur de seize degrés & quarante scrupules, entre la Barbade & la Desirée, sa longueur est de six ou sept lieuës, sur une largeur inegale. Elle est de difficile accés aus navires, à cause des rochers qui l'environnent. L'on tenoit cy-devant, qu'elle étoit inhabitable, par ce qu'on croyoit qu'il n'y avoit point d'eau douce: mais les Anglois, qui s'y sont placez, y en ont trouvé, & y ont encore creusé des puits, & des cisternes, qui suppléeroient à ce défaut. Cette Ile est abondante en poissons, en gibier, & en toute sorte de bétail domestique. Elle est habitée par sét ou huit cens hommes, & il y a comme en toutes les autres, qui sont entre les mains de cette Nation, de bons & de savans Pasteurs, qui ont un grand soin des troupeaus, qui leur sont commis.

ARTICLE VII.

De l'Ile de Mont-serrat.

LEs Espagnols, ont donné à cette Ile le nom qu'elle porte, à cause de quelque ressemblance qu'il y a, entre une montagne qui y est, & celle de Mont-serrat, qui est prés de Barce-

Barcellonne, & ce nom luy eſt demeuré juſques à preſent. Elle eſt ſur la hauteur de dix-ſét degrez de latitude ſeptentrionale. Elle a trois lieuës de long, & préſque autant de large, de ſorte qu'elle paroit d'une figure ronde. La terre y eſt tres-fertile. Les Anglois la poſſedent & y ſont fort bien logez. On tient qu'il y a environ ſix cens hommes,

Ce qui eſt de plus conſiderable en cette Ile, eſt une belle Egliſe, d'une agreable ſtructure, que Monſieur le Gouverneur & les Habitans y ont fait bâtir : la chaire, les bancs, & tout l'ornement du dedans, ſont de menuiſerie, de bois du païs, qui eſt precieus, & de bonne odeur.

ARTICLE VIII.

Des Iles de la Barbade & de Redonde.

L'Ile, que les François nomment *Barbade*, & les Anglois *Barboude*, eſt ſur la hauteur de dix-ſét degrez & trente ſcrupules. C'eſt une terre baſſe, longue d'environ cinq lieuës, ſituée au Nord-Eſt de Mont-ſerrat. Les Anglois, y ont une Colonie de trois à quatre cens hommes, & y trouvent dequoy ſubſiſter commodément. Elle à cecy de fâcheus & de commun avec les Iles d'Antigoa, & de Mon-ſerrat, que les Caraïbes de la Dominique & d'ailleurs, y font ſouvent de grands ravages. L'inimitie que ces Barbares ont conceuë contre la Nation Angloiſe eſt ſi grande, qu'ils ne s'écoule préſque aucune année, qu'ils ne faſſent une ou deus deſcentes à la faveur de la nuit, en quelcune des Iles qu'elle poſſede : & pour lors, s'ils ne ſont promtément découvers & vivément repouſſez, ils maſſacrent tous les hommes qu'ils rencontrent, ils pilent les maiſons & les brûlent, & s'ils peuvent ſe ſaiſir de quelques femmes ou de leurs enfans, ils les font priſonniers de guerre, & les enlevent en leurs terres, avec tout le butin qui leur agrée.

l'Ile qu'on appelle *Redonde* ou *Rotonde*, à cauſe de ſa figure, eſt ſur la hauteur de dix-ſét degrez & dix ſcrupules. Elle eſt petite, & ne paroit de loin que comme une groſſe tour : & ſelon une certaine face, on diroit que ce ſeroit un grand

Navire, qui eſt ſous la voile. On la peut facilément aborder de toutes parts, à cauſe que la mer qui l'entoure eſt profonde, & ſans rochers ou écueils, qui puiſſent mettre en danger les Navires.

ARTICLE IX.

De l'Ile de Nieves.

C'Eſt une petite terre, qui eſt ſituée ſur la hauteur du dix-ſettiéme degré & dixneuf ſcrupules vers le Nord. Elle n'a qu'environ ſix lieuës de tour, & dans ſon milieu, une ſeule montagne qui eſt fort haute, & couverte de grands bois juſques au ſommet. Les habitations ſont tout à l'entour dela montagne, à commencer dépuis le bord de la mer, juſques à ce qu'on arrive au plus haut, où l'on peut commodément monter. On fait aiſément & par eau & par terre, tout le circuit de cette Ile. Il y a pluſieurs ſources d'eau douce, dont quelques-unes ſont aſſez fortes, pour porter leurs eaus juſques à la mer. Il y a même une fontaine, dont les eaus ſont chaudes & minerales. On a fait des bains tout proche de la ſource, qui ſont frequentez avec heureus ſuccés, pour la gueriſon des mêmes maladies, qui demandent l'uſage des eaus de Bourbon.

Les Anglois qui s'y ſont établis en l'an mil ſix cens vint-huit, habitent cette Ile au nombre d'environ trois milles hommes, qui y ſubſiſtent honorablement par le trafic qu'ils y font de Sucre, de Gingembre, & de Tabac.

Cette Ile, eſt des mieus policées de toutes les Antilles. La Juſtice s'y adminiſtre avec grande ſageſſe, par un Conſeil, qui eſt compoſé des plus notables, & de plus anciens Habitans de la Colonie. Les juremens, les larcins, l'yvrognerie, la paillardiſe, & toutes ſortes de diſſolutions & de deſordres, y ſont punis ſeverément. L'an mil ſix cens quarante neuf, Monſieur Lake y commandoit. Depuis Dieu l'a appellé à ſoy. Il étoit homme craignant Dieu, & ſavant; qui gouvernoit avec grande prudence, & grande douceur.

Il

Il y a trois Egliſes, qui ſont ſimplement bâties; mais en recompenſe elles ſont commodément diſpoſées pour y faire le Divin ſervice. Pour la ſeureté des vaiſſeaus qui ſont à la rade, & pour empeſcher la deſcente que pourroit faire un Ennemy, on y a bâty un Fort, où il y a pluſieurs groſſes pieces de Canon, qui commandent ſur la mer. Il tient auſſi en aſſurance les Magazins publics, dans leſquels on décharge toutes les Marchandiſes qui viennent de dehors, & qui ſont neceſſaires pour la ſubſiſtence des Habitans. Et c'eſt delà, qu'elles ſont puis apres diſtribuées à tous les particuliers qui en ont beſoin, pourveu que ceus qui ont cette commiſſion, les jugent capables de les payer au jour nommé, & au prix, que Monſieur le Gouverneur & Meſſieurs du Conſeil y ont mis, ſelon leur prudence, & equité.

Ce qui rend encore cette Ile recommandable, eſt qu'elle n'eſt ſeparée que par un petit bras de mer, de celle de *Saint Chriſtofle*, la plus belle & la plus renommée de toutes les Antilles, dont elle eſt la Capitale. Décrivant donc aſſez briévement la plupart des autres Iles, il eſt juſte de nous étendre un peu davantage ſur cellecy. Et c'eſt pourquoy nous en ferons un Chapitre à part, comme le ſujet le merite bien.

CHAPITRE QUATRIÉME.

De l'Ile de Saint Chriſtofle en particulier.

L'Ile de *Saint Chriſtofle*, fût ainſi appellée par *Chriſtofle Colomb*, qui la voyant ſi agreable, voulut qu'elle portaſt ſon nom. A quoy il fut auſſi convié par la figure d'une des montagnes qui ſont en cette Ile, laquelle porte ſur ſa croupe, comme ſur l'une de ſes épaules une autre plus petite montaigne; de même que l'on peint Saint Chriſtofle, comme un Geant, qui porte nôtre Seigneur ſur les ſiennes, en forme d'un petit enfant. L'Ile eſt ſur la hauteur de dix-ſét degrez, & vint cinq Scrupules.

C'eſt le ſiege des Gouverneurs Generaus des François & des Anglois, qui poſſedent la plus grand'-part des Antilles:

MONSIEUR LE CHEVALIER DE POINCY, Baillif & Grand-Croix de l'Ordre de Saint Jean de Jeruſalem, Commandeur d'Oyſemont & de Coulours, & Chef d'Eſcadre des Vaiſſeaus du Roy en Bretagne, Gentil-homme de fort ancienne Maiſon, qui porte le nom de POINCY, exerce tres-dignement cette charge pour ſa Majeſté, depuis environ dix-neuf ans. Et l'on trouve en ſa perſonne, toute la prudence, toute la valeur, toute l'experience & en un mot toutes les hautes qualitez, qui ſont neceſſaires pour achever un grand Capitaine. C'eſt aus ſoins & à la ſageſſe de ce brave Seigneur, que l'on doit aujourduy le bon Etat de cette Ile: Car l'ayant trouvée comme un deſert, il l'a enrichie de pluſieurs beaus edifices: Il la remplie de toutes les choſes neceſſaires à la vie: Il y a attiré une grande multitude de perſonnes de toute condition, qui y vivent doucément & en repos. & il y a formé la plus noble & la plus ample Colonie, que nôtre Nation ait eüe juſqu'à preſent, hors des limites de la France. Il maintient cette Colonie par de bonnes lois politiques, & militaires. Il rend une fidele juſtice à tous ceus de ſon gouvernement, ayant éſtably pour cet effet un Conſeil de gens de conſideration. Il prend un ſoin charitable des pauvres, des malades & des orfelins: En general il ſoulage & aide au beſoin tous les habitans de l'Ile, ſubſiſtant de ſes propres biens, par ſon bon ordre, & par ſon œconomie, ſans eſtre à charge à perſonne. Il traitte ſplendidement les Etrangers qui le viennent viſiter, & fait un accüeil favorable à tous ceus qui abordent en ſon Ile. Sa maiſon eſt conduite avec un ordre qu'on ne ſauroit aſſez priſer. Dans la paix même, on y voit faire les exercices de la guerre: Et en tous tems, elle eſt une école de civilité, & de toutes ſortes de vertus. Il fait obſerver exactement la diſcipline militaire, pour tenir l'Ile en defenſe, donner de la terreur à l'ennemy, & préter au beſoin ſecours aus alliez. Il eſt l'Arbitre de tous les differens qui ſurviennent entre les Nations voiſines, & par ſa ſage conduite, il demeure toûjours en parfaite intelligence avec les Anglois, les conviant par ſes rares vertus, à l'honorer, & à déferer à ſes ſentimens. Il peut mettre ſur pied en un inſtant pluſieurs Compagnies de Cavalerie & environ huit à neuf mille hommes de pied.

pied, Enfin il a eu ſoin détendre le nom François en pluſieurs Iles, ou il a étably des Colonies qui ſont a preſent floriſſantes : Il à auſſi envoié en la terre ferme de l'Amerique, en un endroit appelle *Cap de Nord*, des hommes qui entretiennent un commerce avec les Indiens, & qui peuvent donner le fondément à une ample Peuplade, par ce que ce lieu là, ouvre l'entrée d'un grand & bon Païs. Il étoit impoſſible de paſſer plus outre, ſans arréter quelque tems nos yeux ſur un ſi digne General. Pourſuivons maintenant la deſcription de Saint Chriſtofle.

L'Ile a environ vint-cinq lieuës de tour. La terre en étant legere, & ſablonneuſe, eſt tres-propre à produire toutes ſortes des fruits du païs, & pluſieurs de ceus qui croiſſent en Europe. Elle eſt relevée au milieu, par de tres-hautes montagnes, d'où coulent pluſieurs ruiſſeaus, qui s'enflent quelquefois ſi promtément, par les pluïes qui tombent ſur les montagnes, ſans qu'on l'apperçoiue à la pente, ni aus plaines; que l'on eſt ſouvent ſurpris de ces torrens, qui debordent tout à coup.

Toute l'Ile eſt diviſée en quatre Cantons : dont il y en a deus, qui ſont tenus par les François, & les autres, par les Anglois : mais en telle ſorte que l'on ne peut traverſer d'un quartier à l'autre, ſans paſſer ſur les terres de l'une ou de l'autre Nation. Les Anglois, ont en leur partage plus de petites rivieres que les François : Mais en recompenſe, ceux-cy, ont plus de plat-païs, & dé terres propres à eſtre cultivées. Les Anglois ſont auſſi en plus grand nombre que les nôtres : mais ils n'ont point de ſi fortes places de defenſe, & ne ſont pas ſi bien armez. Les François ont quatre Forts, munis de quantité de Canons, qui portent loin en mer, d'ont celui qui eſt à la pointe de ſable, à des fortifications regulieres comme une Citadelle. Le plus conſiderable apres celui-là, eſt à la rade, ou au mouïllage qu'on appelle de la Baſſe-terre. Il y a jour & nuit en l'un & en l'autre, des Compagnies de Soldars qui font bonne garde. Pour contenir auſſi les quartiers en ſeureté, & prevenir les deſordres, qui pourroient ſurvenir entre deus peuples differens, chaque Nation tient aus avenuës de ſes quartiers, un corps de garde, qui ſe renouvelle par

chacun

chacun jour. Les Anglois, ont auſſi de leur coſté deus places fortes, l'une qui commande ſur la grand'-rade, & l'autre ſur une autre deſcente, qui eſt joignant la pointe de ſable.

Cette Ile, eſt pourveüe d'une belle Saline, qui eſt ſur le bord de la mer, dans un ſein, que les habitans appellent ordinairement Cul-de-ſac. Guéres loin de-là, il y a une pointe de terre, qui s'avance ſi pres de l'Ile de Nieves, que le traiet de mer qui ſepare ces deus places, n'a qu'un petit quart de lieuë, de ſorte qu'il s'eſt trouvé des hommes, qui l'ont autréfois paſſé à la nage.

On tient, qu'il y à une Mine d'argent à Saint Chriſtofle: mais, comme les ſalines, les bois, les rades, & les Mines ſont communes aus deus Nations, perſonne ne ſe met en peine d'y regarder. Joint qu'il faut une grande puiſſance, & un prodigieus nombre d'Eſclaves pour une telle entrepriſe. La vraïe Mine d'argent de cette Ile, c'eſt le Sucre.

On fait aiſément par terre, le tour de toute cette Ile: mais on ne peut traverſer le milieu, à cauſe de pluſieurs grandes & hautes montagnes, qui enferment en leur ſein d'effroyables precipices, & des ſources d'eaus chaudes. Et même on y trouve du ſoulfre, qui a donné le nom de Soulfriere, à l'une de ces montagnes. Depuis le pied des montagnes, en prenant la Circonferance au dehors, toute la terre de cette Ile s'étend par une pente douce juſques au bord de la mer, d'une largeur inégale, ſelon que les montagnes pouſſent plus où moins avant leurs racines, du coſté de la mer; où que la mer s'avance, & reſerre la terre contre les montagnes. Toute l'etenduë de bonne terre qui eſt cultivée, juſques à la pente trop roide des montagnes, eſt diviſée préſque par tout, en pluſieurs étages, par le milieu deſquels paſſent de beaus & larges chemins tiréz en droite ligne, autant que les lieus le peuvent permettre. La premiere de ces lignes de communication, commence environ cent pas au deſſus du bord de la mer: l'autre trois ou quatre cens pas plus haut, & ainſi en montant juſques au troiziéme ou quatriéme étage, d'où l'on voit les habitations de déſous, qui forment un aſpect fort agreable.

Chaque étage, qui fait comme une ceinture ou plus grande

de ou plus petite à l'entour des montagnes, selon qu'il en est ou plus ou moins éloigné, a aussi ses sentiers, qui comme autant de ruës traversantes, donnent le libre accez à ceus qui sont ou plus haut ou plus bas: Et cela avec une si belle symmetrie, que lors que l'on fait par mer le tour de l'Ile, il ny a rien de plus agreable, que de voir cette divertissante verdure de tant d'arbres qui bordent les chemins, & qui sont aus lizieres, & font les separations de chaque habitation. La veuë ne se peut lasser de considerer cette terre. Si elle se porte en haut, elle se trouve terminée, par ces hautes montagnes, qui sont couronnées d'une verdure eternelle, & revetuës de bois precieus. Si elle se refléchit plus bas, elle apperçoit les Jardins, qui prenant leur naissance dés le lieu où les montagnes sont accessibles, s'étendent de là par une douce & molle descente, jusques au bord de la mer. Le beau vert naissant du Tabac planté au cordeau, le Jaune pâle des Cannes de Sucre qui sont en maturité, & le vert brun du Gingembre & des Patates, font un païsage si diversifié, & un émail si charmant, qu'on ne peut, sans faire un effort sur son inclination, retirer la veuë de dessus. Ce qui recrée encore d'avantage les yeux, est qu'au milieu de chaque habitation ou Jardin, on remarque plusieurs belles maisons, de differente structure. Celles nommément qui sont couvertes de tuile rouge ou plombée, donnent un grand lustre à cette aimable perspective: Et par ce que l'Ile va toujours en montant, l'étage inferieur ne derobe pas la veüe de celui qui est plus avant en la terre; mais en un instant on voit tous ces beaus compartimens, tous ces chemins qui sont comme autant d'allées de vergers; toutes ces bordures de differentes sortes d'arbres; tous ces jardins plantez à la ligne de diverses espéces de fruits; & tous ces jolis edifices, qui ne sont distans le plus souvent que de cent pas, ou environ, les uns des autres: Et en un mot, tant d'agreables objets se presentent aus yeux en même tems, que l'on ne sait à quoy s'arréter.

Il est necessaire, pour la plus grande commodité des habitans, & la facilité de leurs employs, que leurs maisons soient separées les unes des autres, & placées au milieu de la terre qu'ils cultivent: Mais, les François, outre leurs demeures qui

ſont ainſi écartées, ont encore bâty en leur quartier de la baſſe terre, une agreable ville, qui s'augmante tous les jours, & d'ont les edifices ſont de brique & de charpente. Elle eſt prés de la rade où les vaiſſeaus ont coûtume de mouiller. Tous les plus honorables Habitans de l'Ile, & les Marchands étrangers, y ont leurs Magazins.

On y trouve chez les Marchands François & Hollandois, qui font là leur reſidence, d'excellent vin, de l'eau de vie, de la biere, toutes ſortes détoffes de ſoye & de laine, qui ſont propres pour le païs, & generalement tous les rafraichiſſemens qui ne croiſſent point en l'Ile, & qui ſont neceſſaires pour l'entretien des habitans. L'on à de tout à un prix raiſonnable, en échange des Marchandiſes qui croiſſent en cette terre. C'eſt en ce même lieu, où demeurent les artiſans, qui s'occupent en divers métiers, qui ſont utiles pour maintenir le commerce, & la ſocieté civile. On y voit de plus, un Auditoire pour rendre la Juſtice, & une belle Egliſe qui peut contenir une fort nombreuſe aſſemblée. Tout cet edifice eſt de charpante élevée ſur une baze de pierre de taille. Au lieu de vitres & de feneſtres, il n'y a que des baluſtres tournez. Le comble du couvert eſt à trois faiſtes, pour ne point donner tant de priſe au vent, & la couverture eſt de tuile rouge.

Les Capucins, ont eu quelques années la conduite de cette Egliſe, & la charge des ames parmy les François de l'Ile: mais en l'an mil ſix cent quarante ſix, ils furent diſpenſez de cet employ du commun ávis des habitans, qui les congedierent civilement, & reçeurent en leur place, les Jeſuites & les Carmes, qui y ont à preſent, par les ſoins & la liberalité de Monſieur le General & des Habitans, de belles Maiſons, & de bonnes habitations, qui ſont cultivées par un grand nombre d'eſclaves qui leur appartiennent, & qui leur fourniſſent dequoy ſubſiſter honorablement. Le P. *Henry du Vivier* à eſté le premier Superieur de la Maiſon des Jeſuites. Sa douçeur, & ſon aimable converſation, luy ont aquis le cœur de tous ceus de noſtre Nation qui demeurent en cette Ile.

Monſieur le General, a auſſi fait bâtir un bel Hôpital en un lieu fort ſain, où les malades qui n'ont pas le moien de ſe faire guerir

guerir en leurs maisons, sont servis, & nourris, & visitez des Medecins & des Chirurgiens jusqu'à leur convalescence. Les Etrangers, qui tombent malades dans l'Ile y sont aussi receus. Il a encore mis ordre, que les Orfelins soient placez en des maisons honorables, où ils sont instruits & nourris à ses fraiz.

Entre les beaus, grands, & solides edifices que les François & les Anglois ont bâty, en plusieurs endroits de cette Ile, le Chateau de Monsieur le General de POINCY excelle sans contredit, & surpasse de beaucoup tous les autres; c'est pourquoy nous en ferons une description particuliere.

Il est placé en un lieu frais & sain, sur la pente d'une tres-haute montagne couverte de grands arbres, qui par leur verdure perpetuelle, luy donnent une ravissante perspective. Il est éloigné du bord de la mer, d'une bien petite lieuë de France. L'on trouve au chemin qui y conduit, & qui monte insensiblement, les agreables maisons de quelques-uns des principaus Officiers & Habitans de l'Ile: & dés qu'on à costoyé une petite eminence qui le couvre, en venant de la basse terre, on y est conduit par une droite & large allée, bordée d'Orangers & de Citroniers, qui servent de palissade, & qui recréent merveilleusement l'odorat & la veüe: Mais ce beau Palais, presentant à l'œil une face extremément charmante, à péne la peut on jetter ailleurs.

Sa figure est préſque quarrée, à trois étages bien proportionez, suivant les régles d'une exquise Architecture, qui y a emploié la pierre de taille, & la brique, avec une belle symmetrie. La face, qui se presente la premiere, & qui regarde l'Orient, a au devant de son entrée un large escalier, à double rang de degrez, avec un beau parapet au dessus; & celle qui a l'aspect au Couchant, est aussi embellie d'un escalier tout pareil au premier, & d'une belle & grosse source d'eau vive, qui étant receüe dans un grand bassin, est de là conduite par des canaus sou-terrains en tous les offices.

Les salles & les chambres sont bien percées; les planchers sont faits à la Françoise, de bois rouge, solide, poly, de bonne odeur, & du crû de l'Ile. Le couvert, est fait en plate forme, d'où l'on a une veüe des plus belles, & des plus accomplies du monde.

Les feneſtrages ſont diſpoſez en bel ordre : les veües de devant s'étendent le long de l'avenuë, & percent dans de beaus vallons, plantez de Cannes de Sucre, & de Gingembre. Celles du Couchant, ſont terminées par la montagne, qui n'en eſt éloignée, qu'autant que la juſte proportion le requiert, pour relever par le riche fonds qu'elle preſente, la grace & les perfections de ce Palais. Quant aus veuës du Midy & du Nord, elles découvrent une partie conſiderable de l'Ile, & les courts & les bâtimens, où ſont tous les offices neceſſaires, pour l'accompliſſement d'une ſi belle maiſon.

Dans l'eſpace qui eſt entre ce Chateau, & la montagne voiſine, on a ménagé un beau jardin, qui eſt curieuſement entretenu. Il eſt fourny de la plu-part des herbes potageres, qui ſe voient en France, & enrichy d'un parterre, rempli de fleurs rares & curieuſes, qui ſont arroſées d'une claire fontaine, qui prend ſa ſource à la pente de la montagne, & ſans beaucoup d'artifice fait un gros jeét, qui reiallit au milieu du Jardin.

Ce riche bâtiment eſt ſi bien placé, & rafraichy ſi agreablement des dous vens qui coulent de la montagne, & de celuy d'Orient, qui eſt le plus ordinaire du pais, qu'aus plus grandes chaleurs de l'été, on y jouyt d'une aimable temperature.

C'eſt une choſe divertiſſante au poſſible, quand aus jours de rejouiſſance publique, on fait à l'Ile des feus de joye, pour les nouvelles de quelque heureus ſuccés des armes victorieuſes de ſa Majeſté Tres-Chreſtienne. Car alors les Clairons, & les Hautbois, font ouïr leur ſon éclatant du haut de la platteforme de ce Palais, en telle ſorte, que les montagnes voiſines, les côtaus & les bois qui les couvrent, retentiſſent à ce bruit penétrant, & forment un aimable éco, qui s'entend par toute l'Ile, & bien avant en mer. Alors on voit auſſi pendre du haut de la Terraſſe, & des feneſtres de l'etage le plus élevé, les enſeignes ſemées de fleurs de Lis, & les drapeaus & étendars, que Monſieur le General a remportez ſur les ennemis.

A l'un des côtez de cette maiſon, il y a une belle & grande Chapelle, fort proprement ornée, où les Aumoſniers de Mon-

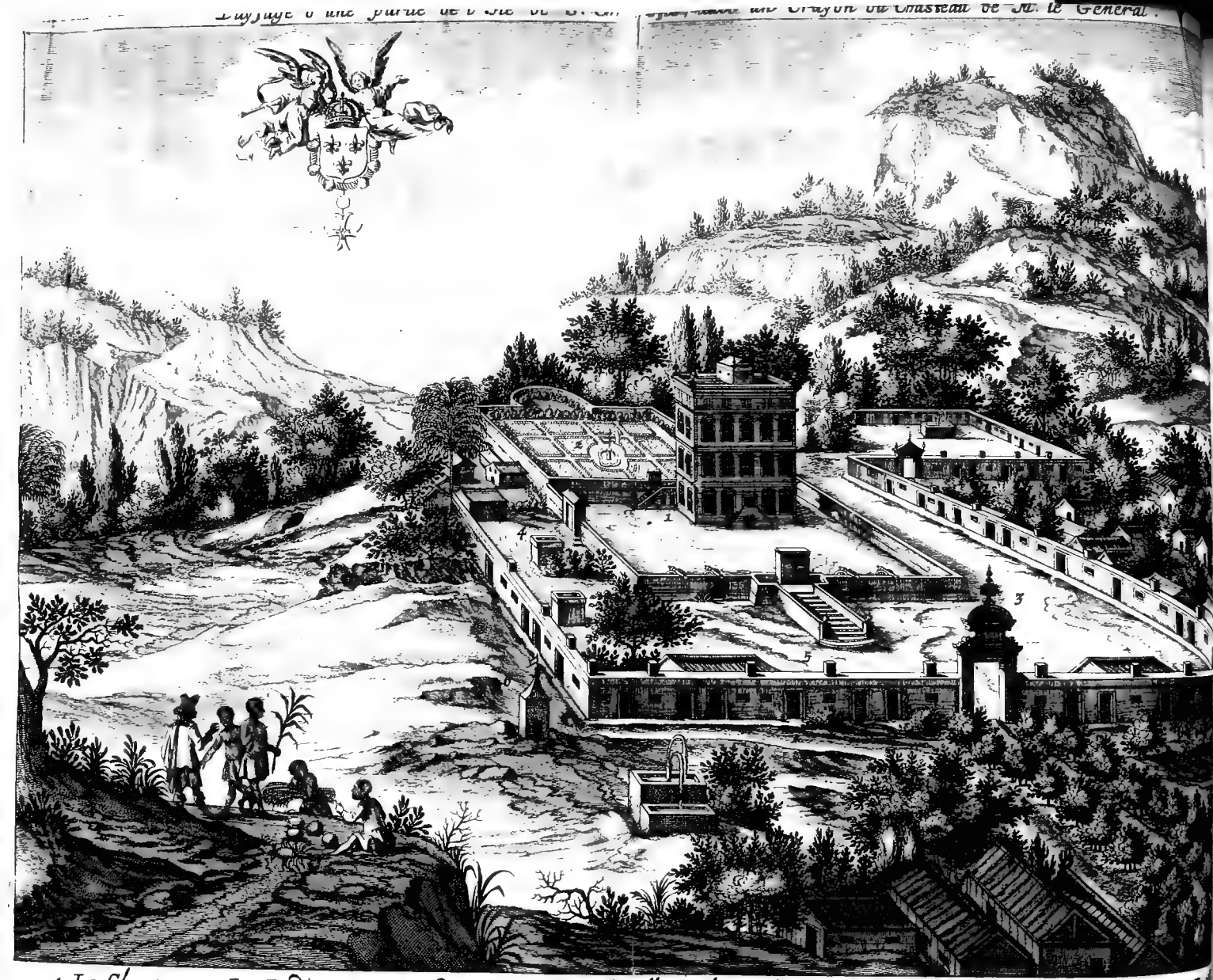

1. Le Chasteau. 2. Le Jardin. 3. La Baße cour. 4. La Chapelle et les Offices. 5. Les Escuries. 6. La Tour des munitions. 7. La

ville d'Ang

Monſieur le General font le ſervice. Les Offices & les logements des domeſtiques vont en ſuitte, & ſont compris en deus corps de logis, qui ſont auſſi bâtis de brique. A l'autre côté, mais un peu plus loin, ſur une petite eminence, on voit le quartier des Eclaves Négres, qui occupent pluſieurs petites maiſons de bois, & de brique. On a donné à ce lieu le nom de la Ville D'Angole.

Cette Maiſon, n'eſt pas ſeulement recommandable pour eſtre ſituée en bon air, pour eſtre parfaitement bien bâtie, & pour les claires ſources d'eaus qui la raffraichiſſent, les beaus Jardins qui l'entourent, les droites & ſpacieuſes avenuës qui y conduiſent, les commodités des divers offices qui l'accompagnent, & pour tous les autres riches ornemens qui l'embelliſſent: Mais auſſi pour eſtre fortifiée de redoutes, & munie de groſſes pieces de Canon de fonte verte, & d'un Arſenal, où toutes ſortes d'armes, & de proviſions de poudre, de méſche, & de balles, ſe trouvent en abondance.

Ce ne ſeroit pas même aſſez pour la perfection de ce magnifique Hoſtel, qu'il eut tous ces rares avantages de la nature & de l'art, que nous venons de décrire, ſi aprés tout cela il étoit ſitué en un lieu deſert, aride, & infructueus, & qu'il faluſt mandier d'ailleurs que de la terre qui l'environne, les moyens neceſſaires pour ſon entretenément. Auſſi n'a-til point ce defaut, & la beauté s'y trouve jointe avec l'utilité, par un merveilleus aſſemblage. Car de ſes feneſtres, on voit dans la baſſecourt, trois machines, ou moulins propres à briſer les Cannes de Sucre, qui apportent à leur maiſtre un profit, & un revenu aſſuré, & qui va du pair avec celuy des plus nobles & meilleures Seigneuries de France. Quant à la matiere pour entretenir les moulins, aſſavoir les Cannes de Sucre, elle ſe recueille des chams qui ſont aus environs, & qui les produiſent à merveille. Plus de trois cens Négres, qui appartiennent à Monſieur le General, cultivent ces terres, & ſont employez au ſervice de ces Moulins, & à la fabrication de diverſes autres Marchandiſes, que cette Ile produit heureuſement, comme nous le dirons au ſecond Livre de cette Hiſtoire.

Tout ſe fait en cette maiſon, & en ſes dépendances, ſans

confusion, & sans empréssement. Ce grand nombre d'Esclaves Négres est si bien policé, conduit & reglé, que chacun se rend à l'exercice & à l'employ qui luy est assigné par le Maitre des ouvrages, sans s'ingerer dans les offices & dans les occupations des autres.

Outre cette sorte de gens qui sont nez à la servitude, Monsieur le General a environ cent Domestiques François de Nation, qui sont gagez pour le service de sa maison, dont la plûpart sont de diverses professions, & de divers métiers necessaires en la societé Civile, sur tous lesquels, l'intendant de la maison, a une inspection particuliere.

Monsieur le General, a encore les Gardes de sa personne, qui l'accompagnent lors qu'il est necessaire, sous la conduite d'un Capitaine, plutôt pour representer la Majesté du Roy, de qui il a l'honneur d'estre Lieutenant, que par aucun besoin qu'il en ait, estant aimé, & chery de tous les François, & reveré des Etrangers.

A l'exemple de Monsieur le General, plusieurs Nobles & honorables Familles, qui sont venuës de France, estant attirées par la douceur de son Gouvernement, se sont fermement établies dans cette Ile, & y ont bâty de belles & agreables maisons. Les plus remarquables sont celles de Messieurs de Poincy, de Tréval, & de Benevent, qui sont trois braves Gentils-hommes, Neveus, de Monsieur le General: le premier desquels, est Gouverneur particulier de Saint Christofle, sous Monsieur son Oncle, & les deus autres, sont Capitaines de leurs quartiers.

Feü Monsieur Giraud, entre ses autres Maisons, en avoit aussi fait bâtir une pres de l'Hostel de Monsieur le General, & une autre à Cayonne, qui sont des plus accomplies. Ce personnage, qui étoit de grand merite, & qui par sa sage conduite, s'étoit acquis l'amitie de tous les Habitans des Iles, portoit la qualité de Sergent de bataille de Saint Christofle, & autres Iles de dessous le vent, c'est-a-dire, de S. Martin, de Saint Bartelemy & de Sainte Croix, qui sont au Couchant de S. Christofle.

Entre les maisons considerables parmy nos François, on doit encore mettre celle de Monsieur Auber, qui a esté Gouverneur

verneur de la Gardeloupe. Elle eſt d'une belle ſtructure, de bois ſolide & en bon fonds, & de plus, elle a un bois de haute fûtaye, qui n'eſt pas encore abbatu, & de la terre nette pour occuper cinquante Eſclaves, qui travaillent au Sucre, & au Gingembre. Mais ce qui luy donne plus de luſtre, eſt qu'elle eſt placée, au plus haut étage des Habitations du quartier de la montagne *Plateau*, & relevée ſur une eminence, d'ou l'on découvre pluſieurs belles demeures qui ſont au déſous, & autant loin en mer, que la force de l'œil ſe peut étendre. Monſieur de la Roziere à preſent Major de l'Ile, Monſieur de Saint Amant, Monſieur de l'Eſperance, Monſieur de la Roche, qui ſont Capitaines, tous les Officiers en general, & tous les plus anciens Habitans, ſont bien logez.

Les Anglois, ont auſſi fait bâtir en leurs quartiers, pluſieurs grands & beaux edifices, qui relevent merveilleuſement la beauté naturelle de cette Ile. Les plus conſiderables ſont ceus de Feü Monſieur *Wäernard*, premier Gouverneur General de cette Nation : de Feü Monſieur *Riche*, qui fut ſon Succeſſeur, de Monſieur *Eüret*, qui exerce aujourduy cette charge avec grande loüange, & de Monſieur le Colonel *Geffreſon*, qui ſont tous ſi accomplis, qu'ils doivent à bon droit eſtre nommez, entre les plus belles, & les plus commodes maiſon des Antilles.

On conte auſſi, juſques à cinq belles Egliſes, que les Anglois ont fait bâtir en cette Ile. La premiere, qu'on rencontre en ſortant du quartier des François, eſt à la pointe des Palmiſtes; la ſeconde pres de la grande rade, au deſſous de l'Hoſtel de Monſieur leur Gouverneur; la troiſiéme à la pointe de Sable, & les deus autres, au quartier de Cayonne. Les trois premieres, ſont d'une agreable ſtructure ſelon le païs, ornées en dedans de belles chaires, & de ſieges de menuiſerie, & de bois precieus. Les Eccleſiaſtiques, y ſont envoyez de même qu'en toutes les autres Iles par les Eveſques d'Angleterre, déquels ils tiennent leur ordination, & ils y celebrent le Service Divin, au grand contentement de tous ceus de leur Nation, & à l'edification ſinguliere des étrangers, ſelon la Liturgie de l'Egliſe Anglicane, avec toute la gravité, la modeſtie & la reverence, qui ſont requiſes, à la Maiſon de Dieu, & au culte reli-

religieus, que tous les Fideles ſont obligez de luy rendre.

CHAPITRE CINQUIÉME.

Des Iles de deſſous le vent.

TOutes les Iles, qui ſont au Couchant de celle de Saint Chriſtofle, ſont ordinairement appellées, les *Iles de deſſous le vent :* par ce que le vent qui ſouffle preſque toujours aus Antilles, eſt un vent d'Orient, qui participe quelquéfois un peu du Nord, & que ce n'eſt que bien rarément un vent du Couchant, ou du Midy. On en conte en tout neuf principales, deſquelles nous traitterons en ce Chapitre, ſelon l'ordre à peu prez qu'elles tiennent en la Carte.

ARTICLE I.

De l'Ile de Saint Euſtache.

CEtte Ile eſt au Nord-Oueſt de Saint Chriſtofle, ſur la hauteur de dix-ſét degrez, & quarante minutes. Elle eſt petite, & ne peut avoir en tout, qu'environ cinq lieuës de tour. Ce n'eſt à proprement parler qu'une montagne, qui s'éleve au milieu de l'Ocean, en forme de pain de Sucre : qui eſt la même figure que repreſente le mont de Tabor, & le Pic de Tenerife : ſinon que ce dernier, eſt incomparablement plus haut.

Elle releve de la Souveraineté de Meſſieurs les Etats Generaus des Provinces Unies, qui en ont concedé la Seigneurie, & la proprieté fonciere, à Monſieur Van Rée, & à ſes Aſſociez Honorables Marchands de Fleſſingues en Zelande, qui y ont établ̃y une Colonie, compoſée d'environ ſeize cens hommes, qui y ſont proprément accommodez, ſous le dous Gouvernement de la Nation Hollandoiſe.

Cette Ile, eſt la plus forte d'aſſiéte de toutes les Antilles : car il n'y a qu'une bonne deſcente, qui peut eſtre facilement defenduë, & où peu d'hommes pourroient arréter une armée entiere.

entiere. Outre cette fortification naturelle, on y a bâty un bon Fort, qui commande ſur la meilleure rade, & bien avant en mer, par la portée de ſon Canon.

Les Habitans ſont tous commodément logez, & proprément meublez, à l'imitation de leurs compatriotes d'Hollande. Il n'y a plus que le haut de la montagne, qui ſoit couvert de bois: tout le tour eſt défriché. Et l'on ne ſauroit croire qu'à péne, la grande quantité de Tabac, qu'on en a tiré autrefois, & qu'on en tire encore journellement.

Bien-qué, le ſommet de la montagne de cette Ile, paroiſſe fort pointu, il eſt neantmoins creus, & a en ſon centre un fonds aſſez vaſte, pour entreténir quantité de Sauvagine, qui ſe plait dans cette profonde retraitte. Les Habitans, ſont ſoigneus de nourrir ſur leurs terres, toutes ſortes de volailles, & même des Pourceaus, & des Lapins, qui y foiſſonnent à merveille.

Il n'y a point de Fontaines en cette Ile; mais il y a preſentement fort peu de maiſons, qui n'ayent une bonne Citerne, pour ſuppléer à ce manquement. Il y a auſſi des Magazins, ſi bien fournis de toutes les choſes, qui ſont neceſſaires à la vie, & à l'entretien des Habitans, qu'ils en ont ſouvent aſſez, pour en faire part à leurs voiſins.

Quant aus perſonnes qui compoſent cette Colonie, il y a pluſieurs familles honorables, qui y vivent Chrétiennément & ſans reproche, & qui n'ont jamais été flétries des crimes, que quelques-uns leur impoſent. Ceus qui ont vécu parmy ces gens-là, y ont remarqué un grand ordre, & beaucoup moins de déreglement, qu'en diverſes autres Iles.

Il y a auſſi une belle Egliſe, qui eſt gouvernée par un Paſteur Hollandois. Monſieur de Graaf, qui eſt à preſent Paſteur de l'Egliſe de Trévers, en l'Ile d'Oualcre, en a eu autrefois la conduite. Il y preſchoit en un même jour, & en une même chaire, en François, & en Flamand; pour edifier les Habitans de l'une & de l'autre langue, qui demeurent en cette Ile. Monſieur de Mey celebre Predicateur de l'Egliſe de Midelbourg, qui entre autre écrits, a donné au public un docte & curieus commentaire, ſur les lieus les plus difficiles des cinq livres de Moyſe, où il eſt traitté des choſes naturelles,

ſucceda à Monſieur de Graaf, & depuis qu'il a été rappellé pour ſervir en ſon Païs, Meſſieurs les Directeurs de cette Colonie, ont toujours eſté fort ſoigneus de demander au Synode de leur Province, de bons & de fideles ouvriers pour eſtre employez, en cette petite portion de la vigne du Seigneur.

ARTICLE II.

De l'Ile de Saint Bartelemy.

L'Ile de *Saint Bartelemy*, eſt au Nord-Eſt de Saint Chriſtofle, ſur le dixſéttiéme degré. Elle a peu de terre propre à eſtre cultivée, bien qu'elle ſoit d'un aſſez grand circuit. Monſieur le Bailly de Poincy, Gouverneur General des François, l'à fait habiter à ſes dépens, il y a environ quinze ans. L'on y trouve pluſieurs beaus arbres fort eſtimez, une infinité d'oiſeaus de diverſes eſpeces, & de la pierre tres-propre à faire de la chauz, qu'on y va querir des autres Iles. Elle eſt de difficile accez pour les grands Navires; à cauſe qu'elle eſt entourée de pluſieurs rochers. Ceus qui ſe plaiſent à la Solitude, n'en s'auroient deſirer une plus accomplie.

ARTICLE III.

De l'Ile de Saba.

ELle eſt ſituée au Nord-Oueſt de Saint Euſtache, ſur la hauteur du dixſéttieme degré, & trente-cinq ſcrupules. On croiroit à la voir de loin, que ce ne ſeroit qu'une roche: Mais la Colonie de Saint Euſtache, qui y a fait paſſer des hommes pour la cultiver, y a trouvé une agreable vallée, & aſſez de bonne terre pour employer pluſieurs familles, qui vivent contentes, en cette aimable retraitte. Il n'y a point de moüillage à la coſte, que pour des chaloupes. La peſche y eſt abondante. Et les ſoins que Monſieur le Gouverneur de Saint Euſtache,

Euſtache, a pris juſqu'à preſent de cette Peuplade, font que les refraichiſſemens neceſſaires n'y manquent point.

ARTICLE IV.

De l'Ile de Saint Martin.

CEtte Ile, eſt ſur la hauteur de dixhuit degrez & ſeize ſcrupules. Elle a environ ſét lieuës de long, & quatre de large. Il y a de belles Salines, qui avoient obligé l'Eſpagnol a y bâtir un Fort, où il entretenoit une Garniſon, pour s'en conſerver la proprieté. Mais il y a environ neuf ans, qu'il démolit le Fort & abandonna l'Ile. Ce qui ayant eſté apperceu par Monſieur de Ruyter, qui commandoit l'un des grands Navires, que Meſſieurs Lampſius envoyent d'ordinaire en l'Amerique, & qui pour lors coſtoyoit cette Ile de Saint Martin, il fut à Saint Euſtache lever des hommes, qu'il y amena pour l'habiter, & en prendre poſſeſſion, au nom de Meſſieurs les Eſtats Generaus, des Provinces Unies.

La nouvelle de la ſortie des Eſpagnols de cette terre, étant venuë au même tems à la connoiſſance de Monſieur le General des François, il equippa promtement un Navire, & y mit un nombre de braves hommes, pour relever le-droit & les pretenſions de nôtre Nation, qui avoit poſſedé cette Ile avant l'uſurpation de l'Eſpagnol. Dépuis les François, & les Hollandois, ont partagé cette terre à l'amiable, & ils y vivent enſemble, en fort bonne intelligence.

Les Salines, ſont au quartier des Hollandois: mais les François en ont l'uſage libre. Monſieur le General, établit pour ſon Lieutenant en cette place Monſieur de la Tour. Et a preſent, c'eſt Monſieur de Saint Amant qui y commande. Il a ſous ſoy environ trois cens hommes, qui cultivent la terre, & font tous les dévoirs poſſibles, pour la mettre en reputation.

Les Hollandois, y ſont en auſſi grand nombre que les François. Meſſieurs Lampſius, & Monſieur van Rée, ſont les principaus Seigneurs, & Directeurs de cette Colonie. Ils ont en leur quartier de belles Habitations, de grands Ma-

gazins, & un nombre bien conſiderable de Négres, qui leur ſont ſerviteurs perpetuels.

Il n'y a point d'eau douce en cette Ile, que celle, qui au tems des pluïes eſt recuëillie en des citernes, qui y ſont aſſez communes. Il y a pluſieurs Ilets à l'entour de cette terre, qui ſont tres-commodes, pour les menus divertiſſemens des Habitans Il y a auſſi des Etangs d'eau ſalée, qui s'avancent bien avant entre les terres, où l'on peſche une infinité de bons poiſſons, particulierément des Tortuës de mer. On trouve dans les bois, des Porceaus ſauvages, des Ramiers, des Tourtes, & des Perroquets ſans nombre. On y voit pluſieurs arbres, qui diſtilent diverſes ſortes de gomme: mais le Tabac qui y croiſt, étant plus eſtimé que celuy des autres Iles: c'eſt ce qui rend ſon commerce plus conſiderable.

Les François & les Hollandois, ont leurs Egliſes particulieres, es quartiers de leur Juriſdiction. Monſieur des Camps, qui a eſté le premier Paſteur de l'Egliſe Hollandoiſe, y fut envoyé en cette qualité par le Synode des Egliſes Vallonnes des Provinces Unies, qui a cette Colonie ſous ſon inſpection ſpirituelle, & étant decedé en l'exercice de cette charge, les premiers Vaiſſeaus qui doivent partir pour ce païs-là, y en doivent porter un autre, qui a eſté choiſi pour ſon ſucceſſeur, & qui y doit preſcher le Saint Euangile du Seigneur, en l'une & en l'autre langue.

ARTICLE V.

De l'Ile de l'Anguille.

ELle porte ce nom, à cauſe de ſa figure: car c'eſt une terre fort longue, & fort étroite, qui s'étend en ſerpentant prés de l'Ile de Saint Martin, d'où on l'apperçoit à découvert. Il ne s'y trouve aucune montagne, la terre, y eſt par tout platte & unie. A l'endroit où elle a plus de largeur, il y a un étang, autour duquel, quelques familles Angloiſes ſe ſont placées depuis ſét ou huit ans, & où elles cultivent du Tabac, qui eſt fort priſé de ceus qui ſe connoiſſent à cette Marchandiſe. On met cette Ile ſur la hauteur de dixhuit degrez & vint ſcrupules, au deça de la ligne.

ARTI-

ARTICLE VI.

Des Iles de Sombréro, d'Anegade, & des Vierges.

LA premiere de ces trois Iles, eſt ſituée au milieu des Bancs, qui bordent le Canal par ou paſſent les Navires, qui veulent retourner en Europe. Elle eſt ſur le dixhuitiéme degré, & trente ſcrupules. Les Eſpagnols, l'ont nommée *Sombrero*, à cauſe qu'elle à la figure d'un chapeau. Elle eſt inhabitée.

Anegade, qui eſt ſous le même dégré que *Sombrero*, eſt auſſi deſerte, & de dangereus abord.

Les Vierges grandes & petites, comprenent pluſieurs Iles qui ſont marquées en la carte ſous ce nom. On en conte en tout douze ou treize. Elle s'étendent au Levant de l'Ile de Saint Jean de Porto-Rico, ſur la hauteur de dixhuit degrez au Nord de la ligne. Entre ces Iles, il y a de fort bons moüillages, pour mettre en ſeureté pluſieurs flottes. Les Eſpagnols les viſitent ſouvent pour la peſche, qui y eſt abondante. Il y a auſſi, une infinité de beaus Oiſeaus de mer & de terre. Mais il y a ſi peu de bon terroir, qu'apres l'avoir eſſayé, & viſité en toute ſon étenduë, on a trouvé, qu'il ne meritoit pas d'avoir des Habitans.

ARTICLE VII.

De l'Ile de Sainte Croix.

LA derniere de toutes les Antilles, qui ſont au deſſous du Vent, eſt celle, qui porte le beau nom de *Sainte Croix*. Elle eſt ſur la hauteur de dixhuit dégrez & quelques ſcrupules. Les Caraïbes, qui en furent chaſſez par les Eſpagnols, la nommoient. *Ay-ay*. Elle étoit fort eſtimée parmy eus : à cauſe que c'étoit la premiere Ile que cette Nation avoit occupée aus Antilles, en venant du Nord chercher une habitation commode, pour jetter les fondemens de leurs Colonies, comme nous le repreſenterons particuliere-

ment au second Livre de cette Histoire, au Chapitre de leur Origine.

La terre de cette Ile, rend avec beaucoup d'usure, tout ce qu'on y seme. On y voit de belles & spacieuses plaines de terre noire & facile à labourer. Il y a aussi plusieurs arbres fort beaus, & precieus, qui sont propres à la teinture, & à la ménuiserie. L'air y est bon; mais les eaus n'y sont pas beaucoup saines, si on les boit incontinent qu'elles ont esté puisées. Pour leur ôter la mauvaise qualité qu'elles ont, on les laisse reposer quelque tems en des vaisseaus de terre, ce qui les rend bonnes, & qui donne sujet de croire, qu'elles ne sont mauvaises, qu'à cause de leur limon, comme celles du Nil.

Cette Ile, est maintenant en la possession des François, qui en ont relevé glorieusement le débris. Apres les divers changémens de Maitres, qui y étoient survenus en peu d'années, comme nous le dirons au Chapitre deuziéme du second Livre de cette Histoire. Monsieur le General des François, qui la fait peupler à ses frais, luy a donné un nouveau lustre, qui fait naître l'esperance d'une ample Colonie.

Elle peut avoir neuf ou dix lieuës de long, & presque autant, en sa plus grande largeur. Les montagnes n'y sont point si hautes, ni si pressées les unes contre les autres, que l'on ne puisse monter au dessus, & qu'il n'y reste beaucoup de bonne terre, propre pour employer plusieurs milliers d'hommes.

CHAPITRE SIXIÉME.

Des Arbres qui croissent en ces Iles, dont on peut manger le fruit.

ENtre les Arbres, qui se trouvent en ces Iles, les uns portent de bons fruits qui aident à la nourriture des Habitans, les autres sont propres à faire des bâtimens, ou bien ils servent à la ménuiserie, ou à la teinture. Il y en a aussi, qui sont employez avec heureus succés en la Medecine, & quelques autres qui recréent seulement l'odorat par leur

ſenteur agreable, & la veüe par la beauté de leur feüillage, qui ne flétrit jamais.

De ceus qui portent des fruits bons à manger, & qui ſe voyent en l'Europe, on n'y rencontre que les *Orangers*, les *Grenadiers*, les *Citroniers*, & les *Limoniers*, dont la groſſeur, & la bonté, ſurpaſſe celle des mêmes eſpéces qui croiſſent ailleurs.

ARTICLE I.

Des Orangers, Grenadiers, & Citroniers.

QUant aus Oranges, il y en a de deux ſortes aus Antilles; elles ſont toutéfois de même figure, & on ne les peut diſcerner que par le goût. Les unes ſont douces, & les autres aigres, les unes & les autres extremément delicates; les aigres aportent une grande commodité au ménage, car on s'en ſért au lieu de verjus & de vinaigre, mais les douces excellent en bonté. Il eſt vray que quelques un nomment les Oranges de la Chine, *Les Reynes des Oranges*, & de vrais muſcats ſous la figure & la couleur d'Oranges. Mais quelque eſtime que l'on faſſe de l'agreable douceur de ces Chinoiſes, il y en a qui preferent le goût excellent & relevé de celles de l'Amerique.

Les *Grenadiers* croiſſent auſſi en perfection en toutes ces Iles, & y portent des fruits beaus à voir & agreables au goût. Ces Arbriſſeaus ſervent en pluſieurs endroits de Paliſade aus courts, & aus avenuës des maiſons, & de bordure aus jardins.

Pous les *Citrons*, il y en a de trois eſpéces differentes en groſſeur, que l'on ne nomme pas pourtant toutes Citrons. La premiere ſorte, qui eſt la plus belle & la plus groſſe, eſt appellée *Lime*. Elle n'eſt guére bonne qu'à confire, n'ayant préſque point de jus, mais étant confite elle eſt excellente. La ſeconde eſpéce eſt le *Limon*, de la même groſſeur que les Citrons qui nous ſont apportez d'Eſpagne: mais il a peu de jus à proportion de ſa groſſeur. Le *petit Citron* qui fait la troiziéme eſpéce eſt le meilleur & le plus eſtimé. Il n'a qu'une tendre

dre pellicule, & eſt tout plein de ſuc extremément aigre, qui donne bon goût aus viandes, & ſert à aſſaiſoner pluſieurs ragouts. Il eſt particulier à l'Amerique. Quelques curieus, ont auſſi en leurs jardins des Citrons parfaitément dous, tant en leur écorce qu'en leur ſuc, qui ne cedent ni en groſſeur, ni en ſaveur à ceus qui croiſſent en Portugal. Ils ont auſſi des Figuiers de la même eſpece que ceus qui croiſſent en la France & ailleurs, & qui ont cecy de particulier, que preſque toute l'année, ils ſont chargez de fruits qui meuriſſent à merveille, dans ces païs chauds. Les Anglois de l'Ile de la *Vermude*, en font une boiſſon fort ſaine & extremement agreable au goût, qui leur tient lieu de vin, laquelle eſtant gardée, devient auſſi forte que le vin d'Eſpagne.

ARTICLE II.

Du Goyavier.

POur commencer par les Fruitiers, on fait état du *Goyavier*, qui approche de la forme d'un Laurier, horsmis que ſes feüilles ſont plus molles, d'un vert plus clair & qu'elles ſont cottonnées par deſſous. L'écorce de cet Arbre eſt fort deliée & unie. Il pouſſe pluſieurs rejettons de ſa racine, qui font à la fin, ſi on ne les arrache, un bois épais ſur toute la bonne terre voiſine. Ses branches qui ſont aſſés toufuës, ſont chargées deus fois l'an de petites fleurs blanches, qui ſont ſuivies de pluſieurs pommes vertes, qui deviennent jaunes & de bonne odeur, lors qu'elles ſont meures. Ce fruit, qui ſe nomme *Goyave*, eſt orné au deſſus d'un petit bouquet en forme de couronne, & au dedans, ſa chair eſt blanche ou rouge, remplie de petis pepins comme eſt la Grenade, Ce qui fait que les Hollandois l'appellent *Grenade douce*. Il eſt de la groſſeur d'une pomme de Rénette, & il meurit en une nuit.

Sa qualité eſt, de reſerrer le ventre eſtant mangé vert: dont auſſi pluſieurs s'en ſervent contre le flus de ſang; Mais étant mangé meur, il a un effet tout contraire.

ARTI-

ARTICLE III.

Du Papayer.

LE Papayer, eſt un Arbre qui croiſt ſans branches, de la hauteur de quinze à vint pieds, gros à proportion, creus & ſpongieus au dedans, d'où vient qu'on l'employe à conduire par tout où l'on veut, les ruiſſeaus des fontaines. Il y en a de deus ſortes, l'une qui ſe voit communément dans toutes les Iles. Ses feüilles ſont diviſées en trois pointes, à peu prés comme la feüille du Figuier, elles ſont attachées a de longues queües, qui ſont groſſes comme le pouce, & creuſes au dedans: Elles ſortent de la cime de l'Arbre, d'où eſtant recourbées, elles couvrent pluſieurs fruits ronds de la groſſeur d'une poyre de Coin, qui croiſſent à l'entour du tronc, auquel ils demeurent attachez.

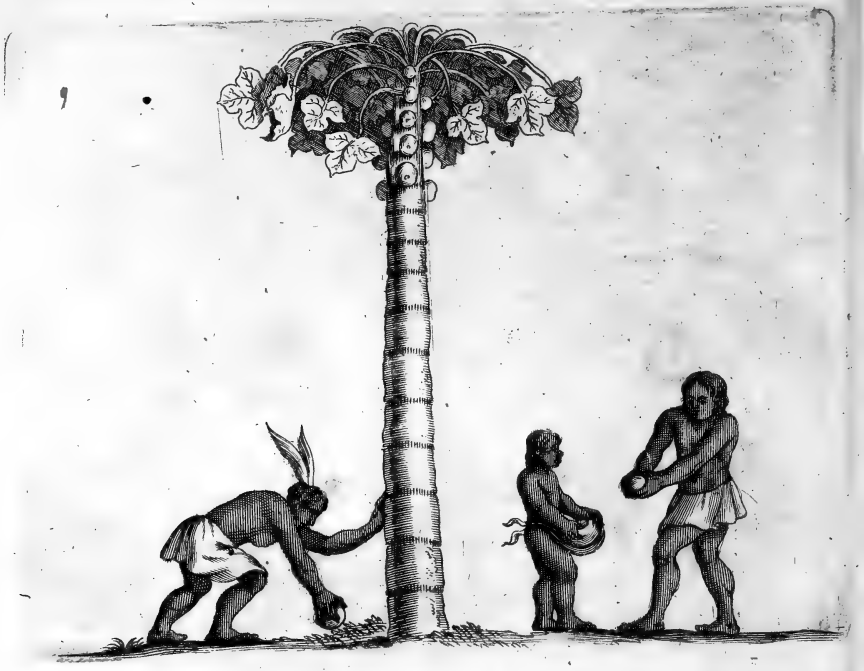

L'autre eſpéce de *Papayer*, ſe trouve particulierement en l'Ile de Sainte Croix. Elle eſt plus belle & plus chargée de fuëilles que l'autre. Mais ce qui la fait eſtimer d'avantage, c'eſt ſon fruit qui eſt de la groſſeur d'un Meloń, & de la figure d'une mammelle, d'où vient que les Portugais l'ont nommé *Mamao*.

Ces Arbres, ont cecy de particulier, qu'ils donnent de nouveaus fruits chaque mois de l'année. La fleur de l'une & de l'autre eſpéce eſt de bonne odeur, & approchante de celle du Jaſmin. Mais on met entre les regales des Iles le fruit de la derniere, à cauſe que quand il eſt arrivé à ſa perfection, il a une chair ferme, qui ſe couppe par tranches comme le Melon, & qui eſt d'un goût delicieus. Son Ecorce, eſt d'un Jaune meſlé de quelques lignes vertes, & au dedans il eſt remply d'une infinité de petis grains ronds gluans & mollaſſes, d'un goût picquant, & qui ſent l'épice. Ce fruit fortifie l'eſtomac, & aide à la digeſtion. Quelques uns le mangent, comme il vient de l'Arbre; mais les delicats le preparent avec du Sucre, & en font

ſont une ſorte de Marmelade, qui eſt fort agreable à la veuë, & delicieuſe au goût, lors notamment que la douceur naturelle de ce fruit, eſt relevée par quelques épiceries qu'ils y mettent. Ou bien ils le confiſſent tout entier, ou coupé & ſeché par quartiers, en forme d'écorces de Citrons.

ARTICLE IV.

Du Momin, & des Cachimas.

LE *Momin*, eſt un Arbre qui croiſt de la groſſeur d'un Pommier, & porte un gros fruit de même nom que luy. Il eſt vray que les inſulaires l'appellent ordinairement *Coraſol*, à cauſe que la graine de ceus qui ſe voyent parmy eus, à eſté

apportée de Coraſol, qui eſt une Ile tenüe depuis un long tems par les Hollandois, qui y ont un bon fort, & une ample Colonie, qui s'eſt étenduë en pluſieurs autres Iles voiſines de celle là. Ce fruit reſſemble à un petit Cocombre, qui n'eſt point meur. Il a la peau toujours verte, & émaillée de pluſieurs petis

compartimens, en forme décailles. Si on le cuëille en ſa maturité il eſt blanc au dedans comme de la Créme, & d'une douceur relevée par une petite aigreur, qui luy donne une pointe fort agreable. Ce fruit, eſt raffraichiſſant au poſſible, & delicieus au goût. Il porte ſa ſemence au milieu, qui eſt de la groſſeur, & de la figure d'une Féve extremément polie, & de la couleur d'une pierre de touche, ſur laquelle on auroit tout fraichément éprouvé une piece d'or; car elle paroit émaillée de petites veines d'orées.

Nous

Nous joignons les *Cachimas* avec le *Momin* à cauſe que ces Arbres, portent auſſi des fruits, qui ont le goût & la blancheur de la Créme, & que leur ſemence qui croiſt au milieu, eſt preſque d'une même figure & ſolidité. Mais il y a deus ſortes de *Cachimas*, l'une qui eſt ſauvage & heriſſée d'épines, eſt chargée d'un fruit de la groſſeur d'une pomme mediocre, qui a la peau relevée par boſſettes, & qui demeure tousjours verte & dure. Et quant à l'autre, qu'on appelle ordinairement le *Cachimas franc*, c'eſt un Arbre qui à l'écorce aſſez polie, & qui dans la ſaiſon, preſente un fruit beaucoup plus gros que le premier, qui étant parvenu à ſa maturité eſt d'une couleur vermeille, & dont la ſubſtance qui eſt cachée ſous cette peau, eſt blanche au poſſible, & d'une tres-douce ſaveur. Ces Arbres croiſſent aſſez hauts, & ſont couverts de feüilles aprochantes à celles des Chatagniers. Ceus qui mangent rarement de ces fruits, ont remarqué, qu'ils ont la vertu d'exciter l'apetit, & de purifier l'eſtomac des humeurs gluantes, qui y étoyent atachées, ce qui fait, qu'ils les ont en eſtime.

ARTICLE V.

Du Iunipa.

LE *Iunipa* ou *Genipa*, qui eſt le même Arbre que les Breſiliens nomment *Ianipaba*, & les Portugais *Ienipapo*, croiſt de la groſſeur d'un Chataignier, ſes rameaus ſe recourbent pres de terre, & font un ombrage agreable, ſes feüilles ſont longues comme celles du Noyer. Il porte des fleurs pareilles à celles du Narciſſe, qui ſont de bonne odeur. Son bois eſt ſolide, de couleur de gris de perle. Les Habitans des Iles couppent les troncs de ces Arbres quand ils ſont encore Jeunes, pour faire des afuts de fuſils & de mouſquets, parce que ce bois étant mis facilement en œuvre, peut eſtre poly en perfection. Chaque mois il ſe reveſt de quelques feüilles nouvelles. Il porte des pommes qui étant meures, ſemblent eſtre cuites au four, elles ſont de la groſſeur d'une pomme de Rambour. En tombant de l'Arbre elles font un bruit pareil

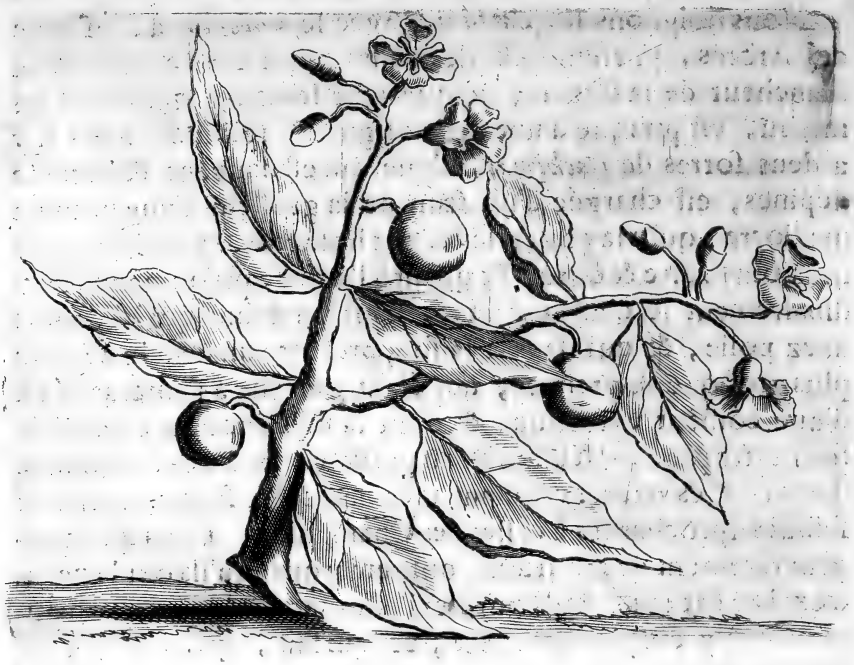

à celuy d'une arme à feu: Ce qui vient, de ce que certains vens ou eſprits, qui ſont contenus en de petites pellicules qui couvrent la ſemence, étans excitez par la cheute, ſe font ouverture avec violence. D'où il y a raiſon de ſe perſuader, que c'eſt le même fruit, qu'en la nouvelle Eſpagne les Indiens appellent d'un nom fort barbare, *Quant la lazin.*

Si on mange de ces pommes de Junipa, ſans ôter cette petite peau qui eſt au dedans, elles reſerrent le ventre d'une étrange faſſon. Ce fruit eſt recherché des chaſſeurs, à cauſe qu'étant aigrelet il étanche la ſoif, & fortifie le cœur de ceus qui ſont fatiguez du chemin. Son ſuc, teint en violet fort brun, encore qu'il ſoit clair comme eau de roche, & quand on en veut mettre juſques à deus fois ſur la même place du corps que l'on veut teindre, la ſeconde teinture paroit noire. Les Indiens s'en ſervent pour ſe fortifier le corps, & le rendre plus ſouple, avant que d'aller à la guerre. Ils croient auſſi, que cette couleur les rend plus terribles à leurs ennemis. La teinture de ce fruit ne ſe peut effacer avec le ſavon: mais au bout de neuf ou dix jours, elle d'iſpatoit d'elle même. Au tems que ce fruit tombe, les pourceaus qui en mangent, ont la chair & la graiſſe

graisse entierement violette, comme l'experience le témoigne. Il en est de même de la chair des perroquets, & des autres oiseaus, lors qu'ils s'en nourrissent. Au reste, on peut faire avec ces pommes un breuvage assés agreable, mais qui n'est gueres en usage, que parmy les Indiens, & les Chasseurs, qui n'ont point de demeure arrétée.

ARTICLE VI.

Du Raisinier.

LE *Raisinier* que les Caraïbes nomment *Ouliem*, croist de moyenne hauteur & rampe presque par terre au bord de la mer: Mais dans une bonne terre il devient haut, comme un des plus beaus Arbres des Forets. Il a les feüilles ron-

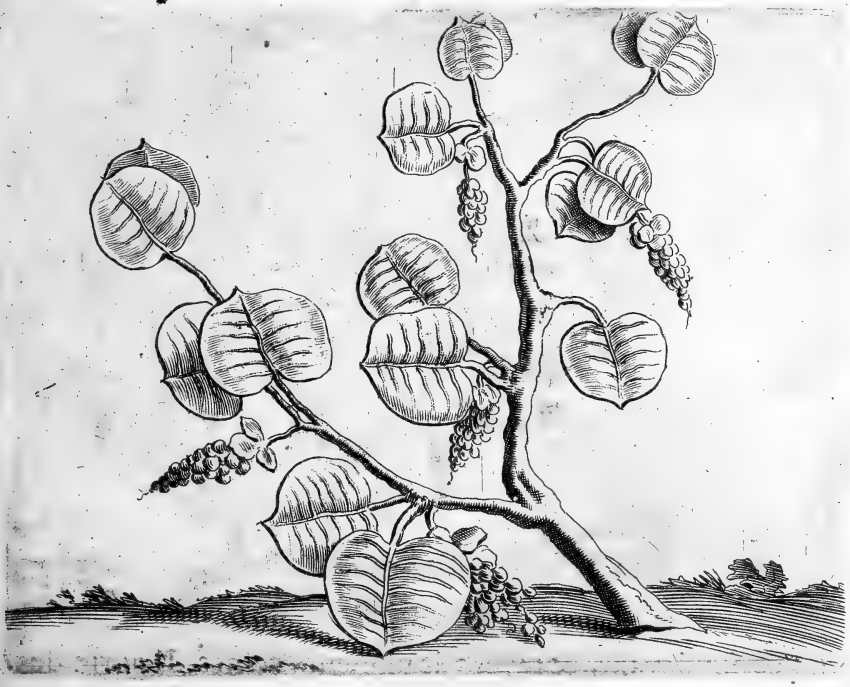

des, épaisses, entre-messées de rouge & de vert. Sous l'écorce du tronc, apres qu'on a enlevé un aubel blanc de l'épaisseur de deus pouces, on trouve un bois violet, solide, & fort propre à faire d'excellens ouvrages de menuiserie. Il produit en ses branches des fruits, qu'on prendroit quand ils sont meurs,

meurs, pour de gros Raisins violets: Mais au lieu de pepins, chaque grain a sous une tendre pellicule, & sous fort peu de substance aigrette, raffraichissante, & d'assez bon goût, un n'oyau dur comme celuy des prunes.

ARTICLE VII.

De l'Acajou.

IL y a trois sortes d'Arbres qui portent le nom *D'Acajou*; mais il n'y a que celuy que nous décrivons icy, qui porte du fruit. C'est un Arbre de moyenne hauteur, qui panche ses branches jusques à terre. Ses feüilles sont belles & larges, ar-

rondiés par devant, & rayées de plusieurs veines. Il porte des fleurs qui sont blanches, lors qu'elles s'épanoviſſent nouvellement, puis aprés elles deviennent incarnates, & de couleur de pourpre. Elles croiſſent par bouquets & elles exhalent une si douce odeur, qu'on n'a point de péne à discerner l'Arbre qui les porte. Ces fleurs ne tombent point jusques à ce qu'elles

qu'elles ſoient pouſſées par une eſpece de Chataigne faite en forme d'oreille, ou de rognon de lievre: Quand cette chataigne a pris ſon accroiſſement, il ſe forme au deſſous une belle pomme longuette, qui eſt couronnée de cette creſte, qui devient en meuriſſant d'une couleur d'Olive, pendant que la pomme ſe reveſt d'une peau delicate, & vermeille au poſſible. Elle eſt remplie au dedans, de certains filamens ſpongieus, qui ſont imbus d'un ſuc tout enſemble dous & aigre, qui deſaltere grandement, & que l'on tient eſtre tres-utile à la poitrine, & aus défaillances de cœur, étant temperé avec un peu de Sucre. Mais, s'il tombe ſur quelque linge, il y imprime une tâche rouſſe, qui demeure juſques à ce que l'Arbre fleuriſſe de nouveau.

Les Indiens font un bruvage excellent de ce fruit, lequel étant gardé quelque jours, a la vertu d'enyvrer auſſi promtément que feroit le meilleur vin de France. La nois qui eſt au deſſus étant brulée, rend une huile cauſtique, de laquelle on ſe ſert heureuſement pour amollir, & même pour extirper ces durétez qui croiſſent aus pieds, & que l'on nomme Cors. Que s'y on la caſſe, on trouve au dedans un pignon couvert d'une tendre pellicule, laquelle étant ôtée, eſt d'un tres-bon goût, & a la vertu déchauffer & de fortifier merveilleuſement l'eſtomac.

Cet Arbre, ne porte du fruit qu'une fois l'an, d'où vient que les Breſiliens, content leur âge avec les nois qui croiſſent ſur cette pomme, en reſervant une par chacun année, laquelle ils conſervent avec grand ſoin, dans un petit panier, qui n'eſt deſtiné qu'à cet uſage. Si on fait une inciſion au pied de cet Arbre, il jette une gomme claire & transparente, que pluſieurs ont pris pour celle qui vient d'Arabie. La ſemence de l'Arbre eſt en la nois, qui produit aiſément étant miſe en terre.

ARTICLE VIII.

Des Prunes D'Icaque.

L'*Icaque*, eſt une eſpece de petit prunier, qui croiſt en forme d'un buiſſon ; les branches, ſont en tout tems chargées de petites feüilles longuettes, elles ſont deus fois l'an émaillées d'une infinité de belles fleurs blanches, ou violettes, qui ſont ſuivies d'un petit fruit rond, de la groſſeur d'une Prune de damas, & qui étant meur devient blanc ou violet,

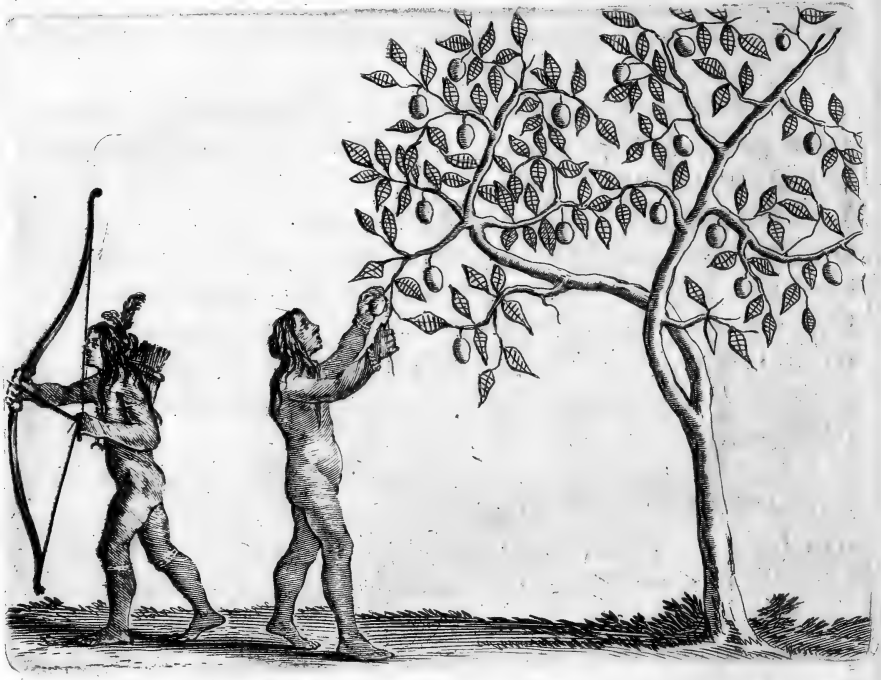

de même qu'étoit ſa fleur. Ce fruit eſt fort dous, & tellement aimé de certains Sauvages, qui demeurent pres du Golfe d'Hondures, qu'on les appelle *Icaques*, à cauſe de l'état qu'ils font de ces Prunes, qui leur ſervent de nourriture. Ceus qui ont voyagé parmy ces Peuples, ont remarqué, que lors que ces fruits ſont en leur maturité, ils ſont fort ſoigneus de s'en conſerver la proprieté ; & que pour empeſcher leurs voiſins, qui n'en ont point en leur contrée, d'y venir faire aucun dégaſt, ils tiennent durant tout ce tems-là aus avenuës de

de leur terre, des Corps-de-garde, composez de l'elite de leurs meilleurs Soldats, qui les repoussent vivement avec la fléche & la massuë, s'ils ont l'assurance de se presenter.

ARTICLE IX.

Des Prunes de Monbain.

LE *Monbain*, est un Arbre qui croist fort haut, & qui produit aussi des Prunes longues & jaunes, qui sont d'assez bonne odeur: Mais, le noyau étant plus gros que tout ce qu'elles ont de chair, elles ne sont gueres estimées, si ce n'est de quelques uns, qui les meslent dans les bruvages du *Oüicou* & du *Maby*, pour leur donner un meilleur goût. Les Pourceaus, qui vivent dans les bois, sont toujours gras, lors que ces fruits sont en maturité, par ce qu'il en tombe une grande quantité sous les Arbres, à mesure qu'ils m'euriſſent, qui sont receüillis avidément de ces animaus. Cet Arbre, jette une gomme Jaune, qui rend une odeur encore plus penetrante que celle du fruit. Les branches étant mises en la terre, prenent aisément racine, ce qui fait, qu'on les employe ordinairement à fermer les parcs, où l'on nourri le bétail.

ARTICLE X.

Du Courbary.

LE *Courbary*, croist d'ordinaire plus haut, plus touffu, & plus gros, que le *Monbain*. Il porte un fruit, dont la coque est fort dure à casser; & qui a environ quatre doigts de long, deus de large & un dépais. Dans la coque il a deus ou trois noyaus, couverts d'une chair fort pâteuse, qui est jaune comme du Safran. Le goût n'en est pas mauvais: mais on n'en peut faire d'excés, que l'estomac n'en soit extremément chargé & que la gorge n'en soit empeschée. Les Sauvages, en cas de necessité en font une sorte de bruvage, qui n'est pas desagreable étant bien preparé, c'est à dire lors qu'il a

bien boüilly avec l'eau. Son bois eſt ſolide, de couleur tirant ſur le rouge. l'Arbre étant vieil rend de la gomme, qui s'endurcit au Soleil, & qui demeure toujours claire, transparente comme l'ambre jaune, & de bonne odeur. Quelques Indiens en forment des boutons de diverſe figure, dont ils font des Bracelets, des Colliers & des pendans d'oreille, qui ſont beaus, luiſans, & de bonne ſenteur.

ARTICLE XI.

Du Figuier d'Inde.

ON voit en la plûpart de ces Iles, un gros Arbre, que les Européens ont nommé *Figuir d'Inde*, à cauſe qu'il porte un petit fruit ſans noyau, qui a la figure, & le goût approchant des figues de France. D'ailleurs il ne reſſemble de rien à nos Figuiers; car outre que la feüille eſt de differente figure, & beaucoup plus étroite, il croiſt en des lieus, ſi demeſurément gros, qu'il s'en rencontre qu'à peine pluſieurs hommes pourroient embraſſer, parce que le tronc, qui le plus ſouvent n'eſt pas uny en ſa circonference, pouſſe à ſes coſtez, depuis la racine juſques à l'endroit où les branches prenent leur naiſſance, certaines areſtes, ou ſaillies, qui s'avancent juſques à 4 ou 5 pieds aus environs, & qui forment par ce moyen de profondes cannelures, enfoncées comme des niches. Ces ſaillies, qui ſont de la même ſubſtance que le corps de l'Arbre ſont auſſi envelopées, de la même écorce qui le couvre, & elles ſont de l'épaiſſeur de ſét à huit pouces, à proportion de la groſſeur du tronc qu'elles entourent. Le bois de cet Arbre, eſt au dedans blanc & mollaſſe, & l'on couppe ordinairement de ces longues pieces qu'il pouſſe hors de ſon tronc, pour faire des planches, des portes, & des tables, ſans crainte que l'Arbre meure. Car il recouvre en peu de tems, ſi proprement de ſon écorce, la bréche qui a eſté faite, qu'a peine peut on appercevoir que l'on en ait rien enlevé. Tous ceus qui ont demeuré en l'Ile de la *Tortüe*, qui eſt ſituée au coſté ſeptentrional de l'Ile Eſpagnole, ont veu au chemin qui conduit

des

des plaines de la montagne, au village que nos François ont nommé *Milplantage*, un de ces Arbres, qui peut facilement tenir à couvert plus de deus cens hommes sous l'ombre de ses branches, qui sont toujours chargées de plusieurs feüilles si toufués, qu'on y trouve en voyageant, une fraîcheur fort agreable, & un couvert bien assuré contre la pluye.

ARTICLE XII.

Du Cormier.

IL y a en ces Iles, une espéce de *Cormier*, bien different du Cormier que l'on voit en France. Car il éſt d'une hauteur excessive fort beau à voir, & orné de belles feüilles, & de plusieurs branches qui les accompagnent. Il porte un fruit agreable, rond comme une Cerise, qui est de couleur jaune, tacheté de petites marques rouges, & qui tombe de soy même lors qu'il est meur. Il a le goût de la Corme, & c'est ce qui est cause, qu'on luy a donné le même nom. Il est fort recherché des Oiseaus.

ARTICLE XIII.

Du Palmiſte Epineus.

TOutes ces Iles ont des Palmes, & quelques-unes en ont jusques à quatre sortes toutes differentes. L'une se nomme *Palmiſte Epineus*. Cet Arbre porte justement ce nom, car il est tout Heriſſé, ayant en sa tige, en ses branches, & en ses feüilles de grandes épines extremement aiguës, & si dangereuses, que quand quelcun en est piqué, il court risque d'en estre long tems incommodé, s'y l'on n'y apporte un prompt remede. Celles qui entourent le tronc de l'Arbre, sont plates, longues comme le doigt, de la figure d'un Cure-dent, polies, & d'une couleur tannée tirant sur le noir. Les Négres, avant que de s'en approcher, mettent le feu à l'entour du pied de l'Arbre, pour bruler toutes les Epines qui l'arment & luy servent de defense. Son fruit consiſte en un gros bouquet, qui

eſt compoſé de pluſieurs nois griſâtres, dures, & rondes, qui reſſerrent des noyaus qui ſont bons à manger. C'eſt auſſi de cette eſpece de Palmes, que quelques Négres tirent du vin, par le moyen des inciſions qu'ils font au deſſous de ſes branches. Il y a apparence, que c'eſt le même Arbre, que les Breſiliens nomment *Ayri*.

ARTICLE XIV.

Du Palmiſte Franc.

LA ſeconde eſpece eſt nommée *Palmiſte Franc*. C'eſt un grand Arbre droit & d'une hauteur demeſurée. Les racines de cette eſpece de Palmier, s'élevent hors de terre tout autour de la tige, de la hauteur de deus ou trois pieds, & de la groſſeur d'un baril. Ces racines ſont petites à proportion de la hauteur de l'Arbre qu'elles ſoutiennent: mais elles ſont entrelacées ſi étroitement, & ſi confuſément les unes dans les autres, qu'elles luy ſervent d'un ſolide appuy. Cet Arbre a

cecy de particulier, qu'il eſt ordinairement plus gros par le haut que par le bas. Quand il eſt encore jeune, il a l'écorce tendre, de couleur grisâtre, & marquée de pied en pied d'un cercle, qui donne à cognoiſtre à peu prés, combien il y a

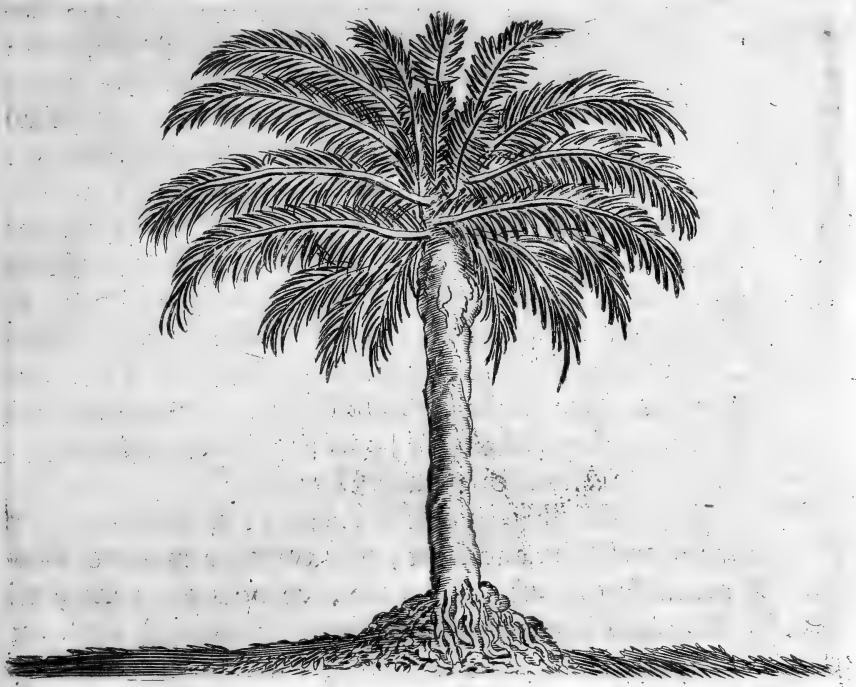

d'années qu'il occupe la terre: Mais quand il a pris ſa conſiſtence, il devient par tout ſi ſolide & ſi uny, qu'on n'y peut plus rien remarquer. Son ſommet, eſt orné de pluſieurs belles branches canelées & polies, qui ſont accompagnées de part & d'autre, d'une infinité de feüilles vertes, longues, étroites, & deliées, qui leur donnent une merveilleuſe grace. Les plus tendres de ces branches, qui ne ſont pas encore épanouyes, s'élevent directement au milieu de l'Arbre, pendant que les autres qui ſont courbées tout autour, luy compoſent une riche & agreable couronne.

Cet Arbre, ſe décharge par chacun mois de quelcune de ſes branches, & d'une écorce, qui ſe détache de deſſous, laquelle eſt longue de quatre ou cinq pieds, large de deus ou environ, & de l'épaiſſeur d'un cuir preparé. Les Habitans des Iles, nomment cette écorce *Tache*, & ils l'employent pour

pour la couverture de leurs Cuisines, & des autres petis offices de leurs Habitations, de même qu'ils se servent des feuilles, tressées, & cordonnées proprément à l'un des costez des branches, pour faire celle de leurs maisons.

Nous avons à dessein, rangé les Palmistes à la fin des Arbres fruitiers qui se trouvent en ces Iles, à cause qu'ils contribuent tous, horsmis le Latanier, à la nourriture des hommes. Car si le Palmiste épineus, lequel nous avons décrit en l'article precedent, fournit du vin, celuy-cy porte au sommet de son tronc, & comme en son cœur, une moëlle blanche, tres-tendre, & tres-savoureuse qui a le goût de Noisette, étant mangée cruë, & étant bouïllie & assaisonnée avec plusieurs feüilles deliées, & blanches au possible, qui l'entourent, & luy servent comme de chemise, elle peut tenir un rang considerable, entre les plus delicieus mets des Antilles. Les François, appellent cette substance moëlleuse, & les feüilles qui l'enveloppent, *Chou de Palmiste*, parce qu'ils en mettent au potage, au lieu de chous, ou d'autres Herbes.

Si l'on fend en deus le tronc de cet Arbre, & qu'on enleve comme il se peut faire aisément, une certaine matiere fillasseuse & mollasse qui est au dedans, ce bois qui reste ainsi creusé, & qui est épais d'un bon pouce, fournit de belles & longues goutieres, qui sont de durée. On s'en sert pour couvrir d'une seule piece le faîte des Cazes, & pour conduire les eaus par tout où l'on veut. Les Tourneurs & les Menuysiers font aussi avec ce bois, qui est préfque noir, & se polit aisément, plusieurs beaus & rares ouvrages, qui sont naturellement marbrez.

Pline, fait des Arbres si prodigieusement hauts, qu'une fléche n'en peut atteindre le sommet quand elle est tirée; Et l'Auteur de l'Histoire generale des Indes, parle d'un Arbre de telle hauteur, qu'on ne s'auroit jetter une pierre a plein bras par dessus. Mais encore que le Palmiste que nous decrivons surpasse de beaucoup tous les autres arbres des Antilles, nous n'oserions pas dire qu'il soit d'une hauteur si demesurée, puisque du pied de l'arbre, on remarque facilément une belle panache, qui sortant du plus haut du tronc, est toujours tournée au soleil levant; Elle se renouvelle par chacune année,

née, & quand elle eſt ſortie de ſon étuy, elle eſt émaillée d'une infinité de petites fleurs jaunes, en forme de boutons dorez, qui venans à tomber, ſont ſuivis de pluſieurs fruits ronds, & de la groſſeur d'un petit œuf de poule. Ils ſont attachez en un ſeul bouquet, & afin que ces fleurs & ces fruits, ſoient conſervez contre les injures du tems, ils ſont couverts par deſſus d'une écorce épaiſſe, dure & griſâtre par le dehors, & d'un vermeil doré par le dedans, qui aboutit en pointe. Ce precieus paraſol, n'eſt autre choſe que l'étuy, qui reſerroit les fleurs, avant qu'elles fuſſent épanouyes, & qui s'étant entre-ouvert par deſſous, s'élargit en une figure creuſe au milieu, & pointuë aus extremitez, pour mieus couvrir & les fleurs & le fruit.

D'autant que cette eſpece d'Arbres, n'a point dépines, on le nomme *Palmiſte Franc*. Il y en a encore une autre ſorte, qui ne croiſt pas ſi haut que celle-cy, qui porte une petite graine ronde, que les Négres ſont ſoigneus de recuëillir, à cauſe qu'elle ſert à faire de beaus Chapelets qui ſont marbrez, & polis à merveille.

ARTICLE XV.

Du Latanier.

LA troiziéme eſpece de Palme eſt nommée *Latanier*. Cet arbre éleve ſa tige aſſez haut; mais il ne croiſt pas beaucoup en groſſeur. Au lieu de branches il n'a que des longues feüilles, qui étant épanouyes ſont rondes par le haut, & plicées par le bas, à la façon d'un Eventail. Elles ſont attachées à de grandes queuës, qui ſortent de certains filamens, qui entourent la teſte du tronc, comme une groſſe toile rouſſe & fort claire. Ces feüilles étant liées par petis faiſſeaus, ſervent à couvrir les cazes, & la peau qu'on enleve de deſſus les queuës, eſt propre à faire des cribles, des paniers, & pluſieurs autres petites curioſitez, que les Indiens tiennent entre leurs meubles plus precieus. Ils font auſſi du bois de cet arbre, & de celuy du Palmiſte Franc, des arcs, des maſſuës, dont ils ſe ſervent en leurs combats, au lieu dépées, des Zagayes, qui ſont de petites lances aigues, qu'ils d'ardent avec la main

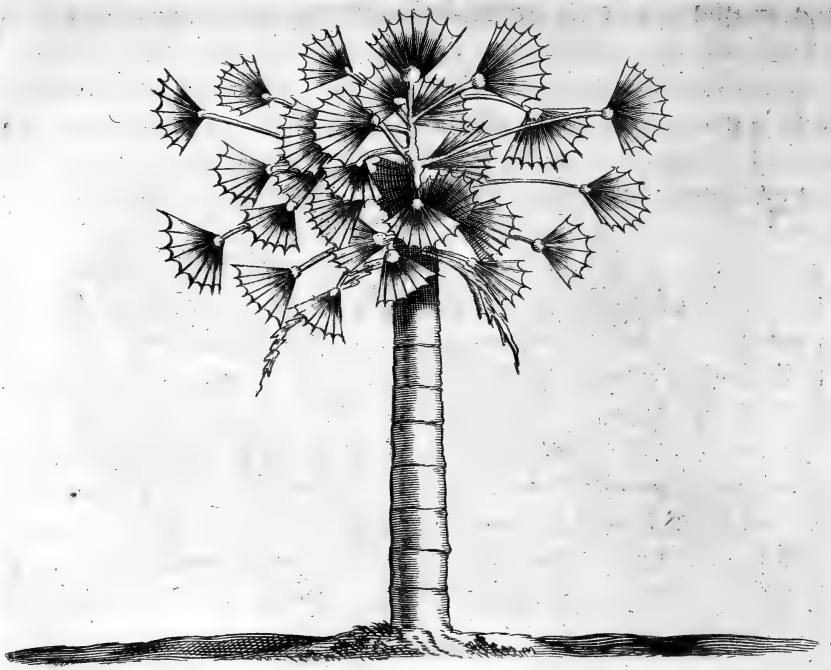

contre leurs ennemis, & ils en muniſſent la pointe de leurs fléches, qui ſont par ce moyen auſſi penetrantes, que s'y elles étoient d'acier.

ARTICLE XVI.

Du Cocos.

LA quatriéme eſpece de Palme, & la plus excellente de toutes, eſt celle qui porte le nom de *Cocos*, ce fameus fruit dont les Hiſtoriens diſent tant de merveilles. Mais il faut remarquer, que les Cocos qui ſe trouvent aus Indes Occidentales, ne croiſſent pas à beaucoup-prés ſi hauts, que ceus de l'Orient, le tronc pour l'ordinaire n'excedant pas vint, ou vint-cinq pieds en hauteur, étant au reſte d'une groſſeur bien proportionnée. Il eſt beaucoup plus chargé de branches & de feüilles, que le Palmiſte Franc. Les Iles de la *Monaque* & de *Roatam*, qui ſont au Golfe d'Hondures, ſont renommées pour l'abondance de ces Arbres. L'Ile de Saint Bartelemy entre

entre les Antilles, en eſt auſſi ornée, & c'eſt de là, qu'on en a apporté en celle de Saint Chriſtofle.

Le fruit, croiſt ſur le tronc même, au pied des branches. Il a la forme d'une nois: mais ſans faire de comparaiſon

pour la groſſeur: car un ſeul peſe quelquéfois environ dix livres. Dépuis que l'Arbre a commencé de porter, on ne le trouve jamais ſans fruit; car il en pouſſe de nouveaus par chacun mois de l'année. La coque eſt ſi dure & ſi épaiſſe, qu'on la peut polir, & y graver diverſes figures, pour enrichir les coupes, les bouteilles, & pluſieurs autres vaiſſeaus, qu'on en fait, pour le ſervice ordinaire du ménage. Elle eſt entourée d'une groſſe envelope, qui eſt toute de filamens.

Quand on a ouvert cette nois de Cocos, on trouve premierement une chair blanche comme neige qui eſt nourriſſante au poſſible: & qui a le goût de l'Amande. Cette ſubſtance moëlleuſe eſt en ſi grande quantité en chaque fruit, qu'on en peut remplir un plat; Elle eſt attachée fermement au dedans de la Coque, & en ſon milieu, elle contient un grand verre d'une liqueur claire & agreable, comme du vin muſcat; de ſorte qu'une perſonne ſe pourroit bien contenter de l'un de ſes fruits, pour ſon repas. C'eſt cette eau ſeule, qui ſe convertit en germe, & qui entre ſes autres vertus, a la proprieté d'effacer toutes les rides du viſage, & de luy donner une couleur blanche & vermeille, pourveu qu'on l'en lave auſſi-toſt, que le fruit eſt tombé de l'Arbre.

Qui deſirera d'apprendre toutes les particularitez du Cocos, & les grands uſages qu'il a tant en la Medecine, qu'en la Ménagerie, lira s'il luy plait, la belle & ample deſcription que François Pyrard en a fait, en ſon traitté des Animaus, arbres & fruits des Indes Orientales. Où il repreſente, que les Peuples de ces païs-la, trouvent dans ce ſeul Arbre non ſeulement leur pain, leur bruvage plus delicieus, leur vétement, leur huile, leur ſucre, leur miel, leur baume, & les medecines pour rétablir leur ſanté, lors qu'elle eſt alterée: mais, qu'ils en tirent encore la matiere, pour bâtir avec une facilité & ſolidité nonpareille, leurs maiſons, & les vaiſſeaus, dont ils entretiennent le commerce avec leurs voiſins. De ſorte, que l'on voit aus Iles Maldives, des Navires qui ne ſont bâtis & chargez que de *Cocos*, ayant receu de cet Arbre merveilleus, planches, chevilles, cordages, cables, voiles, ancres, huile, vin, confitures, ſucre, & diverſes autres choſes.

ARTICLE XVII.

Du Cacao.

QUelques-uns, à cauſe de la reſſemblance des noms, confondent quelquefois le *Cocos*, avec le *Cacao*, qui croiſt en la Province de Guatimala, pres la neuve Eſpagne, qui eſt auſſi

auſſi un fruit tres-renommé en toute l'Amerique, pour eſtre le principal ingredient, qui entre en la compoſition de la *Chicolate*, ou *Chocolate*, d'ont on fait un bruvage ſouverain, pour fortifier la poitrine, diſſiper toutes les humeurs malignes qui s'y attachent, chaſſer la gravelle, & tenir le corps frais & diſpos, pourveu qu'on le prene moderément.

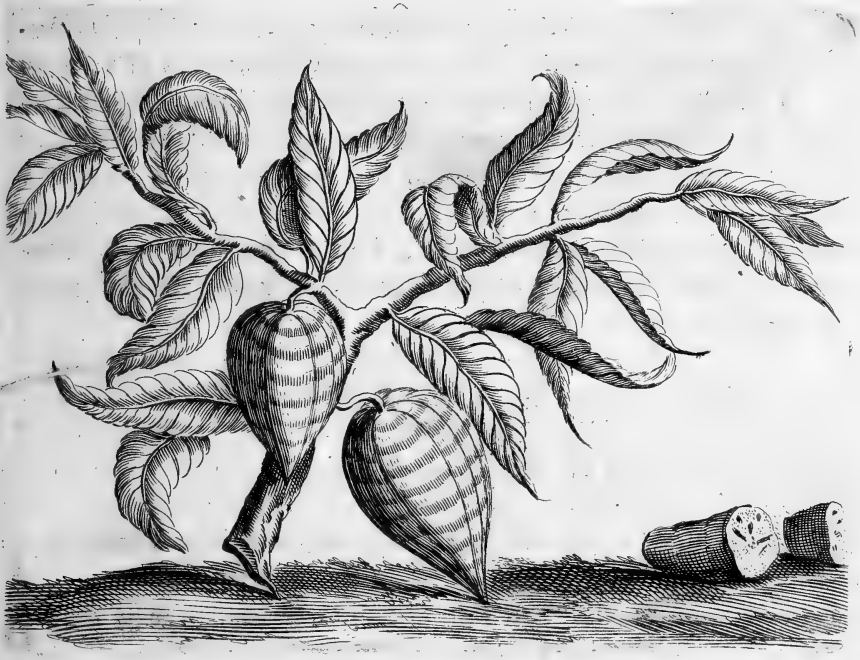

Ce *Cacao*, qui ſe trouvoit auſſi aus Antilles, en l'an 1649, dans le Jardin d'un Habitant de l'Ile de Sainte Croix, eſt à preſent connu en celle de Tabago, comme nous l'avons dit en ſon lieu. C'eſt un Arbre preſque ſemblable à l'Oranger, ſinon qu'il ne croiſt pas du tout ſi haut, & qu'il a les feüilles un peu plus étenduës. On le plante ordinairement en des lieus ombrageus, & même ſous d'autres arbres, qui le puiſſent defendre de l'ardeur du Soleil, qui flétriroit ſes feuilles. Son fruit qui eſt de la groſſeur, & d'une figure approchante de celle d'un Gland, ou d'une moyenne Olive, ſe forme dans de groſſes coſſes longuettes, qui ſont rayées, & diviſées par le coſtez, comme il eſt icy repreſenté.

CHAPITRE SETTIEME.

Des Arbres qui ſont propres à bâtir; ou qui ſervent à la menuyſerie; ou à la Teinture.

NOus avons juſques icy repreſenté, pluſieurs beaus Arbres qui portent des fruits, qui contribuent à la nourriture, ou au raffraichiſſement des Habitans des Antilles: & en ce Chapitre, nous nous propoſons de traitter des principaus, qu'on peut employer utilement, tant à bâtir des maiſons, qu'à les orner, par le moyen des beaus meubles de menuyſerie, qu'on en peut faire; Puis apres, nous conſidererons tous les autres Arbres de diverſes couleurs, qui ſont propres à la Teinture.

ARTICLE I.

De deus ſortes d'Acajou.

IL y a fort peu d'Iles, ou l'on ne trouve de beaus Arbres, qui ſont trespropres à bâtir des maiſons, & à faire divers ouvrages de ménuyſerie. On fait particulierement état de *l'Acajou*, qui croiſt d'une hauteur & d'une groſſeur ſi exceſſive, que les Caraïbes tirent ſouvent d'un ſeul tronc, ces grandes Chaloupes, qu'ils appellent *Pyraugües*, qui ſont capables de porter cinquante hommes. Il pouſſe pluſieurs branches, qui ſont fort toufuës, à cauſe de la multitude de feüilles d'ont elles ſont chargées, l'ombrage de cet arbre eſt fort agreable: Et même quelques uns tiennent, qu'il contribuë à la ſanté de ceus qui ſe repoſent deſſous.

Il y a deus ſortes *d'Acajou*, qui ne ſont differens qu'en la hauteur de leur tronc, & en la couleur de leur bois. Celuy qui eſt le plus eſtimé, a le bois rouge, leger, de bonne ſenteur, & fort facile à eſtre mis en œuvre. On a remarqué par experience, que le ver ne l'endommage point; qu'il ne ſe pourrit point dans l'eau, quand il a éte coupé en bonne Lune; Et que

que les coffres & les aumoires qui ſont faites de ces bois, donnent une bonne odeur aus habits, & qu'ils les contregardent de toutes les vermines, qui s'engendrent, ou ſe gliſſent aiſément dans les coffres qui ſont faits d'une autre matiere. Ces proprietez ſont cauſe que quelques-uns ont creü, que cet arbre étoit une eſpece de Cedre. On en fait auſſi de l'Eſcente, pour couvrir les maiſons. Les Capitaines de Navires, qui trafiquent aus Antilles, apportent ſouvent des planches de ce bois qui ſont ſi longues & ſi larges, qu'il n'en faut qu'une, pour faire une belle & grande table.

L'autre ſorte *d'Acajou*, eſt de pareille figure quant au dehors, que celuy que nous venons de décrire; mais il ne croiſt pas du tout ſi haut, & quand on a levé l'écorce & l'aubel, on trouve que le bois eſt blanc. Il eſt auſſi fort facile à mettre en œuvre, quand il eſt fraichement couppé; mais ſi on le laiſſe a l'air, il ſe durcit en telle ſorte, qu'on a bien de la péne à s'en ſervir. Les Habitans des Iles, ne l'employent qu'à faute d'autre, à cauſe qu'il eſt ſujet aus vers, & qu'il ſe pourrit en peu de tems. Si on fait des inciſions au tronc de ces arbres, ils jettent une grande abondance de gomme, qui pourroit avoir quelque bon uſage, ſi on en avoit fait l'eſſay.

ARTICLE II.

De L'Acomas.

CEt Arbre, eſt bien auſſi gros & auſſi haut que l'Acajou, & n'eſt pas moins priſé des Architectes, & des Menuyſiers. Ses feüilles ſont polies, & aſſes longues. Il porte un fruit de la groſſeur d'une prune, qui étant venu en ſa maturité, eſt de couleur jaune, & beau à voir, mais il eſt trop amer pour eſtre recherché des hommes. Les Ramiers s'en engraiſſent en une ſaiſon de l'année, & pendant ce tems là, leur chair eſt de même goût, que le fruit qu'ils ont mangé. Il a l'écorce cendrée & raboteuſe, le bois peſant & ayſé à polir, & ſelon les lieus où il croiſt, ſon cœur eſt rouge, ou jaunâtre, ou tirant ſur le violet. Si on ouvre l'écorce, il en ſort une liqueur laiteuſe, qui ſe durcit en forme de Gomme.

ARTI-

ARTICLE III.

Du Bois de Roſe.

IL faut avoüer, que ſi les Habitans des Antilles, avoient deſſein de s'y établir fermement, ils y pourroient trouver, non ſeulement les choſes qui ſont neceſſaires à l'entretien de la vie, mais encore les delices & les curioſitez, tant pour ce qui concerne la nourriture, & le vétement, que pour ce qui regarde la ſtructure de leurs maiſons, & leur embelliſſement interieur. Mais les douces penſées du retour au païs de leur naiſſance, que la plu-part conſervent en leurs cœurs, leur font negliger, tous les rares avantages que ces Iles leur preſentent, & paſſer legerement, par deſſus la riche abondance des choſes precieuſes qu'elles produiſſent, ſans en tirer aucun profit. Car pour ne rien dire preſentement, de la grande facilité qu'ils ont de faire des étoffes, du Cotton qui y croiſt, de nourrir en leurs parcs toutes ſortes de volailes, & de bétail domeſtique, qui y foiſſonne autant qu'en lieu du monde; ils pourroient ſans doute, recevoir beaucoup démolumens, de pluſieurs bois precieus, qui ſeroient de grand uſage non ſeulement pour les loger, & les meubler commodément: mais auſſi pour en faire du Commerce avec l'Europe. Les deſcriptions que nous ferons de quelques uns de ces rares Arbres, tant au reſte de ce Chapitre qu'au ſuivant, juſtifieront cette propoſition.

Le Bois de Roſe, étant propre non ſeulement à la charpente, mais auſſi à la Menuyſerie, doit tenir le premier rang. Cet arbre croiſt d'une hauteur bien proportionnée à ſa groſſeur; Son tronc eſt ordinairément ſi droit, que c'eſt l'un des plus agreables ornémens des foreſts des Antilles; Il eſt couvert de pluſieurs belles branches, qui ſont accompagnées de feüilles molles, veluës d'un coſté, & longues à peu près comme celles du Noyer En la ſaiſon des pluyes il porte des fleurs blanches, de bonne odeur, qui croiſſent par bouquets, & qui relevent merveilleuſément la grace naturelle de cet arbre. Ces fleurs ſont ſuivies d'une petite graine noirâtre & polie. L'écorce

corce de ſon tronc, eſt d'un gris blanc. Son bois eſt au dedans de couleur de feüille morte, & quand le Rabot & le Poliſſoir ont paſſé par deſſus, on y remarque pluſieurs veines de differentes couleurs, qui ſont comme des ondes, qui luy donnent un éclat marbré, & un luſtre merveilleus. Mais, la douce odeur qu'il exhale, lors qu'on le met en œuvre, & qu'on le manie eſt, ce qui le fait priſer d'avantage, & qui luy donne le beau nom qu'il porte: Quelques-uns, ont même eſtimé que cette douce ſenteur, qui eſt encore plus agreable que celle de la Roſe, luy devoit donner le nom de bois de Cypre, & par effet ils le font paſſer ſous ce titre, en quelques-unes des Antilles. Cet arbre, croiſt dans toutes les Iles de même faſſon, quant à la figure exterieure; mais ſon bois eſt marbré de diverſes couleurs, ſelon la difference des terroirs, où il a pris ſa naiſſance.

ARTICLE IV.

Du Bois D'Inde.

CEt Arbre precieus & de bonne ſenteur, ſe trouve en ſi grande abondance dans l'Ile de Sainte Croix, & en pluſieurs autres, qu'il y en a des foreſts preſque toutes entieres. Il va du pair avec le Bois de Roſe, mais il croiſt beaucoup plus gros & plus haut, lors qu'il rencontre une bonne terre. Son tronc prend de profondes racines, & s'éleve fort droit. Son écorce eſt deliée, douce & unie par tout, ſa couleur eſt d'un gris vif & argenté, & en quelques endroits elle tire ſur le jaune, ce qui fait remarquer cet Arbre entre tous les autres. Il fleurit une fois l'an, au tems des pluyes, & pour lors, il renouvelle une partie de ſon feüillage. Son bois eſt tres-ſolide, & peſant au poſſible, d'où vient qu'il ſouffre d'eſtre poly, & que quelques ſauvages en font leurs maſſuës. Apres qu'on a levé un aubel vermeil, qui eſt ſous l'écorce: on apperçoit le cœur de l'arbre qui eſt extremément dur, & d'une couleur violette, laquelle le fait beaucoup eſtimer des curieus.

La bonne odeur de cet Arbre, reſide particulierement en ſes feüilles. Elles ſont de pareille figure, que celles du

Goyavier, & quand on les manie elles parfument les mains d'une senteur plus douce, que celle du Laurier. Elles donnent à la viande & aus sauces un goût si relevé, qu'on l'attribueroit plutôt à une composition de plusieurs sortes d'épiceries, qu'à une simple feüille. On s'en sert aussi dans les bains, que les Medecins ordonnent pour fortifier les nerfs foulez, & pour dessecher l'enflure, qui reste aus jambes de ceus, qui ont esté travaillez de fievres malignes.

ARTICLE V.

De plusieurs Bois Rouges qui sont propres à bâtir, & des Bois de fer.

OUtre l'Acajou, dont nous avons parlé au commencement de ce Chapitre, il y a encore en ces Iles plusieurs beaus arbres, qui ont le bois rouge, solide, & pesant, qui resiste aus vers, & à la pourriture. Ils sont tous tres-propres à bâtir des maisons, & à faire de beaus ouvrages de Menuyserie.

Mais on fait particulierement état, du *Bois de fer*, qui porte ce nom, à cause qu'il surpasse en solidité, pesanteur, & dureté, tous ceus que nous avons d'écrits jusques à present. Cet Arbre, qui doit estre mis entre les plus hauts, & les mieus proportionez des Antilles, est revétu de beaucoup de branches. Il porte de petites feüilles, qui aboutissent en pointe, & sont divisées prés de la queüe. Il fleurit deus fois l'année, assavoir aus mois de Mars & de Septembre. Ses fleurs, qui sont de couleur de violette, sont suivies d'un petit fruit, de la grosseur d'une Cerize qui devient noir étant meur, & est fort recerché des Oiseaus. L'écorce du tronc est brune. Le Bois est d'un rouge bien vif, lors qu'il est nouvellement coupé; mais il se ternit étant mis à l'air, & perd beaucoup de son lustre. Le cœur de l'Arbre est d'un rouge fort obscur, comme le bois de Bresil, & d'une telle dureté, que l'on doit avoir des coignées bien trenchantes, & qui soyent à l'épreuve, pour le pouvoir abbatre: Mais son bois étant beau, solide, facile à polir, & plus incorruptible que le Cedre & le Cyprés, il recom-

compense abondamment par toutes ces bonnes qualitez, la péne qu'il donne, avant qu'on s'en puisse servir.

Il y a encore un autre Arbre qui porte le même nom de *Bois de fer*, mais il n'est pas comparable au precedent. Il ne porte que de petites feüilles, & quand il fleurit il est chargé d'une infinité de Bouquets, qui s'élevent sur toutes ses branches, comme autant de pannaches, qui les parent fort avantageusement. Il est d'une belle hauteur; & il a l'aubel jaune ou blanc, selon les lieus ou il croist. Tout le bois de cet arbre, horsmis le cœur qui est fort petit, fort dur, & tirant sur le noir, est sujet aus vers, ce qui fait qu'on ne le met pas volontiers en œuvre, si ce n'est à faute d'autre.

ARTICLE VI.

De plusieurs Arbres dont le Bois est propre à la Teinture.

ENtre les Arbres qui croissent aus Antilles, il y en a plusieurs qui servent à la Teinture. Les plus estimez, & les plus connus, sont, le Bois de Bresil, le Bois Jaune, l'Ebéne verte, & le Roucou.

Le Bois de Bresil, est ainsi nommé, à cause que le premier qui a esté veü en Europe, avoit esté apporté de la Province du Bresil, ou il croist en plus grande abondance, qu'en aucun autre endroit de l'Amerique. Cet arbre est rare aus Antilles, & on n'en trouve qu'en celles, qui sont le plus heriſſées de rochers secs & arides. Son tronc n'est pas droit comme celuy des autres arbres; mais il est tortu, raboteus, & plein de nœuds a peu prés comme l'Epine blanche. Lors qu'il est chargé de fleurs il exhale une douce senteur, qui fortifie le Cerveau. Son bois est recherché des Tourneurs; mais son principal usage, est en la Teinture.

L'Ile de Sainte Croix, est renommée parmy toutes les autres, pour avoir une infinité d'Arbres rares & precieus. On fait particulierément état d'un, qui s'éleve fort haut & dont le bois qui est parfaitement jaune, sert à la Teinture. Lors que les Anglois tenoient cette Ile, ils en envoyoient beaucoup

en leur païs. On le nomme *Bois Iaune*, à cauſe de ſa couleur, ou bien de *Fuſtok*, ainſi que nous l'avons dit en la deſcription de l'Ile de *Tabago*, en laquelle cet Arbre eſt auſſi fort commun.

L'ébene Verte, eſt ordinairement employée à faire pluſieurs excellens ouvrages de Menuyſerie, par ce qu'elle prend aiſément la couleur, & le luſtre de la vraye Ebéne: mais ſon meilleur uſage eſt en la Teinture, laquelle elle rend d'un beau vert naiſſant. L'arbre qui porte ce bois, eſt fort touffu, à cauſe que ſa racine pouſſe une grande quantité de rejettons, qui l'empeſchent de croiſtre ſi haut & ſi gros qu'il feroit, ſi ſa force étoit ramaſſée en un ſeul tronc. Ses feüilles ſont polies, & d'un beau vert. Sous l'écorce, il a environ deus pouces d'aubel blanc, & le reſte du bois juſques au cœur, eſt d'un vert ſi obſcur, qu'il approche du noir; mais quand on le polit, on découvre certaines veines jaunes, qui le font paroiſtre marbré.

ARTICLE VII.

Du Roucou.

C'Eſt le même Arbre que les Braſiliens nomment *Vrucu*: Il ne croiſt pas plus haut qu'un petit Oranger. Ses feüilles qui ſont pointuës par l'un des bouts, ont la figure d'un cœur. Il porte des fleurs blanches meſlées d'Incarnat; Elles ſont compoſées de cinq feüilles, qui ont la forme d'une Etoile, & la largeur d'une Roſe. Elles croiſſent par bouquets, aus extremitez des branches. Ces fleurs ſont ſuivies de petites ſiliques, qui reſerrent pluſieurs grains de la groſſeur d'un petit pois, qui étans parvenus à maturité, ſont couverts d'un vermillon le plus vif, & le plus éclatant, qu'on s'auroit deſirer; Cette riche Teinture, qui eſt enfermée en cette écoſſe, eſt ſi mollette, & ſi gluante, qu'elle s'attache aus doigts, auſſi-tôt qu'on la touche.

Pour avoir cette precieuſe couleur, on s'écouë dans un vaiſſeau de terre les grains ſus leſquels elle eſt attachée, on verſe deſſus de leau tiede, dans laquelle on les lave, juſques à ce qu'ils ayent quitté leur vermillon. Et puis quand on à laiſ-

ſé

ſé repoſer cette eau, on fait ſeicher à l'ombre le marc, ou la lie épaiſſe qui ſe trouve au fonds du vaiſſeau, & l'on en forme des Tablettes, ou de petites boules, qui ſont fort eſtimées des Peintres, & des Teinturiers, lors qu'elles ſont pures, & ſans aucun mélange, comme ſont celles que nous venons de décrire.

Le bois de cet Arbre, ſe briſe facilement; il eſt tres-propre pour entretenir le feu, & s'il eſt entierément éteint & qu'on en frotte quelque tems deus pieces l'une contre l'autre, elles jettent des étincelles comme feroit un fuſil, qui allument le Cotton, ou toute autre matiere ſuſceptible de feu, que l'on à miſe auprez pour les recevoir. Son écorce ſert à faire des cordes qui ſont de durée. Sa racine donne un bon goût aus viandes, & quand on en met dans les ſauces, elle leur communique la couleur, & l'odeur du Safran.

Les Caraïbes, ont de ces Arbres en tous leurs Jardins, ils les entretiennent ſoigneuſement & les priſent beaucoup; à cau-

ſe qu'ils en tirent ce beau vermillon dont ils ſe rougiſſent le corps. Ils s'en ſervent auſſi à peindre, & à donner du luſtre aus plus belles vaiſſelles de leur petit ménage.

On pourroit auſſi mettre au rang des Arbres qui ſont propres à la Teinture, la plûpart de ceus qui diſtilent des gommes: car ceus qui ont eſté curieus d'en faire l'eſſay, ont remarqué, qu'eſtant meſlées dans la Teinture, elles relevent les couleurs les plus ſombres & les moins claires, par un certain éclat, & un fort beau luſtre, qu'elles leur donnent.

CHAPITRE HUITIÉME.

Des Arbres qui ſont utiles à la medecine; Et de quelques autres dont les Habitans des Antilles peuvent tirer de grands avantages.

DIeu ayant ordonné à tous les Peuples les bornes de leur habitation, n'a l'aiſſé aucune contrée dépourveuë de moyens neceſſaires, pour y faire ſubſiſter commodément les hommes, qu'il y a placez; & pour étaler devant leurs yeus, les richeſſes infinies de ſon adorable Providence, il a donné à la terre la vertu de produire, non ſeulement les vivres qui ſont neceſſaires pour leur nourriture; mais encore divers antidotes, pour les munir contre les infirmitez, dont ils peuvent être acüeillis, & pluſieurs remedes ſouverains, pour les en delivrer, lors qu'ils y ſont tombez. Pour ne rien dire des autres endroits du monde, les Antilles, poſſedent ſans contredit tous ces rares avantages, en un degré fort conſiderable: Car elles ne fourniſſent pas ſimplement à leurs Habitans une agreable varieté de fruits, de racines, d'herbages, de legumes, de gibier, de poiſſons, & d'autres delices pour couvrir leurs tables; mais elles leur preſentent encore un grand nombre d'excellens remedes, pour les guerir de leurs maladies. C'eſt ce que le Lecteur judicieus pourra facilement remarquer en la ſuitte de cette Hiſtoire Naturelle, & particuliere-

lierement en ce Chapitre, où nous décrirons les Arbres qui ſont d'un grand uſage en la Medecine.

ARTICLE I.

Du Caſſier ou Canificier.

CEt Arbre croiſt de la groſſeur, & preſque de la même figure qu'un Peſcher, ſes feüilles ſont longuettes & étroites: Elles tombent une fois l'an pendant les ſechereſſes, & quand la ſaiſon des pluyes retourne, il en pouſſe de nouvelles.

Elles ſont precedées de pluſieurs beaus bouquets de fleurs jaunes, auquelles ſuccedent de longs tuyaus, ou de longues ſiliques, qui viennent de la groſſeur d'un poulce, ou environ, & ſont quelquefois d'un pied & demy, ou de deus pieds de long.

long. Elles contiennent au dedans, comme en autant de petites cellules, cette drogue Medecinale ſi connuë des Apoticaires, que l'on appelle *Caſſe*. Nos François nomment l'Arbre *Caſſier*, ou *Canificier*, & les Caraïbes *Mali Mali*. Tandis que le fruit groſſit & s'allonge, il eſt toujours vert, mais quand il a pris ſa conſiſtance, il devient en meuriſſant, brun, ou violet, & demeure ainſi ſuſpendu à ſes branches.

Quand ce fruit eſt meur & ſec, & que les Arbres qui le portent ſont agitez de grands vens, on entend de fort loin le bruit, qui eſt excité par la colliſion de ces dures & longues ſiliques, les unes contre les autres. Cela donne l'éſpouvante aus Oiſeaus, qui n'en oſent approcher; & pour les hommes qui ne ſavent pas la cauſe de ce ſon confus, s'ils ne voyent les Arbres mêmes émeus, & choquans leurs branches & leurs fruits, ils s'imaginent qu'ils ne ſont pas loin du bord de la mer, de laquelle ils croyent entendre l'agitation : ou bien ils ſe perſuadent, que c'eſt le Chamaillis de pluſieurs ſoldats, qui ſont aus mains. C'eſt la remarque de tous ceus qui ont viſité le ſein, ou comme on le nomme ordinairément le *Cul-de-ſac*, de l'Ile de Saint Domingue, où l'on voit des plaines entieres, & de fort longue étenduë, qui ne ſont couvertes d'aucuns autres Arbres. C'eſt auſſi de-là, ſelon toute apparence, qu'on a apporté la ſemence de ceus qui croiſſent aus Antilles. Au reſte ces bâtons de Caſſe, qui viennent de l'Amerique, ſont plus pleins & plus peſants, que ceus qu'on apporte du Levant, & la drogue qui eſt dedans, a tous les mêmes effets.

Les fleurs du Caſſier étant confites en ſucre, purgent benignement, non ſeulement le ventre, mais auſſi la veſſie. Les bâtons du Caſſier lors qu'ils ſont confits verts, ont auſſi la même proprieté. Mais la poulpe étant extraite du fruit meur, fait une operation plus prompte, & beaucoup plus loüable. Pluſieurs des Habitans du Païs ſe trouvent bien d'en uſer chaque mois, un peu avant le repas : & ils ont remarqué, que ce dous Medicament leur conſerve merveilleuſement leur bonne conſtitution.

ARTI-

ARTICLE II.

Des Nois de Medecine.

LEs *Nois de Medecine* qui ſont ſi communes en toutes ces Iles, croiſſent ſur un petit Arbre, d'ont on fait le plus ſouvent les ſeparations des Jardins & des habitations. Si l'on n'empeſche ſa juſte croiſſance, il monte à la hauteur d'un figuier ordinaire, duquel il a auſſi la figure, ſon bois eſt fort tendre & moëlleus, il produit pluſieurs branches qui rampent confuſément à l'entour du tronc. Elles ſont chargées de feüilles aſſez longues, vertes & mollaſſes, qui ſont rondes par le bas, & ſe terminent en trois pointes.

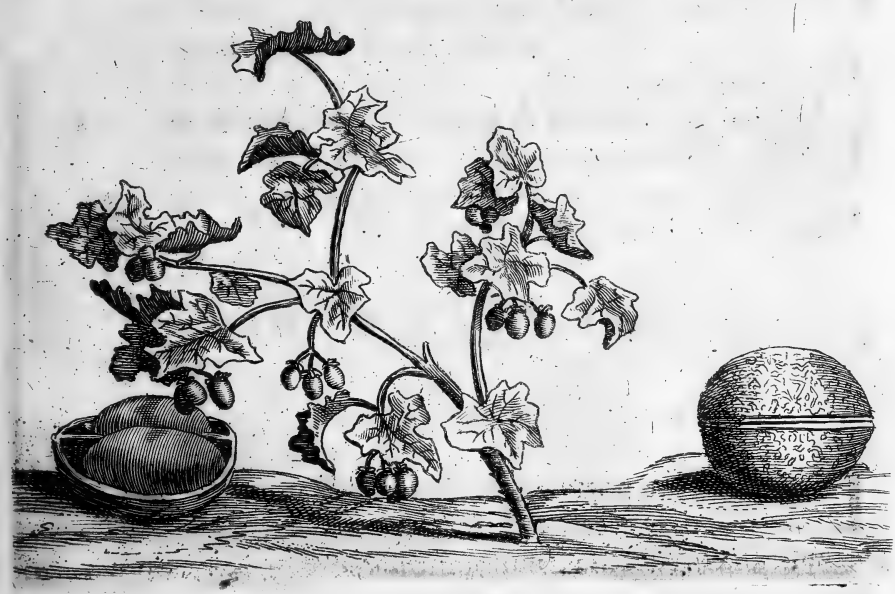

Le bois & les feüilles de cet Arbre, diſtilent un ſuc laiteus, qui tâche le linge : Même il n'y à pas de plaiſir de s'en approcher en tems de pluie, parce que les gouttes d'eau qui tombent de deſſus ſes feüilles, ont un tout pareil effet que le ſuc. Il porte pluſieurs fleurs jaunes compoſées de cinq feüilles,

qui ont la figure d'une étoile, quand elles ſont épanoüyes. Les fleurs venant à tomber, quelques unes ſont ſuivies de petites nois, qui ſont vertes au commencement, puis elles deviennent jaunes, & enfin noires, & un peu ouvertes lors qu'elles ſont meures; Chaque Nois, reſerre trois ou quatre noyaus en autant de diſtinctes cellules, qui ont l'écorce noirâtre de la groſſeur & de la figure d'une Féve. L'écorce étant levée, on trouve dans chacun, un pignon blanc, d'une ſubſtance huileuſe, qui eſt enveloppé & my-party d'une deliée pellicule. Ces pignons ont un goût aſſez agreable, qui eſt approchant de celuy des Noiſettes: Mais, s'y l'on n'obſerve quelque regle en les mangeant, ils excitent un étrange devoyement par haut & par bas, particulierement, s'y on avalle la petite peau qui les enveloppe, & celle qui les ſepare par la moytie. Pour temperer leur force, & pour en uſer avec un heureus ſuccés, on les purge de ces peaus, & on les fait paſſer legerement ſur les charbons, puis étant battus, on en prent quatre ou cinq, qu'on méſle dans un peu de vin, pour leur ſervir de vehicule & de correctif.

Les rameaus de cet Arbre étant couppés & mis en terre, prenent facilement racine. Les Portugais tirent de l'huile des pignons, qui eſt eſtimée en la ménagerie, & qui peut auſſi avoir ſon lieu en la Medecine.

ARTICLE III.

Du Bois de Canelle.

L'Arbre, qui porte cette eſpece de Canelle, qui eſt ſi commune en toutes les Iles, peut tenir place entre ceus qui ſervent à la Medecine, puiſque ſon écorce aromatique eſt recherchée de tous ceus qui ſont travaillez d'affections froides, & employée pour décharger l'eſtomac, des humeurs gluantes & pituiteuſes qui l'oppreſſent. La bonne odeur, & la verdure perpetuelle de ce bel Arbre, ont perſuadé à quelques uns que c'étoit une ſorte de Laurier; Mais il croiſt beaucoup plus haut, ſon tronc eſt auſſi plus gros, ſes branches ſont plus éten-

étenduës, & ſes feüilles, qui ne ſont pas du tout ſi longues, ſont de beaucoup plus douces, & d'un Vert plus gay. Son écorce, qui eſt cachée ſous une peau cendrée eſt plus épaiſſe, & d'une couleur plus blanche, que la Canelle qui vient du levant; Elle eſt auſſi d'un goût plus acre & plus mordicant. Mais étant ſéchée à l'ombre, elle donne une ſaveur tresagreable aus viandes.

Outre tous ces Arbres precieus que nous venons de décrire, les Iles de Tabago, de la Barbade, & de Sainte Croix, ſont eſtimées entre toutes les autres, pour avoir pluſieurs bois que l'uſage a rendus recommendables en la Medecine. Car on y trouve du Sandale, du Gayac, & même du Saſafras, qui ſont aſſez connus, ſans qu'il ſoit beſoin d'en faire des deſcriptions particulieres.

ARTICLE IV.

Du Cottonnier.

IL y a encore pluſieurs autres Arbres, aſſez communs par toutes les Antilles, dont les Habitans peuvent tirer de grandes commoditez. Le Cottonnier, que les Sauvages appellent *Manoutou-Aketha*, doit tenir le premier rang, comme étant le plus utile. Il croiſt de la hauteur d'un Peſcher: Il a l'écorce brune, les feüilles petites, diviſées en trois. Il porte une fleur de la grandeur d'une Roſe, qui eſt ſoutenuë par le bas, ſus trois petites feüilles vertes, & piquantes, qui l'enſerrent. Cette fleur eſt compoſée de cinq feüilles, qui ſont d'un jaune doré, elles ont en leur fonds de petites lignes de couleur de pourpre, & un bouton jaune, qui eſt entouré de petis filamens de même couleur. Les fleurs ſont ſuivies d'un fruit, de figure ovale, qui eſt de la groſſeur d'une petite noix avec ſa coque. Quand il eſt parvenu à ſa maturité, il eſt tout noir par dehors, & il s'entrouve en trois endroits, qui font voir la blancheur du Cotton, qu'il reſerre ſous cette rude couverture. On trouve dans chaque fruit, ſét petites féves, qui ſont la ſemence de l'Arbre.

Il y a une autre eſpéce de Cottonnier, qui rampe ſur la terre, comme la vigne deſtituée d'appuis : c'eſt celle-cy, qui produit le Cotton le plus fin & le plus eſtimé. On fait de l'un & de l'autre des toiles, & pluſieurs petites étoffes, qui ſont d'un grand uſage en la ménagerie.

ARTICLE V.

Du Savonnier.

IL y a deus ſortes d'Arbres, dont les Inſulaires ſe ſervent au lieu de Savon, l'un a cette qualité en ſon fruit, qui croiſt par grappes, rond, jaunâtre, & de la groſſeur d'une petite prune, qui a auſſi un noyau noir & dur, qui ſe peut polir. On le nomme communément *Pomme de Savon*. L'autre, a cette vertu en ſa racine, qui eſt blanche & mollaſſe. L'un & l'autre rend l'eau blanche & écumeuſe, comme feroit le Savon même; Mais ſi on uſoit du premier trop ſouvent, il bruleroit le linge. L'on appelle ces Arbres *Savonniers*, à cauſe de la proprieté qu'ils ont de blanchir.

ARTICLE VI.

Du Paretuvier.

C'Eſt Arbre, ne ſe plait qu'aus marécages, & aus bords de la mer. Il a la feüille verte, épaiſſe, & aſſez longue. Ses branches qui ſe recourbent contre terre, ne l'ont pas ſi toſt touchée, qu'elles prennent des racines, & pouſſent un autre Arbre, qui entrelaſſe ordinairement ſa tige & ſes branches ſi prés à prés, & à tant de réplis, avec tout ce qu'il peut joindre; que ces Arbres gagnent & occupent en peu de tems, tout ce qu'il trouvent de bonne terre, qui eſt par ce moyen renduë ſi difficile à défricher; que l'on n'en peut attendre aucun profit. C'eſt ſous ces Arbres, que les Sangliers, & autres beſtes Sauvages tiennent leur fort. Ils ſervent auſſi en quelques

lieus de rempart aus Habitans des Iles, qui ſont aſſurez que perſonne ne les ſurprendra de ce coſté là. Ils ſont encore tresutiles, en ce que n'y ayant point de Cheſne en ces Iles, leur écorce eſt propre à tanner les cuirs.

ARTICLE VII.

Du Calebaſſier.

IL ne faut pas oublier le *Calebaſſier*, qui fournit la plus grande partie des petits meubles du ménage des Indiens, & des Habitans étrangers, qui font leur demeure en ces Iles. C'eſt un Arbre, qui croiſt de la hauteur, de la groſſeur, & de la forme d'un gros Pommier. Ses branches ſont ordinairément fort touffuës. Ses feüilles qui ſont longuettes, étroites, & rondes par le bout, ſont attachées par bouquets aus bran-

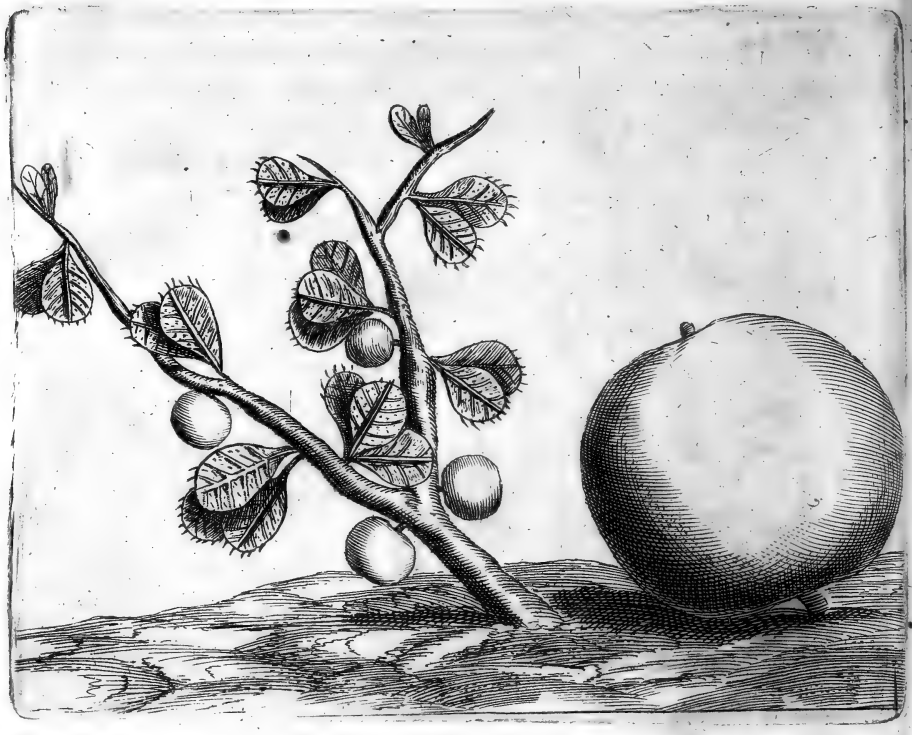

ches, & en quelques endroits du tronc. Il porte des fleurs & des fruits presque tous les mois de l'année. Les fleurs sont d'un gris meslé de vert, & chargé de petites taches noires, & quelquefois violettes. Elles sont suivies de certaines pommes, dont à peine en peut-on trouver deus, qui soient de pareille grosseur, & de même figure. Et comme un potier, fait paroitre l'adresse de sa main, en faisant sur une même roüe, & d'une même masse de terre, des vaisseaus d'une forme & d'une capacité differente: Ainsi la nature montre icy son industrie merveilleuse, en tirant d'un seul Arbre, des fruits divers en leur forme, & en leur grosseur, encore qu'ils soient tous attachez à une même branche, & produits d'une même substance.

Ces fruits ont cecy de commun, qu'ils ont tous une écorce dure, ligneuse, d'une épaisseur & d'une solidité requise pour s'en pouvoir servir au lieu de bouteilles, de bassins, de coupes,

pes, de plats, décuelles, & de tous les autres petis vaisseaus, qui sont necessaires au ménage. Ils sont remplis d'une certaine poulpe, laquelle étant bien bien meure, devient violette, de blanche qu'elle étoit auparavant. On trouve parmy cette substance, certains petis grains plats, & durs qui sont la semence de l'Arbre. Les Chasseurs des Iles, se servent de ce fruit pour étancher leur soif au besoin, & ils disent qu'il a le goût de vin cuit: mais qu'il reserre un peu trop le ventre. Les Indiens polissent l'écorce, & l'émaillent si agreablement avec du Roucou, de l'Indigo, & plusieurs autres belles couleurs, que les plus delicats peuvent manger & boire sans dégoût, dans les vaisselles qu'ils en forment. Il y a aussi des Curieus, qui ne les estiment pas indignes, de tenir place entre les raretez de leurs cabinets.

ARTICLE VIII.

Du Mahot.

IL y a deus sortes d'Arbres qu'on appelle *Mahot*, assavoir le *Mahot franc*, & le *Mahot d'herbe*. Le premier est le plus recherché, parce qu'il est plus fort. Il ne devient pas fort grand, mais il produit plusieurs branches, qui rampent contre terre. L'écorce en est fort épaisse, & fort aisée à lever de dessus l'Arbre. On en fait de longues éguillettes, qui sont plus fortes que les cordes de Teil, d'ont on se sert en plusieurs endroits. On l'employe ordinairement à monter les rouleaus du Tabac, & à attacher plusieurs choses, qui sont necessaires au ménage. Pour ce qui est du Mahot d'herbe, on s'en sert au défaut du premier; mais il pourrit facilement, & n'egale en rien l'autre pour la force.

Enfin il y a dans ces Iles plusieurs autres Arbres, qui ne se voyent point en l'Europe, dont les uns recréent seulement la veuë, tels que sont, celuy qu'on appelle *Mappou*, & plusieurs sortes de *Bois Epineus*: Et les autres contentent l'odorat par leur bonne senteur: ou même ont des qualitez venimeuses, comme *l'Arbre laiteus*. Céluy dont la racine étant broyée, & jettée dans les rivieres, enyure les Poissons: le

Mance-

Mancenilier, lequel nous décrirons en son lieu, & une infinité d'autres, qui ont tous le bois blanc, mol & de nul usage, & qui n'ont encore point de nom parmy nos François.

CHAPITRE NEUVIÉME.

Des Arbrisseaus du Païs; qui portent des fruits, ou qui poussent des racines, qui sont propres à la nourriture des Habitans, ou qui servent à d'autres usages.

DIeu ayant fait de la terre un seul Element, la separée en diverses Contrées, a chacune desquelles il a donné quelque avantage & quelque commodité, qui ne se trouve point aus autres, afin que dans cette agreable varieté, sa Providence se puisse tant plus distinctément reconnoître, & admirer. Mais, il faut avoüer, qu'en la distribution que cette Divine Sageſſe a fait de ses biens, les Antilles ont esté fort richement partagées: Car pour nous arréter fixement à la matiere que nous traittons, non seulement le grands Arbres, que nous avons décrits aus Chapitres precédens, contribuent au logément, à la nourriture, au vétement, à la conservation de la santé, & à plusieurs autres dous accommodémens des hommes qui y habitent, mais il y croist encore plusieurs Arbrisseaus, qui poussent des racines, ou qui portent des fruits qui servent aus mêmes usages, comme il se pourra remarquer par la lecture de ce Chapitre.

ARTICLE I.

Du Manyoc.

LEs Habitans des Iles, se servent au lieu de blé de la racine d'un Arbrisseau, qui se nomme *Manyoc*, & que les Toupinambous appellent *Manyot*, & d'autres *Mandioque*, de laquelle on fait un pain assez delicat, que l'on appelle *Cassave*. Cette racine est si feconde, qu'un arpent de terre qui en sera planté,

planté, nourrira plus de personnes, que n'en pourroient faire six, qui seroient ensemencez du meilleur froment. Elle jette un bois tortu, de la hauteur de cinq à six pieds, qui est tres-facile à rompre & remply de petis nœuds. Sa feüille est étroi-

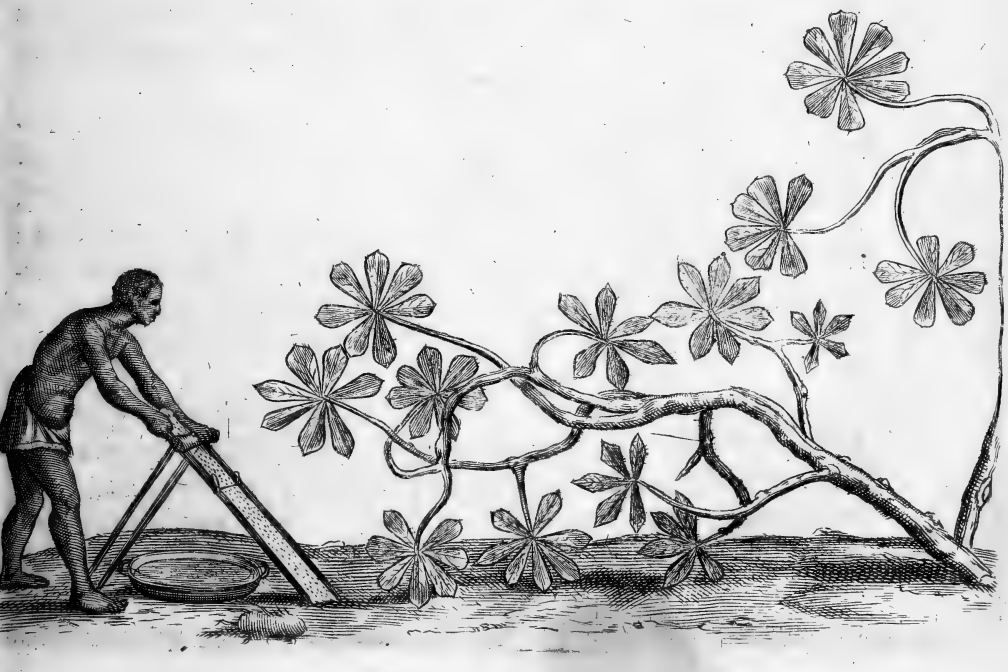

te & longuette. Au bout de neuf mois, la racine est en sa maturité. On dit même qu'au Bresil, il ne luy faut que trois ou quatre mois, pour croistre grosse ou comme la cuisse. Si la terre n'est point trop humide, la racine s'y peut conserver trois ans, sans se corrompre: si bien qu'il ne faut point de grenier pour la serrer, car on la tire de la terre, à mesure qu'on en a besoin.

Pour faire venir cette racine, il faut prendre de ce bois, & le couper par bâtons, de la longueur d'un pié ou environ. Puis faire des fosses dans le jardin avec une houë, & fourrer trois de ces bâtons en triangle dans la terre que l'on a tirée de ces fosses, & dont on a fait un petit monceau relevé. On

appelle cela *planter à la fosse*. Mais il y a une autre sorte de planter le Manioc, que l'on nomme planter au Piquet, qui est plus pronte & plus aysée, mais qui ne produit pas de Manioc si beau, ni si estimé. Cela ne consiste, qu'à faire un trou en terre avec un piquet & à y planter tout droit le bois de Manioc. Mais il faut prendre garde en le plantant, de ne pas mettre les nœuds en bas, parce que les bâtons ne pousseroient point. Les Indiens n'y font point d'autre fasson : mais pour l'avoir en saison, ils observent le decours de la Lune, & que la terre soit un peu humectée.

Il y a plusieurs sortes de ces Arbrisseaus, qui ne sont differens, qu'en la couleur de l'écorce de leur bois, & de leur racine. Ceus qui ont l'écorce, grise, ou blanche, ou verte, font un pain de bon goût, & ils croissent en peu de tems : mais les racines qu'ils produisent ne sont pas de si bonne garde, & elles ne foisonnent point tant, que celles du Manyoc rouge ou violet, qui est le plus commun, le plus estimé, & le plus profitable en la ménagerie.

Le suc de cette racine, est froid comme celuy la ciguë ; & c'est un poison si puissant, que les pauvres Indiens des grandes Iles, étans persécutez à feu & à sang par les Espagnols, & voulans eviter une mort plus cruelle, se servoient de ce venin, pour se faire mourir eus mêmes. On voit encore aujourduy en l'Ile de Saint Domingue, un lieu nommé la Caverne des Indiens, où se trouvent les ossemens de plus de quatre cens personnes, qui s'y donnerent la mort avec ce poison, pour échaper des mains des Espagnols. Mais, au bout de vintquatre heures, que ce suc si venimeus pour toutes sortes d'animaus, est tiré de sa racine, il perd sa qualité maligne & dangereuse.

ARTICLE II.

Du Ricinus, ou Palma Christi.

IL y a dans les Antilles, une infinité de ces Arbrisseaus que l'on nomme *Palma Christi*, ou *Ricinus*. Et ils croissent si hauts, & si gros en quelques lieus, qu'on les prendroit pour une

une eſpece differente de ceus que l'on voit en Europe. Les Négres en amaſſent la graine & en expriment l'huile, de laquelle ils ſe ſervent pour frotter leurs cheveus, & ſe garentir de la vermine. Les qualités que luy donnent Galien & Dioscoride, répondent bien à l'uſage qu'en tirent ces Barbares. La feüille de cet Arbriſſeau eſt auſſi ſouveraine, pour la gueriſon de quelques ulceres, parce qu'elle eſt fort attractive.

ARTICLE III.

Des Bananiers, & Figuiers

IL croiſt en toutes ces Iles deus ſortes d'Arbriſſeaus, ou plutôt de gros Roſeaus ſpongieus au dedans, qui viennent volontiers en terre graſſe, pres des ruiſſeaus, ou dans les vallées,

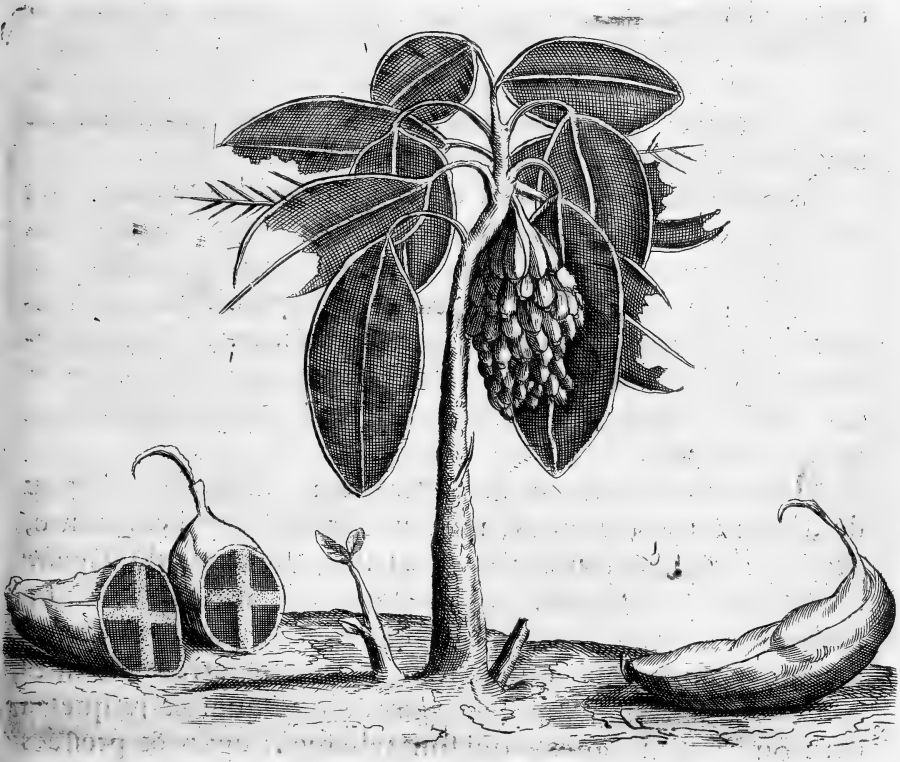

qui ſont à l'abry des vens. On les nomme ordinairement *Bananiers*, ou *Planes* & *Figuiers*, ou *Pommiers de Paradis*.

Ces deus eſpeces d'Arbriſſeaus ont cecy de commun entre eus, 1. Qu'ils croiſſent de pareille hauteur, aſſavoir de douze ou de quinze pieds hors de terre: 2. Que leurs tiges qui ſont vertes, luiſantes, ſpongieuſes & remplyes de beaucoup d'eau, ſortent d'un gros oignon en forme d'une poire, qui eſt muny de pluſieurs petites racines blanches, qui le lient avec la terre: 3. Qu'ils pouſſent proche leur pié des rejettons, qui produiſent des fruits au bout de l'an: 4. Que quand on a coupé une des tiges pour avoir le fruit, la plus avancée ſuccede en la place, & ainſi l'Arbriſſeau ſe perpetuë, & ſe multiplie, tellement, qu'il occupe avec le temps, tout autant de bonne terre qu'il en rencontre: 5. Que la ſubſtance de l'un & de l'autre eſt mollaſſe, qui ſe reſout en eau, laquelle étant claire au poſſible, a neantmoins la qualité de teindre le linge, & les étoffes blanches en couleur brune. 6. Que leurs fruits ſont au ſommet de chaque tige, en forme de groſſes grappes, ou de gros bouquets. 7. Et que leurs feüilles, qui ſont grandes d'environ une aulne & un quart, & larges de dixhuit pouces, peuvent ſervir de nappes & de ſerviettes, & étant ſéches, tenir lieu de matelas & de lits, pour coucher mollement.

Ces deus Arbriſſeaus ſont encore ſemblables en cecy, que de quelque ſens que l'on coupe leur fruit, lors qu'il eſt en maturité, la chair qui eſt blanche comme nége, repreſente en ſon milieu la figure d'un Crucifix: cela paroit particulierement quand on le coupe par roüelles delicates. C'eſt pourquoy les Eſpagnols croiroient faire un crime, d'y mettre le couteau, & ſe ſcandaliſent fort, de le voir trancher autrement qu'avec les dens.

Mais le *Bananier* a cecy de particulier: 1. Son fruit eſt long de douze à tréze pouces, un peu recourbé vers l'extremité, gros à peu prés comme le bras; au lieu que celuy du *Figuier* eſt de la moitie plus petit, de la longueur de ſix pouces. 2. Le *Bananier*, ne produit en ſon bouquet que vintcinq ou trente Bananes pour le plus, qui ne ſont point trop ſerrées les unes aupres des autres; Mais le *Figuier*, a quelquefois juſques a cent ou ſix vint figues; qui ſont tellement unies & preſſées les unes contre les autres, qu'on a de la peine à les en détacher. 3. Les Bananes ont la chair ferme & ſolide, propre à

eſtre

eſtre cuite, ou ſous la cendre, ou au pot avec la viande, ou confite, & ſéchée au four, ou au Soleil, pour eſtre gardée plus facilement. Mais la Figue, ayant une ſubſtance mollace, ne peut ſervir à tous ces uſages.

Pour avoir ces fruits, on coupe par le pié les Arbres, qui ne portent qu'une ſeule fois en leur vie, & on ſoutien avec une fourche la groſſe grappe, de peur qu'elle ne ſe froiſſe en tombant. Mais on n'y met pas volontiers la ſerpe, que quand on apperçoit, qu'il y a quelques uns des fruits de chaque bouquet, qui ont la peau jaune; Car c'eſt un ſigne de maturité: & lors étant portez à la maiſon, ceus qui étoient encore verts meuriſſent ſucceſſivement, & l'on a chaque jour du fruit nouveau.

La Grappe, qui eſt nommée *Regime* par nos François, eſt ordinairement la charge d'un homme: & quelquesfois il la faut mettre ſur un levier, & la porter à deus ſur les épaules, comme la grappe de raiſin, que les Eſpions rapporterent de la terre de Canaan. Quelques uns, ont trouvé ce fruit ſi beau & ſi delicat, qu'ils ſe ſont imaginez que cét celuy du Paradis terreſtre, dont Dieu avoit defendu à Adam & à Eve de manger. Auſſy ils le nomment *Figuier D'Adam*, ou *Pommier de Paradis*. La feüille de ces Roſeaus, ſe trouvant de la grandeur que nous avons dit, étoit du moins bien propre, à couvrir la nudité de nos premiers parens. Et pour ce qui regarde la figure du Crucifix, que le fruit repreſente au dedans lors qu'il eſt coupé, cela peut fournir une ample matiere de profondes ſpeculations, à ceus qui ſe plaiſent à ſpiritualiſer les ſecrets de la Nature.

Il y en a qui diſent, que la figure d'une Croix eſt auſſi marquée dans la ſemence de l'herbe que l'on nomme *Ruë*. La petite *Gentiane* ou *Cruciata*, a les feüilles diſpoſées en forme de Croix ſur ſa tige: & il faut avoüer, que la nature comme en ſe jouant, s'eſt pluë à repreſenter de cette ſorte diverſes figures, dans les plantes & dans les fleurs. Ainſi il y en a qui ſe rapportent à la forme des cheveus, d'autres à celle des yeus, des oreilles, du nez, du cœur, de la langue, des mains & de quelques autres parties du corps. Et ainſi il y a encore diverſes plantes fameuſes, qui ſemblent repreſenter pluſieurs au-

tres choſes, comme des Aigles, des Abeilles, des ſerpens, des pattes de chat, des creſtes de coq, des oreilles d'Ours, des bois de cerf, des fléches, & ſemblables; dont par fois même à cauſe de cette reſſemblance, ces plantes-là, portent le nom. Nous ne les ſpecifions pas icy, parce que tous les Livres en ſont pleins.

ARTICLE IV.

Du Bois de Coral.

IL y a encore en pluſieurs Iles, un petit Arbriſſeau, qui porte une graine rouge comme du Coral. Elle croiſt par bouquets à l'extremité de ſes branches, qui en reçoivent un grand luſtre. Mais ces petits grains, ont une petite marque noire à l'un des bouts, qui les défigure, & leur fait perdre leur prix, ſelon l'advis de quelques uns. Les autres diſent tout au contraire, que cette bigarrure de couleurs, ne les rend que plus agreables. On s'en ſert à faire des Braſſelets.

ARTICLE V.

Du Iaſmin & du Bois de Chandelle.

LEs Arbriſſeaus, que nos François ont nomme *Iaſmin*, & *Bois de Chandelle*, doivent eſtre mis entre ceus, qui ſont conſiderables en ces Iles. Car le premier porte une petite fleur blanche, qui parfume tout la circonference de ſa bonne odeur; & c'eſt ce qui luy a acquis le nom qu'il porte. Et quant à l'autre, il exhalé une ſi agreable & ſi douce ſenteur, lors qu'on brule ſon bois ſec, il eſt auſſi ſi ſuſceptible de feu, & il rend une flamme ſi claire, à cauſe d'une certaine gomme aromatique d'ont il eſt Imbu, que c'eſt avec raiſon qu'il eſt recerché des Habitans pour l'uſage & l'entretien de leurs feus, & pour leur tenir lieu de chandelle, & de flambeau pendant la nuit.

CHA-

CHAPITRE DIXIÉME.

Des Plantes, Herbages, & Racines de la terre des Antilles.

APres avoir repreſenté dans les Chapitres precedens, les Arbres & les Arbriſſeaus, dont la terre des Antilles eſt richément couverte : il nous faut maintenant entrer en la conſideration, de pluſieurs rares Plantes, Herbes, & Racines dont elle eſt auſſi tres-abondamment pourveuë.

ARTICLE I.

De trois ſortes de Pyman.

LA Plante, que nos François appellent *Pyman* ou Poyure de l'Amerique, eſt la même que les naturels du païs nomment *Axi* ou *Carive*. Elle croiſt touffuë, comme un petit buiſſon ſans épines. Sa tige, eſt couverte d'une peau cendrée, elle porte pluſieurs petis rameaus, qui ſont chargez d'une multitude de feüilles longuettes, dentelées, & de couleur de vert naiſſant. Il y en a de trois ſortes qui ne ſont en rien differentes, qu'en la figure de l'écoſſe, ou du fruit qu'elles portent. L'une ne produit qu'un petit boutton rouge, longuet comme un clou de Girofle, qui a au dedans une ſemence deliée, beaucoup plus chaude que les épices, qui viennent du Levant, & préſque cauſtique, qui communique facilement cette qualité picquante, à tout ce à quoy on l'employe.

L'autre Eſpéce, a une écoſſe beaucoup plus groſſe, & plus longue, qui devient parfaitement vermeille étant meure, & ſi l'on s'en ſert aus ſaulces, elle les jaunit comme feroit le Safran.

La Troiziéme, a encore une écoſſe plus groſſe, qui eſt aſſez épaiſſe, rouge comme du plus vif Coral, & qui n'eſt pas également

lement unie. La graine qui n'eſt point ſi acre, ni ſi épicée que celle des autres, eſt ſuſpenduë au milieu. C'eſt l'un des plus beaus fruits, que l'on s'auroit voir, lors qu'il eſt meur. On en a apporté de la graine en France & ailleurs, qui eſt venuë

en perfection. Mais le fruit ne vient pas du tout ſi gros, qu'en l'Amerique On ſe ſert de cette écoſſe, & de la graine qui eſt dedans, au lieu de poyure, parce que ce fruit donne un goût relevé, qui approche de celuy de cette épice. Les effets neantmoins n'en ſont pas ſi loüables; Car apres qu'il à un peu piqué la langue, & enflammé le palais par ſon acrimonie, au lieu de fortifier, & déchauffer la poitrine, il l'affoiblit, & y cauſe des froideurs; Ou plutoſt, ſelon le ſentiment des Medecins, il ne l'échauffe que trop, & il l'affoiblit par ſa vertu cauſtique, n'y cauſant de froideur que par accident, entant qu'il diſſipe l'humide radical, qui eſt le ſiege de la chaleur. Cet pourquoy on remarque dans les Iles, que ceus qui s'en ſervent

vent ordinairement en leur manger, ſont ſujets à des maus d'eſtomac, & à contracter une couleur jaune.

ARTICLE II.

Du Tabac.

LA plante de *Tabac*, ainſi appellé à cauſe de l'Ile de *Tabago*, où ſelon l'opinion de quelques uns, elle a eſté premierement découverte par les Eſpagnols, eſt auſſi nommé *Nicotiane*, du nom de Monſieur *Nicot* Medecin, qui la mit le premier en uſage en l'Europe, & qui l'envoya de Portugal en France. On la qualifie encore *Herbe à la Reyne*, parce qu'eſtant apportée de l'Amerique, elle fut preſentée à la Reine d'Eſpagne, comme une plante rare, & de merveilleuſe vertu. Les Eſpagnols, luy donnent de plus le nom *d'Herbe Sainte*, pour les excellens effets que l'experience leur en a fait ſentir, comme temoigne Garcilaſſo, au 25 Chapit. du 2 Livre de ſon commentaire Royal des Yncas du Perou. Enfin on l'appelle *Petun*, bien que Jean de Lery s'en mette fort en colere, ſoutenant que la plante qu'il a veuë au Breſil, & que les Taupinambous nomment *Petun*, eſt tout a fait differente de noſtre *Tabac*. Les Caraïbes, le nomment en leur langue naturelle *Y Ouly*. On ne connoiſſoit autréfois dans les Iles d'autres Plantes de Tabac, que celles que les Habitans nomment ordinairement *Tabac vert*, & *Tabac à la langue*, à cauſe de la figure de ſa feüille: Mais dépuis qu'on y à apporté de la terre ferme, de la ſemence de celles qu'on appelle *Tabac de Verine*, & Tabac des *Amazones*, on les a auſſi diviſées en ces quatre ſortes. Les deus premieres ſont de plus grand rapport: Mais les deus autres ſont plus eſtimées, à cauſe de leur bonne odeur.

Toutes ces ſortes des plantes de *Tabac*, croiſſent aus Iles, de la hauteur d'un homme & d'avantage, lors qu'on n'empéche point leur croiſſance, en coupant ſe ſommet de leurs tiges. Elles portent quantité de feüilles vertes longues, veluës par deſſous, & que l'on diroit eſtre huilées, lors qu'on les manie. Celles qui croiſſent au bas de la plante, ſont plus larges & plus

longues, comme tirant plus de nourriture de l'humeur de la racine. Elles pouſſent au ſommet de petits rameaus, qui portent une fleur en forme de petite clochette, laquelle eſt d'un violet clair. Et quand cette fleur eſt ſéche, il ſe forme un petit bouton en la place, dans lequel eſt conténuë la ſemence, qui eſt de couleur brune & extrémement deliée.

Quelquefois on trouve ſous les feüilles, & ſous les branches de cette Plante, des nids de ces petis oiſeaus que l'on appelle *Colibris*, & que nous décrirons en leur lieu.

ARTICLE III.

De l'Indigo.

LA matiere d'ont on fait cette Teinture violette qu'on appelle *Indigo*, ſe tire d'une Plante, qui ne s'éleve hors

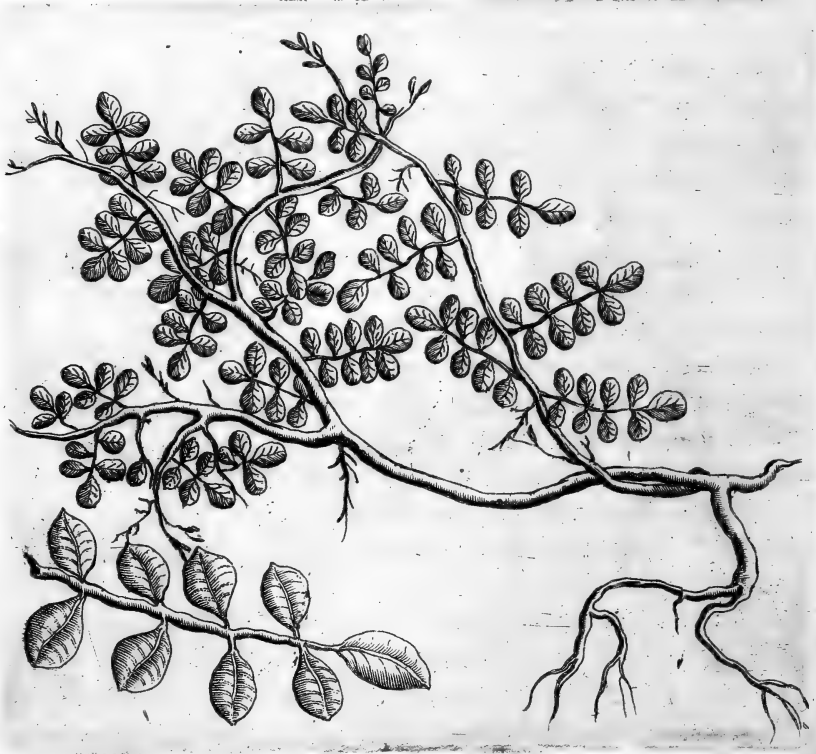

de terre, qu'un peu plus de deus pieds & demy. Elle a la feüille petite, d'un vert naiſſant, qui tire ſur le jaune quand elle

elle eſt meure. Sa fleur eſt rougeâtre. Elle vient de graine, que l'on ſeme par ſillons en droite ligne. Son odeur eſt fort desagreable, au contraire de cette eſpece d'Indigo que l'on trouve en Madagaſcar, qui porte de petites fleurs d'un pourpre meſlé de blanc, qui s'entent bon.

ARTICLE IV.

Du Gingembre.

ENtre toutes les Epiceries du levant, qu'on à eſſayé de faire croiſtre en l'Amerique, il ny en a aucune qui ait reuſſi que le *Gingembre*, qui y vient en abondance, & en ſa perfection. C'eſt la racine d'une Plante, qui ne s'éleve pas

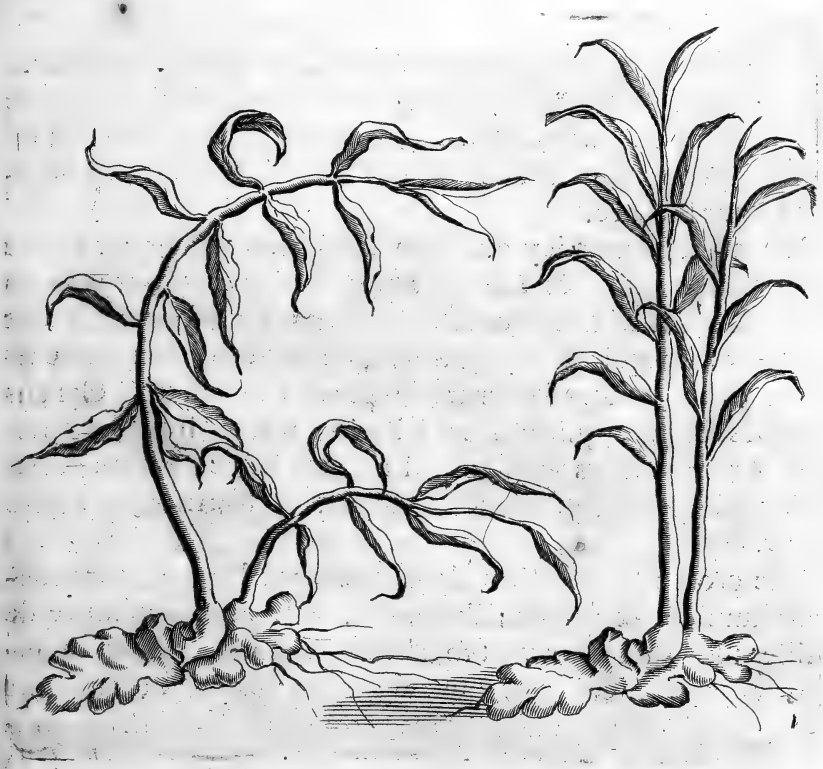

beaucoup hors de terre, qui a les feüilles vertes & longuettes, comme celles des roſeaus, & des cannes de ſucre. Sa Racine,

se répand non en profondeur, mais en largeur, & est couchée entre deus terres, comme une main, qui a plusieurs doigts étendus aus environs. D'où vient aussi qu'on l'appelle *Patte*, entre les habitans des Iles. Cette plante se peut provigner de semence, ou comme il se pratique plus ordinairement, de certeines petites racines, qui croissent comme filets, autour de la vieille tige & des plus grosses racines, tout ainsi qu'aus Chervis. Elle croist facilement en toutes les Antilles & particulierement à S. Christofle. Aussi, depuis que le Tabac est devenu à si vil prix, plusieurs Habitans de cette Ile, ont fait trafic de Gingembre, avec un heureux succés.

ARTICLE V.

Des Patates.

LA *Patate*, que quelques uns appellent *Batate*, est une racine qui est presque de la figure des *Trufes* des jardins, que l'on nomme *Toupinambous ou Artichaus d'Inde*, mais d'un goût beaucoup plus relevé, & d'une qualité beaucoup meilleure pour la santé.

Nous prendrons icy occasion de dire en passant par forme de digression, que ces *Toupinambous*, qui sont aujourduy non seulement fort commun en ces quartiers, mais fort vils & fort mépriséz, & qui ne sont guéres que la viande des pauvres gens, ont esté autréfois entre les plus rares delices. Car aus superbes festins, qui se firent à Paris par les Princes, à quelques Ambassadeurs en l'an mil six cens seize, on en servit comme d'un mets precieus & exquis. Retournons à nostre *Patate*.

Elle croit en perfection dans une terre legere, moyenement humide, & un peu l'abourée. Elle pousse quantité de feüilles mollasses, d'un vert fort brun, qui ont une figure approchante de celles des Epinars. Elles sortent de plusieurs pampres qui rampent sur terre, & qui rempliſſent incontinent au long & au large toute la Circonference; Et si la terre est bien preparée, ces pampres forment en peu de tems diverses racines, par le moyen de certains fibres ou filamens blan-

blanchâtres, qui ſe pouſſent de deſſous les nœuds, & qui s'inſinuent facilement en la terre. Elle porte une fleur, de la couleur à peu-prés qu'eſt la racine, & en forme de clochette, au defaut de laquelle ſe forme la graine. Mais ordinairement,

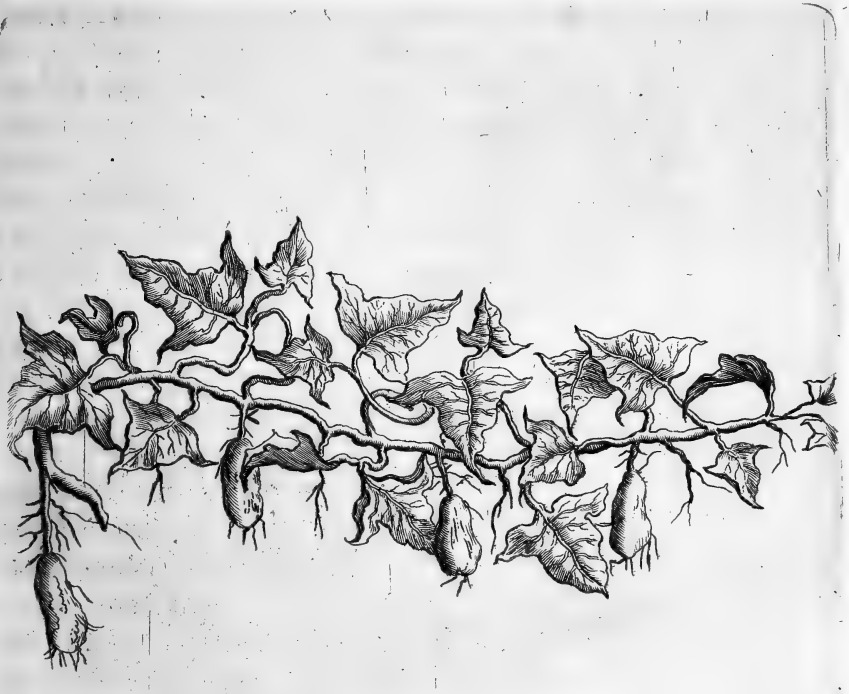

pour provigner ce fruit, on prend ſeulement de ces pampres qui s'éparpillent par tout comme nous avons dit, & on les couche dans une terre labourée, où au bout de deus ou trois mois ils ont produit leur racine: Laquelle a auſſi cette vertu, qu'étant coupée par roüelles & miſe en terre, elle produit ſa racine & ſa feüille, comme ſi elle avoit ſa ſemence, en chacune de ſes moindres parties, de même que les Naturaliſtes l'atribuent à la graine de la Coriandre & à celle de l'Armoiſe, de laquelle ils diſent de plus, qu'elle renaiſt même de ſa cendre.

Ces Racines ſont de couleur differente, & dans un même champ on en tirera quelquefois de blanches, qui ſont les plus communes, de violettes, de rouges, comme les Bettes-raves, de jaunes, & de marbrées. Elles ſont toutes d'un goût excel-

lent. Car pourveu qu'elles ne soient point remplies d'eau, & qu'elles soient creües en un terroir moyennement humide & sec, qui participe de l'un & de l'autre, elles ont le goût des Chataignes, & sont d'une meilleure nourriture que la Cassaue, qui dessèche le corps; Car elles ne sont pas si arides. Aussi, plusieurs Anglois se servent de ces racines, au lieu de pain & de Cassaue, & les font cuire pour cet effet sous la cendre, ou sur les charbons. Car étant ainsi preparées, elles sont de meilleur goût, & elles perdent cette qualité venteuse, qu'ont la pluspart de racines. Mais pour l'ordinaire, on les fait cuire dans un grand pot de fer, au fond duquel on met tant soit peu d'eau: Puis on étouppe soigneusement avec un linge l'orifice du couvercle, afin qu'elles cuisent par cette chaleur étouffée. Et c'est là le mets plus ordinaire des serviteurs & des Esclaves du Païs, qui les mangent ainsi sortant du pot, avec une sauce composée de Pyman, & de suc d'Orange, que nos François appellent *Pymantade*.

Il faut avoüer, que si cette racine n'étoit pas si commune, elle seroit beaucoup plus prisée. Les Espagnols la mettent entre leurs delices, & ils l'aprétent avec du beurre, du sucre, de la muscade, ou de la Canelle. Les autres la reduisent en boüillie, & y ajoûtant force graisse, & du poyure ou du Gingembre, trouvent que c'est un excellent manger. Mais la plûpart des Habitans des Iles n'y font pas tant de façon: Quelques uns aussi cueïllent la tendre extremité des pampres, & apres les avoir fait boüillir, ils les mangent en salade, en forme d'Asperge, ou d'Houblon.

ARTICLE VI.

De l'Ananas.

L'*Ananas*, est tenu pour le fruit le plus delicieus, non seulement de ces Iles, mais de toute l'Amerique. Il est aussi si beau & d'une odeur si douce, qu'on diroit que la nature ait déploié en sa faveur, tout ce qu'elle reserroit de plus rare, & de plus precieus en ses tresors.

Il croist sur une tige haute d'un bon pied, qui est revétuë d'en-

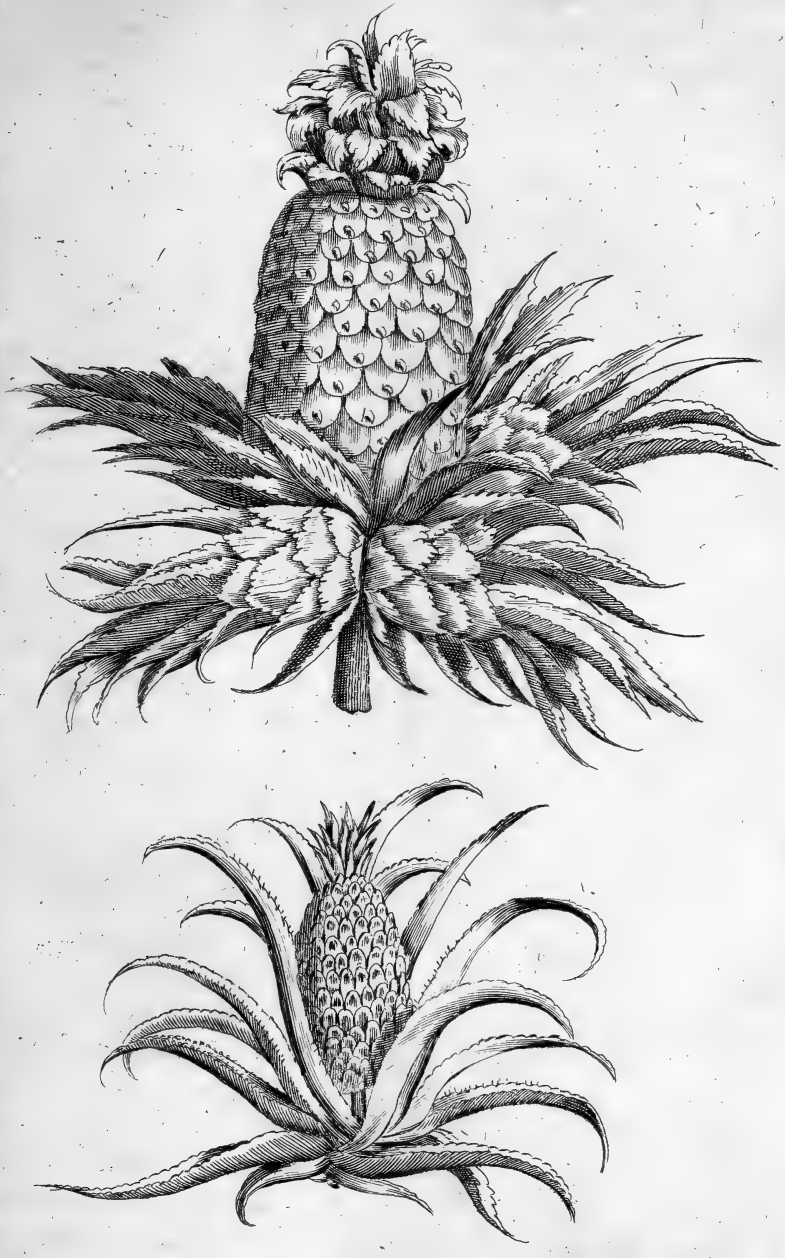

d'environ quinze ou seize feüilles, qui sont de la longueur de celles des Cardes, de la largeur de la paume de la main, & de la figure de celles de l'Aloes. Elles sont pointuës par le bout, de même que celles du Glayeul, un peu cavées par le milieu, & armées des deus côtés de petites épines, qui sont fort pointuës.

Le fruit qui croist entre ces feüilles, & qui est élevé sur cette tige, est quelquefois de la grosseur d'un Melon. Sa forme est à peu prés semblable à une pomme de Pin. Son écorce, qui est relevée de petits compartimens en forme décailles, d'un vert pâle, bordé d'incarnat, couchez sur un fonds jaune, est chargée en dehors, de plusieurs petites fleurs, qui selon les divers aspects du Soleil, se revétent d'autant de differentes couleurs, qu'on en remarque en l'arc en Ciel. Ces fleurs tombent en partie, à mesure que le fruit meurit. Mais ce qui luy donne plus de lustre, & ce qui luy a acquis le titre de Roy entre les fruits, c'est qu'il est couronné d'un gros bouquet, tissu de fleurs & de plusieurs feüilles, solides & dentelées, qui sont d'un rouge vif & luisant, & qui luy donnent une merveilleuse grace.

La chair, ou la poulpe qui est contenuë sous l'écorce, est un peu fibreuse; mais elle se resout toute en suc dans la bouche. Elle a un goût si relevé, & qui luy est si particulier, que ceus qui l'ont voulu parfaitement décrire, ne pouvans le faire sous une seule comparaison, ont emprunté tout ce qui se trouve de plus delicat, en l'Auberge, en la fraise, au Muscat, & en la Rénette, & apres avoir dit tout cela, ils ont esté contrains de confesser, qu'elle a encore un certain goût particulier, qui ne se peut pas aisément exprimer.

La vertu, ou le germe, par lequel ce fruit se peut perpetuer, ne consiste pas en sa racine, ou en une petite graine rousse, qui se rencontre souvent en sa poulpe: Mais en cette guirlande dont il est couvert. Car si-tôt qu'elle est mise en terre, elle prend racine, elle pousse des feüilles, & au bout de l'an elle produit un fruit nouveau. On voit souvent de ces fruits, qui sont chargez de trois de ces bouquets, qui ont tous la vertu de conserver leur espece. Mais chaque tige, ne porte du fruit qu'une seule fois.

Il

Il y en a de trois ou quatre sortes, que les habitans des Iles ont distingués ou par la couleur, ou par la figure, ou par la saveur, assavoir *l'Ananas blanc*, *le Pointu*, & celuy qu'ils appellent *la Rénete*. Ce dernier est plus estimé que les deus autres, à cause que quand il est bien meur, il possede pour le goût toutes ces rares qualitez que nous avons dites; Il a aussi une odeur plus agreable que les autres, & il agace moins les dens.

Les Indiens naturels du Païs, & nos François qui demeurent aus Iles, composent de ce fruit un tres-excellent bruvage, qui approche fort de la Malvoisie, quand il est gardé quelque tems. On en fait aussi une confiture liquide, laquelle est l'une des plus belles, & des plus delicates, de toutes celles que l'on apporte des Indes. On coupe aussi l'écorce en deus, & on la confit à sec avec une partie des feüilles les plus deliées, puis apres on là rejoint proprement selon l'art, & on l'encroûte d'une glace sucrée, qui conserve parfaitement la figure du fruit & de ses feüilles, & qui fait voir en ces heureuses contrées, nonobstant les chaleurs de la zone torride, une douce image des tristes productions de l'hyver.

On a mangé assés long tems de ce fruit, sans remarquer les rares usages qu'il a dans la Medecine; Mais à present, l'experience a fait connoistre, que son suc a une vertu admirable pour recréer les esprits, & relever le cœur abbatu; on l'employe aussi heureusement, pour fortifier l'estomac, chasser les dégouts, & rétablir l'appetit. Il soulage aussi merveilleusement ceus, qui sont affligez de la gravelle, ou de suppression d'Urine, & même il détruit la force du poison. Au defaut de ce fruit, sa racine produit les mêmes effets. L'eau que l'on en tire par l'Alanbic, fait une operation plus promte & plus puissante; mais à cause qu'elle est trop corrosive, & qu'elle offense la bouche, le palais & les vaisseaus uretaires, il en faut user en bien petite quantité, & par l'avis d'un savant Medecin, qui s'aura donner un correctif, à cette acrimonie.

ARTICLE VII.

Des Cannes de Sucre.

LE Roſeau, qui par ſon Suc delicieus fournit la matiere dont on compoſe le Sucre, porte les feüilles ſemblables aus autres roſeaus, que l'on voit aus marais & au bord des étangs; mais elles ſont un peu plus longues, & un peu plus trenchantes. Car ſi on ne les empoigne avec adreſſe, elles coupent les mains comme un raſoir. On le nomme *Canne de Sucre*, & il croiſt de la hauteur de cinq à ſix pieds, & de la groſſeur de deus pouces en circonference. Il eſt diviſé par pluſieurs nœuds, qui ſont ordinairement éloignez de quatre ou cinq pouces les uns des autres. Et d'autant plus que cette diſtance eſt grande, d'autant plus auſſi les Cannes ſont eſtimées eſtre plus propres, à faire le Sucre.

La tige, pouſſe comme un buiſſon de longues feüilles vertes & touffuës, du milieu deſquelles s'éleve la canne, qui eſt auſſi chargée en ſon ſommet de pluſieurs feüilles pointuës, & d'un panache dans lequel ſe forme la ſemence. Elle eſt entierement remplie d'une moëlle blanche & ſucculante, de laquelle on exprime cette douce liqueur, dont ſe forme le Sucre.

Elle vient en perfection dans une terre graſſe, legere, & moyennément humide. On la plante en des ſillons, qu'on fait en égale diſtance avec la hoüe, ou avec la charrüe, & qui ſont profons d'un demy pied. On y couche des Cannes qui ſont meures, on les couvre de terre, & peu de tems apres, chaque nœud forme une racine, & pouſſe ſa feüille & la tige, qui produit une nouvelle Canne. Si toſt qu'elle ſort de terre, il faut eſtre fort ſoigneuz de ſarcler tout aus environs, afin que les méchantes herbes ne la ſuffoquent: Mais dez qu'une fois elle a couvert la terre, elle ſe conſerve d'elle même comme un bois taillis, & elle peut durer pluſieurs années, ſans eſtre renouvellée, pourveu que le fonds ſoit bon, & que le ver ne la corrompe, car en ce cas, le meilleur eſt d'arracher au plûtoſt toute la plante, & de la faire toute nouvelle.

Encore

Encore que les Cannes soient meures au bout de neuf ou dix mois, elles se conservent bonnes sur le pied deus ans, & quelquefois trois ans entiers, apres quoy, elles déperissent. Mais le plus seur & le meilleur est, de les couper tous les ans, prez de terre, & au defaut du dernier nœud.

Lors que ces Cannes sont en leur maturité, & que l'on marche sur les chams, on trouve ce dous raffraichissement, & on en suce avec plaisir le jus, qui est excellent, ayant le même goût que le sucre. Mais si l'on en prend trop, on se met en danger d'un cours de ventre, & c'est dequoy il faut avertir les nouveaus venuz, car ceus qui sont naturalisez dans le païs, n'y sont pas si sujets.

Il y a encore en quelques unes de ces Iles, de ces belles & precieuses Cannes, qu'on porte à la main par ornement, & qui sont naturellement, marbrées & émaillées de diverses figures. Le bord des Etangs, & tous les endroits marécageus, sont aussi pourveus de gros Roseaus fort hauts & fort droits, dont les Habitans font ordinairement les parois & les separations de leurs maisons, & les lattes de leurs couvers. Les Indiens se servent aussi du sommet de ces roseaus, pour faire la plûpart de leurs fléches.

CHAPITRE UNZIÉME.

De quelques autres rares productions de la terre des Antilles, & de plusieurs sortes de Legumes & de Fleurs qui y croissent.

NOus avons déja representé au Chapitre precedent, plusieurs Plantes, Herbages & Racines qui croissent aus Antilles, & qui sont considerables en leurs feüilles, en leurs fruits, & en leurs merveilleuses proprietez. Mais, d'autant que cette matiere est extrémement feconde & agreable, nous sommes persuadez, que le lecteur curieus aura pour agreable, de voir encore sous un titre particulier, un grand nombre de rares Productions de cette terre, qui sont pour la plûpart inconnuës en l'Europe.

ARTICLE L.

Des Raquettes.

CE que nos François appellent *Raquettes*, à cauſe de la figure de ſes feüilles; Eſt un gros buiſſon épineus, qui rampe ſur la terre, ne pouvant s'élever guére haut, parce que ſa tige, qui n'eſt autre choſe qu'une feüille qui s'eſt groſſie par ſucceſſion de tems, ne monte qu'environ demy pied hors de terre, Et quoy qu'elle ſoit aſſez groſſe elle ne paroit point, & on ne la peut appercevoir qu'en ſoulevant les feüilles vertes, lourdes groſſieres & épaiſſes d'un pouce, qui l'entourent, & qui ſont attachées les unes aus autres. Elles ſont armées d'aiguillons extrémement perçans & deliez; Et ſur quelques unes de ces feüilles longues & heriſſées, il croiſt un fruit de la groſſeur d'une Prune Datte, qui a auſſi ſur ſa peau pluſieurs menuës & deliées épines, qui percent vivement les doits de ceus qui le veulent cueillir. Quand il eſt meur il eſt rouge dedans & dehors comme le vermilon. Les Chaſſeurs des Iles le trouvent fort delicat & fort rafraichiſſant. Mais il a cette proprieté, qu'il teint l'urine en couleur de ſang, auſſi toſt apres qu'on en a mangé, de ſorte que ceus qui ne ſavent pas ce ſecret, craignent de s'eſtre rompu une veine. Et il s'en eſt trouvé qui aians apperçeu ce changement, dont ils ignoroient la cauſe, ſe ſont mis au lit, & ont creu eſtre dangereuſement malades. On dit, qu'il y a au Perou une eſpece de Prunes, qui produit le même effet. Et quelques uns aſſurent l'avoir auſſi remarqué, apres avoir mangé de la gelée de groſeilles rouges.

Ceus qui ont décri le *Tunal*, qui eſt ſi priſé à cauſe de la precieuſe teinture écarlatte qu'il nourrit ſur ſes feüilles, le font tout pareil à la plante, d'ont nous venons de parler, horsmis, qu'ils ne luy donnent point de fruit. Quelques autres, l'ont miſe au rang des Chardons qui portent des figues, à cauſe que le fruit en a la figure, & que quand il eſt ouvert au lieu de noyau, il n'a que des petits grains, tout pareils à ceus de la figue.

Il

Il y en a encore d'une autre eſpece, dont le fruit eſt blanc, & d'un goût beaucoup plus dous, & plus ſavoureus que le rouge, dont nous venons de parler. Et même il s'en trouve une autre, qui eſt ſans doute une eſpece de *Tunal*, ſur laquelle on a veu des vermiſſeaus, ſemblables en couleur à un rubis : qui teignent en tres-belle & tres-vive écarlate le linge, ou le drap ſur lequel on les écraſe.

ARTICLE II.

Du Cierge.

LE *Cierge*, qui eſt ainſi nommé par nos François, à cauſe de ſa forme, eſt appellé par les Caraïbes *Akoulerou*. C'eſt auſſi une eſpece de gros Chardon, qui croiſt comme un gros buiſſon touffu, & heriſſé de toutes parts d'épines extremement pointuës & deliées. Il pouſſe en ſon milieu neuf ou dix tiges ſans branches ni feüilles, qui ſont hautes de neuf à dix pieds, droites & canelées comme de gros Cierges. Elles ſont auſſi munies de poignantes épines, comme d'aiguilles fines, & perçantes au poſſible, qui ne permettent pas, qu'on le puiſſe toucher de quelque coſté que ce ſoit. L'écorce & le dedans ſont aſſes molaſſes & ſpongieus. Chaque Cierge porte en une ſaiſon de l'année, entre les rayes canelées de ſa tige, des fleurs jaunes ou violettes, auſquelles ſuccede un fruit en forme de groſſe figue, qui eſt bon à manger, & aſſes delicat. Les oiſeaus en ſont fort frians, mais ils ne les peuvent béqueter qu'en volant, parce que les aiguillons qui le confervent de toutes parts, ne leur ſouffrent pas de s'arreſter ſur ce buiſſon, ni ſur ſes tiges. Mais les Indiens en détachent le fruit, avec de petites perches fenduës par le bout.

ARTICLE III.

De pluſieurs ſortes de Lienes.

IL y a pluſieurs eſpéces de bois rampans par terre, & qui s'attachent aus Arbres, & empeſchent ſouvent de courir facilement par les forets. Les Habitans des Iles les nomment

Lienes. Les unes ſont en forme de gros Cable de Navire. Les autres portent des fleurs de diverſes couleurs. Et même il s'en voit qui ſont chargées de groſſes ſiliques tannées, longues d'un bon pied, larges de quatre ou cinq pouces & dures comme l'écorce du cheſne, dans leſquelles ſont contenus ces fruits curieus qu'on appelle *Chataignes de mer*, qui ont la figure d'un cœur, & dont on ſe ſert ſouvent apres qu'on les a vuidez de leur poulpe, pour conſerver du Tabac pulveriſé, ou quelque autre poudre de bonne ſenteur. Ce que les Habitans des Iles appellent *Pommes de Lienes*, eſt un fruit qui croiſt ſur une ſorte de Vime, qui s'attache aus gros Arbres, comme le Lierre. Il eſt de la groſſeur d'une bale de jeu de paume, & couvert d'une coque dure, & d'une peau verte, qui contient au dedans une ſubſtance, laquelle eſtant meure a la figure, & le goût de Groſeilles.

ARTICLE IV.

Des Herbes toujours vives.

ON trouve dans ces Antilles pluſieurs eſpéces d'Herbes toujours vives, dont les unes croiſſent ſur le tronc des vieus Arbres, comme le Guy ſur le Cheſne : les autres croiſſent en terre & ſur des Rochers. Elles ont tant d'humidité naturelle, que bien qu'elles ſoient arrachées, & ſuſpenduës la racine en haut, au milieu des chambres, où on les conſerve par ornement, & pour recréer la veuë, elles ne quittent point leur verdure.

ARTICLE V.

Des Plantes ſenſibles.

IL y a à Tabago une eſpece d'Herbe toujours vive, qui d'abondant eſt ſenſible. Elle croiſt haut d'un pied & demy, ou environ : la tige eſt entourée d'une grande multitude de feüilles longues d'un bon pied, larges de trois doits, dentelées à peu prés comme celle de la Fougere, aus extremités de couleur verte entremélée de petites táches brune & rouges.

ges. En la saiſon des fruits, il croiſt du milieu de cette plante une fleur ronde, composée de plusieurs feüilles, qui ſont rangées en même ordre que celles du Soucy. Mais elles ſont d'un violet clair, & ont assés bonne odeur estant maniées.

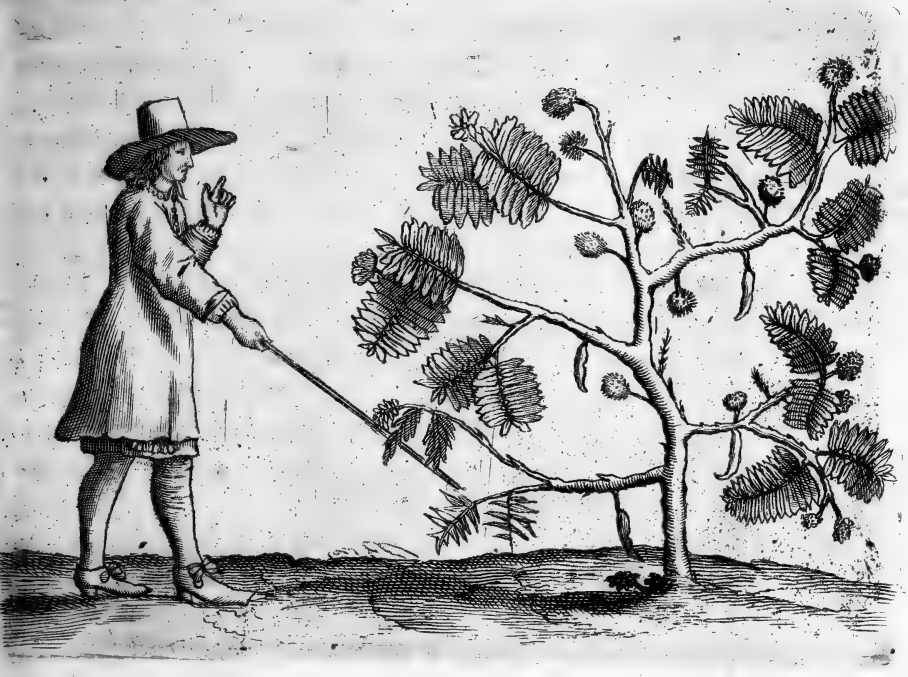

La nature de cette Plante est telle, que si quelcun arrache de ses feüilles, ou s'il les touche seulement, toute la Plante se flétrit, & laisse tomber ses autres feüilles contre terre, comme si on l'avoit foulée aus pieds. Et selon le nombre des feüilles que l'on en a arrachées, elle demeure plus ou moins de temps à se redresser.

Il en croiſt une semblable à Madagascar que les habitans appellent *Haeſt-vel*, c'est a dire *Herbe ayant vie*. Mais ce n'est pas la même espece, qui se voit à Paris au jardin du Roy, car elle a la feüille beaucoup plus petite, & qui n'est ni tacherée ni dentelée: Et qui plus est, elle ne produit point de fleurs. Outre que ses feüilles estant touchées, se resserrent en dedans par quelque sorte de contraction, Au lieu que celle que nous decrivons, laisse tomber les siennes à terre en dehors.

On

On voit encore une autre espece de Plante vive & sensible, en plusieurs autres Iles. Elle croist quelquéfois de la hauteur d'un Arbrisseau. Elle est revetuë de beaucoup de petites branches qui sont chargées en tout tems d'une infinité de feüilles longuettes & étroites, qui sont émaillées en la saison des pluyes, de certaines menuës fleurs dorées, qui réssemblent à de petites étoiles. Mais ce qui fait que cette Plante est estimée l'une des plus rares & des plus merveilleuses du monde, est qu'aussi-tôt qu'on là veut empoigner, elle retire ses feüilles, & les recoquille sous ses petis rameaus, comme s'y elles étoient flétries, puis elle les épanouït de nouveau, quand on retire la main & qu'on s'en éloigne.

Il y en à, qui nomment cette Plante *l'Herbe Chaste*; parce qu'elle ne s'auroit souffrir qu'on la touche, sans s'en offencer. Ceus qui ont passé par l'Isthme depuis Nombre de Dios jusques à Panama, racontent qu'il y a des bois entiers, d'un Arbre nommé *Sensitif*, auquel si tost que l'on touche, les branches & le feüilles s'élevent avec grand bruit, & font ensemble la figure d'un Globe.

On voyoit a Paris, au jardin du Roy il y à quelques années, un Arbrisseau sensitif, estimé de grand prix. Mais quelcun s'estant avisé de donner l'invention de le mettre au fonds d'un puits, pour le conserver contre le froid, & les rigueurs de l'hyver, il y mourut miserablement, au grand regret des Curieus.

ARTICLE VI.

De plusieurs sortes de Pois.

LA terre y produit par tout des legumes, tels que sont les pois & les feves, de plusieurs sortes: Les Sauvages Antillois les appellent en general *Manconti*.

Pour les Pois, ils sont presque tous de même espece que ceus qui croissent en l'Europe, excepté ceus que l'on cueille sur un petit Arbrisseau, qui est de la hauteur du Genest & a les feüilles petites, vertes, & étroites. Il porte des Pois dans des gousses, ou siliques, qui sont attachés à ses branches. Ils sont

ſont verts & plus petis que les ordinaires, d'un goût relevé, & ſi faciles à cuire, qu'il ne leur faut qu'un bouïllon. On les nomme aus Iles, *Pois d'Angole*, parce que la ſemence, en eſt venuë de ce païs la, comme il eſt à croire.

Il y en à d'une autre ſorte, que l'on nomme *Pois*, mais qui neantmoins ont la figure de Féves. Ils ſont aſſes petis. Et de cette eſpece il y en a de blans, de noirs, de rouges, ou tannés, qui ſont tous excellens, & qui viennent à maturité en trois mois. On les nomme à Saint Chriſtofle *Pois Anglois*.

ARTICLE VII.

Des Feves, & Faſeoles.

ENtre les *Feves & Faſeoles*, il en croiſt aus Antilles de pluſieurs eſpéces, qu'on ne voit point en France. Les plus communes ſont des blanches, à qui les premiers Habitans ont donné un nom mal honneſte, à cauſe de leur figure. Elles produiſent leur fruit, qui eſt bon à manger, ſix ſemaines aprés avoir eſté plantées. Les autres ſont diverſifiées de pluſieurs belles & differentes couleurs, comme celles que l'on nomme *Féves de Rome, ou de Lombardie*.

Mais les plus conſiderables pour leur rareté, ſont celles qu'on nomme *Féves de ſét ans*, parce qu'une même tige, porte ſét ans entiers ſans ſe laſſer, & s'étend ſur les Arbres, ſur les rochers & par tout ou elle peut atteindre. Et ce qui eſt merveilleus, c'eſt qu'en tout tems il y a du fruit en fleur, du fruit en vert, & du fruit en maturité. De ſorte qu'on y peut admirer:

Le printems & l'Automne en un même rameau.

On dit la même choſe, d'un certain Arbre d'Egipte nommé *Figuier de Faraon*, où l'on voit toujours du fruit meur, du fruit preſt à meurir, & du fruit naiſſant. Les Orangers ont un ſemblable avantage.

ARTICLE VIII.

Des Plantes & herbes qui peuvent avoir leur uſage en la Medecine ou au ménage.

QUant aus plantes, qui peuvent avoir leur uſage en la Medecine. Il y en a pluſieurs en ces Iles, deſquelles les proprietés ne ſont pas encore bien connuës, & quelques autres qui ſe trouvent auſſi ailleurs. Telles que ſont, la *ſcolopandre*, une eſpece *d'Aloes*, & pluſieurs ſortes de *Capillaires*. Il y en a auſſi quelques unes, dont on a déja fait l'experience, & qui ſont recognuës pour eſtre douées de grandes vertus, entre leſquelles les plus priſées ſont, le *Ionc de ſenteur*, le *Baliſier*, & *l'Herbe aus fléches*.

Le Jonc de ſenteur, eſt tout ſemblable aus autres joncs qui croiſſent aupres des étangs & des rivieres; mais il pouſſe une racine ronde de la groſſeur d'une noiſette, qui rend une odeur fort douce comme celle de l'Iris, & qui étant ſéchée à l'ombre, & reduite en poudre, a une merveilleuſe vertu pour aider les femmes qui ſont en travail d'enfant, ſi on leur en donne une petite priſe.

Le Baliſier, croiſt de differente groſſeur & hauteur ſelon les terroirs où il ſe trouve, il ſe plait particulierément dans des lieus humides. Ses feüilles ſont ſi grandes & ſi larges, que les Caraïbes en couvrent au beſoin, leurs petites cabanes. Elles ſont auſſi employées pour adoucir les inflammations des playes, & pour faire des bains à ceus qui ont des nerfs foulés, ou quelque autre debilité. Sa fleur, qui croiſt comme une pannache, qui eſt compoſée de pluſieurs petites coupes jaunes ou rouges, eſt ſuivie de boutons, qui ſont remplis d'un grand nombre de grains gros comme des pois, qui ſont ſi polis & ſi durs qu'on en peut faire des Chapelets.

L'Herbe aus fléches, eſt une eſpece d'herbe triſte, car pendant le jour ſes fleurs ſont toujours fermées, & durant la nuit elles ſont epanoüyes. Ses feüilles qui ſont d'un beau vert, ſont longues de ſix ou ſét pouces, & larges de trois. Sa racine étant pilée

pilée, a la vertu déteindre tout le venin des fléches enpoiſonnées, étant appliquée ſur la playe, le plus promtément qu'il eſt poſſible.

La plûpart des Herbes potageres que nous avons en France, croiſſent auſſi en ces Iles. Il eſt vray qu'il y en a quelques unes, comme ſont les Chous & les Oignons, qui ne portent point de graine. On n'en manque pas toutefois pour cela; Car quant aus Chous, lors qu'ils ſont en maturité, ils produiſent pluſieurs rejettons, que l'on transplante, & qui en pouſſent d'autres, qui deviennent auſſi gros & auſſi beaus, que s'ils venoient de graine. Et pour ce qui eſt des Oignons, les Navires y en apportent quantité, qui produiſent beaucoup de vert, dont on ſe ſert ordinairement dans le potage, & dans les pois.

Il y a auſſi beaucoup de Melons communs, dont la graine a eſté portée de ces quartiers; Mais a cauſe de la chaleur du païs, ils meuriſſent là plus facilement, ont la chair plus ferme, & de meilleur goût, & ſont d'une plus ſoveüe odeur. Et ce qui eſt l'excellence, eſt que l'on en a, en toutes les ſaiſons de l'année.

ARTICLE IX.

Des Melons d'eau.

IL croiſt en ces païs là, une autre eſpece de Melons, qui ſont communs en Italie; Mais qui ſont ſans comparaiſon meilleurs en Egypte, & au levant. Il en croiſt auſſi en quelques endroits de France, mais il ne valent rien. On les nomme *Melons d'eau*, parce qu'ils ſont remplis d'une eau ſucrée, qui entrelaſſe leur chair, qui eſt pour l'ordinaire, vermeille, & rouge comme du ſang aus environs du cœur, où ſont contenus les grains de leur ſemence, qui ſont auſſi de même couleur, & quelquesfois noirs. Leur écorce demeure toujours verte & ſans odeur, de ſorte que c'eſt à la tige, plutoſt qu'au fruit, qu'il faut diſcerner leur maturité. Ils croiſſent ſouvent plus gros que la teſte, d'une forme ron-

de ou en Ovale. On les mange ſans ſel, & bien que l'on en mange en quantité, ils ne nuiſent point à l'eſtomac : Mais en ces païs-là qui ſont chauds, ils raffraichiſſent beaucoup, & provoquent l'appetit.

On y cultive encore *du Mays*, qu'on nomme autrement Blé d'Eſpagne, ou de Turquie, de toutes ſortes de *Mil*, des *Concombres*, des *Citroüilles*, des *Bettes raves* & d'autres *Racines*, qui ſont toutes extremement bonnes & ſavoureuſes.

ARTICLE X.

Des Lys des Antilles.

ET parce qu'il y en à qui pourroient outre tout cela, demander des fleurs. Il y en croiſt auſſi de tres-belles, & de tres-bonne odeur. Entre autres il s'y voit une eſpece de

Lys

Lys blancs d'une merveilleuſe ſenteur : Car ils ont une odeur pareille à celle du Jaſmin, mais ſi penetrante, qu'il n'en faut qu'une fleur, pour parfumer une chambre. L'Oignon & la feüille ſont ſemblables à celles des Lys de France, mais la fleur a ſes feüilles éparpillées & diviſées par petis lambeaux, comme ſi elles avoient eſté découpées par plaiſir, avec des cizeaus. Il y a encore d'autres *Lys*, qui ſont du tout point pareils à nos Lys jaunes, ou orangers.

ARTICLE XI.

De Deus ſortes de fleurs de la Paſſion.

ON voit aus Antilles une Plante tres-renommée pour la beauté de ſes feüilles, la douce odeur de ſes fleurs, & la bonté de ſon fruit. Les Eſpagnols l'appellent *Grenadile*, les Hollandois *Rhang Appel*, & nos François *la fleur de la Paſſion*, à cauſe qu'elle porte cette rare fleur, en laquelle on remarque avec admiration, une partie des inſtrumens de la paſſion de nôtre Seigneur, qui y ſont repreſentez. Il eſt vray, que quelques curieus qui l'ont conſiderée attentivement, avoüent, qu'ils y ont bien reconnu quelque reſſemblance de la couronne d'épines, des foüets, des clous, du marteau, & de la Colomne : mais ils ajoûtent auſſi, que la plûpart de ces choſes y ſont figurées, à peu prés en la même façon, que les Vierges, les Lions, & les Ours le ſont par les Conſtellations celeſtes, tellement, que pour trouver toutes ces enſeignes de la paſſion dans ces fleurs-là, ils diſent apres Acoſta au 27 Chapitre du Livre quatriéme de ſon Hiſtoire, qu'il eſt beſoin de quelque pieté, qui en faſſe croire une partie.

Il y en a de pluſieurs ſortes, qui ont toutes cecy de commun : que s'y elles ne rencontrent quelque arbre pour l'embraſſer, & ſe ſoutenir, elles rampent ſur la terre, comme fait le lierre : que leurs fleurs s'epanoviſſent apres le lever du Soleil, & ſe referment avant qu'il ſe couche ; & qu'elles produiſent un fruit delicat & raffraichiſſant au poſſible. Mais les feüilles, les fleurs, & les fruits de quelques-unes, ſont ſi differens en leur forme exterieure, qu'il ne ſe faut pas s'étonner

de ce que les Auteurs qui ont traitté de cette Plante, & qui ont crû, qu'il n'y en avoit qu'une seule espece, ne se sont pas accordez, dans les descriptions qu'ils nous en ont données. Les Habitans du Bresil en content jusques à sét sortes: mais aus Antilles, l'on n'en connoît que les deus, dont nous avons icy fait mettre les figures. L'une a les feüilles assez larges, qui sont partagées en cinq fleurons, dont celuy du milieu est rond par le haut, & les quatre autres se terminent en pointe. Sa fleur étant épanoüye, est plus ample qu'une rose. Elle est enserrée prés du pied, dans trois petites feüilles vertes; son corps est composé de plusieurs autres belles feüilles, dont les unes sont d'un blëu celeste, qui est parsemé de petites pointes rouges, qui ont la figure d'une couronne, & les autres sont de couleur de pourpre. Toute cette belle fleur est entourée d'une infinité de menus filamens ondez, qui sont comme les rayons de ce petit Soleil entre les fleurs; ils sont émaillez de blanc, de rouge, de blëu, d'incarnat, & de plusieurs autres vives couleurs, qui leur donnent une merveilleuse grace. L'autre sorte, a aussi les feüilles divisées en cinq parties comme la premiere: mais sa fleur, qui a la figure d'une petite coupe, bordée par le haut de petits filets blancs & rouges, n'est point si étenduë; le dedans est orné de feüilles blanches, qui se terminent en pointe. Ces deus espéces de fleur de la Passion, poussent de leur cœur une petite Colomne ronde, qui a sur son chapiteau un bouton chargé de trois grains, qui ont la forme de clous: cette colomne est accompagnée de cinq filets blancs, qui supportent de petites languettes jaunes, semblables a celles qu'on voit dans la couppe des Lys; & c'est ce qu'on dit representer les cinq playes de nôtre Seigneur.

Ces fleurs, qui sont d'une douce odeur, venant a tomber, le bouton qui est sur la colomne se grossit tellement, qu'il s'en forme un beau fruit jaune, poly, & de la grosseur d'une pomme mediocre. Son écorce est aussi épaisse que celle d'une Grenade, & elle est remplie d'un suc delicieus au goût, parmy lequel, il y a un grand nombre de pepins noirs & durs au possible. On ordonne ce fruit, comme un souverain raffraichissement, à ceus qui ont la fievre, & l'experience a fait connoître, qu'il a une singuliere vertu pour reveiller l'appetit,

recreer

recreer les eſprits vitaus, & reprimer les ardeurs de l'eſtomac ; Les Habitans du Breſil entretiennent ſoigneuſement cette Plante, de laquelle ils ſe ſervent comme d'un ſingulier ornement pour couvrir les berceaus & les cabinets de leurs jardins, car ſes feüilles & ſes fleurs leur fourniſſent un agreable ombrage ; & ils compoſent avec le fruit un ſyrop cordial, qui eſt fort eſtimé parmy eus, à cauſe qu'outre les proprietez que nous avons déja dites, il a encore cette qualité bien remarquable, de ne laiſſer aucun dégoût, à ceus qui ont accoutumé d'en uſer. L'écorce de ce fruit & ſes fleurs étans confites, produiſent tous les mêmes effets que le ſuc.

ARTICLE XII.

De l'Herbe de Muſc.

IL y a auſſi une Herbe, que l'on nomme *Herbe de Muſc.* Elle porte ſa tige aſſes haut, & elle croiſt touffuë, comme un petit buiſſon ſans épines. Ses feüilles ſont aſſez longues & rudes, ſes fleurs ſont jaunes fort belles à voir, en forme de calice ou de clochette, qui ſe forment apres en un bouton aſſez gros, qui devient étant meur, d'un blanc ſatiné en dedans, & de couleur de muſc en dehors. La graine que ce bouton reſerre, eſt auſſi de cette même couleur brune : Elle ſent parfaitement le Muſc, quand elle eſt nouvellement cueillie. Dont auſſi elle eſt nommée *Graine de Muſc*, & elle conſerve long tems cette odeur, pourveu qu'on la tienne en lieu ſec, & dans quelque vaiſſeau, où elle ne s'évente pas,

Ainſi pluſieurs autres Herbes, pluſieurs Arbriſſeaus, & même la pluſpart de ces vimes ou *Lienes*, qui rampent parmy les buiſſons, & qui s'élevent ſur les Arbres qui croiſſent dans les Antilles, portent des fleurs auſſi belles & agreables à la veuë, qu'elles ſont douces & ſovënes à l'odorat. De ſorte que bien ſouvent en allant par la campagne, on paſſe en des lieus, où l'air en eſt tout parfumé.

CHA-

CHAPITRE DOUZIÈME.

De cinq sortes de Bestes à quatre pieds, qu'on a trouvé en ces Iles.

AVant que les Espagnols & les Portugais eussent dressé des Colonies en l'Amerique, on n'y voyoit ni Chevaus, ni Bœufs, ni Vaches, ni Moutons, ni Brebis, ni Chévres, ni Pourceaus, ni Chiens. Mais pour faciliter leurs navigations, & raffraichir leurs vaisseaus dans le besoin, ils jetterent de tous ces animaus en divers lieus de ce nouveau Monde; où ils ont tellement multiplié, qu'a present ils y sont plus communs, qu'en aucun endroit de l'Europe.

Outre ce Betail étranger, il a eu de tout tems dans les Antilles quelques Bestes à quatre pieds, telles que sont, *l'Opassum*, le *Iavaris*, le *Tatou*, *l'Agouty*, & le *Rat musqué*, dont nous ferons les descriptions en ce Chapitre.

ARTICLE I.

De L'Opassum.

L'*Opassum*, qui est le même animal que les Bresiliens nomment *Carigueya*, est de la grosseur d'un Cochon de six sémaines. Il a le museau pointu, la machoire d'enbas plus courte que celle de dessus, comme le pourceau: les oreilles, longues, larges & droites, & la queüe longue, pelée par le bout, & recourbée. Il est couvert sur le dos d'un poil noir entremélé de gris, & sous le ventre & sous le col, il est jaunâtre. Il a des ongles extremement pointus, avec lesquels il grimpe legerement sur les arbres. Il se nourrit d'oiseaus, & il fait la chasse aus poules comme le Renard, mais au defaut de proye, il se nourrit de fruits.

Ce qui est de particulier en cet Animal, est, que par une singularité bien remarquable, il a une bourse de sa peau même repliée sous le ventre, dans laquelle il porte ses petis, les-

quels il laſche ſur terre quand il veut, en deſſerrant cette bourſe naturelle. Puis quand il veut paſſer outre, il l'a r'ouvre, & les petis rentrent dedans, & il les porte ainſi par tout. La femelle les allaitte ſans les poſer à terre; car ſes mammelles ſont cachées dans cette bourſe, qui eſt en dedans couverte d'un poil beaucoup plus mollet, que celui qui paroit en dehors. La femelle produit ordinairement ſix petis. Mais le maſle, qui a auſſi un pareil ſac naturel ſous le ventre, les porte à ſon tour, pour ſoulager la femelle, quoy qu'il ne les puiſſe pas allaitter. Ces Animaus ſont communs dans la Virginie, & dans la Nouvelle Eſpagne. La Baleine, n'ayant pas receu de la nature la commodité d'un tel ſac, a l'induſtrie, à ce que dit Filoſtrate, de cacher ſes petis dans ſa gueule. Et la Belette aime tant ſes petis, que craignant qu'on ne les luy dérobe, elle les prend auſſi dans ſa gueule, & les remuë de lieu en autre.

ARTICLE II.

Du Iavaris.

IL y a auſſi en quelques unes de ces Iles, comme a *Tabago*, une eſpece de Pourceaus ſauvages, qui ſe voient pareillement au *Breſil*, & en *Nicaragua*. Ils ſont préſque en tout ſemblables aus ſangliers de nos foreſts. Mais ils ont peu de lard, les oreilles courtes, preſque point de quëue, & ils portent leur nombril ſur le dos. On en voit de tout noirs, & d'autres qui ont quelques táches blanches. Leur grongnément, eſt auſſi beaucoup plus effroyable, que celuy des Pourceaus domeſtiques. On les nomme *Iavaris*. Cette venaiſon eſt d'aſſez bon goût : Mais elle eſt difficile à prendre, à cauſe que ce Sanglier ayant un évent ſur le dos, par lequel il reſpire & rafraichit ſes poulmons, il eſt preſque infatigable à la courſe, & s'il eſt contraint de s'arréter, & qu'il ſoit pourſuivy des Chiens, il eſt armé de defenſes ſi pointuës & ſi trenchantes, qu'il déchire tout ceus qui ont l'aſſurance de l'approcher.

ARTI-

ARTICLE III.

Du Tatou.

LEs Tatous, qui se trouvent aussi à *Tabago*, sont armés d'une dure écaille, de laquelle ils se couvrent & se parent comme d'une cuiraſſe. Il ont la teſte d'un Cochon, le muſeau de même avec quoy ils foüillent la terre. Ils ont aussi en chaque patte, cinq ongles fort pointus, dont ils se servent pour renverſer promtément la terre, & découvrir les racines, dont ils s'engraiſſent pendant la nuit. On tient que leur chair est delicate à manger, & qu'ils ont un petit osselet à la queüe, qui guerit la surdité. L'on a experimenté qu'il soulage le bourdonnement, & qu'il appaise la douleur d'oreille, le laiſſant dedans enveloppé dans du cotton. Il y en a qui sont gros comme des Renards, mais ceus qui sont à Tabago, sont beaucoup plus petis.

Quand ces Animaus sont pourſuivis, & quand ils prenent leur repos, ce qu'ils font ordinairement durant le jour, ils se mettent en forme de boule, & ils ramaſſent si bien leurs pieds, leur teſte, & leurs oreilles sous leurs écailles dures & solides, qu'il ny a aucune partie de leur corps, qui ne soit à couvert sous cette curaſſe naturelle, qui est à l'épreuve des armes des chaſſeurs & des dens des chiens; & s'ils sont prés de quelque precipice, ils se laiſſent rouler du haut en bas, sans creinte de se faire mal. L'Inscot recite qu'aus Indes Orientales, en la Riviere de Goa, fut pris un Monſtre Marin, tout couvert d'écailles, dures à l'égal du fer; & qui lors qu'on le touchoit, se retiroit ainsi en une pelotte.

ARTICLE IV.

De l'Agouty.

L'*Agouty*, est de couleur brune tirant sur le noir. Il a le poil rude, clair, & une petite queüe sans poil. Il a deus dens en la machoire den haut, & autant en celle d'en-bas.

Il tient ſon manger en ſes deus pattes de devant, comme l'Eſcurieu. Il jette un cry comme s'il diſoit diſtinctement *Coüyé*. On le pourſuit avec les chiens, parce que ſa chair, quoy qu'elle ſente un peu le ſauvagin, eſt eſtimée de pluſieurs, autant que celle du Lapin. Quand il eſt chaſſé, il ſe ſauve dans le creus des Arbres, d'où on le fait ſortir avec la fumée, apres qu'il a crié étrangement. Si on le prend jeune, il s'aprivoiſe aiſément, & lors qu'on le met en colere, le poil de deſſus ſon dos s'heriſſe, & il frappe la terre de ſes pattes de derriere, comme font les lapins. Il eſt auſſi de même groſſeur. Mais ſes oreilles ſont courtes & rondes, & ſes dens ſont trenchantes comme un raſoir.

ARTICLE V.

Des Rats Muſqués.

LEs *Rats Muſqués*, que nos François appellent *Piloris*, font le plus ſouvent leur retraitte dans les trous de la terre, comme les Lapins, auſſi ils ſont preſque de la même groſſeur, mais pour la figure, ils n'ont rien de different de celle des gros Rats qu'on voit ailleurs, ſinon que la pluſpart, ont le poil du ventre blanc comme les Glirons, & celuy du reſte du corps, noir ou tanné. Ils exhalent une odeur Muſquée, qui abbat le cœur, & parfume ſi fort l'endroit de leur retraitte, qu'il eſt fort aiſé de le diſcerner.

La Terre ferme de l'Amerique, nourrit pluſieurs beſtes à quatre pieds, qui ne ſe trouvent en aucune de ces Iles.

CHA-

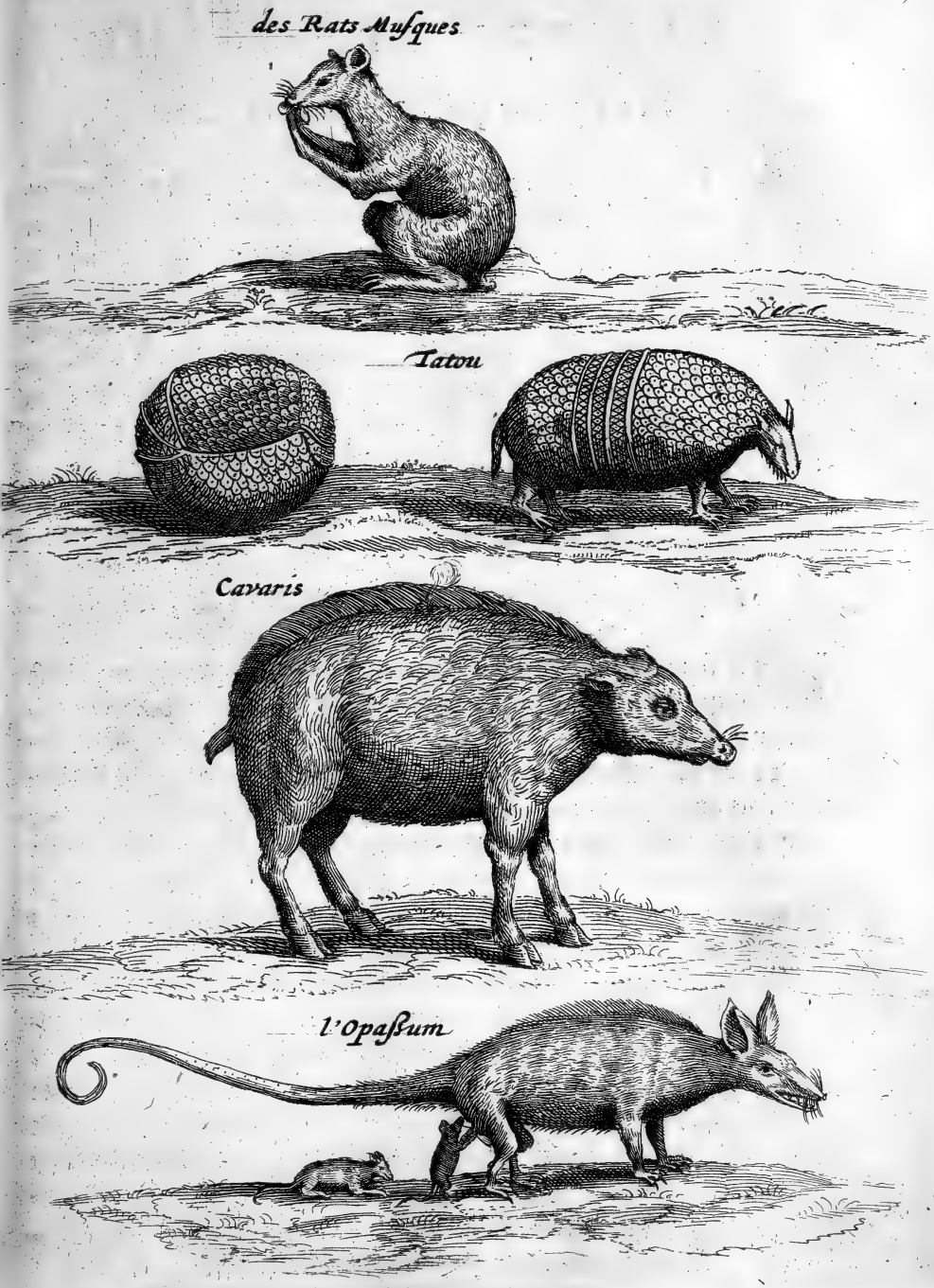
des Rats Musques
Tatou
Cavaris
l'Opassum

CHAPITRE TREIZIÉME.

Des Reptiles qui ſe voyent en ces Iles.

APres avoir repreſenté au Chapitre precedent, les Beſtes à quatre pieds, qui ſe ſont trouvées aus Antiles, lors que les Colonies étrangeres s'y ſont établies: nous devons à preſent traitter des Reptiles, qui y ſont auſſi en grande abondance: car ces animaus qui ſont naturellement ennemis du froid, ſe multiplient merveilleuſement dans ces pays chauds: Joint que les grands bois, & les rochers de ces Iles, contribuent beaucoup à leur production, car ils leurs ſervent de retraitte aſſurée.

ARTICLE I.

De pluſieurs eſpeces de Serpens & de Couleuvres.

IL y a fort peu de Beſtes venimeuſes dans les Antilles. Il eſt vray qu'il y a beaucoup de *Serpens* & de *Couleuvres* de differente couleur & figure. Il s'en voit de neuf a dix pieds de long, & de la groſſeur du bras & de la cuiſſe. On y a même une fois tué une de ces Couleuvres, qui avoit dans ſon ventre une Poule entiere avec la plume, & plus d'une douzaine d'œufs, ayant ſurpris la poule comme elle couvoit. Il s'en eſt trouvé une autre, qui avoit englouty un chat. D'où l'on peut aiſément juger, de la groſſeur de ces Beſtes.

Mais quelques prodigieuſes qu'elles ſoient, elles n'ont aucun venin en la plûpart de ce Terres. Et même pluſieurs habitans, en ayans ſur la couverture de leurs maiſons, qui eſt fait le plus ſouvent des feüilles de Palme, ou de Cannes de Sucre; ils ne les en chaſſent pas, à cauſe qu'elles dénichent & devorent tous les Rats. Mais il faut tout dire, elles font auſſi la guerre aus Poulets. On a encore remarqué, que quelques unes ont l'adreſſe de garder une poule lors qu'elle couve, ſans luy faire aucun mal pendant ce tems-là: Mais ſi toſt

que

que les œufs ſont éclos, elles mangent les petis pouſſins, & du moins ſuffoquent la poule, s'y elles ne ſont pas aſſez puiſſantes pour l'engloutir.

Il y en a d'autres qui ſont parfaitement belles & agreables à voir: car elles ſont entierement vertes, horsmis ſous le ventre, qu'elles ſont d'un gris blanc. Elles ſont longues, d'une aulne & demye, & quelquefois de deus: Mais elles ſont fort deliées à proportion, n'eſtant pour le plus, que de la groſſeur du poulce. Elles ne vivent que de grenoüilles, qu'elles épient prés des ruiſſeaus, ou d'oiſeaus, qu'elles guettent ſur les Arbres, & dans leurs nids, lors qu'elles y peuvent atteindre. Ainſi cette eſpece de Couleuvre eſt noble par deſſus les autres: Car elle ne vit que de péſche & de chaſſe. Quelques Habitans, qui ſont acoûtumez à voir toutes ces ſortes de Couleuvres, les manient ſans crainte, & les portent en leur ſein. Ceus qui ont voiagé en Aſie & en Afrique, diſent qu'ils y ont trouvé quelque choſe de ſemblable. Car ils rapportent qu'en la grande Tartarie, il y a des montagnes, où ſe nourriſſent des Serpens d'une groſſeur prodigieuſe, mais nullement venimeus, & tresbons à manger: Et qu'au Royaume de Syr, ils ont veu de ces Beſtes, ſe joüer avec des enfans, qui leur donnoient un morceau de pain. On dit auſſi, que dans les Provinces des Antes, au Royaume du Perou, il y a d'effroyables Couleuvres, longues de vintcinq à trente pieds, qui ne font mal à perſonne.

Quant aus Iles de la *Martinique*, & de *Sainte Alouſie*, il n'en eſt pas de même qu'aus autres Antilles; Car il y en a qui ne ſont point dangereuſes, & d'autres qui le ſont beaucoup. Celles qui ne le ſont pas, ſont plus groſſes, & plus longues que les autres. C'eſt pourquoy ceus qui ne les connoiſſent pas, en ont plus de peur, que de celles qui ſont veritablement à craindre. Neantmoins elles ne font aucun mal: au contraire, dez qu'elles aperçoivent une perſonne, elles s'enfuyent avec diligence. Ce qui eſt cauſe qu'on les appelle *Courereſſes*. Elles ont auſſi des taches noires & blanches ſur le dos, qui ſervent à les faire reconnoitre plus aiſément.

Les

Les Couleuvres dangereuſes, ſont de deus ſortes. Les unes ſont griſes ſur le dos & fort veloutées. Les autres ſont toutes jaunes, ou rouſſes & effroyables à voir, à cauſe de cette couleur, bien qu'elles ne ſoient pas plus dangereuſes, & peuteſtre encore moins, que les premieres. Les unes & les autres ayment fort les Rats, auſſi bien que celles qui n'ont point de venin; Et lors qu'il y en a beaucoup en une caſe, c'eſt merveille s'il ny a auſſi des Couleuvres. Elles ſont de differente groſſeur & longueur, & l'on tient que les plus courtes, ſont celles qui ſont le plus à craindre. Elles ont la teſte platte & large, la gueule extremement fenduë, & armée de huit dens, & quelquefois de dix; dont les unes ſont crochuës comme un croiſſant, & tellement pointuës, qu'il eſt impoſſible de s'imaginer rien de plus. Et comme elles ſont toutes creuſes, c'eſt par ce petit canal qu'elles font couler ſubtilement leur venin, qui eſt renfermé dans de petites bourſes, aus deus coſtés de leur gueule, à l'endroit preciſement où répondent les racines de leurs dens. Elles ne máchent jamais les alimens dont elles ſe nourriſſent: mais les avalent tout entiers, apres les avoir preſſez & aplatis, s'ils ſont trop gros. Quelques uns diſent, que ſi elles employoient leurs dens à les mâcher, elles s'empoiſonnéroient elles mêmes, & que pour obvier à cela, elles couvrent leurs dens de leurs gencives, lors qu'elles prenent leur nourriture.

Ces Animaus ſont ſi venimeus dans ces deus Iles, que quand ils ont piqué, s'y l'on n'a recours promtément, à quelque puiſſant remede, la bleſſure ſe rend incurable, en moins de deus heures. Ils ont cecy de bon, qu'ils ne vous mordent jamais, pourveu que vous ne les touchies pas, ni rien ſur quoy ils ſe repoſent.

ARTICLE II.

De Lezars.

IL y a pluſieurs ſortes de *Lezars* dans ces Iles. Les plus gros & les plus conſiderables, ſont ceus que quelques Indiens ont nommé *Iguanas*, les Breſiliens *Senembi*, & nos Caraïbes

raïbes *Ouäyamaca*. Quand ils ont pris leur juſte conſiſtence, ils ont environ cinq pieds de longueur, à meſurer depuis la teſte, juſques à l'extremité de la queüe, qui eſt bien auſſi longue que le reſte du corps: Et pour leur groſſeur elle peut eſtre d'un pied en circonference. Selon les divers terroirs ou ils ſe nourriſſent, ils ont auſſi la peau de differente couleur. Et c'eſt peuteſtre pour ce ſujet, que les Portugais les ont nommés *Cameleons*, & ſe ſont perſuadez que s'en eſtoit une eſpece. En quelques Iles, les femelles ſont couvertes d'un beau vert, qui eſt marqueté de blanc & de noir, & les máles ſont gris: En d'autres ils ſont noirs, & les femelles ſont d'un gris clair, rayé de noir & de vert, il y a même des lieus, où les males & les femelles ont toutes les petites écailles de leur peau, ſi éclatantes, & ſi chamarrées, qu'on diroit à les voir de loin, qu'ils ſoient couverts d'une riche toile d'or, ou d'argent. Ils ont ſur le dos des épines en forme de créte, qu'ils dreſſent & couchent quand ils veulent, & qui vont toujours en amoindriſſant depuis la teſte juſque au bout de la queüe. Ils ſont portez ſur quatre pieds, qui ont chacun cinq griffes, qui ſont munies d'ongles fort pointus. Ils ſont fort legers à la courſe. & ils grimpent des mieus ſur les arbres. Mais, ſoit qu'ils aiment de conſiderer les hommes, ou qu'ils ſoient d'un naturel ſtupide, & peu apprehenſif, quand ils ſont apperçeus du chaſſeur, ils attendent patienment le coup de fléche, ou de fuſil ſans branler. Et même, ils ſouffrent qu'on leur mette au col un las coulant, qui eſt attaché au bout de la perche, dont on ſe ſert aſſes ſouvent, pour les tirer de deſſus les Arbres où ils repoſoient. Quand ils ſont en colere, ils enflent un grand goſier, qui leur pend ſous le col & qui les rend epouvantables, ils ont auſſi la gueule fort fenduë, la langue épaiſſe, & quelques dents aſſez pointuës. Ils ne demordent pas aiſément, ce qu'ils ont une fois ſerré: mais ils n'ont point de venin.

Les Femelles, ont des œufs qui ſont de la groſſeur de ceus des Ramiers, mais ils ont la coque molle. Elles les poſent aſſes profond dans le ſable, qui eſt au bord de la mer, & les laiſſent couver au Soleil, d'où eſt venu que quelques Auteurs, les ont mis entre les animaus amfibies. Les Sauvages ont

aprins aus Europeens le moyen de prendre ces Lezards, & la hardieſſe de les manger à leur exemple. Ils ſont tres-dificiles à tuer. De ſorte qu'à quelques uns, l'on a donné juſques à trois coups de fuſil, & emporté une partie des entrailles, ſans qu'ils fuſſent abatus. Cependant, en leur mettant un petit bois dans le nez, ou une épingle entre les deus yeus, y aiant là un petit trou, où l'épingle entre aiſément, on les fait mourir auſſi-tôt. Les Caraïbes, ſont fort adroits à les prendre avec un laqs coulant, qu'ils leur paſſent ſubtilement ſur le cou, ou bien les ajant attrapés à la courſe, ils les ſaiſiſſent d'une main par la queüe, laquelle étant fort longue, donne une belle priſe: & avant qu'ils ſe puiſſent retourner pour les mordre, ils les prenent ſur le chinon du col: Et puis ils leur tournent les pattes ſur le dos, ils les lient, & les conſervent ainſi en vie plus de quinze jours, ſans leur donner à manger. Leur chair eſt blanche, & en des endroits couverte de graiſſe. Ceus qui en uſent, la trouvent fort delicate, lors nommement qu'on a relevé un certain goût fade qu'elle a naturellement, par de bonnes épices & quelque ſauce piquante. On ne conſeille pas neantmoins d'en manger ſouvent, à cauſe qu'elle déſeche trop le corps, & lui fait perdre tout ſon embon-point. Les œufs ſont ſans glaire, & n'ont au dedans que du jaune, qui rend le potage auſſi excellent, que nos œufs de poule.

Outre ces gros Lezars, on en voit en ces Iles de quatre autres ſortes qui ſont de beaucoup plus petis. Nos François les nomment *Anolis*, *Roquets*, *Maboujats*, & *Gobe-mouches*.

ARTICLE III.

Des Anolis.

LEs *Anolis*, ſont fort communs en toutes les habitations. Ils ſont de la groſſeur & de la longueur des Lezars qu'on voit en France: Mais ils ont la teſte plus longuette, la peau jaunâtre & ſur le dos, ils ont des lignes rayées de bleü, de vert & de gris, qui prenent depuis le deſſus de la teſte, juſques-au bout de la queüe. Ils font leur retraitte dans les trous de la terre, & c'eſt de-là que pendant la nuit ils font un bruit beaucoup

coup plus penetrant, & plus inportun que celuy des Cygales. Le jour ils ſont en perpetuelle action, & ils ne font que roder aus environs des Caſes, pour chercher dequoy ſe nourir.

ARTICLE IV.

Des Roquets.

LEs *Roquets* ſont plus petis que les *Anolis*. Ils ont la peau de couleur de feüille morte, qui eſt marquée de petis points jaunes, ou noirâtres. Ils ſont portez ſur quatre pieds, dont ceus de devant ſont aſſes hauts. Ils ont les yeus étincelans & vifs au poſſible. Ils tiennent toujours la teſte élevée en l'air, & ils ſont ſi diſpos, qu'ils ſautelent ſans ceſſe, comme des oiſeaus, lors qu'ils ne veulent pas ſe ſervir de leurs aiſles. Leur queüe eſt tellement retrouſſée ſur le dos, qu'elle fait comme un cercle & demy. Ils prenent plaiſir à voir les hommes, & s'ils s'arrétent au lieu ou ils ſont, ils leur jettent à chaque fois des œillades. Quand ils ſont un peu pourſuivis, ils ouvrent la gueule, & tirent la langue comme de petits chiens de chaſſe.

ARTICLE V.

Des Maboujas.

LEs *Maboujas* ſont de differente couleur. Ceus qui ſe tiennent dans les arbres pourris, & aus lieus marécageus, comme auſſi dans les profondes & étroites vallées où le Soleil ne penetre pas, ſont noirs & hideus tout ce qui ſe peut, & c'eſt ſans doute ce qui a donné occaſion de les appeller du même nom, que les Sauvages ont impoſé au Diable. Ils ne ſont gros pour l'ordinaire, qu'un peu plus que le pouce, ſur ſix ou ſét de longueur. Ils ont tous la peau comme huilée.

ARTICLE VI.

Des Gobe-mouches.

CEus que nos François nomment *Gobe-mouches* à cauſe de leur exercice le plus ordinaire, & les Caraïbes *Oulleouma*, ſont les plus petis de tous les Reptiles qui ſont en ces Iles. Ils ont la figure de ceus que les Latins nomment *Stelliones*: Il y en a qui ſemblent eſtre couverts de brocatel de fin or, ou d'argent, d'autres qui ſont de vert doré, & de diverſes autres raviſſantes couleurs. Ils ſont ſi familiers, qu'ils entrent hardiment dans les chambres, où ils ne font aucun mal: mais au contraire les purgent de mouches, & de pareille vermine. Ce qu'ils font avec une telle d'exterité & agilité, que les ruſes des chaſſeurs ne ſont pas à priſer, en comparaiſon de celles de cette petite Beſte. Car elle ſe tapit, & ſe met comme en ſentinelle ſur quelque planche, ſur la table, ou ſur quelques autres meubles, qui ſoyent plus élevés que le pavé, où elle eſpere que quelque mouche ſe viendra poſer. Et appercevant ſa proye, elle la ſuit par tout de l'œil, & ne la quitte point de veuë, faiſant de ſa teſte autant de differentes poſtures, que la mouche change de places. L'on diroit quelquefois, qu'elle ſe lance à demy corps en l'air. Et ſe tenant ſur ſes pieds de devant, halétant apres ſon gibier, elle entr'ouve ſa petite gueule aſſez fenduë, comme ſi déja elle le devoroit & l'engloutiſſoit par eſperance. Au reſte, bien que l'on mene du bruit en la chambre, & que l'on s'approche d'elle, elle eſt ſi attentive à ſa chaſſe, qu'elle n'abandonne point ſon poſte; & ayant enfin trouvé ſon avantage, elle s'elance ſi droit ſur ſa proye, qu'il arrive rarément qu'elle lui échappe. C'eſt un divertiſſement bien innocent, que de conſiderer l'attention, que ces petites Beſtes apportent, à chercher leur vie.

De plus elles ſont ſi privées qu'elles montent ſur la table quand on mange; & ſi elles apperçoivent quelque mouche, elles la vont prendre juſques ſur les aſſietes de ceus qui mangent, & même ſur les mains & ſur les habits. Elles ſont d'ailleurs ſi polies & ſi nettes, qu'elles ne donnent point d'averſion

ni

ni de dégoût, pour avoir passé sur quelque viande. Pendant la nuit, elles tiennent leur partie en cette musique que font les Anolis, & les autres petis Lezars. Et pour se perpetuer, elles font de petis œufs gros comme des pois, qu'elles couvrent d'un peu de terre, les laissant couver au Soleil. Si tost qu'on les tuë, ce qui est fort aisé, à cause de l'attention qu'elles apportent à leur chasse, elles perdent incontinent tout leur lustre: l'or & l'azur, & tout l'éclat de leur peau se ternit, & devient pâle & livide.

Si quelqu'un de ces petis Reptiles que nous venons de décrire, devoit estre tenu pour une espece de Cameleon, se devroit estre ce dernier, à cause qu'il prend volontiers la couleur, de tout ce surquoy il fait sa residence plus ordinaire. Car ceus qu'on voit à l'entour des jeunes Palmes, sont entierement verts comme les feüilles de cet arbre. Ceus qui courent sur les orangers, sont jaunes comme leur fruit; Et même il s'en est trouvé, qui pour avoir esté familiers dans une chambre, où il y avoit un tour de lit de taffetas changeant, produisirent une infinité de petis, qui avoient tout le corps émaillé de diverses couleurs, toutes semblables à l'ornement du lieu où ils avoient accés. On pourroit peutestre attribuer cet effet, à la force de leur petite imagination: mais nous laissons cette speculation aus curieus.

ARTICLE VII.

Des Brochets de terre.

IL y a encore en plusieurs de ces Iles des *Brochets de terre*; qui ont l'entiere figure, la peau, & la hure de nos Brochets de Riviere. Mais au lieu de nageoires, ils ont quatre pieds; qui sont si foibles, qu'ils se trainent sur la terre en rampant, & en serpentant comme les Couleuvres, ou pour demeurer en nôtre comparaison, comme des Brochets, qui sont hors de leau. Les plus grands, ne peuvent avoir que quinze pouces de long, sur une grosseur proportionée. Leur peau, est couverte de petites écailles, qui sont extremément luisantes,

& de couleur de gris argenté. Quelques curieus, en ont de petis en leurs Cabinets, qu'on leur a fait paſſer pour des Salemandres.

Pendant la nuit, ils font un bruit effroyable de deſſous les rochers, & du fonds des cavernes où ils ſe tiennent. Le ſon qu'ils rendent eſt beaucoup plus fort, & plus deſagreable que celuy des Grenoüilles & des Crapaus, & il ſe change & ſe diverſifie, ſuivant la varieté des lieus, où ils ſont cachez. Ils ne ſe montrent préſque point, qu'à l'entrée de la nuit, & quand on en rencontre de jour, leur mouvément, qui eſt tel que nous avons dit, donne de la frayeur.

ARTICLE VIII.

Des Scorpions & d'une autre eſpece de dangereus Reptiles.

IL y a auſſi des *Scorpions*, qui ont la même forme, que ceus qu'on voit en France: mais ils n'ont pas un venin ſi dangereus, ils ſont jaunes, gris, ou bruns, ſelon les differens terroirs où ils ſe trouvent.

En foüillant dans les lieus marécageus pour y faire des Puits, ou des reſervoirs d'eau, on trouve ſouvent une ſorte de Lezars hideus au poſſible. Ils ſont de la longueur de ſix pouces ou environ. La peau de leur dos eſt noire, & parſemée de petites écailles griſes, qui ſemblent eſtre huilées, tant elles ſont luiſantes. Ils ont le déſſous du ventre écaillé comme le dos: mais la peau qui le couvre, eſt d'un jaune pâle. Leur teſte eſt petite & pointuë. Leur gueule qui eſt aſſez fenduë, eſt armée de pluſieurs dens, qui ſont extremément trenchantes. Ils ont deus petis yeus, mais ils ne peuvent ſupporter la lumiere du jour, car auſſi-tôt qu'on les a tirez de la terre, ils tachent incontinent de faire un trou avec leurs pattes, qui ont chacune cinq ongles durs & crochus, avec quoy ils ſe font ouverture de même que les Taupes, pour penetrer par tout où ils veulent. Ils font un grand ravage dans les jardins, rongeant les racines des Arbres & des Plantes. Leur morſure, eſt auſſi autant venimeuſe, que celle du plus dangereus Serpent.

CHA-

Gros Lezart nommé Iguanes

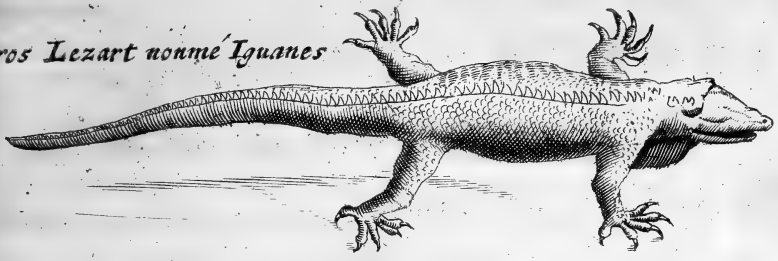

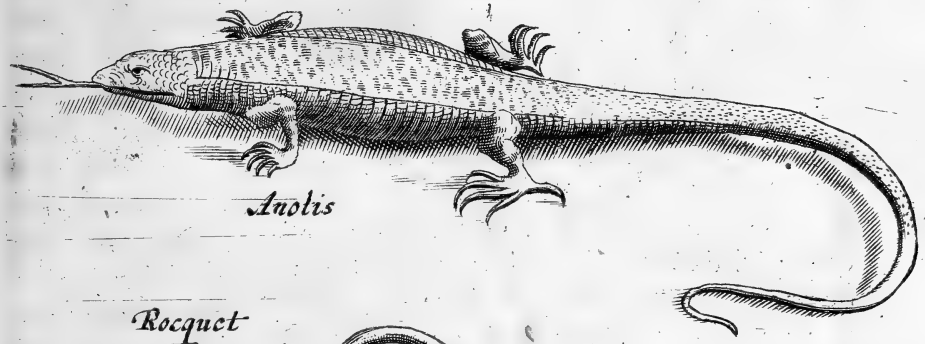

Anolis

Rocquet

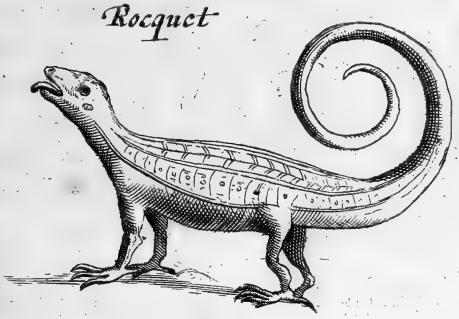

Gobe mouches

Brochet de terre

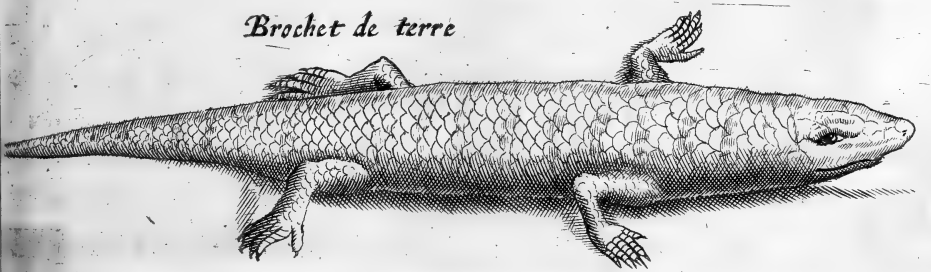

CHAPITRE QUATORZIÉME.

Des Insectes qui sont communs aus Antilles.

NOn seulement les cieus, & les autres plus vastes & plus relevez corps de la nature, racontent la gloire du Dieu fort : mais même les plus petites & les plus ravalées de ses productions, donnent aussi à connoitre l'ouvrage de ses mains, & fourniſſent à tous ceus qui les consideront avec attention, une riche & abondante matiere, pour exalter la puiſſance, de sa Majesté Souveraine. C'est pourquoy nous croyons, que ceus qui se plaisent à mediter les secrets de la nature, & de contempler les merveilles de Dieu, qui a tiré de ses inépuisables tresors, tant de riches ornemens, de proprietez occultes, & de rares beautez, pour en revétir les moindres de ses creatures : auront pour agreable, que nous donnions ce Chapitre, à la consideration de quelques Insectes, qui se voyent communément aus Antilles, & qui sont tous revétus de quelques qualitez particulieres, comme d'autant de rayons de gloire, qui soutiennent & relevent avec éclat, leur foibleſſe & leur baſſeſſe naturelle.

ARTICLE I.

Des Soldats, & des Limaçons.

ENtre les Insectes, qui sont en abondance en ces païs chauds, il y a une espece d'Escargots, ou de Limaçons, que les François appellent *Soldats*, parce qu'ils n'ont point de coquilles qui leur soyent propres & particulieres, & qu'ils ne les forment pas de leur propre bave, comme le Limaçon commun : mais, que si toſt qu'ils sont produits de quelque matiere corrumpuë, ou autrement, ils ont cet instinct, pour mettre la foibleſſe de leur petit corps à couvert des injures de l'air, & de l'atteinte des autres Beſtes, de chercher une maiſon étrangere, & de s'emparer de tel coquillage qu'ils trouvent

vent leur estre propre, dans lequel ils s'ajustent & accommodent, comme les Soldats qui n'ont point de demeure arrêtée: mais qui font toujours leur maison de celle d'autruy, selon la rencontre & la necessité.

On les voit plus ordinairement en des coques de *Burgaus*, qui sont de gros Limaçons de mer, qu'ils rencontrent à la coste, à laquelle ils sont poussez, quand le poisson qui en étoit le premier hoste, est mort. Mais, on trouve aussi de ces petis Soldats, en toutes sortes d'autres coquillages, même en des coques de nois de Liénes, & on en a veus quelques uns, qui s'étoient fourrez dans des pieds de grosses Crabes mortes. Ils ont encore cette industrie, qu'a mesure qu'ils grossissent, ils changent de coquille, selon la proportion de leur corps, & en prennent une plus ample, dans laquelle ils entrent quittant la premiere. De sorte qu'on en voit de differentes fassons & figures, selon la diversité des coquillages qu'ils empruntent. Il y à apparence que c'est de ces *Soldats* que Pline parle sous le nom d'une espece de petite Ecreviſſe, à qui il attribue le même. Ils ont tout le corps fort tendre, horsmis la teste & les pattes. Ils ont pour pied & pour défense, un gros mordant, semblable au pied d'un gros Cancre, duquel ils ferment l'entrée de leur coquille, & parent tout leur corps. Il est dentelé au dedans, & il serre si fort ce qu'il peut attraper, qu'il ne démord point, sans emporter la piece. Cét Insecte, va plus viste que le Limaçon commun, & ne salit point de sa bave, l'endroit où il passe.

Quand on prend ce *Soldat* il s'en fasche, & fait du bruit. Pour luy faire rendre la maison qu'il a prise, on en approche le feu: & aussi tôt il sort de la place. Si on lá luy presente pour y rentrer, il s'y remet par le derriere. Quand il s'en rencontre plusieurs, qui veulent quitter en même tems leur vieille maison, & s'emparer d'une nouvelle, qui leur agrée à tous: c'est alors qu'il entrent en une grande contestation, & qu'apres s'estre opinâtrez au combat, & avoir joüé de leurs mordans, les plus foibles sont enfin contrains de ceder au victorieus, qui se saisit aussi tôt de la coquille, de laquelle il joüit en paix, comme d'une precieuse conqueste.

Quelques uns des habitans en mangent, comme on fait en

quelques endroits les Escargots : Mais ils sont plus propres à la Medecine, qu'à la nourriture. Car étans ôtez de leur coquille, & mis au Soleil, ils rendent une huyle, qui est fort profitable à la guerison des goutes froides, & qui s'employe aussi heureusement, pour amollir les duretez, & les callus du corps.

Il y a encore deus sortes de petis *Limaçons*, qui sont fort beaus. Les uns sont plats comme les bonnets de Basques, & de couleur brune. Les autres sont pointus, & tournez en forme de vis de pressoir, ils sont aussi rayez de petites bandes rouges, jaunes & violettes, qui les font estimer des Curieus.

ARTICLE II.

Des Mouches Lumineuses.

ON voit en ces Iles, plusieurs especes de grosses *Mouches* de differentes figures & couleurs. Mais il faut donner le premier lieu, à celles que les François appellent *Mouches Lumineuses*, que quelques Sauvages nomment *Cucuyos*, & les Caraïbes *Coyouyou*, d'un nom approchant. Cette Mouche n'est point recommendable pour sa beauté, ou pour sa figure, qui n'a rien d'extraordinaire : mais seulement pour sa qualité lumineuse. Elle est de couleur brune, & de la grosseur d'un Hanneton. Elle a deus ailes fortes & dures, sous lesquelles sont deus ailerons fort deliez, qui ne paroissent que quand elle vole. Et c'est aussi pour lors que l'on remarque, qu'elle a sous ces ailerons, une clarté pareille à celle d'une chandelle, qui illumine toute la circonference. Outre, qu'elle a aussi ses deus yeus si lumineus, qu'il n'y a point de tenebres, par tout où elle vole pendant la nuit, qui est aussi le vraye tems, qu'elle se monstre en son lustre.

Elle ne fait nul bruit en volant, & ne vit que de fleurs, qu'elle va cueillir sur les arbres. Si on la serre entre les doits, elle est si polie & si glissante, qu'avec les petis efforts qu'elle fait pour se mettre en liberté, elle échappe insensiblement, & se fait ouverture. Si on la tient captive, elle referre toute

la

la lumiere qu'elle a ſous ſes ailerons, & n'éclaire que de ſes yeus, & encore bien foiblement, au prix du jour qu'elle donne étant en liberté. Elle n'a aucun aiguillon, ni aucun mordant pour ſa défenſe. Les Indiens, ſont bien aiſes d'en avoir en leurs maiſons, pour les éclairer au lieu de lampes. Et d'elles mêmes, elles entrent la nuit dans les chambres, qui ne ſont pas bien cloſes.

Il y a de certains *Vers luiſans* en ces Iles, qui volent comme des Mouches. Toute l'Italie & tous les autres païs du Levant en ſont auſſi remplis. Le fameus Auteur de Moyſe ſauvé en fait mention dans la preface de ſon ouvrage. Et ſur la fin du Poëme, cèt illuſtre Poëte en parle ainſi, dans la deſcription qu'il nous donne d'une nuit:

Les heures tenebreuſes
Ornoient le firmament de lumieres nombreuſes
On decouvroit la Lune & de feus animez
Et les champs & les airs étoyent déja ſemez
Ces miracles volans, ces Aſtres de la terre
Qui de leurs rayons d'or ſont aus ombres la guerre,
Ces treſors où reluit la divine ſplendeur
Faiſoient déja briller leurs flammes ſans ardeur:
Et déja quelques uns en guiſe d'eſcarboucles,
Du beau poil de Marie avoient paré les Boucles:

Mais, quelques Lumineus que puiſſent étre ces petis Aſtres de l'Orient, toujours ne ſont ils que comme une petite étincelle, au prix du grand feu, que jettent ces flambeaus volans de l'Amerique. Car non ſeulement, on peut à la faveur de leur clarté, voir ſon chemin pendant la nuit: mais à l'aide de cette lumiere, on écrit facilement, & on lit ſans peine le plus menu caractere. Un Hiſtorien Eſpagnol recite, que les Indiens de l'Ile de Saint Domingue, ſe ſervoient de ces petites Mouches attachées à leurs mains & à leurs pieds, comme de chandelles, pour aller la nuit à la chaſſe. On dit auſſi, que quelques autres Indiens expriment la liqueur l'umineuſe, que ces Mouches ont en leurs yeus & ſous les aîles, & qu'ils s'en frottént le viſage & la poitrine en leurs réjouiſſances

nocturnes : Ce qui les fait paroitre au milieu des tenebres, comme s'ils étoient couverts de flamme, & comme des spectres affreus, aus yeus de ceus qui les regardent.

On prend aisément ces *Mouches* durant la nuit. Et pour cet effet, il faut seulement remuer en l'air un tison allumé. Car incontinent que celles qui sortent du bois à l'entrée de la nuit, apperçoivent ce feu, croyant que ce soit de leurs compagnes, elles volent droit au lieu où leur paroit cette lumiere, & on les abbat avec le chapeau, ou bien se venant jetter d'elles mêmes contre le tison, elles tombent étourdies a terre.

Ce sera sans doute icy une chose divertissante de rapporter ce que Monsieur du Montel Gentil-homme François, personnage aussi sincere & aussi digne de Foy qu'il est Docte & Curieus, & à la genereuse liberalité duquel nous devons beaucoup de belles & rares remarques qui enrichissent cette Histoire, a nouvellement écrit sur ce sujet à l'un de ses amis. „ Voicy donc ce qu'il en dit. Etant en l'Ile Hispaniola ou Saint „ Domingue, je me suis souvent arrêté à l'entrée de la nuit „ au devant des petites cabanes, que nous y avions dressées „ pour y passer quelques jours, en attendant que nôtre Na„ vire fut reparé : Je me suis dis-je souvent arrêté, à consi„ derer l'air éclairé en plusieurs endrois, de ces petites étoiles „ errantes. Mais sur tout, c'étoit une chose des plus belles „ à voir, lors qu'elles s'approchoient des grands arbres, qui „ portent une espece de Figues, & qui étoyent joignant nos „ huttes. Car elles faisoient mille tours, tantost aus environs, „ tantost parmy les branches de ces arbres toufus, qui ca„ choient pour un tems la lumiere de ces petis astres, & les „ faisoient tomber en éclypse : & au même tems nous ren„ doient cette lumiere, & des rayons entrecoupez au travers „ des feüilles. La clarté venoit à nos yeus tantost oblique„ ment, & tantost en droite ligne, & perpendiculairement. „ Puis ces Mouches éclattantes se d'eveloppant de l'obscurité „ de ces arbres, & s'approchant de nous, nous les voyions sur „ les Orangers voisins, qu'ils mettoient tout en feu, nous ren„ dant la veüe de leurs beaus fruits dorez, que la nuit nous „ avoit ravie, émaillant leurs fleurs, & donnant un coloris si

„ vif

„ vif à leurs feüilles, que leur vert naturellement agreable, „ redoubloit encore & rehauſſoit notablement ſon luſtre, par „ cette riche enluminure. Je ſouhaitois alors l'induſtrie des „ Peintres, pour pouvoir repreſenter une nuit éclairée de tant „ de feus, & un paiſage ſi plaiſant & ſi lumineus. Ne trouvez „ pas mauvais, que je m'arreſte ſi long tems à l'Hiſtoire d'une „ Mouche, puiſque du Bartas luy a autréfois donné place en- „ tre les Oiſeaus, au cinquiéme jour de ſa premiere ſémaine, „ & en a parlé magnifiquement en ces termes.

„ *Déja l'ardent Cucuyes es Eſpagnes nouvelles,*
„ *Porte deus feus au front, & deus feus ſous les ailes*
„ *L'aiguille du brodeur au rais de ces flambeaus*
„ *Souvent d'un lit royal chamarre les rideaus:*
„ *Aus rais de ces brandons, durant la nuit plus noire,*
„ *L'ingenieus tourneur polit en rond l'yvoire;*
„ *A ces rais l'uſurier reconte ſon treſor,*
„ *A ces rais l'ecrivain conduit ſa plume d'or.*

„ S'y l'on avoit un vaſe de fin criſtal, & que l'on mit cinq ou „ ſix de ces belles Mouches dedans, il n'y a point de doute „ que la clarté qu'elles rendroient, pourroit produire tous „ les admirables effets, qui ſont icy d'écrits par cét excellent „ Poëte, & fourniroit un flambeau vivant & incomparable. „ Mais au reſte dés que ces Mouches ſont mortes, elles ne re- „ luiſent plus. Toute leur lumiere s'éteint avec leur vie. C'eſt là l'agreable recit de noſtre digne Gentil-homme.

ARTICLE III.

Des Falanges.

POur venir aus autres eſpéces de groſſes *Mouches* qui ſe voient aus Antilles, & que quelques uns nomment *Falanges*: outre les *Cucuyos*, il y en à qui ſont de beaucoup plus groſſes, & d'une étrange figure. Il s'en trouve, qui ont deus trompes, pareilles à celle de l'Elefant: L'une recourbée en haut, & l'autre en bas. Quelques autres ont trois cornes.

une naissant du dos, & les deus autres de la teste. Le reste du corps aussi bien que les cornes, est noir & luysant comme du jayet. Il y en a qui ont une grande corne longue de quatre pouces, de la fasson d'un bec de Beccasse, lissée par dessus, & couverte d'un poil folet par dessous, laquelle leur sort du dos, & s'avance tout droit sur la teste, au haut de laquelle il y a encore une autre corne, semblable à celle du Cerf volant, qui est noire comme ébéne, & claire comme du verre. Tout le corps est de couleur de feüille morte, poly & damassé. Elles ont la teste & le museau comme un Singe, deus gros yeus jaunes & solides, une gueule fenduë, & des dens semblables à une petite scie. Ecoutons encore icy ce que rapporte à ce sujet nostre fidele & curieus voyageur.

„ J'ay veu dit il une espece de ces grosses Mouches, belle en „ perfection. Elle étoit longue de trois pouces ou environ. „ Elle avoit la teste azurée, & de la fasson de celle d'une Saute- „ relle, sinon que les deus yeus étoient verts comme une éme- „ raude, & bordez d'un petit filet blanc. Le dessus des ailes, „ étoit d'un violet luisant, damassé de divers compartimens, „ de couleur incarnate, rehaussée d'un petit fil d'argent natu- „ rel. Au reste ces compartimens étoient d'une Symmétrie si „ bien observée, qu'il sembloit que le compas & le pinceau, „ y eussent employé toutes les régles de la perspective, & les „ adouciſſemens de la peinture. Le dessous du corps, étoit de „ même couleur que la teste, horsmis, qu'ils y avoit six pieds „ noirs, repliez proprement contre le ventre. Si on epanoüis- „ soit les ailes, qui étoient dures & solides, on appercevoit „ deus aîlerons, qui étoient plus deliez que de la toile de soye, „ & rouges comme écarlate. Je la vis en l'Ile de Sainte Croix, „ entre les mains d'un Anglois & j'en couchai à l'heure même „ la description sur mes tablettes. Je croiois au commencé- „ ment qu'elle étoit artificielle, à cause de cet incarnadin si vif, „ & de ce filet d'argent; mais l'ayant maniée, je reconnus que „ la nature étant sans doute en ses plus gayes humeurs, s'étoit „ divertie à parer si richement, cette petite Reine entre les „ Insectes.

ARTI-

ARTICLE IV.

Des Millepieds.

CEt Insecte est ainsi nommé, à cause de la multitude presque innombrable de ses pieds, qui heriſſent tout le dessous de son corps, & qui luy servent pour ramper sur la terre, avec une viteſſe incroiable, lors notamment qu'il se sent poursuivy. Il a de longueur six pouces, ou environ. Le dessus de son corps est tout couvert d'écailles tannées, qui sont fort dures, & emboittées les unes dans les autres, comme les tuiles d'un toit: mais ce qui est de dangereus en cet animal, est, qu'il a des mordans en sa teste & en sa queüe, dont il pince si vivément, & gliſſe un si mauvais venin en la partie qu'il a bleſſée; que l'espace de vint-quatre heures, & quelquefois plus long tems, on y reſſent une douleur fort aiguë.

ARTICLE V.

Des Araignées.

ON voit en plusieurs des Antilles, de groſſes *Araignées*, que quelques uns ont miſes au rang des Falanges, à cause de leur figure monstrueuse, & de leur groſſeur si extraordinaire, que quand leurs pattes sont étenduës, elles ont plus de circonference, que la paume de la main n'a de largeur. Tout leur corps est composé de deus parties, dont l'une est platte, & l'autre d'une figure ronde, qui aboutit en pointe, comme un œuf de pigeon. Elles ont toutes, un trou sur le dos, qui est comme leur nombril. Leur gueule ne peut pas facilément estre discernée, à cause qu'elle est préſque toute couverte sous un poil d'un gris blanc, qui est quelquefois entremêle de rouge. Elle est armée de part & d'autre, de deus crochets fort pointus, qui sont d'une matiere solide, & d'un noir si poly & si luisant, que les Curieus les enchaſſent en or, pour s'en servir au lieu de Curédens, qui sont fort estimez

de

de tous ceus, qui connoiſſent la vertu qu'ils ont, de preſerver de douleur, & de toute corruption, les parties qui en ſont frottées.

Quand ces Araignées ſont devenuës vieilles, elles ſont couvertes par tout d'un duvet noirâtre, qui eſt auſſi dous, & auſſi preſſé, que du velours. Leur corps, eſt ſupporté par dix pieds, qui ſont velus par les côtez, & heriſſez en déſous de petites pointes, qui leur ſervent pour s'accrocher plus aiſément par tout, où elles veulent grimper. Tous ces pieds ſortent de la partie de devant: Ils ont chacun quatre jointures, & par le bout, ils ſont munis d'une corne noire & dure, qui eſt diviſée en deus, comme une petite fourche.

Elles quittent tous les ans leur vieille peau, comme les ſerpens, & les deus crochets qui leur ſervent de dens & de defenſe; ceus qui rencontrent ces precieuſes dépoüilles, y peuvent remarquer la figure entiere de leur corps, telle que nous l'avons fait dépeindre à la fin de ce Chapitre. Leurs yeus ſont ſi petis, & ſi enfoncez, qu'ils ne paroiſſent que comme deus petis points. Elles ſe nourriſſent de mouches, & de ſemblables vermines, & on a remarqué qu'en quelques endroits, elles filent des toiles qui ſont ſi fortes, que les petis oiſeaus qui s'y embarraſſent, ont bien de la péne de s'en développer. On dit le même des Araignées, qui ſe trouvent communémeut dans les Iles *Vermudes*, qui ſont habitées par les Anglois; il eſt auſſi fort probable, qu'elles ſont d'une même eſpece.

ARTICLE VI.

Du Tigre volant.

ON a donné à cet Inſecte, le nom de *Tigre volant*, à cauſe qu'il eſt marqueté par tout ſon corps, de taches de diverſes couleurs, de même que le Tigre. Il eſt de la groſſeur d'un Cerf volant. Sa teſte eſt pointuë, & embellie de deus gros yeux, qui ſont auſſi verts, & auſſi brillans qu'une Emeraude. Sa gueule eſt armée de deus crocs durs, & pointus au poſſible, avec leſquels il tient ſa proye, pendant qu'il en tire le

le suc. Tout son corps est revétu d'une croute dure & brune, qui lui sert comme de cuirasse. Ses ailes, qui sont aussi d'une matiere solide, couvrent quatre ailerons, qui sont aussi deliez que de la toile de soye. Il a six pattes, qui ont chacune trois jointures, & qui sont heriſſées de plusieurs petites pointes. Durant le jour, il s'occupe continuellement à la chasse d'autres Insectes, & pendant la nuit, il se perche sur les arbres, d'où il fait un bruit tout pareil au chant des Cigales.

ARTICLE VII.

Des Abeilles, & de quelques autres Insectes.

LEs *Abeilles*, qu'on voit aus Antilles ne sont pas de beaucoup differentes de celles, qui se trouvent en l'Amerique Meridionale: mais les unes & les autres, sont plus petites que celles de l'Europe. Il y en a qui sont griſes, & d'autres, qui sont brunes, ou bleuës: ces dernieres sont plus de cire & de meilleur miel. Elles se retirent toutes, dans les fentes des rochers, ou dans le creus des arbres. Leur cire est molle, & d'une couleur si noire, qu'il n'y a aucun artifice, qui soit capable de la blanchir: mais en recompense, leur miel est beaucoup plus blanc, plus dous & plus clair, que celuy que nous avons en ces contrées. On les peut manier sans aucun danger, parce qu'elles sont presque toutes dépourveües d'éguillons.

On trouve encore dans ces Iles, plusieurs *Cerfs volans*, & une infinité de *Sauterelles*, & de *Papillons*, qui sont beaus à merveille. Il s'y voit aussi & sur la terre, & en l'air divers Insectes fort importuns & dangereus, qui travaillent grandement les Habitans: mais, nous parlerons de ces incommoditez, & de quelques autres, dans les deus derniers Chapitres de ce premier Livre.

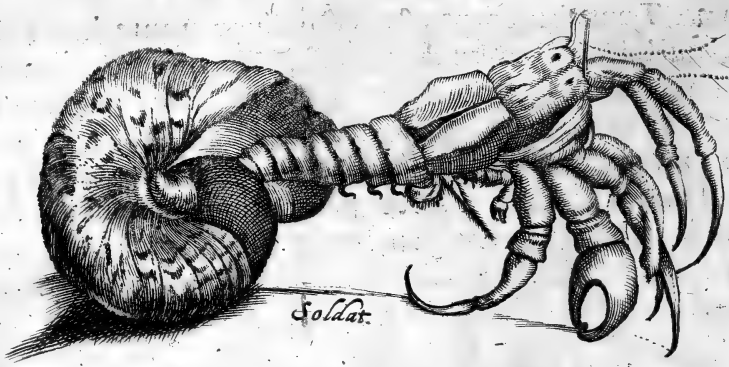

Soldat.

Mille Pieds.

Moucle Cornue

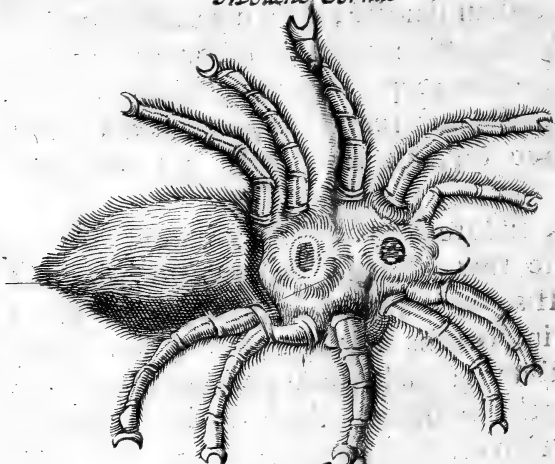

Araignée Monstrueuse

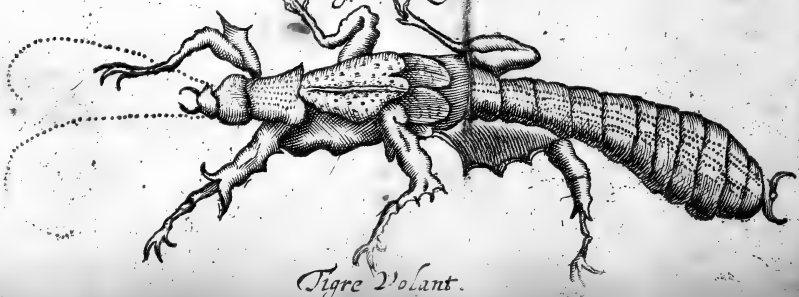

Tigre Volant.

CHAPITRE QUINZIÉME.

Des Oiseaus les plus considerables des Antilles.

TOutes les œuvres de Dieu sont magnifiques, il les a toutes faites avec sagesse, la terre est pleine de ses biens: mais il faut avoüer, qu'entre toutes les Creatures, qui n'ont rien au dessus de la vie sensitive; les Oiseaus publient plus hautement qu'aucunes autres, les inépuisables richesses de sa bonté & de sa providence: Et qu'ils nous convient, par la douce harmonie de leur chant, par l'activité de leur vol, par les vives couleurs & par toute la pompe de leur plumage, de loüer & glorifier cette Majesté Souveraine, qui les si avantageusement parez, & embellis de tant de rares perfections. C'est aussi pour nous animer à ces sacrez dévoirs, qu'aprés avoir traitté des Arbres, des Plantes, des Herbages, des Bestes à quatre pieds, des Reptiles & des Insectes, dont la terre des Antilles est couverte, nous décrirons en ce Chapitre tous les plus rares Oiseaus, qui peuplent l'air de ces aimables Contrées, & qui enrichissent la verdure éternelle, de tant d'Arbres precieus, dont elles sont couronnées.

ARTICLE I.

Des Fregates.

DEs qu'on approche de ces Iles, plusieurs Oiseaus qui frequentent la mer, viennent à la rencontre des Navires, comme s'ils étoient envoiez, pour les reconnoître. Si tost que les nouveaus passagers les apperçoivent, ils se persuadent qu'ils verront incontinent la terre: Mais il ne se faut pas flatter de cette esperance, jusques à ce qu'on les voie venir par troupes. Car il y en à une espece, qui s'écarte souvent en pleine Mer, de plus de deus cens lieües loin de terre.

Nos François les nomment *Fregates*, à cause de la fermeté & de la legereté de leur vol. Ces Oiseaus ont bien autant de

chair qu'un Canart ; mais ils ont les ailes beaucoup plus grandes, auſſi ils fendent l'air, avec une telle viteſſe & rapidité, qu'en peu de temps, on les a perdu de veuë. Ils ont le plumage different : car les uns ſont entierement noirs : & les autres ſont tout gris, à la reſerve du ventre & des ailes, qui ſont mélées de quelques plumes blanches. Ils ſont fort bons peſcheurs, car quand ils apperçoivent un poiſſon à fleur d'eau, ils ne manquent pas comme en ſe joüant, de l'enlever, & d'en faire curée. Ils ont ſur tout une adreſſe merveilleuſe, à ſe ſaiſir des poiſſons volans ; car ſi toſt qu'ils voyent, que cette delicate proye fait heriſſer les eaus, & qu'elle s'en va eſtre contrainte de prendre l'eſſor, pour eviter les cruelles pourſuites de ſes ennemis de mer. Ils ſe placent ſi bien du coſté où ils doivent faire leur ſaillie, que dez qu'ils ſortent de l'eau, ils les reçoivent en leur bec, ou en leur ſerres : Ainſi ces innocens & infortunés poiſſons, pour eviter les dens d'un ennemy, tombent ſouvent entre les griffes d'un autre, qui ne leur fait pas une meilleure compoſition.

Les rochers qui ſont en mer, & les petites Iles inhabitées ſervent de retraitte à ces Oiſeaus. C'eſt auſſi en ces lieus deſerts, où ils font leurs nids. Leur chair n'eſt point tant priſée : mais on recüeille fort ſoigneuſement leur graiſſe, à cauſe qu'on a experimenté, qu'elle eſt tres propre, pour la guériſon ou du moins le ſoulagement, de la Paralyſie, & de toutes ſortes de gouttes froides.

ARTICLE II.

Des Fauves.

LEs Oiſeaus, que nos François appellent *Fauves*, à cauſe de la couleur de leur dos, ſont blancs ſous le ventre. Ils ſont de la groſſeur d'une poule d'eau ; mais ils ſont ordinairement ſi maigres, qu'il n'y a que leurs plumes qui les faſſe valoir. Ils ont les pieds comme les Cannes, & le bec pointu, comme les beccaſſes. Ils vivent de petis Poiſſons, de même que les *Fregates*, mais ils ſont les plus ſtupides de tous les Oiſeaus de mer & de terre, qui ſont aus Antilles ; car ſoit qu'ils

qu'ils se lassent facilement de voler, ou qu'ils prenent les Navires pour des rochers flottans; aussi tôt qu'ils en apperçoivent quelcun, sur tout si la nuit approche, ils viennent incontinent se poser dessus: Et ils sont si étourdis qu'ils se laissent prendre sans peine.

ARTICLE III.

Des Aigrettes & de plusieurs autres Oiseaus de Mer & de Riviere.

ON voit aussi prés de ces Iles, & quelquefois bien loin en Mer, des Oiseaus parfaitement blancs, qui ont le bec & les pieds rouges comme du Coral; Ils sont un peu plus gros que les Corneilles. On tient que c'est une espéce *d'Aigrette*, à cause qu'ils ont une queüe qui est composée de deus plumes longues & precieuses, qui les fait discerner entre tous les autres Oiseaus, qui frequentent la Mer.

Entre les Oiseaus de Rivieres & d'étangs: Il y a des *Pluviers*, des *Plongeons*, des *Poules d'eau*, des *Cannars*, des *Oyes Sauvages*; une espece de petites *Cannes*, qui sont blanches comme la neige par tout le corps, & ont le bec & les pieds tout noirs, & des *Aigrettes*, d'une blancheur du tout admirable, qui sont de la grosseur d'un Pigeon, & qui ont le bec semblable à celuy de la Becasse, & vivent de poisson, aimant les sables & les rochers. Elles sont particulierement recherchées, à cause de ce precieus bouquet, de plumes fines & deliées comme de la soye, dont elles sont parées, & qui leur donne une grace toute particuliere. Mais parce que tous ces Oiseaus de Mer & de Riviere, sont communs ailleurs, il n'est pas besoin de les décrire.

ARTICLE IV.

Du Grand Gosier.

IL y a encore un gros Oiseau en toutes ces Iles, qui ne vit que de poisson. Il est de la grosseur d'une grosse Canne, &

d'un plumage cendré & hideus à voir. Il a le bec long & plat, la teſte groſſe, les yeus petis & enfoncez, & un col aſſez court, ſous lequel pend un Goſier, ſi demeſurement ample & vaſte, qu'il peut contenir un grand ſeau d'eau. C'eſt pourquoy nos gens l'appellent *Grand Goſier*. Ces Oiſeaus, ſe trouvent ordinairement ſur les arbres, qui ſont au bord de la mer, où ils ſe tiennent en embuſcade pour épier leur proye. Car ſi toſt qu'ils voient quelque poiſſon à fleur d'eau, & à leur avantage, ils ſe lancent deſſus & l'enlevent. Ils ſont ſi goulus, qu'ils avallent d'aſſez gros poiſſons tout d'un coup, & puis ils retournent à leur ſentinelle. Ils ſont auſſi ſi attentifs à leur péſche, que ne detournans point la veüe de deſſus la mer, d'où ils attendent leur proye; on les peut facilement tirer de la terre, ſans qu'ils ſe donnent garde du coup. Ils ſont ſongearts & melancoliques, comme il convient à leur employ. Leurs yeus ſont ſi vifs & ſi perçans, qu'ils découvrent les Poiſſons bien loin en Mer, & plus d'une braſſe de profondeur: mais ils attendent que le poiſſon ſoit préſque à fleur d'eau, pour ſe ruer deſſus: leur chair n'eſt point bonne à manger.

ARTICLE V.

De Poules d'eau.

LEs Iles, qu'on nomme *les Vierges*, ſont recommendables entre toutes les Antilles, pour avoir une infinité de beaus & de rares Oiſeaus de mer & de terre. Car outre tous ceus dont nous venons de parler, qui y ſont en abondance, on y voit une eſpece de petites Poules d'eau, qui ont un plumage raviſſant. Elles ne ſont pas plus groſſes qu'un pigeon: mais elles ont le bec plus long de beaucoup, de couleur jaune, & les cuiſſes plus hautes, qui de même que les pieds, ſont d'un rouge fort vif. Les plumes du dos & des ailes, & de la queüe, ſont d'un Incarnat luiſant, entre-mélé de vert & de noir, qui ſert comme de fons, pour relever ces éclatantes couleurs. Le deſſous des ailes & du ventre, eſt d'un jaune doré. Leur col & leur poitrine, ſont enrichis d'une agreable mélange, de tout autant de vives couleurs, qu'il y en à en tout leur

leur corps : & leur teſte qui eſt menuë, & en laquelle ſont enchaſſez deus petis yeus brillans, eſt couronnée d'une huppe tiſſuë de pluſieurs petites plumes, qui ſont auſſi émaillées de diverſes belles couleurs.

ARTICLE VI.

Des Flammans.

LEs étangs, & les lieus marécageus, qui ne ſont pas ſouvent frequentez, nourriſſent de beaus & grands Oiſeaus, qui ont le corps de la groſſeur des Oyes ſauvages, & de la figure de ceus, que les Hollandois nomment *Lepelaer*, à cauſe de la forme de leur bec, qui eſt recourbé en faſſon d'une cüeilliere. Car ils ont le bec tout pareil, le col fort long, & les jambes & les cuiſſes ſi hautes, que le reſte de leur corps eſt elevé de terre de deus bons pieds ou environ. Mais ils diffe-rent en couleur, d'autant qu'ils ont le plumage blanc quand ils ſont jeunes ; puis apres à meſure qu'ils croiſſent, il devient de couleur de Roſe, & enfin quand ils ſont âgez, il eſt tout incarnat. Il y a apparence que c'eſt à cauſe de cette couleur, que nos François les ont nommés *Flammans*. Il ſe trouve de ces mêmes Oiſeaus, prés de Montpélier, qui ont ſeulement le deſſous des ailes & du corps incarnat, & le deſſus noir. Il s'en voit auſſi aus Iles, qui ont les ailes mélées de quelques plumes blanches & noires.

On ne les rencontre rarement qu'en troupe, & ils ont loüye & l'odorat ſi ſubtils ; qu'ils éventent de loin les chaſſeurs, & les armes à feu. Pour eviter auſſi toutes ſurpriſes, ils ſe poſent volontiers en des lieus découverts, & au milieu des marécages, d'ou ils peuvent appercevoit de loin leurs ennemis, & il y en a toujours un de la bande, qui fait le guet, pendant que les autres foüillent en l'eau, pour chercher leur nourriture : Et auſſi toſt qu'il entend le moindre bruit, ou qu'il apperçoit un homme, il prend leſſor, & il jette un cri, qui ſert de ſignal aus autres pour le ſuivre. Quand les chaſſeurs, qui frequentent l'Ile de S. Domingue, veulent abattre de ces Oiſeaus, qui y ſont fort communs, ils ſe mettent au-

deſſous

dessous du vent, afin que l'odeur de la poudre ne leur soit si facilément portée, puis ils se couvrent d'un cuir de Bœuf, & marchent sur leurs mains, pour contrefaire cette beste, jusques à ce qu'ils soient arrivez en un lieu, d'où ils puissent commodement tirer leur coup: & par cette ruse, ces Oiseaus qui sont acoutumez de voir des Bœufs sauvages, qui descendent des montagnes, pour venir aus abreuvoirs, sont faits la proie des chasseurs. Ils sont gras & ont la chair assez delicate. On conserve leur peau, qui est couverte d'un mol duvet, pour estre employée aus mêmes usages, que celles du Cygne & du Vautour.

ARTICLE VII.

De l'Hirondelle de l'Amerique.

IL y a quelques années, qu'il fut aporté de ces Iles, à un curieus de la Rochelle, un Oiseau de la grosseur d'une Hirondelle, & tout semblable, excepté que les deus grandes plu-

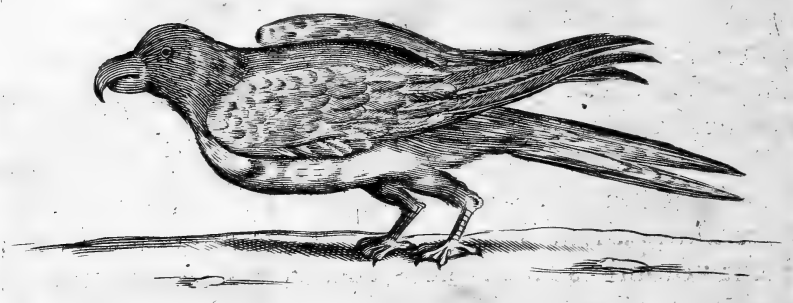

mes de la queuë, étoient un peu plus courtes, & que son bec étoit crochu, comme celuy d'un Perroquet, & ses pieds comme ceus d'une Canne, le tout parfaitement noir, si ce n'est le

le dessous du ventre, qu'il avoit blanc comme celuy des Hirondelles; enfin il leur ressembloit si fort, horsmis cette petite difference, que nous ne le saurions mieus nommer qu'*Hirondelle d'Amerique*. Nous luy avons à dessein donné place apres les Oiseaus de Mer & de Riviere, à cause que la forme de ses pieds donne assez à connoistre qu'il vit dans les eaüs. Et parce qu'il est si rare, qu'aucun Auteur n'en a jamais parlé que nous sachions, nous en donnons icy la figure fidelement tirée sur l'original, renvoyans celles des autres Oiseaus plus remarquables, que nous avons déja décrits, ou que nous allons décrire, à la fin de ce Chapitre.

ARTICLE VIII.

De plusieurs Oiseaus de terre.

OUtre tous ces Oiseaus de Mer, de Rivieres, & d'étangs; on trouve en ces Iles une tresgrande abondance de *Perdris*, de *Tourtes*, de *Corneilles*, & de *Ramiers*, qui menent un étrange bruit dans les bois. On y voit trois sortes de Poules, les unes sont *Poules communes*, semblables à celles de ces quartiers; les autres sont de celles que nous nommons *Poules d'Inde*: Et celles de la troisiéme sorte, sont une espece de *Faisans*, que les François à l'imitation des Espagnols, appellent *Poules Pintades*, par ce qu'elles sont comme peintes de couleurs blanches, & de petis points, qui sont comme autant d'yeus, sur un fonds obscur.

Il y a aussi plusieurs *Merles*, *Grives*, *Ortolans* & *Gros-becs*, présque tout semblables aus nôtres de même nom.

Quant aus autres Oiseaus, qui sont particuliers aus foresis des Antilles, il y en à de tant de sortes, & qui sont si richement, & si pompeusement couverts: qu'il faut avoüer que s'ils cedent à ceus de l'Europe pour le chant: Ils les surpassent de beaucoup en beauté de plumage. Les descriptions que nous allons faire, de quelques uns des plus considerables, confirmeront suffisamment la verité de cette proposition.

Nous commencerons par les Perroquets, qui selon leur differente grosseur sont distinguez en trois especes. Les plus grands sont nommez *Arras*, *Canides* ou *Camivés*, les moindres *Perroquets communs*, & les plus petis *Perriques*.

ARTICLE IX.

Des Arras.

LEs *Arras* sont des Oiseaus beaus par excellence, de la grosseur d'un Faisan : mais quant à la figure du corps, ils sont semblables aus Perroquets. Ils ont tous la teste assés grosse, les yeus vifs & assures, le bec crochu, & une longue queuë, qui est composée de belles plumes, qui sont de diverses couleurs, selon la difference des Iles, où ils ont pris leur naissance. On en voit qui ont la teste, le dessus du col, & le dos de bleü celeste tabizé, le ventre & le dessous du col & des ailes, de jaune pâle, & la queuë entierement rouge. Il y en a d'autres, qui ont présque tout le corps de couleur de feu, horsmis qu'ils ont en leurs ailes, quelques plumes, qui sont jaunes, azurées & rouges. Il s'en trouve encore qui ont tout le plumage meslé de rouge, de blanc, de bleü, de vert & de noir, c'est à dire de cinq belles & vives couleurs, qui font un tres-agreable émail. Ils volent ordinairement par troupes. On jugeroit à leur posture qu'ils sont fort hardis & resolus : car ils ne s'étonnent point du bruit des armes à feü, & si les premier coup ne les a blessez, ils attendent sans bouger du lieu où ils sont, une deuziéme charge : mais il y en a plusieurs, qui attribuent cette assurance, à leur stupidité naturelle, plutôt qu'a leur courage. On les apprivoise assez aisément : on leur apprend aussi à prononcer quelques paroles, mais ils ont pour la plûpart, la langue trop épaisse, pour se pouvoir faire entendre, aussi bien que les *Canides*, & les plus petis *Perroquets*. Ils sont si ennemis du froid, qu'on à bien de la peine à leur faire passer la mer.

ARTI-

ARTICLE X.

Des Canides.

ON estime beaucoup les *Canides* qui sont de même grosseur que les precedens, mais d'un plumage encore plus raviſſant. Témoin celuy que Monſieur du Montel qui a fait pluſieurs voyages en l'Amerique, & qui a ſoigneuſément viſité toutes les Iles, a veu en celle de Coraçao, & dont il nous „donne cette exacte relation. Il meritoit, dit il, de tenir „ rang entre les plus beaus Oiſeaus du monde. Je le conſide„ray de ſi prez, & le maniay ſi ſouvent étant en ce lieu là, que „ j'en ay encore les idées toutes fraiches. Il avoit tout le plu„ mage ſous le ventre, ſous les aîles & ſous le col de cou„ leur d'aurore tabizée: Le deſſus du dos, & de la moitié „ des aîles d'un bleü celeſte, & vif au poſſible. La queüe & „ les grandes plumes des aîles, étoient entremélées d'un in„ carnadin éclatant à merveilles, diverſifié d'un bleü comme „ le deſſus du dos, d'un vert naiſſant, & d'un noir luiſant, qui „ rehauſſoit & faiſoit paroître avec plus déclat, l'or & l'azur „ de l'autre plumage. Mais ce qui étoit le plus beau, étoit ſa „ teſte, couverte d'un petit duvet de couleur de Roſe, mar„ queté de vert, de jaune, & de bleü mourant, qui s'étendoit „ en ondes juſques au dos. Ses paupieres étoient blanches, „ & la prunelle de ſes yeux jaune & rouge, comme un rubis „ dans un chaton d'or. Il avoit ſur la teſte, comme une toque „ de plumes d'un rouge vermeil, étincelant comme un char„ bon allumé, qui eſtoit bordée de pluſieurs autres plumes „ plus petites, de couleur de gris de perle.

„ Que s'il étoit merveilleus pour cette riche parure, il n'é„ toit pas moins à priſer pour ſa douçeur; Car bien qu'il eût „ le bec crochu, & que les ongles, ou ſerres de ſes pieds, d'ont „ il ſe ſervoit comme de mains, tenant ſon manger, & le por„ tant au bec, fuſſent ſi perçantes & ſi fortes, qu'il eut pü em„ porter la piece, de tout ce qu'il empoignoit: neantmoins „ il étoit ſi privé, qu'il joüoit avec les petis enfans, ſans les bleſ„ ſer: Et quand on le prénoit, il reſſerroit ſi bien ſes ongles,

„ que l'on n'en ſentoit aucunement les pointes. Il l'échoit „ comme un petit chien, avec ſa langue courte & épaiſſe, ceus „ qui l'amadoüoient, & luy donnoient quelque friandiſe, joig- „ noit ſa teſte à leur jouës, pour les baiſer & careſſer, & té- „ moignant par mille ſoupleſſes ſa reconnoiſſance, il ſe laiſ- „ ſoit mettre en telle poſture qu'on vouloit, & prenoit plaiſir „ à ſe divertir de la ſorte, & à faire paſſer le tems à ſes amis. „ Mais autant qu'il étoit dous & traittable, à ceus qui luy fai- „ ſoient du bien; autant étoit il mauvais & irreconciliable, „ à ceus qui l'avoient offenſé, & il les ſavoit fort bien diſcer- „ ner entre les autres, pour leur donner quelques atteintes „ de ſon bec & de ſes ongles, s'il les trouvoit à ſon avantage. „ Au reſte il parloit Hollandois, Eſpagnol, & Indien: Et „ en ce dernier langage il chantoit des airs comme un Indien „ même. Il contrefaiſoit auſſi toutes ſortes de volailles, & „ d'autres animaus domeſtiques. Il nommoit ſes amis par „ nom & par ſurnom, accouroit à eus, & voloit ſur eus, ſi toſt „ qu'il les apperçevoit, notamment quand il avoit faim. Que „ s'ils avoient eſté abſens, & qu'il ne les eut veus de long „ tems, il faiſoit paroître la joie qu'il avoit de leur retour, par „ des cris déjouiſſance. Quand il avoit bien folâtré & joué, „ & que l'on étoit ennuyé de ſes careſſes, il ſe retiroit au faîte „ du couvert de la caze de ſon nourriſſier, qui étoit un Cava- „ lier de la même Ile: Et de la il parloit, chantoit, & faiſoit „ mille ſingeries, ſe mirant en ſon plumage qu'il agençoit & „ paroit, nettoyoit & poliſſoit avec ſon bec. On n'avoit „ point de peine à le nourrir. Car non ſeulement le pain „ dont on uſe en cette Ile, mais tous les fruits & toutes les „ racines qui y croiſſent, luy étoient agreables. Et quand on „ luy en avoit donné plus qu'il n'en avoit beſoin, il cachoit „ ſoigneuſement le reſte, ſous les feüilles de la couverture de „ la caze, & y avoit recours dans la neceſſité: Enfin, je n'ay „ jamais veu d'oiſeau plus beau ni plus aimable. Il étoit digne „ d'étre preſenté au Roy, ſi on euſt pû le paſſer en France, C'eſt-la, ce qu'en rapporte ce noble & veritable Témoin, qui ajoûte, qu'il avoit été apporté des Antilles à Monſieur Ro- denborck, qui étoit alors Gouverneur du Fort, & de la Co- lonie Hollandoiſe, qui eſt en l'Ile de Caraçao.

ARTI-

ARTICLE XI.

Des Perroquets.

ON voit presque par toutes les Antilles des *Perroquets*, que les Indiens habitans du païs appellent en leur langue *Kouléhuec*, & qui vont par troupes comme les Etourneaus. Les chasseurs les mettent au rang du gibier, & ne croient pas perdre leur poudre ni leur peine de les mettre bas. Car ils sont aussi bons & aussi gras, que le meilleur poulet : sur tout quand ils sont jeunes, & pendant le tems des graines, & des fruits de plusieurs Arbres, dont ils se nourrissent. Ils sont de differente grosseur & de different plumage, selon la difference des Iles. De sorte que les anciens habitans savent reconnoître le lieu ou ils sont nez, à leur taille & à leur plume.

Il y en à d'une admirable sorte, en l'une des Iles qu'on appelle *Vierges*. Ils ne sont pas plus gros que l'Oiseau que les Latins nomment *Hupupa*, & ils ont presque la même figure. Mais ils sont d'un plumage chamarré d'une si grande varieté de couleurs, qu'ils recréent merveilleusement la veuë, & ce qui est le principal, ils apprenent parfaitement bien à parler, & contrefont tout ce qu'ils entendent.

ARTICLE XII.

Des Perriques.

LEs plus petis Perroquets, ne sont pas plus gros qu'un Merle, il s'en trouve même qui n'ont pas plus de corps qu'un Passereau. On les nomme *Perriques*. Elles sont couvertes d'un plumage, qui est entierement vert, horsmis que sous le ventre & aus bords des ailes & de la queüe, il tire sur le jaune. Elles apprenent aussi à parler & à siffler. Mais elles retiennent toujours quelque peu du sauvagin. Ce qui fait qu'elles pincent bien fort, quand elles ne sont pas en bonne humeur. Et si elles peuvent avoir la liberté, elles gagnent les bois, où elles meurent de faim. Car ayant esté nourries

de jeuneſſe en la cage, où elles trouvoient leur nourriture preparée, elles ne ſavent pas choiſir les Arbres, ſur léquels il y a des graines qui leur ſont propres.

ARTICLE XIII.

Du Tremblo.

IL y à en quelques Iles, particulierement à la Gardeloupe, un petit Oiſeau que l'on nomme *Tremblo*, parce qu'il tremble ſans ceſſe principalement des ailes qu'il entr'ouve. Il eſt de la groſſeur d'une caille, & ſon plumage eſt d'un gris un peu plus obſcur, que celuy de l'Alouëtte.

ARTICLE XIV.

Du Paſſereau de l'Amerique.

LEs Iles de Tabago & de la Barboude, comme étant les plus Meridionales des Antilles, ont beaucoup de rares Oiſeaus, qui ne ſe voient pas en celles, qui ſont plus au nord. Il s'y en rencontre entre autres un, qui n'eſt pas plus gros qu'un Paſſereau, & qui a un plumage raviſſant: Car il a la teſte, le col, & le dos, d'un rouge ſi vif & ſi éclatant, que lors qu'on le tient ſerré en la main, & qu'on ne fait paroiſtre que le col, ou le dos, on le prendroit même de fort prez, pour un charbon allumé. Il a le deſſous des ailes & du ventre d'un bleu celeſte, & les plumes des ailes & de la queüe, d'un rouge obſcur, marqueté de petis points blancs, diſpoſez en égale diſtance, qui ont la figure de la prunelle de ſon œil. Il a auſſi le bec, & le ramage, d'un Paſſereau; & pour ce ſujet on l'a nommé à bon droit, *Paſſereau de l'Amerique.*

ARTI-

ARTICLE XV.

De l'Aigle D'Orinoque.

IL passe aussi souvent de la terre ferme, à ces mêmes Iles, une sorte de gros Oiseau, qui doit tenir le premier rang entre les Oiseaus de Proye, qui sont aus Antilles. Les premiers habitans de Tabago, le nommerent, *Aigle D'orinoque*, à cause qu'il est de la grosseur & de la figure d'une Aigle, & qu'on tient que c'et Oiseau, qui n'est que passager en cette Ile, se voit communement en cette partie de l'Amerique Meridionale, qui est arrosée de la grande Riviere d'Orinoque. Tout son plumage est d'un gris clair, marqueté de taches noires, horsmis que les extremités de ses aîles & de sa queüe, sont bordées de jaune. Il a les yeus vifs & perçants. Les aîles fort longues, le vol roide & promt, veu la pesanteur de son corps. Ils se repaist d'autres Oiseaus, sur léquels il fond avec furie, & apres les avoir atterrez, il les dechire en pieces, & les avale. Il a neantmoins tant de generosité, qu'il n'attaque jamais ceus, qui sont foibles & sans defense. Mais seulement les Arras, les Perroquets, & tous les autres qui sont armez comme lui, de becs forts & crochus, & de griffes pointuës. On a même remarqué, qu'il ne se ruë point sur son gibier, tandis qu'il est à terre, ou qu'il est posé sur quelque branche: mais qu'il attend qu'il ait pris l'essor, pour le combattre en l'air, avec un pareil avantage.

ARTICLE XVI.

Du Mansseny.

LE *Mansseny*, est aussi une espece de petite Aigle, qui vit aussi de Proye, mais il n'a pas tant de cœur, que celle dont nous venons de parler, car il ne fait la guerre qu'aus Ramiers, aus Tourres, aus poulets, & aus autres petis Oiseaus, qui ne lui peuvent resister.

Il y a encore dans ces Iles une infinité d'autres Oiſeaus de toutes ſortes d'éſpeces, & dont la plûpart n'ont point de noms.

ARTICLE XVII.

Du Colibry.

POur couronner dignément l'Hiſtoire des Oiſeaus de nos Antilles, nous finirons par l'admirable *Colibry*, admirable pour ſa beauté, pour ſa petiteſſe, pour ſa bonne odeur, & pour ſa faſſon de vivre. Car étant le plus petit de tous les Oiſeaus qui ſe voient, il verifie glorieuſement le dire de Pline, que *Natura nuſquam magis quam in minimis tota eſt.* Il ſe trouve de ces Oiſeaus, dont le corps eſt ſi petit, qu'ils ne ſont guéres plus gros qu'un Hanneton. Il y en a, qui ont le plumage ſi beau, que le col les aîles & le dos repreſentent la diverſité de l'arc-en-ciel, que les Anciens ont appellé *Iris*, & fille de l'admiration. L'on en voit encore, qui ont ſous le col un rouge ſi vif, que de loin, on croiroit que ce ſeroit une eſcarboucle. Le ventre & le deſſous des aîles eſt d'un jaune doré; les cuiſſes d'un vert d'Emeraude; les pieds & le bec noirs comme ébene polie; & les deus petis yeus, ſont deus diamans enchaſſez en une ovale de couleur d'acier bruny. La teſte eſt d'un vert naiſſant qui lui donne tant d'éclat qu'elle paroit comme d'orée. Le maſle, eſt enrichy d'une petite Hupe en forme d'aigrette, qui eſt compoſée de toutes les differentes couleurs, qui emaillent ce petit corps, le miracle entre les Oiſeaus, & l'une des plus rares productions de la nature. Il abaiſſe & leve quand il lui plait cette petite creſte de plumes, dont l'Auteur de la nature l'a ſi richement couronné. Tout ſon plumage eſt auſſi plus beau, & plus éclatant, que celuy de la femelle.

Que ſi cet Oiſeau eſt merveilleus en ſa taille, & en ſon plumage; il n'eſt pas moins digne d'admiration en l'activité de ſon vol, qui eſt ſi vite & ſi precipité, qu'à proportion, les plus gros Oiſeaus, ne fendent point l'air avec tant de force, & ne font pas un bruit ſi reſonnant, que celuy qu'excite cet aimable

ble petit Colibry, par le battement de ſes aîles; Car on diroit que ce ſoit un petit tourbillon émeu en l'air, & qui ſiffle aus oreilles. Et parce qu'il ſe plait à voler prés de ceus qui paſſent, il ſurprend quelquéfois ſi inopinément, que bien ſouvent il donne une ſubite, & innocente frayeur, à ceus qui l'entendent plûtoſt qu'ils ne le voient.

Il ne vit que de roſée, laquelle il ſucce ſur les fleurs des arbres avec ſa langue, qui eſt beaucoup plus longue que le bec, & qui eſt creuſe comme un petit chalumeau, de la groſſeur d'une menuë aiguille. On ne le voit que fort rarement ſur terre, ni même perché ſur les arbres: mais ſuſpendu en l'air aupres de l'arbre, où il prend ſa nourriture. Il ſe ſoutient ainſi par un dous battement d'ailes, & en même tems il tire la roſée, qui ſe conſerve le plus long-tems, au fond des fleurs à demy épanoüies. C'eſt en cette poſture, qu'il y a du plaiſir à le conſiderer. Car épanoüiſſant ſa petite hupe, on diroit qu'il ait ſur la teſte, une couronne de rubis & de toutes ſortes de pierres precieuſes. Et le Soleil rehauſſant toutes les riches enluminures de ſon plumage, il jette un éclat ſi brillant, qu'on le pourroit prendre, pour une roſe de pierrerie animée & volante en l'air. Aus lieus où il y à pluſieurs Cottonniers, on voit ordinairement quantité de Colibris.

Bien que ſon plumage perde beaucoup de ſa grace quand il eſt mort, ſi eſt ce qu'il eſt encore ſi beau, que l'on a veu des Dames en porter par curioſité pour pendans d'oreilles. Ce que pluſieurs ont trouvé leur eſtre mieus ſeant, que tous les autres.

Ce merveilleus Oiſeau, n'a pas ſeulement la couleur extraordinairement agreable: mais il y en a d'une ſorte, qui apres avoir recrée la veuë, rejoüit encore & contente l'odorat par ſa ſoveue odeur, qui eſt auſſi douce, que celle de l'ambre & du muſc les plus fins.

Il bâtit le plus ſouvent ſon nid, ſous une petite branche de quelque Oranger ou Cottonnier, & comme il eſt proportioné à la petiteſſe de ſon corps, il le cache ſi bien parmy les feüilles, & le met ſi induſtrieuſement à l'abry des injures de l'air, qu'il eſt préſque imperceptible. Il eſt auſſi, ſi bon architecte, que pour n'eſtre point expoſé aus vens du levant & du Nord,

qui soufflent d'ordinaire en ces païs-la, il le place au midy. Il le compose au dehors de petis filets d'une Plante que l'on nomme *Pite*, & dont nos Indiens font leurs cordes. Ces petis filamens, sont deliez comme des cheveus, mais beaucoup plus forts. Il les lie & les entortille avec son bec si serrément, à l'entour de la petite branche fourchuë, qu'il à choisie pour y perpetuer son espece: que ce nid étant ainsi parmy les feüilles, & suspendu sous la branche, se trouve comme nous avons dit & hors de la veuë, & hors de tout peril. L'ayant rendu solide & remparé au dehors par ces filamens, & par quelques brins décorces & de menuës herbes, entrelacez les uns dans les autres avec un merveilleus artifice, il le pare au dedans du plus fin cotton, & d'un duvet de petites plumes, plus molles que la soye la plus deliée. La femelle, ne fait communément que deus œufs, qui sont en ovale, & de la grosseur d'un pois, ou si vous voulés d'une perle de conte.

Nôtre brave voiageur, ne se taira pas sur cette matiere, elle est trop digne de ses observations curieuses. Voicy donc ce qu'il en écrit entr'autres choses à son amy, en ses relations
„ familieres. On trouve par fois des nids de *Colibry*, sous
„ les branches de quelques unes de ces plantes de tabac, qu'on
„ laisse croître aussi haut qu'elles peuvent, pour en avoir la
„ graine. Je me souviens, qu'un de nos Negres m'en montra
„ un, qui étoit ainsi fort proprément attaché sous une de ces
„ branches. Même comme j'étois à Saint Christofle, à la
„ pointe des Palmistes, un Anglois m'en fit voir un autre, qui
„ tenoit à l'un des roseaus, qui soutenoit la couverture de sa
„ case à Tabac, comme ont parle aus Iles. J'ay veu aussi un
„ de ces nids avec les œufs, qui étoit encore attaché à la
„ branche, qui avoit esté coupée pour l'ornement du cabi-
„ net d'un curieus, lequel avoit de plus encore le masle & la
„ femelle secs, & conservez en leur entier. Et c'est là où je
„ consideray attentivement & le nid & l'oiseau. Et aprés
„ avoir admiré l'œuvre de Dieu en cette petite creature, je
„ dis étant tout ravy à la veuë de ce nid, qui étoit de la gros-
„ seur d'une nois,

Que

„ *Que la matiere ou la figure*
„ *Se faſſe icy conſiderer*
„ *Rien ne ſe doit accomparer*
„ *A cette exquiſe Architecture*
„ *Vne ſolide dureté*
„ *S'y meſle avec la beauté*
„ *Par un ſingulier artifice :*
„ *Car un bec eſt tout l'inſtrument*
„ *Qui donne à ce rare edifice,*
„ *Son plus precieus ornement.*

Au reſte, il ſe voit de ces Oiſeaus preſque en toutes les Antilles, mais ſelon la diverſité des Iles ils different & de groſſeur & de plumage. Les plus beaus, & les plus petis de tous, ſe trouvent en l'Ile *d'Aruba*, qui releve de la Colonie Hollandoiſe, qui eſt à *Coraçao*.

On pourroit peuteſtre deſirer icy, que nous parlaſſions du chant de cet Oiſeau, & qu'aprés avoir ravy la veuë, & ſatisfait merveilleuſement l'odorat, il contentaſt encore l'ouïe par l'harmonie de ſon chant. Quelques uns diſent qu'en effet il y en a d'une eſpece, qui chante en quelque ſaiſon de l'année. Mais il y a grande apparence, que ce qu'on appelle le chant du Colibry, n'eſt autre choſe, qu'un petit cry ſemblable à celuy de la Cygale, qui eſt toujours d'un même ton. Mais quand il ne chanteroit pas, il poſſede ſans cela, aſſez d'autres rares avantages de la nature, pour tenir rang entre les plus beaus, & les plus excellens Oiſeaus.

Ceus qui ont demeuré au Breſil, nous rapportent conſtanment, qu'il y a un petit Oiſeau nommé *Gonambuch*, d'un blanc luiſant, qui n'a pas le corps plus gros qu'un Frelon, & qui ne doit rien au Roſſignol, pour le regard du chant clair & net. Peuteſtre que c'eſt une eſpéce de *Colibry*, comme quelques uns le poſent. Mais toujours n'eſt il pas comparable, ni en beauté de plumage, ni en odeur, & autres raviſſantes qualitez, à celuy que nous venons de décrire.

Ceus lá ont mieus rencontré, qui ont dit que ce chef d'œuvre de nature, eſt une eſpéce de ces petis Oiſeaus que quelques Indiens appellent *Guaraciaba*, ou *Guacariga*, c'eſt à dire *Rayon du Soleil*, & *Guaracigaba*, c'eſt â dire *Cheveu du Soleil*. Les Eſpagnols les nommeut *Tomineios*, par ce que quand on en met un avec ſon nid dans un trébuchet à peſer l'or, il ne peſe ordinairement, que deus de ces petis poids, que les mêmes Eſpagnols appellent, *Tominos*, c'eſt à dire vint-quatre grains.

Quelques uns ont mis en avant, qu'une partie de ces admirables *Colibris*, ſont premierement des Mouches, qui puis aprés ſe transforment en Oiſeaus. D'autres ont écrit, que les Antillois appelloient ces Oiſeaus des Rénez, parce qu'ils dorment la moitie de l'année comme les L'oirs, & qu'ils ſe reveillent au Printems, renaiſſant comme de nouveau, avec cette agreable ſaiſon. Même il y en à qui diſent, que lors que les fleurs viennent à tomber, ils pouſſent leur petit bec dans le tronc des arbres, & y demeurent fichez immobiles & comme morts durant ſix mois, juſques à ce que la terre vienne à à eſtre couverte, d'un nouveau tapis de fleurs. Mais nous n'avons garde de meſler tous ces contes, à la veritable Hiſtoire de nôtre *Colibry*, & nous ne les faiſons que toucher du doigt en paſſant.

Nous fermerons ce Chapitre, par une choſe bien digne d'étre remarquée, & qui ne ſe voit point ailleurs, ſi ce n'eſt peuteſtre en la Guinée comme l'Inſcot le rapporte. C'eſt le merveilleus inſtinct, que Dieu a donné à tous les petis Oiſeaus de l'Amerique, pour conſerver leur eſpece. En ce qu'y ayant parmy les bois une ſorte de grandes couleuvres vertes & menuës; qui rampent ſur les Arbres, & qui pourroient s'entortillant de branche en branche, aller manger les œufs des Oiſeaus, dont elles ſont fort avides: Pour empeſcher ces larroneſſes d'atteindre à leurs nids, tous les petis Oiſeaus, qui n'ont pas le bec aſſez fort, pour ſe defendre contre leurs ennemis, font leurs nids au bout fourchu de certains filamens, qui comme le lierre croiſſent à terre, s'élevent à la faveur des Arbres, & s'étant pouſſez juſqu'à leur ſommet, ne pouvant aller plus outre, retombent en bas, quelquesfois deus ou trois braſſes,

au

au dessous des branches. C'est donc au bout de ces ligamens nommés *Lienes* par nos François, que les Oiseaus attachent fortement leurs nids, avec une telle industrie, que lors qu'on les rencontre dans les bois, comme il y en a grand nombre, on ne peut assez admirer, ni la matiere, ni l'ouvrage de ces petis edifices branlans. Pour ce qui est des Perroquets, & des autres Oiseaus qui sont plus forts, ils font leur nids dans les creus des arbres, ou sur les branches, comme ceus de par deçà: Car ils peuvent rechasser avec le bec & les ongles, les Couleuvres qui leur font la guerre.

On trouvera en la page suivante, les figures des Oiseaus les plus rares & les plus considerables que nous venons de décrire: mais il faut confesser que le burin, ni même les pinceaus les plus delicas, ne leur s'auroient donner la grace, les traits, ni toutes les vives couleurs, dont ils sont naturellement parez.

Le Flammant.
L'Aigle Dorinoque
Colibry
Grand Gosier
Poule Pintade.
Poule

CHAPITRE SEIZIEME.

Des Poiſſons de la Mer, & des Rivieres des Antilles.

NOus ne pretendons pas, de traitter l'Hiſtoire des Poiſſons des Antilles, avec toute l'exactitude, que cette ample & feconde matiere le pourroit deſirer: mais, puis qu'apres avoir conſideré juſques icy, toutes les plus precieuſes richeſſes, dont Dieu a fort avantageuſement pourveu les terres de ces heureuſes contrées, l'ordre requiert, que nous parlions à preſent, des productions de la Mer qui les entoure, & des Rivieres qui les arroſent: nous nous propoſons ſeulement de décrire briévement dans ce Chapitre, les plus excellens Poiſſons, qui s'y trouvent en abondance, & qui ſervent à la nourriture de l'homme, afin que cette conſideration nous porte à reconnoître, que ſa tres-ſage Providence a déployé ſes merveilles ſur les profondes eaus, avec autant d'éclat & de liberalité que ſur le ſec, & par conſequent qu'il eſt juſte que les Cieus & la terre le loüent, la Mer & tout ce qui ſe remuë en elle.

ARTICLE I.

Des Poiſſons volans.

IL y en a, qui tiennent pour un conte fait a plaiſir, ce que l'on dit des *Poiſſons volans*, bien que les relations de plusieurs fameus voiageurs en faſſent foy. Mais, quelque opinion qu'en puiſſent avoir ceus qui ne veulent rien croire, que ce qu'ils ont veu, c'eſt une verité tres-conſtante, qu'en navigeant, dés qu'on a paſſé les Canaries, juſques à ce que l'on approche des Iles del'Amerique, on voit ſortir ſouvent de la Mer, de groſſes trouppes de Poiſſons, qui volent la hauteur d'une pique, & pres de cent pas loin, mais pas davantage: par ce que leurs ailes ſe ſéchent au Soleil. Ils ſont préſque ſemblables aus Harans, mais ils ont la teſte plus ronde, & ils ſont plus larges ſur le dos. Ils ont les ailes comme une Chauve-ſou-

ve-ſouris, qui commencent un peu au deſſous de la teſte, & s'étendent préſque juſques à la queüe. Il arrive ſouvent, qu'ils donnent en volant contre les voiles des Navires, & qu'ils tombent même en plein jour ſur le tillac. Ceus qui en ont fait cuire, & qui en ont mangé les trouvent fort delicas.

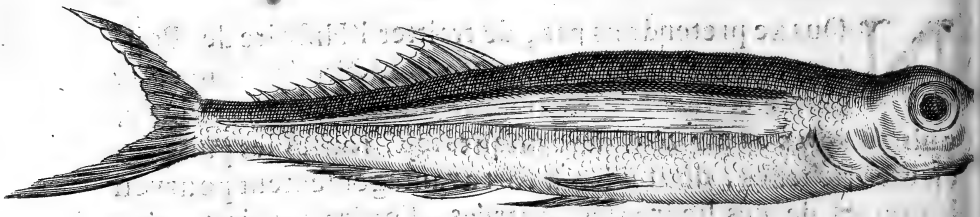

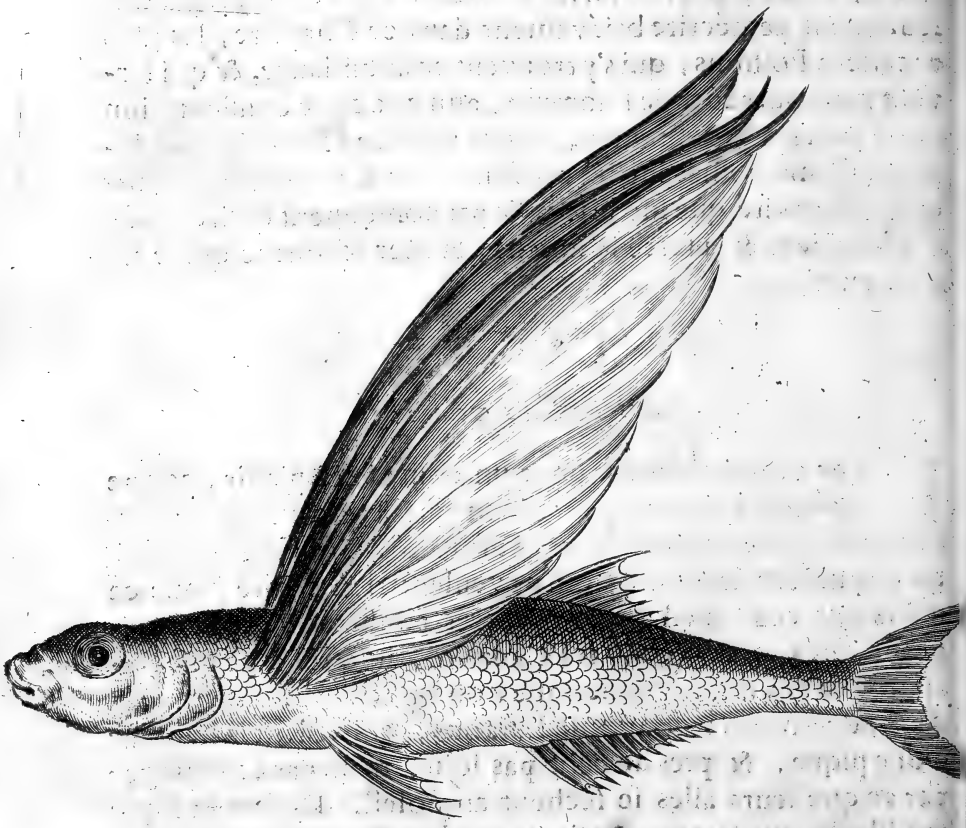

Ce qui les oblige à quitter la mer, qui eſt leur élement le plus ordinaire, eſt qu'ils ſont pourſuivis de pluſieurs grands Poiſſons, qui en font curée. Et pour eſquiver leur rencontre, ils prennent une fauſſe route, faiſant un bond en l'air, & changeant leur nageoires en ailes, pour eviter le danger, mais, ils trouvent des ennemis en l'air, auſſi bien que dans les eaus. Car il y a de certains Oiſeaus marins, qui ne vivent que de proye, leſquels leur font auſſi une cruelle guerre, & les prennent en volant; comme nous l'avons déja dit au Chapitre precedent.

Il ne ſera peuteſtre pas desagreable à ceus, qui liront l'Hiſtoire de ces Poiſſons ailés du nouveau monde, de nous y voir ajoûter pour enrichiſſement, les paroles de ce grand Poëte, qui dans ſon Idyle Heroique, nous témoigne qu'avec plaiſir il a

veu mille fois ſous les cercles brulans
Tomber comme des Cieux de vrais poiſſons volans:
Qui courus dans les flots par des monſtres avides,
Et mettant leur refuge en leurs ailes timides
Au ſein du pin vogueur pleuvoient de tous cotez,
Et joncohient le tillac de leurs corps argentez.

ARTICLE II.

Des Perroquets de Mer.

IL y a auſſi en ces quartiers là des Poiſſons, qui ont l'écaille comme la Carpe, mais de couleur verte comme la plume d'un Perroquet: d'ou vient auſſi que nos François les nomment *Perroquets de Mer.* Il ont les yeus beaus & fort étincelans, les prunelles claires comme du Criſtal, qui ſont entourées d'un cercle argenté, qui eſt enfermé dans un autre, qui eſt d'un vert d'émeraude comme les écailles de leur dos, car celles de deſſous le ventre, ſont d'un vert jaunâtre. Ils n'ont point de dents, mais, ils ont les machoires d'enhaut & d'enbas d'un os ſolide, qui eſt extremément fort, de même couleur que leur écailles, & diviſé par petis compartimens beaus à voir. Ils vivent de Poiſſons à Coquille, & en cet avec ces du-

res machoires, qu'ils briſent comme entre deus meules, les Huitres les Moules, & les autres coquillages, afin de ſe repaître de leur chair. Ils ſont excellens à manger, & ſi gros, qu'il s'en voit qui peſent plus de vint livres.

ARTICLE III.

De la Dorade.

LA *Dorade*, que quelques uns nomment *Brame de Mer*, y eſt encore commune. Elle a ce nom de Dorade, parce que dans l'eau ſa teſte paroit d'un vert doré, & tout le reſte de ſon corps jaune comme or, & azuré comme le ciel ſerain. Elle ſe plait à ſuivre les Navires, mais elle nage d'une telle viteſſe, qu'il faut eſtre bien adroit, pour la pouvoir atteindre avec la gaffe ou foine, qui ſont des inſtrumens, avec leſquels les Matelots ont de coutume de prendre les gros Poiſſons: auſſi il s'en voit peu, qui ait une plus grande diſpoſition naturelle à fendre les flots que celuy-ci; car il a le devant de la teſte fait en pointe, le dos heriſſé d'épines qui s'étendent juſques à la queüe qui eſt fourchuë, deus nageoires au defaut de la teſte, & autant ſous le ventre, les écailles petites, & tout le corps d'une figure plus large que groſſe; Ce qui luy donne un merveilleus empire dans les eaus. Il s'en trouve, qui ont environ cinq pieds de longueur. Pluſieurs eſtiment que leur chair qui eſt un peu ſéche, eſt auſſi agreable au goût que celle de la Truitte où du Saulmon; pourveu que ſon aridité ſoit corrigée, par quelque bonne ſauce. Lors que les Portugais voient que ces Dorades ſuivent leur Navire, ils ſe mettent ſur le beau pré, avec une ligne à la main, au bout de laquelle il y a ſeulement un morceau de linge blanc au haut de l'hameçon, ſans autre apas.

ARTI-

ARTICLE IV.

De la Bonite.

IL y a un autre Poiſſon, qui ſuit ordinairement les Navires. On le nomme *Bonite*. Il eſt gros & fort charnu, & de la longueur de deus pieds ou environ. Sa peau paroit d'un vert fort obſcur, & blanche ſous le ventre. Il n'a point d'écailles ſi ce n'eſt aus deus coſtés, où il en a deus rangs de fort petites, qui ſont couchées ſur une ligne jaunâtre, qui s'étend de part & d'autre, à commencer depuis la teſte juſques à la queüe qui eſt fourchuë. Il ſe prend avec de gros hameçons, que l'on jette aus environs du Navire. Tout en avançant chemin, & ſans caller les voiles on fait cette peſche. Ce Poiſſon eſt goulu comme la Moruë, & ſe prend avec toute ſorte d'amorces, même avec les tripailles des Poiſſons, qui ont eſté eventrez. On le rencontre plus ſouvent en pleine mer, qu'es coſtes. Il eſt bon étant mangé frais; mais il eſt encore plus delicat, lors qu'il a demeuré un peu dans le ſel, & dans le poivre, avant que de le faire cuire. Pluſieurs tiennent, que ce Poiſſon eſt le même, que celuy que nous appellons *Thon*, & qui eſt commun en toutes les coſtes de la Mer Mediterranée.

ARTICLE V.

De l'Eguile de Mer.

L'*Eguille*, eſt un Poiſſon ſans écailles, qui croiſt de la longueur de quatre pieds ou environ. Il a la teſte en pointe, longue d'un bon pied, les yeus gros & luiſans qui ſont bordez de rouge. La peau de ſon dos eſt rayée de lignes de bleü & de vert, & celle de deſſous ſon ventre, eſt d'un blanc meſlé de rouge. Il a huit Nageoires, qui tirent ſur le jaune, & une queüe fort pointuë, qui a peuteſtre donné l'occaſion de luy donner le nom qu'il porte, de même que la figure

de ſa teſte, a convié les Hollandois de l'appeller, *Tabac-Pype*, c'eſt a dire *Pipe à Tabac.*

ARTICLE VI.

De pluſieurs autres Poiſſons de la Mer & des Rivieres.

LEs Côtes de ces Iles ont auſſi des *Carangues* des *Mulets* qui entrent quelquefois en l'eau douce, & ſe peſchent dans les Rivieres, *des Poiſſons de roche* qui ſont rouges, & de diverſes autres couleurs, & ſe prennent aupres des Rochers; *Des Negres ou diables de Mer*, qui ſont de gros Poiſſons qui ont l'écaille noire, mais qui ont la chair blanche & bonne au poſſible, & une infinité d'autres Poiſſons, qui ſont pour la pluspart differens de ceus qui ſe voient en Europe, & qui n'ont encore point de noms parmy nous.

Pour ce qui eſt des Rivieres; elles fourniſſent une grande abondance de bons Poiſſons aus Habitans des Antilles, & s'il eſt permis de comparer les petites choſes aus grandes, elles ne cedent point à proportion de leur etenduë en fecondité, à la Mer. Il eſt vray qu'elles ne produiſent point de Brochets, de Carpes, ni de ſemblables Poiſſons, qui ſont communs en ces quartiers-cy: mais il y en a grande quantité d'autres, qui ne ſont connus que des Indiens, & dont quelques uns approchent de la figure des nôtres.

CHA-

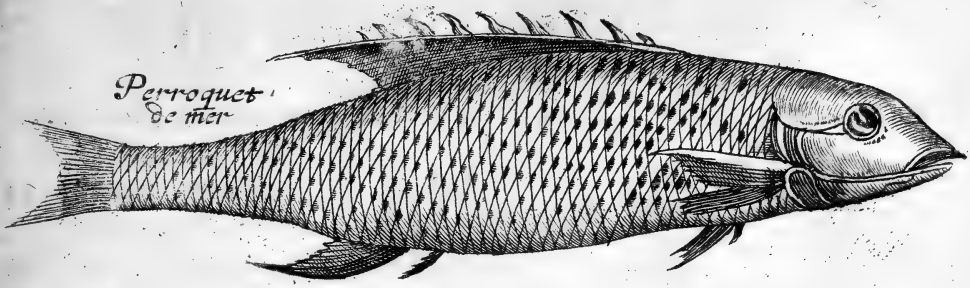

Poisson de Roche

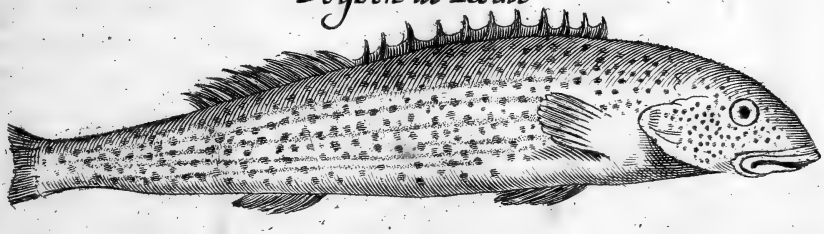

Bonite

Dorade

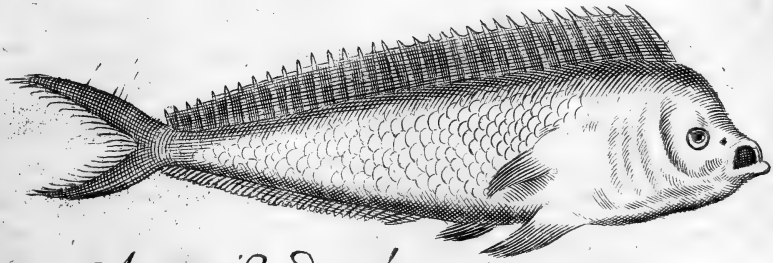

Autre poisson de roche

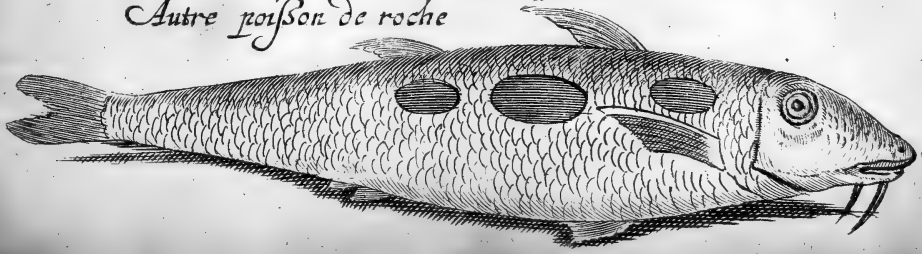

CHAPITRE DIXSEPTIÈME.

Des Monſtres Marins qui ſe trouvent en ces quartiers.

CEus qui ont décry l'Hiſtoire des Poiſſons, ont mis au rang des Baleines, tous ceus qui ſont d'une groſſeur extraordinaire, de même, qu'ils ont compris ſous le Titre des Monſtres, tous ceus là qui ont une figure hideuſe, ou qui vivans de proye font des ravages dans les eaus, comme les Lions, les Ours, les Tigres, & les autres beſtes farouches en font ſur la terre. Nous devons parler dans ce Chapitre des uns & des autres, c'eſt à dire de tous ceus qui ſont d'une groſſeur prodigieuſe, ou qui ſont effroyables pour leur forme hideuſe à voir, & redoutables à cauſe de leurs défences. Et ainſi, nous deſcendrons pour un peu de tems, dans les abyſmes de cette grande & ſpacieuſe Mer, où comme dit le Saint Roy qui a compoſé les Sacrez Cantiques d'Iſraël, il y a des Reptiles ſans nombre, de petites beſtes avec des grandes, & apres y avoir contemplé les œuvres du Seigneur, nous en remonterons incontinent, pour celebrer ſa benignité & ſes merveilles envers les fils des hommes.

ARTICLE I.

De l'Eſpadon.

ENtre les Monſtres Marins, on remarque particulierement celuy que nos François nomment *Eſpadon*, à cauſe qu'il a au bout de ſa machoire d'enhaut une defenſe de la largeur d'un grand Coutelas, qui a des dens dures & pointuës des deus coſtés. Il y a de ces Poiſſons, qui ont ces defenſes longues de cinq pieds, larges de ſix pouces par le bas, & munies de vintſet dens blanches & ſolides en chaque rang, & le corps gros à proportion. Ils ont tous la teſte plate & hideuſe, de la figure d'un cœur, ils ont prés des yeus deus ſouſpiraus, par où ils rejettent l'eau qu'ils ont avallée. Ils n'ont point d'écail-

d'écailles, mais ils ſont couverts d'une peau griſe ſur le dos, & blanche ſous le ventre, qui eſt raboteuſe comme une lime. Ils ont ſét nageoires, deus à chaque coſté, deus autres ſur le dos, & puis celle qui leur ſert de queüe. Quelques uns les appellent *Poiſſons à Scie*, ou *Empereurs*, à cauſe qu'ils font la guerre à la Baleine, & bien ſouvent la bleſſent à mort.

ARTICLE II.

Des Marſoüins.

LEs *Morſoüins*, ſont des *Pourceaus de Mer*, qui vont en grande troupe, & ſe jouent ſur la Mer, faiſant des bonds, & ſuivant tous une même route. Ils s'approchent volontiers aſſez prés des Navires; Et ceus qui ſont adroits à les harponner, en accrochent ſouvent. La chair en eſt aſſez noirâtre. Les plus gros, n'ont qu'un pouce ou deus de lard. Ils ont le muſeau pointu, la queüe fort large, la peau grisâtre, & un trou ſur la teſte, par où ils reſpirent & jettent l'eau. Ils ronflent préſque comme les Porceaus de terre. Ils ont le ſang chaud, & les Inteſtins ſemblables à ceus du Pourceau, & ſont preſque de même goût: mais leur chair eſt de difficile digeſtion.

Il y a une autre eſpece de *Marſoüins*, qui ont le groin rond & mouſſu comme une boule. Et à cauſe de la reſſemblance de leur teſte avec le Froc des Moines. Quelques uns les appellent, *Teſtes de Moine*, & *Moines de Mer*.

ARTICLE III.

Du Requiem.

LE *Requiem*, eſt une eſpece de *Chien* ou de *Loup de Mer*, le plus goulu de tous les Poiſſons, & le plus avide de chair humaine. Il eſt extremément à craindre, quand on ſe baigne. Il ne vit que de proye, & il ſuit ſouvent les Navires, pour ſe repaitre des immondices que l'on jette en Mer. Ces monſtres paroiſſent de couleur jaune dans l'eau. Il y en a qui

ſont

ſont d'une grandeur & d'une groſſeur demeſurée, & qui ſont capables, de couper tout net un homme en deus. Leur peau eſt rude, & l'on en fait des limes douces, propres à polir le bois. Ils ont la teſte plate, & n'ont pas l'ouverture de leur gueule tout au devant de leur muſeau, mais deſſous. Ce qui fait, que pour prendre leur proye, il faut qu'ils ſe retournent le ventre preſque en haut. Ils ont les dents trenchantes fort aiguës & fort larges, qui ſont dentelées tout autour, comme les dents d'une ſcie. Il y en a tels, qui en ont trois & quatre rangs en chaque machoire. Ces dents ſont cachées dans les gencives; mais ils ne les font que trop paroitre quand ils veulent.

Ces cruels *Dogues Marins*, ſont le plus ſouvent eſcortez de deus ou trois petis Poiſſons, & quelquéfois d'avantage qui le precedent avec une telle viteſſe & un mouvement ſi meſuré, qu'ils s'avancent & s'arreſtent plus ou moins, ſelon qu'ils apperçoivent que les Requiéms s'avancent ou s'arreſtent. Quelques uns les nomment *Rambos*, & *Pelgrimes*. Mais nos Matelots les appellent les *Pilotes du Requiem*, par ce qu'il ſemble que ces petis Poiſſons le conduiſent. Ils n'ont qu'un bon pied ou environ de longueur, & ils ſont gros à proportion. Mais au reſte, ils ont l'écaille parſemée de tant de belles & vives couleurs, que l'on diroit, qu'ils ſoient entourez de chaines de perles, de corail, d'émeraude, & d'autres pierreries. On ne s'auroit ſe laſſer de les conſiderer en l'eau.

C'eſt ainſi que la Baleine ne marche jamais, qu'elle n'ait devant elle un petit Poiſſon, ſemblable au Goujon de Mer, qui s'appelle pour cela la Guide. La Baleine le ſuit, ſe laiſſant mener & tourner auſſi facilement, que le timon fait tourner le Navire, & en recompenſe auſſi, au lieu que toute autre choſe, qui entre dans l'horrible Cãos de la gueule de ce Monſtre, eſt incontinent perdu & englouty, ce petit Poiſſon s'y retire en toute ſeureté, & y dort. Et pendant ſon ſommeil la Baleine ne bouge, mais auſſitoſt qu'il ſort elle ſe met à le ſuivre ſans ceſſe. Et ſi de fortune elle s'écarte de luy, elle va errant ça & la, ſe froiſſant ſouvent contre les rochers, comme un vaiſſeau qui n'a point de gouvernail. Ce que Plutarque témoigne qu'il a veu en l'Ile d'Anticyre. Il y a une pareille ſocieté, entre le petit Oiſeau qu'on nomme le Roytelet

&

& le Crododyle. Et cette Coquille qu'on appelle la Nacre, vit ainsi aussi avec le Pinnothere, qui est un petit animal de la sorte d'un Cancre. C'est ce que recite Michel de Montagne, au second Livre de ses Essais, Chapitre 12.

Au reste la chair du Requiem n'est point bonne, & l'on n'en mange qu'en necessité. On tient toutéfois que quand ils sont jeunes, ils ne sont pas mauvais. Les curieus, recüeillent soigneusement la Cervelle qui se trouve dans la teste des vieus, & apres l'avoir fait s'écher, ils la conservent, & ils disent qu'elle est tres-utile à ceus, qui sont travaillez de la pierre, ou de la gravelle.

Quelques Nations, appellent ce Monstre *Tiburon* & *Tuberon*. Mais les François & les Portugais luy donnent ordinairement ce nom de *Requiem*, c'est à dire *Repos*, peutestre par ce qu'il à accoutumé de paroître, lors que le tems est serain & tranquille, comme font aussi les Tortuës : ou plûtot, par ce qu'il envoye promtément au repos, ceus qu'il peut attraper; qui est l'opinion la plus commune entre nos gens, qui l'appellent de ce nom. Son foye étant boüilly, rend une grande quantité d'huyle, qui est tres-propre pour entretenir les lampes, & sa peau, est utile aus Menuysiers, pour polir leur ouvrage.

ARTICLE IV.

De la Remore.

OUtre ces *Pilotes*, dont nous avons parlé: les *Requiems*, sont bien souvent accompagnez d'une autre sorte de Petis Poissons, que les Hollandois appellent *Suyger*, par ce qu'ils s'attachent sous se ventre des Requiems, comme s'ils les vouloient sucçer. Nos François tiennent, que c'est une espece de *Remore*, & ils leur ont donné ce nom, à cause qu'ils se collent contre les Navires, comme s'ils vouloient arréter leur cours. Ils croissent environ de deus pieds de long, & d'une grosseur proportionée. Ils n'ont point d'écailles, mais ils sont couverts par tout, d'une peau cendrée, qui est gluante comme celles des Anguilles. Ils ont la Machoire

de dessus, un peu plus courte que celle de dessous, au lieu de dens, ils ont de petites eminences, qui sont assez fortes pour briser ce qu'ils veulent avaller. Leurs yeus sont fort petis, de couleur jaune. Ils ont des Nageoires & des Empennures, comme les autres Poissons de Mer, mais ce qu'ils ont de particulier, est, qu'ils ont la teste relevée d'une certaine piece faite en ovale, qui leur sert de couronne. Elle est platte, & rayée par dessus de plusieurs lignes, qui la rendent heriſſée; C'est aussi par cet endroit, que ces Poissons s'attachent si fermement aus Navires & aus Requiems, qu'il faut souvent les tuer, avant que de les pouvoir separer. On en mange, mais c'est au defaut d'autres Poissons, qui sont plus delicas.

ARTICLE V.

Du Lamantin.

ENtre les Monstres Marins, qui sont bons à manger, & que l'on reserve en provision, comme on fait en Europe le Saumon & la Morue, on fait sur tout état aus Iles du *Lamantin* selon nos François, ou *Namantin* & *Manaty* selon les Espagnols. C'est un Monstre, qui croist avec l'âge d'une grandeur si étrange, qu'on en a veu qui avoient environ dix-huit pieds de long, & sét de grosseur au milieu du corps. Sa teste a quelque ressemblance à celle d'une Vache, d'où vient que quelques uns l'appellent *Vache de Mer*. Il a de petis yeus, & la peau épaisse de couleur brune, ridée en quelques endroits & parsemée de quelques petis poils. Estant seiche, elle s'endurcit de telle sorte, qu'elle peut servir de rondache impenetrable aus fléches des Indiens. Aussi, quelques Sauvages s'en servent pour parer les traits de leurs ennemis, lors qu'ils vont au combat. Il n'a point de Nageoires, mais en leur place, il a sous le ventre deus petis pieds, qui ont chacun quatre doits fort foibles, pour pouvoir supporter le fais d'un corps si lourd & si pesant : Et il n'est pourveu d'aucune autre defense. Ce Poisson vit d'herbe, qui croist auprés des Roches, & sur les basses qui ne sont couvertes que d'une brasse ou environ, d'eau de Mer. Les femelles mettent leur fruit hors,

hors, à la faſſon des Vaches, & ont deus tétines avec léquelles elles allaitent leurs petis. Elles en font deus à chaque portée, qui ne les abandonnent point, juſques à ce qu'ils n'ayent plus beſoin de l'ait, & qu'ils puiſſent brouter l'herbe comme leurs meres.

Entre tous les Poiſſons, il n'y en a aucun qui ait tant de bonne chair, que le *Lamantin*. Car il n'en faut ſouvent que deus ou trois, pour faire la charge d'un grand Canot, & cette chair eſt ſemblable à celle d'un animal terreſtre, courte, vermeille, appetiſſante, & entre-meſlée de graiſſe, qui étant fonduë ne ſe rancit jamais. Lors qu'elle a eſté deus ou trois jours dans le ſel, elle eſt meilleure pour la ſanté, que quand on la mange toute fraiche. On trouve plus ſouvent ces Poiſſons, à l'embouchure des Rivieres d'eau douce, qu'en pleine Mer. Les curieus, font grand état de certaines pierres qu'on trouve en leur teſte, à cauſe qu'elles ont la vertu à ce qu'ils diſent, eſtant reduites en poudre, de purger les reins de gravelle, & de briſer même la pierre qui y ſeroit formée. Mais, à cauſe que ce remede eſt violent, on ne conſeille à perſonne d'en uſer, ſans l'avis d'un ſage & bien experimenté Medecin.

ARTICLE VI.

Des Baleines & autres Monſtres de Mer.

CEus qui voyagent en ces Iles, apperçoivent quelquefois ſur leur route des *Baleines* qui jettent l'eau par leur évent de la hauteur d'une pique, & qui ne montrent pour l'ordinaire qu'un peu du dos, qui paroit comme une Roche hors de l'eau.

Les Navires, ſont auſſi par fois eſcortez aſſez long tems, par des Monſtres qui ſont de la longueur, & de la groſſeur d'une Chalouppe, & qui ſemblent prendre plaiſir à ſe montrer. Les Matelots les nomment *Morhous* ou *Souffleurs*, par ce que de tems en tems, ces prodigieus Poiſſons mettent une partie de leur teſte hors de l'eau, pour reprendre haleine. Et alors ils ſoufflent, & font écarter l'eau de devant leurs muſeaus pointus. Quelques uns diſent, que c'eſt une eſpece de gros Marſoüins.

ARTICLE VII.

Des Diables de Mer.

AUs coſtes de ces Iles, il tombe quelquefois ſous la Varre des Peſcheurs un Monſtre, que l'on met entre les eſpeces de *Diables de Mer*, à cauſe de ſa figure hideuſe. Il eſt long d'environ quatre pieds, & gros à proportion. Il porte une boſſe ſur le dos, couverte d'aiguillons pareils à ceus d'un Heriſſon. Sa peau eſt dure, inegale, & raboteuſe comme celle du Chien de Mer, & de couleur noire. Il a la teſte platte, & relevée par deſſus de pluſieurs petites boſſes, entre leſquelles on voit deus petis yeus fort noirs. Sa gueule qui eſt demeſurément fenduë, eſt armée de pluſieurs dens extremément perçantes, dont il y en a deus qui ſont crochuës & annelées, comme celles d'un ſanglier. Il a quatre nageoires & une queüe aſſez large, qui eſt fourchuë par le bout. Mais ce qui luy à fait donner le nom de *Diable de Mer*, eſt, qu'au deſſus des yeus, il a deus petites cornes noires aſſés pointuës, qui ſe recoquillent ſur ſon dos comme celles des Beliers. Outre que ce Monſtre eſt laid au poſſible, ſa chair qui eſt mollaſſe & filaſeuſe, eſt un vray poiſon, car elle cauſe des vomiſſemens étranges, & des defaillances, qui ſeroient ſuivies de la mort, s'y elles n'étoient prontement arrétées par une priſe de bon Teriac, ou de quelque autre contrepoiſon. Ce dangereus animal, n'eſt recherché que des curieus, qui ſont bien aiſes d'en avoir la d'épouïlle dans leurs cabinets. Ainſi ce *Diable*, qui n'a porté jamais d'utilité aus hommes pendant ſa vie, repaiſt au moins leurs yeus aprés ſa mort.

Il y a encore une autre ſorte de *Diables de Mer*, qui ne ſont pas moins hideus que les precedents, encore qu'il ſoient d'une autre figure. Les plus grands de cette eſpece n'ont qu'un pied ou environ depuis la teſte juſques à la queüe. Ils ont preſque autant de largeur, mais quand ils veulent, ils s'enflent d'une telle ſorte, qu'ils paroiſſent ronds comme une boule. Leur gueule qui eſt aſſés fenduë, eſt armée de pluſieurs petites dens extrémément pointuës, & au lieu de langue ils n'ont qu'un petit os,

os, qui eſt dur au poſſible. Leurs yeus ſont fort étincelans, & ſi petis & enfoncez en la teſte, qu'on a peine de diſcerner la prunelle. Ils ont entre les yeus une petite corne, qui rebrouſſe en arriere, & au devant d'icelle un filet un peu plus grand, qui eſt terminé par un petit bouton. Outre leur queüe, qui eſt comme le bout d'une rame, ils ont deus empennures, l'une qui eſt ſur le dos, laquelle ils portent droite & relevée, & l'autre ſous le ventre. Ils ont auſſi deus nageoires, qui répondent de chaque coſté du milieu du ventre, & qui ſont terminées en forme de petites pattes, qui ont chacune huit doits, qui ſont munis d'ongles aſſez piquans. Leur peau eſt rude & heriſſée par tout, comme celle du Requiem, horsmis ſous le ventre. Elle eſt d'un rouge obſcur, & marquetée de taches noires, qui ſont comme des ondes. Leur chair, n'eſt point bonne à manger. On les peut écorcher aiſément, & apres avoir remply la peau de cotton, ou de feüilles s'éches, on luy donne place entre les raretez des cabinets; Mais elle perd beaucoup de ſon luſtre, lors que le Poiſſon eſt mort.

ARTICLE VIII.

De la Becune.

ENtre les Monſtres goulus & avides de chair humaine, qui ſe trouvent aux coſtes de ces Iles, *la Becune* eſt l'un des plus redoutables. C'eſt un Poiſſon, qui eſt de la figure d'un Brochet, qui croiſt de ſét à huid pieds en longueur, & d'une groſſeur proportionée. Il vit de proye, & il ſe lance de furie, comme un chien carnaſſier, ſur les hommes qu'il apperçoit en l'eau. Outre qu'il emporte la piece de tout ce qu'il peut attraper, ſes dents ont tant de venin, que leur moindre morſure, devient mortelle, ſi on n'a recours au même inſtant à quelque puiſſant remede, pour rabattre & divertir la force de ce poiſon.

ARTICLE IX.

De la Beccaſſe de Mer.

IL y a encore une autre ſorte de *Becunes* que nos François ont nommée *Beccaſſe de Mer*, à cauſe de la figure de ſon bec, qui eſt preſque pareil à celuy d'une Beccaſſe, excepté, que la partie d'enhaut, eſt plus longue de beaucoup, que celle d'enbas, & que ce Poiſſon, remuë l'une & l'autre machoire, avec une égale facilité. On en voit de ſi gros & de ſi longs, qu'on peut meſurer 4 bons pieds entre queuë & teſte, & 12 pouces en la largeur de chaque coſté, qui répond aus ouïes. Sa teſte a préſque la forme de celle d'un Pourceau, mais elle eſt éclairée de deus gros yeux, qui ſont extremément luyſans. Il a la queuë diviſée en deus, & des nageoires aus coſtes & au deſſous du ventre, & une empennure haute & relevée par degrez, comme une créſte, qui commence au ſommet de la teſte, & s'étend tout le long du dos, juſques prés de la queuë. Outre le bec long & ſolide qui le fait remarquer entre tous les Poiſſons, il a encore deus eſpeces de cornes dures, noires, & longues d'un pied & demy, qui pendent au deſſous de ſon goſier, & qui luy ſont particulieres, il les peut cacher aiſément dans une enfonçure qui eſt ſous ſon ventre, & qui leur ſert de gaine. Il n'a point décailles: mais il eſt couvert d'une peau rude, qui eſt noirâtre ſur le dos, griſe aus coſtez, & blanche ſous le ventre. On en peut manger ſans peril, encore que ſa chair ne ſoit pas ſi delicate, que celle de pluſieurs autres Poiſſons.

ARTICLE X.

De l'Heriſſon de Mer.

L'*Heriſſon de Mer* qui ſe trouve auſſi en ces côtes, porte à bon droit ce nom là. Il eſt rond comme une boule, & tout revétu dépines fort piquantes, qui le rendent redoutable. D'autres le nomment *Poiſſon armé*. Quand les peſcheurs en prennent, ils les ſont ſécher pour les envoyer aus curieus, qui les pendent par raréte en leurs cabinets.

CHA-

Espadon.

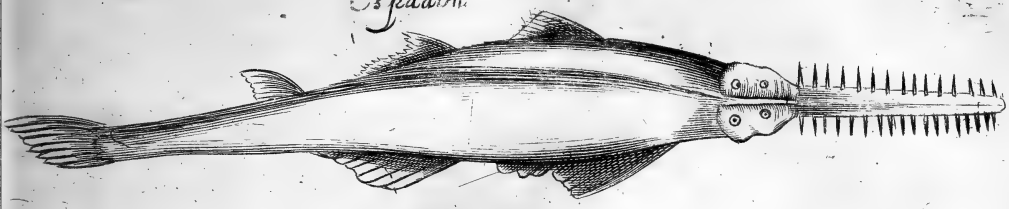

Requiem

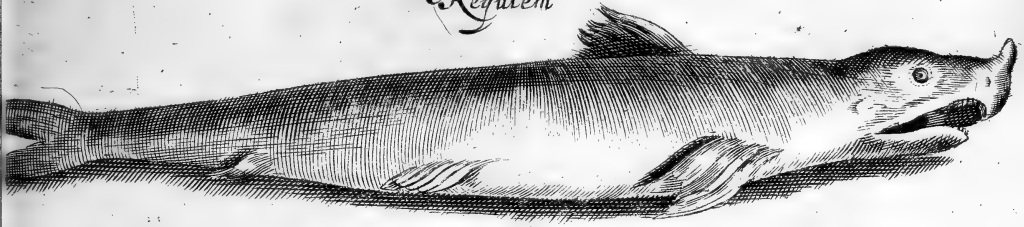

Lamantin

Becasse de mer

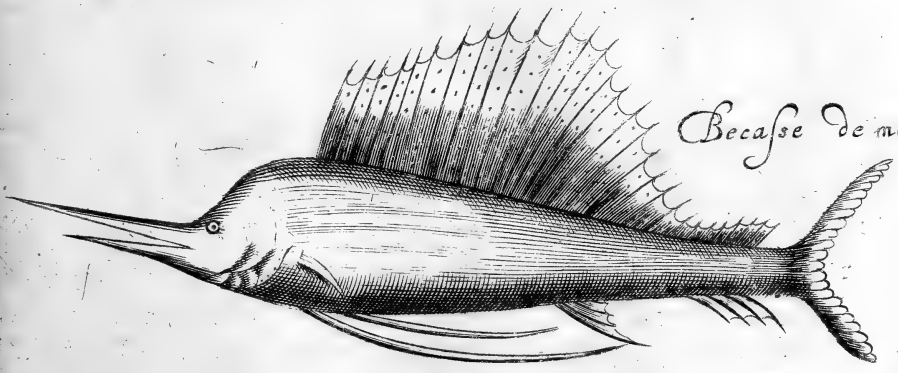

Bécune

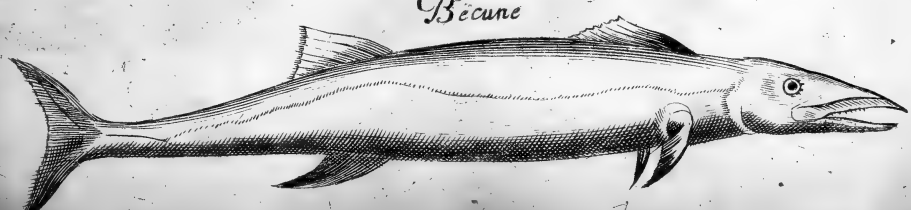

CHAPITRE DIXHUITIÉME.

Description particuliere d'une Licorne de Mer, qui s'échoua à la rade de l'Ile de la Tortuë en l'an 1644. Avec un recit curieus, par forme de comparaison & de digression agreable, touchant plusieurs belles & rares cornes qu'on a apportées depuis peu du détroit de Davis; & de la qualité de la terre, & des meurs des Peuples qui y habitent.

NOus ne pouvons mieus finir ce que nous avions à dire des Monstres marins, que par la description d'un Poisson si remarquable & si merveilleus, qu'il merite bien d'avoir un Chapitre particulier. C'est la *Licorne de mer*, qui se rencontre quelquefois en ces quartiers. Il s'en échoüa en l'an 1644 une prodigieuse au rivage de l'Ile de la Tortuë, voisine de l'Ile Hispaniola, ou Saint Domingue. Monsieur du Montel, en ayant une connoissance exacte comme Témoin oculaire, nous en donne cette curieuse description. Cette „ *Licorne*, dit il, poursuivoit une Carangue, qui est un „ Poisson mediocre, avec une telle impetuosité, que ne s'ap- „ percevant pas qu'elle avoit besoin de plus grande eau qu'el- „ le pour nager, elle se trouva la moitie du corps à sec, sur „ un grand banc de sable, d'où elle ne put regagner la grande „ eau, & ou les habitans de l'Ile l'assommerent. Elle avoit „ environ dixhuit pieds de long, étant de la grosseur d'une „ Barrique au fort du corps. Elle avoit six grandes nageoi- „ res, de la fasson du bout des rames de galere, dont deus „ étoient placées au defaut des ouyes, & les quatre autres à „ côté du ventre en égale distance: elles étoient d'un rouge „ vermeil. Tout le dessus de son corps, étoit couvert de „ grandes écailles de la largeur d'une piece de cinquante huit „ sols, léquelles étoient d'un bleu, qui paroissoit comme par- „ semé de paillettes d'argent. Aupres du col ses écailles „ étoient plus serrées, & de couleur brune, ce qui luy faisoit „ comme un collier. Les écailles sous le ventre étoient jau- „ nes:

„nes : la queuë fourchuë : la teſte un peu plus groſſe que „celle d'un Cheval, & presque de la même figure ; Elle étoit „couverte d'une peau dure & brune : & comme la Licorne de „terre, a une corne au front, cette *Licorne* de mer, en avoit „auſſi une parfaitement belle au devant de la teſte, longue de „neuf pieds & demy. Elle étoit entierement droite, & depuis „le front où elle prenoit ſa naiſſance, elle alloit toujours en di„minuant juſques à l'autre bout, qui étoit ſi pointu, qu'étant „pouſſée avec force, elle pouvoit perçer les matieres les „plus ſolides. Le gros bout, qui tenoit avec la teſte, avoit „ſeize pouces de circonference, & dés-là juſques aus deus „tiers de la longueur de cette merveilleuſe corne, il étoit en „forme d'une vis de preſſoir, ou pour mieus dire, faſſonné „en ondes, comme une colomne torſe, horsmis que les en„fonçures alloient toujours en amoindriſſant, juſques à ce „qu'elles fuſſent remplies & terminées par un agreable adou„ciſſement, qui finiſſoit deus pouces au deſſus du quatriéme „pied. Toute cette partie baſſe étoit encroutée d'un cuir „cendré, qui étoit couvert par tout d'un petit poil mollet, „& court comme du velours de couleur de feüilles morte ; „mais au deſſous, elle étoit blanche comme yvoire. Quant „à l'autre partie qui paroiſſoit toute nuë, elle étoit naturel„lement polie, d'un noir luiſant, marqueté de quelques me„nus filets blancs & jaunes, & d'une ſolidité telle, qu'à peine „une bonne lime en pouvoit elle faire ſortir quelque menuë „poudre. Elle n'avoit point d'oreilles elevées, mais deus „grandes ouïes comme les autres Poiſſons. Ses yeus étoient „de la groſſeur d'un œuf de poule. La prunelle, qui étoit „d'un bleu celeſte emaillé de jaune, étoit entourée d'un cer„cle vermeil, qui étoit ſuivy d'un autre fort clair, & luyſant „comme criſtal. Sa bouche étoit aſſez fenduë & garnie de „pluſieurs dens, dont celles de devant étoient pointuës & tren„chantes au poſſible, & celles de derriere tant de l'une que „de l'autre machoire, larges & relevées par petites boſſes. „Elle avoit une langue d'une longueur & épaiſſeur propor„tionée, qui étoit couverte d'une peau rude & vermeille. „Au reſte, ce Poiſſon prodigieus avoit encore ſur ſa teſte, une „eſpéce de couronne rehauſſée par deſſus le reſte du cuir,

„ de deus pouces ou environ, & faite en ovale, de laquelle „ les extremités aboutiſſoient en pointe: Plus de trois cens „ perſonnes de cette Ile-là, mangerent de ſa chair en abon- „ dance, & la trouverent extremement delicate. Elle étoit „ entrelardée d'une graiſſe blanche, & étant cuite, elle ſe „ levoit par écailles, comme la moruë fraiche: mais elle avoit „ un goût beaucoup plus ſavoureus.

„ Ceus qui avoient veu ce rare Poiſſon en vie, & qui luy „ avoient rompu l'échine à grans coups de leviers, diſoient „ qu'il avoit fait de prodigieus efforts, pour les percer avec ſa „ corne, laquelle il manioit & tournoit de toutes parts avec „ une dexterité & une viteſſe incomparable, & que s'il eut „ eu aſſes d'eau pour ſe ſoutenir & pour nager tant ſoit peu, il „ les eut tous enfilez. Quand on l'eut eventré, on reconnut „ aiſément qu'il ſe nourriſſoit de proye, car on trouva en ſes „ boyaus, beaucoup décailles de Poiſſons.

„ Les rares dépoüilles de ce merveilleus animal, & ſur tout „ ſa teſte, & la riche corne qui y étoit attachée, ont demeuré „ pres de deus ans ſuſpenduës au corps de garde de l'Ile, juſ- „ ques à ce que Monſieur le Vaſſeur qui en étoit Gouver- „ neur, voulant gratifier Monſieur des Trancarts, Gentil- „ homme de Saintonge, qui l'étoit venu voir, luy fit preſent „ de cette corne. Mais quelque peu aprés m'étant embar- „ qué dans un vaiſſeau de Fleſſingue avec le Gentil-homme, „ qui avoit cette precieuſe rareté en une longue caiſſe, nôtre „ vaiſſeau ſe briſa prés de l'Ile de la Fayale, qui eſt l'une des „ Açores. De ſorte que nous fiſmes perte de toutes nos har- „ des & de toutes nos Marchandiſes. Et ce Gentil-homme re- „ gretta ſur tout ſa caiſſe. Juſques icy ſont les paroles de nôtre aimable Voyageur.

On trouve en la mer du Nord, une autre eſpece de *Licornes*, qui ſont ſouvent pouſſées par les glaces, aus coſtes d'Iſlande. Elle ſont d'une longueur & d'une groſſeur ſi prodigieuſe, que la plûpart des Auteurs qui en ont eſcri, les mettent au rang des Baleines. Elles ne ſont point couvertes décailles, comme celle dont nous venons de donner la deſcription; mais d'une peau noire & dure comme le Lamantin. Elles n'ont que deus nageoires aus coſtez, & une grande & large

enpen-

enpennure sur le dos, laquelle étant plus étroite au milieu, fait comme une double creste, qui s'éleve en une forme tres-propre, pour fendre commodément les eaus. Elles ont trois trous en forme de soupiraus, à la naissance de leur dos, par où elles vomissent en haut toute l'eau superfluë qu'elles ont avallée, de même que les Baleines. Leur teste se termine en pointe, & au costé gauche de la machoire d'enhaut, elle est munie d'une corne blanche par tout, comme la dent d'un jeune Elefant, qui s'avance quelquefois de la longueur de quinze à seize pieds hors de la teste. Cette corne est torse en quelques endrois, & rayée par tout de petites lignes de couleur de gris de Perle, léquelles ne sont pas seulement en la superficie : mais qui penetrent au dedans de la masse, qui est creuse jusques au tiers, & par tout aussi solide, qu'un os le plus dur.

Quelques uns, veulent que cette prominence, soit plûtost une dent qu'une Corne, à cause qu'elle ne sort pas du front comme celle dont nous venons de parler, ni du dessus de la teste, comme celles des Taureaus & des Beliers ; mais de la machoire d'enhaut dans laquelle le bout est enchassé, comme sont les dens en leurs propres cassettes. Ceus qui sont de ce sentiment ajoûtent, qu'il ne se faut pas étonner si ces Poissons n'ont qu'une de ces longues dens, veu que la matiere laquelle en pouvoit produire d'autres, s'est entierément epuisée pour former cellecy, qui est d'une longueur & d'une grosseur si prodigieuse, qu'elle suffiroit bien pour en faire une centaine.

Or soit que cette pesante & merveilleuse défense d'ont ces monstrueus Poissons sont armez, soit appellée dent ou Corne : il est constant qu'ils s'en servent, pour combattre contre les Baleines, & pour briser les glaces du Nord, dans léquelles ils se trouvent bien souvent enveloppez ; d'où vient qu'on en à veu quelquéfois, qui pour avoir fait de violens efforts, pour se démesler du milieu de ces montagnes glacées, avoyent non seulement emoussé la pointe de cette lance naturelle ; mais même l'avoyent brisée & fracassée en deus. Nous avons fait mettre en une même planche les figures de la Licorne laquelle s'échoüa en l'Ile de la Tortuë, &

d'une de celles du Nord, afin que l'on puiſſe plus facilement diſcerner la grande difference qui eſt entre ces deus eſpeces.

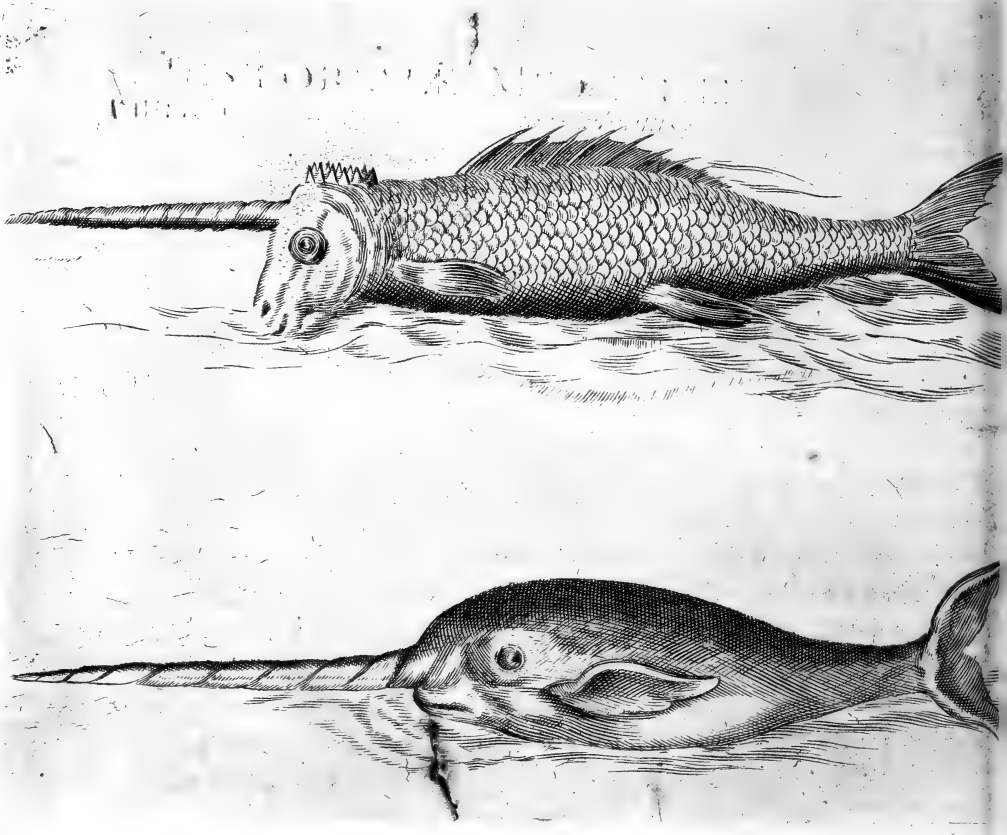

Au même tems, que nous tirions de noſtre cabinet cette Hiſtoire pour la donner au public, un Navire de Fliſſingue commandé par Nicolas Tunes, dans lequel Monſieur Lampſius, les Sieurs Biens, Sandras, & d'autres Marchands de la même Ville étoient intereſſez, étant heureuſement retourné du d'étroit de *Davis*, en a rapporté entre autres rarétez, pluſieurs excellentes dépoüilles de ces Licornes de la mer du Nord, dont nous venons de parler. Et d'autant que la relation qu'on nous a envoyée touchant ce voiage, peut donner de grandes lumieres à la matiere que nous traittons, nous croyons que le Lecteur curieus trouvera bon, que nous le ſervions de cette nouveauté par forme de digreſſion, qui ſera accom-

compagnée de la même fidelité, avec laquelle elle nous a eſté communiquée.

Le Capitaine de qui nous tenons ce recit, étant party de Zelande ſur la fin du Printems de l'an 1656. en intention de découvrir quelque nouveau commerce es terres du Nord, arriva ſur la fin du mois de Juin dans le *Détroit de Davis*, d'où étant entré dans une riviere qui commence au ſoixante quatriéme degré & dix minutes de la ligne en tirant vers le Nord, il fit voile juſques au ſeptante deuzieme, ſous lequel la terre que nous allons décrire eſt ſituée.

Dez que les Habitans du Païs qui étoient à la peſche eurent apperçeu le Navire, ils le vinrent recognoitre avec leurs petis eſquifs, qui ne ſont faits que pour porter une ſeule perſonne, les premiers qui s'étoient mis en ce dévoir, en attirerent tant d'autres aprez eux, qu'ils compoſerent en peu de tems un eſcorte de ſoixante & dix de ces petis vaiſſeaus, qui n'abandonnerent point ce Navire étranger, juſques à ce qu'il eut moüillé à la meilleure rade, où ils luy témoignerent par leurs acclamations, & par tous les ſignes de bienveüillance, qu'on peut attendre d'une Nation ſi peu civilizée, la joye extraordinaire qu'ils avoyent, de ſon heureuſe arrivée. Ces petis vaiſſeaus ſont ſi admirables, ſoit qu'ils ſoyent conſiderez en leur matiere, ſoit qu'on ait égard à la merveilleuſe induſtrie dont ils ſont faſſonnez, ou à la d'exterité incomparable avec laquelle ils ſont conduits, qu'ils meritent bien, de tenir le premier rang, dans les deſcriptions que cette agreable digreſſion nous fournira.

Ils ſont compoſez de petis bois deliez, déquels la plupart ſont fendus en deus comme des cercles. Ces bois ſont attachez les uns avec les autres, avec de fortes cordes qui ſont faites de boyaus de Poiſſons, qui les tiennent en arreſt, & leur donnent la figure qu'ils doivent avoir, pour eſtre propres aus uſages auſquels ils ſont deſtinez. Ils ſont couverts en dehors de peau de Chiens de mer, qui ſont ſi proprément couſuës par enſemble, & ſi ſoigneuſement enduites de reſine à l'endroit des coutures, que l'eau ne les peut aucunement penetrer.

Ces petis Bateaus, ſont ordinairement, de la longueur de quinze à ſeize pieds, & ils peuvent avoir par le milieu où ils

ont plus de groſſeur, environ cinq pieds de circonference. C'eſt auſſi dés cet endroit qu'ils vont en appetiſſant, de ſorte que les extremitez aboutiſſent en pointes, qui ſont munies d'os blanc, ou de dépouïlles des Licornes dont nous venons de parler. Le deſſus eſt tout plat & couvert de cuir de même que le reſte, & le deſſous a la forme du ventre d'un gros Poiſſon: de ſorte qu'ils ſont tres-propres à couleur ſur les eaus. Ils n'ont qu'une ſeule ouverture, qui eſt directement au milieu de tout l'edifice. Elle eſt relevée tout à l'entour d'un bord de coſte de Baleine, & elle eſt faite à proportion, & de la groſſeur du corps d'un homme. Quand les Sauvages qui ont inventé cette ſorte de petis vaiſſeaus s'en veulent ſervir, ſoit pour aller à la peſche, ou pour ſe divertir ſur la mer, ils fourrent par cette ouverture leurs jambes & leurs cuiſſes, & s'étans mis ſur leur ſeant, ils lient ſi ſerrément la caſaque qui les couvre, avec le bord de cette ouverture, qu'ils ſemblent eſtre entez ſur cet eſquif, & ne faire qu'un corps avec luy.

Voila pour ce qui concerne la figure & la matiere de ces petis vaiſſeaus. Conſiderons à preſent, l'équipage des hommes qui les gouvernent. Quand ils ont deſſein d'aller ſur mer, ils ſe couvrent par deſſus leurs autres habits d'une Caſaque, laquelle n'eſt deſtinée à aucun autre uſage. Cét habit de mer eſt compoſé de pluſieurs peaus, denuées de leur poil, qui ſont ſi bien preparées & unies par enſemble, qu'on le croiroit eſtre fait d'une ſeule piece. Il les couvre depuis le ſommet de la teſte, juſques au deſſous du nombril. Il eſt enduit par tout d'une gomme noirâtre, laquelle ne ſe diſſout point dans l'eau, & qui l'empeſche de percer. Le Capuchon qui couvre la teſte, ſerre ſi bien ſous le col, & ſur le front, qu'il ne leur laiſſe rien que la face à decouvert. Les manches ſont liées au poignet, & le bas de cette caſaque, eſt auſſi attaché au bord de l'ouverture du vaiſſeau, avec tant de ſoin, & avec une telle induſtrie, que le corps qui eſt ainſi couvert, ſe trouve toujours à ſec au milieu des flots, qui ne peuvent moüiller auec tous leurs efforts, que le viſage & les mains.

Encore qu'ils n'ayent ni voiles, ni maiſt, ni gouvernail, ni compas, ni ancre, ni aucune des pieces de tout ce grand attirail,

tirail, qui eſt requis pour rendre nos Navires capables d'aller ſur mer. Il entreprenent neantmoins de longs voiages, avec ces petis vaiſſeaus, ſur léquels ils ſemblent eſtre couſus. Ils ſe connoiſſent parfaitement bien aus étoiles, & ils n'ont beſoin d'autre guide pendant la nuit. Les rames dont ils ſe ſervent, ont une largeur à chaque bout en forme de palette, & afin qu'elles puiſſent coupper plus aiſément les flots, & qu'elles ſoyent de plus grande durée, ils les enrichiſſent d'un os blanc, qui couvre les extremitez du bois, ils en garniſſent auſſi les bords des pallettes, & ils y attachent cet ornement avec des chevilles de corne, qui leur ſervent au lieu de clous. Le milieu de ces rames eſt embelly d'os, ou de corne precieuſe, de même que les bouts, & c'eſt par là qu'ils les tiennent afin qu'elles ne leur coulent des mains. Au reſte, ils manient ces doubles rames avec tant de dexterité & de viteſſe, que leurs petis vaiſſeaus dévancent aiſément les Navires, qui ont deployé tous leurs voiles, & qui ont le vent & la marée favorables. Ils ſont ſi aſſurez dans cet petis eſquifs, & ils ont une ſi grande adreſſe à les conduire, qu'ils leur font faire mille caracoles, pour donner du divertiſſement à ceus qui les regardent. Ils s'éſcriment auſſi quelquéfois contre les ondes, avec tant de force & d'agilité, qu'ils les font écumer comme ſi elles étoient agitées d'une rude tempeſte, & pour lors, on les prendroit plûtot pour des Monſtres marins qui s'entrechoquent, que pour des hommes : Et même, pour montrer qu'ils ne redoutent point les dangers, & qu'ils ſont en bonne intelligence avec cet element qui les nourrit & les careſſe, ils font le moulinet, ſe plongeans & roulans en la mer, par trois fois conſecutives, de ſorte qu'ils peuvent paſſer pour de vrais Amfibies.

Quand ils ont deſſein, de faire quelques voiages plus longs que les ordinaires, où quand ils apprehendent, d'eſtre jettez bien avant en pleine mer par quelque tempeſte, ils portent dans le vuide de leur vaiſſeau, une veſſie pleine d'eau douce, pour étancher leur ſoif, & du Poiſſon ſeché au Soleil ou à la gelée, pour s'en nourrir à faute de viandes fraiches. Mais, il arrive rarément qu'ils ſoyent reduits à recourir à ces proviſions : Car ils ont certaines fleches en forme de petites lances, qui ſont attachés ſur leurs Bateaus, & leſquelles ils s'avent

d'arder

d'arder si vivement sur les Poissons qu'ils rencontrent, qu'il n'arrive presque jamais, qu'ils soyent sans ces rafraichissemens. Ils n'ont point besoin de feu pour cuire leurs viandes, par ce que sur la mer & sur la terre, ils sont accoutumez de les manger toutes crués, ils portent aussi certaines dens de gros Poissons, ou des broches d'os fort pointuës, qui leur tiennent lieu de couteaus, car ils s'en servent pour eventrer & trancher les Poissons qu'ils ont pris. Au reste il n'y peut point avoir de debats dans ces vaisseaus, puis qu'un seul homme en est le Maitre, le Matelot, le Pourvoyeur, & le Pilote, qui le peut arréter quand bon luy semble, ou l'abandonner au gré du vent & de la marée, lors qu'il veut prendre le repos qui luy est necessaire pour reparer ses forces. En ce cas, il accroche sa rame à des courroyes de cuir de Cerf, qui sont preparéez à cet usage, & qui sont attachées par bandes au dessus de ce Batteau: ou bien il la lie à une boucle, laquelle pend au devant de sa casaque.

Leurs femmes, n'ont point l'usage de ces petis Esquifs, mais afin qu'elles puissent quelquéfois se divertir sur la mer, leurs marys, qui ont beaucoup de douceur & d'amitie pour elles, les conduisent en d'autres vaisseaus, qui sont de la grandeur de nos Chaloupes, & capables de porter cinquante personnes. Ils sont faits de perches liées par ensemble, & ils sont couverts de peaus de Chiens de mer, comme ceus que nous venons de décrire. Ils peuvent estre conduits à force de rames quand le tems est calme: mais lors que le vent peut servir, ils attachent au mast des voiles de cuir.

Or afin que la description de ces rares vaisseaus, & de ces hommes de mer, soit mieux éclaircie & comme animée: nous en avons icy fait mettre une figure, laquelle a été tirée au naturel sur l'original.

Pour parler maintenant de la terre, en laquelle naissent ces hommes, qui sont si entendus en la Navigation: les dégrez, sous léquels nous avons déja dit qu'elle est située, témoignent assez, qu'elle est d'une tres-froide constitution. Il est vray, que durant le mois de Juin & de Juillet, qui composent l'été de cette contrée là, & qui sont éclairez d'un jour perpetuel, de même que ceus de Decembre & de Janvier, n'y font qu'une seule

ſeule nuit, l'air y eſt chaud agreable & ſerein : mais le reſte de l'année, les jours qui s'allongent & s'accourciſſent alternativement, ſont accompagnez de broüillards épais, de néges, ou de pluyes glacées, qui ſont extrémement froides & inportunes.

Toute la Terre qui eſt prez de la mer eſt ſéche, & heriſſée de pluſieurs rochers pélez, qui ſont affreus au poſſible, elle eſt auſſi inondée en beaucoup d'endroits, au tems que les néges ſe fondent, de pluſieurs effroyables torrens, qui roulent leurs eaus troubles, dans le vaſte ſein de la mer. Mais lors qu'on a traverſé une petite lieuë de mauvais chemin, on rencontre de belles campagnes, qui ſont tapiſſées durant l'Eté, d'une agreable verdure. On y voit auſſi des montagnes, qui ſont couvertes de petis arbres, qui recreent merveilleuſement la veuë, & qui nourriſſent une grande multitude d'oiſeaus & de Sauvagine. Et on paſſe par des vallées, qui ſont arroſées de pluſieurs claires & agreables rivieres d'eau douce, qui ont aſſez de force, pour ſe rendre juſques à la mer.

Le Capitaine qui commandoit ce Navire de Fliſſingue, étant deſcendu à terre avec une partie de ſes gens, & l'ayant

soigneusement visitée, il y rencontra entre autres choses dignes de remarque, une veine d'une certaine terre brune, parsemée de paillettes luisantes & argentées, de laquelle il fit remplir une barrique, pour en faire l'épreuve: mais apres avoir été mise au creuset, on a trouvé qu'elle n'étoit propre qu'à encroûter des Boettes, & quelques autres menus ouvrages de bois, ausquels elle donne un fort beau lustre. Cet Indice laisse neantmoins quelque esperance, qu'on pourroit trouver des Mines d'argent parmy cette terre, si on avoit encore penetré plus avant.

Encore que ce Païs soit bien froid, on y voit plusieurs beaus & grands Oiseaus d'un plumage blanc & noir, & de diverses autres couleurs, que les Habitans écorchent, pour en manger la chair, & pour se couvrir de leurs dépoüilles. On y trouve aussi des Cerfs, des Helans, des Ours, des Renards, des Lievres, des Lapins, & une infinité d'autres Bestes à quatre pieds, qui ont presque toutes le poil blanc ou grisâtre, fort épais, long, doux, & tres-propre à faire de bons chapeaus, ou de belles & tres-riches fourrures.

Quant aus Peuples qui habitent cette terre, Nos Voyageurs y en ont veu de deus sortes, qui vivent ensemble en bonne correspondance & parfaite amitie. Les uns, sont d'une fort haute stature, bien faits de corps, de couleur assez blanche, & fort habiles à la course. Les autres, sont de beaucoup plus petis, d'un teint olivâtre, & assés bien proportionnez en leurs membres, horsmis qu'ils ont les jambes courtes & grosses. Les premiers se plaisent à la chasse, à laquelle ils sont portez par leur agilité & leur belle disposition naturelle, pendant que ceus-cy s'occupent à la pesche. Ils ont tous les dens extremément blanches & serrées, les cheveus noirs, les yeus, vifs, & les traits du visage si bien faits, qu'on n'y peut remarquer aucune notable difformité. Ils sont aussi tous si vigoureus, & d'une si forte constitution, qu'on en voit plusieurs qui ayans passé la centiéme année de leur âge, sont encore fort alaigres & fort robustes.

En leur conversation ordinaire, ils paroissent d'une humeur gaye, hardie & courageuse. Ils aiment les étrangers qui les vont visiter, à cause qu'ils leurs portent des aiguilles, des

des hameçons, des couteaus, des ſerpes, des coignées, & tous les autres ferremens qui leur ſont propres, & dont ils font une ſi grande eſtime qu'ils les achetent au prix de leurs propres habits, & de tout ce qu'ils ont de plus precieus : mais ils ſont ſi grands ennemis de toute nouveauté, en ce qui concerne leurs vétemens & leur nourriture, qu'il ſeroit bien difficile, de leur faire recevoir aucun changement, ni en l'un ni en l'autre. Encore qu'ils ſoyent l'une des plus pauvres, & des plus Barbares nations que le Soleil éclaire, ils ſe croyent tres-heureus, & les mieus partagez du monde: Et ils ont ſi bonne opinion de leur maniere de vivre, que les civilitez de tous les autres Peuples, paſſent aupres d'eux pour des actions mal-ſeantes, ſauvages, & ridicules au poſſible.

Cette haute eſtime laquelle ils ont conceuë de leur condition, ne contribuë pas peu à cette ſatisfaction, & à ce contentement d'eſprit qu'on lit ſur leur viſage; Joint, qu'ils ne s'entretiennent pas dans la vanité de pluſieurs deſſeins, qui pourroient troubler leur tranquillité: Ils ne ſcavent ce que c'eſt de tous ces ſoucis rongeans, & de ces chagrins inportuns, dont le deſir déreglé des richeſſes tourmente la plûpart des autres hommes. La commodité des beaus & ſomptueus bâtimens, la gloire du ſiecle, les delices des feſtins, la connoiſſance des belles choſes, & tout ce que nous eſtimons la douceur & le repos de la vie, n'ayant point encore penetré juſques à eus, ils ne ſont auſſi travaillez d'aucune penſée de les poſſeder, qui pourroit interrompre le dous repos dont ils joüiſſent: mais tous leurs deſſeins ſont terminez à acquerir ſans beaucoup d'empreſſement, les choſes qui ſont preciſément neceſſaires pour leur vétement, & pour leur nourriture.

Leurs exercices les plus ordinaires, ſont la peſche & la chaſſe: & encore qu'ils n'ayent point d'armes à feu, ni de filets, l'ingenieuſe neceſſité, leur a ſuggeré des autres induſtries toutes particulieres, pour y pouvoir reuſſir. Ils mangent toutes les viandes dont ils ſe nourriſſent, ſans les faire cuire, & ſans autre ſauce, que celle que leur franc appetit leur fournit. Ils ſe rient de ceus qui font cuire le poiſſon ou la venaiſon,

car ils tiennent, que le feu conſomme leur ſaveur naturelle, & tout ce qui les rend plus agreables à leur goût.

Encore qu'ils n'ayent point beſoin de feu, pour cuire leur viandes, ils en loüent neantmoins grandement l'uſage, & leurs cavernes n'en ſont jamais dépourveuës durant l'hyver; tant pour éclairer & adoucir par ſa lumiere, la noirceur & l'effroy de cette longue nuit, qui regne en leur contrée; que pour temperer par ſon aimable chaleur, la froidure qui les tient aſſiegez de toutes parts. Mais quand ils prennent leur repos, ou qu'ils ſont contrains de ſortir de leurs grottes, ils ſe muniſſent d'une certaine fourrure, laquelle par un excellent trait de la Divine Providence, a la vertu de les garantir parfaitement, contre toutes les injures du froid, quand ils ſeroyent couchez au milieu des néges.

Les habits des hommes conſiſtent en une Chemiſe, un haut de chauſſe, une Caſaque & des bottines. La Chemiſe ne bat que juſques au deſſous des reins. Elle a un Capuchon qui couvre la teſte & le col. Elle eſt faite de veſſies de gros Poiſſons, qui ſont couppées par bandes d'une égale largeur, & fort proprément couſuës par enſemble. Elle n'a point d'ouverture à la poitrine comme les nôtres; mais afin qu'elle ne ſe déchire en la vétant, les bouts des manches, la tétiere, & le déſſous, ſont bordez d'un cuir noir fort delié: ſelon la figure laquelle nous avons fait mettre en ce lieu.

Leurs autres Habits, & même leurs bottines, ſont auſſi de pieces r'apportées comme leurs chemiſes: mais ils ſont d'une matiere beaucoup plus forte, aſſavoir de peaus de Cerf, ou de Chien de mer, parfaitement bien preparées, & garnies de leur poil. Celuy du Sauvage duquel nous avons fait mettre icy le pourtrait tiré au naif ſur l'original, étoit de peau de deus couleurs, les bandes étoyent couppées d'une même largeur, & diſpoſées en un ſi bel ordre, qu'une bande blanche, étoit couſuë entre deus brunes, par une agreable aſſemblage. Le poil qui paroiſſoit en dehors, étoit auſſi poly, & auſſi dous que du velours, & il étoit ſi bien couché, & les diverſes pieces ſe rapportoient ſi parfaitement les unes aus autres, qu'on eut jugé au dehors, que tout l'habit avoit eſté taillé d'une ſeule peau. Pour ce qui concerne maintenant la forme de la caſaque

casaque & de tout l'ornement exterieur du Sauvage qui en étoit paré : le Graveur les a representez si naifuément en cette taille douce, que ce seroit un travail inutile, d'en vouloir faire une plus ample description.

Ces Sauvages qui habitent ce détroit, ne sortent jamais en campagne, sans avoir sur l'épaule un carquois remply de fléches, & l'arc ou la lance en la main. Quant aus fléches ils en ont de plusieurs sortes. Les unes sont propres pour tuer les Lievres, les Renards, les Oiseaus, & toute sorte de menu Gibier : & les autres ne sont destinées, que pour abbatre les Cerfs, les Helans, les Ours, & les autres grosses bestes. Celles-là, n'ont qu'environ deus ou trois pieds de longueur, & au lieu de fer, elles ont la pointe munye d'un os delié, trenchant & fort aigu, qui a l'un des côtez heriſſé de trois ou qua-

tre crochets, qui font qu'on ne les peut arracher du lieu qu'elles ont percé, sans élargir la playe. Et celles-cy, qui ont du moins quatre ou cinq pieds de longueur, sont armées par le bout d'un os pointu, qui a aussi des crochets, qui sont faits comme les dens d'une Scie. Ils lancent ces dernieres avec la main; mais pour leur donner plus de force, & faire qu'elles attaignent de plus loin. Ils attachent à leur bras droits un bois long d'un pied & demy, qui a d'un côté une assez profonde couliſſe, dans laquelle ils font passer le gros bout de cette Javeline, laquelle étant dardée, reçoit par ce moyen une plus forte impression, & fait un effet beaucoup plus violent.

Ils portent aussi quelquéfois à la main, une espece de lance, qui est d'un bois fort & pesant, lequel est garny par le petit bout, d'un os rond, dont la pointe a esté aiguisée sur une pierre, ou bien ils les munissent de ces cornes, ou dens de Poissons que nous avons décrites. Ces lances ont sét ou huit pieds d'hauteur, & elles sont enrichies par le gros bout, de deus ailerons de bois, ou de costes de Baleine, qui leur donnent un peu plus de grace, qu'elles n'auroyent sans cet ornement.

Outre plusieurs sortes d'hameçons, dont ils se servent pour prendre les menus Poissons qui frequentent leurs costes, ils ont encore diverses especes de Javelots, lequels ils sçavent lancer avec une d'exterité non pareille, sur les gros & monstrueus Poissons qu'ils vont chercher en pleine mer. Et afin que ceus qu'ils ont blessez avec cette sorte de d'ards, ne se puissent couler au fonds de l'eau & frustrer leur attente, ils lient au gros bout une courroye de cuir de Cerf, longue de vint-cinq ou trente brasses, & ils attachent au bout de cette courroye, ou de cette ligne de cuir, une vessie enflée, laquelle retournant toujours au déſſus de l'eau, leur marque l'endroit où est le Poisson, lequel ils attirent à eus, ou bien ils le conduisent aisément à terre, apres qu'il s'est bien débatu & qu'il a epuisé ses forces.

Le jeunes femmes portent un habit, qui n'est pas de beaucoup different de celuy des hommes: mais les vieilles, se couvrent le plus souvent, des depoüilles de certains gros Oiseaus, qui ont le plumage blanc & noir, & qui sont fort communs

en

en cette terre. Elles ont l'adreſſe de les écorcher ſi proprement, que la plume demeure attachée à la peau. Ces habits ne leur battent que juſqu'au gras de la jambe. Elles ſont ceintes d'une courroye de cuir, à laquelle au lieu de clefs, elles attachent pluſieurs oſſelets, qui ſont pointus comme des poinçons, & de même longueur que des aiguilles de teſte. Elles ne portent ni bracelets, ni colliers, ni pendans d'oreilles: mais pour tout ornement, elles ſe font une taillade en chaque jouë, & elles rempliſſent la cicatrice, d'une certaine couleur noire, qui ſelon leur opinion, les fait paroitre beaucoup plus agreables.

Pendant que les hommes ſe divertiſſent à la chaſſe, ou à la peſche, elles s'occupent à coudre des habits, & à faire des tentes, des paniers, & tous les petis meubles, qui ſont neceſſaires au ménage. Elles prennent auſſi un grand ſoin des petis Enfans, & ſi elles ſont obligées de changer de demeure, ou de ſuivre leurs Maris en quelque voyage, elles les portent ou les conduiſent par tout où elles vont, & pour les deſennuyer par le chemin, & les appaiſer lors qu'ils crient, elles ont de petis Tambours, qui ſont couverts de veſſies de Poiſſons, ſur léquels elles ſçavent faire de ſi bons accords, que ceus des Tambours de Baſque, ne ſont pas plus dous, ni plus agreables. Elles les ſonnent auſſi, pour donner l'épouvante, & faire prendre la fuite aus Ours, & aus autres Beſtes farrouches, qui viennent ſouvent roder prés des cavernes, où ces Sauvages ſe retirent avec leurs familles durant l'hyver, ou à l'entour des tentes ſous léquelles ils logent pendant l'été. Nous avons fait mettre en ce lieu, le pourtrait d'une de ces femmes vetuë de plumes, duquel on pourra inferer la grace que les autres peuvent avoir.

Encore que ces pauvres Barbares n'ayent pas beaucoup de police, ils ont neantmoins entre-eux des Roytelets & des Capitaines qui les gouvernent, & qui preſident à toutes leurs aſſemblées. Ils élevent à ces dignitez ceus qui ſont les mieus faits de corps, les meilleurs chaſſeurs, & les plus vaillans. Ils ſont couverts de plus belles peaus, & de plus precieuſes fourrures que leurs ſujets, & pour marque de leur grandeur, ils portent une enſeigne, en forme de roze de broderie, laquelle

quelle eſt couſuë au devant de leur caſaque, & lors qu'ils marchent, ils ſont toujours eſcortez de pluſieurs jeunes hommes, qui ſont armez d'arcs & de fléches, & qui executent fidelement tous leurs commandemens.

Il n'ont point l'induſtrie de bâtir des maiſons; mais durant l'été, ils demeurent à la campagne ſous des tentes de cuir, léquelles ils portent avec eus, pour les dreſſer en tous les en-

droits où ils trouvent bon de camper : & pendant l'hyver ils habitent dans des cavernes, qui ſont faites naturellement dans les montagnes, ou qu'ils y ont creuſées par artifice.

Ils ne ſement, ni ne recueillent aucuns grains de la terre, pour l'entretien de leur vie. Ils n'ont point auſſi d'arbres, ou de plantes qui leur portent des fruits, qui ſoyent bons à manger, horsmis quelque peu de fraiſes, & d'une eſpece de Framboiſes : mais ils ne ſubſiſtent, comme nous l'avons déja inſinué, que de leur chaſſe & de leur peſche. L'eau toute pure eſt leur boiſſon ordinaire, & pour leur plus delicieuſe regale, ils boivent le ſang des chiens de mer, & celuy des Cerfs, & des autres animaus de terre qu'ils ont abbatus, ou qu'ils ont fait tomber dans les pieges, qu'ils leur ſçavent dreſſer, avec un merveilleus artifice.

L'Hyver, étant ſi long & ſi rigoureus en cette contrée où ils habitent, il eſt impoſſible qu'ils ne ſouffrent beaucoup de dizette durant cette triſte conſtitution de l'année, notamment pendant cette affreuſe nuit qui les enveloppe deus mois entiers ; mais outre qu'au beſoin ils ſupportent aiſément la faim, ils ont tant de prevoyance, qu'ils font ſécher en eſté le ſurplus de leur peſche & de leur chaſſe, & le mettent en reſerve, avec toute la graiſſe, & le ſuif, qu'ils ont pû ramaſſer, pour la proviſion de cette fâcheuſe & ennuyeuſe ſaiſon. On dit même, qu'ils ſont ſi adroits à faire la chaſſe à la faveur de la Lune, que durant les plus épaiſſes tenebres qui les couvrent, ils ſont rarément dépourveus de viandes fraiches.

Ils n'ont pas la curioſité de voir d'autre païs que celuy de leur naiſſance ; & s'il arrive que quelque rude tempeſte, ou quelque autre rencontre, les ait pouſſez en quelque terre étrangere, ils ſoûpirent perpetuellement apres leur chere patrie, & ils ne ſe donnent point de repos, juſques à ce qu'on les y ait rétablis : que ſi l'on refuſe, ou qu'on differe trop à leur accorder cette grace, ils eſſayent de s'y rendre au peril de leur vie, à la faveur de leurs petis vaiſſeaus, dans léquels ils s'expoſent à tous les perils de la Mer, ſans autre guide que celle des Etoiles, dont ils ont aſſez de connoiſſance, pour regler leur navigation ſur leur cours.

Le

Le langage dont ils se servent, n'a rien de commun avec celuy de tous les autres peuples de la terre. Nous en avons un petit Vocabulaire : mais de peur de grossir un peu trop cette digression, nous le reserverons parmy nos memoires, jusques à ce qu'un second voyage qu'on projette pour ce d'étroit, nous en ait donné de plus claires lumieres.

On n'a pas encore pû bien remarquer, qu'elle sorte de religion est en usage parmy ces pauvres Barbares : mais par ce qu'ils regardent souvent le Soleil, & qu'ils le montrent avec admiration, en élevant leurs mains en haut, on a inferé de-là, qu'ils le tenoient pour leur Dieu.

Le Navire qui nous a fourny cette Relation, retourna de ce d'Etroit de *Davis* chargé de plusieurs bonnes Marchandises, déquelles nous mettrons icy la Liste, pour montrer que le froid qui regne en cette contrée n'est pas si rigoureus, qu'il y ait gelé toute sorte de commerce.

1. Neuf cens peaus de Chiens de mer, longues pour la plûpart de set à huit pieds, marquetées, & ondées de noir, de rous, de jaune, de tanné, & de plusieurs autres couleurs, qui relevoyent leur prix, par dessus celles qu'on voit communement en Hollande.

2. Plusieurs riches peaus de Cerfs, d'Helans, d'Ours, de Renards, de Lievres, & de Lapins, dont la plus grand' part étoit parfaitement blanche.

3. Un grand nombre de precieuses fourrures, de diverses Bestes à quatre pieds, qui sont toutes particulieres à cette region, & qui n'ont encore point de nom parmy nous.

4. Plusieurs Pacquets de costes de Baleine, d'une longueur extraordinaire.

5. Des Habits complets des Habitans du païs, dont les uns étoient de peaus, & les autres de dépoüilles d'oiseaus, & de la figure que nous les avons representez.

6. Plusieurs de leurs Chemises, faites de vessies de Poissons, fort proprement cousuës, de leurs bonets, gants, & bottines, de leurs carquois, fléches, arcs, & autres armes dont ils se servent, comme aussi plusieurs de leurs tentes, de

leurs ſacs, de leurs paniers & autres petis meubles, dont ils uſent en leur ménage.

7. Un grand nombre de ces petis vaiſſeaus de mer, qui ſont faits pour porter un ſeul homme. Un grand Batteau long de quarante cinq pieds, qui pouvoit porter commodement cinquante perſonnes.

8. Mais ce qui étoit de plus rare & de plus precieus, c'étoit une quantité bien conſiderable de ces dens, ou cornes de ces Poiſſons qu'on appelle *Licornes de mer*, qui ſont eſtimées les plus grandes, les plus belles, & le mieux proportionnées, de toutes celles, qu'on avoit veuës juſques à preſent.

On en a envoyé quelques unes à Paris, & en d'autres endroits de l'Europe, qui y ont eſté bien receuës: mais il y a grande apparence qu'elles ſeront encore plus priſées, quand on aura la connoiſſance, des admirables vertus qu'elles ont en la Medecine. Car bien-que leur beauté, & leur rareté, leur doivent faire tenir le premier rang entre les plus precieuſes richeſſes des plus curieus cabinets: pluſieurs celebres Medecins & Apoticaires de Dannemark, & d'Allemaigne, qui en ont fait les eſſays en diverſes rencontres, témoignent conſtamment, qu'elles chaſſent le venin, & qu'elles ont toutes les mêmes proprietez, qu'on attribuë communement à la Corne de la Licorne de terre. En voila aſſés, & peuteſtre que trop au goût de quelques-uns, pour une ſimple digreſſion.

CHA-

CHAPITRE DIXNEUVIEME.

Des Poiſſons couverts de croutes dures, au lieu de peau & décailles : de pluſieurs rares Coquillages : & de quelques autres belles productions de la Mer, qui ſe trouvent aus coſtés des Antilles.

A Moins que d'avoir quelque participation de cette celeſte Sapience, qui fut autréfois adreſſée à Salomon, pour parler non ſeulement des Arbres dépuis le Cedre qui eſt au Liban, juſques à l'Hiſſope qui ſort de la paroi ; mais encore des Beſtes, des Oiſeaus, des Reptiles, & des Poiſſons : Il eſt impoſſible de ſonder les profons ſecrets des eaus, pour y conter toutes les excellentes creatures, qui ſe joüent dans leur ſein, & remarquer toutes les vertus, & les proprietez occultes, dont elles ſont ennoblies. Car cet Element eſt doüé d'une ſi merveilleuſe fecondité, qu'il ne produit pas ſeulement en toute abondance, des Poiſſons de differentes eſpeces, qui ſervent à la nourriture de l'homme, & qui ſont pour la plûpart d'une groſſeur demeſurée, & d'une figure monſtrueuſe, comme nous venons de le monſtrer dans les Chapitres precedens : mais encore, une ſi grande multitude de precieus Coquillages & d'autres Rarétez, qu'il faut confeſſer, que la Divine Sageſſe qui eſt diverſe en toutes ſortes, a tiré toutes ces riches beautez de ſes inepuiſables treſors, pour faire paroître la gloire de ſa puiſſance, au milieu des flots de la Mer ; & pour nous convier doucement à l'admiration de ſes bontez, & de ſon adorable Providence, laquelle s'abaiſſe juſque dans la profondeur des abiſmes, pour les peupler d'un nombre de bonnes creatures, qui ne ſe voyent point ailleurs, & d'une infinité d'autres, qui portent les caracteres, & les images des corps les plus conſiderables qui ornent les cieus, ou qui volent parmy les airs, ou qui embeliſſent la terre : d'où vient qu'on y trouve, comme nous le verrons en ce Chapitre, des Etoiles, des Cornets, des Trompettes, des Porcelaines,

des Arbres, des Pommes, des Chataignes, & toutes les plus raviſſantes curioſitez, qui ſont priſées parmy les hommes. Or pour commencer par les Poiſſons, qui ſont couverts de croutes dures & ſolides au lieu décailles, ou de peau. Il y en a pluſieurs eſpeces en la Mer, & aus Rivieres des Antilles. On fait particulierement état, des *Homars*, des *Araignées*, & des *Cancres*.

ARTICLE I.

Des Homars.

LEs *Homars*, ſont une eſpece d'Ecreviſſes de même figure que celles de nos Rivieres. Mais elles ſont ſi groſſes, qu'il n'en faut qu'une pour remplir un grand plat. Elles ont la chair blanche & ſavoureuſe, mais un peu dure à digerer. Les Inſulaires les prennent pendant la nuit ſur le ſable, ou ſur les baſſes de la Mer, & à l'aide d'un flambeau ou de la clarté de la Lune, ils les enfilent avec une petite fourche de fer.

ARTICLE II.

De l'Araignée de Mer.

L'*Araignée de Mer*, eſt tenuë par quelques uns, pour une eſpece de *Cancres*. Elle eſt couverte de deus fort dures écailles, deſquelles celle de deſſus eſt relevée, & celle de deſſous eſt plus unie, & dentelée de pointes rudes. Elle a pluſieurs jambes, & une queuë forte, & longue quelquefois d'environ un pied. Quelques Sauvages les recherchent ſoigneuſement, pour en armer leurs fléches. Quand ce Poiſſon eſt ſeché au Soleil, ſon écaille devient luiſante & comme diafane, encore qu'elle ſoit naturellement de couleur cendrée.

ARTI-

ARTICLE III.

Des Cancres.

LEs *Cancres* ordinaires des Antilles, ſont de la même forme que ceus qu'on peſche es coſtes de France. Il y en a de differente groſſeur, mais ceus qui ſont les plus rares, ſont ceus qui vivent de proye. Ils ſont aſſez communs en la plûpart des Iles, ſur tout aus Vierges. Ils ſe tienent ſous les tronc des arbres du rivage de la mer: & à l'exemple de ces Grenoüilles qu'on appelle *Peſcheuſes*, ils épient de leur fort les Huitres & les Moules, pour en faire curée, & ils s'y prenent par cette ruſe merveilleuſe. C'eſt qu'ils ont reconnu que leurs mordans & leurs défenſes, n'ont pas aſſez de force pour rompre les coquillages qui couvrent ces Poiſſons delicats. De ſorte, qu'ayans auſſi remarqué qu'ils ouvrent pluſieurs fois le jour leurs écailles, pour prendre le frais, ils en épient ſoigneuſément le tems, & s'étans garnis d'un petit caillou rond, qu'ils ont choiſi dans le gravier, ils le tiennent preſt en l'une de leurs tenailles, & s'aprochans de l'Huitre, ou de la Moule, le laiſſent tomber avec tant d'adreſſe dans ſa coquille entr'ouverte, que ne ſe pouvant plus refermer, le Poiſſon demeure la proye de ces fins chaſſeurs.

Quant aus *Coquilles* que l'on trouve en ces Iles, dans les ances où la mer les pouſſe, elles ſont en grand nombre, & de pluſieurs ſortes. Voicy les plus recherchées & les plus conſiderables.

ARTICLE IV.

Du Burgau.

LE *Burgau*, qui à la figure d'un Limaçon, étant denué de la premiere croûte qui le reveſt en dehors, preſente une Coquille argentée, & entrelacée de taches d'un noir luiſant, d'un vert gay, & d'une griſaille ſi parfaite & ſi luſtrée, qu'aucun émailleur, n'en s'auroit aprocher avec tout ſon artifice. Si toſt

que

que le Poiſſon, qui a l'honneur de loger ſous ce precieus couvert, en a quitté la poſſeſſion, on voit d'abord une entrée magnifique, encroutée de perles : & en ſuitte pluſieurs riches appartemens, ſi clairs, ſi polis, & émaillez par tout d'un argent ſi vif, qu'il ne ſe peut rien voir de plus beau, en matiere de Coquillage.

ARTICLE V.

Du Caſque.

LE *Caſque*, qui eſt de differente groſſeur, à proportion des teſtes de tant de Poiſſons qui en ſont revétus, eſt ainſi nommé à cauſe de ſa figure. Il eſt doublé par dedans & ſur les bords, qui ſont épais, plats, & dentelez, d'un ſatin incarnat, extremément luiſant. Et par le dehors, il eſt faſſonné d'une agreable ruſtique, relevée de pluſieurs petites boſſes, qui ſont entrelacées de mille compartimens, ſur léquels on voit ondoyer un pannache, de diverſes rares couleurs.

ARTICLE VI.

Du Lambis.

LE *Lambis*, a peut-eſtre reçeu ce nom, à cauſe que le Poiſſon qui le fait mouvoir, a la figure d'une groſſe langue, qui léche cette humeur gluante, qui s'atache ſur les rochers que la mer baigne de ſes flots. C'eſt un des plus gros Coquillages qui ſe voient. Il eſt retrouſſé par l'un de ſes bords, comme pour faire mieus paroître, la belle couleur pourprine qui l'enrichit au dedans. Mais, il faut avoüer que ſa maſſe étant aſſez groſſiere, & heriſſée par deſſus de pluſieurs boſſes rudes & pointuës, luy fermeroit la porte des cabinets, ſi l'artifice en luy enlevant ſa premiere robe, ne découvroit la bigarrure & la politeſſe de lécaille marquetée, qu'il porte ſous cét habit de campagne. Le Poiſſon, qui loge ſous les caverne de cette petite roche mouvante, eſt ſi gros, qu'il en faut peu pour remplir un plat. Il peut être admis ſur les tables

des

des delicats, pourveu qu'il ſoit bien cuit, & encore mieus poyuré, pour corriger ſon indigeſtion. Et pour profiter de ſa dépoüille, étant calcinée & meſlée avec du ſable de riviere, on en compoſe un ciment, qui reſiſte à la pluie & à toutes les injures du tems. Ce lambis auſſi, s'entonnant comme un Cor de chaſſe, & s'entendant de fort loin, quelques Habitans des Iles s'en ſervent, pour apeller leurs gens aus repas. Et les Indiens de l'Amerique Septentrionale, l'ayans reduit en chaus, & meſlé avec une certaine terre minerale, qu'ils tirent des montagnes, en forment ces beaus pavez de leurs cabanes, dont nous parlerons en ſon lieu.

ARTICLE VII.

Des Porcelaines.

LEs *Porcelaines*, doivent être rangées entre les plus rares productions de l'Ocean : ſoit que l'on conſidere cette agreable politeſſe, dont elles ſont liſſées & au dehors & au dedans ; ſoit que l'on faſſe réflexion, ſur tant de differentes & de vives couleurs, dont elles ſont revetuës. Elles replient leur bord dentelé, & le roulent en dedans, & bien qu'elles ſoient plus ou moins luſtrées, elles ſont toutes d'une même figure ovale, entrebaillantes au milieu, & recoquillées par le bec. Mais il s'en trouve, qui ſont fort differentes en groſſeur & en couleur.

Les plus ordinaires, ſont d'un jaune doré, marqueté de petites taches blanches ou rouges, & l'on diroit de loin que ce ſont des marques de perles, ou de grains de coral. On en voit auſſi de bleuâtres, détoilées, de griſâtres, de cryſtalines, & de couleur d'Agate, qui ont toutes un œil fort attrayant.

Mais celles qui ſont les plus eſtimées des curieus, ſont de coraline incarnate au dehors, & argentées au dedans : ou bien elles ſont parées d'un beau bleü celeſte au dedans, & d'un riche porfire au dehors, rayéez de petis filets d'orez. On priſe auſſi avec raiſon, celles qui ſont par deſſus d'un vert luiſant comme émeraude, & emperlées dans l'interieur, au bord, & en leurs canelures. L'on met auſſi dans ce même rang, cel-

les qui ſont ſur le dos d'un noir luiſant comme j'ayet, & quant au reſte, émaillées d'un bleu mourant, entrelacé de petites veines de pourpre.

Enfin, il y en à qui ſont chamarrées de tant de vives couleurs, qu'il ſemble que larc-en-ciel, ait imprimé ſur ces petites creatures, un racourcy de ſes plus raviſſantes beautez: Il y en auſſi une infinité d'autres, qui ſont diverſifiées de tant de chifres & de groteſques, qu'il eſt à croire que la nature étoit en ſa plus gaye humeur, quand elle s'eſt miſe à produire ces merveilles.

Mais le mal eſt, que la mer qui les poſſede comme ſes plus precieus joyaus, ne s'en deſſaiſit pas volontiers, & ſemble ne les donner qu'à contre cœur. Car ſi les vens ne la mettoyent quelquefois en colére, & qu'en ſecoüant ſes entrailles, ils ne foüilloyent juſques au fonds de ſes tréſors, pour les enlever par force, elle jouïroit toute ſeule de ces richeſſes & de ces beautez, ſans nous en faire jamais de part.

Les curieus pour en rehauſſer le luſtre, les placent ſelon leur rang, & leur prix, dans de differentes caſſétes doublées de velours vert, ou de quelque autre riche étoffe. Et a limitation des Fleuriſtes, qui qualifient leurs Tulipes & leur Oeillets, des noms des Ceſars & des plus illuſtres Héros; ils leur font porter les titres des Empereurs & des Princes.

ARTICLE VIII.

Des Cornets de Mer.

ON voit encore aus Antilles, de deus ſortes de ces gros Coquillages, que l'on appelle *Cornets de Mer*, qui ſont tournez par le bout en forme de vis. Les uns ſont blancs comme de l'yvoire, & ne cedent en rien à ſon luſtre. Les autres ſont enrichis par dedans d'un gris de perle, extremément luiſant, & par dehors de pluſieurs belles & vives couleurs, qui ſe terminent quelquefois en écailles, ou ſe repandent en forme d'ondes, qui ſe pouſſent & qui flottent les unes ſur les autres, depuis le bord de la large ouverture de deſſus, juſques à la pointe entortillée où elles meurent. Si l'on perce ces Cor-

Cornets par le petit bout, on en fait une eſpéce d'inſtrument de muſique, qui rend un ſon aigu & penetrant, & qui étant pouſſé par les diverſes s'inuoſités de ce Coquillage, ſe fait entendre de loin, comme feroit celuy d'un clairon. Mais, il y à du ſecret, à compaſſer le ſoufle qu'il faut, pour les faire jouër.

La mer, auſſi bien que les Architectes, ſe plait à produire des ouvrages de diverſe ordonnance. Quelquéfois elle en fait à la ruſtique, qui ſont tout nuds, & ont fort peu d'ornemens; Puis elle en fait de compoſez par un mélange des ordres, qui viennent au ſecours les uns des autres, avec tant de mignardiſe & de delicateſſe, qu'il n'y a rien de plus agreable à l'œil. Cela ſe remarque en une infinité de Coquilles, qui ſont diverſifiées de cent mille groteſques. On y peut remarquer des laqs entrenoüez, des eſpéces de fruitages, des ſaillies hors d'œuvre, des culs de lampe, des pointes de diamant, des goutes pendantes, des éguilles, des clochers, des pyramides, des colomnes, des fuſées, des chapiteaus, des moulures & une infinité d'autres fantaiſies, & d'autres moreſques, qui donnent ſujet d'entretien & d'admiration aus curieus. Comme en effet, l'on ne s'auroit jamais aſſés admirer par ces échantillons, la merveilleuſe diverſité, de tant de riches ouvrages, que les eaus reſervent dans leurs profons cabinets.

ARTICLE IX.

De la Nacre de perle.

LEs Coquilles ne donnent pas ſeulement un divertiſſement agreable, qui porte les hommes, par la conſideration de ces petis, mais admirables ouvrages de la nature, à benir celuy qui en eſt l'Auteur. Mais apres avoir contenté les yeus, elles fourniſſent auſſi dequoy ſatisfaire le goût, & dequoy accroiſtre les tréſors. Car les *Huitres* & les *Moules* ſervent aus délices des tables: & *l'Ecaille Nacrée* ou la *Nacre de perle*, eſt groſſe de la Perle, qui enrichit les couronnes des Rois. Il eſt vray que ces Perles ne ſe trouvent qu'en ſemence aus Antilles, & que c'eſt l'Ile de la Marguerite, & la coſte Meridionale de l'Amerique, qui ont le bonheur de les recueillir

entierement formées. Mais si les Antilles ne voyent point ce precieus germe se durcir en grosses Perles, ces riches Coquilles, ne les laissent pas pourtant sans quelque avantage. Car elles leur offrent pour nourriture le corps qu'elles enferment, & les deus parties de leur écaille argentée fournissent chacune une cuëillier, qui peut paroitre avec éclat sur la table.

Il est malaisé de dire, si la rosée qui tombe aus Antilles, n'est pas assés feconde pour faire que les Méres Perles, y produisent leurs fruits en perfection : Ou si apres avoir reçeu cette semence des cieus, elles auortent, & n'ont pas assés de force naturelle pour la retenir. Mais sans rechercher de qu'elle part vient le défaut, il est assuré qu'elles ont une aussi forte inclination à se delivrer de l'oprobre de la sterilité, que celles qu'on péschе aus costes de la Marguerite. Car si on se veut donner la curiosité d'épier leurs secrettes amours, de dessus les rochers au pied déquels elles se plaisent, on aperceura qu'au lever de l'Aurore, elles s'elancent plusieurs fois sur la surface de l'eau, comme pour faire hommage au Soleil levant : Puis tout à coup, on verra qu'elles ouvrent leur sein, & qu'elles s'épanoviſſent sur ce lit mollet, pour attendre les premiers rayons de ce bel astre. Que si elles sont assés heureuses, pour recevoir quelques goutes de la rosée, qu'il fait distiller des cieus à son lever, elles referment promtément leurs écailles nacrées, de peur que quelque goute d'eau salée, ne vienne à corrompre ce germe celeste. Et puis elles se replongent alégrement au fonds de leur couche.

Un Auteur nommé Fragosus, estime que les Perles s'engendrent dans la chair de l'Huitre, comme la pierre dans quelques animaus, d'une humeur crasse & visqueuse, qui reste de l'aliment. Quelques Doctes Medecins, qui sont aussi dans le même sentiment, appuyent cette opinion, sur ce que Josef à Costa, Ecrivain fort croiable pose pour constant, assavoir, que les Esclaves qui peschent les Perles, plongent par fois jusques à douze brasses dans la mer, pour chercher les Huitres, qui d'ordinaire sont attachées aus rochers : qu'ils les arrachent de-là, & reviennent sur l'eau en étant chargez : d'où ils concluent que du moins on ne peut pas dire, que ces Huitres-

Huitres-là, qui ſont attachées aus rochers, hument la roſée, & que par là ſe faſſe la generation des Perles.

Mais ſans entrer en conteſtation avec ces Meſſieurs, & ſans rejeter abſolument leur opinion, laquelle a ſes fondemens: On peut dire que le recit tres-veritable d'Acoſta touchant la peſche des Perles, ne fait du tout rien, contre le ſentiment communement reçeu de leur generation: Car il ſe peut faire, que les meres Perles qui ont conçeu de la roſée, ſe s'entant chargées de ce precieus fruit, n'ayent plus d'inclination de ſe faire voir ſur la ſurface des eaus; & qu'étant contentes du treſor qu'elles poſſedent, elles s'attachent pour lors fixement aus rochers, d'où puis aprés, elles ſont arrachées avec violence.

ARTICLE X.

De pluſieurs autres ſortes de Ccquillages.

CEus qui au milieu des Villes les plus frequentées, veulent contrefaire des deſerts, des rochers, & des ſolitudes: ou qui dans les plaines de leurs jardins, veulent élever des montagnes dans lequelles ils creuſent des grottes, qu'ils encroutent de toutes les plus curieuſes dépoüilles de la mer, & de la terre, trouveroyent en la plûpart de ces Iles, dequoy contenter leur inclination. Mais il ſeroit il à craindre, que l'abondance & la diverſité, métant en peine leur choiz, ne leur en causât du mépris. Car pour parler de quelques-unes, on y voit une multitude innombrable de *Trompes de mer*, *d'Eſcargots*, & de petis *Vignols*, argentins, étoilez, ſanguins, verdâtres, rayez d'incarnat, mouchetez de mille ſortes de couleurs, qui les font éclater parmy le ſable, comme autant de pierres precieuſes. Le Soleil rehauſſe merveilleuſement leur luſtre. Et lors qu'aprés quelque rude tempeſte, la mer a enrichy la ſurface de ces rivages, de tous ces petis brillans, l'œil en demeure tellement ébloüy, que l'on eſt obligé d'avoüer, que la nature fait reluire avec majeſté ſa puiſſance, & montre ce qu'elle ſait faire, en revétant de tant de riches ornemens, & de tant de belles lumieres, ces menuës creatures.

Nos Insulaires, ramassent quelquefois par divertissement ces petis joüets de la mer, & en ayant percé le bout, ils les enfilent, pour en faire des bracelets & des cordons: Mais la plûpart des Indiens de l'Amerique Septentrionale, les ont en une bien plus haute estime. Car ils s'en servent pour leur trafic & pour leur menu commerce, comme nous faisons parmy nous, de l'or & de l'argent monnoyé: & ceux là, qui en ont le plus grand nombre, sont estimez les plus riches. Les Coquilles qui servent à cette usage, sont de mediocre grosseur, d'une solidité & d'un lustre extraordinaire. Et pour estre de mise en certains endroits, elles doivent avoir été marquées par des Officiers destinez à cela, qui y donnent le prix & le cours, en y gravant de certains petis caracteres.

ARTICLE XI.

D'un Coquillage couvert de Notes de Musique.

IL y a un Coquillage fort considerable, que Monsieur du Montel croit que l'on peut trouver en quelcune des Antilles, bien qu'il n'en ait veu qu'a Coraço. Il est d'une figure un peu differente des Porcelaines, c'est à dire un peu plus ramassé. On le nommé *Musical*, par ce qu'il porte sur le dos, des lignes noirâtres pleines de notes, qui ont une espece de clé pour les mettre en chant, de sorte que l'on diroit qu'il ne manque que la lettre, à cette tablature naturelle. Ce curieus Gentil-homme raporte, qu'il en a veu qui avoient cinq lignes, une clé & des notes, qui formoient un acord parfait. Quelcun y avoit ajouté la lettre, que la nature avoit oubliée, & la faisoit chanter en forme de trio, dont l'air étoit fort agreable.

Les beaus esprits, pourroient faire la dessus mille belles considerations. Ils diroient entr'autres choses, que si selon l'opinion de Pythagore, les cieus ont leur harmonie, dont les dous accords ne peuvent étre entendus à cause du bruit que l'on fait sur la terre, que si les airs retentissent de la mélodie

lodie d'une infinité d'oiſeaus, qui y tienent leur partie, & que ſi les hommes ont inventé une Muſique à leur mode, qui charme les cœurs par les oreilles : auſſi la mer, qui n'eſt pas toujours agitée, a dans ſon empire des Muſiciens, qui chantent d'une faſſon qui leur eſt particuliere, les loüanges du Souverain. Les Poëtes adjouteroient, que ces Tablatures naturelles, ſont celles que les Syrenes avoient en mains dans leurs plus melodieus concerts : & qu'étant aperçeües de quelque œil qui vint troubler leur paſſetems, elles les laiſſerent tomber dans les eaus, qui depuis les ont toujours ſoigneuſement conſervées. Mais laiſſant ces conceptions, & leurs ſemblables, à ceus à qui elles apartienent, ſuivons le fil de noſtre Hiſtoire.

ARTICLE XII.

Des Pierres aus yeux.

ENcore qu'on trouve de ces Pierres bien avant en la terre, auſſi bien qu'au bord de la mer : neantmoins puiſque la plus commune opinion les tient pour une production des eaus, nous leur donnerons place en ce lieu. On en voit qui ſont auſſi larges qu'un Lyard ; mais les plus petites ſont les plus eſtimées. A les conſiderer au Soleil, on croiroit que ce ſeroit de ces perles qu'on nomme Baroques, qui auroyent eſté couppées en deus, tant elles ſont claires, transparentes, & polies. Il y en a quelques unes, qui ont de petites, veines rouges ou violettes, qui leur donnent un fort agreable éclat, ſelon les divers aſpects qu'on les regarde. Elles portent toutes, la figure d'un Limaçon gravée ſur le coſté qui eſt plat. Quand on les met ſous la paupiere, elles ſe roulent autour de la prunelle de l'œil, & l'on dit, qu'elles ont la vertu de la fortifier, de l'eclaircir, & de faire ſortir promptément les fétus, qui y ſeroyent tombez. C'eſt pourquoy on les a appellées d'un nom, qui monſtre leur proprieté.

ARTI-

Burgau

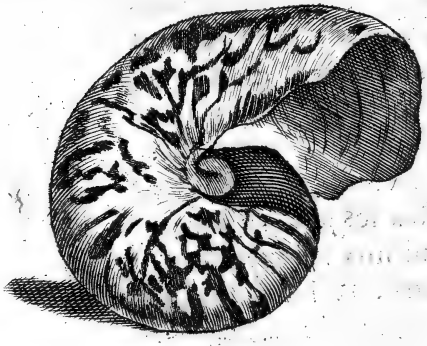

Muſical

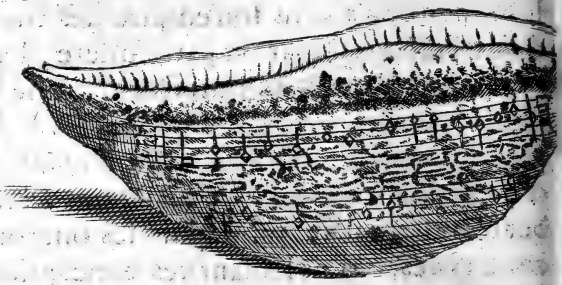

Porceleine

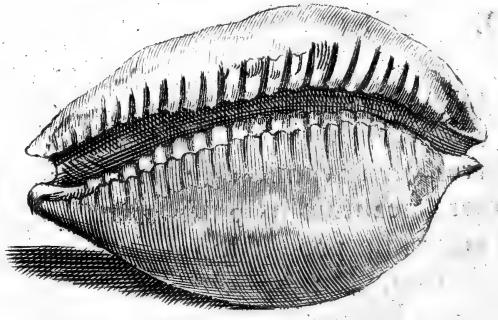

Trompette marine

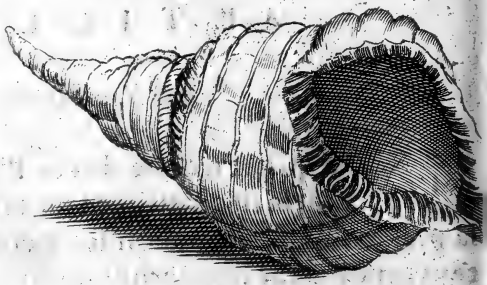

Caſque de mer

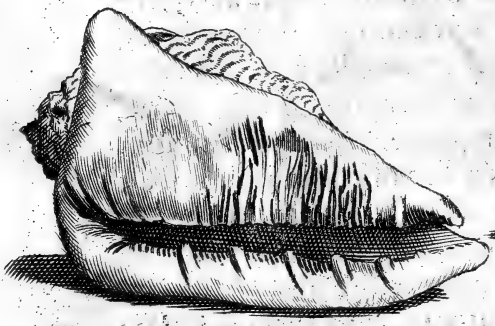

Lambis

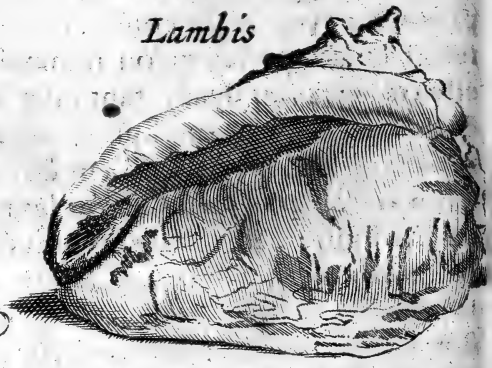

ARTICLE XIII.

Des Pommes de mer.

ON rencontre en l'Ile de Saint Martin, des *Pommes de mer*, heriſſées d'aiguillons perçans, qui ſortent d'une peau brune: mais quand le Poiſſon qui les roule eſt mort, elles quittent toutes ces épines & toutes ces défences, qui leur ſont desormais inutiles: & laiſſant auſſi, cette croûte cendrée qui les envelopoit, elles font montre de la blancheur de leurs coques, qui ſont entre-lacées de tant de compartimens & de petites ſinuoſitez, que l'aiguille du plus adroit brodeur, ſe trouveroit bien empéſchée ſi elle les vouloit imiter. Il ſemble que ces *Pommes*, pourroient mieus étre apellées, de petis *Heriſſons de mer*, ou des *Chataignes de mer:* Car étant en vie elles ſont & de la figure, & de la couleur, d'un petit Heriſſon, qui ſe forme en boule & qui s'arme de tous ſes traits, pour ſe rendre imprenable à ſon ennemy. Ou bien, elles ſont ſemblables à ces groſſes & rudes envelopes, armées dépines, qui couvrent la Chataigne, quand elle eſt ſur l'Arbre.

ARTICLE XIV.

Des Etoiles de Mer.

A Conſiderer de prés, toutes les raretez qui ſe trouvent en la mer, on diroit que le Ciel ne veüille rien poſſéder de beau, qu'il n'en imprime une reſſemblance en la mer, comme en ſon miroir. C'eſt pourquoy, l'on y voit des *Etoiles* qui ont cinq pointes, ou cinq rayons, tirant ſur le jaune. Tout ce beau compoſé, n'a qu'un bon pied de Diamétre: Son épaiſſeur eſt d'un pouce, ſa peau eſt aſſez dure, & relevée par de petites boſſes, qui luy donnent meilleure grace. Si ces *Etoiles de mer* cedent en grandeur & en lumiére à celles des Cieus, elles les ſurpaſſent, en ce qu'elles ſont animées, & en ce que leur mouvement n'eſt point forcé, & qu'elles ne ſont point fixes ni attachées en une place. Car le Poiſſon, à qui ce

riche domicile étoilé eſt écheu en partage, ſe promene comme il veut dans l'azur des eaus pendant le calme; Mais auſſitôt qu'il prévoit quelque orage, de crainte d'étre pouſſé ſur la terre, qui n'eſt pas digne de poſſeder les Aſtres; il jette deus petites ancres de ſon corps, avec léquelles il s'accroche ſi fermement contre les rochers, que toutes les agitations des ondes irritées, ne l'en peuvent détacher. Sa vie eſt entretenuë par le moyen de la nourriture qu'il prend, par une petite ouverture, qui luy ſert de bouche, & qui eſt juſtement au centre de ſon corps. Les curieus, tirent ces *Etoiles* de leur Ciel humide, & apres les avoir ſechées au Soleil, ils en parent leurs Cabinets,

ARTICLE XV.

Des Arbres de Mer.

LEs bancs des Rochers, qui ſont couverts d'eau, ne peuvent ſoufrir la ſterilité, & nonobſtant la ſalure qui les baigne inceſſamment, ils ſéforcent de produire parmy l'herbe qui les reveſt, des Arbres qui ſont incontinent glacez d'un Salpêtre, qui les rend blancs au poſſible. Quelques uns les prenent pour une eſpece de Coral. On en arrache de toutes figures, & de ſi bien faſſonnés, que l'œil ne ſe peut laſſer, d'en conſiderer les groteſques.

ARTICLE XVI.

Des Pannaches de Mer.

IL y a auſſi des *Pannaches*, qui ſont par maniére de dire comme les bordures de ce grand Jardin liquide, qui n'a jamais beſoin d'étre arroſé. Elles ſont tiſſuës fort delicatement, en forme d'un riche point-coupé. Et ſelon la qualité des Rochers où elles ont leur racine, elles ſont auſſi de differentes couleurs. Il ſeroit ſeulement à deſirer, qu'elles euſſent un peu plus de ſolidité, pour ſouffrir le voyage des Iles, en ces quartiers.

CHA-

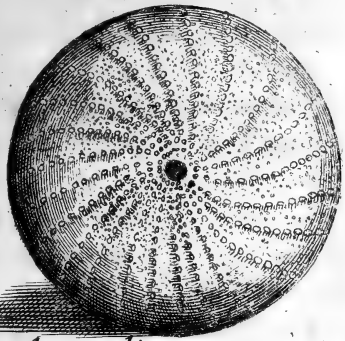

Pomme de mer de couverte

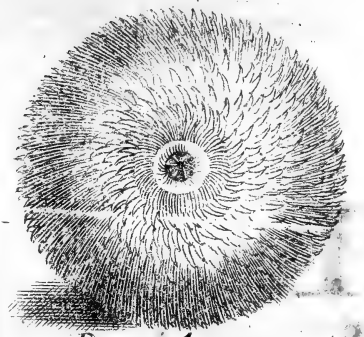

Pomme de mer

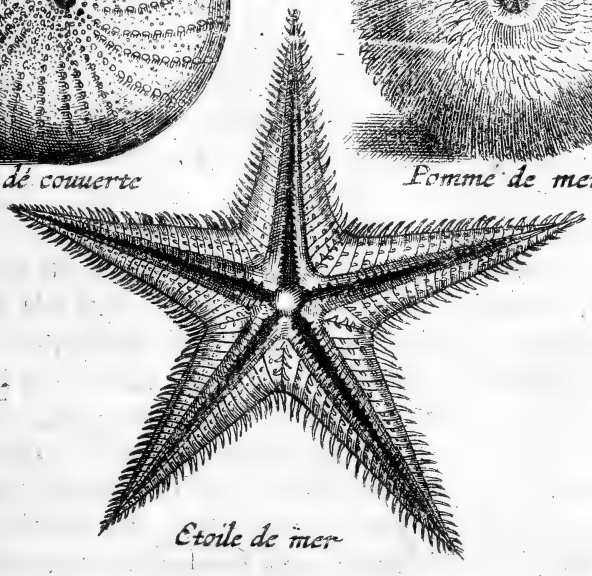

Etoile de mer

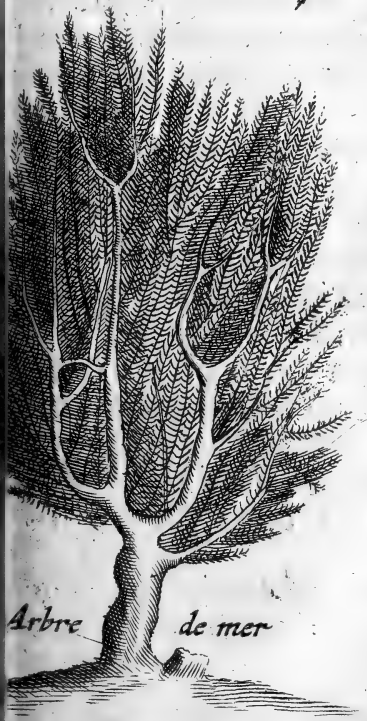

Arbre de mer

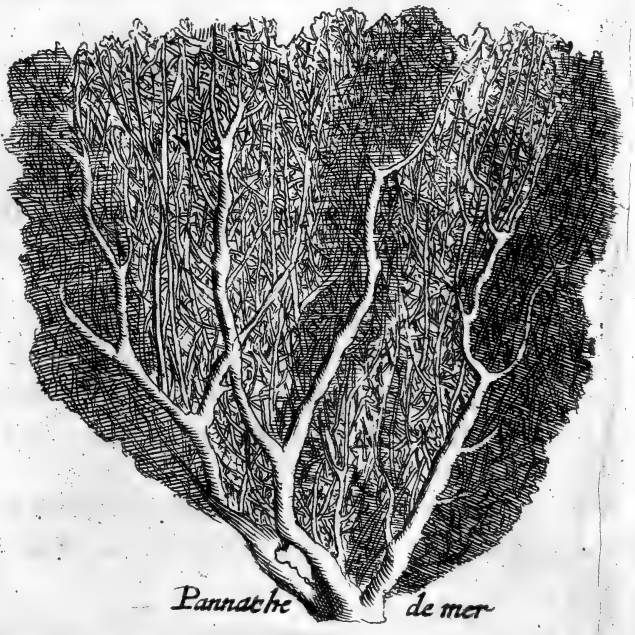

Pannache de mer

CHAPITRE VINTIÈME.

De l'Ambre gris ; De son Origine & des marques de celuy qui est bon, & sans mélange.

L'*Ambre gris*, se trouve en plus grande abondance aus costes de la Floride, qu'en aucune des autres contrées de l'Amerique. C'est pourquoy les Espagnols y ont dressé des forts, pour se conserver la terre, & pour entretenir avec les Indiens qui l'habitent, le commerce de cette riche marchandise, laquelle ils receüillent soigneusement, depuis qu'on leur en a enseigné le prix. On en a aussi ramassé quelquéfois, aprés de rudes tempestes, sur les rades de Tabago, de la Barboude, & de quelques autres de nos Antilles, comme nous le reconnoissons par plusieurs memoires, que nous avons entre nos mains: Et c'est ce qui nous fait croire, que sans sortir des limites de l'Histoire Naturelle que nous traitons, nous pouvons parfumer tout ce Chapitre de la souëue odeur de cette drogue Aromatique, qui est sans contredit la plus rare, & la plus precieuse de toutes les productions, que l'Ocean ait encore pousse hors de son vaste & inépuisable sein, pour enrichir ce nouveau monde.

Les Maldivois appellent l'Ambre-gris *Panahambar*, c'est à dire *Ambre d'or*, à cause de sa valeur. Les habitans de Fés & de Maroc & les Ethiopiens, le nomment du même nom que la Baleine. Ce qui fait croire probablement, qu'ils ont estimé qu'il venoit de la Baleine. Il est tres-certain, que ni Hippocrate, ni Dioscoride, ni Galien, n'ont jamais ouï parler de l'Ambre-gris, non plus que de la pierre de Bésoar, du Gayac, du Sassafras, de la Sarsepareille, de la Gomme-goutte, de la Rubarbe, du Mechoacan, & d'une infinité d'autres choses. L'ambre-gris est donc une drogue, dont la connoissance est tout à fait moderne, & d'ont on ne sait pas l'origine.

Quelques uns, se sont imaginez que cet Ambre, inconnu à l'antiquité, est un excrement de Baleines. D'autres croyent qu'il

qu'il vient des Crocodiles, parce que leur chair eſt parfumée. Quelques autres ſe perſuadent, que ce ſont des pieces d'Iles, & des fragmens de rochers cachez en la mer, & emportez par la violence des flots, parce qu'il ſe recueille quelquéfois des pieces de cet Ambre, qui péſent juſques à cent livres, & de la longueur de ſoixante paumes, & qu'au rapport de Linſcot, en l'an mil cinq cens cinquante cinq, il en fut trouvé un morceau vers le Cap Comorin, du poids de trente quintaus. Il y en a qui eſtiment que c'eſt une eſpéce d'écume de mer, qui s'amaſſe & s'epaiſſit avec le tems, par l'agitation des eaus de la mer: & qui ſe durcit par la chaleur du Soleil.

Mais, c'eſt plus vrai-ſemblablement une ſorte de Bitume, qui s'engendre au fond de la mer: Et lors qu'elle vient à eſtre agitée extraordinairement par quelque furieuſe tempeſte, elle détache ce Bitume de ſon ſein, & le porte ſur ſes rivages. Car en effet, c'eſt ordinairément apres une grande tempeſte, que l'on en trouve ſur les bords. Filoſtrate en la vie d'Apollinius dit, que les Panteres qui ſont à l'entour du mont Caucaſe, aiment fort la bonne odeur de ce lieu là. Mais il eſt certain qu'entre autres beſtes, les Oiſeaus ſe montrent extremément amoureus de cét Ambre, & qu'ils le s'entent de fort loin. C'eſt pourquoy dés que l'orage eſt ceſſé, il le faut chercher & l'enlever en diligence, autremement on le trouveroit tout mangé. Et ce n'eſt pas ſa bonne odeur, mais ſa mauvaiſe, qui attire ces Oiſeaus. Car ce parfum ſi precieus & ſi admirable, lors qu'il eſt encore frais, & mol, & qu'il ne fait que ſortir de la mer, ſent tres-mauvais, & les animaus y courent en même faſſon, qu'ils vont aus charognes: Car ſon odeur eſt à peu prés, comme de lard corrompu, & il eſt à croire, que c'eſt pour cette raiſon, que l'on a été ſi long-tems à le connoitre, & à s'en ſervir. Les Anciens jugeoient de ſa vertu, par ſa mauvaiſe odeur, plutôt capable de faire mal au cœur, que de le réjouir, ainſi ils le rejettoient comme inutile, ou même nuiſible. Joint, qu'il ne ſe trouve pas ſi frequemment, ni en ſi grande quantité vers la coſte de Gréce, ni dans l'Europe: & que les navigations aus Indes étoient rares autréfois.

Les Renards, ne s'en montrent pas moins passionez. Aus Païs où il se recueille en quantité, ces animaus font le guet à la coste, & aussitost qu'ils en decouvrent, ils s'en saisissent & l'avalent. Mais, apres l'avoir gardé quelque tems dans leur ventre, ils le rendent sans qu'il soit aucunement digeré: Seulement il y perd une partie de sa qualité, & de sa bonne odeur. C'est pourquoy cette sorte d'Ambre, qu'on appelle *Renardé*, est moins prisée que l'autre, & ne s'employe gueres qu'aus parfums.

Il ne sera pas mal à propos de donner en passant, le moyen de discerner le vray Ambre-gris d'avec le faus, veu que tous ceus qui en ont écrit, comme Garcias, Monard, Scaliger, Ferdinand Lopés, Clusius, & autres, n'en parlent que fort succinctement, & ne nous en disent pas les marques essencielles.

Il faut savoir premierement, que l'Ambre se distingue en general, en celuy de la mer du levant, & en celuy de la mer du Ponant. Celuy qui se prend à la coste du Levant, & particulierement à la coste de la Barbarie, où il se trouve en grande quantité & en grosses piéces, est generalement noir, & ne séche jamais si bien, qu'il se puisse reduire en poudre, comme celuy du Ponant, quelque addition qu'on y fasse pour le pulvériser. Il se fond aussi plus facilement au feu, il est de moins douce odeur, & de beaucoup moindre prix. On apporte peu de cét Ambre en ces quartiers, parce qu'il n'y est pas estimé, & qu'il n'est guére bon pour la Medecine, ni pour les parfums.

L'Ambre du Ponant, dont le meilleur est celuy de nos costes, est ordinairément d'un gris cendré: comme si l'on avoit meslé de la cendre parmy de la cire: de fasson neantmoins, que la cendre y parut distinctement, & ne se confondit pas avec la cire. Le dessus ayant frayé sur le rivage, & ayant plus senty l'air, est ordinairement de couleur tannée, ou du moins plus blanc que le dedans, dur & solide en fasson de croûte, & par fois meslé de sable, & de coquillages. Ce qui arrive, lors qu'étant mol comme du Bitume ou de la poix, les ordures s'y attachent facilement; Et cela diminuë son prix, mais ne le rend pas moins bon.

Pour

Pour savoir si cet Ambre, qui est de la meilleure espéce est bon, on regardera premierement la figure, qui doit tirer pour l'ordinaire, à la rondeur, par ce que toutes les choses moyennement molles étant roulées par la mer, & poussées sur le rivage, s'arrondissent. Il doit estre encore en quelque fasson poly, & de couleur brune, entre gris de more & tanné. Que s'il est bien sec, il faut qu'il soit fort leger pour sa grosseur. Car par lá, vous jugeres si ce n'est point une mixtion de Colofone, de Bitume, de Cire, de Poix, & de Résine, toutes ces choses pesant beaucoup plus. Vous connoitrez aussi par là, si parmy le bon Ambre, on n'a point mesle de sable, ou si ce n'est point de l'Ambre noir du levant.

Si l'on ne veut pas rompre la piece, il faut prendre une aiguille, & la faire chauffer, & en perçer cette piece d'Ambre. Vous remarqueres par ce moyen si elle entre aisément, qu'il n'y a point de pierres encloses. Et en sentant la liqueur qui sortira par la chaleur de l'aiguille qui fondra l'Ambre, vous trouverés une odeur, qui approche de celle de la cire gommée, & qui se termine enfin en une odeur assés douce.

Mais le plus assuré moyen, est, aprés avoir fait le prix de la piece d'Ambre à condition qu'il soit bon, de la rompre. Ainsi vous reconnoîtres s'il n'y a point de caillous Il faut comme nous avons déja dit, que l'Ambre se trouve de couleur cendrée, à petis grains, comme sont ceus de nos Truffles. Lors qu'il est recent, il est plus brun que lors qu'il est fort sec. Mais pourveu qu'il ne s'eloigne guére de cette couleur, & qu'il ne soit ni trop noir, ni trop blanc, il n'importe; sur tout il faut qu'il paroisse de couleur meslée. Il faudra aussi prendre un peu de l'interieur de la piece, ou de l'endroit que l'on soubçonne le moins bon, & le mettre sur un couteau que vous aures fait chauffer; y étant mis, il faut qu'il fonde aussi-tôt comme de la cire, & si le couteau est fort chaud, qu'il s'exhale tout sans rien laisser.

Vous prendrés garde en le faisant ainsi fondre, s'il-a à peu prés l'odeur que nous avons déja dite, & qui ne se peut guére reconnoitre, qu'on ne l'ait expérimentée auparavant, par ce qu'elle luy est particuliere. Et par là vous reconnoîtrés encore, s'il n'y a point de poudre meslée parmy l'Ambre. Lors qu'il

qu'il se fond vous pourrés aussi, si vous voulés en faire l'essay, en prendre un peu & le mettre sur la main: & en l'étendant vous verrés s'il n'y a rien de meslé. Il doit adherer si fortement à la main, qu'il ne soit pas aisé de l'en ôter. Quand il fond il devient d'une seule couleur, bien qu'auparavant il semble meslé, & il tire alors sur la Colofone. Il ne se doit dissoudre ni dans l'eau, ni dans l'huile. Ce n'est pas qu'il n'y ait un moien de le dissoudre dans l'une & dans l'autre, par l'addition d'une certaine chose, que ceus qui la savent tienent secrette. Il ne faut pas aussi qu'il se mette en poudre, si ce n'est qu'étant bien sec on le racle, & on le meslé avec quelque poudre bien subtile: encore prend il en partie au mortier, qu'il faut racler de tems en tems. Le noir ne se met jamais bien en poudre, ni de cette fasson, ni d'aucune autre.

La difference du noir d'avec le gris est, premierement sa couleur, qui tire plus sur la poix noire, & qui n'est pas meslée de grains gris-blancs, mais par tout égale. Le noir est aussi plus mol & plus pesant, & il sent plus le Bitume.

Il y a une troisiéme espece d'Ambre, qui est blanc, lequel comme dit Ferdinand Lopés, est le plus rare, mais non pas le meilleur, comme il estime: au contraire c'est le moindre de tous: & comme l'on n'en fait nul cas, on en transporte fort peu. Mais pour mieus dire, c'est de l'Ambre, ou gris ou noir, lequel ayant été mangé & digeré par les Oiseaus, qui ont l'estomac fort chaud, devient ainsi blanc, comme sont présque tous les excremens des Oiseaus. Celuy que les Poissons ont devoré, ce qui arrive souvent, n'est guére alteré ni en sa couleur, ni en sa substance. Ce qui vient, de ce que les Poissons ont l'estomac moins chaud que les Oiseaus, & que peut-estre sentant cet Ambre plus chaud que leurs alimens ordinaires, & s'en trouvant travaillez, ils le vomissent promptement. Mais celuy que l'on appellé Renardé, est présque tout corrompu, & de peu de valeur, à cause de la chaleur de l'estomac des Renars, qui l'ont devoré.

Cét Ambre blanc, ressemble à du Suif Mariné, se fond aisément, & sent le suif, aussi quelques uns croyent, que ce n'est que du Suif Mariné.

Nous

Nous ne nous arresterons pas à representer les Sofistications qui se font en l'Ambre, par ce quelles sont infinies, & qu'il suffit d'avoir donné les marques du bon. Nous ne dirons rien aussi, des admirables usages qu'il a en la Medecine, ni de toutes ses bonnes qualitez, & sur tout de la douce odeur qu'il donne aus liqueurs, aus confitures, & à tout ce en quoy on l'employe : puisque les Livres nouveaus en sont pleins, & que l'experience les témoigne.

CHAPITRE VINT-ET-UNIÉME.

De quelques animaus Amfibies, qui sont communs en ces Iles.

POur ne faire qu'une volée des Oiseaus de nos Antilles, & ne les pas separer les uns d'avec les autres, nous avons déja parlé dans le sétiéme Chapitre de cette Histoire, des Oiseaus que l'on nomme de Riviere, & qui vivent également & sur la terre & sur l'eau. Il ne nous reste donc plus icy, qu'à décrire quelques autres Amfibies, qui sont communs en ces Iles.

ARTICLE I.

Du Crocodile.

NOus commencerons par le *Crocodile*, que les Insulaires nomment *Cayeman*. C'est un monstre tresdangereus, qui croist par fois d'une grosseur & d'une longueur énorme. On en apporte si souvent des dépoüilles en France, qu'il n'est pas necessaire de nous étendre beaucoup sur sa déscription.

Cét Animal, se tient en la Mer & aus Rivieres des Iles inhabitées, & même sur la terre parmy les Roseaus. Il est hideus au possible. On tient qu'il est de longue vie, & que son corps croist en toutes ses dimensions, jusques à sa mort. Ce qui fait, qu'on ne se doit pas étonner, si on en a veu, qui avoient

dixhuit pieds de long, & qui étoient gros comme une Barrique. Il eſt ſoutenu ſur quatre pieds, qui ſont armez d'ongles crochus. Sa peau qui eſt relevée par écailles, eſt ſi dure ſur le dos, qu'un coup de mouſquet chargé de bales ramées, ne fait que l'effleurer legerement; mais ſi on le bleſſe ſous le ventre, ou aus yeus, il eſt incontinent arreté. Sa machoire inferieure eſt immobile. Il a la gueüle ſi demeſurement fendüe, & heriſſée de tant de dens ſi pointuës & ſi tranchantes, qu'en un coup, il peut couper un homme en deus.

Il court aſſés vitte ſur la terre; mais la peſanteur de ſon corps, fait que ſes pattes impriment dans le ſable des traces auſſi profondes, que feroit un cheval de carroſſe. Et comme il n'a point de vertebres à l'éſpine du dos, non plus que les Hyenes: il va tout droit, ſans pouvoir tourner ſon grand corps, que tout d'une piece. De ſorte, que ſi l'on en eſt pourſuivy, il ne faut que prendre de fauſſes routes, & courir en biaiſant & en ſerpentant, pour l'éviter.

Ceux qui ſe nourriſſent en l'eau douce, ſentent tellement le Muſc quand ils ſont en vie, que l'air en eſt tout parfumé, à plus de cent pas aus environs: Et même l'eau où ils ſont, en eſt odoriferante. Cette remarque de la bonne odeur du Crocodile, nous montre en paſſant l'erreur de Pline, qui s'étoit imaginé, que la ſeule Panthere entre tous les animaus étoit odoriferante, comme il le dit en quelque endroit: bien qu'ailleurs il écrive, que les entrailles du *Crocodile* ſentent tres-bon, & que cela vient des fleurs odoriferantes qu'il prend pour ſa nourriture. Au reſte cette odeur muſquée du *Crocodile de l'Amerique*, eſt particulierement renfermée, en certaines glandules qui ſont aus Emonctoires, qu'il a ſous les cuiſſes, & qui eſtant arrachées conſervent encore long-tems cette odeur. Il eſt à croire, que Dieu leur a donné cette ſenteur, afin que l'homme & les autres animaus, auſquels ce monſtre carnacier fait une cruelle guerre, puiſſent à l'odeur diſcerner le lieu où il ſe cache, & s'en donner garde.

Ceus qui vivent en la Mer, ne ſentent point le Muſc, mais les uns & les autres ſont extremement à craindre quand on ſe baigne, ou qu'on eſt contraint de paſſer quelque riviere à la nage. Cét horrible Monſtre, a une ruſe pour faire curée des

Bœufs

Bœufs & des Vaches. C'eſt, qu'il ſe met aus aguets aus endroits des étangs, ou des Rivieres d'eau douce, où ces animaus ont coutume d'aller boire. Et quand il en apperçoit quelcun à ſon avantage, il ferme les yeus à demy, & ſe laiſſe comme emporter au fil de l'eau, reſſemblant ainſi à une groſſe piece de bois pourry qui flotte. Par ce moyen s'étant approché peu a peu de la pauvre beſte qui boit, & qui ne ſe donne pas garde de luy, la prenant en trahiſon, il s'élance tout à coup, & la ſaiſiſ-

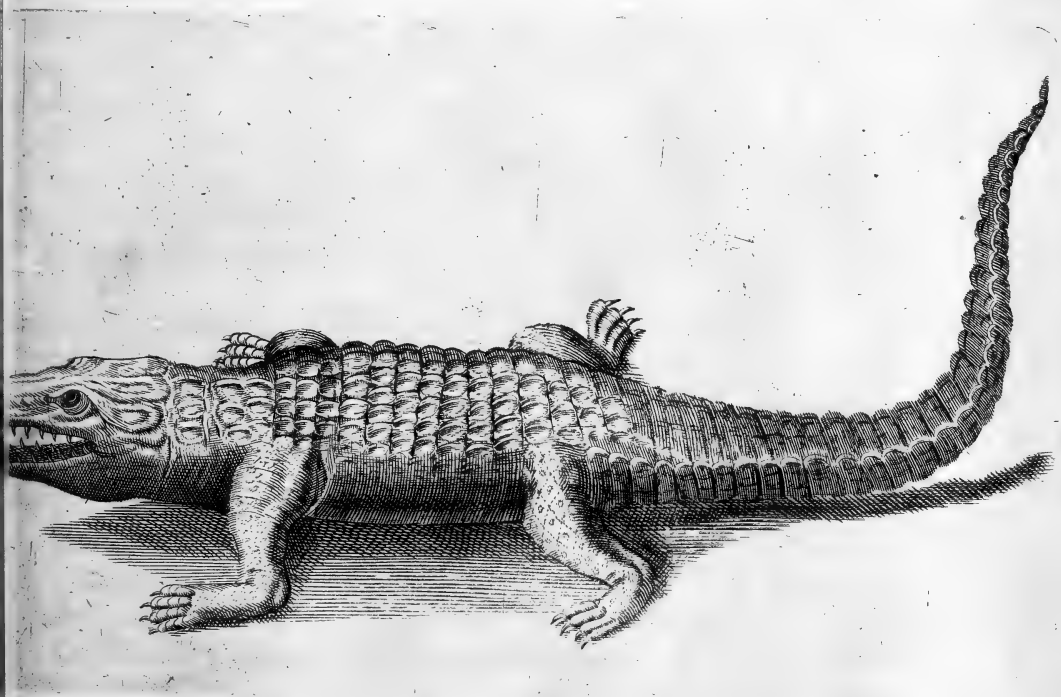

ſant prontément par les babines, il l'atire d'une telle furie au fons de l'eau, qu'il ne la quitte point, qu'elle ne ſoit noyée, & puis il en fait ſon repas. Il n'attrape pas ſeulement les beſtes, mais auſſi les hommes par cette ruſe. Témoin ce que recite Vincent le Blanc, du ſerviteur d'un Conſul d'Alexandrie, qui voulant prendre une de ces beſtes cruelles, qu'il eſtimoit eſtre une piece de bois, fut emporté par elle au fonds de l'eau, ſans qu'il ait jamais paru depuis. Mais, ils ne contrefont point au milieu des roſeaus où ils ſe tiennent cachez, les plaintes & les gemiſſemens des hommes comme ceus du Nil, pour atirer

dans leurs pieges les pauvres paſſans, qui touchez de compaſſions ſe detournent de leur chemin, pour aller au ſecours de ces pretendus afligez. Le païs de l'Amerique, ne produit pas auſſi des *Ichneumons*, qui étans les ennemis irreconciliables de ce monſtre, ont auſſi le courage & la d'exterité, de luy déchirer les entrailles.

On voit ſur tout abondance de ces Monſtrueus *Crocodiles*, aus Iles qui pour ce ſujet ont eſte nommées les Iles *du Cayeman*, & qui ne ſont frequentées qu'au tems que l'on va tourner la Tortuë: Car à cauſe qu'apres que l'on a pris la meilleure chair de la Tortuë, on laiſſe le reſte a l'abandon, ces *Crocodiles* viennent à troupe pendant la nuit, ſe repaitre des inteſtins & des Carcaſſes qu'on a laiſſez ſur le ſable. De ſorte que ceus qui ſont en garde pour tourner la Tortuë, ſont obligez de porter de gros leviers de bois, pour ſe parer contre ces *Cayemans*, qu'ils aſſomment le plus ſouvent, aprés qu'ils leur ont rompu le dos avec ces leviers.

Ces Animaus ont une graiſſe blanche, d'ont autréfois les Medecins ſe ſervoient pour reſoudre les fluxions, qui procedoient d'humeur froide; parce qu'elle eſt chaude, & qu'elle eſt compoſée de parties ſubtiles. Et par la même raiſon, on en frottoit les malades dans l'accés de la fiévre, pour leur provoquer la ſueur. Pline recite mille autres proprietez qui ſe rencontrent au Crocodile, pour la gueriſon des maladies: Quelques uns, recerchent ſoigneuſement certaines petites pierres en forme d'oſſelets qu'il a en ſa teſte, & les aiant reduites en poudre, ils en uſent pour chaſſer la gravelle des reins. On dit auſſi que les dens plus pointuës de cet Animal, qui ſont à coſté de cháque machoire, font paſſer la douleur des dens, & les empeſchent de pourrir; pourveu qu'on ait ſoin de les frotter tous les jours avec ces dens Canines. Ainſi la teſte des Dragons, & des Crapaus, renferment des Pierres d'une merveilleuſe vertu, contre pluſieurs maus. Et ainſi ces cruels Requiems que nous avons décrits cy deſſus, fourniſſent un remede contre la pierre & la gravelle. Le ſage Auteur de la nature aiant voulu, que nous receuſſions quelque utilité, des choſes mêmes les plus contraires.

Les

Les Chinois, ſavent prendre & apprivoiſer ces *Crocodiles*, à ce que diſent les Hiſtoriens. Et quand ils les ont nourris quelque tems chez eus, & bien engraiſſez, ils les tuent & les mangent. Mais les Européens qui en ont goûté, diſent, que cette chair bien que blanche & delicate, n'eſt pas agreable, parce qu'elle eſt fade, & douçâtre & par trop muſquée.

ARTICLE II.

Des Tortuës Franches.

ON prend en ces Iles pluſieurs ſortes de *Tortuës* de terre, de mer, & d'eau douce, qui ſont de differentes figures. Les Caraïbes les nomment toutes *Catallou*, mais quand ils parlent de celles de terre, ils ajoûtent le mot de *Nonum*, qui ſignifie la terre en leur langage; ou celuy de *Tona*, c'eſt à dire de riviere, ou d'eau.

Les Tortuës de mer, ſe diviſent ordinairement par les Inſulaires en *Tortuë Franche*, en celle qu'ils nomment *Caoüanne*, & en *Caret*. Elles ſont préſque toutes d'une même figure; Mais il n'y a que la chair de la premiere eſpece, qui ſoit bonne à manger, ſi ce n'eſt en neceſſité, & à faute d'autre choſe: de même, qu'il n'y a que l'écaille de la derniere, qui ſoit de prix.

Les *Tortuës Franches* & les *Caoüannes*, ſont le plus ſouvent d'une groſſeur ſi demeſurée, que la ſeule écaille de deſſus a environ quatre pieds & demy de longueur, & quatre de large. Dequoy il ne ſe faut pas étonner, veu qu'en l'Ile Maurice on en rencontre, qui peuvent marcher portant quatre hommes: Qu'Elian recite, que les habitans de l'Ile Taprobane, en couvroient leurs maiſons: Et qu'au rapport de Diodore de Sicile, certains peuples des Indes Orientales, s'en ſervent comme de petis Bateaus, ſur léquels ils paſſent un d'étroit de mer, qui les ſepare de la terre ferme.

Ces Animaus Amfibies, ne viennent gueres à terre que pour poſer leurs œufs: Ils choiſiſſent pour cet effet un ſable fort dous, & fort delié, qui ſoit ſur le bord de la mer, en un endroit peu frequenté, & où ils puiſſent avoir un facile accés.

Les Insulaires, qui vont en certain tems de l'année aus Iles du *Cayeman*, pour faire provision de la chair des Tortuës qui y terrissent en nombre innombrable, disent, qu'elles y abordent de plus de cent lieuës loin, pour y poser leurs œufs, à cause de la facilité du rivage qui est bas, & par tout couvert d'un sable molet. Le terrissage des Tortuës commence à la

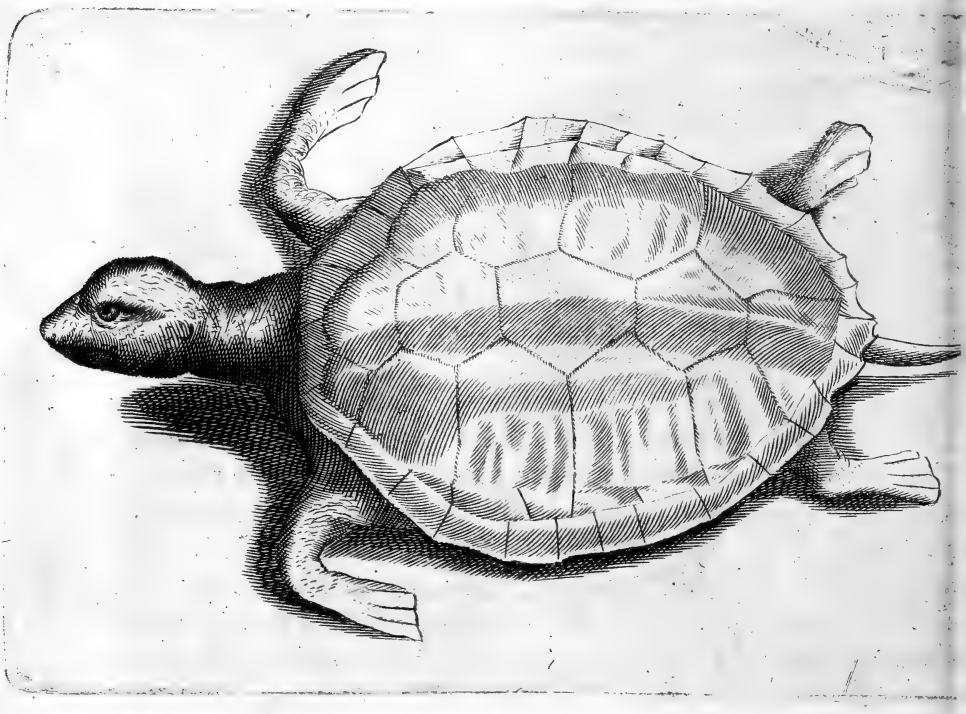

fin du mois dAvril, & il dure jusques à celuy de Septembre, & c'est alors que l'on en peut prendre en abondance, ce qui se fait en cette sorte.

A l'entrée de la nuit, on met des hommes à terre, qui se tenant sans faire de bruit sur la rade, guettent les Tortuës lors qu'elles sortent de la mer pour venir poser leurs œufs dans le sable. Et quand ils apperçoivent qu'elles sont un peu éloignées du bord de la mer, & qu'avec leurs pattes elles font au sable un trou profond d'un pied & demy, & quelquefois d'avantage pour y poser leurs œufs; pendant qu'elles sont occupées à se vuider dans ce trou, ces hommes qui les épient les surprenant, les tournent sur le dos: & estant en cette posture,

ſture, elles ne peuvent plus ſe retourner, & demeurent ainſi juſques au lendemain, qu'on les va querir dans les chaloupes pour les apporter au Navire. Lors qu'elles ſont ainſi renverſées ſur le dos, on les voit pleurer, & on leur entend jetter des ſoupirs. Tout le monde ſait, que le Cerf pleure, lors qu'il eſt reduit aus abois. Et c'eſt une choſe préſque incroiable, de cris & des gemiſſemens, que pouſſent les Crocodiles du fleuve du Nil, & des l'armes qu'ils répandent ſe voians pris.

Les Matelots des Navires qui vont en ces Iles *du Cayeman*, pour faire leur charge de Tortuës, en peuvent facilement tourner chaque foir, en moins de trois heures, quarante ou cinquante, dont la moindre peſe cent cinquante livres, & les ordinaires deus cens livres, & il y en a telle, qui a deus grands ſeaus d'œufs dans le ventre. Ces œufs ſont ronds, de la groſſeur d'une bâle de jeu de paume: Ils ont de la glaire & un moyeuf comme les œufs de poule, mais la coque n'en eſt pas ferme, mais mollaſſe comme ſi c'étoit du parchemin moüillé. On en fait des fricaſſées, & des amelettes qui ſont aſſés bonnes; mais elles ſont plus ſéches & plus arides, que celles qu'on fait avec des œufs de poule. Une ſeule *Tortuë* a tant de chair, qu'elle eſt capable de nourrir ſoixante hommes par jour. Quand on les veut manger, on leur cerne l'écaille du ventre, que les Inſulaires appellent le *plaſtron de deſſous*, qui eſt uni a celuy de deſſus par de certains cartilages, qui ſont aiſés à couper. Tout le jour, les Matelots ſont occupés à mettre en pieces & à ſaler les *Tortuës*, qu'ils ont priſes la nuit. La pluſpart des Navires qui vont en ces Iles du *Cayeman*, apres avoir fait leur charge, c'eſt à dire apres ſix ſemaines ou deus mois de demeure, s'en retournent aus Antilles, où ils vendent cette *Tortuë* ſalée, pour la nourriture du commun peuple & des Eſclaves.

Mais les *Tortuës* qui peuvent échapper la priſe, aprés avoir pondu leurs œufs à deus ou trois repriſes, s'en retournent au lieu d'où elles eſtoient venuës. Les œufs qu'elles ont couverts de terre ſur le rivage de la mer, étans éclos au bout de ſix ſemaines par l'ardeur du Soleil, & non par leur regard, comme Pline & quelques anciens ſe ſont imaginez autrefois: auſſi tôt que les petites Tortuës ont briſé la Coque, qui les te-

noit

noit envelopées, elles percent le sable, & sortent de ce tombeau qui leur a donné naissance, pour se rendre droit à la mer aupres de leurs meres, par un instinct qu'elles ont reçeu de la nature.

La chair de cette espéce de Tortuë, est aussi delicate que le meilleur veau, pourveu qu'elle soit fraiche, & qu'elle soit seulement gardée du jour au lendemain. Elle est entremeslée de graisse, qui est d'un jaune verdâtre estant cuite. Elle est de facile digestion, & fort saine; d'où vient, que quand il y a des malades, s'ils ne peuvent se guerir aus autres Iles, on les fait passer aus Iles des du *Cayeman*, dans les Navires, qui en vont faire la provision. Et le plus souvent, ayans esté rafraichis & purgez par cette viande, ils retournent en bonne santé. La graisse de cette sorte de *Tortuë*, rend une huile qui est jaune, & propre à frire ce que l'on veut, lors qu'elle est fraiche. Etant vielle, elle sert aus lampes.

ARTICLE III.

Des Tortuës qu'on appellé Caoüannes.

LA Tortuë qu'on nommé *Caoüanne*, est de même figure que la precedente, horsmis qu'elle a la teste un peu plus grosse; Elle se met en defense lors qu'on la veut approcher pour la tourner: mais sa chair étant noire, fillaseuse, & de mauvais goût, elle n'est point estimée qu'à faute d'autre: l'huile qu'on en tire n'est aussi propre, que pour entretenir les lampes.

ARTICLE IV.

Des Tortuës qu'on appellé Carets.

QUant à la troisiéme espéce de *Tortuë de mer*, nos François la nomment *Caret*. Elle differe des deus autres en grosseur, étant de beaucoup plus petite, & en ce qu'elle ne pose pas ses œufs dans le sable; mais dans le gravier, qui est messé de petis caillous. La chair n'en est point agreable, mais

les

les œufs ſon plus delicats, que ceus des autres eſpéces. Elle ſeroit autant negligée que la *Caoüanne*, n'étoit que ſont écaille precieuſe, la fait ſoigneuſement rechercher. Elle eſt compoſée de quinze feüilles tant grandes que petites, dont dix ſont plates; quatre un peu recourbées; & celle qui couvre le col, eſt faite en triangle cavé, comme un petit bouclier. La dépoüille d'un Caret ordinaire, peſe trois ou quatre livres: mais on en rencontre quelquefois, qui ont lécaille ſi epaiſſe, & les feüilles ſi longues, & ſi larges, qu'elles peſent toutes enſemble, environ ſix ou ſét livres.

C'eſt de cette écaille de *Caret*, qu'on fait à preſent tant de beaus peignes, tant de belles coupes, de riches boëttes, de caſſettes, de petis Buffets, & tant d'autres excellens ouvrages, qui ſont eſtimez de grand prix. On en enrichit auſſi les meubles des chambres, les bordures des miroirs, & des tableaus, & pour leur plus noble uſage, on en couvre les petis livres de devotion, qu'on veut porter en la poche. Pour avoir cette precieuſe écaille, il faut mettre un peu de feu déſous le plaſtron de deſſus, ſur lequel les feüilles ſont attachées: car ſi tôt qu'elles ſentent le chaud, on les enleve ſans peine, avec la pointe du couteau.

Quelques uns aſſurent, que cette eſpece de Tortuë eſt tellement vigoureuſe, que ſon écaille lui étant ôtée, il en renaiſt bien tôt une autre, s'y on la remet incontinent en la mer. L'abondance du Caret, ſe trouve en la Peninſule de Iucatan, & en pluſieurs perites Iles, qui ſont dans le golfe d'Hondures. Ce qui fait voir, que le bon Pirard étoit mal informé, lors qu'au Chapitre deuxiéme, de ſon traitté des animaus & des fruits des Indes Orientales, il a dit que cette ſorte de Tortuë, ne ſe voyoit qu'aus Maldives & aus Filippines.

On tient que l'huile de Caret, a la proprieté de guerir toutes ſortes de gouttes, qui proviennent de cauſes froides On s'en ſert auſſi avec heureus ſuccés, pour fortifier les nerfs, & pour appaiſer les douleurs des reins, & toutes les fluxions froides.

ARTICLE V.

De la faſſon qu'on peſche les Tortuës, & tous les autres gros Poiſſons des Antilles.

LEs Tortuës de mer, ne ſe prennent pas ſeulement ſur le ſable, en la maniere que nous avons décrite cy deſſus: mais auſſi par le moyen d'un inſtrument que l'on nomme *Varre*. C'eſt une perche de la longueur d'une demye pique, au bout de laquelle, on fiche un clou pointu par les deus bouts, qui eſt carré par le milieu, & de la groſſeur du petit doigt. On l'enfonce juſques à moytie dans le bout de la varre, où il entre ſans force. Quelques-uns, font des entaillures du coſté qu'il ſort, afin qu'il tienne plus fort, lors qu'on la lancé dans lécaille de la Tortuë.

Voicy comme les peſcheurs font, pour darder cette Varre. La nuit lors qu'il fait clair de Lune, & que la mer eſt tranquille, le maitre peſcheur, qu'ils appellent *Varreur*, s'étant mis en un petit eſquif, qu'ils nomment *Canot*, avec deus autres hommes, l'un qui eſt à l'aviron, pour le remuer d'un & d'autre coſté avec tant de viteſſe & de d'exterité, qu'il avance autant & avec beaucoup moins de bruit, que s'il étoit pouſſé à force de rames. Et l'autre eſt au milieu du canot, où il tient la Ligne, qui eſt attachée au clou, en état de pouvoir aiſément & promptement filer, lors que le *Varreur* aura frappé la Tortuë.

En cet equippage, ils vont ſans faire aucun bruit, où ils eſperent d'en trouver: & quand le Varreur, qui ſe tient tout droit ſur le devant du Canot en apperçoit quelcune à la lueur de la mer, laquelle elle fait écumer en ſortant par intervalles; il montre du bout de ſa Varre, qui doit ſervir de compas à celuy qui gouverne le petit vaiſſeau, l'endroit où il faut qu'il le conduiſe, & s'étant approché tout doucement de la Tortuë, il luy lance avec roideur, cette varre ſur le dos. Le clou penetre l'écaille, & perce bien avant dans la chair, & le bois revient ſur l'eau. Auſſi tôt qu'elle ſe ſent bleſſée elle ſe coule à fonds avec le clou, qui demeure engagé en ſon écaille.

le. Et d'autant plus qu'elle se remuë & s'agite, plus elle s'enferre. Enfin aprés s'étre bien débatuë, ses forces luy manquant, à cause du sang qu'elle a perdu, elle se laisse prendre aisément, & on la tire sans péne à bord du Canot, ou à terre.

On prend en cette même sorte le Lamantin, & plusieurs autres gros Poissons: mais au lieu d'un clou, on met au bout de la varre un harpon, ou un javelot de fer, qui est fait en forme de celuy d'une lance bien perçante. A costé de ce fer, il y a un trou, auquel est passée une corde, laquelle est aussi entortillée à l'entour de la perche, en telle sorte, que quand le Varreur l'a lancée de toute sa force sur le Poisson, la corde coule facilement, pour luy donner la liberté de se démener dans l'eau: & apres qu'il a epuisé toutes ses forces, & qu'il est reduit à l'extremité, s'y on ne le peut embarquer dans le Canot, on le tire facilement sur le bord de la mer, où l'on le divise par quartiers.

ARTICLE VI.

Des Tortuës de Terre, & d'Eeau douce.

LEs Tortuës de Terre, se trouvent en quelques Iles prés des Rivieres d'eau douce, qui sont les moins sujettes aus débordemens, ou dans les étangs & dans les marécages, qui sont bien éloignés de la mer. Elles sont couvertes de tous côtez, d'une dure & solide croute, qui ne se leve point par écailles, comme celles des Tortuës de mer, & qui est si épaisse par tout, qu'elle sert d'un fort si assuré à l'animal qui y fait sa demeure, que quand les rouës d'un chariot passeroyent par dessus, elle ne seroit pas brisée. Mais ce qui est de plus merveilleus, est, qu'il ne peut jamais estre à l'étroit dans cette maison mouvante: car elle s'élargit à mesure que le corps de son hoste, prend de nouveaus accroissemens. Le couvert de dessus, est en quelques unes de la longueur d'un pied & demy. Il est d'une figure ovale, creusé comme un bouclier, & enrichy par dessus de plusieurs rayes, qui sont arrangées en differens parquets, qui paroissent un peu relevez, & qui for-

ment plusieurs petis compartimens d'une parfaite symmetrie. Tous ces entrelacemens sont couchez sur un fond noir, qui est émaillé en plusieurs endroits, de blanc & de jaune.

Cette espece de Tortuë, a la teste fort hideuse, car elle est semblable à celle d'un serpent. Elle n'a point de dens: mais seulement des m'achoires, qui sont d'un os assez fort, pour briser ce qu'elle veut avaller. Elle est supportée de quatre pieds, qui sont bien foibles, pour soutenir la pesanteur de son corps, aussi elle ne se confie pas en leur legereté, pour se sauver, & gagner quelque retraitte, lors qu'elle est poursuivye: mais si elle n'est sur le bord des Rivieres ou des étangs, dans léquels elle se puisse precipiter; elle ne recherche aucun autre abry, ni aucun autre avantage, que le toict de sa propre maison, sous lequel de même que l'Herisson, & l'Armadille, elle retire promptément & seurément sa teste, ses pieds & sa queuë, aussi tôt qu'elle craint le moindre danger.

La Femelle, pose des œufs de la grosseur de ceux d'un pigeon: mais un plus longuets. Elle les cache dans le sable, & les confie au Soleil, pour les couver & les faire éclore. Bien que quelques-uns tiennent, que la chair de ces Tortuës de terre soit de difficile digestion, ceus qui en ont goûté, la rangent entre les viandes les plus exquises, & les plus delicates de toute l'Amerique: Et les Medecins du païs, conseillent à ceus, qui sont menacez d'Hidropisie, d'en user souvent, pour leur gueriſon. Ils ont aussi reconnu par l'experience qu'ils en ont faite, que leur sang étant séché & reduit en poudre, attire le venin des viperes, & des Scorpions, en l'appliquant sur la playe. Il est aussi constant, que la cendre de leur écaille meslée avec le blanc d'un œuf, guerit les crevasses qui surviennent aux mammelles des femmes qui allaitent; & que s'y on s'en poudre la teste, elle empesche les cheveus de tomber.

CHA-

CHAPITRE VINT-DEUSIÉME.

Contenant les descriptions particulieres de plusieurs sortes de Crabes, qui se trouvent communément sur la terre des Antilles.

IL se trouve par toutes ces Iles, des *Crabes* ou *Cancres*, qui sont une espéce d'Ecrevisses Amfibies, & fort bonnes à manger, au lieu que celles du Bresil sont desagreables, parce qu'elles sentent la racine de Genévre. Aussi les Indiens Insulaires estiment beaucoup les leurs, & en font leur mets le plus ordinaire. Elles sont toutes d'une figure ovale, ayant la queüe retrouſſée sous le ventre. Leur corps, qui est tout couvert d'une coque assez dure, est supporté sur plusieurs pieds, qui sont tous Herissez de petites pointes, qui servent à les faire grimper plus aisément, où elles ont envie d'atteindre. Les deus de devant sont fort gros : l'un notamment, est plus gros que l'autre. Nos François, appellent ces deus pattes de devant, des *Mordans*, parce qu'avec icelles elles pincent & serrent vivément ce qu'elles attrapent. La partie de devant qui est un peu plus large & plus relevée que l'autre, pousse en dehors deus yeux, qui sont solides, transparens & de differente couleur. Leur gueüle, est armée de deus petites dens blanches, qui sont disposées de chaque costé, en forme de tenailles trenchantes, dont elles couppent les feüilles, les fruits, & les racines des arbres, qui leur servent de nourriture.

ARTICLE I.

Des Crabes qu'on nomme Tourlourous.

IL y en a de trois sortes, qui different en grosseur & en couleur. Les plus petites, sont celles que l'on appelle communément *Tourlourous*. Elles ont la coque rouge marquée d'une tache noire ; elles sont assez agreables au goût : mais à

cauſe qu'il y a beaucoup à éplucher, & peu à prendre, & qu'on tient auſſi, qu'elles provoquent la diſſenterie, elles ne ſont recherchées que dans la neceſſité.

ARTICLE II.

Des Crabes blanches.

LEs autres ſont toutes blanches, & ſe tiennent aus pieds des arbres au bord de la mer, en des trous qu'elles font en terre, & ou elles ſe retirent comme les Lapins en leurs clapiers. Elles ſont les plus groſſes de toutes, & il s'en voit telles, qui ont en l'une de leurs pattes, la groſſeur d'un œuf. de chair auſſi delicate, que celle des Ecreviſſes de riviere. Elles ſe montrent rarément de jour: mais pendant la nuit, elles ſortent en bandes de leurs tanieres, pour aller manger ſous les arbes; & c'eſt auſſi en ce tems là, qu'on les va prendre à la lanterne, ou aus flambeaus. Elles ſe plaiſent particulierement, ſous les Paretuviers, & ſous les autres arbres qui ſont au bord de la mer, & dans les endroits les plus marécageus. Quand on foüille dans la terre, ou dans le ſable pour les chercher en leurs retraittes, on les trouve toujours à moitié corps dans l'eau, de même que la plûpart des autres animaus Amfibies.

ARTICLE III.

Des Crabes peintes.

MAis celles de la troiſiéme eſpece, laquelle tient le milieu entre les deus autres, dont nous venons de parler, ſont les plus belles, les plus merveilleuſes, & les plus priſées de toutes. Elles ont bien la même figure que les precedentes; mais ſelon les diverſes Iles, & les differens terroir où elles ſe nourriſſent, elles ſont peintes de tant de couleurs, qui ſont toutes ſi belles & ſi vives, qu'il n'y a rien de plus divertiſſant, que de les voir en plein jour roder ſous les arbres, où elles cherchent leur nourriture. Les unes, ont tout le

le corps de couleur violette pannaché de blanc: Les autres, ſont d'un beau jaune, qui eſt chamarré de pluſieurs petites Lignes grisâtres & pourprines, qui commencent à la gueüle, & qui s'éparpillent ſur le dos. Il y en à même quelques unes, qui ſur un fond tanné, ſont rayées de rouge, de jaune, & de vert, qui leur donne un coloris le plus riche & le mieus meſlé, qu'on ſe pourroit figurer. On diroit à les voir de loin, que toutes ces agreables couleurs, dont elles ſont naturellement émaillées, ne ſoient pas encores ſéches, tant elles ſont luiſantes; ou qu'on les ait tout fraichément chargées de vernis, pour leur donner plus de luſtre.

Ces *Crabes peintes*, ne ſont pas comme les blanches, qui n'oſent pas ſe montrer de jour. Car on les rencontre ſur tout le matin & le ſoir, & aprés les pluyes ſous les Arbres, où elles ſégaient par troupes. Elles ſe laiſſent auſſi appprocher d'aſſez prés; mais, incontinent qu'on fait mine de les vouloir arréter avec une baguette, car il ſeroit trop perilleus d'y emploier les mains; elles font leur retraitte, ſans tourner le dos à ceus qui les pourſuivent, & en ſe reculant de coſté, elles montrent leurs dens, & preſentant leurs defenſes ouvertes, qui ſont ces deus ténailles ou mordans, qu'elles ont en leurs pieds, elles s'en parent tout le corps, & les font choquer de tems en tems l'une contre l'autre, pour donner de la terreur à leurs ennemis; & en cette poſture, elles gaignent leur fort, qui eſt ordinairement ſous la racine, ou dans le creus de quelque arbre pourri, ou dans les fentes des rochers.

Ces Crabes, ont cet inſtinct naturel, d'aller tous les ans environ le mois de May, en la ſaiſon des pluyes au bord de la mer ſe l'aver, & ſecouër leurs œufs pour perpetuer leur eſpéce. Ce qu'elles font en cette ſorte: Elles deſcendent des montagnes en ſi grande troupe, que les chemins & les bois en ſont tout couverts: Et elles ont cette addreſſe merveilleuſe, de prendre leur route vers la partie de l'Ile, où il y à des ances de ſable, & des décentes, d'où elles peuvent commodement aborder la mer.

Les Habitans, en ſont alors fort incommodez, parce qu'elles rempliſſent leurs jardins, & qu'avec leurs mordans, elles coupent les pois, & les jeunes plantes de Tabac. On diroit

à voir

à voir l'ordre qu'elles gardent en cette deſcente, que ce ſeroit une armée qui marche en bataille. Elles ne rompent jamais leurs rangs. Et quoy qu'elles rencontrent en chemin, maiſons, montagnes, rochers, ou autres obſtacles, elles s'éforcent de monter deſſus, afin d'aller toujours conſtamment en ligne droite. Elles font alte deus fois le jour, pendant la plus grande chaleur, tant pour repaître, que pour ſe repoſer un peu; Mais elles font plus de chemin de nuit que de jour, juſques à ce qu'enfin, elles ſoient arrivées au bord de la mer.

Lors qu'elles font ce voyage, elles ſont graſſes & bonnes à manger; les mâles étans pleins de chair, & les femelles remplies d'œufs. Auſſi en ce tems-là, on en à proviſion à ſa porte. Et quelquéfois, elles entrent même dans les maiſons, quand les paliſſades ne ſont pas bien jointes, & qu'elles trouvent ouverture. Le bruit qu'elles font durant la nuit, eſt plus grand que celuy des rats, & empeſche de dormir. Quand elles ſont au bord de la mer, aprés s'eſtre un peu repoſées, & avoir conſideré la mer, comme la nourrice de leurs petis, elles s'approchent de ſi prés, qu'elles puiſſent eſtre baignées, à trois ou quatre repriſes, des petites ondes qui flottent ſur le ſable; puis s'étant retirées es bois, ou es plaines voiſines pour ſe delaſſer, les femelles retournent une ſeconde fois à la mer, & s'étant un peu lavées, elles ouvrent leur queüe, laquelle eſt ordinairement ſerrée ſous le ventre, & elles ſecoüent dans l'eau, les petis œufs qui y étoient attachez. Puis s'étant encore l'avées, elles ſe retirent avec le même ordre, qu'elles étoient venuës.

Les plus fortes regagnent incontinent les montagnes, chacune au quartier d'ou elle étoit partie, & par le même chemin où elle avoit paſſé. Mais elles ſont alors, c'eſt à dire, à leur retour, pour la plûpart ſi foibles, & ſi maigres; qu'elles ſont contraintes, de s'arréter es premieres campagnes qu'elles recontrent, pour ſe refaire, & reprendre leur premiere vigueür, avant que de grimper au ſommet des montagnes.

Quant aus œufs qu'elles ont ainſi confiez à la mer, apres avoir eſté repouſſez ſur le ſable mollet, & échaufez quelque temps par les rayons du Soleil, ils viennent enfin à s'eclorre, & à

& à produire de petites *Crabes*, qu'on voit par millions de la largeur d'un liard gagner les buissons voisins, jusques à ce qu'étant fortes, elles puissent se rendre aus montagnes auprés de leurs meres.

Ce qui est de plus considerable en ces Crabes, est qu'une fois l'an, assavoir, aprés qu'elles sont retournées du voiage de la mer, elles se cachent toutes en terre, durant quelques six semaines: de sorte qu'il n'en paroit aucune. Pendant ce tems-là, elles changent de peau, ou d'écaille, & se renouvellent entierement. Elles poussent alors de la terre si proprement à l'entrée de leurs tanieres, que l'on n'en apperçoit pas l'ouverture. Ce qu'elles font pour ne point prendre d'air. Car quand elles posent ainsi leur vieille robe, tout leur corps est comme à nud, n'étant couvert que d'une pellicule tendre, & delicate, laquelle s'épaissit & se durcit peu à peu en croute; suivant là solidité de celle qu'elles ont quittées.

Monsieur du Montel rapporte, qu'il a fait creuser à dessein en des lieus, où il y avoit apparence qu'il y en eut de cachées. Et en ayant rencontré en effet, qu'il trouva qu'elles étoyent comme enveloppées dans des feüilles d'arbres, qui sans doute, leur servoient de nourriture & de nid, durant cette retraite: mais elles étoient si languissantes & si incapables de supporter l'air vif, qu'elles sembloient à demy mortes, quoy que d'ailleurs elles fussent grasses, & tres-delicates à manger. Les Habitans des Iles les nomment pour lors *Crabes Boursieres*, & les estiment beaucoup. Tout auprés d'elles, il voyoit leur vieille dépoüille, c'est à dire, leur côque qui paroissoit aussi entiere, que si l'animal eut encore été dedans. Et ce qui est merveilleus, c'est qu'à peine, quoy qu'il y employast de fort bons yeus, pouvoit il reconnoître d'ouverture, ou de fente, par où le corps de la beste fust sorty, & se fut dégagé de cette prison. Neantmoins, apres y avoir pris garde bien exactement, il remarquoit en ces dépoüilles, une petite separation du costé de là queuë, par où les Crabes s'étoient d'éveloppées.

La maniere plus ordinaire de les apprêter, est toute la même que celle des Ecrevisses en France: Mais ceus qui sont les plus delicats, & qui veulent emploier le tems qui est

requis, pour les rendre de meilleur goût, prennent la péne apres les avoir fait boüillir, déplucher tout ce qu'il y à de bon dans les pattes, & de tirer une certaine ſubſtance huileuſe, qui eſt dans le corps, laquelle on nomme *Taumaly*, & de fricaſſer tout cela avec les œufs des femelles, y mêlant un bien peu de poyure du païs, & du ſuc d'oranges. Il faut avoüer que ce ragoût, eſt l'un des plus excellens, que l'on ſerve aus Antilles.

Aus Terres, où il y à pluſieurs Arbres de Mancenilles, les Crabes qui repairent deſſous, ou qui uſent de ce fruit, ont une qualité venimeuſe. De ſorte que ceus qui en mangent, en ſont dangereuſement malades. Mais aus autres endroits elles ſont fort ſaines, & tiennent lieu de delices, comme les Ecreviſſes en Europe. Ceus qui ſont ſoigneus de conſerver leur ſanté, les ouvrent auparavant que d'en manger, & ſi le dedans du corps eſt noir, ils tiennent qu'elles ſont dangereuſes, & n'ont garde d'en uſer.

CHAPITRE VINT-TROISIÉME.

Des Tonnerres; des Tremblemens de terre: & des Tempeſtes qui arrivent ſouvent en ces Iles.

COme il n'y à guéres de viſage ſi beau & ſi agreable, où l'on ne puiſſe remarquer quelque defaut, & qui ne ſoit ſujet à quelque tâche, & à quelque verruë: Ainſi les Antilles, poſſedant d'ailleurs toutes les beautez & tous les avantages que nous avons repreſentez, & qui les rendent ſi recommandables; ont auſſi leurs imperfections, & quelques manquemens, qui terniſſent cet éclat, & qui diminuent ces agrémens & ce prix. Voicy quelques unes, des principales incommodités qui s'y rencontrent, & les remedes, qu'on y peut apporter.

ARTI-

ARTICLE I.

Des Tonnerres.

ET premierement, au lieu que dans toute la coſte du Perou l'on n'entend jamais tonner ; icy les Tonnerres ſont frequens, & en quelques endroits, ils ſont ſi épouvantables, que le cœur le plus aſſuré tremble d'effroy, quand cette puiſſante & magnifique voix du Ciel, ſe fait entendre, avec un ſon ſi terrible.

ARTICLE II.

Des Tremblemens de terre.

LEs Tremblemens de terre, y produiſent auſſi quelquéfois de triſtes efféts, & émeuvent les fondemens de la terre, d'une ſecouſſe ſi violente ; qu'on eſt contraint de chanceler, aus lieus où l'on ſe croiroit le plus aſſuré. Mais par bonheur, cela arrive rarément, & en quelques endroits, l'agitation n'eſt pas ſi grande.

ARTICLE III.

D'une Tempeſte que les Inſulaires appellent Ouragan.

CE qui eſt le plus à craindre, eſt une conſpiration generale de tous les Vens, qui fait le tour du Compas, en l'eſpace de vint-quatre heures, & quelquefois en moins de tems. Elle arrive d'ordinaire es mois de Juillet, d'Aouſt, ou de Septembre. Hors de-là, on ne la craint pas. Autréfois on ne l'éprouvoit que de ſét en ſét ans, & quelquéfois plus rarement : Mais dépuis quelques années, elle eſt venuë de deus en deus ans : Et en une ſeule année, on en à fouffert deus : Même peu aprés que Monſieur Auber euſt eſté envoyé pour commander à la Gardeloupe, il y eut trois de ces orages en l'eſpace d'un an.

Cette Tempeſte, que les Inſulaires appellent *Ouragan*, eſt ſi étrange, qu'elle briſe & déracine les Arbres, dépoüille de toute verdure ceus qu'elle n'enleve point, deſole les foréts entieres, détache les rochers du haut des montagnes, & les precipite dans les vallées, renverſe les cabanes, entraine juſques à la mer les plantes qu'elles arrache de la terre, fait un dégaſt univerſel, de tout ce qu'elle trouve à la Campagne: & en un mot laiſſe une famine en tout le païs, qui gemit long-tems en ſuite de ce déſaſtre, & qui à bien de la péne à réparer ces ruines.

Cet *Ouragan*, ne fait pas ſeulement ſes ravages ſur la terre; mais il émeut encore une telle tempeſte ſur la mer, qu'elle ſemble ſe mêler & ſe confondre avec l'Air & les Cieux. Ce Tourbillon impetueus, briſe & fracaſſe les Navires qui ſe trouvent dans les coſtes, jettant les uns ſur le rivage, & faiſant plonger les autres dans la mer. De ſorte que ceus qui échappent de ce naufrage, ont grand ſujet de louër Dieu.

Ceus qui prenent garde aus ſignes qui ſont les avant-coureurs de cette Tempeſte ont remarqué, qu'un peu auparavant qu'elle arrive, la mer devient en un inſtant tellement calme, & unie, qu'il ne paroit pas la moindre ride en ſa ſuperficie: que les Oiſeaus par un inſtinct naturel, deſcendent par troupes des montagnes, où ils font leur retraitte plus ordinaire, pour ſe retirer dans les plaines & dans les vallées, où ils ſe rangent contre terre, pour à eſtre labri des injures de ce mauvais tems, qu'ils prevoient devoir bien tôt ſuivre: & que la pluye qui tombe un peu devant, eſt amere & ſalée, comme l'eau de la mer.

Il y a peu d'années, qu'il parut un exemple memorable de cette tempeſte, en pluſieurs Navires qui eſtoient à la rade de Saint Chriſtofle, chargez de Tabac, & preſts à faire voile. Car ils furent tous fracaſſez & ſubmergez, & la marchandize fut entierement perduë. Dont il ſenſuivit un étrange effet. C'eſt que la pluſpart du poiſſon de la coſte, fut empoiſonné de ce tabac. On voioit la mer toute couverte de ces pauvres animaus, qui renverſez & languiſſans, flottoient au gré de l'eau, & venoient mourir ſur le rivage.

Et

Et afin, que quelcun ne s'imagine pas que ces desastres soyent tout à fait particuliers au nouveau Monde, nous ajouterons icy, qu'il s'est veu en ces contrées de France de si épouvantables Tempestes, que l'on ne les peut estimer autre chose, que des *Ouragans*.

L'An mil cinq cens quatre-vins dix-neuf, il se leva prés de Bordeaus un vent si violent & si impetueus, qu'il rompit & déracina la pluspart des grands arbres, qui estoient forts pour resister, principalement les Noyers, dont les branches sont ordinairement fort étenduës, & en transporta quelques uns, à plus de cinq cens pas du lieu où ils étoient. Mais les arbres les plus foibles, & qui plioient, furent laissés. Une partie du palais de Poitiers, en fut fort endommagée en sa couverture. Le Clocher de Cangres prés de Saumur, en fut abbatu. Divers autres Clochers, & plusieurs maisons de la campagne, en souffrirent beaucoup de mal. Quelques personnes, se trouvant à cheval au milieu des champs, furent emportéez à plus de soixante pas loin. Ce vent courut depuis le voisinage de Bordeaus, jusques au Vendomois & au Perche: tenant de large environ six ou sét lieuës, & on ne voyoit en tout cet espace, que fracas d'arbres arrachez & renversez.

Et pour donner un exemple d'une espéce *d'Ouragan*, qui se soit particulierement montré sur la mer, nous attacherons icy l'extrait, qui nous a esté communiqué d'une lettre écrite de la Rochelle, par un honorable Marchand du lieu, à l'un de ses amys & correspondans à Roüen, en datte du trentiéme Janvier, mil six cens quarante cinq. Voicy donc ce qu'elle porte.

„ Depuis deus jours, nous sommes dans une affliction sen-
„ sible, au sujet de l'extraordinaire tourmente qui a commencé
„ la nuit de Samedy dernier vinthuitiéme de ce mois, & qui
„ continuë encore. Nous voyons de dessus nostre muraille,
„ trente ou trentecinq Navires échoüez & brisez à la coste,
„ la plûpart Anglois, avec nombre de Marchandises perduës.
„ Un de ces Navires, de deus cens Tonneaus, à esté porté
„ jusques auprés d'un moulin à vent, qui est douze pieds plus
„ haut que la hauteur ordinaire de la mer. Car l'Orage n'a

„ pas eſté ſeulement en l'air: Mais cette Tempeſte, a telle-
„ ment émeu & enflé la mer, qu'elle à paſſé bien-haut au
„ deſſus de ſes bornes ordinaires: ſi bien que le dommage &
„ le dégaſt qu'elle à fait ſur la terre, eſt ſans comparaiſon plus
„ grand, que celuy du naufrage des vaiſſeaus. Tout le ſel qui
„ eſtoit ſur les marais bas, a eſté emporté, tous les bleds des
„ terres baſſes, & des marais deſéichez, ont eſté inondez.
„ Et dans l'Ile de Ré, la mer à paſſé d'un coſté à l'autre à tra-
„ vers, & y a gaſté nombre de vignes, & noyé force bétail.
„ De memoire d'homme, on n'avoit veu monter la mer ſi
„ haut, & elle eſt entrée en des endroits, pres d'un lieuë avant
„ dans la terre. Si bien, que ceus qui ont eſté à Saint Chri-
„ ſtofle, diſent, que *l'Oüragan* qui y eſt aſſés ordinaire, n'eſt pas
„ plus épouvantable, qu'à été celuy-cy, qu'ils ont appellé du
„ même nom. Le vent étoit Nord-Ouëſt. On eſtime le dom-
„ mage, tant à la mer qu'à la terre, plus de cinq cens mil eſcus.
„ On tient, qu'il s'eſt perdu environ deus mille cens de ſel,
„ qui ſont la charge de deus cens Navires, de trois cens ton-
„ neaus la piece. Il s'eſt auſſi perdu des Navires Hollandois
„ devant Ré, à Bordeaus, & à Bayonne, qui eſtoient riche-
„ ment chargez. D'où il apparoit, qu'il fait ſouvent en Eu-
rope des Tempeſtes, qui ſont bien auſſi violentes, que celles qui ſont tant apprehendées aus Antilles.

Quelques uns, pour ſe mettre à couvert de cette Bourraſque, abandonnent leurs maiſons, crainte d'eſtre envelopez ſous leurs ruines, & ſe ſauvent es cavernes & es fentes des rochers, ou bien ſe tapiſſent contre terre, au milieu des chams, où ils eſſuyent tout cet Orage. Les autres, táchent de gagner promptement, quelque maiſon du voiſinage, qui ſoit aſſez ſolidement bátie, pour reſiſter à toutes les ſecouſſes de cette Tempeſte. Car par bonheur, il y a maintenant aus Antilles pluſieurs edifices, qui peuvent ſoûtenir cette épreuve. Il y en a même, qui ſe retirent dans de petites cabanes, que les Eſclaves Négres ont báties, ſur le modele de celles des Caraïbes, car on à reconnu par experience, que ces petites huttes de figure ronde, qui n'ont point d'autre ouverture que la porte, & dont les cheurons touchent la terre, ſont ordinairement épargnées; pendant que les maiſons les

plus

plus élevées, ſont transportées d'une place en une autre, ſi elles ne ſont entierement renverſées, par l'impetueuſe agitation des vens, qui excitent cette tempeſte.

Mais il faut avoüer, que toutes ces precautions exterieures, ne ſont pas capables de delivrer plainement les eſprits des hommes, des frayeurs mortelles qui les environnent, lors que Dieu tonne du Ciel, qu'il fait retentir ſa voix terrible, qu'il lance les éclairs & les charbons allumez; que la terre en tremble, que les montagnes croulent, & que les fondemens du monde ſont découverts : car

A ceus que ſes bontés ne peuvent émouvoir
Cette effroiable voix ne fait elle pas voir
Vne Image de ſa puiſſance?
Certes, qui n'y connoiſt ſa haute Majeſté,
Qui l'entend ſans frayeur, n'a pas de la conſtance
Mais il a de l'impieté.

il faut donc, que ceus qui deſirent d'eſtre ſans apprehenſion, au milieu de ces deſordres, & de ces émotions de la mer & de l'air, ayent recours à des retraittes plus aſſurées, & que pour cet effet, ils entrent dans le ſanctuaire de Dieu, qu'ils ſe logent à l'ombre du toutpuiſſant, & qu'ils prennent le Seigneur pour leur retraite & pour leur forteresſe. Il faut qu'ils embraſſent avec une foy vive, ce grand & precieus ſalut qu'il a deploié en ſon fils bienaimé, qui nous a delivré de toutes nos frayeurs par le ſang de ſa Croix, qui a fait noſtre paix, & qui ſeul peut appaiſer les craintes & les orages de nos conſciences, & donner un vrai repos à nos ames, d'autant que

Celuy, qui du treshaut implore l'aſſiſtance
Et dont l'eſpoir plein de conſtance
N'attend ſon ſecours que de luy,
Quelque peril qui le menace
Se peut promettre ſans audace
D'avoir en ſa faveur un immobile appuy.

Il faut qu'ils conſiderent pendant cette tempeſte, que c'eſt Dieu qui tire les vens de ſes treſors, & qu'ils ne ſoufflent que par

par ſon ordre : Que ces effroiables Tourbillons, ces Tonnerres grondans, ces noires obſcuritez, qui voilent la face de la terre, & toutes ces puiſſantes agitations qui la ſecouënt : ne ſont que des groſſieres idées, de ce jour épouvantable du Seigneur, auquel les Cieux paſſeront rapidement & eſtant mis en feu ſeront diſſouts, & les elemens étans embraſéz ſe fondront, & la terre & les œuvres qui ſont en elle, ſeront brulées.

Ils doivent particulierement recourir à Dieu de tout leur cœur, & le prier qu'en contemplation des merites infinis de ſon Saint Fils Jeſus, il luy plaiſe d'eſtre appaiſé envers ſes ſerviteurs, & qu'il daigne avoir pitie de ſa terre. Ils ſe doivent ſouvenir, que ſon courroux ne dure qu'un moment : mais que ſa bienvueillance dure toute une vie. Que le pleur loge chés nous au ſoir, & qu'au matin il y a voix déjouiſſance. Enfin ils doivent eſtre fermement perſuadez, que celuy qui a conté leurs cheveus, a auſſi conté leurs jours ; Qu'il ne les abandonnera point au beſoin, mais qu'il les commettra à la charge de ſes Anges de lumiere, pour les contregarder parmy ces affreuſes tenebres, afin que nulle playe n'approche de leur tabernacle.

Mais, pour avoir au beſoin toutes ces douces penſées, & pour eſtre munys au jour de la calamité, d'une ſi ſainte confiance. Il faut qu'en bien faiſant, ils recommandent par chacun jour leurs ames au ſouverain Createur de toutes choſes ; Qu'ils s'étudient de cheminer en Sainteté & Juſtice devant luy, durant toute leur vie ; Qu'ils lavent leurs mains en innocence, & qu'ils purifient leurs cœurs, par la Foy en ſes precieuſes promeſſes ; étans aſſûrez, qu'il tient les vens, & toutes les autres creatures en bride par ſa puiſſance, qu'il n'y en à aucune, qui ſe puiſſe mouvoir ſans ſa permiſſion, qu'il fait ſervir à ſa gloire les Feus, les Tonnerres, les Tempeſtes, & les Tremblemens de terre, & qu'il les dirige au bien & au ſalut de ſes enfans.

CHA-

CHAPITRE VINT-QUATRIÈME.

De quelques autres incommodités du païs, & des remedes qu'on y peut aporter.

OUtre les Tremblemens de terre, les Tonnerres, & les Ouragans, qui ſecoüent & deſolent ſouvent la terre des Antilles, comme nous venons de le repreſenter : il y a encore quelques autres incommoditez, qui ſont bien inportunes, encore qu'elles ne ſoyent point tant à craindre que les precedentes. Nous leur avons, reſervé ce dernier Chapitre du premier Livre de cette Hiſtoire, où, pour témoigner la grande paſſion que nous avons d'eſtre aſſéz heureus pour contribuer quelque choſe au ſoulagément, & à l'entiere ſatisfaction des aimables Colonies de ce nouveau monde : nous propoſerons les remedes, que l'experience des anciens Habitans, & le jugement de pluſieurs celebres Medecins, ont trouvé eſtre les plus propres, & les plus efficacieus, pour les munir contre leurs dangereus effets.

ARTICLE I.

Des Mouſtiques, & des Maringoins.

NOus donnerons le premier lieu, à certains petis Moucherons appellez *Mouſtiques*, que l'on ſent plutôt qu'on ne les voit, tant ils ſont petis ; Mais dans la foibléſſe de leur corps, ils ont un aiguillon ſi piquant, & venimeus, que leur piquure cauſe une demangéaiſon tellement importune, qu'en s'écorchant quelquefois la peau à force de ſe gratter, la bleſſure dégenere en un ulcere d'angereus, ſi l'on n'y aporte du remede.

Il s'en trouve d'une autre eſpece, qui ſont plus gros, & qui font un bruit, pareil à celuy que font les Moucherons, qui en France ſe trouvent proche les étangs, & les lieus maré-cageus. On les nommé *Maringoins*. Ils produiſent le même

effet que les *Mouſtiques*, étant armez d'un petit trait, qui perce les habits, & même les lits branlans, dans léquels on repoſe. Mais ils ont cecy de particulier, qu'ils ne lancent jamais leur petit éguillon, qu'ils n'ayent auparavant declaré la guerre, & ſonné la charge avec leur petite trompette, qui donne ſouvent plus de peur, que leur piquure ne fait de mal.

Pour s'exempter de ces deus ſortes de petites Beſtes, on a de coûtume de placer la Maiſon, en un lieu un peu haut élevé, de luy donner air de tous coſtez, & de coupper tous les arbres qui empeſchent le vent d'Orient, qui ſouffle préſque ordinairement en ces Iles, & qui chaſſe au loin ces malins & importuns ennemis. Ceus auſſi qui ont des logis bien fermez, & des lits biens clos, n'en ſont point tant incommodez.

Mais, ſi l'on en eſt travaillé, on n'a qu'à faire fumer du Tabac en la chambre, ou de faire un feu, qui rende beaucoup de fumée; car par ces moiens, on met en fuite ces petis perturbateurs du repos des hommes. Que s'ils ont piqué, & qu'on deſire de faire paſſer bien-tôt la demangéaiſon, & attirer tout le venin, qu'ils ont gliſſé: il faut ſeulement moüiller l'endroit de vinaigre, ou de jus de petit Citron.

ARTICLE II.

Des Gueſpes, & des Scorpions.

LEs *Gueſpes*, *& les Scorpions*, ſont communs en la plûpart des Antilles. Ces vermines ſont de même figure, & auſſi dangereuſes, que celles des mêmes eſpéces que l'on voit en beaucoup d'endroits de l'Europe. Les piquures des Gueſpes ſont ſoulagées par le jus de la feüille de la Ruë, & entierement gueries, par une fomentation du ſouverain remede contre toutes ſortes de venins, qui eſt diſpenſé ſous le nom celebre *D'orvietan*. Et celles des *Scorpions*, trouvent leur remede en la beſte même, qu'il faut écraſer deſſus, & à ſon defaut, il faut recourir à l'huile qu'on appelle de *Scorpion*, qui doit eſtre commune par tout, où il ſe trouve de ces inſectes.

ARTI-

ARTICLE III.

Des Arbres de Mancenille.

EN la plûpart de ces Iles, croiſſent certains Arbres nommés *Mancenilliers*, beaus à voir, qui portent des feüilles ſemblables à celles des Pommiers ſauvages, & un fruit que l'on appellé *Mancenille*, tout pareil à une Pomme d'Apis, car il eſt pannaché de rouge, beau à merveille, & d'une odeur ſi agreable, que l'on ſeroit incontinent invité à en goûter, ſi l'on n'étoit averty de ſa qualité dangereuſe. Car bien qu'il ſoit dous à la bouche, il eſt ſi funeſte, que ſi l'on en mangeoit, il envoyeroit dormir, non pour vint-quatre heures, comme une certaine ſemence du Perou, & une Herbe de l'orient, de laquelle Linſcot parle amplement; mais pour n'en réveiller jamais. Tellement que c'eſt bien pis, que ces Amandes d'un fruit de la Mexique, qui ſentent le muſc, mais qui aprés eſtre mangées, laiſſent un goût de pourriture. Et bien pis encore, que ces belles pommes de Sodome, qui étant ouvertes, ne preſentent que de la ſuye, & de la pouſſiere. Car s'y vous avez le déplaiſir d'y eſtre trompé, du moins ce n'eſt pas au danger de voſtre vie. Mais ces Pommes venimeuſes, ſe peuvent comparer à la noix Indienne, qui croiſt en Java. Elle reſſemble à une noix de Galle, & d'abord qu'on la mange, elle à un goût d'Avelaine; mais puis aprés, elle donne des angoiſſes mortelles, & c'eſt un poiſon tres-dangereus. Il ſe trouve auſſi dans l'Afrique, un Arbre nommé *Coſcoma*, qui eſt chargé de Pommes mortelles. L'Arbre des Maldives nommé *Ambou*, porte un fruit, qui n'eſt pas moins trompeur, & moins pernicieus. Et le Terroir de Tripoly en Syrie, produit certains gros Abricots, qui ſont fort beaus à l'œil, & fort ſavoureus au goût; Mais les qualitez en ſont ſouvent mortelles, ou du moins, elles cauſent de longues & fâcheuſes maladies, à ceus qui en mangent.

Il croiſt des *Mancenilles*, ſur le bord de la mer & des rivieres, & ſi le fruit tombe en l'eau, les poiſſons qui en man-

gent, ne manquent jamais d'en mourir; & encore qu'il demeure long tems dans l'eau, il n'y pourrit point; mais il ſe couvre d'un ſalpêtre, qui luy donne une croûte ſolide, comme s'il étoit petrefié. Dans les Iles, où cet Arbre croiſt en abondance, les Couleuvres y ſont venimeuſes; Par ce que quelques uns croient, qu'elles ſucent quelquéfois de ſon fruit. Les Crabes mêmes, qui font leur repaire ſous ces Arbres, en contractent une qualité dangereuſe, comme nous l'avons dit en ſon lieu: & pluſieurs ont été malades pour en avoir mangé. D'où vient, qu'au tems que ces fruits eſtans fort meurs tombent à terre, on conſeille à tous ceus qui ſont ſoigneus de leur ſanté, de s'abſtenir de manger des Crabes.

Ni les Couleuvres, ni les Crabes, ne vivent pas abſolument de Pommes de Mancenilles. Mais quand elles font leur repaire ſous cet Arbre, elles en tirent l'infection, & plus encore quand elles ſucent le venin de ſon fruit. Il ſe peut faire neantmoins, que ce qui eſt mortel à quelques animaus, ne le ſoit pas à tous: Et même que ces Inſectes, qui mangent ſouvent de ce poiſon, le changent en leur nourriture, par la coûtume & la continuation: Comme l'on dit de Mitridate. Ainſi ils peuvent infecter ceus qui en mangent, n'en recevant quant à eus, aucun dommage.

Sous l'écorce du tronc, & des branches de ces Arbres, eſt contenuë une certaine eau gluante, & blanche comme du lait, extremément maligne & dangereuſe. Comme il y a pluſieurs Mancenilliers ſur les chemins, ſi ſans y prendre garde, vous froiſſez en paſſant quelcune de ces branches, ce lait, ou plûtoſt ce venin, en ſort & reiaillit ſur vous: s'il tombe ſur voſtre chemiſe, il y fait une vilaine tache, qui paroit comme une brûlure. Si c'eſt ſur la chair nuë, & qu'on ne lave promtement l'endroit qui a eſté touché, il s'y forme auſſi tôt des enleuvres & des ampoules. Mais ce qui eſt le plus à craindre, c'eſt pour les yeux: Car ſi par malheur, une goutte de cette eau cauſtique & venimeuſe tombe deſſus, il s'y fera une horrible inflammation, & vous en perdez la veüe neuf jours durant; au bout déquels vous recevrés du ſoulagement.

La roſée, ou la pluye, apres avoir demeuré quelque tems ſur les feüilles des *Mancenilliers*, produiſent le même effet, & ſi elles tombent ſur la peau, elles l'écorchent, comme feroit de l'eau forte. Ce qui ne vaut guerés mieus, que les gouttes de pluye de deſſous la ligne, qui ſont tellement contagieuſes, à ce qu'aſſurent ceus qui les ont ſenties, que s'y elles tombent ſur les mains, ſur le viſage, ou ſur quelque autre endroit du corps, qui ſoit à découvert; il s'y éleve auſſi tôt des veſſies & des ampoules avec douleur, & même ſi l'on ne change promptement d'habits, on voit bien toſt ſon corps tout couvert de puſtules, ſans parler des vers qui s'engendrent dans les habits.

L'ombre de cet Arbre nuit aus hommes, & ſi l'on repoſe deſſous, tout le corps enfle d'une étrange faſſon. Pline & Plutarque font mention, d'un Arbre d'Arcadie, auſſi dangereus que celuy-cy: Et ceus qui ont voyagé aus Indes Orientales, rapportent, qu'il s'y trouve une Herbe nommée *Sapony*, qui donne la mort à ceux qui couchent deſſus. Mais ce qui augmente les mauvaiſe ſqualités du *Mancenillier*, eſt, que même la viande cuite au feu de ſon bois, contracte quelque choſe de malin, qui brule la bouche & le goſier.

Les Sauvages Antillois, connoiſſans fort bien la nature de ces *Mancenilles*, font entrer & le l'ait de l'arbre, & la roſée qui en tombe, & le ſuc du fruit en la compoſition du venin, dont ils ont accoutumé dempoiſonner leurs fléches.

Pour guerir en peu de tems l'enflure & les Puſtules, qui ſe forment au corps, apres avoir dormy par mégarde à l'ombre de ces Arbres, ou apres qu'on a été arroſé de la pluye, ou de la roſée qui tombe de deſſus leurs branches, & même de ce l'ait, qui eſt ſous leurs écorces, il faut recourir promtement à une eſpece d'Eſcargots, dont nous avons parlé cy deſſus, ſous le nom de *Soldats*, & il en faut tirer une certaine eau claïre, qui eſt contenuë dans leur coquille, & l'appliquer ſur la partie offenſée; ce remede, rabat incontinent le venin de cette brulante liqueur, & met la perſonne hors de danger. L'huile, qui eſt tirée ſans feu de ce même eſcargot, a auſſi le même effet, que s'il eſt arrivé à quelcun, de manger du fruit de ces Arbres venimeus, il faudra qu'il uſe des mêmes remedes

que nous preſcrirons cy aprés, pour chaſſer le venin des Serpens, & tous les autres poiſons.

ARTICLE IV.

Des Pous de bois.

IL y a auſſi une eſpece de fourmis, ou de vermiſſeaus, qui ont une petite tache noire ſur la teſte, & le reſte du corps tout blanc. Ils s'engendrent de bois pourry, & c'eſt pour ce ſujet, que nos François les nomment *Pous de bois*. Ils ont le corps plus molaſſe, que nos Fourmis ordinaires, & neantmoins leur dent eſt ſi acerée, qu'ils rongent le bois, & s'inſinuent dans les coffres, qui ſont placez prés de terre: & en moins de deus jours, par ce qu'ils ſe ſuivent à la piſte, ſi l'on n'eſt ſoigneus de les tuer, il y en entre ſi grande quantité, qu'ils percent mangent & détruiſent, le linge, les habits, les papiers, & tout ce qui eſt dedans: Ils mangent même & rongent tellement les maitréſſes fourches, qui ſoutiennent les cabanes communes, qu'ils les font enfin tomber à terre, ſi l'on n'y apporte du remede.

On empeſche ces beſtes là de s'engendrer, ſi on ne laiſſe point de bois à terre en batiſſant la maiſon. Car ils s'engendrent de bois corrompu & pourry: ſi on brûle le bout de tous les bois qu'on plante en terre: ſi incontinent que l'on en remarque quelques uns, on jette de l'eau chaude dans les trous, qu'ils peuvent avoir faits: ſi on ſuſpend les coffres en l'air avec des cordes, comme on eſt obligé de faire en divers endroits de l'Inde Orientale, afin qu'ils ne touchent point la terre, & ſi on a ſoin de nettoyer ſouvent les chambres, & de ne rien laiſſer contre terre. On a encore remarqué, que pour leur coupper chemin, il ne faut que frotter le lieu par où ils paſſent, de l'huile de cette eſpece de Palma-Chriſti, dont les Négres ſe frottent la teſte, pour ſe garentir de la vermine. L'huile de Lamantin, à auſſi le même effet, & ſi l'on en verſe ſur leur citadelle, qui eſt une fourmilliere compoſée de leur baue, laquelle ils attachent autour des fourches, qui ſoutiennent les caſes, ils l'abandonnent incontinent.

ARTI-

ARTICLE V.

Des Ravets.

LEs *Ravets* ſont encore dangereus. Il y en à de deus ſortes. Les plus gros ſont environ comme des Hannetons, & de même couleur : les autres ſont plus petis de la moitié. Les uns & les autres rodent principalement pendant la nuit, & ſe gliſſent dans les coffres, s'ils ne ſont bien ferméz, s'aliſſent tout ce qu'ils trouvent, & font aſſés de dégaſt ; mais non pas tant, ni ſi promtement, que les *Pous de bois* ; On les appelle *Ravets*, par ce qu'ils rongent comme les Rats tout ce qu'ils peuvent attraper. C'eſt ſans doute la même eſpéce, que Jean de Lery nomme *Aravers*, ſelon le langage des Breſiliens. Cette vermine, en veut particulierement aus livres & à leur couverture. Les pous de bois n'en font pas moins, lors qu'ils y peuvent mettre la dent. Mais ils ont cela de bon, qu'ils reſpectent les lettres, & qu'ils ſe contentent de ronger la marge des livres, & d'y faire des cizelures profondes. Car, ſoit que l'ancre ne ſoit pas à leut goût, ou pour quelques autre cauſe, ils ne mangent l'impreſſion, qu'en une extreme famine, & à faute de toute autre choſe. Nous pourrions faire voir des livres qui portent leur livrée, & les marques de leurs dens. Mais ils ſont frians de linge, par deſſus toute autre choſe : Et quand ils peuvent entrer en un coffre, ils preparent en une nuit plus d'ouvrage, que les plus habiles couturieres, n'en pourroient r'entraire en un mois.

Quant aus *Ravets*, encore qu'ils ne ſoient pas ſi habiles en beſongne, ils népargnent rien, ſinon les étoffes de ſoye & de cotton. Celuy notanment, qui n'eſt pas mis en œuvre, n'eſt pas ſelon leur appetit. Et ſi l'on tient les coffres ſuſpendus en l'air, & qu'on en entoure les cordes, qui les ſoutiennent : auſſi tôt qu'ils ſont parvenus à ce cotton, qui embaraſſe leurs petis pieds, ils tâchent de s'en démeſler, & ils prennent incontinent une autre route. Ceus qui ont des maiſons de brique, ou de pierre, ne craignent point les *Pous de bois* : mais avec tous leurs ſoins, ils ont bien de la peine de s'exempter des courſes,

& du

& du dégaſt des Ravets. On a neantmoins reconnu par experience, qu'ils ſont ennemis des bonnes odeurs, & qu'ils ne ſe fourrent pas volontiers dans les coffres, qui ſont faits de Cedre, & de ces excellens bois de ſenteur, qui ſont communs en toutes les Iles. Au Caire, on met les pieds des Cabinets dans des vaiſſeaus pleins d'eau, pour empeſcher les fourmis d'y monter. Ce ſecret qui eſt bien aiſé, produiroit ſans doute le même effet aus Antilles, pour ſe munir contre les *Pous de bois* & les Ravets, dont nous venons de parler, & même contre les fourmis, qui y ſont auſſi extremément inportuns.

ARTICLE VI.

Des Chiques.

CE qu'il y a de plus à craindre en toutes ces Iles, ſont de certains petis cirons, qui s'engendrent dans la poudre, dans les cendres du foyer, & en d'autres immondices. On les nomme ordinairement *Chiques*. Ils ſe fourrent le plus ſouvent aus pieds, & ſous les ongles des orteils, mais s'y on les laiſſe paſſer outre, & qu'on ne les tire de bonne heure, ils gaignent toutes les autres parties du corps. Au commencement, ils ne cauſent qu'une petite demangeaiſon: Mais lors qu'ils ont percé la peau, ils excitent une inflammation à la partie, qui eſt infectée, & de petis qu'ils y étoient entrez, ils déviennent en peu de tems de la groſſeur d'un pois, & produiſent une multitude de Lentes, capables d'en engendrer d'autres. Et en ſuite, il ſe fait ſouvent des ulceres aus lieus, d'où on les à tirez.

Les Sauvages, à ce que racontent ceus qui ont converſé parmy eus, ont une certaine gomme, de laquelle ayant frotté leurs pieds, particulierement ſous les ongles, ils ne peuvent eſtre incommodez de cette vermine. Mais, on conſeille à ceus qui n'ont pas la connoiſſance de ce ſecret, de ſe faire regarder aux pieds, par ceus qui s'entendent à découvrir, & à tirer ces dangereuſes petites beſtes, incontinent que l'on ſent la moindre demangeaiſon; à quoy les Indiens ſont fort adroits,

adroits, & fort heureus. Il faut que ceus qui tirent ces *Chiques*, prennent bien garde à ne pas crever la poche, où ils sont enclos; autrement il ne manque jamais de demeurer quelques uns de leurs petis œufs, dont il s'engendre infailliblement d'autres *Chiques*. On croit aussi, que le Roucou dont les Caraïbes se servent pour se rendre plus beaus, plus souples, & plus agiles à la course, à la vertu de chasser toutes ces vermines.

C'est aussi un bon remede, d'arroser souvent la chambre d'eau salée; De n'aller point nuds pieds; de porter des bas de Chamois: & de se tenir nettement. Car, il n'y a d'ordinaire que ceus qui se negligent, & qui se tiennent salément, qui en soyent sensiblement attaquez. Ces facheus Cirons, sont les mêmes que les Bresiliens appellent *Tons*, & quelque autres Indiens *Nigas*.

Ceus qui ont des Ulceres, qui leur sont causéz par les *Chiques*, lors qu'ils n'ont pas esté tirez ni assés à tems, ni assés adroitément, sont nommez *Malingres* au stile du païs. Ces ulceres viennent aussi souventefois, aprés quelque petite écorchure, qui semble d'abord n'estre que fort peu de chose. Mais aprés on est tout étonné, que cela devient grand comme le creus de la main; & alors vous avez beau y donner ordre: Car il faut que l'ulcere prenne son cours. Il y en a même qui pour estre plus petis, ne laissent pas d'estre tres-dificiles à guerir. Ces ulceres sont de deus sortes. L'une est ronde, & l'autre inégale. L'ulcere rond est beaucoup plus difficile à guérir que l'autre, par ce qu'il a des bords de chair morte qui viennent tout à l'entour, & qui empirent le mal. Car tant que cette chair morte & baveuse y est, l'ulcere ne peut guérir. C'est pourquoy, l'ors qu'on pense la playe, il faut toujours couper jusqu'au vif cette chair morte, ce qui fait de cruelles douleurs.

Entre les remedes pour la gueriſon de ces ulceres, on use de vert de gris, de l'eau forte, de l'essence de vitriol, & d'Alum brulé, qui mangent la chair morte de la playe. On se sert aussi pour le même effet, du jus du peit Citron qui est extraordinairément aigre. Et lors que la playe est sale, il la rend belle & nette. Il est vray, qu'a cause de la grande douleur que l'on sent, lors que l'on en frote la playe, on a plutôt

recours à d'autres remedes : mais auſſi l'on ne guerit pas ſi tôt. On fait encore un onguent avec du Miel commun, un peu de fort vinaigre, & de poudre de vert de gris, qui eſt ſouverain pour guerir en peu de tems les ulceres. Et pour les prevenir, on conſeille de ne point negliger la moindre bleſſûre, ou égratinure, qui ſurvient en quelque partie du corps que ce ſoit, particulierement aus pieds, ou aus jambes, mais d'y appliquer quelque emplâtre, qui attire le feu, qui pourroit eſtre en la playe, & au defaut de tout autre remede, d'y mettre du moins des feüilles de Tabac. Et de ſe ſervir de jus de citron, & de vinaigre, pour faire paſſer la démangeaiſon, qui demeure apres que les Mouſtiques, ou les Maringoins ont piqué, plutôt que d'y emploier les ongles.

ARTICLE VII.

Remedes contre la morſure des Serpens venimeus, & contre tous les autres poiſons tant de la terre, que de la mer des Antilles.

NOus avons dit au Chapitre ſixiéme de cette Hiſtoire, qu'il y avoit des Serpens, & des Couleuvres aus Iles de la Martinique & de Sainte Alouſie, qui ont un dangereus venin. Mais nous avons à deſſein reſervé pour ce lieu, les remedes qu'on peut heureuſement emploier, pour en rabatre la force. Nous poſerons donc premierement, qu'ils doivent eſtre mis en uſage, & par dedans & par dehors. Par dedans pour ſoulager & fortifier le cœur, & diſſiper la qualité venimeuſe qui le pourroit gagner, on ſe ſert avec heureus ſuccés de Thériaque, de Mitridat, de Confection d'Alkermes, de Baume d'Egypte, & du Perou, de Rhuë, de Scordeum, de Scorçonnaire, de Viperine, d'Angelique, de Contrahierva. Mais ſur tout, il faut avaler avec un peu d'eau de bourrache, ou de bugloſe, ou de quelque autre liqueur, le poids d'un eſcu, de poudre du foye & du cœur des Viperes. En general il faut uſer de toutes les choſes qui fortifient le cœur, & qui réjoüiſſent & réveillent les Eſprits. Par dehors, on peut appliquer tous les remedes, qui ont la vertu & la faculté d'attirer

tirer & dissiper toute sorte de venin. Comme sont la Ventouse appliquée sur la playe scarifiée, les Cornets, & tous les medicamens chauds & attractifs, tels que sont le Galbanum, l'Ammoniac, la fomentation de vin cuit, avec la racine de Serpentaria, ou la feüille d'Armoise, les Aux & les Oignons, la fiente de Pigeon, le sang de la Tortuë de terre, séché & mis en poudre, & semblables.

Il n'est rien de plus assuré, que de lier au dessus de la morsure le plus prontement que faire se peut, la partie offencée: & de l'inciser aussi tôt, & même d'en emporter la piece; où du moins apres l'avoir scarifiée, d'y appliquer le plûtost que l'on peut, le derriere plumé d'une Poule, ou d'un Pigeon pour en attirer le venin, & cette Poule, ou ce Pigeon estant mort, il en faut reprendre un autre, tant qu'il n'y ait plus de venin à attirer.

Il seroit aussi à desirer, que tous les Habitans des Antilles, eussent l'usage de cet excellent Antidote, qui a été éprouvé en tant de lieus, qui est connu sous le nom fameus *d'Orviétan*, & qui se debite à Paris au bout du Pont-neuf, au coin de la ruë d'Auphine, à lenseigne du Soleil. Car cet admirable secret, a entre plusieurs autres rares qualitez, la vertu de chasser le venin de toutes sortes de Serpens, & de rabattre la force des plus puissans poisons. Voici la fasson dont ceus qui ont esté mordus de Serpens venimeus, s'en doivent servir.

Il en faut prendre la grosseur d'une féve, dissous dans du vin. Et aprés il faut faire des scarifications sur la morsure, & tirer le sang par le moyen de la ventouse. Puis y appliquer un peu d'Orviétan, & prendre garde, que le patient demeure éveillé, au moins l'espace de douze heures. Ce puissant remede, se peut conserver en sa bonté plusieurs années, pourveu qu'on ne le tienne pas en un lieu chaud, où il se puisse dessécher. Et s'il devient sec, il le faut remettre en sa consistance avec du miel rosat. On en trouve aussi qui est en poudre.

Quant au regime de vivre, qu'il faut tenir durant l'usage de ce remede; Il faut éviter tous les alimens, qui, échaufent & brulent le sang, ou qui engendrent l'humeur mélancolique.

Et il ſe faut abſtenir entierement de la purgation & de la ſaignée, de peur d'attirer le venin de dehors au dedans : ſi ce n'eſt que le mal eût gagné les parties nobles : Auquel cas il faudroit purger aſſés copieuſément, & uſer de bains, & de choſes capables d'ouvrir les pores, & de provoquer la ſueur.

Que ſi on eſtoit reduit à telle extremité, qu'on ne pût recouvrer aucun des Antidotes que nous venons de décrire : En voicy encore un, qui eſt fort commun & tresfacile à practiquer. Il faut que celuy qui a eſté mordu d'un animal venimeus, mange promtément une écorce de Citron tout frais ; car elle a la vertu de munir le cœur contre le venin. S'il eſt poſſible il faut lier la partie offenſée le plus ſerré que l'on peut, au deſſus de la morſure. Il la faut en ſuitte ſcarifier, & y appliquer ſouvent de la ſalive d'un homme, qui ſoit à jeün, & ſi on peut avoir la beſte, qui a fait le mal, il luy faut couper la teſte, & la broyer, juſques à ce qu'elle ſoit reduite en forme d'onguent, qu'il faut appliquer tout chaud ſur la playe. C'eſt le remede ordinaire, dont ſe ſervent les Habitans naturels du Breſil, pour ſe garantir de la violence du venin de ce dangereus & monſtrueus Serpent, qu'ils appellent en leur langue *Boicininga*, & que les Eſpagnols nomment *Caſcavel*.

Les derniers memoires qui nous ont eſté envoiez de la Martinique, portent que quelques Honorables Familles qui ſont venuës depuis peu du Breſil avec leurs ſerviteurs Négres, pour demeurer en cette Ile, ont donné aus Habitans la connoiſſance de pluſieurs herbes & racines, qui croiſſent aus Antilles auſſi bien qu'au Breſil, & qui ont une vertu ſouveraine pour éteindre la force du venin de toute ſorte de Serpens, & des fléches envenimées.

On ſe peut ſervir des mêmes remedes que nous avons décrits cy deſſus, pour ſe premunir contre le venin de la Becune, & de tous les autres poiſſons dangereus, qui ſe trouvent en la mer. Ils peuvent auſſi eſtre employez avec heureus ſuccés, pour empeſcher les pernicieus effets du Suc de Manioc, de l'arbe de Mancenille, & de la piqure des Guéſpes, des Scorpions, & de tous les autres Inſectes venimeus.

ARTI-

ARTICLE VIII.

De l'Ecume de mer.

CEus qui peſchent ou qui ſe baignent en la mer, ſont quelquéfois accuëillis d'une certaine écume qui flotte au gré du vent, comme une petite veſſie de couleur de pourpre, de differente figure, & agreable à voir : Mais à quelque partie du corps qu'elle s'attache, elle y cauſe en un inſtant, une tres-ſenſible douleur, qui eſt brulante, & piquante au poſſible. Le remede le plus prompt qu'on peut apporter pour appaiſer cette cuiſante douleur, eſt, d'oindre la partie offencée avec de l'huile de noix d'Acaïou, mélée avec un peu de bonne eau de vie : car une chaleur en fait paſſer une autre.

ARTICLE IX.

Des Rats qui ſont communs en ces Iles.

DEpuis qu'il frequente aus Antilles, un ſi grand nombre de Navires, & qu'il arrive aſſez ſouvent, que pluſieurs s'échouënt à la rade de ces Iles, où ils pourriſſent de vieilleſſe : *les Rats*, qui étoient autréfois inconnus aus Caraïbes, ont gagné la terre, & ils s'y ſont tellement multipliez, qu'en quelques endroits, ils font grand dommage aus Patates, aus Pois, aus Féves, & particulierément au Maïs ou gros Blé, qu'on nomme Blé de Turquie. Et n'étoit que les Couleuvres les detruiſent, & les vont chercher bien avant dans les trous de la terre & des rochers où ils ſe fourrent, & même dans les couverts des maiſons, qui ſont compoſez de feüilles de Palmes, ou de Canne de ſucre, on auroit ſans doute de la peine à conſerver des vivres. Il eſt vray, qu'à preſent il y a des Chats en ces Iles, qui ne les épargnent pas. On a même dreſſé des chiens à leur faire la guerre, & c'eſt un plaiſir de voir comme ils ſont ſubtils à les éventer, & adroits à leur donner la chaſſe, & à les tuer.

Cette incommodité n'eſt pas particuliere aus Antilles. Et c'eſt bien pis au Perou, car Garcilaſſo en ſon Commentaire Royal nous témoigne, que ces vilains animaus y étans en nombre préſque infiny, y font par fois de grands dégats, ravageant les lieus par où ils paſſent, deſolant les champs, & rongeant les fruits juſques aus bourgeons, & à la racine des Arbres.

Les Habitans des Iles, ſe ſervent encore d'une invention qu'ils nomment *Balan*, pour empeſcher que les Rats ne mangent leur caſſaue, & leurs autres proviſions. Ce Balan, eſt une eſpece de claye ronde, ou quarrée compoſée de pluſieurs bâtons, ſur léquels il ont coutume d'arranger la caſſaue, aprés qu'elle a eſté ſéchée au Soleil. Elle eſt attachée au haut de la caſe avec une liene; où une corde, qui tient le Balan ſuſpendu en l'air. Et afin que les Rats ne ſe puiſſent pas couler le long de la corde, & deſcendre ſur le Balan, ils font paſſer la corde par une calebaſſe bien polie, qui demeure ſuſpenduë au milieu, deſorte que les Rats étans parvenus juſques à cet endroit-là, ne trouvans point de priſe pour arreſter leurs pieds, & apprehendans le mouvement de la Calebaſſe, ils n'ont pas laſſurance de paſſer outre. Sans ce petit ſecret, les Habitans auroient de la peine à conſerver leurs vivres.

Voila comme le ſage Auteur de la Nature, a voulu par un admirable contrepoids, qui balance toutes les perfections de l'univers, que les Païs qui ont quelques avantages par deſſus les autres ſoient à l'oppoſite ſujects à des incommodités, qui ne ſe rencontrent point ailleurs: Et comme ſa Divine Providence, qui pourvoit puiſſanment aus beſoins de ſes creatures, a mis l'Antidote aupres du venin, le remede joignant le mal, & a même ouvert devant l'homme, les inépuiſable treſors de la grace, & de la nature, pour le premunir contre les injures de l'air, les outrages des ſaiſous, la violence des poiſons, & de tout ce que la terre à produit de plus dangereus, dépuis qu'elle à eſté envenimée par le premier peché.

Fin du premier Livre de l'Hiſtoire des Antilles.

HISTOIRE NATURELLE ET MORALE DES ILES ANTILLES DE L'AMERIQUE.

LIVRE SECOND.

COMPRENANT

L'HISTOIRE MORALE.

HISTOIRE NATURELLE ET MORALE DES ILES ANTILLES DE L'AMERIQUE.

LIVRE SECOND.

Comprenant l'Hiſtoire Morale.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Etabliſſement des Habitans Etrangers dans les Iles de Saint Chriſtofle, de Nieves, de la Gardeloupe, de la Martinique, & autres Iles Antilles.

APrés avoir achevé, tout ce qui pouvoit eſtre de l'Hiſtoire Naturelle des Antilles, il faut venir à l'Hiſtoire, que nous appellons Morale, & traiter doreſenavant en toute la ſuite de ce Livre, des Habitans de ces Iles, dont nous avons déja fait quelque mention, ſelon qu'il eſt venu à propos, en la deſcription que nous avons donnée au Livre precedent, de chacune de ces Iles en particulier. Nous parlerons premie-

rement des Etrangers, ou des Européens, autant qu'il sera neceſſaire à nôtre deſſein. Et puis nous deſcendrons, à une ample & particuliere conſideration des Indiens, Habitans naturels du Païs, dont le ſujet peu connu, demande une deduction de plus longue haleine, & une recherche plus exacte & plus curieuſe.

Les Eſpagnols, ſe fondans ſur la Donation du Pape Alexandre ſiziéme, & ſur quelques autres raiſons apparentes, pretendent que le droit de naviger en l'Amerique, & d'y établir des Colonies, ſoit au Continent ſoit aus iles, leur appartient privativement à tous autres. Mais outre que la vanité de cette arrogante preſomption, ſe découvre aſſez d'elle même, & que ce ſeroit interrompre le fil de nôtre Hiſtoire, que de nous arréter icy à une telle controverſe, le Docte & curieus Bergeron, a ſi exactément traitté cette queſtion, & ſi clairement montré l'abſurdité de cette chimere, en ſon *Traitté des Navigations*, que ce ſeroit péne perduë de s'y étendre davantage, & d'y vouloir apporter de nouveaus éclairciſſemens. Auſſi tous les Rois & Princes Chrétiens, ont toujours conteſté au Roy d'Eſpagne, ce pretendu droit qu'il s'attribuë. Et ils ne l'ont pas ſeulement combattu par paroles & par écrits: mais encore par les effets, ayant envoyé de tems en tems des flottes en l'Amerique, pour y faire des Peuplades, & ſe mettre en poſſeſſion de pluſieurs terres de ce nouveau Monde; où particulierement ſe ſont ſignalez les François, les Anglois, & les Hollandois.

Mais les plus renommées de toutes les Colonies que ces trois Nations poſſedent en Amerique, & celles qui ſont les plus frequentées des Marchands, comme étant les plus avantageuſes pour le commerce, ce ſont celles des Antilles. Les François & les Anglois, comme on le peut remarquer au premier Livre de cette Hiſtoire, y ſont les plus avancez; & ont en partage les plus grandes, les plus riches, & les plus peuplées de toutes ces Iles.

Il eſt auſſi conſtant, que ces Nations en leur établiſſement, n'ont pas ſuivy les cruelles & Barbares Maximes des Eſpagnols, & n'ont pas impitoyablement exterminé comme eus, les Peuples originaires du païs. Car ſi elles les ont trouvez dans

dans les terres qu'elles poſſedent, elles les y ont conſervez pour la plûpart, & ont contracté alliance avec eus. Il eſt bien vray, que les Caraibes ont depuis un long tems de grands differens avec les Anglois: mais l'origine de leurs querelles vient de quelques ſujets de mécontentement, qu'ils ont receus de quelques particuliers de cette Nation, qui en corps à deſapprouvé leur procedé: & en toute rencontres, a témoigné qu'elle deſiroit, qu'ils fuſſent traittez avec la même humanité, moderation, & douceur Chrétienne, d'ont les amples & floriſſantes Colonies de la Virgine & de la Neuve Angleterre, qui relevent de ſa Juriſdiction, ont uſé juſques à preſent, à l'endroit des Habitans naturels de l'Amerique Septentrionale, où elles ſont établies: avec léquels elles entretiennent une ſi ſainte, & ſi parfaite correſpondence, qu'elle leur a facilité les moyens, de les inſtruire avec un heureus ſuccés, es myſteres de la Religion Chrétienne, & de fonder un grand nombre de belles Egliſes, au milieu de ces pauvres Peuples.

Sur tout, il eſt tres-averé, que lors que les François ſe ſont établis à la Martinique, à la Gardeloupe, & à la Grenade, ils l'ont fait par l'agréement des Caciques, & des principaus d'entre les Caraïbes, qui ont déſavové ceus des leurs, qui ont voulu aller au contraire; & qui ont employé leurs forces & leurs bons avis pour reprimer leurs deſſeins, & faire entret les nôtres en la paiſible poſſeſſion, de ce qu'ils leur avoyent auparavant accordé. Ce qui juſtifie, que nous ne ſommes pas coupables des mêmes violences que les Eſpagnols, & que nôtre procedé en l'établiſſement de nos Colonies aus Iles, n'a pas eſté ſemblable au leur. Que s'y on nous objecte que nous les avons chaſſez de Saint Chriſtofle, & de la Gardeloupe, & qu'encore à preſent, nous avons guerre avec ceus de la Martinique. Nous répondons, que lors que nous avons peuplé ces Iles, nous n'avions autre but, que l'edification & l'inſtruction de ces pauvres Barbares, & que ſi contre nôtre premiere intention, nous avons été obligez d'uſer de ſeverité à l'endroit de quelques uns, & de les traitter comme ennemis, ils ont attiré ce malheur ſur eus, en violant les premiers, les ſacrées loix de l'aliance qu'ils avoyent contractée

avec nous, & en prenant des conſeils ſanguinaires, qui euſſent étouffé nos Colonies dans leur berceau, s'ils n'euſſent eſté découverts.

Les Colonies Françoiſes & Angloiſes ont eu leur commencement en même tems, c'eſt à dire en l'an mil ſix cens vint-cinq. Monſieur DESNAMBUC, Gentil-homme François, de l'Ancienne Maiſon de Vauderop, & Capitaine entretenu par ſa Majeſté en la mer du Ponant, & Monſieur WAERNAER, Gentil-homme Anglois (lequel nos François nommoyent Monſieur Oüarnard, pour faciliter la prononciation du double W, que nôtre langue ignore) ont en un même jour pris poſſeſſion de l'Ile de Saint Chriſtofle, au nom des Rois de France, & de la Grand' Bretagne leurs Maîtres, pour avoir un lieu de retraite aſſurée, & une bonne rade pour les Navires de l'une & de l'autre Nation, qui frequentoient en l'Amerique. Cette Ile, ayant tous les rares avantages que nous avons amplement déduits au Chapitre qui en contient la deſcription, étoit fort viſitée des Eſpagnols, qui y prenoient ſouvent leurs rafraichiſſemens, en allant & en retournant de leurs longs voyages. Ils y laiſſoient auſſi quelquéfois leurs malades, qui étoient traittez par les Indiens Caraïbes, avec léquels ils avoient fait la paix a cette condition

Ces Meſſieurs donc conſiderant, que s'ils poſſedoient cette terre, ils incommoderoient l'Eſpagnol leur ennemy commun en l'Amerique, & qu'ils auroient une bonne & ſeure demeure, pour jetter les fondemens des Colonies, qu'ils ſe propoſoient de dreſſer en ces Iles, ils s'en rendirent maitres; & y laiſſerent des hommes pour la garder. Mais avant que d'en partir, craignant que les Indiens ne fomentaſſent quelque ſecrette intelligence avec les Eſpagnols, ou qu'en leur abſence, ils n'executaſſent la reſolution, que certains Sorciers, qui ſont en haute eſtime parmy ce Peuple, leur avoient fait prendre depuis peu, de mettre à mort tous les Etrangers, qui étoient en leur terre; ils ſe défirent en une nuit de tous les plus factieus de cette Nation; & peu aprés ils contraignirent tous les autres qui s'étoient cantonnez & mis en defenſe, à ſe retirer ailleurs, & à leur laiſſer la place libre.

Aprés

Aprés quoy, Monſieur Deſnambuc s'en retourna en France, & Monſieur Oüarnard en Angleterre, où leur conqueſte, & tout leur procedé furent agréez des Rois; & la permiſſion leur ayant été donnée d'y faire paſſer des hommes, ils y retournerent en bonne compagnie, en qualité de Gouverneurs, & de Lieutenans pour les Rois de France, & de la Grand' Bretagne, leurs Maitres.

Mais avant que Monſieur Deſnambuc vint cultiver & pourſuivre ſa conqueſte, il creut que pour avoir un puiſſant appuy en France, qui prit Intereſt en la conſervation de cette Ile, ſous la Souveraineté du Roy, & pour aſſurer & avancer ainſi ſes deſſeins, il feroit bien, de dreſſer une Compagnie de perſonnes d'autorité, qui euſſent la direction & la Seigneurie de cette Ile, & des autres qu'il pourroit conquerir & ſoûmettre à l'obeiſſance du Roy: à condition, que cette Compagnie eut ſoin, & prit à cœur d'y faire paſſer des hommes pour conſerver la terre, & la cultiver: d'y envoyer des Eccleſiaſtiques, & de pourvoir à leur entretenement: d'y faire bâtir des Forts pour la ſeureté des Habitans, & de les munir de Canons, de poudre, de boulets, de mouſquets, de meſche & de balles: en un mot d'y entretenir un bon arſenal, pour avoir toujours en main, déquoy faire teſte à l'ennemy.

Cette Compagnie ou Societé, fut établie au moys d'Octobre de l'an mil ſix cens vint-ſix, tant pour l'Ile de Saint Chriſtofle, que pour les adjacentes, & fut approuvée par le Roy: & depuis ellê fut confirmée & favoriſée de nouvelles conceſſions, & de tres-beaus Privileges obtenus de ſa Majeſté, le huitiéme de Mars mil ſix cens quarante deus pour toutes les Iles de l'Amerique, ſituées depuis le dixiéme, juſques au trentiéme degré au deça de l'Equateur.

Monſieur Deſnambuc, ayant ainſi mis ordre à ſes affaires en France, retourna à Saint Chriſtofle avec trois cens hommes, que les Seigneurs de la Compagnie nouvellement erigée avoient levez, pour jetter les fondemens de cette Colonie: il amena auſſi pluſieurs braves Volontaires, qui tenoient à gloire de ſuivre un ſi celebre Avanturier, & de prendre part dans ſes honorables fatigues, ſous l'eſperance, de recueillir auſſi en ſon tems, le fruit de ſes conqueſtes. Ils arriverent tous

à Saint Chriſtofle au commencement du Printems de l'année mil ſix cens vint-ſét: & bien qu'ils euſſent beaucoup ſouffert durant leur voyage, & qu'ils fuſſent malades pour la plûpart ou affoiblis, ils ne ſe laiſſerent point abbatre à ces rudes épreuves : mais ſe ſouvenans, que les belles entrepriſes ſont toujours accompagnées de grandes difficultez, & que les roſes ne ſe cueillent que parmy les épines, ils commencerent dés-lors à mettre la main à l'œuvre, & ayans appris dans peu de jours de ceus qu'ils avoient trouvé dans l'Ile, tout l'ordre qu'il faut tenir pour défricher les bois, dreſſer les habitations, cultiver la terre, planter les vivres & le Tabac, & pour faire tous les dévoirs, qui ſont requis dans les nouveaus établiſſemens, ils ſeconderent les genereus deſſeins de leur Capitaine, qui les animoit puiſſanment par ſes paroles, & par ſon bon exemple.

Les partages de l'Ile entre les deus Nations, avoient été projettez avant ce voyage : mais ils furent conclus & arrétez ſolennellement, le treiziéme du moisd e May en la même année. Car afin qu'un chacun put travailler avec aſſurance ſur ſon propre fonds, & que les nôtres n'euſſent rien à démeſler avec les Anglois: Monſieur Oüarnard étant auſſi retourné d'Angleterre, quelque tems avant Monſieur Deſnambuc, où il s'étoit auſſi appuyé d'une Compagnie, qui prenoit la protection de ſes entrepriſes : ils diviſerent entre eus toute la terre de l'Ile, & y poſerent les limites, telles qu'elles ſe voient encore aujourduy, à condition toutefois, que la chaſſe & la peſche ſeroient par tout libres aus Habitans des deus Nations, & que les Salines, les bois de prix, qui ſont propres à la teinture, ou à la menuyſerie, les rades, & les mines demeureroient auſſi communes. Ils convinrent encore de certains articles, qui furent agréez & arrétez de part & d'autre, pour entretenir une bonne correſpondance, prevenir toutes jalouſies, & éviter tous les ſujets de diſputes & de conteſtations, qui peuvent aiſément naiſtre, entre des Peuples de differentes humeurs. Ils firent auſſi enſemble une ligue defenſive, pour s'entre-ſecourir au beſoin, & ſe preſter main forte, pour repouſſer l'ennemy commun, & quiconque voudroit troubler la paix & le repos, dont ils eſperoient de

joüir

joüir par enſemble, en cette aimable terre, qui leur étoit échcuë en partage.

Aprés ces choſes; les deus Gouverneurs travaillerent à l'envy, à l'affermiſſement & à l'ornement de leur Colonie. Mais il faut avoüer, que les Anglois eurent de trégrands avantages par deſſus les François, pour faciliter & conduire à chef leurs deſſeins. Car outre que cette Nation-là, qui eſt née au ſein de la Mer, ſupporte plus facilement que nous, les fatigues des voyages de long cours, & qu'elle s'entend mieux à faire de nouvelles Peuplades: La Compagnie qui fut établie à Londres, pour la direction de celle de Saint Chriſtofle, pourveut ſi genereuſement à ce qu'elle fut aſſiſtée des ſa naiſſance, d'hommes, & de vivres, qui étoient neceſſaires pour leur ſubſiſtence, juſques à ce que la terre leur en eut produit, & elle eut tant de ſoins, que de tems en tems elle fut rafraichie de nouveau ſecours, & de toutes les choſes dont elle pouvoit avoir beſoin dans ces commencemens, qu'elle proſperoit & s'avançoit à veuë d'œil, pendant que la nôtre, qui étoit dépourveuë de toutes ces aſſiſtances, ne faiſoit que languir, & même ſe fut facilement écoulée, ſi l'affection qu'elle avoit pour ſon chef, & la haute eſtime qu'elle avoit concenë de ſa valeur, ne l'euſſent entretenuë à ſa devotion, & liée tres-étroitement à ſon ſervice.

Pendant donc que nôtre Colonie ſouffroit toutes ces foibleſſes, & qu'elle ne ſubſiſtoit que par ſon courage; celle des Anglois profitant de ſes forces, en pouſſa une nouvelle dans l'Ile de Niéves, qui n'eſt ſeparée de Saint Chriſtofle, que par un petit bras de mer, comme nous l'avons dit en ſon lieu. Mais ſi ce petit nombre auquel nos gens étoient reduits, ne leur permettoit pas de faire de pareils progrez, Monſieur Deſnambuc, s'étudioit en recompenſe de les affermir, & de les policer par pluſieurs beaus Reglemens, dont nous coucherons icy quelques uns des principaus articles, afin que la memoire en ſoit precieuſement conſervée, pour l'inſtruction de la poſterité.

En premier lieu, par ce que par la paix & la concorde, les plus petites choſes s'accroiſſent, & que la diviſion fait écouler, & evanoüir les plus grandes: Il vouloit que tous les

Habi-

Habitans de l'Ile, qui reconnoiſſoient ſon autorité, conſervaſſent entre-eus une tres-parfaite union, laquelle il leur recommandoit en toutes occurrences, comme la colomne de leur petit Eſtat, & le ſacré Canal d'où toutes ſortes de benedictions du Ciel & de la Terre, decouleroient abondanment ſur eus. Et d'autant qu'il eſt impoſſible, que dans la converſation mutuelle il ne ſurvienne beaucoup de choſes, qui ſeroient capables d'alterer ſouvent cette aimable correſpondance, s'il n'y étoit promptément pourveu: il deſiroit que ſemblables differens fuſſent au plûtoſt terminez avec douceur, & même avant le coucher du Soleil, s'il étoit poſſible.

Il leur ordonnoit d'eſtre Loyaus, ronds, & ſinceres dans toutes leurs affaires; d'eſtre courtois & ſecourables envers leurs voiſins, & de tenir auſſi religieuſement la parole qu'ils avoient donnée, que s'y elle eut eſté redigée par écrit, & receuë par devant des Notaires.

Afin que le travail trop aſſidu de leurs habitations, ne leur fit oublier le métier de la guerre, ou que leur courage ne ſe ramollit dans le profond repos, & qu'au beſoin ils ſçeuſſent manier les armes & s'en ſervir avec d'exterité, il vouloit qu'ils en fiſſent ſouvent les exercices, qu'ils s'y faſſonnaſſent ſelon les regles de la diſcipline militaire, & bien qu'ils fiſſent tous profeſſion de cultiver la terre, qu'ils euſſent la grace & l'air genereus des Soldats, & qu'ils en portaſſent en tous tems les marques & les livrées, ne ſortant jamais de leur quartiers ſans armes à feu, ou du moins ſans avoir l'épée.

Que s'il les formoit en cette ſorte, afin qu'aus occaſions ils fiſſent paroître leur valeur, & leur courage à l'endroit des ennemis; Il les obligeoit d'ailleurs, d'eſtre dous & humains les uns envers les autres; Et il ne pouvoit ſouffrir, que les plus forts foulaſſent les plus foibles. C'eſt pourquoy il fit cette belle ordonnance, laquelle eſt encore en vigueur dans toutes ces Iles, aſſavoir, que les maitres ne pourroient engager leurs ſerviteurs que pour trois ans, durant léquels ils ſeroyent tenus de les traitter avec toute moderation & douceur, & de n'exiger d'eux qu'un ſervice raiſonnable, & proportioné à leurs forces.

Ses

Ses ſoins s'étendoient notamment, à l'endroit des nouveaus venus, & afin que dés leur arrivée, ils euſſent dequoy ſe mettre à couvert des injures de l'air, & que leur travail ne fut point retardé à faute de logemens, il deſiroit, qu'auſſi toſt que la place qu'ils avoient deſtinée pour faire leur bâtiment étoit découverte, tout le Voiſinage les aidaſt à l'élever. Cette loüable Inſtitution fut ſi bien receuë, & ſi ſoigneuſement prattiquée, qu'il n'y avoit aucun des Habitans qui n'en reconnut l'equité, & qui ne tint à bonheur dans ces occaſions, d'y contribuer volontairément ſes pénes & ſes ſoins. Les uns alloient couper les bois qui étoient neceſſaires, les autres couroyent aus roſeaus, & aus feüilles de palmes, pour faire les paliſſades & le couvert, les meilleurs Architectes plantoyent les fourches, élevoyent les chevrons, & attachoient la couverture, & ils étoient tous dans un ſi aimable empreſſement, que le petit edifice ſe trouvoit logeable dans peu de jours, ſans que le proprietaire eut beſoin de ſe mettre en aucun fraiz, qu'a pourvoir tant ſeulement, à ce que la boiſſon ordinaire du païs, ne manquaſt point durant ce travail, à ces charitables ouvriers.

Enfin il avoit en horreur les pareſſeus, qui vivent de la ſueur & du travail d'autruy, comme les Bourdons du miel des Abeilles; mais pour ramener en nos jours, une petite image du ſiecle d'or, qui eſt tant priſé des Anciens, il incitoit tous les Habitans à eſtre liberaus, communicatifs des biens que Dieu leur avoit departy, & à témoigner leur charité & leur Hoſpitalité envers tous ceus qui les venoient viſiter, afin qu'a l'ávenir, on ne fut pas obligé d'établir parmy eus des Hoſteleries, des Cabarets & de ſemblables lieus de débauches, qui ſerviroient de retraite aus oiſeus & aus diſſolus, & qui attireroient la deſolation & l'entiere ruine de la Colonie.

Cependant que Monſieur Deſnambuc, régloit ſi ſagement ſa petite République, & qu'il l'entretenoit de l'eſperance d'un prompt ſecours; les Seigneurs de la Compagnie, imitans le naturel de pluſieurs de nôtre Nation, qui voudroient moiſſonner incontinent apres les ſémailles, étoyent de leur part, dans une continuelle attente de quelques Navires chargez

de tout ce qu'il y a de plus riche, & de plus precieus dans l'Amerique, pour remplacer avec uſure, ce qu'ils avoient debourſé, pour faire le premier embarquement; & juſques à ce que ce retour fut arrivé, ils ne penſoient à rien moins, qu'à ſe mettre en de nouveaus fraiz. Monſieur le Gouverneur, ayant remarqué que toutes les Lettres qu'il avoit envoyées à ces Meſſieurs ſur ce ſujet, n'avoyent point obtenu de reponces favorables, ſe reſolut avant que la Colonie fût reduite à une plus grande extremité, de les aller trouver en perſonne, & d'entreprendre un ſecond voyage, pour ſolliciter ce ſecours, duquel dépendoit la ſeureté de leurs premieres avances, & la ſubſiſtence des François en cette Ile. Ce bon deſſein, que le zele qu'il avoit pour la gloire de nôtre Nation luy avoit inſpiré, reuſſit ſelon ſon cœur; Car étant arrivé à Paris, il ſçeut ſi bien repreſenter l'importance & la neceſſité de ce ſecours à Meſſieurs de la Compagnie, qu'ils luy accorderent trois cens hommes, & des vaiſſeaus munis de toutes les proviſions neceſſaires, pour les rendre à Saint Chriſtofle.

Ce renfort tant attendu de nôtre Colonie, luy arriva heureuſement au commencement du mois d'Aouſt, de l'an mil ſix cent vint-neuf, & elle le reçeut avec tant de joye & de ſatisfaction, qu'elle s'imaginoit d'eſtre parvenuë au comble de ſes ſouhaits, & que dez lors elle pouvoit ſurmonter aiſément, tout ce qui voudroit traverſer l'execution de ſes projets. Mais comme les proſperitez de cette vie ſont de courte durée, à péne s'étoit elle égayée deus mois en la poſſeſſion de ce bonheur, qu'une puiſſante Flotte d'Eſpagne vint fondre ſur elle. Dom Federic de Tolede qui la commandoit, avoit ordre exprés avant que de deſcendre à la Havanne, à Cartagene, & aus autres plus celebres ports du ſein de l'Amerique, de s'arréter à Saint Chriſtofle, & d'en chaſſer les François & les Anglois, qui s'y étoient établis depuis peu d'années.

Cette armée navale, qui étoit compoſée de vint-quatre grands Navires de charge, & de quinze Fregates, ſe ſaiſit pour premier acte d'hoſtilité de quelques Navires Anglois qui étoyent à l'ancre prés de l'Ile de Nieves, puis elle vint moüiller à la rade de Saint Chriſtofle, à la portée du Canon

de

de la Basse-Terre, où Monsieur de Rossey commandoit. Les forts des deus Colonies, n'étoyent pas encore en état pour soûtenir un siege, ils étoyent dépourveus de vivres, toutes les munitions de poudre & de bales, qui se trouvoyent dans l'Ile, ne pouvoient pas faire des grands effets, & quand les deus Nations eussent uny toutes leurs forces, elles n'eussent pas pu resister à une si redoutable armée: mais leur courage suppleoit à tous ces défauts; car afin que l'ennemy n'eut pas sujet de se glorifier d'estre venu à bout de ses desseins, sans quelque opposition; Monsieur Desnambuc, détacha du quartier de la Cabes-terre où il commençoit de se fortifier, tous ses meilleurs soldats, pour aller au sécours de celuy qui étoit menacé, & les Anglois, y firent passer quatre de leurs meilleures Compagnies.

Aussi tôt que ces troupes furent arrivées au rendez-vous, elles s'employerent d'un commun accord avec les Habitans du quartier, à se retrancher le long de la coste, pour repousser vigoureusement l'ennemy & luy contester la descente, & sans doute, elles luy eussent bien donné de la péne, si elle eussent esté bien commandées, & que cette premiere ardeur n'eut esté ralentie, par la frayeur qui saisit tellement le cœur de Monsieur de Rossey, qu'il l'eut laissé mettre pied à terre, & venir aus approches sans aucune resistance, si un jeune Gentil-homme Neveü de Monsieur Desnambuc, frere aisné de Monsieur du Parquet, qui est a present Seigneur & Gouverneur de la Martinique, n'eut obtenu la liberté de passer les retranchemens, & de donner sur la premiere Compagnie des ennemis qui parut sur le sable. Il fut soutenu de quelques Volontaires, qui voulurent avoir part à sa gloire, mais, il les devança tous de beaucoup en courage & en resolution; car il attaqua avec tant de vigueur celuy qui conduisoit la troupe, qu'il le tuá & plusieurs autres des plus vaillans de sa Compagnie, qui eurent l'assurance de vouloir éprouver sa valeur; mais étant abandonné de ceus qui l'avoient suivy en ceste meslée, il fut tellement investy de la multitude, qui venoit fondre sur luy, qu'enfin il fut abbatu & emporté dans l'un des navires des ennemys, où aprés tous les devoirs qu'on fit pour le guerir de ses blessures, il mourut au grand régret de l'un &

de l'autre party, qui avoit été témoin de ſa generoſité, & qui ne pouvoit ſe laſſer de luy donner tous les plus beaus éloges, que ſa vertu avoit merités.

Durant ce choc, qui devoit eſtre ſoutenu un peuplus vigoureuſement des nôtres, le General de la Flotte, fit détacher en un même tems, de tous les Navires de grandes Chaloupes remplies de Soldats bien armez, qui deſcendirent en fort bon ordre, & couvrirent la rade. C'eſt ce qui redoubla l'épouvantement de Monſieur de Roſſey, qui de peur d'eſtre opprimé de cette multitude, fut d'avis de ceder à la force, & de faire une honorable retraite, avant que les nôtres fuſſent inveſtis & envelopés de tous coſtez. Cette reſolution priſe tumultuairement, fût fort mal receuë de tous ceus qui étoyent jalous de la gloire de noſtre Nation, & qui euſſent deſiré que l'ennemy, eut acheté un peu plus cherément le degaſt de leur Colonie: mais les ſuffrages que l'épouvantement ſuggeroit en cette fatale conjoncture ayans prevalu, il fut arrêté qu'à l'inſtant même, on prendroit le chemin de la Cabes-terre, & que là on aviſeroit plus amplement, à tout ce qui ſeroit jugé neceſſaire, pour le ſalut commun.

L'Eſpagnol, voyant que nos gens abandonnoyent leur Fort, & leur retranchemens, ſans avoir fait beaucoup de reſiſtance, crut que cette retraite n'étoit qu'une feinte, qui étoit menagée à deſſein, de l'attirer dans quelque embuſcade, qu'on luy avoit dreſſée dans les bois. Ce ſoubçon, qui étoit appuyé ſur quelques apparences, le retint de pourſuivre ſa victoire, & l'arréta au quartier de la Baſſe-terre, juſques à ce qu'il eut apris au vray l'état de toute l'Ile, & qu'il eut pourveu, à tout ce qu'il trouveroit eſtre le plus expedient, pour executer promptement & fidellement, tous les points de ſa commiſſion.

Pendant que l'ennemy prenoit ainſi ſes meſures, pour conduire à chef ſes deſſeins, ſans ſe mettre en danger: Monſieur Deſnambuc ſurpris d'un ſi ſubit changement, & d'un ſuccés ſi ineſperé, tâchoit de r'aſſurer les ſiens, & de les encourager à porter conſtamment cette diſgrace: leur remontrant qu'elle n'étoit pas irremediable: que l'ennemy ne s'opiniatreroit pas à demeurer dans l'Ile, juſques à ce qu'il en eut entierement

ment chaſſé les Habitans : qu'il avoit des affaires de plus grand poids, qui l'appelloyent ailleurs: qu'il ne s'engageroit pas facilement dans les forets, qu'il luy faudroit traverſer de neceſſité, pour venir à ſon Quartier : qu'ils pouvoyent s'y mettre en bonne defenſe, pour ſoutenir ſes efforts, & luy faire marquer de ſon ſang cette invaſion, s'il entreprenoit de paſſer outre ; & qu'en ce cas, il y avoit même en chemin des endroits ſi forts de nature, que peu d'hommes le pourroyent arrêter, & le contraindre de retourner ſur ſes briſées.

Ces avis étoient tres-judicieus : mais la terreur avoit tellement préoccupé les eſprits, & la conſternation étoit ſi generale, qu'ils ne furent point peſez ſelon leur merite. L'affaire étant donc miſe en deliberation, la concluſion fût, qu'on abandonneroit l'Ile, & que la Colonie ſe transporteroit en quelque autre, qui ne donneroit point tant d'ombrages à l'Eſpagnol, & qui ſeroit plus écartée de la route ordinaire de ſa Flotte. Monſieur Deſnambuc, qui prevoyoit que quelque couleur qu'on pût donner à cette reſolution, elle ſeroit notée de quelque lâcheté, qui flétriroit l'opinion qu'on avoit juſtement conceuë de la valeur des François, & étouferoit en un inſtant ces grandes eſperances, qu'on avoit euës de leur Colonie, ne pût point eſtre perſuadé d'y donner ſon approbation. Neantmoins, encore qu'il fut d'un ſentiment tout contraire, pour ne point abandonner dans cette triſte rencontre, ceus qu'il avoit amenez de ſi loin, & avec qui il avoit paſſé tant de mers, & eſſuyé tant de perils ; il s'accommoda à leur humeur, & s'embarqua avec eus dans quelques navires qui ſe trouverent à la rade ; & ainſi pour éviter un plus grand deſordre, en ſe ſurmontant ſoy même, il témoigna qu'il oublioit genereuſement, le peu d'eſtime qu'ils faiſoyent de ſes rémontrances.

Les Quartiers des Anglois, étoient auſſi dans un grand deſordre, ils avoyent apris que l'ennemy étoit maitre de toute la Baſſe-terre : qu'il ruinoit la Fortreſſe des François, apres en avoir enlevé le Canon : qu'il avoit déja brulé toutes les caſes, & fait le dégaſt des habitations du quartier. Ils croioyent à châque moment, qu'il venoit fondre ſur eus avec toutes ſes forces, & dans cette apprehenſion les uns eſſaioyent de ſe

ſauver par mer, ou de ſe retirer ſur les montagnes, pendant que les autres, qui étoyent un peu plus courageus, furent d'avis d'envoyer des Députez à Dom Federic, pour le prier de vouloir entendre à quelque accommodément : mais pour toute reponſe, ils receurent un commandement exprés de ſortir promtement de l'Ile, ou qu'autrément ils ſeroyent traittez avec toute la rigueur, dont les armes permettent d'uſer à l'endroit de ceus, qui s'emparent contre tout droit, du bien qui ne leur apartient pas.

Pour faciliter ce départ que Dom Federic leur ordonnoit, on leur rendit ſelon ſes ordres les Navires, que ſa Flotte avoit pris devant l'Ile de Nieves, & il voulut qu'ils s'y embarquaſſent ſans aucun delay, & qu'en ſa preſence ils fiſſent voile vers l'Angletere. Et parce que ces vaiſſeaus ne pouvoient pas contenir une ſi grande multitude, il permit à tous ceus qui n'y purent pas avoir place, de demeurer dans l'Ile, juſques à ce qu'il ſe preſentât une occaſion favorable, pour ſuyvre leurs compagnons. Aprés cette expedition, Dom Federic fit lever l'ancre à ſes Navires pour continuer leur voyage: mais incontinent que les Anglois qui étoyent reſtez eurent perdu de veuë cette flotte, ils commencerent à ſe rallier, & à former une conſtante reſolution, de relever courageuſement les ruines de leur Colonie.

Pendant que ces choſes ſe paſſoyent à Saint Chriſtofle, les François qui en étoyent ſortis au commencement de cette déroute, avoyent tant enduré ſur mer, à cauſe du manquement de vivres & des vens contraires, qu'ils avoyent été contrains de rélâcher aux Iles de Saint Martin & de Montſerrat, aprés avoir viſité en paſſant celle d'Antigoa. Ils euſſent bien ſouhaitté de ſe pouvoir établir en quelcune de ces terres: mais elles ne leur ſembloyent que des affreus déſerts, en comparaiſon de celle qu'ils avoyent quittée. Sa douce idée repaſſoit inceſſamment devant leurs yeus, ils l'à regrettoient à châque moment, & l'aimable ſouvenir de cet agreable ſejour, où la Providence Divine les r'appelloit, par des voyes qui leur étoient inconnuës, leur fit naiſtre le deſir de s'informer de l'état auquel l'Eſpagnol l'avoit laiſſé, puis-qu'ils en étoyent ſi voiſins. Pour contenter cette loüable curioſité, ils

ils y firent passer l'un de leurs Navires, qui leur rapporta à son retour, que la Flotte ennemie s'étoit entierement retirée, & que les Anglois qui y étoient restez, travailloyent courageusement à rebatir leurs cases, à planter des vivres & à reparer leurs desolations.

Cette agreable nouvelle, resuscita en un instant toutes les esperances de nos François, & releva glorieusement le courage des plus abbatus: de sorte qu'il ne fallut pas employer beaucoup d'artifice, pour les animer au retour, & pour leur persuader de se rendre en toute diligence en cette delicieuse terre, qui possedoit déja leurs cœurs & toutes leurs plus tendres affections.

Aussi-tost qu'ils y furent arrivez, chacun reprit son poste & retourna sur sa place, en bonne intention de s'y affermir, & d'en relever promtement le debris: Mais la famine qui les talonnoit, eut sans doute interrompu le cours de tous ces beaus desseins, & ils fussent succombez sous le faiz des pesans travaus qu'il leur falloit entreprendre en un même tems, pour rebâtir leurs maisons, & planter des vivres, si dans ces extremitez si pressantes, Dieu ne leur eut suscité le secours de quelques Navires des Provinces Unies, qui les vinrent visiter à la bonne heure, & ayant reconnu leur triste état, les assisterent genereusement de vivres, d'habits, & de toutes les choses qui leur étoient necessaires dans ce grand abandonnément où ils se trouvoient reduits: & même pour leur faire la faveur toute entiere, ils se contenterent de leur simple parole, pour assurance de toutes ces avances.

Nos gens, s'étans tirez doucement à l'ayde de ce secours, hors du mauvais pas où ils se voioyent accrochez, dez l'entrée de leur rétablissement, travaillerent en suite avec tant d'ardeur en leurs habitations, que Dieu benissant l'œuvre de leurs mains, la terre leur produisit des vivres, & du Tabac en si grande abondance, qu'ils contenterent avec honneur leurs charitables Creanciers, & en peu de tems ils se trouverent beaucoup mieus accommodez, qu'ils n'étoient avant leur déroute. Mais il leur falloit encore des hommes pour appuyer leurs entrepriſes, & entretenir le commerce, qui commençoit à s'établir parmy eus. Pour remedier à ce besoin, Monsieur

ſieur Deſnambuc, qui voyoit ſa conſtance couronnée d'un ſi heureus ſuccés, ne trouva point de plus ſeur, ni de plus dous expedient, que de permettre aus principaus Habitans de la Colonie d'aller en France, pour en lever, & les y amener à leurs propres fraiz. Ce ſage conſeil ayant eſté ſuivy, l'Ile ſe peupla en peu d'années de pluſieurs braves hommes, qui la mirent en reputation,

La Colonie Angloiſe, répara auſſi en peu de tems, toutes les bréches que le ravage de l'Eſpagnol luy avoit faites. Et la Compagnie de Londres qui s'étoit chargée de ſa direction, ne ſe laſſant point de luy envoyer des hommes & des raffraichiſſemens, les deus quartiers qu'elle occupoit dans l'Ile de Saint Chriſtofle, ſe trouverent ſi étroits pour contenir une ſi grande multitude, qu'outre l'Ile de Nieves qu'elle avoit peuplée avant la déroute, elle eut aſſés de force pour pouſſer en moins de 4 ans des nouvelle Peuplades dans Celles de la Barboude, de Montſerrat, d'Antigoa, & de la Barbade, qui s'y ſont merveilleuſement accruës, & ſe ſont renduës fameuſes par le trafic des riches Marchandiſes qu'elles fourniſſent, & par le nombre de leurs habitans, comme il ſe peut voir, par les deſcriptions particulieres que nous avons données de ces Iles, au commencement du premier Livre de cette Hiſtoire.

Pour ce qui eſt des Colonies Hollandoiſes aus Antilles, elles ne content leur établiſſement qu'aprez celles des François & des Anglois. Et ce n'eſt pas l'Etat qui a fourny aus frais, mais des Compagnies particulieres de Marchands, qui ont deſiré, pour faciliter le commerce qu'ils ont en toutes les Iles, que les François & les Anglois occupent, d'avoir des places de retraitte aſſurée pour raffraichir leur Navires. La plus ancienne de ces Colonies, qui relevent de la Souveraineté de Meſſieurs les Etats Generaus des Provinces Unies, eſt celle de Saint Euſtache. Elle fut établie environ le même tems, que Monſieur Oüarnard forma celle de Montſerrat, c'eſt à dire en l'an 1632. Elle eſt conſiderable, pour eſtre en une place tres-forte de nature; pour le nombre & la qualité de ſes Habitans: pour l'abondance du bon Tabac qu'elle a produit juſques à preſent: & pour pluſieurs autres rares avantages, dont nous avons déja parlé, au Chapitre cinquiéme du Livre precedent.

Mon-

Monſieur Deſnambuc, n'avoit pas moins de Paſſion ni de generoſité que les autres Nations pour étendre ſa Colonie: mais n'ayant pas eſté ſecouru comme il eût eſté requis dans ces commencemens, & ſes deſſeins ayans eſté ſouventéfois traverſez de pluſieurs facheuſes rencontres, il eut ce déplaiſir, de voir pluſieurs belles Iles occupées par d'autres, avant qu'il fut en état d'y prendre part, & de pouſſer ſa conqueſte hors des limites de Saint Chriſtofle. Il avoit depuis un long tems jetté les yeus ſur l'Ile de la Gardeloupe, comme étant l'une des plus belles & des plus grandes de toutes les Antilles, mais au même inſtant qu'il ſe diſpoſoit pour y envoyer des hommes, il fut prevenu par Monſieur de l'Olive, l'un des principaus habitans de ſa Colonie, qui pendant un voyage qu'il avoit fait en France pour ſes affaires particulieres, s'aſſocia avec Monſieur du Pleſſis, & quelques Marchands de Dieppe pour y établir une Colonie, ſous la commiſſion des Seigneurs de la Compagnie des Iles de l'Amerique.

Ces deus Gentils-hommes, étans établis Gouverneurs de la Gardeloupe avec égale autorité, y arriverent le vinthuitiéme de Juin, mil ſix cens trente cinq, avec une Compagnie de cinq cens hommes, qui furent accüeillis dez leur arrivée de la famine, & de diverſes maladies, qui en enleverent pluſieurs. On tient, que le premier de ces maus leur ſurvint, pour s'eſtre placez d'abord en des endroits, où la terre étoit la plus ingrate & la plus mal-propre au labourage, qui fût en toute l'Ile; & pour avoir entrepris trop legerement la guerre contre les Caraïbes Originaires du lieu, qui leur euſſent pû fournir en toute abondance la plûpart des vivres, qui étoient neceſſaires pour leur ſubſiſtence dans ces commencemens, juſques à ce que la terre leur en eût produit. Les maladies ſuivirent les mauvaiſes nourritures, que la faim les contraignoit de prendre, à faute de choſes meilleures: à quoy on peut auſſi ajouſter, que la terre n'étant pas encore défrichée, l'air y étoit facilement corrompu.

Monſieur du Pleſſis, voyant les malheurs qui de jour en jour fondoient ſur cette nouvelle Colonie, & ayant tout ſujet d'en apprehender encore de plus grands à l'avenir, en conceut un tel déplaiſir, qu'il mourut dans le ſéttiéme mois

aprés ſon arrivée. Il fut regretté de tous les François, & même des Indiens, qui avoyent toûjours témoigné beaucoup de déference à ſes ſentimens, & d'amour & de reſpect pour ſa perſonne. Il étoit doüé d'une grande prudence, & d'une humeur ſi affable & ſi obligeante, qu'il attiroit les cœurs de tous ceus qui traitoient avec luy.

Aprés le decés de Monſieur du Pleſſis, Monſieur de l'Olive s'empara de tout le Gouvernement, & comme il étoit autant remuant, que ſon Collegue avoit eſté dous & moderé, il defera tant aus conſeils violens de quelques broüillons, qui l'obſedoient continuellement; qu'il fit bien tôt aprés entreprendre, cette guerre funeſte contre les Caraïbes, qui penſa ruiner cette Colonie naiſſante. Il eſt vray, qu'il les preſſa d'abord ſi vivement, qu'il les obligea de luy quitter l'entiere poſſeſſion de la Gardeloupe. Mais d'autant, que pour venir à bout de ce deſſein qu'il avoit formé déz ſon arrivée, il ſe foüilla de pluſieurs cruautez, que les Barbares n'euſſent pas voulu exercer à l'endroit de leurs plus grands ennemis, il flétrit tellement ſa gloire & ſa reputation, qu'il ny avoit que des gens de ſang, & des deſeſpérez, qui aprouvaſſent ſa conduite.

Les Caraïbes, que Monſieur de l'Olive avoit chaſſez de cette Ile, ſe retirerent en celle de la Dominique. Ceus de la même Nation qui la poſſedent les receurent fort volontiers, & pour leur témoigner, qu'ils étoient ſenſiblement touchez de leur diſgrace, ils leur preſenterent de ſe joindre avec eus, pour venger par les armes l'injure qui leur avoit eſté faite, cette offre étoit trop avantageuſe, pour eſtre refuſée. Leurs forces étant donc ainſi unies, ils firent pluſieurs deſcentes à la Gardeloupe, & s'opiniâtrerent tellement à harceler les nôtres, par les frequentes incurſions qu'ils faiſoient ſur eus, qu'ils étoient contrains d'abandonner la culture du Tabac, & même des vivres qui étoient neceſſaires pour leur ſubſiſtence, afin d'eſtre toujours ſous les armes, pour repouſſer les efforts, prevenir les ruſes, & éventer les deſſeins de ces ennemis, qu'ils avoient attirés ſur eus par leur imprudence.

Cette

Cette cruelle guerre, qui dura environ quatre années, reduisit cette Colonie en un si deplorable état, qu'elle étoit décriée par tout, & à cause qu'elle avoit si souvent les Caraïbes sur le bras, on la croyoit à la veille de sa ruine, mais comme elle étoit reduite à ces extremitez, Monsieur de l'Olive perdit la veuë, & Messieurs de la Compagnie y envoyerent Monsieur Auber pour Gouverneur, qui remedia à tous ces desordres, appaisa tous les troubles, & y apporta cette bonne paix, qui y attira puis aprés le commerce, & l'abondance de toutes choses, comme nous le dirons au Chapitre troiziéme de cette Histoire Morale.

Incontinent que Monsieur Desnambuc eut sçeu, que la Gardeloupe étoit habitée, il resolut, de ne pas differer davantage à se placer dans quelcune des meilleures Iles, qui étoient encore à son choix, & de peur d'estre encore une fois supplanté, se voyant assisté d'assez bon nombre de vaillans hommes, & pourveu de toutes les munitions de guerre, & de bouche, qui sont necessaires en ces entrepriſes, il alla luy même prendre possession de l'Ile de la Martinique, en laquelle il mit pour son Lieutenant Monsieur du Pont, & pour premier Capitaine, Monsieur de la Vallée. Puis mourant à Saint Christofle, il donna par son testament tous les biens, & tous les droits, qu'il avoit à la Martinique, laquelle il avoit fait peupler à ses fraiz, à Monsieur du Parquet son Neveu, qui en est encore à present Seigneur & Gouverneur, comme nous l'avons déja dit.

Ce Gentil-homme étoit vaillant, digne de commander, accostable, familier à tous, & doüé d'une grande adresse à se faire aimer & obeir tout ensemble. Les Anglois mêmes le respectoient & le craignoient également. On recite de luy, que ces Anglois, ayans outrepassé tant soit peu les limites, qui par un commun accord, avoyent este posées entre les deus Nations, il alla avec bien peu de ses gens au quartier des Anglois, & parla au Gouverneur, qui l'attendoit avec une grosse Compagnie de Soldats: Mais il se comporta avec tant de courage & de resolution, mit en avant de si bonnes raisons, & fit de si puissantes menaces de venir à bout par la force, de ce qu'il ne pourroit obtenir par la douceur, que le

Gouverneur Anglois, luy accorda ce qu'il demandoit. Cette rencontre, prouve combien il étoit jalous de conſerver les droits de ſa Nation. Dépuis ces deus Gouverneurs furent toujours bons amys.

CHAPITRE DEUXIÉME.

De l'Eſtabliſſement des François dans les Iles de Saint Bartelemy, de Saint Martin, & de Sainte Croix.

APrés le decés de Monſieur Deſnambuc, duquel la memoire eſt en benediction dans les Iles, Monſieur du Halde, qui étoit ſon Lieutenant au Gouvernement, fut fait Gouverneur en chef par Meſſieurs de la Compagnie des Antilles. Mais comme peu de tems aprés il ſe fût retiré en France, Monſieur le Cardinal de Richelieu, premier Miniſtre d'Etat, duquel la prevoyance s'étendoit aus lieus les plus éloignez, jugea que c'étoit une choſe digne de ſes ſoins, de prendre à cœur la conſervation, & l'accroiſſement de cette Colonie en l'Amerique, & que de là, la gloire du nom François, & les armes victorieuſes de nôtre invincible Monarque, pourroient s'étendre par tout ce nouveau Monde, comme elles éclatoient magnifiquement en celuy-cy. Il deſira pour cet effet que les Iles fuſſent pourveuës d'un Gouverneur, qui pût ſeconder & executer ſes genereus deſſeins. Et aprés avoir cherché par tout, un Seigneur capable de cet employ, & doüé de la conduite, de la ſageſſe, de la generoſité, & de l'experience neceſſaire à une ſi grande charge: En un mot, qui eut tous les avantages de l'une & de l'autre Nobleſſe, pour repreſenter dignement la Majeſté du nom François en un païs ſi éloigné, ſon Eminence n'en trouva point qui eût toutes ces rares qualitez, en un plus haut degré, que MONSIEUR LE CHEVALIER DE LONVILLIERS POINCY, BAILLY ET GRAND CROIX DE LORDRE DE S. JEAN DE JERUSALEM. Com-

Commandeur d'Oyſemont, & de Coulours & chef d'Eſcadre des Vaiſſeaus de ſa Majeſté en Bretagne, Gentil-homme de fort ancienne Maiſon, qui porte le nom de POINCY, & dont l'aiſné fait ſa demeure en l'une de ſes terres, proche la Ville de Meaus.

Monſieur le Cardinal, preſenta cet excellent Gentil-homme au Roy Louïs treiziéme de glorieuſe memoire, qui loüant & approuvant ce bon choix, l'inveſtit de la charge de Gouverneur, & Lieutenant General pour ſa Majeſté aus Iles de l'Amerique. Dequoy, lettres luy furent expediées au mois de Septembre, de l'an mil ſix cens trente huit. Cette qualité, n'avoit pas eſté donné à ceus qui l'avoient precedé.

L'an mil ſix cens trente neuf, Monſieur le Bailly de Poincy, étant party avec tout ſon train de la rade de Dieppe vers le my-Janvier, arriva un mois aprés aus Antilles, & fut reçeu premierement à la Martinique, par les Habitans en armes. Puis il alla à la Gardeloupe, & à Saint Chriſtofle, recevant par tout le ſerment de fidelité. Sur tout ſa reception fut tres-belle en l'Ile de Saint Chriſtofle. Il fut ſalué à ſon arrivée du Canon de nôtre Fort, & de celuy de tous les Navires, Tous les Habitans François étant ſous les armes, le receurent en qualité de General, avec un applaudiſſement univerſel, comme deja auparavant ils avoient fait des feus de joye, & rendu graces à Dieu, ſur les premieres nouvelles qu'ils avoient euës, de ſa nomination à cette charge, & il fut conduit à l'Egliſe accompagné de ſes Gentils-hommes, & de ſes gardes pour y chanter le *Te Deum.*

Si tôt qu'il fut entré en poſſeſſion, l'Ile prit une nouvelle face, & l'on vit en peu de tems un notable changement de bien en mieus. Ainſi il ne répondit pas ſeulement aus grandes attentes que ſa Majeſté, & Monſieur le Cardinal avoient conceuës de ſon Gouvernement: mais il les ſurpaſſa de beaucoup. D'abord il fit bâtir des Egliſes en divers quartiers de l'Ile. Il prit ſoin que les Preſtres fuſſent bien logez & entretenuz, afin qu'ils puſſent vacquer à leurs charges ſans divertiſſement. Sa Juſtice parut au bel ordre qu'il établit, pour la rendre bonne, briéve, & gratuite, par un Conſeil compoſé des plus ſages & des plus entendus d'entre les Officiers de

l'Ile. Sa Vigilance corrigea tous les desordres, qui se gliſſent facilement parmy des perſonnes recuëillies de divers endroits, & compoſées de differentes humeurs. Sa Prudence, qui n'eſt jamais ſurpriſe, & qui eſt toujours accompagnée d'une clarté, & d'une ſage prevoyance, en l'occurrence ſoudaine des affaires les plus épineuſes, le fit admirer également & de ceus qu'il gouvernoit, & de ſes Voiſins. La Grandeur de ſon eſprit, qui luy fit ſurmonter toutes les difficultez qu'il trouva en l'accompliſſement de ſes deſſeins, le rendit redoutable aus broüillons. Son Affabilité, ſon facile accés, & le bon accüeil qu'il faiſoit aus étrangers, attira le commerce & l'abondance dans ſon Ile. Sa Bonté & ſa Liberalité, luy aquit à juſte titre les cœurs & les affections des François. Enfin, ſa Generoſité éprouvée en pluſieurs rencontres, tant en France, aus emplois tres-honorables qu'il a eus dans les armées de ſa Majeſté, qu'en l'Amerique, depuis qu'il y commande, en la conſervation, ou amplification, & en la conqueſte de tant de places conſiderables, donna dés l'ors de la terreur à l'Eſpagnol, qui juſques à preſent n'a oſé traverſer ſes belles & glorieuſes entrepriſes.

Monſieur le General, ayant établi dans l'Ile de S. Chriſtofle, tout le bon ordre qui étoit neceſſaire pour entretenir les Habitans en une bonne concorde, pour y attirer toutes ſortes de biens & y faire fleurir le trafic: & l'ayant renduë la plus belle & la plus illuſtre de toutes les Antilles, comme nous l'avons repreſenté au Chapitre 4 du premier Livre de cette Hiſtoire, étendit puis apres la Colonie Françoiſe dans les Iles de Saint Bartelemy, de Saint Martin, & de Sainte Croix, déquelles nous avons fait la deſcription en ſon lieu, mais il nous reſte encore quelques circonſtances bien conſiderables, touchant la conqueſte de l'Ile de Sainte Croix, léquelles nous ajoûterons en cet endroit.

Cette Ile, à eu pluſieurs maitres en bien peu de tems, & durant pluſieurs années, les Anglois & les Hollandois ont conteſté enſemble à qui elle ſeroit. Enfin, ils l'avoient partagée entre eus: Mais en l'an mil ſix cens quarante neuf, les Anglois ayans remarqué, que les Hollandois étoient en petit nombre, les obligerent à leur laiſſer toute la place. Toutéfois

ils

ils ne jouyrent pas long tems de leur usurpation. Car bien tôt aprés, les Espagnols de l'Ile de Porto Rico y firent une descente, brulerent les maisons, tuerent ceus qu'ils trouverent sous les armes, & firent transporter les autres, avec leurs femmes, & leur bagage, en l'Ile de la Barboude.

Aprés qu'ils eurent ainsi depeuplé cette Ile, comme ils étoient sur le point de remonter dans leurs vaisseaus, pour s'en retourner en leur terre, voicy arriver un navire des Iles de Saint Eustache & de Saint Martin, qui étoit chargé d'hommes, léquels ayant apris la déroute des Anglois, dans la creance que l'Espagnol s'étoit déja retiré, venoient relever les droits, & les pretentions que la Nation Hollandoise avoit sur cette Ile: mais la partie étant inegale, veu que les Espagnols étoient dix contre un, ils furent contrains de composer. Le dessein des Espagnols, qui leur avoient promis bon quartier, & qui les ténoient prisonniers, étoit de les mener à Porto-Rico à leur Gouverneur, qui selon l'humeur Espagnole, ne leur eut peut estre pas fait un trop bon party.

Lors donc qu'ils meditoient leur retour avec ces prisonniers, qui étoient venus d'eux mêmes se jetter entre leurs mains: deus navires François chargez de Soldats, de vivres, & de toutes sortes de munitions de guerre aborderent en l'Ile, étant envoyez de la part de Monsieur de Poincy leur General, pour chasser l'Espagnol de cette terre, & la conquester pour le Roy. Ce secours, vint bien à propos pour la delivrance des Hollandois: Car les Espagnols ayant veu nos gens, qui descendoient alégrement & en bon ordre, & qui d'abord, formerent sur terre un gros de vaillans hommes bien armez, & en disposition de combattre, ils lâcherent incontinent leurs prisonniers, & aprés quelque pourparler, les François leur firent commandement de vuider à l'instant de l'Ile, & de r'entrer dans leurs vaisseaus, à faute dequoy, ils les chargeroient comme ennemis, tels qu'ils étoient, & ne leur donneroient aucun quartier. A quoy ils aimerent mieus obeir, que d'experimenter la valeur des nôtres, & le fort des armes, quoy ils fussent en plus grand nombre.

Monsieur le General, reconnoissant selon son exquise prudence, l'importance de cette Ile, qui peut faciliter d'autres con-

conqueſtes, encore plus glorieuſes, jugea qu'il falloit accompagner de ſi heureus commencemens, d'un grand ſoin pour la conſerver, & la munir d'un nombre conſiderable de vaillans hommes, & ſur tout d'un chef genereus & experimenté, pour y commander en ſon nom. Pour cet effet, il y envoya Monſieur Auger Major de l'Ile de Saint Chriſtofle, qui avoit exercé cette charge avec grande approbation par pluſieurs années, & le revétit de la qualité de Gouverneur de cette Ile Il mourut en l'exercice de cette charge, au grand regret de tous les habitans, aprés avoir mis l'Ile en bon ordre; redreſſé ſes ruines, & donné les commencemens à un Fort, qu'il avoit luy même deſſiné, pour la ſeureté des vaiſſeaus, qui viendroient cy aprés à la rade; & pour faire perdre aus Eſpagnols, toute envie d'y deſcendre à l'avenir, pour y faire des ravages. La conqueſte de cette Ile fut faite, en la faſſon que nous venons de dire en l'an 1650.

Si cette Colonie, doit ſes commencemens à la generoſité de Monſieur le General, qui ne laiſſe écouler aucune occaſion capable d'amplifier la gloire & le nom de la Nation Françoiſe, elle luy eſt auſſi redevable de ſa conſervation, & de ſon accroiſſement. Car il a eu ſoin d'y faire paſſer des hommes, & d'y envoyer des vivres, juſques à ce que la terre en eut produit, & tous les raffraichiſſemens neceſſaires en de nouveaus établiſſemens, & notamment les munitions de guerre qu'il faut en une place, qui eſt ſi voiſine de l'ennemy, & qu'il a enlevée devant ſes yeus, & ſous ſa main. Pour faciliter ce deſſein, il a eu long tems en mer un de ſes navires commandé par le Capitaine Mancel, duquel la vertu, la fidelité, le courage, & l'adreſſe, ont eſté éprouvées en pluſieurs rencontres ſignalées. Il faiſoit le voyage ordinaire de S. Chriſtofle à Sainte Croix, pour y porter tout ce qui pouvoit faire beſoin, à cette nouvelle Colonie.

Les Hollandois, avoient edifié ſur une agreable eminence de cette Ile, une belle Egliſe bâtie en forme de Croix. Si les Eſpagnols reſpectant ce ſigne ſacré, qui étoit ſur le clocher, n'ont pas ruiné cet edifice: nos François doivent cette maiſon d'oraiſon à la pieté & au zele d'une Compagnie de Marchands de la ville de Fleſſingue, qui fit premierement habiter cette Ile, ſous la commiſſion de Meſſieurs les Etats.

Le

Le Roy à preſent régnant, étant informé de toute la gloire que Monſieur de Poincy a aquis, & qu'il acquiert journellement à nôtre Nation, & combien ſa preſence eſt neceſſaire en l'Amerique, a confirmé de nouveau ce Genereus Chevalier en la charge de ſon Gouverneur & Lieutenant General en ces quartiers là, & la Reyne pendant ſa Regence, a hautement loüé ſes dignes actions, & ſa fidelité au ſervice du Roy.

En l'an 1651 Monſieur le General, traitta ſous le bon plaiſir du Roy: avec la Compagnie dont nous avons parlé, & l'ayant rembourſée de tous les frais qu'elle avoit faits pour l'établiſſement de cette Colonie, a aquis de ces Meſſieurs qui compoſent cette Compagnie, la Seigneurie & proprieté fonciere des Iles de Saint Chriſtofle, de Saint Bartelemy, de Saint Martin, de Sainte Croix, & des adjacentes, & cela au nom & au profit de ſon ordre de Malte, qui par ce moyen eſt accreü de l'une des plus belles, des plus riches, & des plus honorables Seigneuries dont il joüiſſe, ſous la Souveraineté de ſa Majeſté Tres-Chreſtienne. Et depuis le Roy a fait don abſolu de toutes ces Iles, à l'Ordre de Malte, à la ſeule reſerve de la Souveraineté, & de l'hommage d'une Couronne d'or de redevance, à chaque mutation de Roy, de la valeur de mil eſcus, comme il paroit par les lettres patentes de ſa Majeſté, du mois de Mars 1653.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A tous preſens & avenir Salut. L'ordre de Saint Jean de Jeruſalem, s'eſt monſtré ſi utile à l'Egliſe par ſes ſervices & ſa continuelle reſiſtance aus entrepriſes des Mahometans, ennemis de la Foy, dont les victoires frequentes qu'il a remportées ſur eus, en tant de combats, ſont des marques certaines, eſquels grand nombre de Chevaliers ont eſpanché leur ſang, & prodigué leur vie pour le ſalut commun, & les Hoſpitaus, ont eſté ſi dignement & charitablement adminiſtrez par iceluy, depuis ſon Inſtitution, qu'il ſeroit utile qu'il eut ſon ſiege non ſeulement en l'Ile de Malte, mais auſſi en d'autres & pluſieurs endroits, afin que ce fuſſent autant de ſtations, fortereſſes & remparts pour la Chrétienté, & d'azilles aus Fideles. Ces

Conſiderations, & l'affection que les Rois nos predeceſſeurs, & nous à leur exemple avons toûjours portée audit Ordre, nous ont fait favorablement entendre aux ſupplications qui nous ont eſté faites de la part de noſtre tres-cher Couſin le Grand Maiſtre dudit Ordre de Saint Jean de Jeruſalem, par noſtre amé & feal Conſeiller en nos Conſeils Chevalier & Bailly d'iceluy, & Ambaſſadeur de noſtre dit Couſin le Grand Maiſtre prés noſtre perſonne, le Sieur de Souvré: Que le Sieur Bailly de Poincy Grand Croix dudit Ordre, aprés pluſieurs beaus employs en France, auroit eſté envoyé par le feü Roy noſtre tres-honoré Seigneur & Pere, ſon Gouverneur & Lieutenant General es Iles de Saint Criſtophe, & autres Iles de l'Amerique peu connuës pour lors, leſquelles depuis ſous ſa conduite ſont habitées de grand nombre de François, en quoy ledit Sieur Bailly de Poincy n'auroit rien eſpargné pour y maintenir noſtre authorité, l'éclat & la dignité du nom François: Meſmes auroit fait baſtir pluſieurs forts à ſes deſpens, & ſe ſeroit auſſi formé un revenu conſiderable par acquiſitions qu'il a faites dans leſdites Iles, ayant employé pour cét effet, le revenu de pluſieurs années de deus des plus belles Commanderies dudit Ordre, deſquelles il jouiſſoit en France, leſquels Domaines, par droit de pecul apartiennent à ſon Ordre, auquel d'abondant ledit Sieur Bailly de Poincy, comme bon Religieus en a donné toutes les ſeuretez neceſſaires. En ſorte que noſtre-dit Couſin le Grand Maiſtre & ledit Ordre, s'en peuvent dire dés à preſent le vray proprietaire, ſans attendre qu'ils luy reviennent aprés le decés par droit de dépoüille, à quoy noſtre-dit Couſin le Grand Maiſtre a deſiré joindre la proprieté entiere deſdites Iles de Saint Chriſtophe, par l'acquiſition d'icelles, pour laquelle noſtre dit Couſin a envoyé ſes ordres & pouvoir audit Sieur de Souvré, afin de traiter avec ceus de la Compagnie deſdites Iles ſous noſtre bon plaiſir, & ſous l'éſperance que nous aurions ledit traité agreable, & que nous y joindrions en outre, ce qui nous apartient eſdites Iles, afin de pouvoir par noſtre-dit Couſin & ſon Ordre, y former un établiſſement pour le ſervice & la defenſe de la Chreſtienté, & pour la converſion des Sauvages à la Religion Catholique. A CES CAUSES, & aprés avoir fait voir en noſtre Conſeil les Let-

Lettres de Conceſſion par nous cy devant faites à ladite Compagnie des Iles de l'Amerique du mois de Mars 1642. L'acte de deliberation de l'aſſemblée de ladite Compagnie de l'Amerique, pour la ceſſion, vente & alienation de tout ce qu'ils pourroyent pretendre en icelles ſous nôtre bon plaiſir, aus charges & conditions portées par le reſultat du 2 May 1651. Le traité fait par ledit Sieur de Souvré avec ceus de ladite Compagnie, le 24 deſdits mois & an, attachez ſous le contre-ſéel de noſtre Chancellerie. De l'avis de noſtre-dit Conſeil, où eſtoyent la Reyne noſtre tres-honorée Dame & Mere, noſtre tres-cher Frere le Duc d'Anjou, pluſieurs Princes, Ducs, Pairs & Officiers de noſtre Couronne, & autres grands & notables Perſonnages de nôtre Royaume; Nous deſirans favorablement traiter noſtre Couſin le Grand Maiſtre & ſon Ordre, & teſmoigner à toute la Chrétienté l'eſtime que nous en faiſons, & que comme Fils aiſné de l'Egliſe, nous ne laiſſons eſchaper aucune occaſion pour le bien & l'augmentation de la Religion Chrétienne, & par ce moyen inviter les autres Princes Chrétiens de faire le ſemblable, & de contribuer de leur part ainſi que nous faiſons, à la manutention & propagation de la Foy, de noſtre grace ſpeciale, certaine ſcience, plaine puiſſance & authorité Royale, Avons loüé, agrée, ratifié, loüons, agreons, ratifions & confirmons par ces preſentes ſignées de noſtre main, la conceſſion cy devant faite à ladite Compagnie des Iles de l'Amerique du mois de Mars 1642. Enſemble ledit Contract du 24 May 1651. Portant l'alienation vente & ceſſion des droits de ladite Compagnie dans les Iles de l'Amerique, à eus concedées, au profit de noſtre-dit Couſin le Grand Maiſtre & dudit Ordre de Saint Jean de Jeruſalem. Et adjouſtant aus conceſſions faites par cy devant, avons de nouveau donné & octroyé à noſtre-dit Couſin & à ſon Ordre, donnons & octroyons par cesdites preſentes ladite Ile de Saint Chriſtophe, & autres en general en dependantes, conformement audit Contract du 24 May avec toutes leurs conſiſtances, à la reſerve des Iles contenuës & ſpecifiées aus Contracts de Vente des 4 Septembre 1649. & 27 Septembre 1650. Pour ladite Ile de Saint Chriſtophe, & autres Iles de l'Amerique, en general, à la reſerve cy deſſus, eſtre tenuës par noſtre-dit Couſin

le Grand Maiſtre & ſon Ordre en plain Domaine, Seigneurie directe, & utile proprieté incommutable. Enſemble les places & forts eſtans en icelles, droit de Patronage Laïque de tous benefices & dignités Eccleſiaſtiques, qui ſont ou pourront eſtre cy apres fondées, & qui nous peut de preſent ou pourroit apartenir, avec tous droits Royaus, & pouvoir de remettre & commuër les peines, creer, inſtituer, & deſtituer Officiers & Miniſtres de Juſtice, & Juriſdiction tant volontaires que contentieuſes, pour paſſer tous actes, juger toutes matieres tant civiles que criminelles en premiere inſtance, & par appel en dernier reſſort, & en tous cas, le tout à perpetuité en plain fief, & amorty, & ſous tel titre, & y faire tels établiſſemens que bon luy ſemblera, à la ſeule reſerve de la Souveraineté, qui conſiſte en l'hommage d'une Couronne d'or de redevance à chaque mutation de Roy, de la valeur de mil eſcus, qui ſera preſentée par l'Ambaſſadeur dudit Ordre vers cette Couronne, ou par tout autre Officier d'iceluy en ſon abſence, à la charge que noſtredit Couſin le Grand Maiſtre, & l'Ordre, ne pourront mettre leſdites Iles hors de leur main, n'y y donner commandement à autres qu'aus Chevaliers des Langues Françoiſes nos ſujets, ſans nous le faire ſcavoir, & pris ſur ce noſtre conſentement. Si donnons en mandement à nos amez & feaus Conſeillers les Gens tenans noſtre Cour de Parlement de Paris, Chambre des nos Comptes, & autres nos Officiers qu'il apartiendra, que ces preſentes ils faſſent enregiſtrer, & du contenu en icelles faire jouïr noſtre-dit Couſin le Grand Maiſtre & ledit Ordre plainement, paiſiblement & perpetuellement, ſans ſouffrir qu'il luy ſon fait, mis ni donné aucun trouble ni empeſchement au contraire. Et d'autant que des preſentes l'on peut avoir beſoin en même tems en pluſieurs lieus. Nous voulons qu'aus Copies deuëment collationées, foy ſoit adjouſtée comme à l'Original des preſentes. CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. Et afin que ce ſoit choſe conſtance pour toujours, Nous avons fait mettre noſtre Seel à ces preſentes, ſauf en autres choſes noſtre droit, & l'autruy en toutes. Donné à Paris au mois de Mars,

Mars, l'an de grace 1653. Et de noſtre Regne le dixiéme. Signé

LOUIS

Et ſur le Reply, par le Roy *de Lomenie.*

Viſa MOLE'.

Et ſeellée du grand ſceau de cire verte ſur lacs de ſoye.

Aprés que Monſieur le General de Poincy, eut afermy la Seigneurie de l'Ile de Saint Chriſtofle entre les mains de ſon Ordre de Malte, & procuré ſoigneuſement la gloire & la proſperité des Colonies Françoiſes de l'Amerique, il deceda paiſiblement à Saint Chriſtofle, l'onziéme du mois d'Auril de l'an mil ſix cens ſoixante, au grand regret de tous les Habitans des Iles, parmy léquels la memoire de ſes eminentes vertus ſera toûjours precieuſe & en ſinguliere veneration. Le Roy, conſiderant ſelon ſon exquiſe ſageſſe, que la charge qui étoit vacante par le decés de ce digne Seigneur, étoit de tres-grande importance, en a pourveu Monſieur le Chevalier de Sales, qui porte en ſes Titres. Charles de Sales, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem, Adminiſtrateur de la Seigneurie de Saint Chriſtofle, & Chef de la Nation Françoiſe eſtably de ſa Majeſté pour ſon Eminence de Malte.

Monſieur du Parquet Gouverneur de la Martinique, à auſſi aquis de la méme Compagnie la Seigneurie des Iles de la Martinique, de la Grenade, & de Sainte Alouſie. Monſieur d'Hoüel Gouverneur de la Gardeloupe, a fait la même choſe pour les Iles de la Gardeloupe de Marigalante, de la Deſirade, & des Saintes. Ces deus dernieres ne ſont pas encore peuplées. Mais il a demandé par avance la Seigneurie de ces terres, afin que d'autres ne s'en puiſſent civilement emparer. Car il faut ſavoir, que la Compagnie des Iles de l'Amerique, laquelle eſt maintenant abolie, avoit obtenu du Roy, toutes les Antilles habitées, & à habiter par ſucceſſion de tems. De ſorte que ces Meſſieurs, qui ont traitté avec cette Compagnie, ont fait mettre dans leur octroy, des Iles qu'ils n'ont pas encore habitées; mais qui ſont en leur voi-

ſinage, & à leur bienſeance : & incontinent qu'ils auront aſſez d'hommes en leurs autres Iles, ils en feront paſſer en celles là, ſi ce n'eſt que les Anglois, ou les Hollandois s'en emparaſſent auparavant. Car c'eſt une régle generale, qu'une Terre qui eſt ſans habitans, eſt au premier occupant. Et l'Octroy du Roy, ou de la Compagnie, ne ſert, que pour parer ces Meſſieurs contre quelcun de nôtre Nation, qui pourroit courir ſur leurs deſſeins.

Ainſi toutes ces Iles que les François tiennent aujourduy en l'Amerique, relevent entierement du Roy pour la Souveraineté, & de Meſſieurs les Chevaliers de Malte, du Parquet, & d'Hoüel, pour la Seigneurie, ſans plus reconnoitre la Compagnie, qui a cedé en leur faveur tous ſes droits, & toutes ſes pretentions.

Quant à la ſuite des Gouverneurs Anglois de l'Ile de Saint Chriſtofle. Monſieur Oüarnard étant mort apres avoir glorieuſement établi ſa Nation dans les Antilles, & avoir peuplé en particulier l'Ile de Saint Chriſtofle, de douze à treize mille Anglois : Monſieur *Riche*, qui étoit premier Capitaine de l'Ile fut établi en cette charge, & celuy-cy pareillement étant decedé, Monſieur *Euret* fut pourveu du Gouvernement, qui l'adminiſtre encore aujourduy, avec la capacité & l'approbation ſinguliere, que nous avons déja repreſentée, en parlant de l'Ile de Saint Chriſtofle.

Au reſte lors que les Nations étrangeres arriverent en ces Iles, elles ſe logerent au commencement à peu prés comme les Habitans naturels du païs, ſous de petis couverts, & dans de ſimples huttes, & cabannes, faites du bois même qu'ils coupoient ſur le lieu, en défrichant la terre. On voit encore dans les Colonies naiſſantes, pluſieurs de ces foibles edifices, qui ne ſont ſoutenus que par quatre ou ſix fourches, plantées en terre, & qui pour murailles ne ſont entourez & palliſadez que de roſeaus, & pour toit, n'ont que des feüilles de palmès, de cannes de ſucre, ou de quelqu'autre herbe. Mais en toutes les autres Iles, où ces Nations ſont mieus établies, on voit à preſent pluſieurs beaus edifices de charpente, de pierre & de brique, qui ſont faits en la même forme, que ceus de leur païs ; excepté, que pour l'ordinaire ils n'ont qu'un

étage,

étage, ou deus au plus, afin qu'ils puiſſent plus facilement reſiſter aus vens, qui ſoufflent quelquefois avec beaucoup d'impetuoſité en ces quartiers là. Nous avons aſſez parlé de ces edifices, dans l'occaſion qui s'en eſt preſentée, lors que nous avons décrit chacune des Antilles en particulier.

Mais nous ajouterons ſeulement icy, que ſur tout, les Anglois qui habitent ces Iles, ſont pour la plûpart commodement logez, & proprement ajuſtez en leur ménage, par ce qu'ils s'arrétent dans les Colonies, & les embelliſſent, comme ſi c'étoit le lieu de leur naiſſance. Ils ſont auſſy préſque tous mariez, ce qui fait, qu'ils travaillent mieus à s'accommoder, que ceus qui menent une vie de garçon, comme font pluſieurs entre les François.

Nous avions deſſein pour la clôture de ce Chapitre, de coucher icy tout le procedé que tint Monſieur Auber, pour faire la paix avec les Caraïbes : lors qu'il vint prendre poſſeſſion du Gouvernement de la Gardeloupe : mais à cauſe que le diſcours en eſt un peu long, & qu'il peut donner de grandes lumieres, pour connoitre le naturel de ces Indiens, dont nous avons à traitter en ce deuziéme Livre, nous avons creu qu'il n'en falloit rien retrancher, & qu'il meritoit bien de remplir un Chapitre tout particulier.

CHAPITRE TROISIÉME.

De l'afermiſſement de la Colonie Françoiſe de la Gardeloupe, par la paix, qui fut faite avec les Caraïbes de la Dominique, en l'an 1640.

LEs premiers d'entre les François qui occuperent l'Ile de la Gardeloupe, y aborderent en l'an 1635. par les Ordres d'une Compagnie de Marchands de la ville de Dieppe, qui ſous l'autorité de la Compagnie Generale des Iles de l'Amerique établie à Paris, y envoyerent les Sieurs du Pleſſis & de L'Olive, pour y commander en leur nom. Mais le premier étant mort peu de mois aprés ſon établiſſement, & l'au-

l'autre par la perte de sa veuë, & par ses maladies continuelles, étant rendu inhabile à gouverner une Colonie naissante, comme nous l'avons déja representé dans les Chapitres precedens. Monsieur de Poincy, pourveut dignement à tout ce qui étoit necessaire pour l'entretien des nôtres en cette Ile, laquelle auroit esté abandonnée, sans les grands soins qu'il prit, d'y envoyer des troupes auxiliaires sous la conduite de Monsieur de la Vernade, & de Monsieur de Saboüilly, pour s'opposer aux desseins des Caraïbes, qui leur en contestoient puissamment la possession; de sorte, que si cette Colonie ne doit pas son premier établissement à Monsieur le General de Poincy, elle luy est redevable au moins de sa conservation, & de sa subsistence. Il approuva aussi & confirma au nom du Roy, la nomination que la Compagnie des Iles avoit faite de Monsieur Auber, pour estre Gouverneur de cette Ile.

Ce nouveau Gouverneur, prêta serment de fidelité entre les mains de Monsieur le General le 20 d'Octobre 1640. Mais avant que de descendre à Saint Christofle, le navire qui l'avoit passé de France en Amerique, ayant moüille prés de la Dominique, plusieurs Sauvages qui avoient reconnu de loin le navire, & jugé par les signes de bien-vueillance qu'on leur donnoit, qu'ils n'avoient point d'ennemis dans ce vaisseau, prirent l'assurance d'y entrer. Par bonheur, ceus qui l'étoient venu reconnoître; étoient les premiers Capitaines de l'Ile. Monsieur Auber se resolut de profiter de cette occasion, jugeant qu'elle étoit tres-favorable, pour r'entrer en alliance avec ce peuple, qui avoit été éfarouché, & presque entierement aliené des François, par les violences & les Rigueurs de Monsieur de l'Olive, l'un de ses predécesseurs en la charge, & par la mauvaise conduite de ceus qui commandoient le secours que Monsieur le General avoit envoyé à nos gens qui étoient en cette Ile. Et parce qu'il savoit, que ceus de cette Nation se laissent facilement gagner par caresses & par petis presens, il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit contribuer à l'avancement de son dessein.

Il leur fit donc savoir qu'il venoit de France, & qu'il étoit envoié pour commander en l'Ile de la Gardeloupe: Qu'il avoit apris avec regret, les diférens qu'ils avoient eus avec les Fran-

François depuis quelques années : Qu'il venoit avec intention de les terminer à l'amiable ; Et qu'il vouloit estre leur bon Compere, & leur bon voisin, & vivre avec eus comme avoit fait feü Monsieur du Plessis leur bon amy. Il faisoit entremeler cet entretien, de force verres d'eau de vie, qu'il leur faisoit presenter.

Ces Sauvages, voyant une reception si franche, & si cordiale ; aprés avoir parlé entre eus en leur langage de guerre, qui n'est entendu que des Anciens Chefs de leurs entrepriſes, se resolurent d'accepter l'ofre qui leur étoit faite, & de renoüer lancienne amitie, en renonçant à tout ce qui pourroit entretenir cette guerre sanglante, qui avoit tant incommodé les deus partis. Mais avant que de rien promettre ils demanderent à Monsieur Auber, si Monsieur de l'Olive, Monsieur Saboüily, & tous ceus qui avoient suivy leurs violences, sortiroient de l'Ile. Et luy leur ayant respondu, qu'il les y obligeroit, ils dirent que cela étoit necessaire, & qu'autrement ils seroient toujours fâchez contre les François, par ce que disoient ils, *l'Olive & Sabouly point bons pour Caraïbes*. Ce sont leurs mots. La dessus, Monsieur Auber les ayant assurez que cela demeureroit arresté, & que pour luy il leur seroit bon, s'ils vouloient aussi estre bons : ce qu'ils promirent, il leur fit faire grand'chere, & les r'envoya avec des presens, & bien satisfaits.

De la rade de la Dominique, Monsieur Auber alla à la Gardeloupe, pour y poser son Equipage ; & de là à Saint Christofle, pour y rendre ses devoirs à Monsieur le General, qui fut joyeus du bon chois que la Compagnie des Iles avoit fait de sa personne, & le confirma en sa charge au nom du Roy, aprés qu'il eut prété le serment de fidelité.

Il partit bien tôt aprés de Saint Christofle, pour se rendre en son Gouvernement : où étant arrivé il fut reçeu avec joye par tous les habitans, qui l'avoient en une haute estime pour son experience, en tout ce qui pouvoit servir à l'avancement des Colonies naissantes, & par ce qu'ils étoient persuadez qu'il étoit remply d'une prudence singuliere, pour remedier aus desordres passez, d'une generosité capable de resister aus difficultés presentes, & d'entreprendre ce qui seroit necessaire

pour le bien & le repos de l'Ile, & d'une douçeur & afabilité qui l'avoient rendu recommandable à tous ceus de Sainct Christofle, léquels auſſi l'avoient reconnu pour un de leurs meilleurs Capitaines. Sa commiſſion fut leuë & publiée à la teſte des Compagnies de l'Ile, par deus Dimanches conſecutifs, qui furent le 25 Novembre & le ſecond de Decembre, de l'an 1640.

La guerre, qui s'étoit allumée entre les Sauvages & ceus de noſtre Nation, par le mauvais conſeil de quelques eſprits remuans, & par la facilité du Gouverneur precedent, qui leur avoit prêté l'oreille; Et les diviſions, les defiances, & les partialités, que ces broüillons avoient ſuſcitées entre les principaus de l'Ile, l'avoient renduë la plus déſolée de toutes les Colonies de l'Amerique. La diſété des vivres, en avoit reduit pluſieurs à des extremites ſi grandes, que la vie leur étoit ennuyeuſe, & la mort ſouhaitable. L'aprehenſion en laquelle ils étoient continuellement détre ſurpris par les Sauvages, les obligeoit à ſe tenir inceſſamment ſous les armes, & à laiſſer leurs jardins & leurs habitations en friche: Et le rude & inſuportable traitément, qu'ils recevoient de quelques officiers qui abuſoient de leur autorité, les avoit tous reduits à la veille d'une ruine inevitable.

Mais, dépuis que Monſieur Auber eût eſté reconnu pour leur Gouverneur, par l'acclamation unanime de tous les habitans, & qu'il leur eût donné les nouvelles de la paix, qu'il avoit concluë avec les Sauvages leurs voiſins, laquelle il eſperoit de voir bien tôt ratifiée, par toutes les aſſurances qu'on pouroit atendre d'une Nation ſi peu civiliſée qu'eſt celle des Caraïbes: les perturbateurs du répos public s'écarterent, & les gens de bien ſe virent en ſeureté, ſous la ſage conduite de ce digne Gouverneur, qui n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit contribuer à remétre l'Ile en bon ordre. De ſorte, que cette Ile prit en un inſtant une nouvelle face: La juſtice commença à y refleurir, la bonne union & le travail des habitans y rapella l'abondance, la paix & le commerce, qui s'en étoient retirez: Et la pieté du chef, convia tous les menbres de cette Colonie, à bien vivre à ſon exemple.

Quoy

Quoy qu'il eût traité de paix avec les Sauvages, il fut neantmoins d'avis, crainte de surprise, que les habitans se tinssent toujours sur leurs gardes. A cét efet, il ordonna des sentinelles en tous les lieus où les Caraïbes pourroient le plus facilément aborder, sans estre découverts : Il changea les corps-degarde, & les plaça en des lieus plus avantageus; & reprima par son autorité, ceus qui vouloient ruiner les premiers fondemens qu'il avoit jettez d'une ferme paix, & d'une étroite alliance avec ces ennemis reconciliez, les obligeant par ses défenses expresses, de cesser tous actes d'hostilité, afin de ne pas troubler par leurs animosirez particulieres, cette confederation si necessaire, pour le bien general de tous les habitans.

Les Iles subsistant par le commerce, Monsieur Auber reconnut, qu'il n'y avoit rien qui les décretitât plus que les mauvaises Marchandises que l'on y fait; Et par ce que le Tabac étoit la seule, qui avoit cours en ce tems-là à la Gardeloupe; ayant apris que plusieurs en débitoient, qui n'étoit pas de mise, ce qui auroit décrié l'Ile envers les Etrangers, qui n'y auroient plus envoié leurs navires, il établit des personnes intelligentes en Tabac, qui le visitoient soigneusement, & qui jettoient dans la mer celuy qui se trouvoit ou pourry, ou défectueus, en quelcune des qualités qu'il doit avoir pour estre parfait.

Ce bon ordre, & dans la milice, & dans la police, rendit cette Ile Florissante en peu de tems: Et sa renommée y atira plusieurs Marchands, & convia un grand nombre d'honnêtes familles, à y venir prendre leur demeure, & à s'y établir.

Pour revenir maintenant à nos Sauvages, qui avoient visité Monsieur Auber en son navire, & qui avoient traité de paix avec luy, sous les conditions que nous avons dites, ils ne furent pas plutôt retournez en leur terre, où ils étoient attendus avec impatience, sur ce qu'ils avoient demeuré un peu long tems au navire, qui étoit à leur rade, qu'ils publierent par toute l'Ile, l'amiable acüeil qu'ils avoient reçeu. Ils ne pouvoient assés prisser le bon traitément, que le Gouverneur nouvellement venu de France leur avoit fait. Les beaus presens qu'il leur avoit donnez, confirmoient autentiquement sa

bonté & ſa liberalité. Et ils ajoutoient, que leurs ennemys l'Olive & Sabouly devant ſortir de la Gardeloupe, ils avoient fait la paix avec ce brave Compere, qui les avoit ſi bien receus, qu'il étoit digne de leur alliance. Que pour ne luy donner aucun ſujet de défiance, il faloit desormais s'abſtenir des courſes, qu'ils avoient coutume de faire en la terre de la Gardeloupe, depuis qu'ils étoient en guerre. Et que lors qu'ils s'auroient que ce nouveau Gouverneur ſeroit fermément établi, ils iroient le viſiter avec des preſens, & confirmer ſolennellement cette paix, qui leur ſeroit ſi profitable à l'avenir. Les Caraïbes, qui avoient perdu pluſieurs de leurs hommes, dans les combats qu'ils avoient eus contre les François, & qui ſe laſſoient d'avoir à faire à des ennemis ſi adroits & ſi courageus, furent bien aiſes de l'heureuſe rencontre qu'avoient fait quelques uns de leurs principaus Capitaines. De ſorte qu'ils approuverent ce qu'ils avoient arrêté avec Monſieur Auber, & aquieſcerent à tout ce qui leur étoit propoſé, pour entretenir & pour afermir d'oreſenavant cette paix.

Prés de cinq mois s'écoulerent, pendant leſquels les Sauvages tinrent ponctuellement la promeſſe qu'ils avoient faite à Monſieur Auber, de ne plus inquiéter les François. Aprés quoy, s'étant perſuadez que ce tems-là luy devoit avoir ſufy pour s'accommoder à la Gardeloupe, y mettre les ordres neceſſaires, & informer les habitans de l'aliance qu'ils avoient contractée enſemble à la rade de la Dominique, ils ſe reſolurent de luy envoyer une deputation ſolemnelle, pour confirmer la paix, & luy ſouhaitter toute proſperité en ſon Gouvernement. Il y avoit de l'empreſſement parmy ces Sauvages, à qui auroit l'honneur d'une Commiſſion de ſi grande importance, & de laquelle ils ne doutoient aucunement qu'ils ne receuſſent des avantages ſinguliers. Ils ſe réſolurent donc, pour contenter les plus apparens d'entr'eus, qui étoient competiteurs en cette ambaſſade, d'en établir Chefs deus de leurs plus anciens, & de leurs plus renommez Capitaines: & de donner à chacun une eſcorte conſiderable, compoſée de l'élité de leurs plus braves Officiers & ſoldats. Et afin qu'il n'y eut point de jalouſie entre les Capitaines, ils trouverent bon

bon de les faire partir en deus differentes Piraugues, chacun avec ſa ſuite, & avec cét ordre, que l'un devanceroit l'autre d'un jour.

Le premier de ces Ambaſſadeurs, ſe nommoit le Capitaine *Amichon*, fort conſideré parmy eus, qui fut accompagné de trente des plus leſtes & des plus adroits de la Dominique. Monſieur Auber dit, qu'il n'a point veu depuis de Sauvages plus beaus, ni de plus agiles. Ces Sauvages donc ſe confiant en la parole qu'il leur avoit donnée à leur rade, aborderent à la Gardeloupe. Et auſſi toſt qu'ils eurent apris de celuy qui commandoit au corps de garde, que Monſieur Auber étoit en l'Ile & qu'il y étoit en bonne ſanté, ils deſcendirent hardiment à terre & demanderent à le voir, ayant laiſſé cependant quelques uns des moins conſiderables de leur troupe, pour garder la Piraugue. Pendant qu'on aloit donner avis à Monſieur le Gouverneur de l'arrivée de ces Deputez de la Dominique, le Capitaine Amichon, qui devoit porter la parole, luy envoya deus des plus gaillars de ſa ſuite, chargez des plus beaus fruits de leur terre, qu'ils avoient aportez pour luy en faire preſent.

Monſieur Auber fut fort joyeus de leur arrivée. Et ayant incontinent commandé à ceus de ſa maiſon, & à tout le quartier, de ne leur donner aucune occaſion d'aprehender quelque mauvais traitément, il prit la peine d'aller luy même au devant d'eus, avec un viſage qui témoignoit aſſés qu'ils étoient les biens venus. Il ne faut pas ſe mettre icy beaucoup en peine, pour coucher la harangue & les complimens, que le Capitaine Amichon luy fit en cette premiere rencontre. Il avoit été l'un de ceus qui avoient veu Monſieur Auber en ſon navire à ſon arrivée de France, & il n'eut point de peine à le reconnoitre. D'abord il luy fit entendre, qu'il venoit pour confirmer ce qu'ils avoient reſolu enſemble à la rade de la Dominique, touchant une bonne paix: & que tous les Caraïbes de ſa terre le ſouhaitoient auſſi. Monſieur Auber, avec cette affabilité & cette grace particuliere qu'il a pour gagner les cœurs de ceus qui traitent avec luy, leur donna ſur le champ aſſés clairement à entendre, & par ſon interprète, & par ſa contenance, qu'il garderoit toujours de ſa part une

union inviolable, pourveu qu'ils n'y contrevinſſent pas les premiers. Aprés, il les fit entrer en ſa maiſon: Et par ce qu'il ſavoit que la bonne chére étoit le meilleur ſeau qu'il pût apoſer à ce traité de paix, il leur fit auſſi tôt preſenter de l'eau de vie, & ſervir de tout ce qui ſe trouvoit de plus apétiſſant dans l'Ile. En ſuite il courona le feſtin, par des preſens qu'il leur fit de toutes ſortes de curioſitez, qui ſont le plus eſtimées parmy cette Nation. Et afin que tous les Députez euſſent part à la bonne chere & aus liberalitez de Monſieur le Gouverneur, ceus qui avoient été traitez furent prendre la place de ceus qui étoient demeurez à la garde de la Piraugue, qui eurent auſſi à leur tour, tout ſujet de ſe louër du bon accuëil qui leur fut fait, & des preſens qui leur furent diſtribuez de même qu'aus premiers. Le Capitaine Amichon n'oublia pas, ſelon la coutume dont ils uſent envers leurs amis, de prendre le nom de Monſieur Auber, & de luy donner le ſien.

Aprés qu'ils eurent tous été comblez des biens & des civilitez de Monſieur le Gouverneur, ils retournerent fort joyeus en leur Piraugue, & firent voile du côté de leur Ile. Ils trouverent à un certain rendez-vous dont ils étoient convenus avant que de partir de la Dominique, l'autre Piraugue, qui étoit chargée du ſecond Chef de la députation, nommé le Capitaine *Baron*, avec ſa ſuite. Et comme ce ſecond Capitaine eût apris du premier, tout l'agreable acüeil & toute la bonne chere que Monſieur Auber avoit faite à luy & à ſes gens, il ſe rendit le lendemain à la Gardeloupe. Ce Baron avoit été l'un des meilleurs amis de Monſieur du Pleſſis, qui étoit mort Gouverneur de la Gardeloupe, en égale autorité avec Monſieur de l'Olive ſon Collegue, lequel aprés la mort de Monſieur du Pleſſis, avoit fait imprudemment la guerre aus Sauvages.

Ce Capitaine donc, qui avoit viſité diverſes fois feu Monſieur du Pleſſis, & qui conſervoit un ſouvenir particulier de l'amitié qu'il luy avoit portée, étant perſuadé de la generoſité des François, mit d'abord pied à terre avec ſa Compagnie, & fut conduit au logis de Monſieur Auber, qui leur fit toute la même réception qu'il avoit faite aus premiers. Et même quand il eut apris que ce Capitaine étoit le Compere de feu Mon-

Monſieur du Pleſſis, c'eſt à dire l'un de ſes confidens & de ſes meilleurs amis, il le traita avec plus de témoignages d'afection que les autres, & lia une amitié particuliere avec luy, recevant ſon nom & luy donnant le ſien. Ainſi ces nouveaus hôtes, ſe retirerent encore plus ſatisfaits que les premiers, & promirent de continuer leurs viſites à l'avenir. Mais les uns & les autres firent raport en tous leurs Carbets, de la civilité & du bon acüeil du nouveau Gouverneur.

Le Capitaine Baron, qui s'étoit ſi bien trouvé de ſa premiere viſite, ne tarda guére ſans avoir envie d'en faire une ſeconde. Et ce fut en celle-cy que Monſieur Auber luy fit voir un des fils de feu Monſieur du Pleſſis, auquel ce Capitaine fit mille careſſes, en memoire de ſon Pere, qu'il appelloit ſon bon Compere, & l'amy de ſa Nation. En éfet, ce Gentil-homme avoit aquis l'afection des ces Barbares, qui reſpectoient ſes merites, & les belles qualitez qu'il avoit pour commander.

Aprés cette viſite, & pluſieurs autres que les Caraïbes faiſoient preſque tous les jours, Monſieur Auber voulut eſtre aſſuré d'eus par ôtages, qu'ils tiendroient ferme l'alliance. Il s'adreſſa pour cet éfet au Capitaine Baron, avec lequel il avoit contracté une amitié plus étroite qu'avec les autres, & qui l'appelloit ſon Compere, comme ayant ſuccedé à l'alliance qui avoit autrefois été entre Monſieur du Pleſſis & luy: Monſieur Auber demanda donc un jour à ce Capitaine, s'il ne trouvoit pas raiſonnable que pour s'aſſurer de ceus de ſa Nation, il leur demandat quelques uns de leurs enfans en ôtage. Cét homme qui avoit le raiſonnement beaucoup meilleur, & le jugement beaucoup plus vif que l'ordinaire des Sauvages, répondit auſſi-tôt, qu'il faloit faire la condition égale: & que s'ils donnoient de leurs enfans aus François, il étoit juſte auſſi que les François leur en donnaſſent des leurs. Il preſenta ſur l'heure à Monſieur Auber, quelques uns de ſes enfans qui l'avoient accompagné: Et Monſieur Auber prenant l'occaſion, & acceptant l'offre, choiſit entr'eus tous un jeune garçon, qui avoit un air plus agreable, une façon plus atrayante, en un mot je ne ſay quoy de plus aimable que ſes autres Freres. Le Pere accorda ſon fils, & le fils

donna

donna son consentement à demeurer avec Monsieur Auber, sans aucune répugnance. Ce qui est bien considerable parmy des Sauvages. Il s'apelloit *Iamalaboüy*. Dés ce jour-là Monsieur Auber le traita comme son fils, & ne le nommoit point autrement. Aussi le jeune garçon, de son côté, l'appelloit son Pere. Il ne paroissoit point contraint dans ses habits, lors qu'il fut habillé : & il n'eut pas beaucoup de peine à s'acoutumer à nôtre façon de vivre. Le Capitaine Baron demandoit de sa part, en échange de son fils, un des fils de Mademoisele Auber, qui avoit été mariée en premieres Noces à feu Monsieur du Plessis, & qui l'étoit en secondes à Monsieur Auber. Mais Monsieur Auber ayant representé à ce Capitaine, que le jeune du Plessis étoit d'une nature trop delicate pour pouvoir suporter la façon de vivre des Caraïbes, il le fit consentir à accepter en ôtage, au lieu de luy, l'un de ses serviteurs qui s'ofroit volontairement à le suivre. Ce jeune homme qui étoit d'une forte complexion, demeura quelques mois avec ces Sauvages, qui le traitoient avec beaucoup de douceur. Mais soit que le changement d'air, ou le changement de nourriture, eût alteré sa bonne disposition, il tomba malade quelque tems aprés. Ce que le Capitaine Baron ayant aperceu, & craignant que s'il mouroit entre leurs mains, il n'en reçeut du reproche, il le ramena à Monsieur Auber avec grand soin, sans luy demander une autre personne en sa place, disant, que pour ôtage il ne vouloit que la parole de son Compere. Il est vray qu'il solicita son fils à retourner : mais il ne put l'y induire, le garçon disant, qu'il se trouvoit beaucoup mieus avec Monsieur Auber, qu'avec son Pere.

Le Capitaine Baron, ayant laissé à la Gardeloupe un si precieus gage, prenoit souvent occasion de visiter Monsieur Auber, & par même moyen de voir son fils : Et se sentant infiniment redevable à Monsieur Auber de tant de biens qu'il recevoit de luy, & singulierement de l'afection si tendre qu'il portoit à son fils, lequel il avoit en ôtage, il chercha les occasions de luy en témoigner quelques reconnoissance. Il s'avisa donc, de luy déclarer que durant les guerres que ceus de sa Nation avoient euës contre les François comman-

dez

dez par Monſieur de l'Olive, il avoit fait ſon priſonnier de guerre un jeune homme François, à qui il avoit donné la vie, par ce qu'il avoit été autrefois au ſervice de Monſieur du Pleſſis ſon Compere: Et qu'il y avoit prés de trois ans qu'il le tenoit dans une honnête liberté, bien qu'ayant été pris les armes en main, & dans la chaleur du combat, il eut pû le faire mourir. Mais qu'il n'avoit pas voulu uſer de rigueur, en conſideration de l'ancienne amitié, qu'il avoit euë autrefois avec Monſieur du Pleſſis, à la ſuite duquel il ſe ſouvenoit d'avoir veu ce François. Monſieur Auber, ayant compaſſion de ce pauvre jeune homme, pria le Capitaine Baron de le luy vouloir ramener. Ce qu'il luy accorda volontiers: & peu de jours aprés il ſatisfit à ſa promeſſe; & celuy qui avoit été délivré par ce moyen, a demeuré depuis à la Gardeloupe, fort long-tems.

Ce genereus Capitaine, ne ſe contentant pas d'avoir ainſi obligé Monſieur Auber, & relâché à ſa conſideration ſon priſonnier, luy donna avis, qu'un autre Capitaine de la Dominique avoit encore un François en ſa maiſon, auſſi priſonnier de guerre, & s'offrit de s'employer auprés de ce Capitaine, pour le faire mettre en liberté. Ce qu'il executa avec une fidelité & une affection nonpareille, ramenant peu de jours aprés cét autre priſonnier, qui ſe nommoit *Iean Iardin*. Ce jeune homme ayant beaucoup d'eſprit, avoit gaigné les bonnes graces, non ſeulement du Capitaine dont il étoit le priſonnier, mais de tous les Caraïbes, qui luy portoient autant d'afection, que s'il eût été de leur Nation même. Et il avoit la mémoire ſi heureuſe, qu'il avoit apris leur langue en perfection.

Monſieur Auber, ne pouvant ſoufrir que le Capitaine Baron l'emportât ſur luy en bons offices, & en témoignages d'afection, outre les preſens qu'il luy faiſoit tous les jours, & l'amitié ſincere qu'il luy montroit en particulier, voulut auſſi obliger toute ſa Nation. Ce fut lors que ce Capitaine devoit aller en guerre, contre les Aroüagues qui habitent en l'Ile de la Trinité, & que pour ce deſſein, il eut fait un armement extraordinaire. Car ce brave Sauvage, étant venu dire adieu à Monſieur Auber avant que de partir pour cette expedition.

Monſieur Auber luy donna pour mettre dans ſes troupes un de ſes ſerviteurs domeſtiques, qui étoit ſon giboyeur, nommé *Des Seriſſiers*, qui ſouhaitoit depuis long-tems de ſe trouver aus combats de ces Sauvages : Et il le pourveut de bonnes armes à feu, & de toute la munition neceſſaire pour s'en bien ſervir. Le Capitaine Baron fut ravy de cette faveur, & l'ayant acceptée avec joye, la fit ſonner bien haut parmy ceus de ſa Nation. Ce volontaire, ſuivit de grand cœur ce Capitaine : & s'étant embarqué il fut au combat contre les Aroüagues de l'Ile de la Trinité, avec une puiſſante armée de Sauvages de toutes les Iles Antilles ; En cette rencontre il fit tout ce qu'on pouvoit atendre d'un vaillant Soldat : & comme il étoit tres-bon fuſelier, il tua & bleſſa tant d'Aroüagues, qui n'étoient pas acoutumez à s'entir l'éfet des armes à feu, qu'enfin ils l'ácherent le pied, & s'étant retirez dans les montagnes, laiſſerent le champ de bataille aus Caraïbes victorieus. Depuis, Seriſſiers paſſoit parmy ceus de cette Nation pour un grand Capitaine, & ils ne pouvoient aſſés admirer la bonté de Monſieur Auber, qui s'étoit volontairement privé du ſervice qu'il pouvoit atendre de ce jeune homme, pour le prêter à leurs troupes. Nous avons d'original toutes ces particularitez, & Monſieur Auber luy même en eſt garent.

Pendant tout le tems que Monſieur Auber à gouverné l'Ile de la Gardeloupe, la paix qu'il avoit faite avec les Caraïbes à été inviolablement entretenuë de part & d'autre, au grand profit des deus Nations. Car les Sauvages par cet accord avoient moyen de traiter avec les François, de coignées, de ſerpes, de couteaus, & de pluſieurs autres outils & marchandiſes qui leur étoient neceſſaires : Et les François, recevoient d'eus en échange, des Porceaus, des Lézars, des Tortuës de Mer, & une infinité d'autres poiſſons, & d'autres rafraichiſſemens, qui leur aportoient un ſingulier avantage. De ſorte, que les Caraïbes étoient comme les Pourvoyeurs des François, qui travailloient cependant en leurs habitations avec aſſiduité & ſeureté.

CHA-

CHAPITRE QUATRIÈME.

Du Trafic & des Occupations des Habitans Etrangers du Païs : & premierement de la culture & de la preparation du Tabac.

EN toutes les Antilles, l'argent n'a point de cours pour le trafic ordinaire, mais il ſe fait par échange des Marchandiſes qui croiſſent au païs, contre celles qui viennent de l'Europe; ſoit qu'elles conſiſtent en habits & en linge, ſoit en armes ou en vivres, & en autres commodités neceſſaires pour paſſer la vie avec douceur. Et c'eſt ce qui ſe pratiquoit chez tous les peuples, avant l'uſage de la monnoye, & qui ſe voit encore aujourd'huy en pluſieurs Nations Sauvages, & meſmes dans la Colchide, où chacun porte au marché ce qu'il a de trop, pour avoir de ce qu'il n'a pas.

Les Magazins qui ſe voyent en ces Iles, ſont ordinairement fournis de toute ſorte de Marchandiſes qui ſont amenées de France, d'Angleterre, de Hollande, & de Zelande, auſſi abondamment qu'en lieu du monde. Le prix de chaque Marchandiſe, n'eſt point laiſſé à la liberté des marchans qui tiennent les Magazins, mais il eſt mis à chaque ſorte, par Meſſieurs les Gouverneurs, de l'avis de leur Conſeil. Les marchandiſes, que les habitans preſentent en échange en toutes ces Iles, ſe reduiſent à cinq eſpeces principales, ſavoir au Tabac, au Sucre, au Gingembre, à l'Indigo, & au Cotton.

Au commencement, tous les habitans étrangers des Antilles s'adonnoient à la ſeule culture du Tabac, qui les faiſoit ſubſiſter honorablement. Mais depuis que la grande abondance qu'on en a fait en a ravallé le prix, ils ont planté en pluſieurs endroits des Cannes de Sucre, du Gingembre, & de l'Indigo : Et Dieu a tellement beny leurs deſſeins, que c'eſt une merveille de voir avec quel ſuccés, toutes ces marchandiſes croiſſent en la plû-part de ces Iles. Et dautant que pluſieurs qui les voient en l'Europe, ne ſavent pas là façon

que l'on apporte à les preparer, il ſera à propos pour contenter leur curioſité, de parler icy de chacune : & nous y joindrons un mot du maniment du Cotton.

Il eſt vray, que ces matieres ont eſté déja traittées par divers Auteurs. Mais outre que noſtre Hiſtoire ſeroit incomplette & defectueuſe ſi nous les paſſions ſous ſilence, nous pouvons dire icy premierement avec ſincerité, que tout le diſcours que nous en allons faire n'eſt pas une copie, ou une imitation de quelque autre, mais un veritable original, tiré au naturel avec tout le ſoin, & toute la fidelité poſſible. De ſorte, que ſi nous diſons les mêmes choſes, que d'autres ont dites avant nous : l'on ne doit pas eſtre marry de voir icy la confirmation d'une verité qui vient de ſi loin, & dont on ne ſauroit avoir trop d'aſſurance. Et ſi ce ſont des choſes contraires, elles pourront ſervir à faire voir la fauſſeté de celles qui leur ſont oppoſées : ou du moins elles prouveront qu'en tous lieus on ne ſuit pas ſi exactement une même métode en la preparation de ces marchandiſes, qu'il ne s'y remarque ſouvent quelque petit changement. De plus, nous eſperons auſſi, que quelques uns trouveront peuteſtre dans les deſcriptions ſuivantes, quelque exactitude & quelque clarté, qui ne leur déplaira pas, & que même ils y rencontreront quelque choſe de nouveau, qui n'a pas encore eſté remarqué ni produit par les auteurs. Apres tout, nous ſupplions ceus qui croiront ne rien trouver dans ce Chapitre, ni dans le ſuivant qu'ils ne ſachent, & qui puiſſe ou les inſtruire, ou les divertir, de paſſer outre, ſans blâmer nôtre diligence, & nôtre peine, & de permettre que nous écrivions cecy pour d'autres, qui pourront en recevoir de l'inſtruction, ou du divertiſſement.

Pour avoir de beau & bon Tabac, on prepare premierement en ſaiſon propre des couches en divers endroits des jardins, qui ſoient à l'abry des vens. On jette deſſus la graine qui a été recuëillie des tiges de l'année precedente ; que l'on à laiſſé croiſtre & meurir pour ſervir à cét uſage. On meſle de la cendre avec la graine quand on la ſeme, afin qu'elle ne tombe pas trop épais en de certains lieus. Quand elle commence à lever, on la couvre ſoigneuſement de feüil-

les

les de Palmiſte épineus, ou de branches d'Oranger ou de Citronier, pour la garantir des ardeurs du Soleil, du froid de la nuit, & du degaſt que les volailles domeſtiques & les Oiſeaus y pourroient faire.

Pendant que la plante croiſt, & devient en état d'étre transplantée, on prepare la place neceſſaire pour la recevoir. Si l'habitation eſt nouvellement établie, il faut avoir long tems auparavant abattu le bois, & brûlé les branches ſur la terre & ſur les ſouches pour les faire mourir. Que s'il y en reſte encore, il faut tirer aus lizieres tout ce qui n'a pas été brûlé, afin que la place ſoit libre. Il eſt vray, qu'il n'eſt pas beſoin de labourer la terre ni de la renverſer & remuer profondement, mais il en faut ſeulement arracher toutes les méchantes herbes, & la nétoyer ſi ſoigneuſement qu'il n'y reſte ni bois, ni écorce, ni feüille, ni le moindre brin d'herbe. Pour cét effet on ſe ſert de Houëes larges & tranchantes, qui pélent & écorchent la ſurface de la terre, & au beſoin extirpent la racine des herbes, que l'on craint devoir pulluler de nouveau.

Aprés qu'on a preparé la terre en cette ſorte, on la partage & diviſe en pluſieurs ſillons, éloignez de deus ou trois pieds l'un de l'autre en égale diſtance. On ſe ſert pour cela des grands cordeaus, qui ſont marquez de deus en deus pieds, ou environ, avec une petite piece de drap de couleur, qui y eſt couſuë. Et puis on fiche de petis bois pointus, en tous les lieus de la terre, où ces marques répondent: Afin que quand le tems de transplanter le jeune Tabac arrive, qui eſt celuy auquel Dieu envoye une bonne pluye, on n'ait rien à faire qu'à planter, ſans s'amuſer à former les compartimens du jardin.

La plante de Tabac, eſt en état d'étre levée de deſſus ſa couche, quand elle a quatre ou cinq feüilles aſſez fortes & épaiſſes, de la largeur de la paume de la main. Car alors s'il arrive que la terre ſoit arroſée d'une agreable pluye, tous ceus qui ſont ſoigneus d'avoir de beau Tabac en la premiere ſaiſon, ne craignent point de ſe moüiller, pourveu qu'ils en mettent beaucoup en terre. On voit tous les bons ménagers en un agreable empreſſement dans leurs jardins, les uns s'occupent à choiſir & à tirer la plante de deſſus les couches,

& à l'arranger en des paniers : les autres la portent à ceus qui la doivent planter en tous les lieus, qui ont été auparavant marquez au cordeau, comme nous avons dit.

Ceus qui ont la charge de planter, font un trou avec un bois pointu, à chaque endroit marqué, où ils mettent la racine du Tabac : puis ils ramaſſent & preſſent tout autour la terre, en telle ſorte neantmoins que l'œil de la plante ne ſoit point couvert. Ils font ainſi le long de chaque rangée. Puis ils en recommencent une autre. Aprés qu'ils ont finy cét exercice, la premiere fois que les voiſins ſe rencontrent, leur entretien le plus ordinaire, eſt de s'informer les uns des autres, combien ils ont mis de milliers de plantes en terre ; & ſur cela chacun fonde l'eſperance de ſa future recolte.

La plante étant miſe en terre ; ce qui ſe fait ordinairement à diverſes repriſes, à cauſe que la pluye ne vient pas aſſez abondammant pour le faire tout à coup, ou bien parce que la terre n'eſt pas préparée à même tems, ou qu'on n'a pas aſſez de plantes, on ne la laiſſe pas à l'abandon. Ce n'eſt encore que le commencement du travail & des ſoins qu'il y faut apporter. Car il faut étre ſoigneus de la viſiter ſouvent : & auſſi toſt qu'on a remarqué qu'elle a pris racine, il faut prendre garde que les vers, les chenilles, & autres méchans inſectes qui fourmillent en ces païs-là, ne la rongent & ne l'empeſchent de croiſtre.

Il faut en ſuite, du moins de mois en mois, arracher les mauvaiſes herbes qui la pourroient étouffer, ſarcler diligemment toute la terre, & porter les herbes qu'on a enlevées, à la liziere, ou bien loin du jardin : car ſi on les laiſſoit en la place d'où elle ont été tirées, la moindre pluye leur feroit prendre de nouvelles racines, & elles ſe releveroient bientoſt. L'herbe la plus importune, & que l'on a le plus de peine à bannir des jardins, c'eſt le Pourpier, qui ne croiſt en France que par les ſoins des Jardiniers. On continuë cét exercice, juſques à ce que la plante du Tabac ait couvert toute la terre voiſine, & que ſon ombre empeſche toutes les autres herbes nuiſibles de ſe pouvoir élever.

Cela fait, on n'a pas encore de repos, parce qu'à meſure que la plante ſe hauſſe & s'elargit, il faut luy retrancher les feüilles

feüilles ſuperflues, arracher celles qui ſont ſéches, pourries, ou viciées, & la rejettonner, comme on parle, c'eſt à dire émonder les petis rejettons, qui l'empêcheroient de venir en perfection, en tirant le ſuc des plus grandes feüilles. Enfin quand la Tige eſt creuë d'une hauteur convenable, il faut l'arréter en coupant le ſommet de chaque plante, hormis de celles qu'on veut conſerver pour en avoir la graine. Aprés toutes ces façons, la plante demeure quelques ſemaines à meurir: pendant quoy elle donne quelque tréve au ſoin aſſidu qu'on en a prisjuſques alors.

Mais ſi l'on ne travaille autour d'elle, il luy faut preparer la place propre pour la mettre à couvert quand elle ſera meure. On doit prendre garde que la grange où elle doit être mediocrement ſéchée, ſoit bien couverte, & fermée de tous coſtez; qu'elle ſoit fournie de pluſieurs perches propres pour la pouvoir ſuſpendre; qu'on ait bonne proviſion de certaines écorces deliées que l'on tire d'un arbre appellé *Mahot*, pour attacher chaque plante ſur les perches; & que la place pour tordre le Tabac quand il ſera ſec, ſoit en bon ordre.

Pendant que l'on fait tous ces préparatifs, ſi les feüilles du Tabac quittent un peu de leur premiere verdure, qu'elles commencent à ſe recourber vers la terre plus qu'à l'ordinaire, & que l'odeur en devienne un peu plus forte, c'eſt ſigne que la plante eſt en maturité. Et alors il faut en un beau jour, aprés que la roſée eſt tombée de deſſus, la couper à un pouce prés de terre, & la laiſſer ſur la place juſques au ſoir, la retournant une fois ou deus, afin que le Soleil deſſéche une partie de ſon humidité. Sur le ſoir on la porte a pleines braſſées ſous le couvert. On l'attache par le bas de la tige aus perches, en telle ſorte que les feüilles panchent contre bas. Il ne faut pas auſſi, qu'elles ſoient par trop preſſées les unes contre les autres, de crainte qu'elles ne ſe pourriſſent, ou qu'elles ne puiſſent ſécher faute d'air.

Cette premiere coupe du Tabac étant achevée, on viſite ſouvent les plantes qui ſéchent, tandis que les autres que l'on a encore laiſſées ſur le pied meuriſſent. Et lors qu'on apperçoit qu'elles ſont en état d'être torſes, (nos gens des Iles diſent *torquées*) c'eſt a dire qu'elles ne ſont ni trop ſéches, car

elles

elles ne pourroient souffrir le maniment de la rouë : ni aussi trop humides, car elles pourriroient en peu de tems : on les détache des perches, on les arrange à un bout de la grange, & on dépoüille chaque tige de toutes ses feüilles en cette sorte.

On met premierement à part les plus longues & les plus larges feüilles, & on arrache la grosse coste qui est au milieu de chacune : les habitans appellent cela *éjamber*. Les petites feüilles sont mises aussi de costé, pour être employées au dedans de la corde du Tabac ; & les grandes leur servent de couvertures & des robes. Ces feüilles ainsi disposées, sont arrangées sur des planches ou des tables, à costé de celuy qui les doit tordre, & faire la corde, telle qu'on la voit sur les rouleaus que l'on envoye par deça.

Il y a de l'industrie à tordre le Tabac : & ceus qui le savent faire avec diligence & dexterité, sont fort estimez, & gagnent beaucoup plus, que ceus qui travaillent à la terre. Il faut qu'ils ayent la main & le bras extrémement souples & adroits, pour faire tourner le rouët avec la viteſſe & la proportion necessaire, pour rendre la filure de même grosseur par tout.

C'est aussi une adresse particuliere en fait de Tabac, de savoir bien disposer, arranger, & monter, comme parlent les maitres, un rouleau sur les bastons, qui doivent tous être d'une certaine grosseur & longueur, pour éviter la tromperie.

Quand le Tabac est ainsi monté, on le porte au Magazin, & on le couvre de feüilles de Bananier ou d'autres, de peur qu'il ne s'évente, & afin qu'il prenne une belle couleur. Celuy qui a la coupe grasse, noirastre, & luisante, & l'odeur agreable & forte, & qui brûle facilement étant mis à la pipe, est estimé le meilleur.

Nous avons dit, que la plante de Tabac se couppoit entre deus terres, & ne s'arrachoit pas : Ce qui se fait à dessein, afin que la racine puisse repousser. Et en effet elle produit une seconde plante, mais qui ne devient pas si forte ni si belle que la premiere Le Tabac que l'on en fait, n'est pas aussi si précieus, ni de si bonne garde. On le nommé, *Tabac de rejetton*, ou de la seconde coupe, ou levée. Quelques uns tirent d'une même

même ſouché, juſques au troiſiéme rejetton. Et c'eſt ce qui décredite le Tabac, qui vient de quelques Iles.

Puiſque nous nous ſommes tant étendus ſur la manufacture du Tabac, il ne faut pas oublier ce qui ſe pratique par quelques Curieus, pour le rendre même plus excellent que celuy qu'on nommé de Verine, de bonne garde, & d'une odeur qui fortifie le cerveau. Aprés qu'on a mis à part les plantes de la premiere couppe, & pendant qu'elles ſéchent à la perche, on amaſſe toutes les feüilles de rebut, les petits rejettons, comme auſſi les filamens qu'on tire du milieu des feüilles, qui ont été déja émondées, qu'on appelle communement, *jambes de Tabac*. Et aprés les avoir pilées en un mortier, on met tout cela dans un ſac, que l'on porte ſous la preſſe pour en exprimer le ſuc, lequel on fait puis aprés boüillir ſur un feu médiocre, juſques à ce qu'il ſoit reduit en conſiſtance de ſyrop. Puis aprés il faut mêler en cette decoction un peu de Copal, qui eſt une gomme aromatique, qui a la vertu de fortifier le cerveau, laquelle coule d'un arbre de même nom, qui eſt commun en la terre ferme de l'Amerique, & aus Iles du Golfe d'Hondures.

Aprés qu'on a verſé cette drogue en la compoſition, il la faut bien remuer, afin que ſa bonne odeur, & ſes autres qualitez, ſe communiquent & ſe repandent par tout. Puis il la faut retirer du feu, & quand elle eſt refroidie, la mettre dans un vaiſſeau prés du Tordeur de Tabac: & il faut qu'à chaque poignée de feüilles qu'il met en œuvre, il moüille ſa main dans cette liqueur, & qu'il l'eſſuye ſur les feüilles. Cét artifice, a un effet admirable pour rendre le Tabac, & de bonne garde, & d'une vertu qui luy donne un pris extraordinaire.

Le Tabac ainſi compoſé, doit être tordu gros du moins comme le pouce, & mis en ſuitte en petis rouleaus de la peſanteur de dix livres au plus, puis envoyé en des Tonneaus ou en des Paniers faits à deſſein, pour le mieus conſerver. Quelques habitans des Iles ayans eſſayé ce ſecret, ont fait paſſer leur Marchandiſe pour vray Tabac de Verine, & l'ont debitée au même prix.

Ceus qui s'imaginent que le Tabac croiſt ſans peine, & que l'on en trouve, par maniere de dire, les rouleaus attachez aus arbres de l'Amerique, d'ou il ne faut que les ſecouër pour les ramaſſer en ſuite lors qu'ils ſont tombez: Ou qui du moins ſe perſuadent, qu'il ne faut pas beaucoup de faſſon ni de peine pour les remettre en leur perfection, ſeront deſabuſez, s'ils jettent les yeus ſur cette relation de la culture & de la préparation du Tabac. Et nous pouvons ajouter, que s'ils avoient veu eus-mêmes, les pauvres ſerviteurs & les Eſclaves qui travaillent à ce pénible ouvrage, expoſez la plus grande partie du jour aus ardeurs du Soleil, & occupez plus de la moitié de la nuit, à le mettre en l'état auquel on l'envoye en l'Europe, ſans doute, ils eſtimeroient davantage, & tiendroient pour precieuſe cette herbe, qui eſt détrempée par la ſueur de tant de miſerables creatures.

Il n'eſt pas beſoin d'ajouter icy, ce que les Medecins écrivent des merveilleus effets du Tabac, veu que cela eſt proprement de leur fait, & qu'il ſe trouve aſſez amplement dans leurs livres. Nous dirons ſeulement qu'il faut bien que ſes vertus ſoient grandes, puis qu'il a ſon cours par tout le Monde, & que preſque toutes les Nations de la Terre, tant les civiliſées que les Barbares, luy ont fait une reception favorable, & en ont conſeillé l'uſage. Que ſi quelques Princes l'ont interdit en leurs Etats, de crainte que l'argent de leurs ſujets, qui leur eſt rare & precieus, ne s'en aille en fumée, & ne s'ecoule de leurs mains, pour une choſe qui n'eſt pas neceſſaire à l'entretien de la vie, il n'y a toutefois perſonne, qui ne luy doive permettre au moins, de tenir place entre les Drogues & les remedes de la Medecine.

Les delicats & les curieus, parmy les Peuples qui habitent des contrées chaudes, le temperent avec de la Sauge, du Romarin, & des ſenteurs qui luy donnent une odeur fort agreable: Et aprés l'avoir reduit en poudre, ils l'attirent par les narines. Les Nations qui habitent des païs froids, n'en interdiſent pas l'uſage aus perſonnes de condition: & c'eſt même une perfection, & une galantiere entre les Dames de ces païs-là, de ſavoir tenir de bonne grace une pipe, le tuyau de laquelle eſt de coral ou d'ambre, & la teſte d'argent ou d'or:

&

& de rendre la fumée de cette herbe, sans faire aucune grimace, & la pousser hors de la bouche à diverses reprises, qui font paroistre autant de petites vapeurs, dont la couleur brune, rehausse la blancheur de leur teint. La composition que nous avons d'écrite pour rendre le Tabac de bonne odeur, sera bien receuë, sans doute, parmy ces personnes, qui trouvent tant d'agréement & de delicatesse en cette fumée.

Au reste, on ne sauroit dire la quantité de Tabac qui se tire tous les ans de la seule Ile de Saint Christofle : & c'est une chose merveilleuse que de voir le nombre de Navires de France, d'Angleterre, de Hollande, & particulierement de Zelande, qui y viennent en traitte, sans qu'aucun s'en retourne à vuide. Aussi le commerce que cette derniere Province a toujours entretenu en cette Ile & aus Iles voisines, a fait de riches & puissantes maisons à Middelbourg & à Flessingues. Et encore à present le principal trafic de ces deus villes, qui sont les plus considerables de la Zelande, se fait en ces Iles, qui leur sont ce que les Mines du Perou sont à l'Espagne.

CHAPITRE CINQUIÉME.

De la maniere de faire le Sucre, & de preparer le Gingembre, l'Indigo & le Cotton.

APrés que la grande abondance de Tabac que l'on faisoit à Saint Christofle, & aus autres Iles, en eut tellement ravalé le pris, qu'on n'y trouvoit plus son conte. Dieu mit au cœur de Monsieur de Poincy General des François, de tenter d'autres moyens, pour faciliter la subsistance des Habitans, & pour entretenir le commerce. Et sa Prudence luy ayant suggeré, d'employer ses serviteurs & ses esclaves à la culture des Cannes de Sucre, & du Gingembre, & de l'Indigo, ce dessein a esté suivy d'une telle benediction, que c'est une merveille de voir, quels en ont esté les heureus succés.

Si la plante de la Canne de Sucre à eſté connuë à l'Antiquité, du moins l'invention d'en faire le Sucre eſt nouvelle. Les Anciens l'ont ignorée, auſſi bien que le Sené, la Caſſe, l'Ambre-gris, le Muſc, la Civette, & le Benjoin. Ils ne ſe ſervoient de ce precieus roſeau qu'en bruvage & en Medecine. Et nous pouvons oppoſer toutes ces choſes, avec beaucoup d'avantage, auſſy bien que nos Horloges, nôtre Bouſſole, & nôtre art de naviger, nos Lunettes d'approche, nôtre Imprimerie, nôtre Artillerie, & pluſieurs autres belles inventions de ces derniers ſiecles, à leur teinture du vray Pourpre, à leur verre malleable, aus ſubtiles Machines de leur Archimede, & à quelques autres ſemblables.

Ayant donné au livre precedent, la deſcription de la Canne de Sucre, il ne nous reſte qu'à repreſenter la maniere, dont on s'en ſert pour faire le Sucre.

En décrivant la magnifique maiſon de Monſieur le General de Poincy, nous avons dit que ſa baſſe cour eſt enrichie de trois Machines ou Moulins propres à briſer les Cannes de Sucre. La Fabrique de ces Moulins eſt de bois plus ſolide, plus elegante, plus induſtrieuſe, mieus ordonnée, & plus commode, que celle des Moulins qu'on voit à Madere & au Breſil. Il n'eſt pas à craindre icy, comme en ces lieus-là, que le feu gagne les chaudieres boüillantes, & allume un deplorable embraſement, qui cauſe ſouvent la mort de ceus qui travaillent aus environs. Car on voit boüillir ces Chaudieres, ſans appercevoir le feu, qui s'allume, s'attire, & s'entretient par le dehors, dans les fourneaus, qui ſont ſi bien cimentez, que ni la flamme, ni la fumée n'empeſche aucunement ceus qui ſont occupez à ce travail, d'y vaquer ſans crainte d'aucun peril, & ſans en recevoir d'incommodité.

Outre ces trois Moulins que Monſieur le General à devant ſon Logis de la grande montagne, il en a fait faire trois à Cayonne, qui eſt un des quartiers tenus par noſtre Nation en la même Ile: l'un déquels, au lieu que tous les autres ſont tournez par des bœufs, ou par des chevaus, eſt conduit par la cheute d'un gros ruiſſeau d'eau vive, qui étant ramaſſée dans un grand reſervoir, & de-là tombant ſur une grande

La Figure des Moulins a Sucre

A. La façon de faire marcher les boeufs qui font tourner le moulin

B. Le grand Rouleau de la machine

C. Les petis Rouleaus qui brisent les cannes

D. Le Tuyau par ou le Suc decoule

E. Le Bassin qui reçoit le Suc

F. Les deux vaisseaus remplis d'eau ou de quelque autre liqueur qui degoute sur les essieus, afin d'empecher l'embrazement que le mouvement assidu pourroit causer.

G. L'essieu du grand Rouleau qui fait mouvoir toutes les roues de la machine

H. Les pieces de bois entrelassees qui lient et serrent la machine

I. Les planches, sur lesquelles les Negres posent les cannes de Sucre

K. Les grandes chaudieres dans lesquelles on fait bouillir le Suc iusques à ce qu'il soit epaissi

L. Les Negres qui servent le Moulin, et qui pouſſent les Cannes entre les Rouleaus.

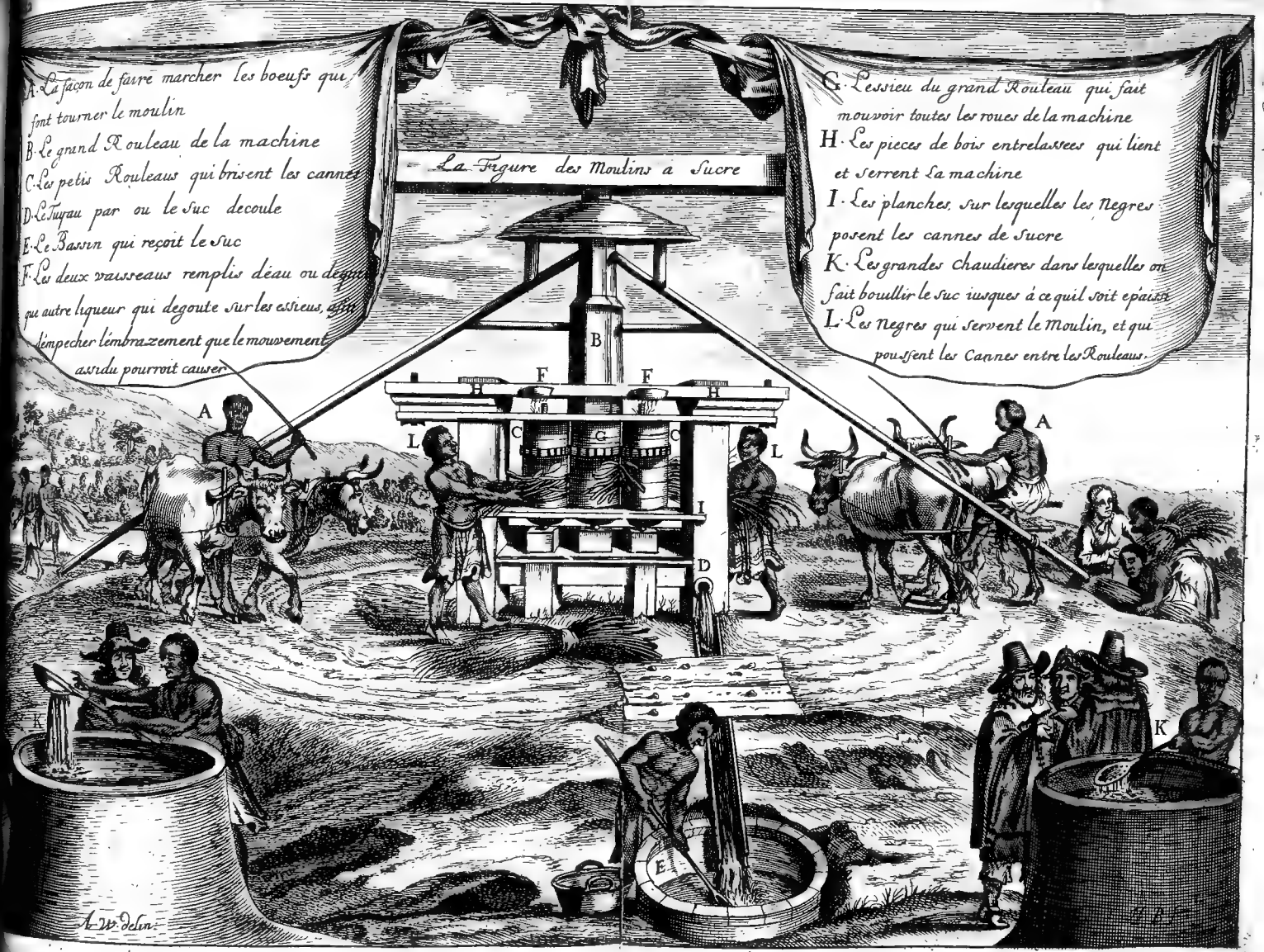

de rouë à ſeaus, fait mouvoir toute la Machine.

A l'exemple de Monſieur le General, les principaus Officiers & Habitans de l'Ile de S. Chriſtofle, ont auſſi fait edifier des Moulins à Sucre. De ſorte qu'en cette ſeule Ile, on conte aujourd'huy beaucoup plus grand nombre de ces Machines, que les Portugais n'en ont bâty juſques à preſent à Madere. Les principaus aprés ceus de Monſieur le General, ſe voyent aus habitations de Meſſieurs de Lonvilliers, de Treval, & de Benévent. Et apres ceus là Monſieur Giraud en a trois en divers quartiers de l'Ile, ou il a de belles & de grandes habitations, Monſieur de la Roſiere, Monſieut Auber, Meſſieurs l'Eſperance, de Beaupré, de la Fontaine-Paris, & de la Roche, qui ſont tous Capitaines dans la même Ile, en ont pareillement fait baſtir, comme auſſy Meſſieurs Bonhomme, de Bonne Mere, de la Montagne, Belleteſte, & Guillou, qui ſont des principaus & des plus conſiderables Habitans. Les Anglois, en ont auſſi pluſieurs en leurs quartiers, qui ſont parfaitement bien faits.

Quand ces Cannes de Sucre ſont meures, on les couppe entre deus terres, au deſſus du premier nœud qui eſt ſans Suc, & aprés leur avoir ôté le ſommet, & les avoir purgées de certaines petites feüilles, longues & extremement deliées, qui les environnent, on en fait des faiſſeaus, que l'on porte au Moulin, pour y être preſſez & écraſez, entre deus rouleaus garnis de bandes d'acier, qui ſe meuvent l'un ſur l'autre, à meſure que la Machine eſt ébranlée, par l'impreſſion qu'elle reçoit d'une grande rouë, qui la fait tourner.

Le Suc qui en découle, eſt reçeu dans un grand baſſin ou reſervoir, d'où il ſe répand par de longs canaus dans les vaiſſeaus, qui ſont deſtinez pour le faire boüillir. Dans les grandes Sucreries, il y a du moins ſix chaudieres, dont il y en a trois fort grandes, qui ſont de cuivre rouge, & de la largeur & profondeur de celles des Teinturiers, & qui ſervent à purifier le Suc qu'on doit faire boüillir à petit feu, en y meſlant de tems en tems, d'une certaine leſſive extremement forte, qui luy fait pouſſer en haut toutes les immondices, qu'on enleve avec une grande écumoire de cuivre. Aprés que ce Suc eſt bien purifié dans ces trois chaudieres, par où il paſſe alternativément,

on le coule par un drap, & en ſuitte on le verſe dans trois autres chaudieres de metal, qui ſont fort epaiſſes, aſſez amples & profondes d'un bon pied & demy; c'eſt dans ces chaudieres ou ce Suc reçoit ſa derniere cuiſon, car on luy donne alors un feu plus vif, on le remuë inceſſamment, & quand il éleve ſes bouillons un peu trop haut, & qu'on craint qu'il ne répande hors de ces chaudieres, on rabaiſſe ſa fervent en jettant dedans un peu d'huile d'olive, ou de beurre, & à meſure qu'il s'epaiſſit, on le verſe en la derniere de ces chaudieres, d'où quand il commence à ſe figer, il eſt mis dans des formes de bois ou de terre, puis il eſt porté en des galleries, où on le blanchit avec une eſpece de terre graſſe, detrempée avec de l'eau, qu'on étend deſſus, puis on ouvre le petit trou, qui eſt au deſſous de chaque forme; afin que tout ce qui reſte d'immodices dans le ſucre, coule dans un canal, qui le porte dans un vaiſſeau, qui eſt preparé à cet uſage.

La premiere écume qu'on enleve des grandes chaudieres, ne peut ſervir qu'au bétail, mais l'autre eſt propre pour faire le bruvage des ſerviteurs & des Eſclaves. Le Suc qui eſt tiré de la Canne ne peut durer qu'un jour, & ſi dans ce tems-là il n'eſt cuit, il s'aigrit & ſe change en vinaigre. Il faut auſſi apporter un grand ſoin, à laver ſouvent le reſervoir qui conſerve le ſuc qui eſt exprimé, & les canaus par où il paſſe, car s'ils avoient contracté de l'aigreur, le ſuc ne ſe pourroit reduire en ſucre. On gateroit auſſi tout l'ouvrage, ſi dans les trois grandes chaudieres qui doivent eſtre arrolées de leſſive, on y jettoit du beurre ou de l'huile d'olive, ou ſi dans les trois petites où le ſuc ſe forme en ſyrop & en grain, par la force du feu & par lagitation continuelle qui s'en fait avec une pallette, on verſoit tant ſoit peu de leſſive. Sur tout il faut bien prendre garde, de ne point laiſſer tomber de ſuc de Citron dans les chaudieres: car cela empeſcheroit abſolument le ſucre de ſe former.

Pluſieurs habitans qui n'ont pas le moyen d'avoir tant de chaudieres, & de ces grandes machines pour briſer leurs Cannes, ont des petis Moulins qui ſont faits comme des preſſoirs, qui ſont couduits par deus ou trois hommes, ou par un ſeul cheval, & avec une ou deus chaudieres, ils purifient le ſuc qu'ils

qu'ils ont exprimé, le reduiſent en conſiſtance de ſyrop, & en font de bon ſucre, ſans autre artifice.

Le plus grand ſecret pour faire de bon Sucre, conſiſte à le ſavoir blanchir; Ceus qui ont la conduite des Sucreries de Monſieur le General le ſavent en perfection, mais ils ne le communiquent pas volontiers. De ce que deſſus ou recueïlle quel eſt l'avantage & le profit ſingulier qui revient aus habitans de cette Ile, par le moyen de cette douce & precieuſe marchandiſe: Et quel contentement reçoivent nos François, de voir croître en leur terre, & ſi grande abondance & avec ſi grande facilité, ce qu'ils n'avoient auparavant que par les mains des étrangers, & à grand prix d'argent.

Cette abondance de Sucre, leur a donné envie de confire une infinité d'excellens fruits, qui croiſſent en cette Ile: tels que ſont les Oranges, les Limons, les Citrons, & autres: mais ils reuſſiſſent ſur tout au Gingembre, dont nous parlerons incontinent, & en l'admirable confiture qu'ils font du fruit de l'Ananas, & des fleurs d'Oranges & de Citrons.

Quant à la preparation du Gingembre, lors que la racine eſt meure, on la tire de terre. Puis on la fait ſécher en des lieus ſecs & aërez: la remuant ſouvent de peur qu'elle ne ſe corrompe. Les uns ſe contentent de l'expoſer au Soleil pour la ſécher: mais les autres jettent encore par deſſus de la chaux vive, reduite en poudre, pour attirer plus facilement l'humidité. Cette racine, qui tient un rang conſiderable parmy les eſpiceries, ſe transporte par tout le monde: mais elle eſt particulierement recherchée aus païs froids.

Nos François, la tirent par fois de terre avant qu'elle ſoit meure, & la confiſſent entiere avec tant d'artifice, qu'elle devient rouge & transparente comme un verre. Le Gingembre confit que l'on envoye du Breſil, & du Levant, eſt ordinairement ſec, plein de filamens, & trop piquant pour eſtre mangé avec plaiſir. Mais celuy qu'on prepare à Saint Chriſtofle, n'a point du tout de fibres, & il eſt ſi bien confit, qu'il n'y demeure rien qui reſiſte ſous la dent, quand on en veut uſer.

Il a une proprieté ſingulière pour fortifier la poitrine quand elle eſt affoiblie, par un amas d'humeurs froides, éclair-

éclaircir la voix, adoucir l'haléne, rendre bonne couleur au visage, cuire les cruditez de l'estomac, ayder à la digestion, rappeller l'apétit, & consumer les eaus & la pituite, qui rendent le corps languissant. Et même on tient, qu'il conserve, & fortifie merveilleusement la memoire, en dissipant les humeurs froides, ou la pituite du cerveau. On reduit aussi cette racine en paste, de laquelle on compose une conserve, ou une Opiate qui a les mêmes effets.

Venons à l'Indigo. La plante étant coupée, est mise en petis faisseaus, qu'on laisse pourrir dans des cuves de pierre ou de bois, pleines d'eau claire, sur laquelle on verse de l'huile, qui selon sa nature, surnage & occupe toute la superficie. On charge de pierre les faisseaus, afin qu'ils demeurent sous l'eau, & au bout de trois ou quatre jours que l'eau a boüilly, par la seule vertu de la plante, sans qu'on l'ait approchée du feu, la feüille étant pourrie, & dissoute par cette chaleur naturelle qui est en la tige; on remuë avec de gros & forts batons toute la matiere qui est dans les cuves, pour luy faire rendre toute sa substance, & apres qu'elle est reposée, on tire de la cuve le bois de la tige qui ne s'est pas pourry. Puis on remuë encore par plusieurs fois, ce qui reste dans la cuve; & aprés qu'on la laissé rassoir, on tire par un robinet l'eau claire qui surnage: Et la lie, ou le marc qui demeure au fonds de la cuve, est mis sur des formes, où on le laisse sécher au Soleil. Ce marc, est la Teinture qui est tant estimée, & qui porte le nom *d'Indigo*.

Quelques uns, expriment en des pressoirs les faisseaus de la plante pourrie, pour luy faire rendre tout son suc: Mais par ce que ce sont les feüilles de l'herbe, qui composent cette marchandise, ceus qui la veulent rendre de plus grand prix, se contentent d'avoir le marc qui demeure aprés la corruption de ces feüilles, & qui se trouve apres l'agitation, au fonds de la cuve. Le lieu où l'on prepare cette riche couleur de pourpre violette, s'appelle, *Indigoterie*.

Les François des Antilles, ont demeuré un fort long tems avant que de faire trafic de cette marchandise, à cause que la plante dont on la compose, étant de soy-même de forte odeur, exhale une puanteur insuportable, quand elle est pour-

pourrie: Mais dépuis que le Tabac à eſté à un prix fort bas, & qu'en quelques endroits, la terre ne s'eſt plus trouvée propre, pour en produire de beau comme cy devant, ils ſe ſont adonnez à la culture de l'Indigo, dont ils tirent à preſent un grand profit.

Enfin pour ce qui eſt du Cotton, nos François ne s'occupent pas beaucoup à l'amaſſer, encore qu'ils ayent pluſieurs arbres qui le produiſent aus lizieres de leurs habitations. Ce qui toutéfois eſt fort peu de choſe, au pris de ce que l'on dit d'un certain quartier, d'une Province de la Chine. Car Trigaut au Chapitre dixhuitiéme du Livre cinquiéme de ſon Hiſtoire, rapporte qu'il y croiſt tant de Cotton, que pour le mettre en œuvre, il s'y conte juſques à deus cens mille tiſſerans.

Les Anglois de la Barboude, font grand trafic de cette marchandiſe, comme auſſi ceus qui demeuroient cy devant en l'Ile de Sainte Croix. Il n'y a pas grand artifice à mettre le Cotton en état: car il ne faut que tirer du bouton entr'ouvert cette matiere, qui ſe pouſſe au dehors préſque d'elle même. Et par ce qu'elle eſt meſlée des grains de la ſemence de l'arbre, qui ſont en forme de petites féves, liées avec le Cotton, au milieu duquel ils ont pris naiſſance, on a de petites machines, qui ſont compoſées avec tel artifice, qu'au mouvement d'une rouë qui les fait jouër, le Cotton tout net tombe d'un côté, & la graine de l'autre. Aprés quoy, on entaſſe le Cotton en des ſacs avec violence, afin qu'il occupe moins de place.

Ce ſont là les principales occupations, qui entretiennent le commerce des Iles, & dont les Habitans font leur trafic ordinaire.

CHAPITRE SIXIÉME.

Des Emplois les plus honorables des Habitans Etrangers des Antilles : de leurs Eſclaves, & de leur Gouvernement.

LEs Colonies étrangeres qui habitent les Antilles, ne ſont pas ſeulement compoſées de gens errans & de baſſe condition, comme quelques uns s'imaginent, mais auſſi de pluſieurs perſonnes Nobles, & de pluſieurs familles honorables. De ſorte que les occupations que nous venons de décrire, ne ſont que pour les moins conſiderables Habitans, & pour ceus qui ont beſoin de gagner leur vie par le travail de leurs mains. Mais les autres, qui ont des hommes à gages, qui conduiſent leurs ſerviteurs & leurs eſclaves en tous ces ouvrages, ménent, quant à leurs perſonnes, une vie fort douce & fort agreable. Leurs emplois & leurs divertiſſemens, aprés les viſites qu'ils font profeſſion de rendre, & de recevoir avec grande civilité, ſont la chaſſe, la peſche, & autres honneſtes exercices. Et à l'exemple de Monſieur le General, qui eſt incomparable à recevoir avec courtoiſie, & à traitter magnifiquement ceus qui le viſitent, ſoit des François, ſoit des Etrangers : tous ceus de nôtre Nation de ſon Ile, qui ſont de la condition que nous venons de repreſenter, tiennent à faveur qu'on les frequente, & qu'on accepte les témoignages de leur civilité, qu'ils rendent avec tant de franchiſe, & d'un cœur ſi ouvert, que l'on s'en trouve doublement obligé. Ils ſont ſplendides dans les feſtins qu'ils font à leurs amis, où, avec le bœuf, le mouton, & le pourceau ; les volailles, le gibier de toutes ſortes, le poiſſon, la patiſſerie, & les confitures excellentes, ne ſont non plus épargnées qu'aus meilleures tables de France. Tous les Officiers excellent notamment en ces courtoiſies. Et à leur imitation, les moindres Habitans tiendroient avoir commis une incivilité, s'ils avoient congedié quelcun hors de chez eus, ſans luy avoir preſenté à boire, & à manger.

Le

Le Vin, la Biere, & l'Eau de vie, manquent rarement dans les Iles; & au défaut de toutes ces choſes, on y fait premierement une eſpéce de bruvage delicieus, avec cette douce liqueur qu'on exprime des Cannes de Sucre, laquelle étant gardée quelques jours, a autant de force que du vin d'Eſpagne; on en tire auſſi de l'excellente eau de vie, qui eſt fort approchante de celle qu'on aporte de France; Mais ceus qui en prenent avec excés, en ſont dangereuſement malades. De plus, ils font pluſieurs autres ſortes de boiſſons avec du ſuc d'Oranges, des Figues, des Bananes, & des Ananas, qui ſont toutes fort delicieuſes, & qui peuvent tenir lieu de vin. Ils compoſent auſſi de la Biere, avec de la Caſſaue, & des Racines de Patates, qui eſt preſque auſſi agreable, nourriſſante & rafraichiſſante, que celle qu'on leur amene d'Hollande.

Quant aus emplois honorables & neceſſaires tout enſemble pour la conſervation des Habitans des Iles, ils ſont tous profeſſion de manier les armes, & les chefs de famille ne marchent gueres ſans épée. Chaque quartier eſt rangé ſous certains Chefs & Capitaines qui y commandent. Ils ſont tous bien armez, & ſouvent on leur fait faire la reveuë, & les exercices de guerre, même dans la paix la plus profonde, ſi bien qu'en tout tems ils ſont prets, au premier coup de tambour, pour ſe rendre au lieu deſigné par leurs Capitaines. En l'Ile de Saint Chriſtofle, outre douze Compagnies de gens de pied, il y a auſſi des Compagnies de Cavalerie, comme nous en avons fait mention cy deſſus.

Et par ce que toutes les perſonnes de condition honorable, qui ſont en aſſez grand nombre en ces Iles, ont des ſerviteurs & des Eſclaves, qui travaillent à tous les ouvrages que nous avons ſpecifiez, & qu'en France on ne ſe ſert point d'Eſclaves, n'y ayant en toute l'Europe que les Eſpagnols & les Portugais, qui en aillent acheter au païs de leur naiſſanee, Angole ou Cap Vert, & Guinee: il ſera bon que nous en diſions icy quelque choſe. Mais premierement, nous parlerons des ſerviteurs à loüage, & qui ne ſont que pour un tems.

Les François, que l'on mene de France en Amerique pour ſervir, font ordinairement des actes obligatoires à leurs Mai-

tres, par devant des Notaires: Par lesquels actes ils s'obligent de les servir trois ans, moyenant un nombre de livres de Tabac qui leur sont acordées pendant ce tems-là. A cause de ces trois ans de service où ils sont engagez, on les appelle communément des *Trente-six mois*, au langage des Iles. Il y en a qui s'imaginent, que pour ne s'estre pas obligez par écrit à leurs Maitres dés la France, ils en sont moins engagez lors qu'ils sont rendus dans les Iles. Mais ils se trompent fort en celà. Car lors qu'ils se produisent devant un Gouverneur, pour se plaindre de ce qu'on les a embarquez par force, ou pour représenter qu'ils ne se sont pas obligez par écrit, on les condamne à servir trois ans, celuy qui a payé leur passages, ou tel autre qu'il plaira à leur Maitre. Si le Maitre n'a promis pour salaire à son serviteur que l'ordinaire des Iles, il n'est obligé à luy donner pendant tous ces trois ans, que trois cens livres de Tabac; Ce qui n'est pas grand chose pour s'entretenir de linge & d'habits. Car ce Maitre ne luy fournit chose quelconque pour son entretien, que la simple nourriture. Mais celuy qui dés la France promet de donner plus de trois cens livres de Tabac à celuy qui entre à son service, est obligé à les luy fournir exactement, luy en eust-il promis mille. Cét pourquoy il est avantageus à ces pauvres engagez, de ne s'en pas aller aus Iles, sans bien faire leur marché, avant que de s'embarquer.

Quant aus Esclaves ou Serviteurs perpetuels dont on se sert dans les Antilles, ils sont originaires d'Afrique; & on les améne du Cap de Vert, du Royaume d'Angole, & d'autres ports de mer qui sont en la côte de cette partie du Monde. C'est-là qu'on les achete, de même que l'on feroit des bestes de service.

Les uns sont contrains de se vendre & de se reduire à une servitude perpetuelle, eus & leurs enfans, pour éviter la faim. Car aus années de la sterilité, laquelle arrive assez souvent quand les sauterelles, qui comme des nuées inondent le païs, ont brouté tout le fruit de la terre, la necessité les presse tellement, qu'il n'y a sorte de rigueur, où ils ne se soumettent volontiers, pourveu qu'ils ayent dequoy s'empescher de mourir. En ces occasions lamentables, le Pere vend ses enfans

enfans pour du pain, & les enfans quittent Pere & Mere sans regret.

Les autres sont vendus, ayans été faits prisonniers de guerre par quelque Roytelet, car c'est la coutume des Princes de ces quartiers-là, de faire souvent des courses dans les Etats de leurs voisins, pour prendre des prisonniers, qu'ils vendent aus Portugais & aus autres Nations, qui vont faire avec eus cét étrange & barbare trafic. On leur donne en échange, du fer qu'ils prisent à l'egal de l'or, du vin, de l'eau de vie, ou quelques menuës hardes. Ils captivent aussi bien les femmes que les hommes, & les vendent pesle-mesle, à plus haut ou à moindre pris, selon qu'ils sont jeunes ou vieus, robustes ou foibles, bien ou mal proportionnez de leur corps. Ceus qui les aménent aus Iles, les revendent derechef quinze ou seize cens livres de tabac, chaque teste.

Si ces pauvres Esclaves tombent entre les mains d'un bon Maitre, qui ne les traitte pas avec trop grande rigueur, ils préferent leur servitude à leur premiere liberté: & s'ils sont mariez, ils multiplient à merveilles dans les païs chauds.

Ils sont tous noirs, & ceus qui ont le teint d'un noir plus luisant, sont estimez les plus beaus. La pluspart ont le nez un peu plat, & de grosses levres: ce qui passe aussi pour beauté entre eus. On tient même qu'en leur païs, les sages femmes leur applatissent ainsi le nez tout exprés à leur naissance. Ils ont tous les cheveus si frisez, qu'à peine se peuvent ils servir de peignes: mais ils usent de l'huile de cét arbrisseau que l'on nomme *Palma Christi*, pour empescher la vermine. Ils sont forts & robustes au possible, mais si timides & si peu adroits à manier les armes, qu'on les domte facilement.

Leur naturel est susceptible de toutes impressions; & les premieres qui leur sont données parmy les Chrestiens, aprés qu'ils ont renoncé à leurs superstitions & à leurs idolatries, ils les gardent constamment. En quoy, ils sont differens des Indiens de l'Amerique, qui sont changeaus comme des Cameleons. Entre les François habitans des Antilles, il y a de ces Négres qui jeûnent exactement le Careſme, & tous les autres jours de jeûne qui leur sont ordonnez, nonobstant leurs travaus ordinaires & continuels.

Ils ſont ordinairement orgueilleus & ſuperbes : Et au lieu que les Indiens veulent être traittez avec douceur, & qu'ils ſe laiſſent mourir de triſteſſe, ſi on les rudoye tant ſoit peu ; ceus-cy au contraire, doivent être rangez à leur devoir par les menaces & par les coups. Car ſi on ſe familiariſe un peu trop avec eus, incontinent ils en abuſent. Mais, ſi on les châtie avec moderation quand ils ont failly, ils en deviennent meilleurs, plus ſouples, & plus obeiſſans, & ſe louënt de leurs maitres. Si auſſi on uſe de rigueur exceſſive en leur endroit, ils prennent la fuite, & ſe ſauvent dans les montagnes, où ils ménent, comme de pauvres beſtes, une vie malheureuſe & ſauvage, & on les appelle alors Négres *Marons*, c'eſt à dire *Sauvages* : Ou bien ils s'étranglent par deſeſpoir. Il faut donc garder en leur conduite un milieu, entre l'extreme ſeverité & la trop grande indulgence, ſi on les veut conſerver en leur devoir, & en tirer un bon ſervice.

Ils s'aiment paſſionément entre eus, & bien qu'ils ſoyent nez en païs differens, & quelquefois ennemis les uns des autres, ils s'entreſupportent & s'entr'aident au beſoin, comme s'ils étoyent tous freres. Et quand leurs maitres leur donnent la liberté de ſe recréer, ils ſe viſitent reciproquement, & paſſent les nuits entieres en jeus, en danſes, & en autres paſſetems & réjouiſſances, & même en petis feſtins, chacun d'eus épargnant ce qu'il peut, pour contribuër au repas commun.

Ils ſe plaiſent à la muſique, & aus inſtrumens qui peuvent rendre quelque ſon agreable & faire une eſpéce d'harmonie, laquelle ils accompagnent de leurs vois. Autréfois ils avoient à Saint Chriſtofle un certain rendez-vous au milieu des bois, où ils s'aſſembloient tous les Dimanches, & tous les autres jours de feſte, aprés le ſervice de l'Egliſe, pour donner quelque relaſche à leurs corps. Ils paſſoyent-là quelquéfois le reſte du jour, & la nuit ſuivante, en danſes, & en entretiens agreables, ſans prejudice de l'ouvrage ordinaire de leurs maitres. Même on remarquoit, qu'aprés qu'ils s'étoyent divertis de cette ſorte, ils travailloient de beaucoup meilleur courage, ſans témoigner aucune l'aſſitude, & mieus que s'ils euſſent repoſé en leurs cabanes tout le long de la nuit. Mais par ce que, pour entretenir ces réjouiſſances publiques, ils déro-

boient

boient ſouvent les volailles & les fruits des voiſins, & quelquefois de leurs maitres, l'exquiſe ſageſſe de Monſieur le General, qui n'eſtime pas les moindres choſes, indignes de ſes ſoins, leur a interdit ces aſſemblées nocturnes: & à preſent s'ils ſe veulent divertir, ils le font ſeulement en leur voiſinage, avec la permiſſion de leurs maitres, qui leur accordent volontiers cette honneſte liberté.

Au reſte, celuy qui a une douzaine de ces Eſclaves, peut être eſtimé riche. Car outre que ces gens-là cultivent & entretiennent tous les vivres neceſſaires pour la ſubſiſtance de leurs maitres, & pour la leur: étant bien conduits ils font beaucoup de marchandiſe de Tabac, de Sucre, de Gingembre, & d'Indigo, qui apportent un grand profit. Et leur ſervice étant perpetuel, leur nombre s'accroiſt de tems en tems, par les enfans qui leur naiſſent; leſquels pour tout heritage ſuccedent à la ſervitude & à la ſujettion de leurs parens.

Tous les Habitans étrangers, qui ont leur demeure en ces Iles, ſe gouvernent ſelon les Lois & les coutumes de leurs païs.

Parmy les François de Saint Chaiſtofle, la Juſtice s'adminiſtre par un Conſeil compoſé des principaus Officiers de la Milice de l'Ile, auquel Monſieur le General Préſide. Et bien qu'il y ait des maiſons propres & deſtinées à cette action, comme cette Chambre du Conſeil, que nous avons décrite en ſon lieu, neantmoins ce Conſeil s'aſſemble par fois; ſelon que le tems & les affaires le peuvent requerir, & que Monſieur le General le trouve le plus à propos pour ſa commodité; ſous une eſpéce de grand Figuier, qui eſt de la groſſeur du plus gros Orme, proche le Corps-de-garde de la Baſſe-terre, & tout joignant la Rade.

C'eſt en ce Conſeil, que ſans uſer de tant de formalitez que l'on a inventées pour rendre les Procés immortels, tous les differens qui peuvent ſurvenir entre les Habitans, ſont vuidez à l'amiable, & terminez le plus ſouvent à la premiere ſeance, ſans qu'il coûte rien aus parties, ſinon ce que celle qui eſt trouvée avoir tort, doit payer, ſuivant la coutume, au profit des pauvres, & de l'entretien de l'Egliſe, & pour la ſatisfaction de la partie qui eſtoit intereſſée.

Ce

Ce Conſeil condamne auſſi à mort en dernier reſſort.

Les Gouverneurs des autres Iles, rendent auſſi la Juſtice, chacun en ſon Gouvernement. De ſorte, qu'il ne faut pas ſe perſuader qu'on vive en ces païs-là, ſans ordre & ſans régle, comme pluſieurs ſe l'imaginent. Et c'eſt une merveille, de ce qu'y ayant là des perſonnes ramaſſées de tant de divers païs, & qui ſont d'humeurs ſi differentes, le deſordre ne s'y ſoit pas gliſſé, & qu'on les puiſſe contenir dans le devoir & la ſujetion des Lois.

Voila pour ce qui regarde les Habitans Etrangers des Antilles.

CHAPITRE SETTIÉME.

De L'origine des Caraïbes, Habitans Naturels du Païs.

L'Ordre que nous nous ſommes propoſé, demande que nous parlions deſormais, des Indiens Habitans Naturels des Antilles. Et il n'eſt paſt beſoin d'agiter icy cette grande & difficile queſtion, comment la race des hommes s'eſt répanduë en l'Amerique, & d'où elle eſt venuë en ce Nouveau Monde. De grands perſonnages ont traitté cette matiere avec tant de ſuffiſance, d'exactitude, & de ſolidité, que ce ſeroit une choſe ennuyeuſe & ſuperfluë d'en entretenir preſentement les Lecteurs. Joint, que l'Hiſtoire de l'Origine de nos Sauvages Antillois, ne requiert pas que nous en prenions le commencement ſi haut, ni ſi loin.

Les Anciens & naturels Habitans des Antilles, ſont ceus que l'on a nommez *Cannibales*, *Antropofages*, ou Mangeurs d'hommes: & que la plûpart des Auteurs qui en ont écrit, appellent *Caribes:* Mais leur nom primtif & originaire, & qui a plus de gravité, eſt celuy de *Caraïbes*, comme ils le prononcent eus-mêmes, auſſi bien que ceus de leur Nation, qui ſe trouvent en la terre ferme de l'Amerique: ſoit au continent Septentrional, ſoit au Meridional. Et par ce que c'eſt auſſi

auſſi l'appellation la plus commune, en la bouche de nos François Habitans de ces Iles, & qu'elle eſt ſuivie par les derniers Ecrivains, nous l'employerons plutôt que l'autre, en la ſuitte de cette Hiſtoire.

Quelques uns eſtiment que ce nom de *Caraïbes* n'eſt pas naturel aus Sauvages Antillois; mais qu'il leur a été impoſé par les Eſpagnols, comme à pluſieurs Sauvages du Continent Meridional qui le portent: de même que celuy de *Galibis*, ou de *Calibites*, à leurs alliez Habitans du même Continent. Ceus qui ſont de cette opinion, diſent que les Eſpagnols ont bien pû donner à ces Peuples ce nom de Caraïbes, veu qu'ils ont parcouru tous les quartiers de l'Amerique Meridionale, & qu'ayant fait les premieres Cartes, ils ont marqué ces Nations-là ſous ce nom, qui leur eſt demeuré depuis. Pour preuve de cela, ils aléguent, que les Caraïbes ne ſe nomment jamais ainſi entr'eus, ſinon lors qu'ils ſont yvres, & qu'ayant la teſte pleine de vin, ils ſautent & ſe réjoüiſſent, diſant en leur Baragoin, *Moy bonne Caraïbe*. Que hors de là, ils ſe ſervent ſeulement de ce mot lors qu'ils ſont parmy les Etrangers, & que dans leur négoce, & leur communication avec eus, ils ſe veulent donner à connoitre à eus, ſachant bien que ce nom leur eſt connu. Mais quentr'eus ils s'appellent toujours, auſſi bien que font ceus de leur Nation de la Terre ferme, & les Calibites, *Calinago*, qui eſt le nom des Hommes; & *Calliponan*, qui eſt celuy des Femmes. Et qu'ils ſe nomment encore *Oubao-bonon*, c'eſt à dire, *Habitans des Iles*, ou Inſulaires: de même qu'ils appellent ceus du Continent, *Baloüé-bonon*, c'eſt à dire, *Habitans de terre ferme*.

Avec tout cela neantmoins, il n'y a guere d'aparence que le nom de Caraïbe ſoit venu des Eſpagnols, & que nos Inſulaires ne l'ayent porté que depuis qu'ils ont été connus d'eus; Premierement, parce qu'avant que les Eſpagnols ni les Portugais euſſent penetré au Breſil, il s'y trouvoit de certains hommes plus ſubtils & plus ingenieus que les autres, que les Breſiliens nommoient Caraïbes, ainſi que Jean de Lery l'a remarqué dans ſon Hiſtoire. Secondement il eſt conſtant, qu'il y a des Sauvages qui portent le nom de *Caraïbes*, en des quartiers du Continent de l'Amerique Meridionale, où les Eſpagnols

n'ont jamais eu de commerce. Car non seulement ceus de la Nation de nos Insulaires, qui habitent le long de ces costes de l'Amerique Meridionale, & qui sont voisins des Collonies Hollandoises de *Cayenne* & de *Berbice*; mais ceus encore qui demeurent bien avant dans ce Continent Meridional, au dessus du sault des plus celebres rivieres, s'apellent eus mêmes *Caraïbes*. De plus, nous verrons dans la suitte de ce Chapitre, qu'il y a au Continent Septentrional une Nation puissante, composée en grande partie de certaines Familles qui se glorifient encore à present, d'estre Caraïbes, & d'en avoir reçeu le nom, long-tems avant que l'Amerique ait été découverte. Aprés, quand même les Espagnols auroient voulu imposer ce nom à toutes ces Nations, comment pourroit on prouver qu'elles l'eussent voulu accepter de la main de gens inconnus & ennemis: Or il est certain que non seulement tout ces peuples, s'apellent eus-mêmes Caraïbes, mais que de plus, ils se glorifient & tirent avantage de ce nom, comme Monsieur du Montel l'a ouï de leur bouche plusieurs fois: se plairoient ils à faire trofée d'un nom qu'ils auroient reçeu de leurs ennemis? Que si, comme nous le verrons tantost, les ancestres de nos Sauvages Insulaires, ont reçeu des Apalachites le nom de *Caraïbes*, au lieu de celuy de *Cofachites* qu'ils portoient auparavant, ils le prirent de personnes amies & confederées, & même comme un éloge d'honneur? Enfin, ce n'est pas seulement dans l'yvresse, & dans la débauche, que nos Indiens Antillois se nomment *Caraïbes*, mais aussi, lors qu'ils sont sobres & de sang froid. Que s'ils se nomment entr'eus *Calinago*, ils peuvent bien avoir plusieurs noms diferens, sans que pour cela il s'ensuive, que les Européens leur en ajent donné quelcun de ceus là. Pour ce qui est du nom *d'Oubao-bonon*, sa signification montre assez, qu'il ne leur est pas particulier, & qu'il se peut apliquer à tous les Insulaires generalement: Et s'ils se servent plutôt du nom de *Caraïbes*, que d'un autre nom, en parlant aus Etrangers, c'est parce qu'ils savent en effet, que ce nom leur est plus connu: Mais cela n'emporte pas, qu'ils l'ayent reçeu des Espagnols, il seroit sans doute plus probable de dire, que les Espagnols l'ayant apris d'eus, l'auroient en suite communiqué

que aus autres Européens. Mais au fonds, il n'importe guére ce que l'on en croye : Et chacun en peut avoir quel ſentiment il luy plaira. Nous ne faiſons que propoſer ce qui nous ſemble plus vray-ſemblable.

Quant à l'Origine des Caraïbes Inſulaires, ceus qui en ont parlé juſques icy, ont eu ſi peu de lumiere pour ſe conduire dans cette obſcure antiquité, qu'à vray dire ils n'y ont marché qu'à tâtons. Quelques uns s'imaginent qu'ils ſont venus des Juifs, ſe fondant entre autres choſes, ſur ce que les parentes des Caraïbes leur ſont naturellement aquiſes pour femmes, & qu'une partie d'eus, ne mangent point de Pourceau, ni de Tortuë. Mais c'eſt prendre la choſe infiniment loin, & ſur de trop foibles conjectures. Il y en a, qui les font deriver du havre de Caribana, & qui pretendent qu'ils en ſont iſſus. Mais cette opinion n'eſt fondée que ſur la ſeule rencontre des mots de *Caribana* & de Caribes, ſans aucun autre fondement.

D'autres diſent par une ſimple conjecture, que ces Sauvages ſont Originaires des grandes Iles, & qu'il n'y a pas bien long tems qu'ils habitent les Antilles, n'étant que des refugiez, des reſtes, & des parcelles de debris, en un mot des réchappez des horribles maſſacres que firent les Eſpagnols, lors qu'ils s'emparerent de Saint Domingue, Cube, Jamaique, & Porto-Rico. Mais la verité de l'Hiſtoire nous témoigne, que dés le commencement de la découverte de l'Amerique, les Antilles étoient occupées & peuplées par les Caraïbes. Et que d'abord, ils furent ſurpris & mal-traittez par les Eſpagnols. Mais que puis aprés les Eſpagnols étant vivement repouſſez, & reſſentans beaucoup d'incommoditez de cette guerre, firent une eſpece d'acord avec quelques uns d'entr'eus : comme nous le verrons plus particulierement au Chapitre de leur Guerres. Ajouſtez à cela, que les Indiens de Coraçon, qui ſont ſans contredit de ces veritables réchapez, & qui ont encore parmy eus des perſonnes vivantes, qui demeuroient au port, dit à preſent *de l'Ile à Vache*, en l'Ile Hiſpaniola, quand les premiers Eſpagnols y aborderent, n'ont aucun mot de la langue Caraïbe en la leur, ni aucune faſſon de faire, d'où l'on puiſſe recueillir qu'ils ayent jamais

eu de communication avec les Caraïbes. Outre que ceus des grandes Iles, qui pouvoient prendre la fuite pour eviter la tyrannie des Eſpagnols, avoient bien meilleur conte de ſe retirer aus terres qui étoient au deſſous d'eus, & où les vens reguliers les portoient, que de remonter contre le vent, & ainſi retarder leur fuite, s'expoſer à mille perils de la mer, & allonger leur voyage de vint fois autant. Car c'eſt merveille quand des vaiſſeaus tels que ſont les leurs, peuvent gagner contre le vent une lieuë en un jour. Et il arrive le plus ſouvent à de bien grands vaiſſeaus qui veulent remonter, qu'ils reculent plus en trois heures qu'ils n'avoient avancé en ſix jours. Nous ſavons de bons Pilotes, qui ont mis trois mois à remonter du *Cul-de-Sac*, de Saint Domingue, à Saint Chriſtofle; au lieu que pour deſcendre de Saint Chriſtofle à Saint Domingue, il ne faut d'ordinaire que quatre ou cinq jours au plus.

Quant au ſentiment que les Caraïbes eus mêmes ont de leur propre origine, ignorans les monumens de l'antiquité, autant que peu curieus de l'avenir, ils croyent la plupart eſtre venus des Calibites ou Galibis, leurs alliez & grans amis, Habitans de l'Amerique Meridionale, & voiſins des *Aroüagues*, ou *Aloüagues*. en cette contrée, ou en cette Province, qui ſe nommé communément *Guyana*, ou *Coſte Sauvage*. Et ceus qui adherent à cette opinion, ſe fondent ſur la conformité de langage, de Religion, & de mœurs, qui ſe trouve entre les Caraïbes Inſulaires & les Calibites : Bien qu'au reſte, cette reſſemblance puiſſe venir en partie de l'alliance & de l'amitie particuliere qu'ils ont entr'eus, en partie du voiſinage des Caraïbes du Continent Meridional, & de ces Calibites, & en partie d'autres cauſes que nous repreſenterons cy-aprés.

Mais ces pauvres Sauvages Inſulaires, ne s'accordent pas entr'eus, dans le recit particulier qu'ils font de leur extraction, & de la cauſe qui les a portez dans les Iles, & ils ne peuvent dire le tems. Voicy ce que ceus de Saint Vincent, & quelques autres, en ont recité à Monſieur du Montel, & qu'il nous a fait voir dans ſes Memoires curieus. Tous les Caraïbes étoient autrefois aſſujetis aus Aroüagues & obeiſſoient

ſoient à leur Prince. Mais une partie d'entr'eus ne pouvant plus ſuporter ce joug-là, ſe rebellerent. Et afin de pouvoir vivre en repos, éloignez de leurs ennemis, ils ſe retirerent aus Antilles, qui étoient alors inhabitées, & aborderent premierement en l'Ile de *Tabago*, qui eſt l'une des plus proches du Continent. Dépuis les autres *Calibites* ſecouërent auſſi la domination des *Aroüagues*, mais ſe trouvans aſſez forts, ou n'ayans pas la même inclination que les précedens, ils demeurerent en leur païs : Et ils s'y ſont toujours conſervez juſqu'à preſent, qu'ils y vivent encore libres, mais ennemis des *Aroüagues*, ayant un Capitaine General de leur propre Nation, qui leur commande. Ils ſont auſſi demeurez juſqu'à cette heure confederez & ſinguliers amys des Caraïbes.

C'eſt ſur ce recit là même que l'on fonde, & par ce détail que l'on explique le nom de *Caraïbes*, comme s'il ſignifioit *Rebelles*, ſoit qu'il ait eſté impoſé à nos Antillois par les *Aroüagues*, ſoit que ces Peuples l'ayent pris eus mêmes, pour leur ſervir d'une eſpece de trofée, tirant gloire de leur noble ſoulevement, & de leur genereuſe Rebellion, qui les a mis en paix & en liberté. Mais il ne faut autre choſe pour montrer que *Caraïbe* ne veut pas dire *Rebelle*, comme le poſe entr'autres un certain Journal d'un Hollandois, ſinon qu'il y a pluſieurs Colonies en divers endroits de la terre ferme de l'Amerique, ſoit au Septentrion, ſoit au Midy, que perſonne ne pretend, & ne peut pretendre, avoir jamais eſté ſous la puiſſance des *Aroüagues*, & qui cependant portent ce nom de *Caraïbes*. Que s'il y en a d'entr'eus qui ſe ſoyent rebellez contre d'autres Souverains, s'étans dépuis reconciliez avec eus, & vivant encore aujourduy au milieu d'eus, ſous ce nom de Caraïbes, ainſi que nous le verrons plus particulierement tantoſt, il ny a nulle apparence, qu'il exprime des *Rebelles*, puiſque ce leur ſeroit une flétriſſure, & une marque d'infamie.

Mais, ceus qui ont converſé long-tems avec les Sauvages de la Dominique, raportent que ceus de cette Ile eſtiment que leurs Anceſtres ſont ſortis de la Terre ferme, d'entre les *Calibites*, pour faire la guerre à une Nation d'*Aroüagues* qui habitoit les Iles, laquelle ils détruiſirent entierement, à la reſer-

reſerve de leurs femmes, qu'ils prirent pour eus, ayant par ce moyen repeuplé les Iles. Ce qui fait, qu'encore aujourduy les femmes des Caraïbes Inſulaires, ont un langage different de celuy des hommes en pluſieurs choſes, & conforme en quelque choſes à celuy des *Aroüagues* du Continent. Celuy qui étoit le Chef de cette entrepriſe, donnoit les Iles conquiſes à ſes confidens. Et celuy qui avoit eu en ſon partage la Dominique, ſe diſoit *Ouboutou-timani*, c'eſt à dire Roy, & ſe faiſoit porter ſur les épaules de ceus que les Inſulaires nomment *Labouyou*, c'eſt à dire ſerviteurs.

Il y a ſi peu de certitude, & tant d'inconſtance en toutes ces narrations, & en d'autres ſemblables que ces pauvres ignorans peuvent faire ſur ce ſujet, que ſelon l'avis des plus ſages, il n'y a guére d'aparence d'y aſſoir aucun fondement. En effet, ces Sauvages eus mêmes, n'en parlent qu'a l'avanture, & comme des gens qui reciteroient des ſonges: tant ils ont été peu ſoigneus de la tradition de leur origine: Et ils ſe contrediſent & ſe refutent les uns les autres, par la diference de leurs recits. Nous verrons neantmoins à la fin de ce Chapitre, ce qui pour ſembler probablement, leur avoir donné ocaſion à la plupart, de croire qu'ils ſont venus des *Calibites*.

Dans tous ces divers ſentimens, que nous avons raportez ou des Eſcrits ou des diſcours de pluſieurs, il y a cecy de loüable, que ceus qui les mettent en avant, ſuivent les connoiſſances qu'ils ont, & qu'ils font leurs efforts pour éclaircir & pour développer des veritez anciennes & inconnuës. Mais comme la Relation que nous allons donner de l'Origine des Caraïbes Inſulaires, eſt la plus ample la plus particuliere, la plus curieuſe, & la mieus circonſtantiée, qui ait paru juſqu'à preſent, auſſi la tenons nous pour la plus veritable, & la plus certaine, laiſſant toutéfois à la liberté du Lecteur judicieus, de ſuivre tel ſentiment qu'il jugera le plus raiſonable. Au reſte, comme nous devons rendre à chacun la loüange qui luy apartient, le public ſera redevable de ces particularitez & de ces lumieres, à l'obligeante communication que nous en a donnée Monſieur *Briſtok*, Gentil-homme Anglois, l'un des plus curieus hommes du Monde, & qui entre ſes autres riches con-

connoiſſances, parle en perfection la langue des Virginiens & des Floridiens; Ayant veu dans ſes beaus voyages toutes les Iles, & une grande partie de l'Amerique Septentrionale. C'eſt par ce moyen, qu'il a appris exactement ſur le lieu même, dont nous allons faire mention, & par des perſonnes intelligentes, & qui luy ont parlé avec certitude, l'Hiſtoire ſuivante de l'Origine de nos Sauvages, dont il garentira toujours la verité, lors qu'il en ſera beſoin.

Les *Caraïbes*, ſont Originaires de l'Amerique Septentrionale, de la Terre que l'on appelle maintenant la Floride. Ils ſont venus habiter les Iles, aprés eſtre ſortis du milieu des *Apalachites*, entre léquels ils ont demeuré long-tems. Et ils y ont laiſſé de leurs gens, qui portent encore aujourduy le nom de *Caraïbes*. Mais leur premiere origine eſt des *Coſachites*, qui changerent ſeulement de nom, & furent appeliez *Caraïbes*, en la terre des *Apalachites*, comme nous l'allons voir incontinent.

Les *Apalachites* ſont une Nation puiſſante & genereuſe, qui ſubſiſte encore à preſent en la même contrée de la Floride. Ils habitent un beau & grand païs nommé *Apalache*, dont ils ont reçeu leur nom: & qui commence ſur la hauteur de trente-trois degrez & vint-cinq ſcrupules, du Nord de la Ligne Equinoctiale, & s'étend juſqu'au trente-ſeptiéme. Ce Peuple, communique à la mer du grand Golfe de la Mexique, ou de la Neuve Eſpagne, par le moyen d'une Riviere qui prenant ſa ſource des Montagnes *Apalates*, au pied déquelles ils habitent, aprés avoir arroſé pluſieurs belles campagnes, ſe vient enfin rendre en la Mer, pres des Iles de *Tacobago*. Les Eſpagnols ont nommée cette Riviere, *Rio del Spiritu Santo*. Mais les Apalachites luy conſervent ſon ancien nom *d'Hitanachi*, qui ſignifie en leur langue, *Belle & agreable*. Du coſté du Levant, ils ſont ſeparez de toutes les autres Nations, par de hautes & longues montagnes, qui ſont couvertes de nége en leur ſommet la plus grande partie de l'année, ce qui les ſepare de la Virginie. Des autres coſtez ils confinent avec pluſieurs petis Peuples, qui leur ſont tous amis & confederez.

Ces

Ces Apalachites, se glorifient d'avoir poussé des Colonies bien avant dans la Mexique. Et ils montrent encore à present un grand chemin par terre, par lequel ils disent que leurs troupes passerent pour s'y rendre. Les Habitans du païs les nommerent à leur arrivée *Tlatuici*, qui signifie *Montagnars*: car ils estoient plus robustes & plus genereus qu'eus. Ils se placerent en un quartier pareil à celuy de leur naissance, situé au pied des montagnes, en une terre fertile; Où ils bâtirent une Ville de même forme & figure que celle dont ils estoient sortis, laquelle ils occupent encore aujourduy. Ils s'y sont tellement unis par mariages, & par d'autres liens de paix, qu'ils ne font plus qu'un Peuple avec eus. Et on ne les pourroit discerner, s'ils n'avoient retenu plusieurs mots de leur langue originaire, qui est la seule difference que l'on y remarque.

Aprés que les Apalachites eurent fait cette peuplade, les Cofachites qui demeuroient plus au Nord de l'Amerique, en un païs merécageus & présque sterile, & qui avoient vécu jusques la en bonne intelligence avec eus, sachant qu'ils étoient alors dénuez de leurs meilleurs & plus vaillans hommes, prirent l'occasion qui leur étoit favorable, pour entreprendre sur ces Apalachites leurs voisins, & les chasser de leurs demeures, ou du moins partager avec eux la terre où ils habitoient, aprés qu'ils s'en seroient rendus maitres. Ce dessein, ayant été ménagé fort adroitement entre les Chefs des Cofachites, ils le publierent puis aprés par tous leurs villages, & le firent approuver à tous les Chefs de familles, qui au lieu de cultiver & d'ensemencer la terre de *Mays*, au commencement du Printems, comme ils avoient accoustumé de faire chaque année, préparerent leurs arcs, leurs fléches, & leurs massuës: & aprés avoir mis le feu en leurs villages, & s'être munis du peu de provisions qu'ils avoient de reste de l'hyver passé, ils se mirent en campagne avec leurs femmes & leurs enfans, & tout le petit bagage qu'ils avoient, dans la resolution de mourir ou de vaincre, puis qu'ils ne pouvoient plus rebrousser chemin, & retourner en un lieu qu'ils avoient détruit & dépouillé de toutes sortes de commoditez.

En

En cét équipage, ils arriverent bien toſt ſur les frontieres de leurs voiſins. Les Apalachites, qui ne penſoient à rien moins, qu'à avoir un ennemy ſur les bras, étoient alors occupez à planter leur *Mays*, & les racines qui ſervent à leur nourriture ordinaire. Ceus qui demeurent auprés du grand Lac, qu'ils nomment en leur langue *Theomi*, ayant apperceu ceſte puiſſante armée qui venoit fondre ſur eux, ſe retirerent incontinent aus montagnes voiſines, & laiſſerent leurs villages, & leur beſtail, à la diſcretion de l'ennemy; Puis ils furent de là au travers des bois, porter la nouvelle de cette irruption, aus villes qui ſont dans les vallées, entre les premieres montagnes, où reſidoit le *Paracouſſe*, qui eſt le Roy du païs, avec toutes les forces les plus conſiderables de ſon Etat. Sur cette nouvelle ſi ſurprenante, ce Prince, pendant qu'il ſe preparoit à aller à la rencontre de l'ennemy, fit gagner, par ceus qui ſe trouverent le plu-toſt prets à cette expedition, les avenuës des montagnes, & mit des embuſcades en divers endroits des grandes forêts, qui ſont entre le grand Lac & les montagnes, & par leſquelles il faut paſſer pour entrer en une belle & ſpacieuſe vallée, qui a plus de ſoixante lieuës de long, & environ dix de large; où ſont les demeures des principaus du païs, & les villes les plus conſiderables de l'Etat.

Pendant que les Cofachites s'amuſoient au pillage des maiſons, qu'ils avoient trouvées prés du grand Lac, les Apalachites eurent moyen de ſe preparer à les recevoir. Mais eus, au lieu de prendre les routes & les chemins ordinaires qui conduiſoient au plat païs, qui eſt entre les montagnes comme nous avons dit, aprés avoir laiſſé les femmes & les enfans prés du grand Lac, avec quelques trouppes qu'ils détacherent de leur armée pour les garder, étant guidez par quelques Apalachites qu'ils avoient ſurpris peſchant au grand Lac, furent au travers des bois, des montagnes, & des précipices, où les Chamois n'auroient pû marcher qu'a grand' peine, ſe rendre tout au cœur & au centre du païs, en une Province appellée *des Amanites*. Ils ſurprirent ſans reſiſtance les premieres places, qu'ils trouverent gardées ſeulement par les femmes, par les enfans, & par quelques vieillards qui

n'avoient pû ſuivre le Roy, lequel avec ſon peuple, étoit allé attendre l'Ennemy, aus deſcentes ordinaires qui conduiſent au païs.

Les Cofachites, voyans que leur deſſein avoit ſi bien reuſſy, & qu'il y avoit grande apparence qu'en peu de tems ils ſe rendroient maitres de tout le païs, puis que leur commencement avoit été ſi heureus, pouſſerent incontinent leurs conqueſtes plus outre; & ayant des villes de retraitte, où ils avoient laiſſé de bons hommes en garniſon, ils furent au devant du Roy d'Apalache, en intention de le combattre, ou dumoins, de l'obliger à leur laiſſer la paiſible jouïſſance d'une partie du païs. L'Apalachite, fut extrémement ſurpris quand il apprit que l'ennemy qu'il attendoit aus frontieres & aus avenuës acouſtumées du païs s'étoit déja emparé d'une Province qui étoit au centre de ſes Etats, & qu'il avoit laiſſé garniſon dans les villes & autres places conſiderables. Neantmoins, comme il étoit magnanime & courageus, il voulut eſſayer ſi le ſort des armes luy ſeroit auſſi favorable, qu'il croyoit ſa cauſe bonne & juſte. Il deſcendit donc avec les ſiens des montagnes où il s'étoit campé: & aprés avoir animé ſes gens au combat, il attaqua bruſquement l'avant-garde des Cofachites, qui étoit venu reconnoître ſa contenance. Lors que de part & d'autre ils eurent conſumé toutes leurs fléches, ils vinrent aus mains; & ayant pris leurs maſſuës, il ſe fit un grand carnage des deus armées, juſques à ce que la nuit les ayant ſeparez, les Cofachites remarquerent qu'ils avoient perdu beaucoup des leurs en cette rencontre, & trouverent qu'ils avoient à combattre un peuple plus vaillant, qu'ils ne s'étoient imaginé: & par conſequent qu'ils feroient mieus de traitter avec luy a l'amiable, que de hazarder encor une fois leurs troupes en un païs étranger.

Ils reſolurent donc d'envoyer dés le matin des Ambaſſadeurs au Roy des Apalachites, pour luy preſenter des conditions de paix, & pour en cas de refus (diſſimulant la perte qu'ils avoient faite au dernier combat) luy declarer la guerre, & le ſommer de ſe tenir preſt à l'inſtant, pour recevoir leur attaque, qui ſeroit bien plus rude que celle qu'il avoit experimentée le jour precedent, que leurs forces étoient alors

alors toutes unies. Le *Paracouſſis* d'Apalache ayant ouï ces Ambaſſadeurs, demanda la journée pour adviſer ſur leur propoſition de paix. Et enſuite, leur ayant auſſi demandé les articles & conventions ſous leſquelles ils vouloient traitter avec luy, en cas qu'il inclinaſt à une paix, ils luy dirent qu'ils avoient quitté leur terre en intention de ſe placer, ou par amitié, ou par force, en ce bon & gras païs qu'il poſſedoit : Et que s'il agréoit le premier de ces moyens, ils demandoient de faire un même Peuple avec les Apalachites, d'habiter en leur terre, & de la cultiver; & ainſi de remplir les places vuides de ceus d'entr'eus qui s'étoient débandez de puis peu, pour aller au loin planter une nouvelle Colonie.

L'Apalachite, aſſembla ſon Conſeil ſur ces propoſitions; & en ayant fait l'ouverture, il repreſenta que l'armée des Cofachites leur empeſchoit le ſecours, qu'ils pourroient avoir des autres Provinces, qui n'avoient pas été preſtes pour venir avec eus à cette guerre. Que par même moyen le paſſage des vivres leur étoit entiérement fermé. Que l'ennemy étoit maitre de la Campagne; & que ſans coup ferir, il étoit entré en l'une des meilleures Provinces de tout l'Etat, où il s'étoit ſaiſy des places de la plus grande importance. Et que bien qu'en la journée precedente, il eut remarqué la fidelité & la generoſité incomparable des ſiens, à attaquer & à combattre leurs ennemys, ſur leſquels ils avoient remporté de tres-notables avantages, toutéfois cét heureus ſuccés avoit été acheté par la perte de ſes plus vaillans Capitaines & de ſes meilleurs Soldats; Par conſequent, qu'il falloit aviſer à conſerver le reſte du Royaume, en épargnant ce qu'il y avoit encore d'hommes d'élite. Et puiſque les ennemis propoſoient d'abord des conditions de paix, ce ſeroit ſagement fait d'y entendre, ſi cela ſe pouvoit faire ſans préjudice de leur gloire, & de la grande renommée qu'ils s'étoient aquiſe juſques alors. Qu'au reſte, la terre qui étoit deſerte en pluſieurs endroits, par la tranſmigration d'une partie de leurs habitans, étoit aſſez grande & aſſez fertile, pour les nourrir tous.

Tous les Chefs des Apalachites ayant ouï la propoſition de leur Roy, & jugeant que ce n'etoit pas la timidité, qui l'obligeoit à pancher du coſté d'un accommodement avec les Cofachites, veu que le jour précedent il s'étoit trouvé au plus fort de la meſlée: mais que c'eſtoit le ſeul deſir qu'il avoit de ne les pas expoſer témérairement, & de conſerver ſon peuple lequel étoit déja en proye à l'ennemy, qui occupoit une des plus floriſſantes Provinces. Ayant auſſi eu advis par quelques coureurs, qui s'étoient rendus en l'armée du Roy par des voyes détournées, & qui venoient des Villes, où les Cofachites avoient leurs garniſons, qu'ils traittoient avec grande douceur & grand reſpect les femmes & les vieillards, qu'ils y avoient trouvez; ils ſouscrivirent unanimement au ſentimens du Prince, & répondirent qu'il faloit entendre à un bon accord, & faire en ſorte que les conditions en fuſſent les plus avantageuſes, que la conjoincture préſente de leurs affaires le pouvoit permettre. Et aprés avoir confirmé cette reſolution par leur *Ha ha*, qui eſt la marque de l'applaudiſſement & de la ratification qu'ils ont coutume de donner à leurs déliberations, ils la ſignifierent aus Ambaſſadeurs des Cofachites, qui l'attendoient avec impatience.

Cette nouvelle eſtant apportée au camp des Cofachites, ils la receurent avecque joye, comme eſtant conforme à la fin qu'ils s'eſtoient propoſée, en entreprenant la guerre, & en quittant leur païs. Ils deputerent donc ſur le champ des principaus d'entr'eus, pour convenir avec les Apalachites, des moyens de cette paix, & pour en paſſer tous les articles. Ces Deputez, eſtant arrivez au lieu où le Prince d'Apalache les attendoit, avec les plus conſiderables de ſa Cour, aſſis ſur un ſiege plus relevé que les autres, & couvert de riche fourrure, ils furent receus courtoiſement. Et ayant pris ſeance, le Roy leur fit preſenter à boire d'un certain bruvage nommé *Caſſine*, dans une coupe dont ſelon la coûtume il goûta le premier. Tous ceus du Conſeil en burent en ſuite: Et puis on entra de part & d'autre en traitté d'accord, à ces conditions.

Que les Cofachites, habiteroient peſle-meſle dans les villes & les bourgs des Apalachites. Qu'ils ſeroient en toutes choſes eſtimez & tenus comme les Naturels du païs. Qu'ils jouy-

jouyroient entierement des meſmes franchiſes. Qu'ils ſeroient ſujets au Roy comme les autres. Qu'ils embraſſeroient la Religion & les coûtumes du païs. Ou que s'ils aimoient mieus, les Apalachites leur quitteroient la belle & grande Province *d'Amana*, pour la poſſeder en propre & en particulier, ſuivant les limites qui y ſeroient poſées. à condition toutéfois, qu'ils reconnoitroient le Roy d'Apalache pour Souverain, & qu'à l'avenir ils luy en feroient tous les ans les hommages raiſonnables.

Cét accord fut ainſi arreſté reciproquement, & ſuivy d'acclamations mutuelles. Et peu de tems aprés que les Deputez des Cofachites eurent rendu conte de leur negotiation à leur Chef & à ſon Conſeil, & qu'ils eurent preſenté le chois qui leur eſtoit donné, ou de meſler leurs demeures avec les Apalachites, ou de poſſeder eus ſeuls & en propre la Province où ils eſtoient entrez, ils accepterent d'un commun conſentement, la proprieté de cette Province *d'Amana*, de laquelle le Roy d'Apalache les mit luy même en paiſible poſſeſſion. Les femmes, les enfans & les vieillards, qui y étoient demeurez pendant que les hommes capables d'aller à la guerre, avoient ſuivy leur Prince, furent transportez dans les autres Provinces, où le Roy leur aſſigna une demeure arreſtée, pour eus & pour tous les vaillans hommes de cette même Province, qui s'eſtoient expoſez pour repouſſer l'ennemy, & pour conſerver l'Etat. Aprés quoy, les deus partis poſerent les armes: Et les Cofachites furent querir leurs femmes, leurs enfans, leur bétail, leur bagage, & les Soldats qu'ils avoient laiſſez prés du grand Lac de *Theomi*: Et ſe réjoüirent tous enſemble dans les Villes de leur demeure, pour le beau Païs qu'ils avoient conquis, ainſi qu'ils l'avoient auparavant projetté.

Les Apalachites, nommerent depuis ce tems-là CARAÏBES, ces nouveaus hoſtes qui leur étoient arrivez inopinement & contre leur attente, pour reparer la bréche qui avoit eſté faite, par la peuplade de leurs gens en une autre Contrée de l'Amerique. Ce mot de *Caraïbes* ſignifie en leur langue, des *Gens ajoutez*, ou *ſurvenus ſubitement & à l'Improviſte*, *des Etrangers*, ou *des Hommes forts & vaillans*; Comme pour dire qu'un Peuple genereus, qu'ils n'attendoient pas,

leur estoit survenu, & leur avoit esté ajouté. Et ce nom demeura à ces nouveaus venus, au lieu de celuy de *Cofachites*, qui n'a esté conservé que par quelques foibles & chétives familles, qui estoient plus au Nord de la Floride, & qui aprés la sortie des vrais Cofachites, s'emparerent de leurs Terres, & encore à present, veulent, passer sous le nom de ceus qui les ont précedez en la possession de ce païs. Pendant que d'autre costé ces vrais Cofachites furent reconnus sous le nom de *Caraïbes*, en la Province d'Amana. Et c'est aussi sous ce nom que doresenavant nous parlerons d'eus, & des Colonies qu'ils ont faites depuis ce tems-là.

Ces deus Nations s'étant ainsi unies pour terminer leurs differens, & finir une cruelle guerre qui les eust pû ruiner toutes deus, vécurent en suite plusieurs années en bonne correspondance l'une avec l'autre. Mais aprés que les Caraïbes se furent acrus en grand nombre en cette terre qu'ils avoient aquise par leurs armes, ils ne voulurent point embrasser la Religion des Apalachites qui adoroient le Soleil, comme nous dirons cy aprés, ni se trouver à leur Ceremonies, au Temple qu'ils avoient en la Province de Bémarin, où étoit la Cour, ni enfin rendre au Roy les hommages qui luy estoient deus, pour la Province qu'ils avoient occupée, suivant leur promesse & leur Traitté.

Ce manquement de parole de la part des Caraïbes, & cét acte de felonnie, fut le sujet de plusieurs guerres sanglantes, qui survinrent puis aprés entre ces deus Nations. Les Caraïbes, étoient investis de tous costez de leurs adversaires, qui les resserroient de telle sorte, qu'ils ne pouvoient aucunement s'élargir. Et les Apalachites, avoient au cœur de leur Etat un cruel & irreconciliable Ennemy, qui les tenoit perpetuellement en alarme, & les obligeoit à estre toujours sous les armes. Pendant quoy ces deus peuples, tantost vaincus & tantost victorieus, selon que le sort de la guerre est journalier & casuel, menoient une triste vie : Et souvent, pour n'avoir pû cultiver la terre, ou pour avoir fait le dégast dans les champs les uns des autres, un peu avant la recolte, ils estoient reduits à une extréme famine, qui faisoit mourir plus de gens entre eus que l'épée.

Ils

Ils passerent plus d'un siecle en ces contestations & en cette guerre. Pendant laquelle les Caraïbes qui avoient pour Chef & pour Roy de leur Nation un de leurs plus vaillans Capitaines qu'ils nommoient *Regazim*, accrurent leur Etat d'une autre Province qui leur estoit voisine du costé du Midy, & qui s'appelle *Matique*, laquelle perçant les montagnes par une ouverture, qui reçoit un torrent descendant des mêmes montagnes, s'étend puis aprés au Couchant, jusqu'à la Riviere qui prenant sa source au grand Lac, aprés avoir formé plusieurs Iles, & arrosé plusieurs Provinces, se va rendre en fin dans l'Ocean. C'est cette celebre Riviere que nos François ont appellée *de May*, & que les Apalachites nomment *Basainim* qui signifie en leur langue, *Riviere delicieuse*, ou *abondante en poissons*. Les Caraïbes ayant ainsi étendu leurs limites, & écarté leurs ennemis, firent pour quelques années une espece de tréve avec les Apalachites, qui estant fatiguez de tant de guerres, & mattez par la perte d'une Province considerable, entendirent volontiers de leur part à cette cessation d'armes, & de tous actes d'hostilité.

Mais ces Apalachites, qui séchoient de regret de voir leur Etat écorné d'une celebre Province, profitant de l'occasion favorable de cette tréve, tinrent plusieurs fois des conseils secrets comment ils pourroient emporter de plus grands avantages sur les Caraïbes, qu'ils n'avoient fait jusques alors. Et aprés avoir reconnu par leurs tristes experiences, qu'ils n'avoient pas beaucoup avancé leurs affaires en attaquant leurs ennemis à decouvert & à main armée, ils se resolurent de les supplanter par fineſſe, & à cet effet, de chercher tous les moyens de les diviser entre eus, & de les engager insensiblement en une guerre civile & intestine. Ce conseil estant reçeu & approuvé generalement de tous: leurs Prestres, qui sont parmy eus en grande estime, & qui ont vois en leurs Assemblées les plus importantes, leur en fournirent bien tost les expediens, & leur en suggererent les moyens, qui furent tels.

Ils avoient remarqué, que ces gens qui les estoient venu surprendre en leur propre Terre, estoient sans Religion, & sans connoissance d'aucune Divinité, à laquelle ils rendissent quelque service public, & qu'ils craignoient seulement un

Esprit

Esprit malin, qu'ils nommoient *Mabouya*, à cause qu'il les tourmentoit quelquefois: mais que cependant ils ne luy faisoient nul hommage. Et c'est pourquoy dés les premieres années de leur arrivée, pendant lesquelles ils avoient vécu en bonne intelligence avec eus, ils les avoient voulu induire à reconnoître à leur exemple le Soleil pour le Souverain Gouverneur du Monde, & à l'adorer comme Dieu. Ces exhortations & ces enseignemens avoient fait de fortes impressions, dans les esprits des principaus d'entre les Caraïbes. De sorte qu'ayant reçeu les premiers principes de cette Religion, pendant les années que leur mutuëlle correspondance eut lieu, beaucoup quittoient la Province *d'Amana*, en laquelle ils demeuroient, pour aller en celle de Bémarin, la Capitale des Apalachites, d'où ils montoient en la montagne, *d'Olaïmi*, sur laquelle les Apalachites font leurs offrandes solennelles. Et à leur imitation, ils avoient participé à ces Ceremonies & à ce Service. Ces Prestres, que les Apalachites nomment *Iaoüas*, qui veut dire, *Hommes de Dieu*, savoient que les semences de Religion ne s'étouffent pas si facilement dans les cœurs des Hommes, & qu'encore que les longues guerres qu'ils avoient euës avec les Caraïbes, en eussent empesché l'exercice, il leur seroit aisé de rallumer les étincelles de cette connoissance, qui estoient cachées sous la cendre.

La tréve & cessation de tous actes d'hostilité, qui avoit esté arrestée entre les deus Nations, en presentoit une occasion favorable. C'est-pourquoy les Prestres du Soleil s'aviserent avec l'agrément du Roy, de faire publier parmy les Caraïbes, qu'au commencement du mois de Mars, qu'ils nomment *Naarim* en leur langue, ils feroient un service solennel à l'honneur du Soleil en la haute montagne, & que ce service seroit suivy de jeus, de festins, & de presens, que le Roy donneroit liberalement aus assistans. Cette Ceremonie n'estoit pas nouvelle parmy les Apalachites; les Caraïbes ne pouvoient soupçonner aucune fraude, ni avoir aucune crainte de surprise. Car ils avoient cette coûtume fort ancienne parmy eus, de faire des prieres extraordinaires au Soleil, au commencement de ce mois de *Naarim*, qui est préciſement le tems

tems qu'ils ont semé leur *Mays*. Ils font ce Service, pour demander au Soleil qu'il veuille faire germer, croistre, & meurir, ce qu'ils ont confié à ses soins. Et ils pratiquent la même chose, à la fin de May; auquel tems ils ont fait la premiere moisson, pour luy rendre graces des fruits qu'ils croyent avoir receus de sa main. D'ailleurs, les Caraïbes savoient que durant ces festes les Apalachites pendoient au croc les arcs & les fléches; que ce seroit un grand crime parmy eus de porter des armes en leur Temple, & d'y émouvoir la moindre dispute; & qu'en ces jours-là, les plus grands ennemis se reconcilioient & dépoſoient toute leur inimitié. Ils ne doutoient aussi nullement, que la foy publique, & la promesse solennellement faite, ne fust inviolablement gardée.

Dans cette assurance, ils se disposent à passer à Bémarin au tems assigné: & pour contribuer de leur part à la réjoüissance publique, ils se parent le plus avantageusement qu'il leur est possible. Et bien que dés lors ils eussent coutume de s'habiller fort à la legere, & de montrer leur corps presque à nud, toutefois, pour s'accomoder aus fassons de faire de leurs voisins qu'ils alloient visiter, ils mettent en œuvre toutes les fourrures, les peaus peintes, & les étoffes qu'ils avoient, pour se faire des habits. Ils n'oublient point aussi de peindre d'un rouge éclatant leur visage, leurs mains, & toutes les nuditez qui pouvoient paroitre: Et ils se couronnent de leurs plus riches guirlandes, tissuës de plumes differentes des plus beaus oiseaus du païs. Les femmes, voulant de leur costé prendre part à cette solennité, font tout ce qu'elles peuvent pour se rendre agreables. Les châines de Coquillage de diverses couleurs, les pendans d'oreilles, & les hauts bonets enrichis de pierres luisantes & precieuses, que les torrens charrient avec eus des plus hautes montagnes, leur donnoient un lustre extraordinaire. En cét équipage les Caraïbes, partie par curiosité, partie par vanité de se faire voir, & quelques-uns par un mouvement de Religion, entreprenent ce pelerinage: Et pour ne point donner d'ombrage à ceus qui les avoient si amiablement conviez, ils quittent arcs, fléches, & massuës, au dernier village de leur jurisdiction, & entrent en la Province de Bémarin avec une simple baguette, en chantant & en sautant, com-

me ils ſont tous d'une humeur extrémement gaye, & enjoüée.

D'autre part les Apalachires les atendoient en bonne devotion: & ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçeu de leur Roy, qui ſe nommoit *Teltlabin*, la race duquel commande encore à preſent parmy ce peuple, ils receurent courtoiſement tous ceus qui vinrent au Sacrifice. Dés l'entrée même des Caraïbes en leur Province, ils leur firent un accueil auſſi cordial, que s'ils euſſent eſté leurs freres, & qu'il n'y euſt jamais eu de different entre eus: Ils les regalerent & feſtinerent tout le long du chemin, & les eſcorterent juſques à la Ville Royale qu'ils appellent encore maintenant *Melilot*; c'eſt à dire *la Ville du Conſeil*, parce que c'eſt la demeure du Roy & de ſa Cour. Les Chefs des Caraïbes, furent traittez ſplendidement au Palais Royal, & ceus du commun chés les Habitans de la ville, qui n'épargnerent rien, de ce qui pouvoit contribuër à la ſatisfaction & à la rejoüiſſance de leurs hoſtes.

Le jour dedié au Sacrifice du Soleil, le Roy des Apalachites avec ſa Cour, qui eſtoit notablement accreuë par l'arrivée des Caraïbes, & d'un grand nombre d'habitans des autres Provinces, qui eſtoient venus à la feſte, monta de grand matin ſur le ſommet de la montagne d'Olaïmi, qui n'eſt eloignée que d'une petite lieuë de la ville. Ce Prince, ſelon la coutume du païs, eſtoit porté dans une chaize ſur les épaules de quatre grand hommes, eſcortez de quatre autres de méme hauteur, pour prendre la place quand les premiers ſeroient las. Il eſtoit précede de pluſieurs joüeurs de flute & d'autres inſtrumens de muſique. En cette pompe il arriva au lieu deſtiné à ces aſſemblées. Et quand la Ceremonie fut achevée, il fit une plus grande largeſſe d'habillemens & de fourrures qu'il n'avoit accouſtumé de faire en de pareilles rencontres. Sur tout, il eſtendit ſa liberalité à l'endroit des principaus d'entre les Caraïbes: & à ſon imitation les plus aiſez de ſon peuple diſtribuërent auſſi des preſens à tous ceus de cette Nation, qui avoient honoré de leur preſence leur Sacrifice Solennel. De ſorte qu'il n'y eut aucun des Caraïbes, qui ne retournaſt content & paré de quelque livrée. Aprés qu'ils furent

furent descendus de la montagne, on les accueillit encore, & on les traitta, avec toute sorte de témoignages de bonne volonté, en toutes les Maisons des Apalachites, au milieu desquels ils avoient à repasser, pour retourner en leur quartier. En fin, pour les inciter à une seconde visite, on leur protesta de la part du Roy & de ses Officiers, qu'ils seroient toujours reçeus avec nne égale affection, s'ils desiroient de se trouver quatre fois l'an avec eus, aus mêmes Ceremonies.

Les Caraïbes estant de retour en leur Province, ne pouvoient assez louër la bonne reception qu'on leur avoit faite. Ceus qui avoient gardé le logis, estans ravis de voir les riches presens que leurs concitoyens avoient rapporté de leur voyage, prenoient dés-lors la resolution de faire le même pelerinage, à la premiere feste. Et le jour qui y estoit destiné estant écheu, il y avoit un si grand empressement parmy eus à y aller, que si leur Cacique n'y eust mis ordre, la Province eust esté dépourveuë d'habitans. Les Apalachites continuërent aussi leur accueil & leurs liberalitez : & il y avoit une émulation entre eus, à qui rendroit plus de devoirs aus Caraïbes. Leurs Prestres, qui savoient à quoy devoit enfin aboutir toute cette ruse, ne leur recommandoient rien tant que la continuation de ces bons offices, qu'ils disoient estre fort agreables au Soleil.

Trois années s'écoulerent en ces visites : au bout desquelles les Apalachites qui s'estoient épuisez en liberalitez à l'endroit de leurs voisins, voyans qu'ils avoient puissanment gagné leurs affections, & que la plus part estoient tellement zelez au Service du Soleil, que rien ne seroit capable de leur faire perdre à l'avenir, les profonds sentimens qu'ils avoient conçeus de sa Divinité, se resolurent, estant incitez à cela par leurs Prestres, à l'avis desquels le Roy & tout le Peuple déferoient beaucoup, de prendre l'occasion de la tréve qui estoit expirée, pour declarer de nouveau la guerre aus Caraïbes, & leur interdire l'accés de leurs ceremonies, s'ils ne vouloient faire comme eus, une profession ouverte de tenir le Soleil pour Dieu, & s'aquitter de la promesse qu'ils leur avoient autrefois faite de reconnoître le Roy d'Apalache

pour leur Souverain, & de luy faire hommage de la Province *d'Amana*, en laquelle ils habitoient, comme la tenant de luy.

Les Caraïbes furent diviſez ſur cette propoſition. Car tous ceus qui étoient portez pour l'adoration du Soleil, furent d'avis de contenter les Apalachites, diſant que quand ils n'y ſeroient pas obligez par leur parole, ils y ſeroient tenus, pour ne ſe point priver du libre exercice de la Religion du Soleil, en aſſiſtant aus ſacrifices, qu'ils ne pourroient à preſent abandonner qu'à grand regret. Le Cacique, & la plupart des plus conſiderables entre les Caraïbes, diſoient, au contraire, qu'ils ne vouloient point flétrir leur reputation, & la gloire de toutes les victoires precedentes, par une paix honteuſe, qui ſous pretexte de Religion, les rendroit ſujets des Apalachites. Qu'ils étoient nez libres, & qu'en cette qualité, ils étoient ſortis du païs de leur naiſſance, & s'eſtoient pouſſez en une meilleure terre par la valeur de leurs armes. Qu'il falloit défendre pour toujours cette precieuſe liberté, & la cimenter de leur propre ſang, s'il en étoit beſoin. Qu'ils étoient les mêmes, qui avoient autrefois contraint les Apalachites à leur quitter en proprieté la plus conſiderable de leurs Provinces, qui étoit le centre & comme l'œil de leur Etat. Qu'ils n'avoient rien diminué de cette generoſité: Et que tant s'en faut, que cette valeur fuſt éteinte; qu'au contraire ils avoient accru depuis peu leur juriſdiction, d'une belle & grand étenduë de païs, qui les mettoit au large, & leur donnoit jour au delà des montagnes, qui les reſerroient auparavant. Qu'ayant ainſi écarté tout ce qui pouvoit s'oppoſer à leurs deſſeins, ce leur ſeroit une lâcheté inſupportable, de quitter, ſur un ſimple prétexte de Religion, & pour la ſeule curioſité de ſe trouver à quelques ſacrifices, la poſſeſſion de ce qu'ils avoient aquis, avec tant de peine & tant de ſang: Enfin, que s'ils deſiroient d'adorer le Soleil, il luiſoit auſſi favorablement en leurs Provinces, qu'en celles des Apalachites. Qu'il les regardoit tout les jours d'un œil auſſi gracieus, qu'aucun autre endroit du monde. Et que s'il s'agiſſoit de luy conſacrer une montagne & une grotte, on en pourroit trouver parmy celles qui ſeparoient leur Etat, d'avec le grand

grand Lac, d'auſſi hautes & d'auſſi propres à ces myſteres, qu'étoit celle *d'Olaïmi*.

Ceus qui defendoient le Service du Soleil, & qui ſoutenoient qu'il ne faloit pas s'engager en une nouvelle guerre, en refuſant des conditions qui leur étoient auſſi avantageuſes qu'aus Apalachites, repliquoient, que puis qu'ils avoient gouté depuis quelques années la douceur de la paix, & qu'ils avoient experimenté en tant de rencontres la bonté, la candeur, & la generoſité de leurs voiſins, il n'y avoit point d'apparence de ſe jetter en de nouveaus troubles, qu'il étoit ſi facile d'eviter, & même ſans perté de la reputation qu'ils s'étoient aquiſe. Que la reconnoiſſance que les Apalachites demandoient pour la Province qu'ils occupoient, pourroit être d'une telle nature & de ſi petite conſequence, que leur honneur n'en ſeroit en rien diminué, ni leur autorité bleſſée. Que pour ce qui touchoit le Service & les ſacrifices du Soleil, ils n'avoient point de Preſtres qui fuſſent inſtruits en cette ſcience, & qui en ſeuſſent les Ceremonies. Qu'il ſeroit à craindre, que s'ils vouloient entreprendre d'imiter les *Iaoüas* des Apalachites, ils n'attiraſſent par les fautes qu'ils y feroient, l'indignation de la Divinité qu'ils voudroient ſervir, au lieu de gagner ſa faveur. Que même ils avoient appris, qu'il ne ſe trouvoit nulle montagne en tout le païs, dont ils avoient connoiſſance qui fuſt regardée du Soleil d'un aſpect ſi agreable & ſi dous, que celle *d'Olaïmi*: ni qui euſt comme elle un Temple cavé dans le roc d'une façon ſi merveilleuſe, que tout l'artifice des hommes, ne pourroit jamais atteindre à cette perfection; & qu'auſſi, c'étoit un ouvrage des rayons de la Divinité qui y étoit adorée. Que quand on trouveroit une montagne & une caverne qui approchaſt de celle-là, ce qu'ils croyoient neantmoins être impoſſible, les oiſeaus meſſagers du Soleil n'y feroient pas leur demeure. Et que la fontaine conſacrée à ſon honneur, laquelle produiſoit des effets admirables & des gueriſons inouïes, ne s'y rencontreroit pas. Et par conſequent qu'ils s'expoſeroient à la riſée des Apalachites, qui auroient toujours ſujet de ſe glorifier d'une infinité de prérogatives de leur Temple & de leur Service ancien, par deſſus ce nouveau qu'ils pretendoient d'établir.

Ce party, concluoit de tout celà, qu'il falloit faire une bonne paix, & assister à l'avenir aus memes Ceremonies, qu'ils avoient frequentées pendant la tréve.

Mais ceus qui s'estoient arrestez à des sentimens contraires, ne peurent aucunement être fléchis par toutes ces considerations, ni divertis de la resolution qu'ils avoient prise de ne reconnoître jamais les Apalachites pour Souverains, & de ne pas perdre leur liberté, sous l'ombre d'une Religion & d'une adoration que leurs peres avoient ignorée. De sorte qu'enfin cette contrarieté d'avis donna le commencement à deus factions qui se formerent parmy les Caraïbes, comme les Prestres des Apalachites l'avoient préveu. Et parce qu'ils étoient divisez en leur Conseil, ils ne peurent rendre une response assurée & uniforme, sur les propositions de guerre ou de paix qui leur étoient faites. Mais chaque party se fortifiant de jour en jour, celuy qui concluoit en faveur de l'alliance avec les Apalachites & de l'adoration du Soleil, s'accreut tellement, qu'il se vid en état d'obliger l'autre à se soumettre à son opinion, ou bien à abandonner la Province.

Ce seroit un recit trop ennuyeus, de vouloir icy d'écrire tous les maus que cette guerre civile apporta aus Caraïbes, qui se déchiroient les uns les autres, jusqu'à ce qu'enfin, aprés plusieurs combats, les Apalachites s'étant joints avec le party qui leur étoit favorable, ils contraignirent l'autre, à prendre la fuite & à vuider des Provinces *d'Amana* & de *Matique*, pour aller chercher au loin quelque demeure assurée.

Les Caraïbes victorieus, ayant ainsi chassé par le secours des Apalachites ceus qui troubloient leur paix & leur repos, munirent puissamment leurs frontiers, & poserent aus avenuës les plus vaillans & les plus genereus de leurs corps, pour oster à jamais aus exilez toute esperance & toute pretention de retour. Puis ils contracterent une tresferme alliance avec les Apalachites, se soumettant à leurs Lois, embrassant leur Religion, & ne faisant plus qu'un Peuple avec eus. Ce qui dure encore à present: Mais non pas toutefois en telle sorte, que ces Caraïbes ne retiennent leur ancien nom, comme nous l'avons déja remarqué au commencement

ment de ce Chapitre, & beaucoup de mots qui leur ſont communs avec les Habitans des Antilles: tels que ſont entre une infinité d'autres les termes de *Cakonnes* pour dire les menuës curioſitez qu'on reſerve par rareté, de *Bouttou*, pour ſignifier une maſſuë de bois peſant, de *Taumaly*, pour exprimer un ragouſt: de *Banaré*, pour dire un Amy familier. *d'Etoutou*, pour denoter un Ennemy. Ils nomment auſſi un arc *Allouba*, des fléches *Allouani:* un Etang *Taonabo:* leſprit Malin *Mabouya*, & l'ame de l'homme *Akamboué*, qui ſont les propres termes deſquelles les Caraïbes Inſulaires ſe ſervent encore à preſent, pour ſignifier les mêmes choſes.

Quant aus Caraïbes déchaſſez de leur terre, par ceus de leur propre Nation, & jettez hors des limites de leur ancienne demeure & de toutes leurs conquétes, aprés avoir rôdé prés de la riviere qui prend ſa ſource au grand Lac, & avoir eſſayé en vain, de s'accommoder avec les Peuples qui habitent l'un & l'autre bord, ils reſolurent de ſe faire paſſage au travers de leur terre, ou par amitié ou par force, & de pouſſer du moins, les reſtes de leur condition malheureuſe, en quelque païs deſert, où ils puſſent ſe perpetuër, & relever en toute ſeureté, les ruines de leur Etat. Dans cette reſolution ils pénetrent juſques au bord de la mer, où ayant rencontré des Peuples qui prirent compaſſion de leur miſere, ils hyvernerent auprés d'eus, & paſſerent en grande diſette cette triſte ſaiſon de l'année. Et comme ils faiſoyent des regrets continuëls, pour la perte qu'ils avoient faite d'un païs ſi dous & ſi fertile que le leur, & qu'ils voyoient qu'ils ne ſe pourroient jamais habituër avec joye, en celuy où leur malheur les avoit releguez, voicy arriver à la coſte, au commencement du printems, deus petis vaiſſeaus qui venoient des Iles *Lucayes*, & qui avoient eſté pouſſez par les vens à la rade, où nos Caraïbes avoient paſſé leur hyver. Il y avoit en ces deus vaiſſeaus, qu'ils nomment *Canos* où *Piraugues*, environ treize ou quatorze habitans de *Cigateo*, qui eſt l'une des Iles *Lucayes*, leſquels ayant mis pied à terre, raconterent aus Habitans naturels de cette coſte, comment ils avoient eſte jettez par la tempeſte entre leurs bras. Et ils dirent entre autres choſes, des merveilles des Iles où ils demeuroient, ajoutant,

qu'il

qu'il y en avoit encore plusieurs au dessus d'eus, en tirant vers l'orient & au midy, qui étoient desertes & inhabitées, & que l'on estimoit meilleures, que celles-là même, dont ils leur faisoient un si grand recit. Que quant à eus, ils ne demandoient aus habitans du païs qu'un peu d'eau & de vivres, pour pouvoir repasser dans leur Terre, dont ils tenoient n'être éloignez que de quatre ou cinq journées pour le plus.

Les Caraïbes, qui étoient en peine de chercher quelque nouvelle demeure, & qui s'ennuyoient beaucoup de n'avoir point de lieu seur & arresté, qui les mist à couvert de tant de maus qu'ils souffroient en une vie errante & vgabonde, ayans ouï dire tant de bien de ces Iles, que l'on assuroit étre voisines des *Lucayes*, se resolurent de profiter de l'occasion de ces guides, qui leur avoint été suscitez par un bonheur extraordinaire, de les suivre lors qu'ils s'en retourneroient, & aprés qu'ils seroient arrivez en leur terre, de se placer dans les autres Iles desertes, dont ils leur avoient ouï faire un recit si avantageus.

Ils estimoient que l'exécution de cette entrepriſe mettroit fin à toutes leurs miseres. Mais ils y rencontroient un grand obstacle, qui d'abord leur sembloit insurmontable, assavoir le manquement de vaisseaus pour passer la mer, & les porter où ils desiroient aller. Ils se proposoient bien pour remedier à ce defaut, de mettre à bas des arbres, & de creuser le tronc avec du feu, comme faisoient les autres Nations, & celle-là même au milieu de laquelle ils vivoient. Mais cét expedient, demandoit un long-tems pour en venir à bout: pendant quoy, ceus qu'ils esperoient avoir pour conducteurs, mediteroient sans doute leur retraite. Et par consequent ils jugerent que le plus court seroit, de chercher des vaisseaus tout prests. Pour cét effet, ils se disposerent à enlever à la faveur de la nuit, tous ceus que les Nations des rades voisines, & du long des rivieres, qui se venoient rendre à la mer, avoient de préparez en leurs ports, & en état de voguer. Le jour donc étant arrivé du partement des *Lucaïquois*, qui leur devoient servir de guides, nos Caraïbes, qui s'étoient munis auparavant des provisions necessaires, s'assemblerent, le plus secrettement qu'il leur fut possible, le long des rivieres & des

des havres, & s'étant emparez de tous les *Canos* ou vaisseaus, qu'ils rencontrerent, se joignirent aus Lucaiquois, avec lesquels, sans avoir pris congé de leurs hostes, ils firent voile vers les Iles Lucayes.

Le vent ayant été favorable à ces fugitifs, ils arriverent en peu de jours à *Cigateo*, où ils furent reçeus fort humainement par les habitans, qui aprés leur avoir fourny les refraichissemens necessaires, les conduisirent jusques aus dernieres de leurs Iles, & de-là leur donnerent encore une escorte, pour les mener à la premiere des Iles desertes, dont ils leur avoient parlé, laquelle ils nommerent *Ayay* & qu'à present on appelle *Sainte Croix*. Ils cottoyerent en faisant ce chemin l'Ile de *Boriquen*, dite aujourd'huy *Porto-Ricco*, qui étoit habitée par une Nation puissante. Ce fut donc en cette Ile *d'Ayay*, que nos Caraïbes jetterent les premiers fondemens de leur Colonie, & où jouïssant d'un dous repos, qui leur fit bien-tôt oublier toutes leurs traverses passées, ils se multiplierent tellement, que dans peu d'années ils furent contrains de s'étendre en toutes les autres Iles Antilles. Et quelques siecles aprés, ayant occupé toutes les Iles habitables, ils se pousserent jusqu'au Continent de l'Amerique Meridionale, où ils ont encore aujourduy plusieurs grandes & nombreuses Colonies, dans lesquelles ils se sont tellement affermis, que bien que les *Yaos*, *Sappayos*, *Paragotis*, *Arouäcas*, ou *Aroüagues*, qui demeurent en l'Ile de la Trinité & es Provinces de *l'Orenoque*, les ayent souvent voulu chasser de leurs demeures, & qu'ils leur ayent livré de sanglantes guerres, ils y subsistent en un état florissant, & entretiennent une si bonne correspondance & une si parfaite amitié avec nos Caraïbes Insulaires, que ceus-cy, vont une fois ou deus l'année à leur secours, se liguant tous ensemble avec les *Calibites* leurs amis & confederez, pour faire la guerre aus *Aroüagues* leurs ennemis communs, & aus autres Nations qui leur sont contraires.

Au reste, nous voulons bien croire, que la plupart des Caraïbes Insulaires se disent descendus des Calibites leurs Confederez. Car ces Caraïbes étans moins puissans que les Calibites, lors qu'ils arriverent en la Terre ferme parmy

eus, & s'étant depuis alliez avec eus par mariages & par interets communs, ils n'ont fait qu'un peuple, qui s'eſt mutuellement communiqué le langage & les coutumes particulieres. Ce qui fait, qu'une grande partie des Caraïbes, oublieus de leur Origine, ſe font acroire qu'ils ſont deſcendus des Calibites. Et il eſt à preſumer, que depuis un tems immemorial, que leurs predeceſſeurs ſont paſſez du Nord dans les Iles, ils n'ont eu aucune connoiſſance de leur terre natale, qui les ayant comme vomis hors de ſa bouche, & jettez hors de ſon ſein, les traittant comme des rebelles, ne fut pas regrettée de ces pauvres fugitifs, juſques au point d'en conſerver precieuſement la memoire. Au contraire il eſt croyable, que pour bannir de leur eſprit, le ſouvenir des maus qu'ils y avoient ſouferts, ils en effaçoient les triſtes idées, autant qu'il leur étoit poſſible, & qu'ils étoient bien aiſes de ſe glorifier d'une autre Origine. Il pourroit bien eſtre auſſi, que lors que les Caraïbes entrerent dans les Iles, en venant du Septentrion, elles n'étoient pas tellement deſertes, qu'il n'y eut çà & là quelques familles, qui pouvoient y eſtre paſſées de l'Ile Hiſpaniola ou de Porto-Rico, leſquelles ils defirent à la reſerve des femmes, qui pouvoient ſervir à l'acroiſſement de leur Colonie. Veu nommement, qu'il y a toute aparence de croire que ces Caraïbes étant exilez du milieu des Apalachites, & contrains par le ſort des armes, de quitter la place au victorieus, pluſieurs de leurs femmes étoient demeurées parmy ces Apalachites, & les autres de leur Nation, qui s'étoient unis avec eus. Et de là pourroit eſtre venuë, la difference du langage des hommes & des femmes Caraïbes.

Mais, pour repreſenter plus particulierement ces Colonies de Caraïbes au Continent Meridional de l'Ametique, premierement, les Memoires de ceus qui ſont entrez dans la celebre riviere de *l'Orenoque*, diſtante de la Ligne vers le Nord, de huit degrez & cinquante ſcrupules, diſent, que fort loin au dedans du païs, il y habite des Caraïbes, qui peuvent aiſément y être paſſez de l'Ile de Tabago, celle de toutes les Antilles qui eſt la plus proche de ce Continent.

Les Relations des Hollandois nous apprennent auſſi, qu'avançant plus outre vers l'Equateur, on trouve à ſept degrez de cette

cette Ligne ; la grande & fameuſe riviere *d'Eſſequebe*, au bord de laquelle ſont premierement les Arouägues, & en ſuite les Caraïbes, qui ont guerre continuelle avec eus, & qui ſe tiennent aus deſſus des ſauts de cette Riviere, qui tombe avec impetuoſité des montagnes. Et de là ces Caraïbes s'étendent juſques à la ſource de la même Riviere, & ſont en grand nombre, tenant une vaſte étenduë de païs.

Les même Voyageurs nous recitent, qu'à ſix degrez de la Ligne, on trouve la riviere de *Sarname* ou *Suriname*, dans laquelle entre une autre riviere appellée *Ikouteca*, le long de laquelle il y a auſſi pluſieurs villages de Caraïbes.

Il y a de plus un grand Peuple de cette Nation, lequel habite un païs qui penetre bien avant en la terre ferme. & qui aboutit à la côte, ſous le cinquiéme & le ſixiéme degré au Nord de l'Equateur, s'étendant le long d'une belle & grande riviere, qu'on nommé *Maroüyne*, diſtante ſeulement de dix-huit lieuës de celle de *Sarname*, laquelle depuis ſa ſource, traverſe plus de deus cens lieuës de païs ; où ſont pluſieurs villages de Caraïbes, qui éliſent comme les Inſulaires, les plus vaillans d'entre eus pour leurs Caciques, & qui ſont d'une ſtature un peu plus haute que ces Antillois, ne differant gueres d'eus, ſinon que quelques uns couvrent d'un drapeau leurs parties naturelles, plutôt par parure que par pudeur, ou par honte. Ceus donc qui ont voyagé en ces Contrées, diſent que depuis l'embouchure de cette riviere de *Maroüyne*, laquelle eſt à cinq degrez & quarante cinq ſcrupules de la Ligne vers le Nord, juſques à ſa ſource, il y a vint journées de chemin : & que dans toute cette étenduë, les Caraïbes ont leurs villages, pareils à ceus des Inſulaires.

Nous recueillons encore des Voyages des mêmes Hollandois, que les habitans de ce Continent, parmy leſquels ſerpente la riviere de *Cayenne*, ſont Caraïbes de Nation.

Enfin, ces Caraïbes, ont pû paſſer au travers des terres de ces Contrés, juſqu'au Breſil. Car ceus qui y ont voyagé aſſurent, que parmy les Provinces qui ſont le long des côtes de la Mer du Sud, il s'y trouve des gens qui portent le nom de Caraïbes, & qu'étant d'un naturel plus hardy & plus entreprenant, plus ruſé & plus ſubtil, que les autres Indiens du

Bresil, ils sont en telle estime parmy eus, qu'ils les tiennent pour être douëz d'un savoir plus relevé que les autres. D'où vient, qu'ils déferent beaucoup à leurs avis, & les prient de présider à toutes leurs festes & réjouïssances, lesquelles ils ne celebrent gueres, qu'il n'y ait quelcun de ces Caraïbes, qui pour cét effet vont rôdant çà & la par les villages, où ils sont receus de tous avec joye, festins, & caresses; comme Jean de Lery l'a remarqué.

Que s'il étoit besoin de confirmer que ces Caraïbes, répandus en tant de lieus de la terre ferme de l'Amerique Meridionale, sont de la même Nation que les Insulaires, on pourroit icy mettre en avant, ce qui nous est constamment rapporté par les deus Colonies Hollandoises qui sont en ces costes, assavoir celle de Cayenne & celle de Berbice, l'une & l'autre voisines des Caraïbes du Continent, pour faire voir le rapport & la ressemblance qu'il y a en plusieurs choses, de leur naturel, de leurs mœurs, & de leurs coutumes, à celles des Indiens Antillois. que nous décrirons cy aprés. Mais il est tems de finir ce Chapitre, qui sans cela même, semblera peut être trop long. Il a été impossible de le diviser, à cause de l'uniformité & de l'enchainure de la matiere: Et la nature du sujet que nous traittions, ne nous à pas permis d'en abreger le discours.

Nous serons même obligez d'ajoûter encore un mot, sur la question que la curiosité de quelcun le pourroit obliger de faire, combien de tems il y a, que les Caraïbes sont passez de la Floride dans les Iles. Et c'est dequoy l'on ne peut avoir de connoissance assurée. Car ces Nations n'ont pour la plus-part, d'autres annales que leur memoire. Mais parce que ces gens-là vivent pour l'ordinaire, plus de six-vints ans, on ne doit pas trouver étrange, si les choses qui se sont passées parmy eus, se perpetuent jusques à trois ou quatre generations. Et pour confirmation de cecy, on voit plusieurs hommes & plusieurs femmes entre ce peuple, qui racontent la venuë des Espagnols en l'Amerique, comme si elle étoit d'hyer. De sorte, que le souvenir de la sortie des Caraïbes hors de la Floride, & des guerres qu'ils y ont euës, étant encore frais à present parmy les Apalachites, ceus qui les ont

ont ouï discourir, conjecturent qu'il y peut avoir cinq à six cens ans, ou environ, que ces choses là sont avenuës. Que si l'on demande pourquoy s'étant accrus si puissamment dans les Iles, ils ne se sont pas mis en devoir de repasser en la Floride, pour se venger des Apalachites, & de ceus de leur Nation qui les en avoient chassez; on peut répondre, premierement. Que la difficulté de la navigation, qui est fort aisée des Antilles en la Floride: mais fort perilleuse de la Floride aux Antilles, les vens étant ordinairement contraires, leur en a peut estre fait perdre l'envie. Secondement, Que les Iles ayant un air plus chaud, & une terre aussi bonne, & apparemment plus propre à leur naturel, que celle de la Floride, ils ont creu que ceus qui les en avoient chassez, leur avoient, sans y penser, procuré le plus grand bien qu'ils pouvoient desirer; & leur avoient fait trouver, contre leur dessein, un repos assuré dans leur exil.

CHAPITRE HUITIEME.

Digression contenant un Abregé de l'Histoire Naturelle & Morale du Païs des Apalachites.

PUisque nous avons tant parlé des *Apalachites* au Chapitre precedent. & que plusieurs des anciens Caraïbes depuis leurs guerres, ne font qu'un Peuple, & qu'une même Republique avec eus: il ne sera pas hors de propos, veu que cette matiere est rare & peu connuë, de dire quelque chose de l'étenduë & de la nature de leur païs. Des productions de la Terre, & des singularitez qui s'y trouvent. Des mœurs des habitans, de leur ménage, & de leurs employs. De leur Police, & de leurs Guerres. De la Religion qu'ils avoient autrefois, & de celle qu'ils professent aujourduy. De leurs maladies, & de leurs enterremens, comme nous l'avons recueilli, des excellens & judicieus memoires, qui nous ont esté envoyez, premierement en Latin, par *Mr. Bristok*, puis aprés en notre langue, par *Mr. Edouard de Graeves*, Chefs & Di-

recteurs des familles étrangeres, qui ſont à preſent habituées parmy ce Peuple.

ARTICLE I.

De l'étenduë & de la nature de Païs des Apalachites.

L'Etat des *Apalachites*, contient pluſieurs petites Provinces, dont les unes ſont en cette belle & ſpacieuſe Vallée, qui eſt bornée des côtés du levant & du nord, par une chaine d'hautes montagnes, qui ſont connuës dans toutes les cartes, ſous le nom *d'Apalates:* de celuy du midy, de la Province de *Tagoüeſta*, qui eſt habitée par une nation cruelle & barbare au poſſible, qui eſt toûjours en guerre avec ſes voiſins: & du couchant, de la Riviere *d'Hitanachi*, que les Eſpagnols appellent, *le Fleuve du Saint Eſprit*, & de quelques petites montagnes, qui les ſeparent des *Cofacites*, & de pluſieurs autres petites Seigneuries, qui ſont dans l'aliance, ou ſous la protection du Roy d'Apalache.

La plus conſiderable des Provinces qui ſont en la vallée, ſe nomme *Bemarin*; celle qui la ſuit s'appelle *Amana*, & la troiſiéme *Matique*. Il eſt vrai que cette derniere, qui commence dans la vallée, s'étend encore entre les montagnes, & même juſqu'au midi du grand Lac: qui eſt connu parmy eus ſous le nom de *Theomi*. Les autres Provinces, ſont, *Schama* & *Meraco*, qui ſont ſituées entre les montagnes *d'Apalates*, & *Achalaque*, qui eſt en partie dans les montagnes, & qui s'étend en ſuite en des marais, qui ſont entretenus par les débordemens du grand Lac, qui arrivent reglement deus fois chaque année.

Le Païs des *Apalachites* étant ainſi diviſé en ſix petites Provinces, qui ont chacune leurs Chefs particuliers, qu'ils appellent *Paracouſſes*, & qui reconnoiſſent celuy *d'Apalache* pour leur Souverain: il ne luy manque que le voiſinage de la mer, ou quelque fleuve navigable, pour avoir tous les plus grands avantages, qu'on ſauroit ſouhaiter à un état, afin de le rendre recommendable. Car il renferme des montagnes d'une vaſte étenduë, & d'une hauteur prodigieuſe, qui ſont habitées

tées par tout où elles ſont acceſſibles, d'un Peuple vaillant au poſſible, qui ne vit preſque que de ſauvagine, qui eſt abondante parmy ces ſolitudes. On y rencontre auſſi des plaines & des valées, qui ſont peuplées d'une Nation moins rude & mieus policée, qui cultive la terre, & ſe nourrit de toute ſorte d'excellens fruits, qu'elle produit en abondance. Et enfin l'on y trouve un grand Lac, & pluſieurs marécages, qui y ſont frequentez d'un nombre aſſez conſiderable de familles, qui y vivent de leur peſche, & des grains, que le peu de bonne terre qui leur reſte à cultiver, leur peut fournir.

L'air de ces Provinces, n'eſt point d'une égale & conſtante temperature, comme celuy de la plûpart des Iles que nous avons décrites: mais, le chaud & le froid, les pluyes & le beau tems, y changent alternativement la face de la terre, & y entretiennent une agreable diverſité de ſaiſons. Sur la fin de l'été, & au commencement de l'automne, les tonnerres y ſont ſi frequens & ſi terribles, que les habitans mourroyent de frayeur, s'ils n'étoyent faſſonnez à les entendre. Le vent du nord, y eſt auſſi tellement impetueus, que ceus qui ſont à la campagne, ſont ſouvent contrains de ſe jetter par terre, juſques à ce que ſa plus grande furie ſoit paſſée.

Le ſommet des plus hautes montagnes qui regardent le ſeptentrion, eſt couvert de neiges prés de la moitie de l'année. Car elles ne ſe fondent, que durant les plus grandes chaleurs de l'été: & c'eſt auſſi en ce tems-là, que les torrens qui ſe forment dans les ravines, faiſant ſortir les rivieres hors de leurs canaus, inondent les plaines, & cauſent de grands ravages dans toutes les campagnes: mais, outre que ces débordemens ſont bien toſt écoulez, ils laiſſent par tout où ils paſſent, un limon, qui engraiſſe la terre, & la rend fertile à merveille.

Les trois Provinces qui ſont dans les Vallées, ont par tout une terre graſſe un peu dificile à labourer, mais d'un grand raport. Les Villages & les autres places plus conſiderables, qui portent le nom de Villes, ſont ordinairement bâties ſur de petites eminences, qui les garentiſſent des inondations. Et le terroir qui eſt à la pente des montagnes, eſt ſablonneus, & tres-aiſé à cultiver, à cauſe qu'il eſt preſque par tout arrouſé de ruiſſeaus, & de petites rivieres qui en deſcendent.

La

La Terre qui n'eſt point défrichée, eſt revétuë d'une infinité de beaus Arbres, qui recreent merveilleuſement la veuë. Ils ſont pour la plûpart d'une hauteur & groſſeur démeſurées & produiſent divers bons fruits, qui ſervent à la nourriture & au rafraichiſſement des habitans. L'on y voit des Cedres, des Cyprés, des Pins, des Cheſnes, des *Saſſafras* de toute ſorte de Palmes, des *Tapaïkas*, qui ſont couverts d'une écorce, qui a la couleur & le goût aprochant de la Canelle, & un grand nombre d'autres, qui n'ont encore point de noms parmy-nous.

Quant à ce qui eſt des Arbres fruitiers, outre le Chatagniers & les Noyers qui y croiſſent entre les autres arbres des forets: les dernieres familles étrangeres qui ſont paſſées à cette terre, & les Indiens qui y ſont auſſi venus dépuis peu, du Golfe d'Hondures, y ont planté en tant d'endroits des Cocos, des Figuiers, des Bananiers, des Grenadiers, des Orangers, des Citronniers, des Pommiers & des Poiriers de differente eſpece, & même des Ceriſiers, des Pruniers, des Peſchiers, des Abricotiers & toute ſorte de fruits à noyaus, qui y ont tellement multiplié, qu'a preſent ils y ſont auſſi communs qu'en la Virginie, ou en quelque autre des Colonies de l'Amerique Septentrionale.

Les Arbriſſeaus & les Plantes qui portent des feuilles, ou des fleurs de bonne odeur, comme le Laurier, le Jaſmin, le Myrte, les Roſiers, le Romarin & la Sauge, y croiſſent en perfection: de même que les Oeillets, les Tulipes, les Violiers, les Lys, & toutes les autres belles Fleurs qui émaillent les parterres. Les Fraiſes, les Frambroiſes, & les Bleuës, croiſſent dans les bois ſans eſtre cultivées. On y trouve même des Noiſettes, des Groſeilles rouges & blanches, & une infinité d'autres petis fruits, qui ſont bons à manger.

Le Froment, l'Orge, & le ſégle, qu'on y a ſemé à diverſes repriſes & en divers endroits, n'ont pouſſé que de l'herbe de même qu'aus Antilles. Mais en recompenſe, il y croiſt par tout, une ſi grande abondance de ris & de toute ſorte de millet, de pois, de féves, & d'autres legumes, que les Habitans des Vallées & des Plaines, en recueillent aſſez pour leur nourriture, & pour en fournir à leurs voiſins qui demeurent aus mon-

montagnes, & qui leur aportent en échange, des peaus precieuſes de Martes, de Renards, de Chamois, de Cerfs, d'Ours, de Tigres & de diverſes autres beſtes ſauvages.

Les herbes potageres, les racines, les melons, les cocombres, les citroüilles, & generalement toutes les productions des jardins de l'Europe, y viennent auſſi facilement, qu'en aucun endroit du monde, pourveu que l'on prene la peine de les cultiver, & d'avoir de bonne ſemence.

Entre les Beſtes à quatre pieds, qui ſe voyent dans ces Provinces, les plus ordinaires, ſont, les Cerfs, les Cheurevils, les Sangliers, les Daims, & les Chamoys. Il n'y a point de Lievres; mais les Lapins y ſont fort communs, & les Originaires ſe ſervent de leurs peaus, qui ſont parfaitement blanches, pour faire les paremens de leurs habits d'hyver. Ils les ſavent auſſi teindre en diverſes couleurs, afin de donner plus de grace à leurs fourrures. Il n'y a aucun animal farrouche dans le plat païs, parce que les Indiens qui habitent aus montagnes, etans parfaitement bons chaſſeurs, leur font inceſſanment la guerre, & les repouſſent au loin dans les ſolitudes inhabitables: tellement que les troupeaus de brebis, de vaches, & de chevres, qu'on y a amenez, paiſſent parmy les prez en toute aſſurance, ſans qu'il y ait perſonne qui les garde. Mais dans les grandes forets, & au fond des deſerts plus éloignez du commerce des hommes, il y a des Ours, des Tigres, des Leopards, une eſpece de Lions plus craintifs, & moins cruels que ceus de l'Afrique, & pluſieurs autres ſortes de beſtes farrouches, qui vivent de proye. On y rencontre auſſi pluſieurs monſtrueus & dangereus Reptiles.

Quant aus Oiſeaus, il y a preſque par tout des coqs-d'inde, des poules pintades, qu'on peut à bon droit nommer les faiſans du païs, des perdris, des ramiers, des tourterelles, des oiſeaus de proye, des aigles, des oyes ſauvages, des cygnes, des cannes, des aigrettes, des paſſereaus blancs, des *Tonatzulis*, des *Paracouſſis*, des *Flotiens*, que nous décrirons en l'article ſuivant, & une infinité d'autres, qui ont un plumage merveilleus, & beaucoup different de celui des mêmes eſpeces, dont nous avons parlé en traitant des Antilles. Les Perroquets n'y ſont point frequens, à cauſe qu'ils ne peuvent

pas souffrir le froid. Mais les Indiens, qui demeurent aus contrées plus meridionales, y en aportent assez, pour contenter la curiosité des habitans, qui se divertissent à les aprivoiser, & à leur aprendre à parler, comme on le fait ailleurs.

Les *Apalachites*, n'ont aucune connoissance des Poissons de la mer, à cause qu'ils sont éloignez de la coste, de sét ou huit journées pour le moins: mais ils en peschent une grande quantité dans les rivieres & dans les Lacs, qui sont fort nourrissans, d'un excellent goût, & d'une figure bien aprochante de celle de nos carpes, de nos perches, de nos barbeaus, & de nos brochets. Ils y prenent aussi des anguilles, des Ecrevisses, des Crabes, & même des Loutres, qui ont la peau parfaitement noire & luisante, & des Castores, dont ils font de riches bonets, & de belles & precieuses fourrures.

ARTICLE II.

De plusieurs rares singularitez, qui se trouvent dans les Provinces des Apalachites.

LA plûpart des productions de la terre & des eaus, que nous avons specifiées en l'article precedent, sont communes à toutes les Provinces des Apalachites: mais les singularités, que nous allons décrire en celui-cy, ne se rencontrent qu'en quelques endroits particuliers, bien qu'elles soyent connuës parmi tous les habitans des autres, à cause de la grande communication qu'ils ont par ensemble, comme étans menbres d'un même état.

La Province de *Bemarin*, est fertile en une espece de racines fort excellentes, que les Originaires apellent *Oriaely*. Elles sont pour la plûpart un peu plus grosses qu'une noix, & d'une forme presque ronde. La peau qui les couvre est fort deliée, & d'une couleur vermeille, mais la substance qu'elle envelope est d'un gris blanc, partagé de veines violettes. Ces racines sont liées les unes aus autres, par certains petis filamens, déquels elles tirent aussi leur nourriture. Etant cuites sous la cendre, ou bouillies en l'eau, elles ont un goût agreable & relevé, & une vertu si puissante à fortifier la poitrine, qu'on a re-

a remarqué par une douce experience, que leur frequent uſage, reſtituë la chaleur naturelle, à ceus qui l'ont debilitée, & qu'il conſerve & augmente les forces, & la bonne conſtitution, de ceus qui ſont en ſanté.

Les *Apalachites*, ont auſſi la connoiſſance d'une autre Racine qui croiſt dans la même Province, qui a une vertu particuliere pour fortifier le corps aprés un long travail. Elle eſt compoſée de pluſieurs nœuds, qui ſont de la groſſeur d'un petit œuf de poule. Elle n'eſt point propre à eſtre mangée, mais étant formée en boulettes, & ſéchée à l'ombre, de même que ces chapelets, que l'on forme parmi-nous de la racine d'Iris: ils s'en ſervent à laver les mains & le viſage, au lieu de ſavonettes, & même ils s'en frotent tout le corps, quand ils ſe baignent; dans la creance qu'ils ont, qu'elle a la proprieté de délaſſer les menbres, & de les rendre plus ſouples & plus vigoureus. Ils ont auſſi remarqué par l'uſage, que ces racines étant bien preparées, communiquent leur odeur aromatique à leurs vétemens, & qu'elles empeſchent toute ſorte de vermines de s'engendrer dans leurs fourrures. Ils les nomment *Koymelak* en leur langue, c'eſt à dire, les Racines de bonne odeur.

Il croiſt parmy les buiſſons de la Province *d'Amana*, une Plante en forme de chardons, à larges feüilles, qui ſont heriſſées d'un coſté de pluſieurs épines. Les habitans du païs l'apellent *Hyaleitokt*, d'un terme qui ſignifié, la Plante bien utile. Elle pouſſe un tige, qui eſt ordinairement chargé une fois l'an, de deus ou trois teſtes, qui groſiſſent comme celles des Artichaus, & qui ſont couronnées d'une fleur de couleur violette, laquelle eſt diviſée en pluſieurs petites feüilles longuettes & étroites, comme celles du Soucy. Cette fleur étant tombée, & la chaleur ayant meury la teſte qu'elle couvroit, ce gros bouton s'ouvre en divers endroits, & fait voir par ſes fentes, une eſpece de cotton extremement dous & delié dont il eſt rempli. Cette ſorte de cotton ou de duvet, a un luſtre éclatant & vermeil comme celuy des roſes fraiſchement épanoüies: mais ce qui releve ſon prix, c'eſt qu'il conſerve cette vive couleur bien qu'il ſoit expoſé au Soleil, & que les vents en faſſent leur joüet. Les étrangers, & même pluſieurs des

originaires à leur imitation, le recueillent lors qu'il eſt meur, pour en garnir des matelats, des lits, & des couſſins, qui ſont beaucoup priſez parmy eus à cauſe de leur molleſſe, & qu'ils n'échaufent point les reins, comme ceus qui ſont faits de plumes, ou de laine, ou de cotton.

Dans les montagnes de la Province *d'Achalaque*, qui confine à la ſeigneurie des *Cofacites*, il y a une plante ſenſitive, qui eſt l'incomparable entre toutes celles, qui meritent de porter ce nom. Les habitans du païs l'apellent par excellence, *Amazuli*, qui vaut autant à dire, que *la fleur vivante*. Elle n'a point d'autre graine que ſa racine, qui a la figure d'un gros oignon de lys, d'où elle pouſſe un buiſſon fort toufu, compoſé de pluſieurs feüilles longues & étroites, qui ſont ſemblables à celles du glayeul, horsmis qu'elles ſont heriſſées de tous côtés, de certaines petites pointes extrement piquantes, qui leur ſervent de défenſe. Du milieu de cet amas de feüilles, qui ſont d'un beau verd d'émeraudes, qui recrée merveilleuſement la veuë, il s'eleve un tuyau de la groſſeur d'un pouce, qui durant le printems, juſques au commencement des plus ardentes chaleurs de l'eſté, eſt chargé d'une ſeule fleur, agreable à la veuë, & de bonne ſenteur, laquelle étant épanouye, eſt un peu plus large, que les plus grandes Peonnes. Ses feüilles qui ſont de la couleur de pourpre, ſont parſemées de pluſieurs points jaunes, qui paroiſſent comme autant de petites étoiles: & pour le dernier trait de ſa beauté, elle pouſſe de ſon ſein, une forme de clochette, émaillée de tout autant de couleurs, qu'on en admire en l'arc en ciel: & au milieu de cette coupe, on voit un petit fruit vermeil au poſſible, de la groſſeur d'une ceriſe ſans noyau, qui eſt fort delicat au goût, ce qui fait que les Oiſeaus en ſont fort friands. Mais ce qui eſt de plus merveilleus en cette belle Fleur, & qui luy a aquis le nom qu'elle porte, c'eſt, qu'elle ſe tourne toûjours du coſté du Soleil, qu'elle ſe ferme lors qu'il ſe couche, & s'épanouït quand il ſe leve, & que pour un ſurcroiſt de merveille, elle ne peut ſouffrir d'eſtre touchée de la main, ni en ſes feüilles, ni en ſa fleur, & particulierement en ſon fruit, qui eſt comme le petit cœur de ce rare compoſé, que toutes ſes feüilles, qui ſont armées d'épines, comme nous l'avons repreſenté,

ne

ne ſe recoquillent comme par de certains réſorts ſecrets & naturels, pour enveloper la main, & ſe mettre en état de repouſſer la violence. Mais aprés ce foible & inutile éfort, qui n'eſt bon qu'a enlacer de petis oiſeaus, qui ont l'aſſurance de s'en aprocher, & non pas aſſez de force pour rompre ces filets, cette admirable fleur, ſe flétrit en un inſtant avec ſes feuilles, ſans reprendre jamais ſa premiere vigueur. De ſorte, qu'un leger atouchement eſt capable, de faire perdre en un moment, non ſeulement toute la grace & tout le luſtre, mais encore la vie à ce petit miracle de la nature. Mr. de Graeves, de qui nous tenons cette naifue deſcription, de même que le crayon de cette plante incomparable, que nous avons fait tirer au racourcy, dans le Payſage de la ville de *Mélilot*, & de la montagne *d'Olaimy*, pour enrichir cette ſeconde edition de nôtre Hiſtoire, nous aſſure, qu'on a eſſayé à pluſieurs fois de tranſplanter ſon oignon dans des jardins particuliers, & qu'on a même aporté du lieu ou elle croiſt, autant de terre qu'il falloit pour l'entretenir: mais qu'aprés tous ces ſoins & toutes ces precautions, au lieu de pouſſer le tige il s'eſt pourri. Ce qui fait croire, que cette merveilleuſe Plante, qui ne ſe plaiſt qu'aus montagnes & dans les lieus les plus éloignez du commerce des hommes, ne peut eſtre élevée en un autre air, qu'en celuy où elle a pris ſa naiſſance, ni arrachée de ſon propre terroir, ſans qu'elle perde la vie.

Les Provinces de *Bemarin* & de *Meraco*, ſont fertiles en certains Arbres que les Originaires nomment *Labiza*, c'eſt à dire un *Ioyau*, a cauſe ſans doute qu'ils en tirent leurs colliers, leurs bracelets, & la plûpart de leurs plus precieuſes richeſſes. Ils ſont de la groſſeur & de la figure des Lauriers, excepté que leurs feüilles qui ſont dentelées par le bout, ſont d'un verd plus gay. Ils portent auſſi au printems des fleurs fort aprochantes de celles des abricotiers, qui ſe s'echent & tombent ſans eſtre ſuivies d'aucun fruit: mais en recompenſe, le tronc & les plus groſſes branches de ces Arbres, ſuent une eſpece de *Copal*, ou de gomme precieuſe, de bonne odeur, & d'un jaune pâle, à laquelle on peut donner telle figure que l'on deſire, quand elle eſt nouvellement recueillie. Mais étant expoſée au Soleil, ou gardée quelque tems en lieu ſec, elle ſe durcit en telle ſorte,

qu'elle ne ſe peut diſoudre ni à la pluye, ni même dans l'eau chaude. Pour avoir cette liqueur gluante & épeſſe, en plus grande abondance, les Habitans de ces Provinces-là, font au printems des inciſions & divers endroits du tronc, & des plus groſſes branches de ces Arbres, puis de trois en trois jours, ils vont recuëillir les goutes qu'ils y trouvent pendantes, deſquelles ils forment des bracelets, des coliers, des pendans-d'oreilles, des boutons, des jettons, & même de petites boettes de diverſe figure & capacité, & des medailles ſur leſquelles ils impriment diverſes effigies, avant que cette riche matiere, qui eſt comme une eſpece d'Ambre, ſe durciſſe. Toutes ces curioſitez, ſont en grande eſtime parmy ce pauvre Peuple, & y tiennent le même rang que l'or & l'argent entre-nous. Ils s'en ſervent auſſi, au lieu de monnoye, pour entretenir leur commerce, comme nous le dirons en ſon lieu.

Mais, entre tous les plus beaus Arbres, qui croiſſent dans ces contrées, ils font un état particulier, d'une eſpece de Cedres, de tres-agreable odeur, qui ne ſe trouve communément, que dans une belle vallée, que les Originaires de la Province de *Matiques*, ont nommée *Berſaykaou*, qui ſignifié en leur langue, la *Vallée des Cedres*. Ces Arbres pouſſent leur troncs fort droits, & fort hauts, avant qu'ils s'épandent en branches. Leur bois eſt ſans nœuds, de couleur de citron, & ſi ſolide, qu'on le peut polir, & en faire toutes ſortes de beaus ouvrages de menuiſerie, qui ont un luſtre éclatant comme l'or bruni, & une ſi douce & ſi agreable ſenteur, qu'elle a la vertu de fortifier le cerveau, & de parfumer tout ce qu'on reſerre dans les coffres, qui ſont faits de ce precieus bois, ſans crainte qu'il s'y engendre aucune vermine.

La Province de *Bemarin*, & cette vallée dont nous venons de parler, ſont encore tres-renommées, pour les rares Oiſeaus qui s'y trouvent, dont les plus conſiderables ſont les *Tonatzulis*, qui chantent, auſſi melodieuſement que nos Roſſignols. Ils ſont de la groſſeur & preſque de la figure des Chardonnerets: mais ils ont le ventre & les ailes, d'un jaune doré, le dos, d'un bleu celeſte, qui s'étend juſques à la queuë. La teſte, d'un plumage entremeſlé, de toutes les couleurs, dont le reſte de leur corps eſt revétu, & le bec & les ſerres, de cou-

couleur d'yvoire. Ces peuples croyent, comme nous le dirons tantoſt, que ces Oiſeaux, qui ſont ſi pompeuſement parez, ſont les meſſagers du Soleil, & qu'ils ſont particulierement conſacrez à chanter ſes loüanges, auſſi le nom qu'ils leur ont donné, ſignifie en leur langue, *un Chantre*, ou *Muſicien de Ciel.*

Aprés le *Tonatzuli*, que nous venons de décrire, le plus rare & le plus merveilleus de tous les Oiſeaux, qui ſont en eſtime parmy ces Nations, eſt celuy qu'ils nomment *Paracouſſe*, c'eſt-à-dire, le *Roytelet*. Il eſt de la groſſeur de ces petis Perroquets, que nos Inſulaires apellent *Perriques*: mais, il n'a pas le bec crochu, ſon vol, eſt auſſi plus roide, & de plus longue portée; & au lieu d'un ramage inportun, & d'un même ton, il a une voix fort douce, qui contente merveilleuſement l'oreille, à cauſe qu'il la ſait conduire ſelon les regles d'une muſique naturelle, qui n'a point de mauvais acords. Il eſt timbré d'un pennache, d'où il ſort encore une petite aigrette, qui eſt comme le plus riche fleuron, qui termine ſa couronne. Ses yeus, ſont comme deus rubis enchaſſez. En un chaton d'or, émaillé de blanc. Sa teſte & ſon col, ſont enrichis d'un duvet, de toutes les plus vives couleurs de la nature, qui repreſentent un changeant admirable. Il a ſous le col, un petit cordon noir, qui luy donne une grace merveilleuſe. Son ventre & le déſus de ſes ailes, ſont diverſifiez de jaune & d'incarnat. Son dos, & les groſſes plumes de ſes ailes & de ſa queuë, ſont d'un jaune doré, partagé de noir, & de couleur de feu, par un mélange en forme d'écailles, qui ont une tres-acomplie proportion. Ses jambes ſont orangées, & la corne de ſon bec, & l'extremité de ſes ſerres, ſont de couleur brune, tirant ſur le violet. Le port, & le corſage de cet Oiſeau, montrent aſſez qu'il a quelque ſentiment de gloire, & qu'il ſait tenir ſon rang, parmy les autres, pour ſe voir revétu de tant de vives couleurs, & ſi avantageuſement paré. De ſorte qu'il faut avoüer, que c'eſt avec raiſon que les Apalachites, luy ont deferé la couronne, & le titre de Roy, entre tous les autres Oiſeaus, qui ſe voyent dans leurs Provinces.

Le grand Lac, qui eſt connu parmy eus, ſous le nom de *Theomi*, & celuy qui eſt dans la vallée de *Berſaykaou*, ont auſſi plu-

plusieurs rares Oiseaus, tels que sont les Flammans & les Aigrettes, que nous avons deja decrits au premier Livre de cette Histoire. Mais celuy qui merite d'estre particulierement consideré, entre ceus qui hantent les rivieres & les marais, est celuy, que les Originaires du païs nomment *Flotien*, il est de la grosseur d'une Aigrette, & d'une forme toute pareille. Ses ailes, son dos, & les plumes de sa queuë, sont chamarrées comme par écailles, de gris, de blanc, & de noir, & bordées d'un petit filet rouge. Sa teste, est couverte de petites plumes noires & luisantes, qui luy font comme une toque; & quant au reste de son plumage, il est parfaitement blanc. Il prepare au printems son nid dans les roseaus, de même que les Poules d'eau. Il le couvre par dessus avec une singuliere industrie, ne laissant qu'une petite ouverture du costé du midy, par laquelle il peut entrer & sortir. Il le garnit par dedans d'une fine mousse, & de diverses petites plumes, qu'il va recueillir ça & là parmy les buissions, où il a coûtume d'en trouver: & aprés avoir ainsi preparé & agencé son lit mollet, il y pose ses œufs, & y éclost ses petis, pour perpetuer son espece.

Parmy les *Cofacites*, qui sont les bons voisins & alliez des Apalachites, il y a dans les plus hautes montagnes de leur Province, une Caverne merveilleuse, en laquelle les eaus ont fassonné, toutes les grotesques & les raretez les plus exquises, que la curiosité la plus dificile à contenter, s'auroit desirer pour son divertissement. L'on y admire particulierement un certain endroit, où les eaus tombant en partie sur une pierre dure au possible, & distilant aussi goutes aprés goutes de differente grosseur, dans un bassin qu'elles ont formé, font une musique si acomplie, qu'a peine y à-til aucune harmonie, qui luy soit preferable.

On trouve aussi parmy les montagnes des Provinces de *Schama*, & de *Meraco*, du Cristal de roche, & quelques Pierres rouges, & éclatantes, qui ont un feu assez brillant, pour passer pour une espece de Rubis. Il y a aussi des mines de cuivre, mais elles ne sont pas encore découvertes. Ce qui confirme cette opinion, est, qu'on y rencontre du sable doré, qui a un si grand lustre, qu'on le prendroit pour du tres-fin or, quand les torrens qui le charrient des montagnes à la plaine, le laissent

laiſſent ſur le bord des rivieres parmy le ſable; mais, les Orfevres l'ayant voulu mettre à l'épreuve, il s'eſt preſque entierement evaporé au feu, & même ce peu qui eſt reſté dans le creuſet, ne peut paſſer, que pour du plus fin Cuivre.

Pour la clôture, de toutes les raretez & ſingularitez qui ſe trouvent parmy les Apalachites, il ne faut pas oublier de faire la deſcription, de la celebre Vallée de *Berſaykaou*, de laquelle nous avons déja dit quelque choſe. Car c'eſt l'une des plus agreables, & des plus propres à recevoir des Habitans, qui ſe trouvent non ſeulement en la Floride, mais encore en toute l'Amerique Septentrionale, ſoit qu'on ait égard à la fertilité de ſon terroir, aus claires ſources qui l'arrouſent, aus excellens arbres qui la revétent ſi magnifiquement, & ſur tout aus Cedres tres-precieus, qui luy ont aquis le nom qu'elle porte, de *Vallée des Cedres*, qui eſt l'interpretation du terme, dont les Originaires ſe ſervent, pour la diſtinguer d'avec les autres; ou que l'on veüille conſiderer, la chaſſe & la peſche, qui s'y peuvent faite fort avantageuſement, ou la facilité de la fortifier avec peu de frais, & la rendre du rang des places que l'on dit eſtre inprenables.

Cette Vallée, eſt ſituée en un air fort temperé, entre les trente-quatre & trente-cinquiéme degrez au deça de la ligne, & preſque au centre des renommées montagnes *d'Apalates*, qui l'entourans de tous coſtez, ne luy laiſſent qu'une petite ouverture, laquelle aprés pluſieurs ſinuoſitez fort étroites, ſe vient enfin rendre dans la Province de *Matiques*, qui s'étend comme nous l'avons deja dit, & dans la plaine & dans les mêmes montagnes. Elle eſt couverte preſque par tout de beaus Arbres de *Caſſine*, dont la plûpart des Floridiens font ce breuvage ſi excellent & ſi ſain, qui eſt tant priſé parmy eus. Il y a auſſi des Cheſnes d'une groſſeur & d'une hauteur extraordinaire, qui portent des glands ſi dous, qu'ils ſont autant priſez que les Chataignes: & un ſi grand nombre de cette eſpece de Cedres precieus dont nous avons parlé cy déſus, qu'ils ont donné à cette vallée le beau nom qu'elle porte. Tous ces beaus Arbres, y ſont rangez par les ſages mains de la nature, en une diſtance ſi bien proportionée, qu'on diroit qu'ils y ayent eſté plantez à deſſein, d'aller par tout à cheval, & ſans aucun empeſchement.

Cette agreable Vallée, a environ neuf lieuës de long, à prendre du Nord au Sud, ſur une largeur inegale. Car en quelques endroits, elle s'étend juſques à trois lieuës, & aux plus étroits, elle en a du moins une & demye. Elle eſt arrouſée par tout de pluſieurs petis ruiſſeaus d'eau vive, qui de la pente des montagnes, où ils prenent leurs ſources, ſe viennent rendre dans une belle Riviere, qui commence au pied de la plus haute montagne du coſté du Nord, & aprés avoir ſerpenté cette Vallée en ſa longueur, vient enfin ſe perdre dans un grand Lac, qu'elle forme au Sud, qui a environ deus lieuës de tour.

Ce Lac, a cecy de merveilleus, qu'étant entouré de toutes parts, d'une chaine continuë de hautes & ſourcilleuſes montagnes, qui luy font par tout un rampart inpenetrable, excepté du ſeul coſté, par où la Riviere s'y décharge: ſon baſſin paroit neantmoins en tout tems également rempli; bien que la Riviere qui le forme, ſoit ſouvent demeſurément enflée, & que les torrens, qui roulent leurs eaus de toutes les montagnes voiſines, s'y precipitent avec impetuoſité, lors que les neiges ſe fondent, & durant les grandes pluyes du printems & de l'automne. Cette égale conſtitution des eaus de ce Lac, qui ſe contiennent toûjours dans leur lit, fait croire avec raiſon, à tous ceus qui voyent cette merveille, que dans les racines de ces hautes montagnes, qui le bornent preſque de toutes parts, il y a des abyſmes, & des concavitez ſi profondes & ſi vaſtes, qu'elles ſont capables d'engloutir toutes ces eaus, qui ſans doute aprés avoir traverſé ces conduits ſouſterrains, vont faire leur ſortie, en quelque autre endroit de ce nouveau Monde.

La Riviere qui compoſe ce Lac, faiſant ſon cours depuis ſa ſource, & rencontrant en trois endroits differens, quelques petites eminences de terre armées de rochers, ſe diviſe en deus branches, & ſe reunit autant de fois en un même canal: & ainſi, elle forme en ſon ſein trois petites Iles, extremement belles, qui ſont auſſi enrichies de Cedres & d'autres arbres, qui leur conſervent un ombrage perpetuel. Elle eſt auſſi abondante en Ecreviſſes, & en pluſieurs ſortes d'excellens Poiſſons. Le Lac en nourrit auſſi une infinité, qui en une ſaiſon de

de l'année montent jusques-à la source de la Riviere, puis redescendent dans le vaste sein d'où ils estoyent sortis, s'ils ne tombent dans les nasses des Pescheurs, qui leur dressent pour lors des pieges. On trouve aussi sur le rivage du Lac, & en divers endroits du bord de la Riviere, des Loutres & des Castors, qui sont fort estimez non tant pour leur chair, qu'a cause de leurs precieuses dépoüilles.

On rencontre aussi parmy les montagnes, qui font une si forte ceinture de murailles naturelles à cette Vallée, une espece de Chamois, ou de petites Chevres Sauvages, qui se coulent quelquefois par les precipices & les fentes des rochers dans la plaine; mais aussi tost qu'elles aperçoivent des hommes, elles regaignent les montagnes avec une agilité incomparable. Les Apalachites les nomment *Akoueyas*, elles ont la teste fort petite, à proportion du reste du corps; le col droit & elevé, les yeus gros & vifs, le poil blanc & assez long, pour pouvoir estre filé. Leurs cornes sont fort petites, & recourbées sous les oreilles. Leurs pieds sont partagez en quatre ongles, dont il y en a trois sur le devant, & le quatriéme, qui est plus large & plus gros que les autres, tourne en arriere. Ces Chevres sont si legeres à la course, & lors qu'elles sont poursuivies, elles s'élancent avec tant de roideur & de viteſſe de rocher en rocher, qu'elles semblent plûtost voler que courir. Ces animaus, ont aussi une si grande chaleur naturelle, que par tout où ils se couchent, durant même les plus grandes froidures de l'hyver, la glace & la neige y sont incontinent fonduës. C'est aussi à cet indice, que les Chasseurs reconnoissent leur giste, & qu'ils prenent occasion de leur y tendre des lacets. Leur chair, est tres-bonne, courte & la plus delicate de toutes les venaisons de la Floride: & leur peau étant bien preparée, resiste à la pluye, & a la proprieté, de même que celle du *Veldre*, d'échaufer tellement ceus qui en sont couverts, qu'ils peuvent passer sur les glaces, & parmy les neiges, sans estre incommodez de la rigueur du froid. Tous ceus aussi, qui sont travaillez de desluxions froides, ne sauroyent desirer un plus dous & plus souverain remede, pour en estre soulagez.

Cette Vallée, n'est pas seulement frequentée des Chasseurs

de la Province de *Matiques*, qui y ont déja bâti des Villages, mais même du *Paracouſſe* d'Apalache, qui y va tous les ans une ou deus fois, prendre le plaiſir de la chaſſe, parce qu'elle eſt tres-abondante en Cerfs, en Renards, en Sangliers, & en une infinite d'autres beſtes fauves, qui ſont recherchées par ces Peuples, non tant pour leur venaiſon, qu'a cauſe des peaus & des precieuſes fourrures qu'ils en tirent, & qui ſont eſtimées entre eus, pour de grandes richeſſes.

Au reſte, cette Vallée n'ayant qu'une entrée fort étroite, qui ſoit connuë juſqu'à preſent, peut eſtre facilement preſervée des ravages, que les Barbares font ſouvent dans tout le plat païs des terres voiſines, & au beſoin, elle pourra ſervir de retraite aſſurée, & de vaſte & ample Citadelle aus Apalachites, à l'encontre de tous ceus qui voudroyent troubler le repos dont ils jouïſſent parmy ces agreables ſolitudes, où la providence les a fait naiſtre. Nous aprenons auſſi des derniers memoires de M$_r$. de Graeves, qu'ils ont deſſein, d'y tranſporter les principales forces de leur Etat, la Maiſon Royale, les Colleges, & tous les autres ornemens de leur Ville capitale, & d'y en baſtir une autre de plus grande étenduë que celle de *Melilot*, ſuyvant le plan, qui en a eſté dreſſé depuis quelques années, par un Capitaine Irlandois, qui s'éntend parfaitement bien à l'architecture, & aus fortifications: & que dans l'eſperance de venir à bout de ce genereus projet, ils ont déja bâti un petit fort à l'embouchure de cette Vallée, pour s'en conſerver la proprieté.

ARTICLE III.

Du Corps des Apalachites, & de leurs Vétemens.

LEs *Apalachites* ſont pour la plûpart de grande ſtature, de couleur olivâtre & bien proportionez de corps. Ils naiſſent tous aſſez blancs; mais ils changent la couleur naturelle de leur peau, par le frequent uſage d'un certain onguent, qu'ils compoſent avec de la graiſſe d'Ours, & la racine d'une Herbe, qui a la vertu de les endurcir contre le chaud & le froid.

froid. Ils ont tous les cheveus noirs & longs, & ce leur eſt comme un prodige, de voir quelques étrangers, qui les ont blonds, & naturellement bouclez & friſez. Ils n'ont point de barbe, & s'il leur en vient quelques poils, ils les arrachent avec un grand ſoin, & de même que les Caraïbes Inſulaires, ils apliquent promtement à l'endroit quelque huile cauſtique, qui a la vertu de refermer les pores, & de brûler les racines du poil, afin qu'il ne puiſſe plus recroiſtre.

Les hommes & les femmes, ont une curioſité égale, d'entretenir leurs cheveus dans une grande netteté, & de les treſſer fort proprement; toutéfois avec cette difference, que les femmes les agencent ſur le ſommet de leurs teſtes, en forme de guirlande, au lieu que les hommes, les tiennent d'ordinaire liez & entortillez en deus floquets, qui pendent derriere leurs oreilles: pour n'avoir rien qui empeſche, de bander & de tirer leurs arcs: mais aus jours de parade & de rejouïſſance, ils en laiſſent floter une partie ſur leurs épaules, ce qui leur donne une fort bonne grace.

Les Habitans des montagnes, coupent entierement les cheveus du coſté droit, & laiſſant croiſtre les autres, ils les recoquillent & les ramaſſent ſur le haut de leur teſte, en forme de creſte, qui panche un peu ſur l'oreille gauche. Ils n'ont auſſi pour la plûpart, aucun uſage de bonets ni de chauſſure, & quant aus autres parties de leurs corps, ils les couvrent de dépoüilles de Tigres & de Leopards, ou de peaus de Cerfs & de chevres ſauvages, fort proprement couſuës en forme de caſaques, qui leur batent juſques-aus genous, & qui ont des manches qui ne paſſent point le coude.

Ceus des autres Provinces, qui ſont ſituées au pied des montagnes *d'Apalates*, alloyent autréfois nuds depuis le nombril en haut, durant tout l'eſté: & en hiver, ils portoient des manteaus de peaus, enrichis de fourrures, mais aujourduy, ils ſont en toute ſaiſon honeſtement couverts. Car pendant les chaleurs ils ont des habits fort legers, qui ſont faits de cotton ou de laine, que les femmes ſavent filer, pour en compoſer en ſuite ſur des métiers, pluſieurs ſortes de petites étofes bigarrées de diverſes couleurs, qui ſont de durée, & agreables à la veuë. Mais durant l'hiver, qui eſt ſouvent aſſez rude, ils

ſont tous habilez de diverſes peaus, qu'ils ſavent apreſter auſſi proprement, que les plus experts peletiers de l'Europe. Ils laiſſent à quelques unes, le poil ou la laine, qui leur ſervent de fourrure; & ils paſſent les autres & les laiſſent unies des deus côtez, afin d'y peindre des fleurs, ou quelques figures, léquelles ils relevent avec des couleurs ſi vives, & ſi bien apliquées, qu'elles paroiſſent de loin, comme de la broderie bien exquiſe. Ils ont auſſi apris des étrangers qui ſont parmi-eus, à tanner les peaus de bœufs & de cerfs, pour en faire des ſouliers & des botines.

Les hommes mariez, portent des bonets de peaus de Loutres, parfaitement noires & luiſantes. Ils les font aſſez hauts, & leur laiſſent un bord large de trois pouces ou environ, qui aboutit en pointe par devant, & l'un des côtez eſt enrichi d'un bouquet de plumes d'aigrettes, ou de quelque autre oiſeaus, qui ſont en eſtime parmi eus. Les Femmes, ſe couvrent auſſi la teſte, avec des coeffes qui ſont bordées de quelque riche fourrure griſe ou noire, mais les jeunes hommes & les filles, n'ont en tout tems aucun autre ornement de teſte, que leurs propres cheveus, cordelez & treſſez curieuſement, comme nous l'avons repreſenté cy deſus.

Ceus du commun, n'ont pour tout habilement, qu'une Caſaque à courtes manches, ſur un petite chemiſette de chamois, qui leur deſcend juſques aus genous. Cette Caſaque qui leur couvre le gras de la jambe, eſt liée ſur les reins avec une ceinture de cuir, qui eſt ornée en divers endroits d'un ouvrage, qui ſemble eſtre fait à l'aiguille. Mais les Chefs de famille portent encore par déſus, une ſorte de manteau ſans collet, qui ne tombe par devant, que ſur le nombril; bien que par derriere, il pende preſques juſques à terre. L'habit des femmes de la même condition, eſt fort aprochant de celuy des hommes, horsmis que leurs robes couvrent la cheville du pied, & que leur manteau, qui eſt entierement fermé par devant, a deus ouvertures aus côtez, par où elles paſſent les bras.

Le Paracouſſe, les Gouverneurs des Provinces, les Capitaines, & generalement tous les Officiers, qui frequentent la cour de *Melilot*, ſont habilez beaucoup plus richement & plus

plus curieusement que le commun. Car au lieu que ceus-cy sont couverts sur la peau d'une chemisette de chamois, ceus-la, qui ont à present la connoissance & l'usage des toiles de cotton & de lin, se servent de chemises fort amples, dont les bords des collets & des manches, sont brodez de soye de diverses couleurs: & quant à leurs robes, elles sont enjolivées en esté, de plusieurs listons en forme de passemens, & en hiver, de fort exquises & rares fourrures, qui les enrichissent, & qui paroissent comme par divers étages. Ils se ceignent aussi d'une ceinture de soye, ou de quelque autre riche étofe: & lors qu'ils veulent paroistre en leur plus grande pompe, & avec leurs habits de ceremonie, ils se chargent par dessus tout cela, de cette sorte de long manteau, dont nous avons déja parle: ou s'ils ne veulent point estre tant embarassez, ils se parent seulement d'une espece de casaque à larges manches, qui est ouverte par devant, afin de faire voir leurs autres habits, & sur tout, une lame d'argent ou de fin cuivre, de la largeur de la paume de la main, qu'ils portent sur leur poitrine, comme une marque de leur noblesse, ou si vous voulez comme le collier de leur ordre.

Ils sont aussi fort curieus d'avoir des Toques de grand prix, soit que l'on considere les belles peaus & les riches fourrures dont elles sont faites, ou qu'on ait égard aus plumes, & aus riches cordons qui les embelissent. Ils n'ont pas encore l'usage des bas de chausse, ni des gants: mais ils portent des botines & des souliers, qui leur tiennent le pied serré, & qui peuvent passer pour bien faits, en un pais, où les arts ne sont encore qu'en leur naissance.

Les *Iaoüas*, qui sont les Sacrificateurs du Soleil, & les Medecins de ce peuple, sont aussi discernez par des vétemens, qui leur sont particuliers: & bien que la matiere & la forme, en soit ridicule & grotesque au possible, ils croyent neantmoins, qu'il n'y a rien qui soit plus seant à la gravité de leur profession, ni qui soit plus capable de leur attirer le respect & l'admiration des autres ordres. Ces habits consistent en une longue robe, qui est faite de peaus de diverses bestes sauvages, coupées par bandes de largeur inegale, dont les poils de differentes couleurs, representent au dehors un afreus mélange.

Ce

Ce Peliſſon, qui leur bat juſqu'au déſous du gras de la jambe, eſt ſerré par le milieu, avec une ceinture de cuir de cerf, à laquelle ils attachent trois ou quatre eſcarcelles, qui ſont ordinairement remplies de pluſieurs ſortes d'herbes, auſquelles ils atribuent de grandes vertus pour la gueriſon de diverſes maladies, auſquelles ils ſont ſujets. Par déſus cette robe, ils portent au lieu de manteau, la dépoüille toute entiere, d'un Lion, ou d'un Tigre, ou d'un Leopard, dont la teſte & les pates qui ſont ſéches, leur pandent ſur l'eſtomac, & aus deus côtez. Ils ont les oreilles percées, & au lieu de pendans de quelques pierres precieuſes, ils y atachent certains petis oiſeaus noirs, qui ſont endurcis à la fumée. Soit que ce ſoit par ſuperſtition, ou par coûtume, ils ont en tout tems les pieds nuds, mais leur teſte eſt couverte d'un bonet fort haut qui aboutit en pointe, & qui eſt compoſé de peaus avec leur poil marquetées de diferentes couleurs, & les plus hideuſes qu'ils peuvent rencontrer. Enfin, leurs bras qui ſont nuds juſques au coude, ſont marquez de pluſieurs caracteres, & autres figures qui leur ſont faites au tems de leur promotion à ces charges, par les Surintendens de leur religion, qui aprés les avoir deſignées ſur la chair de leurs diſciples, y font des piqures juſques au ſang, lequel ils étanchent à l'inſtant en jettant ſur la playe la cendre d'une certaine écorce d'arbre, qui laiſſe à la cicatrice une couleur brune, qui ne s'éface jamais.

Les femmes des Gouverneurs & des Officiers, ſont plus richement parées que les autres de moindre condition. Leurs robes montent par degrez & ſont enrichies de broderie à leur mode, ou de riches fourrures ſuyvant la ſaiſon; de même que celles des hommes de qualité. Mais au lieu de Caſaques, elles portent des mantelines, qui les couvrent juſqu'aus genous, & qui ont des ouvertures aus côtez, par où elles paſſent les bras. Lors qu'elles ſont conviées de ſe trouver en quelque aſſemblée ſolemnelle, ou à quelque feſtin, elles ajoûtent à leur coeffure ordinaire, un voile de quelque legere étofe, qui flote ſur leurs habits. Elles peignent auſſi leurs jouës de vermillon, & atachent à leurs oreilles des pendans de criſtal, ou de quelque autre matiere qui ait de l'éclat, & pour le dernier de leurs ornemens, elles ſe chargent le col, de chaines & de coliers,

coliers, d'ambre, ou de coral, ou de quelques pierres vertes ou rouges qui ont du luſtre. Car pour les perles, les émeraudes & les diamans, que quelques uns ont mis entre les treſors de ce peuple, il eſt tres-conſtant, qu'ils leur ont donné beaucoup plus de richeſſes ſur le papier, qu'ils n'en ont dans leurs cofres.

ARTICLE IV.

De l'Origine des Apalachites & de leur Langage.

LEs *Apalachites*, ſe tiennent des plus anciens Peuples de tout ce nouveau monde : & bien qu'ils ne ſe vantent pas comme les Arcadiens d'eſtre nez devant la Lune, & d'avoir eſté produits immediatement de la terre, ils ſe glorifient neantmoins, d'avoir poſſedé dépuis pluſieurs generations, le païs qu'ils habitent. Mais d'autant qu'ils n'ont point d'autres Annales, que la traditive qu'ils ont receuë de leurs predeceſſeurs, ils ne ſauroient dire preciſement, combien il y a de ſiecles qu'ils ſont en cette terre, ni d'où ils y ſont venus. De ſorte, que tout ce que l'on peut recueillir de plus vray ſemblable de leurs diſcours ſur ce ſujet, c'eſt, qu'ils y ont eſté pouſſez de cette partie de l'Aſie, qui eſt à preſent ocupée par une nation de Tartares, qui n'eſt ſeparée de l'Amerique Septentrionale, que par ce petit d'étroit que l'on apelle *d'Anjan*.

Les plus éclairez dans la connoiſſance de l'origine des Habitans de ce nouveau monde, & les plus judicieus entre les Anglois de la Virginie & de la neuve Angleterre, confirment ce ſentiment touchant la vraye ſource de ces Peuples, & l'apuyent en premier lieu, ſur ce que les Americains, ont le teint, tous les traits du viſage, la poſture du corps, les cheveus, & particulierement les yeus entierement raportans à ceus des plus rudes entre les Tartares, qui habitent les contrées de l'Aſie, que l'on tient eſtre les plus voiſines de l'Amerique, Ils fondent auſſi leur opinion, ſur ce que les Americains ſont dans l'ignorance groſſiere des lettres & des arts, & au milieu des plus épaiſſes tenebres de l'idolatrie, de même que ces peuples barbares de l'Aſie. Ils confirment enfin leur juge-

ment, ſur ce que ceus qui ont conſideré atentivement les mœurs, le langage, la police, & la religion des uns & des autres, y ont remarqué de ſi grands raports, & une ſi grande conformité en pluſieurs choſes tres-conſiderables, qu'ils ne tiennent pas ſeulement pour probable, mais pour tres-conſtant que les Americains ſont deſcendus des Tartares. Mais, nous laiſſons volontiers cette diſpute qui eſt aſſez delicate, & nous nous contentons de repreſenter les opinions des autres ſur ce ſujet, ſans pretendre de le decider, veu notamment que nous aprenons avec joye, que des perſonnes tres-doctes des Colonies Angloiſes, travaillent preſentement à éclaircir ſur les lieus une matiere ſi confuſe, & qui ſoufre encore tant de dificultez, bien qu'elle ait eſte maniée par tant de bonnes plumes.

Pour ce qui eſt maintenant de leur langage, les ſix Provinces qui reconnoiſſent le Paracouſſe d'Apalache pour leur ſouverain, entendent la langue de celle de *Bemarin* & de la ville de *Melilot*, où juſqu'à preſent il a fait ſa demeure plus arrétée: mais, elles ont chacune une dialecte particuliere, qui fait que le langage des uns, differe en quelque choſe de celuy des autres. Les Provinces *d'Amana* & de *Matiques*, où ſe trouvent encore pluſieurs familles de *Caraïbes*, ont auſſi retenu juſqu'à maintenant, beaucoup de mots de l'ancien idiome de cette Nation-là, qui juſtifient plénement ce que nous avons poſé, aſſavoir, qu'aians un même nom, & beaucoup de termes qui leur ſont communs avec les anciens habitans des Antilles, ils ont auſſi une même origine; comme nous l'avons repreſenté au Chapitre precedent.

Les Capitaines, les Chefs de familles, & tous ceus qui font profeſſion de quelque civilité, ou qui aſpirent d'eſtre employez au conſeil, & au maniement des afaires de la derniere importance de leur petit état, ſe ſervent d'un langage plus orné, & plus fleuri que celuy du vulgaire. Leurs expreſſions ſont preciſes, & leurs periodes aſſez courtes. Ils ont auſſi de beaus mots, qui ſont tres-propres, pour exprimer leurs penſées. Ils ſont auſſi fort riches en comparaiſons fort naifues, qui donnent une grace merveilleuſe, & de grandes lumieres à leurs diſcours. Et tous les étrangers qui vivent avec eus & qui

qui entendent leur langue, leur rendent ce témoignage, qu'ils n'ont ni la sterilité de quelques autres peuples de l'Amerique, qui n'ont point de termes particuliers, pour exprimer beaucoup de choses, qui sont de l'usage ordinaire de la societé civile; ni l'abondance & la superfluité de quelques autres: mais une netteté sans artifice, qui est animée d'un certain feu, & d'une agreable cadence, qui n'a rien de rude ni de choquant en la prononciation, ou qui n'ait son poids & la force particuliere.

Nous aurions icy ajoûté pour la clôture de cet Article, un petit essay de cette langue, pour en donner quelque goût aus curieus. Mais, outre que la prononciation des Originaires lui donne la meilleure partie de la douceur & de la grace, que nos caracteres & nôtre ortographe, ne lui peuvent point conserver: l'un de Messieurs les Directeurs de la Colonie de la Palme, travaillant actuellement, à faire voir la conformité & le grand raport, qu'il y a entre la plûpart des langues des Peuples de l'Amerique, & celle des Tartares, & de quelques Arabes de l'Asie, nous luy laissons tres-volontiers, cette tâche toute entiere.

ARTICLE V.

Des Villes, & des Villages des Apalachites, de leurs maisons & de leurs meubles.

LEs places que les Apalachites honorent du nom de Villes, sont certains Villages ou hameaus un peu plus peuplés que les autres qui au lieu de murailles de pierres ou de briques, sont fermez par dehors, de grosses pieces de bois pointuës & brulées par le bout, qui est fiché profondement en terre; ou qui au lieu de ces palisades qui peuvent estre facilement brulées, sont entourez d'hayes vives, tissuës & entrelassées d'épines fort piquantes, qui ont ordinairement trois ou quatre pieds d'épaisseur, & qui sont plantées au pied du terrain qui les apuye, & qui panche en talus au dedans la place, a laquelle il sert de rampart assez large, pour la pouvoir defendre de dessus. En chaque Ville, il n'y a pour l'ordinaire que deus

portes assez étroites, qui se ferment avec des pieces de bois, que l'on coule de dessus une espece de petis boulevards, ou de tourelles de gazons, qui sont elevées de part & d'autre de ces entrées pour y poser les sentinelles, & pour pouvoir commander de-là sur les avenuës. Chaque Province, n'a que trois ou quatre Villes pour le plus, qui ont leurs Gouverneurs particuliers, qui y font leur demeure ordinaire, & qui commandent à tous les Capitaines des Villages voisins, qui sont de leur ressort, selon le partage, que le Paracousse d'Apalache à trouvé bon d'en faire, pour eviter les querelles, qui naissoyent souvent entre les Gouverneurs & les autres Officiers qui relevent de luy, sur l'étenduë des limites de leur Jurisdiction.

Les Villages des Apalachites, sont sans contredit plus agreables que leurs Villes: à cause que les habitations ou maisons, y sont beaucoup plus spacieuses & plus aërées, bien que quant au reste, elles ne soyent pas de beaucoup diferentes. Car elles sont toutes bâties avec une merveilleuse simplicité, assavoir de pieces de bois plantées en terre, & jointes les unes aus autres, sans estre rabotées ni enclavées par quelque solide assemblage, selon l'ordre de nos bâtimens de charpenterie. Ou bien, elles sont faites de perches, dont on a levé l'écorce, qui sont arangées en forme de claves, ou de galandage, lequel est enduit & encroûté de part & d'autre, avec de la terre grasse, qui en remplit si parfaitement tous les trous, & toutes les crevasses, que le vent ni le froid ne peuvent penetrer au travers.

Ces legers edifices, sont tous d'une figure plus longue que large, qui se termine en ovale aus deus extremités, qui sont toûjours tournées au Nord & au midi, afin que les vens les plus impetueus, qui soufflent regulierement de ces costez-la, ayent moins de prise sur elles. C'est aussi dans le même dessein, de les parer contre les grandes secousses des vens, qu'ils les font si basses, que la naissance de leurs toits, n'est élevée de terre, que de cinq à six pieds pour le plus. Ces Couverts, qui n'ont de pente qu'autant qu'il en faut pour faire écouler la pluye, sont pour la plûpart tissus de roseaus, ou de joncs liez en petis faisceaus & serrez si prés les uns des autres,

tres, qu'ils ſuportent plus long tems la pluye & le vent ſans en eſtre endommagez, que ceus qui ſont de tuiles ou d'ardoize: ſur tout s'ils ſont enduits d'un certain maſtic, qui eſt compoſé de gomme d'arbres, & d'un certain ſable meſlez enſemble, qui a la vertu de les conſerver entiers par pluſieurs années.

Dans l'interieur de ces maiſons baſſes & ſimples, il n'y a rien de plus beau ni de plus conſiderable, que le pavé des chambres. Car bien qu'il ne ſoit fait que de coquillages calcinez, & d'une ſorte de ſable doré qu'ils tirent des montagnes, dont ils font un ciment; il a tant d'éclat lors qu'il eſt bien ſec, qu'il ſemble eſtre parſemé de paillettes dor, & avec le tems, il devient ſi ſolide & ſi poli, qu'on le prendroit pour une eſpece de marbre.

Ces Maiſons, qui ſont fort longues à proportion de leur largeur, ſont toutes partagées en pluſieurs petites chambres un peu obſcures, auſquelles on entre par une allée fort étroite, qui les ſepare, par une ſorte de tapiſſerie faite d'écorces d'arbres, ou de feüilles de palmes, & tiſſuë en forme de compartimens de diverſes couleurs. Les Chambres des principaus du païs, ſont tenduës tout autour de peaus de Cerfs ou de Chamoys, qui ſont diverſifiées par une agreable mélange de couleurs aſſez vives, dont ils les ſavent teindre. Il y a même des hommes parmy eus, qui ſont aſſez adroits, pour faire des tapis avec le duvet & des plumes de divers oiſeaus, leſquelles ils arrangent avec tant d'induſtrie & de proportion, qu'à péne y a t-il aucune étofe de ſoye, qui ſoit plus agreable à la veuë.

Leurs lits, ne ſont point fermez ni entourez de rideaus comme la plûpart des nôtres. Deus ou trois planches élevées ſur quatre piquets qui ſont fichez en terre, en font le chalit & le ſoûtien, ſur lequel ceus du commun, étendent des ſacs remplis de Fougere, & des couvertures de peaus d'Ours, qui ont la proprieté de ne ſoufrir aucune vermine. Ils tiennent, de même que les anciens Ecoſſois, que ces lits qui ne ſont que de ſimples feüilles de fougere, ſont

preferables à ceus de plumes: à cauſe que cette plante, a une vertu ſecrette pour delaſſer le corps, & reparer ſes forces épuiſées par la chaſſe, ou par quelque autre violent exercice. Mais les perſonnes qui veulent coucher un peu plus mollement, rempliſſent leurs lits de ce duvet, qui croiſt ſur la Plante que nous avons d'écrite cy deſus ſous le nom *d'Hyaleitokt*. Ils les parent auſſi durant les chaleurs de peaus de chamoys, ou d'autres beſtes fauves, leſquelles ils ſavent preparer & teindre de ſi vives couleurs, qu'on les prendroit de loin pour des plus riches tapis de Turquie. Ces Couvertures d'eſté, ſont d'ailleurs ſi proprement couſuës, qu'encore qu'elles ſoyent faites de pluſieurs pieces raportées à péne en peut-on diſcerner les jointures: mais en hiver les Gouverneurs & les Chefs des familles les plus conſiderables, couvrent leur lits de fourrures de martes, ou de caſtors, ou de renards blancs, qui ſont toutes ſi bien paſſées, qu'il ne s'y engendre aucune ordure: de ſorte, que ſans eſtre beaucoup chargez, ils ſont parfaitement bien munis contre la rigueur du froid.

Ils n'ont ni bufets, ni cofres, ni tables, ni aucuns autres meubles precieus pour l'ornement de leurs chambres: leurs lits, & quelques Couſſins, leur tiennent lieu de chaiſes & de bancs: & un tapis de cuir étendu ſur le pavé, autour duquel ils ſe rangent en rond, lors qu'ils veulent prendre leur repas, leur ſert de table, de napes & de ſerviettes. Ils tranchent toutes leurs viandes en petis morceaus, avant que de les preſenter pour eſtre mangées, & bien qu'ils n'ayent point l'uſage des fourchettes, ils ſe ſervent de cueillieres, & de certains poinçons d'os ou de bois, & ils en prenent leurs morceaus avec tant de dexterité, qu'il arrive fort rarement, qu'ils répandent quoy que ce ſoit ſur leurs habits.

Le vaiſſelle d'ont ils uſent en leur ménage, eſt de terre, ou de fruits d'arbres qui ont une écorce ligneuſe, laquelle ils ſavent polir & encroûter par dedans, d'un certain lac de diferente couleur, qui ne s'eface jamais, bien qu'il ſoit ſouvent lavé avec de l'eau chaude: & quant au dehors, il eſt émaillé de fleurs & de diverſes groteſques, qui encheriſſent leur prix, ſelon qu'elles ſont faites d'une meilleure main, ou qu'elles ſont mieus enjolivées.

Les

Les pois, les fevés, le ris, les mays, les lentilles, & semblables legumes sont les mets les plus ordinaires qui leur sont servis, & il arrive rarement, qu'on leur presente deus sortes de viande en un même repas. Avant que les Etrangers eussent penetré jusques-à eus, ils ne mangeoyent aucune chaire d'oiseaus ni de bestes à quatre pieds, & bien qu'ils fissent la chasse, ce n'étoit que par divertissement, & pour netoyer le païs d'animaus farrouches. Il y a même encore à present plusieurs anciennes familles parmy eus, qui ne sauroyent estre induites à manger du poisson, ni d'aucune autre chose, qui ait eu vie sensitive; tellement, que sans faire profession d'estre des disciples de Pythagore, ils observent exactement ce point de sa rigoureuse discipline.

Bien-que la Vigne croisse naturellement en leur terre, & que les raisins y viennent à maturité, ils ne font point de vin: mais l'eau pure, est leur boisson la plus ordinaire. Ils ne batissent aussi aucune de leurs demeures, qu'aus endrois où il y a des sources, qui ne tarissent jamais. Il est vray que dans leurs festins, ils se servent d'une sorte de biere fort agreable & nourrissante, qui est faite de *Mays*; & qu'ils ont l'adresse de composer de l'hydromel parfaitement bon, le miel qu'ils tirent des fentes des rochers & du creus des vieus arbres, leur en fourniſſant la matiere en toute abondance: mais ni l'un ni l'autre de ces bruvages, non plus que celuy de la *Cassine*, qui est mysterieus & medecinal, ne sont point d'un usage commun parmy ce peuple.

Diverses bonnes racines qui croissent dans leurs terres, leur servent en la place du pain. Ils font aussi des galettes assez delicates avec du *Mays*, que les femmes reduisent en farine à force de bras, en moulant ce grain entre deus pierres, dont l'une est plate & l'autre ronde & longue. Ce qui ne peut estre sans un grand travail, & une longueur qui lasseroit la patience de toutes autres personnes. Ceus d'entre eus qui usent à present de chair & de poisson, les font rôtir, à cause qu'ils estiment, que l'eau leur osteroit leur meilleure & plus agreable saveur.

Ils ont, à ce qu'ils disent, l'usage du sel depuis un tems immemorial, mais au lieu qu'autrefois ils n'en avoyent point qu'avec

qu'avec beaucoup de pénes, & par l'entremiſe des autres peuples qui demeurent le long de la coſte de la mer, ils ont depuis peu découvert une fontaine ſalée, au pied de l'une de leurs montagnes, qui ſera capable de leur en fournir de fort blanc & de tres-pur avec une facilité nonpareille, puis qu'il ne leur manque point de bois pour le cuire, & qu'ils ont trouvé le ſecret de le mettre en petis pains, ainſi qu'ils l'ont déja éprouvé avec un heureus ſuccés.

ARTICLE VI.

Des mœurs des Apalachites.

LEs Apalachites ont une certaine ſimplicité naturelle, qui paroit en pluſieurs rencontres, auſquelles ils ſont ſaiſis d'étonnement, pour ne pouvoir point comprendre la vraie cauſe, de ce qui leur en fournit le ſujet. De même que les autres nations barbares, qui n'ont pas encore l'uſage des caracteres, ils étoyent autréfois extremement ſurpris lors qu'ils voioyent écrire, & ſur tout, quand ils remarquoyent par leur propre experience, qu'a l'ayde de ces petites figures formées ſur le papier, les Europeens qui vivent avec eus, donnoyent à connoiſtre à leurs amis abſens, l'état de leurs afaires, & leurs plus ſecrettes penſées. Ils admiroyent auſſi les livres, les armes à feu, les môntres ſonantes, les quadrans, les cartes de geografie, les globes celeſtes & terreſtres, les ſpheres, & toutes les curioſitez d'émail, de miniature, & d'orfévrerie, que les étrangers leur aportoyent: mais à preſent que toutes ces choſes leur ſont aſſez familieres, ils ceſſent d'avoir de l'admiration pour elles, bien qu'ils les ayent en ſi grande eſtime, qu'ils n'épargnent point ce qu'ils ont de plus precieus pour en avoir la poſſeſſion.

Ils ont une Aſtrologie à leur mode, par laquelle ils prediſent à peu prés, les pluyes, les ſéchereſſes, les orages, & les changemens du tems, auparavant qu'ils arrivent: mais ils ne peuvent ſe perſuader que la mer & la terre ne faſſent enſemble qu'un ſeul globe, qui eſt ferme & ſuſpendu au milieu de la vaſte étenduë de l'air, qui l'envelope également de tous

côtez,

côtez, n'ayant aucun autre soûtien, que la puissante main du Divin Ouvrier qui l'a faite à la loüange de sa gloire. Car au contraire, ils croyent, qu'encore que la superficie de la terre soit raboteuse & relevée en montagnes, elle est plate par dessous, étant apuyée sur une baze ferme & immobile, qui leur est inconnuë. Ils tiennent aussi, que les Cieus sont d'une matiere solide & transparente, & que le Soleil la Lune & les étoiles, sont des corps celestes, incorruptibles & animez, qui s'égayent incessament & sans le lasser, sur ces beaus lambris azurez d'où ils éclairent le monde.

Ils ne peuvent voir de longues barbes, sans en témoigner un étonnement extraordinaire, parce qu'ils ne puvent comprendre, à ce qu'ils disent, que des personnes douées de raison, puissent soufrir à leurs mentons & en leurs jouës, ces excremens superflus & cette charge inutile, qui suyvant leur sentiment, ne peut estre bienseante, qu'aus cheures, & aus boucs. Ils s'émerveilloyent aussi au commencement de ce que les étrangers qui ont la veuë foible, ou debilitée par la vieillesse, ou par quelque accident, se servent de lunettes pour la soulager. Parce que parmy-eus, l'on voit communement des vieillards qui aprochent, ou même qui ont passé la centiéme année de leur âge, sans qu'ils puissent remarquer aucune foibleſſe, ou le moindre racourcissement de leur veuë. Le grand soin qu'ils ont d'éviter la fumée, & tout ce qui peut ofenser les yeus, contribue beaucoup à la vigoureuse constitution, & à la conservation de ce sens, car ceus qui ont conversé parmy eus ont remarqué, qu'ils n'aprochent point du feu, si ce n'est dans des rencontres extraordinaires, se servant pour échaufer leurs chambres durant l'hyver, d'une sorte de Poéles, qui sont faits de terre cuite, & qui sont si bien disposez en certains endrois de leurs demeures, que toutes les places en sont échaufées, sans que ceus qui sont dans les chambres ausquelles ils répondent, soyent tant soit peu incommodez de la flamme ou de la fumée du feu, qui y est mis & attizé par dehors.

Ils ont neantmoins, une singuliere veneration pour le feu, comme étant, selon leur ancienne creance, la vive image du Soleil qu'ils adorent. D'où vient que s'ils introduisent quel-

ques étrangers dans leurs cuisines, ou à l'enbouchure des fournaises qui échaufent leurs Poéles, ils ne peuvent soufrir, qu'ils crachent ou qu'ils jettent quelque inmondice sur le brazier, d'autant qu'ils croyent que l'injure qu'on fait à l'image, réiaillit sur l'original, & que c'est une irreverence & une ingratitude insuportable, d'avoir si peu de respect, & de reconnoissance, pour un element si pur, & si necessaire à l'entretien de la vie.

Ils conservent soigneusement en leurs memoires, comme en autant de fideles regiſtres, les genereuses actions de leurs ancestres, & les plus memorables exploits de leurs Roilelets, pour en faire le recit aus jours de leurs rejouïssances publiques. Ils font particulierement une commemoration solennelle de l'un de leurs plus illustres *Paracousse*, qu'ils nomment *Mayrdok*, d'autant qu'ils tiennent que c'est lui, qui étendit & afermit les limites de leur état, avec tant de gloire & d'heureus succés, que durant son regne, les Sauvages n'osoyent pas seulement aprocher de leurs frontieres pour y faire le dégast, ou y enlever des prisonniers, comme ils le faisoyent auparavant. Ils ajoûtent, que ce fut même Prince, qui les obligea par la force de ses raisons, & par son exemple, à former des communautez fixes & arrétées en un lieu, & à munir leurs Villages de pieuz & d'hayes vives, pour resister plus facilement aus ataques de leurs ennemis, & eviter leurs surprises. Ils celebrent aussi dans leurs chansons, l'un de leurs *Iaoüas*, qui est connu parmy eus, sous le nom de *Karakaïry*, & qui a merité cet honneur, pour avoir instituë le service du Soleil, & leur avoir enseigné la façon de cultiver la terre, de faire la chasse du Cerf, & de tendre des pieges aus bestes farrouches, qui desoloyent autréfois leurs Provinces.

Ils ont assez de soin & de prevoyance, pour se procurer les choses qui sont absolument necessaires pour leur nourriture, & pour leurs vétemens, comme aussi pour bâtir leurs cabanes, & se mettre à couvert des injures de l'air: mais ils n'amassent point de provisions pour plusieurs années, & tant s'en faut qu'ils se travaillent en aucune façon pour amasser des richesses, ou des delices, & des magnifiques maisons, qu'ils se rient ordinairement entre-eus, des vaines sollicitudes, & de tous les enpres-

enpreſſemens des étrangers, qui recherchent ſouvent avec ardeur toutes ces choſes ſuperfluës.

Ils ſont preſque tous, d'un naturel obligeant & grandement aimable, & parce qu'ils ne ſe ſouvienent point, d'avoir receu aucun déplaiſir des étrangers, depuis que les premiers Eſpagnols qui les viſiterent ſous la conduite *d'Hernando à Soto*, ravagerent leur païs, & contraignirent leur Roy d'abandonner ſa ville capitale à leur diſcretion, pour ſe retirer au ſommet des montagnes voiſines, ils ne ſavent à preſent qu'elles careſſes ils doivent faire, à ceus des autres nations, qui les vont viſiter, & dans ces rencontres, ils ne ſe laſſent point, de leur rendre toutes ſortes de bons ofices, & de témoignages d'amitie.

D'autant, qu'ils n'ont pas encore la connoiſſance d'une infinité de delicateſſes, qui ſont en uſage parmy les peuples mieus civiliſez, ils paroiſſent aſſez ſobres, dans leurs répas ordinaires : mais au tems de leurs feſtins ſolemnels, & de leurs réjouïſſances publiques, ils ſe licencient à pluſieurs excés, qui témoignent aſſez, que toute la frugalité qu'ils obſervent au boire & au manger, dans leurs maiſons particulieres, ne leur eſt dictée que par l'inpuiſſance en laquelle ils ſont, d'avoir commodement les vivres qui ſont requis pour continuer en de pareilles débauches, ou de ce qu'ils ne veulent pas acheter des ragouts, & des friandizes, au detriment de ce profond repos dont ils jouïſſent, ſans y chercher tant d'artifice.

Ils ſont dociles & ſuſceptibles d'inſtruction, & de toute loüable diſcipline : ce qui paroit, en ce qu'il y en a déja pluſieurs de leur corps, qui ont apris en perfection, & avec une merveilleuſe facilité à lire & à eſcrire, & quelques-uns des métiers qui ſont neceſſaires à l'entretien de la ſocieté civile. Mais ils ont cecy de mauvais, qu'ils ſont fort méfians & arretez à leurs propres ſentimens, promts à ſe courroucer, & adonnez à tirer vengeance par trahiſon, de tous ceus dont ils croyent avoir receu quelque déplaiſir. Il y en a auſſi pluſieurs parmi-eus, qui conſervent des inimities hereditaires dans leurs familles, qui éclatent ſouvent en des querelles ouvertes, & en des bateries, qui ne peuvent eſtre apaiſées que par l'autorité abſoluë de leurs Chefs, au commandement deſquels ils

déferent entierement, dans ces occurrences. Ils ajoûtent encore une trop legere creance à leurs ſonges; & ils ont entre eus, certaines vieïlles réveuſes, qui faiſant ouverte profeſſion de les interpreter, & de predire en ſuite, les choſes qui leur doivent avenir, entretiennent ce pauvre peuple dans ſes ſuperſtitions, & le repaiſſent de ces vanitez.

ARTICLE VII.

Des Ocupations ordinaires des Apalachites.

LEs Apalachites, ont toûjours eus en horreur l'oiſiveté comme la plus dangereuſe peſte de leur petite Republique, la roüille de leurs eſprits, & le ſepulcre des hommes vivans: & le travail auquel ils s'adonnent avec plaiſir & aſſiduité, ſans toutefois, témoigner beaucoup d'enpreſſement, leur produit ce grand avantage entre pluſieurs autres, qu'au lieu que leurs voiſins qui habitent joïgnant la coſte de la mer, ſont ſouvent preſſez de la famine, pour n'avoir pas enſemencé leurs terres en la ſaiſon convenable, ou pour avoir conſumé en feſtins & en débauches les fruits de la derniere moiſſon; ceuscy au contraire s'adonnans au labourage, & menageans avec prudence & diſcretion le provenu de leurs champs, ont toûjour dequoy entretenir leurs familles avec honneur, & même pour ſubvenir à la neceſſité de leurs Alliez, qui demeurent aus montagnes.

Aprés le tems des ſemailles & des moiſſons, les hommes s'employent à la chaſſe, à la peſche, à planter des arbres fruitiers, à défricher les places qui ſont propres à faire des jardins, à bâtir leurs maiſons, à reparer les breſches de leurs Villes, ou à coudre leurs habits, leurs ſouliers & leurs botines: de ſorte qu'il arrive rarement qu'on les treuve ſans employ. Mais, il n'y a rien à quoy ils ſe plaiſent d'avantage, ni en quoy ils reuſiſſent mieus, qu'a preparer leurs arcs, leurs fléches, leurs maſſuës, leurs zagayes, leurs boucliers, & toutes les autres armes ofenſives & défenſives, dont ils ont acoûtumé de ſe ſervir, tant pour la chaſſe que contre leurs enne-

ennemis. Car tous les hommes jeunes & vieus, tiennent à gloire de les savoir faire, d'en avoir à rechange pour en acommoder leurs amis, de les entretenir luisantes & polies, non tant pour en faire parade durant la paix, que pour s'en pouvoir servir avec d'exterité au tems de guerre.

Ils savent aussi preparer, avec une adresse bien considerable les peaus de Cerfs, de Chamoys, & d'autres bétes, pour en faire des vétemens, des tapis, & des couvertures de lits, qui sont tres-commodes & de durée. Ils se divertissent encore assez souvent, à faire de toutes sortes de poterie, de corbeilles & de paniers: ou bien à arranger des plumes d'oiseaus en forme de tapisserie, avec une industrie merveilleuse. Les femmes aussi de leur part, aprés le soin de leurs ménages, & de ce qui concerne la cuisine, s'ocupent incessanment à filer du cotton, ou de la laine, ou de la pite, dont elles font plusieurs sortes de petites étofes sur des métiers, qui sont tres-propres à faire des habits d'esté, pour l'acommodement de leurs familles.

Ils aiment passionement la musique & tous les instrumens qui rendent quelque harmonie, tellement qu'a péne trouve t-on aucun parmy eus, qui ne sache joüer du flageollet, ou d'une sorte de flûtes de differente grosseur, qui font un acord fort agreable. Ils ont aussi la voix naturellement douce & flexible, ce qui est cause, que plusieurs de leurs jeunes gens s'étudient à contrefaire le chant & le gazoüillement des Oiseaus: en quoy, ils reusissent pour la plûpart si heureusement, que comme des autres Orphées, ils atirent des bois auprés d'eus, ces innocentes creatures, qui croyent d'entendre leurs semblables. Ils adouciissent aussi avec le chant, tout le travail auquel ils s'adonnent selon leur loüable coûtume, par forme de divertissement, & pour eviter l'oisiveté, plûtost que pour le profit qu'ils en esperent.

Ils sont aussi passionément amoureus de la danse, sautillans & faisans mille postures, par léquelles ils croyent se décharger des mauvaises humeurs que leurs corps ont amassées, & se conserver cette grande agilité qu'ils ont à la course, & à grimper les montagnes quand ils sont

la chaſſe; comme auſſi pour acroiſtre par ce moyen, cette merveilleuſe ſoupleſſe de tous leurs menbres, de laquelle ils font de grand trofées, en la preſence des étrangers. Ils celebroyent autréfois des danſes ſolemnelles à la clôture de chaque moiſſon: mais à preſent, ils n'ont point de tems reglé pour ces divertiſſemens, qui dependent abſolument de l'inclination, & de l'humeur des Capitaines, & des Chefs de famille, qui les aſſignent en la ſaiſon, & aus jours, qu'ils jugent les plus convenables.

Dépuis quarante cinq ans ou environ, qu'ils ont la frequentation ordinaire des étrangers, ils ſe ſont beaucoup perfectionez dans les metiers, dont ils n'avoyent auparavant que quelque legere connoiſſance. Et même, ils en ont apris pluſieurs autres, qui leur ſont tres-utiles; d'où vient, qu'ils bâtiſſent à preſent un peu plus ſolidement & plus commodement, qu'ils ne faiſoyent par le paſſé. Ils ſont auſſi, beaucoup plus habiles qu'ils n'étoyent, à tanner les cuirs, & à preparer les peaus, de Cerfs, de Chamoys, de Caſtors, de Martes, & toutes les autres, dont ils font leurs plus riches fourrures. Ils commencent même à faire des cofres, des bufets, des tables & d'autres ouvrages de menuiſerie, & à travailler au Tour, comme auſſi à peindre des fleurs & des fruits, plus aprochans du naturel, qu'ils ne faiſoient, avant que les Europeens leur euſſent fait part de leurs ſecrets, & des outils qui ſont neceſſaires, pour reuſſir en ces arts, avec facilité & avec ſuccés.

ARTICLE VIII.

De la Police des Apalachites.

CE Peuple, à l'exemple des Arabes, & de la plûpart des Tartares, étoit autréfois errant parmi les forets & les vaſtes ſolitudes, de cette partie de l'Amerique, où la divine providence les avoit pouſſez; & aprés qu'ils avoyent conſumé les fruits des arbres, & les racines de la terre, qu'ils avoyent treuvées en un lieu, ils en décampoient, pour courir à un autre. De ſorte, qu'étans ainſi vagabonds, & expoſez en tout tems aus injures de l'air, & à l'intemperie des ſaiſons, ils me-

menoyent une vie fort triſte, & tout à fait ennuyeuſe. Mais il y a environ cinq ou ſix generations, à ce qu'ils racontent, qu'un de leurs *Paracouſſes*, nommé *Mayrdok*, dont nous avons déja parlé, leur perſuada de s'arréter au païs qu'ils poſſedent encore à preſent; leur preſcrivant la police qu'ils y devoyent garder, afin qu'ils ne fuſſent plus flotans de place en place, comme ſont encore aujourduy les *Houſtamins* & les *Elamins*, qui rodent ſans ceſſe par les Provinces de la Floride, pour y faire le dégaſt par tout, où ils ne trouvent point de reſiſtance, ne traiſnant aucun autre bagage avec eus, que leurs armes, & quelques chetives tentes faites de peaus ou d'écorces d'arbres, ſous léquelles ils ſe mettent à couvert durant la nuit.

Dépuis ce tems-la, les Apalachites ont maintenu leur petite Republique en bonne union, ſous la conduite d'un Chef & premier Capitaine, qui faiſoit autrefois ſa demeure à Apalache, & maintenant à *Melilot*, qui eſt la capitale de leur état. En châque Province il y a un *Paracouſſe*, & en chaque Ville un Gouverneur, qui ſont établis par celuy d'Apalache, duquel ils relevent. Il y a auſſi d'autres Officiers inferieurs, qui ſont nommez par les Chefs de familles, qui ont eu de tout tems, le droit de les inſtaler en ces charges. Enfin il n'y a ſi petit Village parmy eus, qui n'ait ſon Capitaine, qui repreſente la puiſſance ſuperieure.

Le procedé de leur juſtice, eſt fort court, parce qu'ils n'obſervent aucunes des formalitez, qui ſont en uſage parmy nous, en matiere de procés, ni aucun des artifices, que la chicane a inventez, pour les rendre immortels. Les Capitaines aſſiſtez des Officiers qui compoſent leur conſeil, rendent la juſtice deus fois le mois, aſſavoir au premier croiſſant, & au plein de la Lune, touchant tous les menus diferens, qui ſurviennent entre les familles. Mais lors qu'il s'agit d'une afaire de grande importance, ils ont recours au Gouverneur de la Ville ou au *Paracouſſe* de la Province, qui la terminent en dernier réſort. Et s'il arrive, que les *Paracouſſes* des Provinces, ou les Gouverneurs des Villes, ayent des démelez par enſemble, ou avec leurs ſujets, le *Paracouſſe* d'Apalache, qui reſide ordinairement à *Melilot*, en prend connoiſſance en qualité de Souverain,

rain, & les apointe par l'avis de ſon Senat, qui l'acompagne par tout, où il lui plait de ſe tranſporter.

Ils diſent, qu'ils ont toûjours puni de mort, les traiſtres, les Incendaires, les homicides, & les ſentinelles qu'ils treuvent endormies, ſoit de jour ſoit de nuit. Tous ceus qui ſont convaincus d'avoir commis quelcun de ces crimes, ſont liez à un arbre, & percez de fléches, ou aſſommez à coups de maſſuë. Mais quant aus larrons, ils ne leur donnent point d'autres chatimens, que la honte & le reproche qu'ils leur font de leur faute, dans toutes les Compagnies, où ils ont l'aſſurance de comparoiſtre. Ce qui leur eſt une punition ſi ſenſible, que la plûpart de ceus qui ont dérobé, pour éviter cette honte, ſe retirent dans les deſerts, où ils menent une vie ſauvage, ou ils s'aſſocient aus *Houſtamins* ou avec les *Elamyns*, pour continuer impunement dans leurs brigandages, & ne vivre deſormais que de proye, à la faſſon de ces barbares.

Ils font preſque tous leurs petis commerces par échange de marchandiſes, & à ce défaut, ou lors qu'ils ſont obligez de donner du retour, ils ſe ſervent de même que leurs voiſins, de certains petis grains noirs ou blancs, qui leur tiennent lieu de monoye d'or ou d'argent, ou de quelque autre metal: avec cette diference, qu'un ſeul de ces grains noirs, vaut autant que vint de ceus qui ſont blancs. Les Indiens qui ont leurs Villages auprés de la mer, font cette eſpece de monoye, avec l'extremité de certains coquillages qu'ils eſtiment precieus, & aprés les avoir percez, & leur avoir donné, la forme & le coin qu'ils doivent avoir, pour eſtre de miſe; ils en compoſent des chaines, déquelles ils ſe chargent quand ils veulent paroiſtre avec plus de pompe, comme étans les principales richeſſes, & les plus grands treſors, dont ils ayent la connoiſſance. Cette legere monnoye a ſon cours, non ſeulement entre les Originaires de l'Amerique Septentrionale, mais encore entre les Anglois, & les Hollandois, qui y ont établi de celebres Colonies.

Les Apalachites, trafiquent auſſi avec des grains de Coral & de Criſtal, & même avec cette eſpece d'ambre, dont nous avons déja parlé, & quelquefois avec des pierres vertes ou rou-

rouges, que les torrens charrient des montagnes, auſquelles ils ſavent donner des figures diferentes, qui rehauſſent leur éclat, & encheriſſent leur prix. Avant qu'ils euſſent la connoiſſance des étrangers, ils n'avoyent point l'uſage des aulnes, ni des poids, ni des meſures : mais à preſent, ils reconnoiſſent par experience, que tout cela eſt neceſſaire, pour faciliter le commerce, & pour eviter les fraudes.

Tous les biens inmeubles, ſont communs parmy ce Peuple : de ſorte qu'excepté leurs maiſons, & les petis jardins qui les accompagnent, ils n'ont aucuns champs, ni prez, ni bois, ni autres heritages, qui leur apartiennent en propre : mais, ils cultivent toutes leurs terres en commun, & au tems qu'il faut faire le labourage, ou les ſemailles, ou les moiſſons, les Capitaines & les autres Officiers, conduiſent au travail tous ceus de leurs Compagnies, à qui l'âge & la ſanté donnent aſſez de vigueur, pour s'ocuper à tous ces laborieus exercices.

Ils vont tous à ce travail commun, ſans enpreſſement, & d'un franc courage, comme à un divertiſſement bien agreable ; & dans ces rencontres, ils gardent leurs rangs, & marchent en ordre de bataille, avec leurs trouſſes remplies de fléches, & l'arc à la main : afin que s'ils étoyent aſſaillis de leurs ennemis, comme il leur eſt arrivé aſſez ſouvent, ils ſoyent trouvez en état de les repouſſer vigoureuſement. Durant ces employs qui regardent le public, les Chefs ont le ſoin de les rafrâichir de tems en tems avec quelque bon bruvage, & leurs femmes ne manquent pas des leur aprêter de viandes beaucoup meilleures, que celles dont ils ſe nourriſſent à l'ordinaire. Ils reſervent tout le provenu de leurs champs en des greniers publics, qui ſont bâtis au milieu de chaque Ville ou Village, & au plein de la Lune, & à tous les renouveaus, ceus qui ſont commis pour en faire la diſtribution, en donnent à chaque famille, autant qu'il en faut pour ſon entretien, ayant égard au nombre plus grand, ou plus petit des perſonnes, dont elle eſt compoſée.

ARTICLE IX.

Des Guerres des Apalachites.

LEs Apalachites, jouïssent entre eus d'une profonde paix, depuis un fort long tems; mais au dehors, ils ont pour ennemis irreconciliables, les Habitans de la Province de *Tagoüesta*, que quelques-uns apellent *Carlites*, & les *Elamyns* & *Houstamyns*, qui sont ces peuples cruels & sauvages au possible, dont nous avons déja parlé, qui n'ayans aucune demeure arrêtée, courent d'un lieu à l'autre avec une viteſſe incroiable, pour y faire les ravages, les massacres, & tous les desordres, ausquels ils sont incitez par leur humeur barbare & sanguinaire. Ces mauvais voisins, obligent les Apalachites à se tenir toûjours sur leurs gardes, & à poser de jour & de nuit des sentinelles aus avenuës de leurs terres, pour découvrir leurs desseins, prevenir leurs surprises, & s'opoſer aus irruptions de ces nations, qui leur sont également formidables.

Leurs armes, sont l'arc & la flesche, la massuë, la fronde, & une espece de zagaye, ou de grand javelot, qu'ils lancent avec la main, quand ils ont épuisé toutes les fléches de leur carquois. Ils se munissent aussi lors qu'ils vont à la guerre, de certains grand boucliers de figure ovale, qui sont faits de joncs cordelez & poissez avec un tel artifice, que bien qu'ils ne soyent couverts que d'un simple cuir, & qu'ils soyent grandement legers, ils sont neantmoins impenetrables à tous les dards de leurs ennemis. Ceus d'entre ce Peuple qui habitent aus montagnes, sont particulierement renommez pour leur adresse à tirer de l'arc. Car l'exercice assidu de la chasse dont ils font profession, les a rendus si habiles à le manier, que le *Paracousse* general, qui en a toûjours à sa suite, n'a point de plus grand divertissement, que de les faire tirer au blanc, pour emporter quelque prix, qu'il donne à celuy qui l'ateint en moins de coups, ou qui abat avec plus de dexterité, une couronne, ou un bouquet, qu'il fait atacher au plus haut d'un arbre.

Ils

Ils ne combatent point pour étendre leurs limites, ou pour le butin, comme plusieurs autres peuples: car ils s'estiment si bien partagez en terres, & ils vivent si contens dans leur condition, qu'ils ne souhaitent rien du tout, au delà de ce qu'ils possedent. Mais comme ils ne sont animez à la guerre, que pour conserver la gloire que leurs predecesseurs leur ont laissée en heritage, ou pour repousser la violence, & tirer vengeance des torts, qu'ils croyent leur avoir esté faits; si leurs voisins se veulent emparer, de la moindre partie du païs qu'ils ocupent depuis un tems immemorial, ils n'oublient rien pour reprimer promptement & courageusement les usurpations des uns, & la violence des autres; & pour se maintenir en la paisible possession du païs où ils sont nez, & des places, qu'ils ont aquises & conservées par leur valeur.

Quand leurs troupes marchent contre l'ennemy, aucun d'eus n'oseroit quiter son rang ou s'écarter de la Compagnie, sans la licence expresse du Capitaine, sous péne d'estre degradé, ou percé de fléches. Ils gardent un profond silence en faisant leur route, parce qu'ils ne conduisent point de femmes ni d'enfans, comme les *Elamins* & les *Houstamins*, qui les trainent par tout avec le reste de leur petit bagage. Mais lors qu'ils ont reconnu leurs ennemis, ils les investissent & leur donnent l'assaut avec tant de furie, & des cris si effroyables, qu'ils sont capables de faire tomber les armes des mains, & de porter la terreur & l'épouvantement, aus cœurs des plus assurez.

Ils ont tant de generosité, qu'ils n'ont point voulu aprendre le secret d'empoisonner leurs fléches: & lors qu'ils ont gagné la victoire, & qu'ils se sont rendus maitres du champ de bataille, ils n'exercent aucune inhumanité sur les corps de ceus qui sont morts au combat, mais aprés s'estre assurés de tous leurs prisonniers de guerre, & leur avoir coupé la chevelure, ils la portent en triomfe au bout de leurs zagayes, & si tost qu'ils sont retournez de ces expeditions, ils l'atachent à la porte de leurs cabanes, comme un precieus trofée.

Ils usent encore dans ces rencontres d'une telle moderation, qu'encore qu'ils soyent dans la chaleur du combat, ils pardonnent avec une generosité qui n'a rien de barbare, à tous ceus

qui demandans quartier, posent les armes à leurs pieds, comme aussi aus femmes & aus enfans de leurs ennemis, & se contentent de les mener à leurs Villes, où ils les entretiennent dans une honeste liberté, avec autant de douceur & de soins que leurs propres domestiques. Enfin au retour de leurs guerres, ils font de grands festins, & passent plusieurs jours en danses, en jeus & en d'autres rejouïssances, durant lequelles ils exaltent avec excés leur propre valeur, & les faits les plus memorables de leurs predeceſſeurs.

ARTICLE X.

De la Religion ancienne des Apalachites.

LEs Apalachites, adoroient le Soleil, de même que la plûpart des plus celebres peuples de l'Amerique, & avoient des Prétres ou Sacrificateurs, qu'ils nommoient *Iaoüas*, qui étoient fort superstitieus, à lui faire rendre le service qu'ils avoient inventé à son honneur. Ils avoient aussi de nobles sentimens, pour cette pretenduë divinite: car ils croioyent, que ses rayons avoient la vertu de donner le mouvement & la vie, à toutes les creatures qui en sont douëes: qu'ils remettoient en parfaite santé, toute sorte de malades, & rendoient fecondes les landes & les montagnes les plus steriles; que le monde ne subsistoit. que par les benignes influences de ce Roy des astres, & qu'ayant une seule fois, retardé de vint-quatre heures sa course ordinaire, les eaus du grand Lac, qu'ils apellent *Theomi*, s'étoient tellement débordées, qu'elles avoient couvert les plus hautes montagnes qui les entourent, à la reserve du sommet de celle *d'Olaimy*, qui fut preservé de cette inondation generale, à cause du Temple qui y étoit consacré à sa gloire; de sorte, que tant les hommes que les bétes, qui purent gagner cet azile, y furent conservées en vie pour repeupler la terre.

Ils ajoûtent encore, à ces foibles idées, qui leur sont restées du Deluge universel, que la parole de Dieu nous enseigne, que ce grand Flambeau retournant de cette éclypse, avoit par sa presence, renvoyé les eaus dans leurs abisimes, & déchargé la terre de toutes les vapeurs & malignes qualités,

qui

A. La vil
B. Le Ten

Payſage de la Prouince de Bemarin au Royaume d'Apalache.

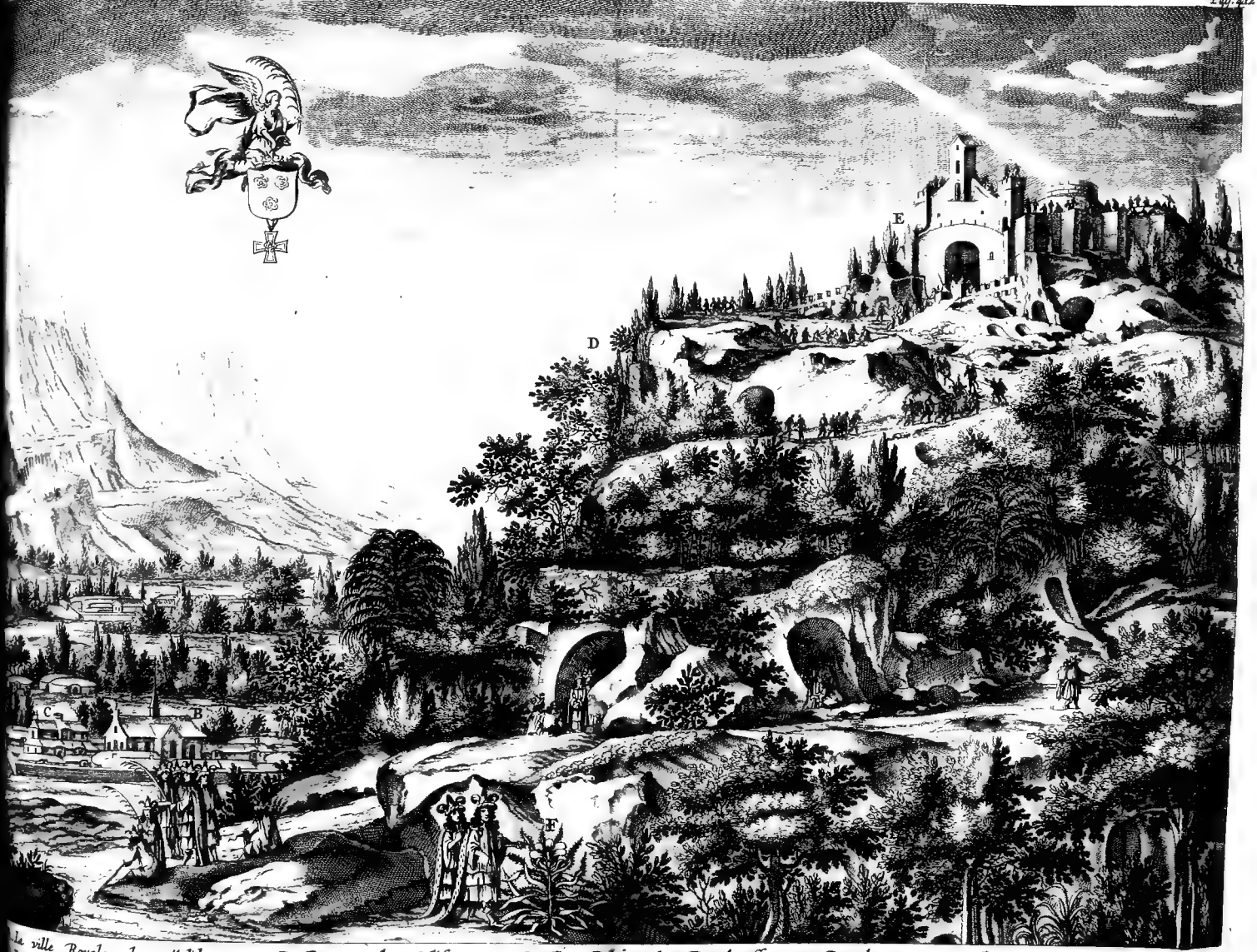

A. La ville Royale de Melilot. B. La grande Egliſe. C. Le Palais du Parakouſſe ou Roytelet. D. La montagne d'Olaimy.
E. Le Temple du Soleil. F. La Figure de la Plante Senſitiue et de la Fleur.

qui avoient plongé le monde dans cette épouvantable confusion; & que depuis ce tems-là, leurs predeceſſeurs, par un tres-juſte mouvement de reconnoiſſance, ſe ſentirent obligez de l'adorer & de l'avoüer pour leur Dieu. Ils tenoient auſſi pour conſtant, que le Soleil s'étoit bâti lui-même le Temple, qui eſt dans la montagne *d'Olaïmy*; & que les Oiſeaux qu'ils nomment *Tonatzulis*, qui ſe plaiſent parmi les bois de cette agreable retraite, étoyent ſes courtiſans, & les muſiciens qui chantent ſans ceſſe ſes loüanges.

Le ſervice que les Apalachites rendoient au Soleil, étoit de le ſaluër à ſon lever, & de chanter quelques Hymnes à ſon honneur. Ils lui faiſoient auſſi le même hommage tous les ſoirs, le ſupliant de retourner bien toſt, pour les éclairer de ſa lumiere. Mais outre ce ſervice journalier, que chacun lui pouvoit preſenter à la porte de ſon logis, ils en avoient encore d'autres plus ſolennels, qui conſiſtoient en des Sacrifices de loüanges & d'actions de graces acompagnées de parfums, qu'ils avoient acoûtumé de lui ofrir quatre fois l'an, ſur la montagne *d'Olaimy*, avec une grande pōpe, & un concours general de tous les Habitans de leurs ſix Provinces, & même de ceus des états voiſins, qui ſont dans leur alliance, comme nous le repreſenterons en ſuite.

Cette montagne *d'Olaimy*, eſt ſans contredit, l'une des plus belles & des plus raviſſantes de toutes celles, qui ſont en ce nouveau Monde. Elle eſt ſituée en la Province de *Bemarin*, & elle commence à une petite lieuë de la ville royale de *Melilot*, ſa figure eſt parfaitement ronde, & d'une pente ſi roide, que pour en faciliter l'accés, on a eſté contraint de tailler tout au tour, un chemin aſſez large, pour monter trois hommes de front, qui dure environ deus lieuës & demye, en tournoyant continuellement, juſques à ce que l'on ſoit parvenu au deſus. Ce chemin, qui eſt entretenu aus frais communs de la Province, eſt orné en divers endroits, & dans une diſtance égale, de beaus repoſoirs gagnez dans le roc, en forme de grandes niches, pour la commodité des voyageurs: & tout le circuit de la montagne depuis le pied, juſqu'à deus cens pas du coupeau, eſt revétu de beaus arbres de Cedres, de Pins, de Palmes, de Cyprés, de *Caſſine*, & de pluſieurs autres ſortes, qui rendent des réſines, & des drogues aromatiques, d'une tres-ſouëue odeur.

Le ſommet de cette incomparable montagne, s'étend en une large plaine parfaitement unie, qui a environ une lieuë de tour, & qui eſt ombragée en divers endrois, de petis bouquets des mêmes arbres qui ſont à la pente, bien qu'ils ne ſoyent pas d'une pareille hauteur, à cauſe que les grands vens qui les agitent, les empeſchent de croiſtre: Mais ce qui eſt expoſé au plein jour, eſt couvert par tout d'un riche tapis d'herbes aſſez courtes, qui ſont émaillées d'une infinité de petites fleurs, & d'une eſpece de Thym & de Mariolaine, qui recreent tellement la veuë, & exhalent une ſi agreable ſenteur, que l'œil & l'odorat, y rencontrent également leurs delices.

Bien que cette montagne, leve ſa teſte beaucoup plus haut que les autres du voiſinage auſquelles elle commande, & qu'elle ſoit du rang de celles à qui les Poëtes attribueroient d'avoir de ſecrettes intelligences avec la moyenne region de l'air: elle a encore ces precieus avantages, qu'elle eſt rarement couverte de neiges durant l'hiver, & que pour étancher en eſté la ſoif des Voyageurs, elle eſt rafraichie d'un agreable étang, qui conſerve en toute ſaiſon ſes eaus claires & enjoüées, dans un large baſſin, qui s'eſt trouvé directement placé, au milieu de ce fleuriſſant terrein, qui lui ſert de couronne.

Le lieu qui leur ſervoit de Temple, eſt une belle & ſpacieuſe Caverne, qui s'eſt rencontrée naturellement taillée à l'orient de cette montagne. Son ouverture eſt vaſte, large, & bien proportionée comme l'entrée de quelque ſuperbe palais; & bien que l'artifice n'ait rien du tout contribué à ſa perfection, l'on diroit toutéfois à la voir de loin, que quelque architecte bien expert, ait voulu déployer en ce rare frontiſpice, toutes les plus exquiſes richeſſes de ſon art, & tous les plus dous agréemens, que ſon induſtrie lui a pû ſuggerer, pour le rendre acompli. Ce beau Portail, que le Soleil eſclaire de ſes premiers rayons auſſi-toſt qu'il ſe leve, eſt poſé ſur une belle & ample plateforme, qui ſemble n'avoir eſté gagnée dans la maſſe du roc, qu'a deſſein de ſervir d'un aimable parvis, à ce Temple magnifique.

Le dedans de cette Grotte merveilleuſe eſt fait en ovale, d'une longueur de deus cens pieds ou environ, ſur une largeur tres-convenable, pour entretenir la juſte proportion de

ſa

ſa figure. La voute, qui paroit auſſi n'avoir eſté faſſonnée dans le ſommet de cette montagne, par aucunes autres mains que par celles de la nature, ſe hauſſe doucement depuis le bas en forme de demi cercle, juſques-à la hauteur d'environ ſix vints pieds, où elle ſe termine. L'on voit tout au milieu de cette voute, une aſſez grande ouverture, laquelle perçant juſqu'au deſus du terrain de la même montagne, enprunte de là, tout le beau jour qui l'eſclaire. Cette eſpece de grande lanterne, eſt entourée au dehors, de groſſes pierres qui ſont liées & enclavées les unes avec les autres avec beaucoup d'induſtrie, en forme de bord revelé de trois pieds hors de terre, pour eviter les cheutes: & c'eſt juſtement au déſous de ce vaſte ſouspirail, que répond l'autel de ce Temple, qui ne conſiſte qu'en une table de pierre ſans artifice, ſoutenuë d'un gros pivot, qui l'éleve au deſus du pavé.

Tout l'interieur de cette fabrique naturelle, eſt encroûté d'une ſorte de ſalpétre, qu'on prendroit pour du coral blanc, qui s'eſt durci dans la ſuite du tems, & formé en pluſieurs groteſques & figures differentes qui le diverſifient, & lui donnent un merveilleus éclat. Le pavé, qui eſt auſſi d'une ſeule pierre, ſans fentes ni crevaſſes, de même que la voute & les parois; eſt ſi poli & ſi gliſſant, que pour marcher déſus ſans peril, on eſt contraint de le couvrir de ſable. Tout au fonds de ce Temple, & à l'opoſite de l'entrée, on aperçoit un baſſin, qui eſt rempli en tout tems d'une eau tres-claire, qui y tombe d'une petite ſource, qui eſt preſque inperceptible, de même que l'on ne peut diſcerner qu'a grand péne les fentes & les ſecrets conduits du rocher par où elle ſe décharge. Enfin, le plus grand ornement de tout ce Temple ſi renommé parmi ce Peuple, conſiſte en la parfaite blancheur, qui éclate de l'un à l'autre bout, & en une tres-acomplie proportion de toutes ſes parties.

Les Sacrifices, que les Apalachites avoyent acoûtumé de faire au Soleil, ne conſiſtoyent point, en l'élevation d'une peau de cerf au deſus d'un arbre, remplie des plus excellens fruits du païs, & couronnée de fleurs & d'herbes de bonne odeur, comme il ſe pratique parmi quelques autres nations de la Floride, ni en l'éfuſion du ſang humain, ou en l'immolation

lation de quelques bêtes, comme ceus que les Mexicains ofroient à leur Idoles. Car ils croioient que ce grand luminaire, qu'ils reveroient comme leur Dieu, donnant la vie à toutes les creatures qui en jouïſſent, n'agréeroit pas un culte, qui en priveroït quelques-unes du plus precieus de ſes dons. Mais au lieu de toutes ces choſes, ils luy ofroyent tant ſeulement de l'encens & d'autres parfums, qu'ils faiſoyent bruler en chantant & exaltant ſa gloire & ſes perfections, & des habits ou quelques autres preſens, qu'ils mettoyent entre les mains des *Iaoüas*, pour eſtre donnez aus pauvres, qui aſiſtoyent à ces ceremonies.

Ces Sacrifices de loüanges & de reconnoiſſance, ſe celebroyent en la maniere que nous allons d'écrire. La veille de chaque feſte, les Sacrificateurs montoyent ſur la montagne, où ils avoient auparavant fait dreſſer des tentes, ou quelques petites cabanes, pour s'y preparer à l'action ſolemnelle qu'ils y devoient faire le lendemain, & le peuple qui y abordoit de toutes parts, s'y rendoit du moins avant le jour. Le déſus de la montagne & le chemin qui y conduiſoit, étoyent éclairez durant toute cette nuict-là, de pluſieurs grands feus qu'on allumoit en divers endrois, pour réjoüir & guider ſurement ceus qui s'y tranſportoient pour adorer. Pendant la ceremonie, le peuple demeuroit ſur la montagne, mais nuls autres que les Sacrificateurs, n'oſoyent aprocher de la Grote qui leur ſervoit de Temple. Les riches qui avoyent aporté des robes, ou quelques autres preſens pour eſtre donnez aus pauvres, les confioyent aus *Iaoüas*, qui les ſuſpendoient à des perches qui étoient à chaque coſté du portail, où toutes ces choſes demeuroyent juſqu'à la fin du ſervice, qu'ils en faiſoient la diſtribution, ſuivant l'intention des Donateurs.

Dés que le Soleil commençoit à paroiſtre, les Sacrificateurs qui étoient au devant du Temple, commençoient de chanter à ſon honneur des Himnes & des Cantiques en l'adorant & ſe proſternant les genous en terre à pluſieurs repriſes: puis ils alloient en bon ordre chacun ſelon ſon rang, jetter dans le brazier qui étoit entretenu devant le portail, quelques grains d'encens & d'autres parfums, dont le peuple les avoit abondamment pourveus.

En

En ſuite de cette ceremonie, l'un des Sacrificateurs verſoit du miel dans une pierre creuſée à cet uſage, laquelle étoit au devant de la plate forme, & répandant aus environs pluſieurs poignées de *Mays* à demy briſé & dépoüillé de ſon écorce, & quelques autres petites ſemences, que les *Tonatzulis* mangent volontiers. Ces Oiſeaus, qui ſuyvant leur ſuperſtition étoyent dediez au Soleil, étoyent ſi acoûtumez à trouver de pareilles douceurs en cette place-la, qu'ils ne manquoient jamais d'y voler en troupe, incontinent que l'aſſemblée s'étoit retirée.

Pendant que les *Iaoüas* étoient ocupez à bruler le parfum, & à chanter les loüanges du Soleil, tous ceus qui étoient ſur la montagne s'enclinoient par pluſieurs fois juſques en terre pour luy faire hommage, & aprés des jeus, des danſes, & quelques autres divertiſſemens auſquels ils s'ocupoient, croyans de luy rendre un ſervice agreable, ils mangeoient avec ceus de leurs familles, & avec les pauvres & les étrangers qui étoient venus à cette feſte, les proviſions qu'ils avoient aportées, pour ſervir à ce feſtin ſolemnel.

Ces exercices de rejoüiſſance publique, plûtoſt que de devotion, continuoyent juſques environ le midy. Car lors que ce tems aprochoit, les Sacrificateurs quittans la porte du Temple, & entourans la Table de pierre qui étoit au milieu, redoubloient leurs chançons & leurs cris d'alegreſſe, & auſſi-toſt que le Soleil doroit de ſes rayons le bord de l'ouverture, ſous laquelle cet autel étoit dreſſé, ils jettoient avec profuſion & ſans aucune reſerve, dans le brazier qui y avoit eſté ſoigneuſement entretenu dés le matin, tout ce qui leur reſtoit de drogues aromatiques, afin que la fumée eut aſſez de force pour monter par ce ſoûpirail, comme une nuée de ſouëue odeur, & ſe faire voir & ſentir à ceus qui étoient ſur la montagne.

Apres que les *Iaoüas* avoiént emploié tous leurs parfums ſelon la coûtume, ils ſe retiroient à la porte du Temple, à la reſerve de ſix de leur corps, qui étoient choiſis par ſort, pour demeurer auprés de l'autel, & donner au nom de leurs Provinces la liberté à ſix *Tonatzulis*, qu'ils avoyent aportez & conſervez en des cages, pour ſervir à cette ceremonie. Ces Oiſeaus, qui étoient reverez parmy ce peuple comme les

chantres & les meſſagers du Soleil, ainſi que nous l'avons déja dit, ayans fait le tour du Temple, & trouvans l'entrée occupée par les Sacrificateurs, qui la fermoient entierement avec des branches d'arbres qu'ils tenoient entre leurs mains, étoient enfin contrains de prendre leur vol par l'ouverture du milieu du Temple, & aprés avoir fait quelques tours par deſus l'aſſemblée, qui étoit ſur la montagne, & qui les acompagnoit de grands cris d'éjouïſſance, ils gagnoient les bois avec une viteſſe incroïable.

Incontinent que ces miſterieus Oiſeaus avoient donné ce congé, & que les Pelerins les avoyent perdus de veuë, ils deſcendoient de la montagne en aſſez bon ordre, portans en leurs mains des rameaus de palmes, ou d'autres arbres verdoyans, & quand ils étoyent parvenus au parvis du Temple, les Sacrificateurs les y faiſoient entrer avec un profond ſilence, & ſans empreſſement, pour laver leurs viſages & leurs mains, dans le baſſin de cette fontaine ineſpuiſable, qui eſt tout au fonds. Ce qu'étant fait, ils ſe retiroient avec beaucoup de reſpect, par la même porte, qui dans ces occurrences étoit diviſée en deus, par une ſeparation, qui y étoit miſe à deſſein d'éviter le deſordre.

Les pauvres, dont les Sacrificateurs avoient la liſte, demeuroient au parvis du Temple les derniers de tous, pour y recevoir les robes & les autres preſens, qui leur étoient deſtinez, & aprés s'en eſtre revétus & chargez, ils prenoient le chemin des autres, & la ceremonie étoit terminée.

Aujourduy, que la plus conſiderable partie du peuple qui habite les Provinces de *Bemarin* & de *Matique*, a embraſſé le Chriſtianiſme, & que le *Paracouſſe* de *Melilot* a receu le Bateſme, cette montagne *d'Olaimy* & ſon Temple, ne ſont plus frequentez que par curioſité, ce Prince ayant defendu fort étroitement, à tous ſes ſujets des autres Provinces qui ſont encore idolatres, & principalement aus *Iaoüas* d'y monter, pour y faire aucune de leurs anciennes ſuperſtitions. L'on dit auſſi, qu'encore qu'il ne les contraigne en aucune façon de ſe faire Chrétiens, qu'il a reſolu par l'avis de ſon conſeil, pour retirer ſes peuples de leur idolatrie, de faire murer l'entrée de ce Temple, & de faire rompre en divers endrois le chemin aſſez

assez étroit, qui conduit au dessus de cette montagne, afin qu'elle soit inaccessible,

Ces Peuples ont toûjours creu à ce qu'ils disent, l'immortalité de l'ame, mais ils avoient meslé tant de fables parmi cette verité, qu'elle en étoit presque toute étoufée. Ils tenoient aussi, que leurs predecesseurs qui avoient bien vécu, & qui avoient servi religieusement le Soleil, & donné à son honneur des aumônes aus pauvres, étoyent transportez au Ciel aprés leur mort, & qu'en ce bien-heureus sejour, ils étoient changez en étoiles; & au contraire, que ceus qui avoient mené une vie méchante & déreglée, étoyent portez entre les precipices des hautes montagnes du nord, où parmi les neiges & les glaces, & au milieu des Lions, des Ours des Tigres & des autres bestes farrouches, ils soufroient des miseres extremes, & de continuelles frayeurs.

ARTICLE XI.

Comment les Apalachites ont eu connoissance de la Religion Chrestienne.

LA connoissance de la Religion Chrétienne, est parvenuë aus Apalachites par divers degrés. Car pour prendre la chose dés sa source, il y a un peu plus d'un siecle, que les premieres semences du Christianisme, furent jettees en la Floride par une Colonie Françoise, composée de plusieurs personnes de condition, qui y fut conduite & établie par le Capitaine *Ribauld*, sous les auspices du Roy Charles neufvieme. Ce digne Commandeur muni de la commission de son Souverain, y fit bâtir d'abord une forteresse, laquelle il nomma *Caroline*, du nom du Roy son maitre. Il imposa aussi, aus caps, aus ports, & aus rivieres, les noms qui leur sont demeurez jusques à present, léquels étans françois, justifient amplement que cette nation-là, y a autréfois commandé, & qu'elle a esté la premiere qui en a fait la découverte, à dessein d'y former une Colonie. De sorte, qu'on trouve le long de cette coste le *port Royal*, le *cap François*, les Rivieres de *Seine*, de *Loire*, de *Charente*, de *Garonne*, des *Dauphins*, & de *Somme*.

Mais, ce qui eſt le plus digne de remarque, & qui fait d'avantage à nôtre propos, eſt, que par ce premier embarquement, qui fut fait pour la Floride; il y paſſa deus ſavans & religieus Perſonnages, qui dés leur arrivée en cette belle terre, prirent à cœur de gagner par toutes ſortes de bons offices, les affections des Habitans du païs, & d'aprendre leur langue, afin de leur pouvoir donner quelque connoiſſance de Dieu, & des ſacrez miſteres de ſon Euangile. Les memoires, que le Capitaine *Ribauld* à laiſſez ſur ce ſujet, raportent, que le Roy *Saturiova*, qui commandoit le quartier, où les François s'étoient établis, receut fort humainement ces Hommes de Dieu, & qu'étant ravi de la douceur de leur converſation, & & de la ſainteté de leur vie, il commanda à tous ſes ſujets, de les avoir en une ſinguliere eſtime, & de ne point troubler leurs religieus deſſeins. De ſorte que le reſpect que ce pauvre Peuple leur portoit, & la fidelité & le zele qu'ils emploioyent pour avancer leur converſion, donnoient dés lors de tres-grandes eſperances, que l'œuvre du Seigneur proſpereroit entre leurs mains, & que cette petite portion de ſa Vigne, étant ſoigneuſement cultivée, produiroit avec le tems, pluſieurs bons & precieus fruits, à la loüange de ſa grace.

Ces heureus commencemens, & ces agreables premices de la predication de l'Euangile de nôtre Seigneur Jeſus, en la Floride, furent en ſuite ſoûtenuës & acruës par les ſoins de Monſieur l'Admiral de *Coligny*, qui donna commiſſion à Monſieur de *Laudoniere* d'y conduire un renfort bien conſiderable de Soldats, & de toutes ſortes d'artiſans, qui y arriverent en l'an mille cinq cens ſoixante quatre; mais, à peine ces nouveaus venus avoient pris l'air de la terre, que l'Eſpagnol, qui pretend que toute l'Amerique lui apartient, print l'ocaſion des deſordres qui étoient pour lors en France, pour traverſer les genereus deſſeins des Directeurs de cette Colonie naiſſante, & l'étoufer dans ſon berceau. Pour cet effet, il y envoya *Pierre Melandez*, avec ſix grands navires, remplis d'hommes & de munitions de guerre, qui vinrent fondre ſur elle le dix-neufviéme de Septembre, de l'an mil cinq cens ſoixante cinq.

Monſieur de *Laudoniere*, & le Capitaine *Ribauld*, qui avoit encore amené tout fraichement un petit ſecours à cette Colonie,

nie, reconnoissans selon leur prudence, & leur grande experience en fait de guerre, que leur Place n'étoit pas en état de soûtenir un siege, & que leurs forces étoient entierement inegales pour repousser l'agresseur, resolurent, par l'avis & le consentement exprés de tous les Officiers, de capituler & de se rendre, sous les conditions les plus honorables que les assiegez ont coûtume de demander. *Pierre Melandez*, leur acorda la plûpart des articles qu'ils avoient proposez; mais, aussi-tost qu'il fut entré dans la Forteresse, & qu'il se fut rendu maistre du corps de garde, il fausa la foy qu'il avoit donnée, & en violant le droit des Gens, fit cruellement massacrer non seulement les Soldats, mais même les femmes & les enfans qu'il y trouva.

Le Capitaine *Ribauld*, fut envelopé dans ce massacre, Monsieur de *Laudoniere* échapa heureusement, en se sauvant au travers des Marais, dans des vaisseaus nouvellement arrivez de France, qui par bonheur étoient à la rade à deus lieuës de-là, en un sein qui étant couvert d'un cap fort haut, les avoit dérobez à la veuë des Espagnols. Quelques autres Habitans, qui dés l'arrivée de l'ennemi, ayans preveu le peril eminent qui les menaçoit, s'étoyent retirez de bonne heure dans les bois, gagnerent à la faveur de la nuit, le village de *Saturiova* leur bon amy, qui haïssant l'Espagnol les tint sous sa protection, & leur fournit des vivres pour subsister honestement jusques à l'an mil cinq cens soixante sét, que le Capitaine de *Gourgues*, étant descendu à la Floride avec trois bons navires équipez à ses propres frais, & chargez de plusieurs braves hommes, & de toute sorte de munitions de guerre, punit severement la cruauté des Espagnols. Car ce vaillant Capitaine, ayant resolu de tirer vengeance de l'injure qui avoit esté faite à sa Nation, s'étant rendu maistre de la même Forteresse nommée la *Caroline* à l'aide des forces du Roy *Saturiova*, qui vint en personne à l'assaut general, qui fut livré à la pointe du jour, fit passer au fil de l'épée tous les Espagnols qu'il trouva non seulement dans cette place-là, qu'ils avoient bien munie & reparée depuis leur usurpation, mais encore dans deus autres Forts, qu'ils avoient aussi bâti le long de cette coste, léquels il brûla & démolit, comme l'on le peut voir

tout au long, au Chapitre douziéme du Livre quatriéme de la deſcription des Indes Occidentales du Sieur Jean de Laët.

Les memoires que le Capitaine de *Gourgues* fit imprimer touchant ſon expedition en la Floride, pour ſervir d'Apologie à ſon procedé qui n'étoit pas aprouvé à la Cour, nous aprenent, qu'un François nommé *Pierre du Bré*, qui etoit l'un de ceus qui s'étoient refugiez auprés du Roy *Saturiova*, pour eviter la cruauté des Eſpagnols, lui raconta entre autres choſes, qu'il ne réchapa de ce maſſacre que dix hommes, du nombre déquels il étoit: Qu'ils trouverent tous une retraite aſſurée dans les états de ce Prince, qui ne demeuroit pas beaucoup loin de leur deſolée Colonie: Que trois de ces réchapez, y moururent quelques mois aprés cette grande déroute: Que de ſét qui reſtoient il y en eut ſix, qui furent tellement charmez du recit avantageus, que les ſujets de *Saturiova* leur faiſoient par chacun jour, des grands treſors du Roy *Mayra*, de la puiſſance d'un autre, qui ſe nommoit *Ollata*, qui commandoit à quarante Seigneurs, & particulierement de la generoſité, & de la ſage conduite du *Paracouſſe d'Apalache*, qui gouvernoit pluſieurs belles & grandes Provinces, qui étoient ſituées au pied des montagnes, & qui s'étendoient bien avant dans pluſieurs agreables vallées qu'elles renfermoient, qu'ils prierent *Saturiova* qui les avoit recueillis ſi cordialement, de leur vouloir donner des guides, qui les puſſent conduire ſurément juſques aus frontieres du Royaume de ce dernier, de qui ils avoient ouï dire tant de merveilles, & nommement qu'il aimoit les étrangers, & que ſes ſujets étoient les mieus policez de toute l'Amerique Septentrionale: Que *Saturiova* voulant ajoûter cette nouvelle faveur, à toutes les autres dont il avoit déja uſé envers eus, leur donna une bonne eſcorte compoſée de l'élite de ſes ſujets, pour les mener auprés de tous ſes Alliez, & même juſqu'au domaine du Roy d'Apalache, s'ils deſiroient de le viſiter.

Nous recueillons encore, de la Relation du ſuccés de ce voyage, que ces François entreprirent pour contenter leur curioſité, & employer utilement le tems que leur diſgrace leur fourniſſoit, qu'aprés qu'ils eurent viſité *Athore*, fils de *Saturiova*, & la plûpart des autres Princes ſes bons voiſins & alliez,

alliez, qui avoient leurs Seigneuries, le long d'une belle & agreable riviere, qu'ils apellent *Seloy*, il leur falut paſſer des rivieres aſſez larges & profondes, ſur des branches d'arbres liées enſemble, traverſer des marais, grimper des montagnes, penetrer des forets tres-épaiſſes, où ils rencontrerent pluſieurs beſtes farrouches, & cheminer preſque toûjours par les égarées, pour eviter la rencontre des ſujets de *Timagoa*, qui avoit guerre contre *Saturioua:* Qu'avant que d'arriver ſur les terres du *Paracouſſe d'Apalache*, ils furent ſouvent ataquez par des troupes de ces Sauvages, qui rodent inceſſanment par ces vaſtes ſolitudes: Que deus de leurs Guides furent tuez dans ces rencontres, & pluſieurs autres dangereuſement bleſſez: Que les ſujets de *Timagoa* ayant eſpié & découvert leur marche, les avoient ſuivis quelque tems, & que ne les ayant pû ateindre, ils leur avoient dreſſé des embuſches, pour tâcher de les y faire tomber à leur retour: Qu'enfin aprés avoir eſſuyé une infinité de perils, & enduré ſouvent beaucoup de faim & de ſoif, ils étoient parvenus à la Province de *Matique*, qui qui eſt de la Souveraineté d'Apalache: Que le Gouverneur de la ville *d'Akoüeka*, qui eſt la capitale de cette contrée-là, les fit conduire vers le *Parakouſſe*, qui pour lors étoit venu viſiter la province *d'Amana:* Que ce Prince leur fit un favorable acueil, & leur témoigna tant d'amitie, qu'ils prirent la reſolution, de renvoyer leurs Guides en leur païs, & de s'afermir au milieu des Apalachites, puis qu'ils les trouvoient en toutes choſes, tels qu'on les leur avoit décrits.

Le ſouvenir des dangers que ces avanturiers avoyent courus, avant que de ſe pouvoir rendre à Matiques, la vive aprehenſion qu'ils avoient des dificultés qui leur étoient inevitables au retour, le peu d'eſperance qu'il y avoit que les François priſſent envie de faire un nouvel embarquement, pour relever les ruines de leur Colonie: la beauté & la fertilité du païs, où la providence divine les avoit amenez, & la douceur des meurs des Habitans, jointe à pluſieurs autres conſiderations de leurs propres intérets, les convioit puiſſanment à s'arréter à ce bon deſſein qu'ils avoient formé; mais les Guides que *Saturioua* leur avoit donnez, y faiſoient de ſi grandes opoſitions & remontroient avec tant de chaleur, que ſans

eus,

eus, ils n'oseroient point se presenter devant leur Seigneur, qui les avoit confiez à leurs soins, que pour composer ce diferent, & les mettre à couvert du reproche qu'ils aprehendoient, lors qu'ils seroient retournez en leur terre; ils obtinrent que deus de ces François retourneroient avec eus auprés de *Saturioua*, pour y estre témoins de toute la fidelite qu'ils avoient aportée, pour executer la commission qu'ils avoient receuë de sa part.

Cette même Relation ajoûte, que ces quatre Voyageurs, qui s'arrêterent volontairement au milieu des Apalachites, étans bien instruits en la voye de Dieu, leur laisserent quelque connoissance de sa Majesté Souveraine, & du vray service qui luy doit estre rendu en esprit & en verité selon sa parole. Et les familles étrangeres qui depuis ce tems-là, ont penetré dans ces Provinces, & qui s'y sont afermies, écrivent, que les Habitans de celle de *Bemarin*, ont encore à present la memoire fraiche de ces François, & que c'est d'eus, qu'ils ont apris & conservé plusieurs termes de la langue Françoise, tels que sont; *Dieu*, la *Terre*, *Ami*, le *Soleil*, la *Lune*, le *Paradis*, *l'Enfer*, *ouy*, *non*, & plusieurs autres mots, qui sont communs parmi ces Peuples, & qui sont employez par eus, pour exprimer le même, qu'ils signifient entre nous.

Aprés la mort de ces quatre François, qui furent regrettez de tous les Apalachites, horsmis des Sacrificateurs du Soleil, qui leur portoient une haine irreconciliable, à cause qu'ils détournoient le Peuple de l'idolatrie, & le portoient à la connoissance du vray Dieu vivant qui a crée le Soleil, & toutes les choses qu'il éclaire: les Provinces qui sont dans les vallées des montagnes *d'Apalates*, & qui pour lors n'avoient receu qu'un bien foible rayon de la lumiere celeste, fussent facilement retombées dans les plus épaisses tenebres de leur ancienne superstition, si Dieu par un trait singulier de sa providence ne leur eut envoyé quelques familles d'Angleterre & d'Hirlande, qui à leur arrivée ralumerent ce petit feu, qui étoit caché sous la cendre,

Ces Familles, ainsi que nous l'avons tiré des Relations, que les Habitans de la Colonie de la Palme nous ont envoyées, avoient esté contraintes de quiter la Virginie en l'an mil six cens

cens vint & un, à cauſe des horribles maſſacres que les Barbares Originaires du païs, y faiſoient pour lors, de tous les étrangers qu'ils rencontroient, & elles s'étoient embarquées à deſſein de ſe retirer à la neuve Angleterre: mais les vens leur ayans eſté contraires, elles furent pouſſées à la coſte de la Floride, où le manquement de vivres les obligea de deſcendre, & de s'arréter ſur le bord de la riviere de *Seloy*, & c'eſt de là qu'elles paſſerent en la Province de *Matique* & puis en celles *d'Amana* & de *Bemarin*, ſous la conduite d'une Compagnie d'Apalachites, qui étoient deſcendus à la coſte de la mer, pour y prendre leur proviſion de ſel, comme ils avoient acoûtumé de le faire en ce tems-là.

C'eſt dans ces belles Provinces, que ces Familles étrangeres ſe ſont acruës & fortifiées, y ayant attiré dépuis quinze ou ſeize ans la plûpart des Indiens Habitans des Iles de *Roatam*, de la *Monaque* & *d'Outila*, qui ſont au Golfe d'Hondures, & un nombre aſſez conſiderable de perſonnes de toutes ſortes de qualitez & de diferentes nations, qui vivoient aus *Lucayes* prés du détroit ſi celebre de *Bahama*, & particulierement quelques ſavans & zelez Eccleſiaſtiques, qui ſe ſont ſervis d'une retraite ſi douce & ſi favorable, pour s'employer ſerieuſement & ſans diſtraction à leur propre ſalut: & pour eſtendre en ſuite les limites du pur & ancien Chriſtianiſme, parmi ces pauvres Peuples, ſi Dieu leur en donnoit les moyens.

Nous aprenons auſſi, par les derniers memoires qui nous ſont venus de ces quartiers-la, que Dieu beniſſant les loüables intentions des Chefs & Directeurs de ces Familles étrangeres qui ſe ſont aſſociées dans ce religieus deſſein, & les incomparables ſoins de leurs Predicateurs & Catechiſtes, le *Parakouſſe* d'Apalache, s'eſt fait inſtruire par eus en la Religion Chrétienne, qu'en ſuite il a reçeu le Batéme, & qu'a ſon exemple pluſieurs de ſes Officiers, & des principaus Chefs des familles de *Bemarin* & *d'Amana*, & ſur tout de la Ville de *Melilot*, ont auſſi embraſſé le Chriſtianiſme, avec beaucoup de connoiſſance & d'ardeur: qu'outre les Paſteurs ordinaires qui ont la conduite des Egliſes formées, ils ont encore établi une ſainte Compagnie d'Envoyez, ou de Miſſionaires Euangeliques, qui comme leurs Coadiuteurs en l'œuvre de la predication de

la parole de Dieu, travaillent avec une assiduité & une fidelité nonpareilles, à l'instruction de ce Peuple, & à recueillir des Eglises en divers endrois de ce nouveau Monde, sous l'aprobation & la direction des Inspecteurs & Pasteurs ordinaires, de qui ils tiennent leur vocation exterieure, à ce sacré ministere, & leur envoy particulier en cette belle moisson du Seigneur: Que pour reussir en une si sainte entrepriſe, ils ont premierement apris en perfection la langue la plus connuë des Floridiens, & qui a le plus de cours parmi ces peuples; & qu'en suite, ils ont dressé des Escoles en tous les lieus, où Dieu a assemblé des Fideles par leur predication, afin que les grands & le petis, y puissent estre informez des sacrez misteres de la Religion Chrétienne, & élevez en la vraye pieté par les instructions familieres du Catechisme, au même tems qu'on leur enseigne à lire & à écrire.

Ces mêmes memoires ajoûtent, qu'encore que le *Parakousse* d'Apalache ait receu le Baptéme, & qu'il témoigne avoir beaucoup d'afection pour les étrangers dont Dieu s'est servi pour lui procurer ce bonheur; il est neantmoins entré depuis peu en quelque ombrage contre eus, & que dans l'aprehension que quelques uns de son Conseil luy ont fait concevoir, que s'il leur soufroit de s'accroistre d'avantage, ils pourroient avec le tems s'emparer de tout le gouvernement de l'état, il les a premierement dispersez en diverses Villes & Villages de ses Provinces, afin qu'a l'avenir, ils ne soient pas capables de faire en aucun lieu un corps assez considerable pour fomenter quelque party: & qu'en suite il a ordonné, que tous ceus qui se trouvent à present dans ses païs, y pourront demeurer paisiblement, & y jouïr de tous les mêmes droits & avantages que ses sujets naturels, pourveu qu'ils n'entretiennent aucune intelligence au dehors, au prejudice de la tranquilité publique: mais que l'entrée en sera desormais entierement fermée, à tous les autres étrangers, qui auroient dessein de s'y venir établir.

Ceus qui savent la nature de ce païs-là, disent que les Apalachites n'ont aucune juste raison de craindre, que les Europeens prenent jamais l'envie d'usurper leurs Terres: Car outre qu'il faudroit une assez puissante armée pour executer une pareille

pareille entrepriſe, & que les familles qui s'y ſont arrêtées de leur conſentement, ne font au milieu de ce grand Peuple, aucun corps conſiderable, qui puiſſe ſubſiſter de ſoy même: ce païs étant ſi reculé du reſte du monde, & entierement dépourveu d'or, d'argent, de pierres precieuſes, & de toutes les riches marchandiſes, qui attirent & entretiennent le commerce, il eſt conſtant, qu'il ne ſera jamais recherché, ni envié avec beaucoup de paſſion, des peuples de l'Europe, qui ne pouſſent des Colonies, que là où il y a eſperance de faire du profit par le moyen du trafic. Joint, que quand ces Provinces auroient les racines de l'or, & les ſources des perles, il n'y a point d'aparence, qu'on pût trouver beaucoup de perſonnes en l'Europe, qui vouluſſent ſe reſoudre à paſſer tant de mers, pour aller finir leurs jours dans une Terre, qui eſt éloignée prés de cent lieuës de tous ports de mer, qui n'a auſſi aucune riviere navigable, qui s'y vienne rendre pour faciliter le commerce, qui ne peut auſſi eſperer d'eſtre rafraiſchie de tant de douceurs, qui font ſubſiſter avec honneur les autres Colonies de l'Amerique, & pour le dire en un mot, qui ne peut promettre à ſes Habitans, que ce qui eſt preciſement neceſſaire, pour le vivre & le vétement.

ARTICLE XII.

Des mariages des Apalachites, de l'education de leurs enfans, & des maladies auſquelles ils ſont ſujets, & des remedes dont ils ſe ſervent.

BIen que les Apalachites ne ſe glorifient pas d'eſtre deſcendus des anciennes Tribus d'Iſraël; ils ont neantmoins cecy de commun avec elles, qu'ils ne prenent point de femmes hors de leurs familles, & ſi quelques-uns d'entre eus en uſent autrement, ils s'expoſent au mépris & au rebut de toute leur parenté; & outre, que de ſemblables mariages ſont facilement diſouts, les enfans qui en naiſſent, ſont incapables d'eſtre Capitaines ou Chefs de familles, d'autant qu'ils ſont tenus parmi eus, au même rang que des bâtards.

Les jeunes hommes ne font pas beaucoup de ceremonies ni de recherches pour avoir des filles en mariage : parce que les parens de part & d'autre, ont souvent conveuu de tout cela par ensemble, lors que leurs enfans étoient encore fort jeunes : & les enfans sont en ce point si respectueus envers leurs parens, & deferent tellement à de pareils acords, qu'il n'y a point d'exemple parmi eus, d'aucuns qui ayent desavoué ce qu'ils ont traité en de pareilles rencontres. Ils peuvent épouser de leurs parentes, dans tous les degrez qui sont au dessous de leurs sœurs. Ils ont toûjours pris la liberté d'avoir autant de femmes qu'ils en peuvent commodement entretenir : mais il n'y a que la premiere, qui leur a esté donnée par leurs parens, qui soit reputée pour legitime, & dont les enfans puissent estre avancez aus charges, & preferez à tous ceus qui naissent des autres.

Ils donnent pour l'ordinaire à leurs enfans mâles, les noms de leurs ennemis qu'ils ont surmonté, ou de leurs Villages qu'ils ont brûlez, ou même de leurs prisonniers de guerre qui sont morts à leur service. Quant à leurs filles, ils les nomment de mêmes noms que leurs meres ou grand'meres ou ayeules qui sont decedées, ayant toûjours égard, qu'il n'y en ait aucune dans leur famille qui soit encore en vie, qui porte le même nom : & au defaut des noms de cette nature, ils en forgent d'autres selon leur caprice, ausquels, si on les en doit croire, il y a beaucoup de mysteres cachez.

Les femmes, élevent tous leurs enfans jusqu'à l'age de douze ans ou environ, mais quand les garçons sont parvenus à ce terme, elles les confient entierement aus soins & à la conduite de leurs maris, qui se chargent dés-lors, de leur education, les conduisant avec eus à la chasse, à la pesche, au labourage, & à tous les autres exercices, dont ils tachent de les rendre capables. Ils les faſſonnent aussi à tirer de l'arc & à lancer la zagaye de bonne grace, & à se parer de leurs boucliers contre les coups de fléches, & ils les menent à la guerre, quand ils sont parvenus en âge d'en pouvoir suporter la fatigue.

Ils ont tous beaucoup d'amitie ponr leurs enfans, mais ils ne leur en donnent point tant de preuves exterieures que plu-

plusieurs autres nations, qui font consister l'amour qu'ils ont pour eus, en une infinité de caresses, & qui l'evaporent en mignardises, dont les enfans abuzent le plus souvent. Et bien que cette conduite des Apalachites, semble un peu trop pancher du coste de la severité, l'on remarque toutefois par experience, qu'elle n'abat point le courage à leurs enfans, & qu'elle n'étouffe en aucune fasson le feu & la vivacité qui est requise, pour entreprendre quelque chose de genereus.

L'on ne voit aucun d'entre eus qui soit travaillé de la pierre, ou de la gravelle, ni même des goutes: ce qu'on attribuë à la sobrieté qu'ils gardent au boire & au manger, & aus exercices assez laborieus ausquels ils s'ocupent tous les jours de leur vie, comme aussi à l'usage frequent de la Cassine, qui est une sorte de bruvage fort estimé parmi eus, qui est composé de la feuille de cet Arbre de même nom, dont nous avons déja parlé en plusieurs endroits. Car ils tiennent qu'il a la vertu, de faire rendre quantité de serositez par les conduits naturels, & de chasser toutes les humeurs gluantes, qui leur pourroient causer des obstructions. Mais ils sont fort sujets, lors notamment qu'ils deviennent vieus, à de grandes douleurs de teste, à des foiblesses d'estomac, & à des demangeaisons, qui leur excitent des pustules par tout le corps, qui degenerent souvent en des ulceres malins, qui deviennent incurables.

Ils n'ont point d'autres Medecins que leurs *Iaoüas*, qui meslent beaucoup de superstitions parmi les remedes qu'ils prescrivent à leurs malades. Ils se servent au lieu de lancettes & de rasoirs, de certaines dens de poissons extremement aiguës & trenchantes, d'ont ils font des incisions assez profondes, sur les parties douloureuses de ceus qui se mettent entre leurs mains. Ils n'essuyent point le sang, qui coule des playes qu'ils ont faites: mais aprés l'avoir sucé, ils le rendent promptement à terre. Les escarcelles qu'ils portent atachées à leurs ceintures, sont toûjours garnies de diverses sortes de graisses, & de plusieurs feüilles, d'herbes, lesquelles ils apliquent en forme d'emplâtres, sur les parties mal affectées de leurs patiens. Ils provoquent aussi des vomissemens & des sueurs, avec une poudre composée de l'écorce d'une sorte d'arbrisseau, & d'une espece de coquillage calciné, qui ont

la vertu de produire ces éfets. Mais ces remedes ſont ſi violens, que les Europeens qui ont eus l'aſſurance d'én uſer, en ont eſté dangereuſement malades.

Quand tous ces remedes ordinaires n'avancent point la gueriſon des malades, les *Iaoüas* leurs preſcrivent des bains, des fomentations, l'uſage des eaus minerales qui ſont au pied de la montagne *d'Olaimy*, & enfin, aprés avoir épuiſé tous leurs ſecrets, ils les font expoſer au lever du Soleil, à la porte de leurs cabanes, dans la creance que les dous rayons de cet Aſtre, ſeront plus puiſſans pour leur rendre la ſanté, que toutes leurs autres ordonnances. C'eſt pourquoy, dans ces occurrences ils conjurent cette pretenduë divinité, de vouloir déployer ſa vertu vivifiante en faveur de ceus qui lui découvrans leurs maus, n'attendent leur gueriſon, que de ſes benignes influences.

Ces Medecins, qui ſont auſſi Sacrificateurs du Soleil, comme nous l'avons repreſenté, ſont fort eſtimez parmi les Apalachites, car outre qu'ils acompagnent cette double profeſſion, de gravité, de modeſtie, & d'une abſtinence de toute ſorte de delices, & même de l'uſage des creatures, qui ont euës la vie ſenſitive: ils ne peuvent point eſtre promeus à ces charges, qui les obligent à mener une vie beaucoup plus retirée que celle du commun, qu'ils n'ayent fait l'aprentiſſage de toutes leurs ſuperſtitions au milieu des forets, & des plus afreuſes ſolitudes, ſous la conduite des Chefs de leur Secte, qui durant trois ans entiers les exercent & les faſſonnent par pluſieurs rudes épreuves, à tous les myſteres de leur profane diſcipline. C'eſt auſſi durant ce tems-là, qu'ils ont à ce qu'ils racontent, d'étranges viſions, & la communication familiere de certains eſprits folets, qui leur aparoiſſans en diverſes figures, ſe joüent de la ſimplicité de ces miſerables abuſez, qui ont l'adreſſe & la vanité, de faire paſſer leurs réveries, & les illuſions de ces Anges de tenebres qui les ſeduiſent, pour des revelations divines, & des inſpirations qui leur ſont envoyées du Ciel.

ARTI-

ARTICLE XIII.

De l'âge ordinaire des Apalachites, de leur mort, & de leurs enterremens.

LEs Apalachites, ſont preſque tous de fort longue vie, car il s'en voit communément qui paſſent les cent ans, & encore à preſent il s'en trouve pluſieurs, qui ont atteint le cent cinquantiéme. Ce qui ne doit point eſtre tenu pour une nouveauté, ou pour une merveille extraordinaire; puiſque nous liſons au Chapitre dixiéme du livre quatriéme de la Deſcription des Indes Occidentales, du Sieur de Laët, que Mr. de Laudoniere viſitant la coſte de la Floride, y vid un Roitelet, amy de ce *Saturiova*, dont nous avons tant parlé dans les articles precedens, qui avoit plus de cent cinquante ans, & qui pouvoit conter de ſes fils & petis fils, juſqu'à la cinquiéme generation.

Ils embaûment avec un artifice tout particulier, les corps de leurs parens & amis decedez: car aprés en avoir tiré tous les inteſtins, léquels ils enſeveliſſent au même lieu, où le reſte du corps doit eſtre mis à la fin de leur deüil, ils les plongent dans un baume precieus qu'ils reſervent à cet uſage. Cette compoſition eſt faite de pluſieurs ſortes de gommes aſtringentes, & de quelques drogues aromatiques, qui ont la vertu de deſſécher les corps, & les preſerver de corruption: & il eſt conſtant, qu'apres qu'ils ont demeuré trois mois ou environ dans ce baume, ils en peuvent eſtre tirez, ſans qu'il y aparoiſſe aucune alteration, & ſans crainte qu'ils ſe corrompent à l'avenir. En ſuite de cet embaumement, ils les revétent de leurs plus precieuſes fourrures, & aprés les avoir enfermez dans des cofres de cedres, & conſervez dans leurs maiſons l'eſpace de douze lunes entieres, ils les enterrent dans la foreſt la plus voiſine de leurs demeures, au pied de quelque arbre, avec beaucoup de pleurs & de lamentations.

Il n'y a pas grande difference entre les enterremens du ſimple peuple & ceus des Capitaines, ou des Chefs de famille: mais ils obſervent quelque choſe de particulier aus funerailles de

de leurs *Parakouſſes :* Car aprés qu'ils les ont enbaumez avec tous les ſoins poſſibles, & qu'ils les ont couverts de leurs plus beaus habits, & parez de leurs chaines & de leurs Colliers de ceremonies, ils les gardent trois années entieres dans des Cofres de bois precieus, au milieu de la chambre où ils ſont decedez. Ce terme étant expiré, ils les portent avec beaucoup de pompe au tombeau, que les heritiers du defunt ont fait creuſer, à la pante de la montagne *d'Olaimy*, où depuis un tems immemorial, ils ont acoûtumé d'enſevelir leur Souverains : & ſi toſt qu'ils ont poſé les corps dans la grote, ils ferment l'ouverture avec de groſſes pierres, qu'ils couvrent d'un grand amas de gazons de terre.

Les Capitaines, & tous les autres Officiers & Chefs de famille, qui ont aſſiſté à ces derniers devoirs, apres avoir jetté beaucoup de cris & pleuré le defunt, attachent aus arbres voiſins leurs arcs & leurs carquois pleins de fléches, leurs maſſuës & leurs boucliers. Et les plus proches parens du defunt, plantent auprés de la caverne où ils ont mis le corps, un Cedre, ou quelque autre ſorte d'arbres precieus, qu'ils y entretiennent avec tous les ſoins qui ſont requis pour empeſcher qu'il ne meure : & s'il arrive qui ſoit renverſé par les vens, ou qu'il vienne à ſécher, ou à deperir par quelque autre accident : ils ne manquent jamais d'en ſubſtituer un autre en la place, pour perpetuer entant qu'il eſt en eus, la memoire du defunt par ce ſigne viſible.

Pour témoigner leur deüil, & faire paroiſtre la grande triſteſſe qu'ils ont conceuë de la mort de leurs parens, ils coupent une partie des cheveus de leur teſte : mais lors que leur Prince eſt decedé, ils les raſent entierement, & ne les laiſſent point recroiſtre, juſques-à ce qu'ils ayent porté ſon corps au ſepulcre, en la façon que nous venons de décrire. Pour verifier que les Ceremonies que les Apalachites obſervent à embaumer les corps de leurs parens, & à les conſerver quelque tems dans des cofres, avant que leur rendre les derniers devoirs, ne leur eſt ni nouvelle, ni particuliere ; le Sieur de Laët au Chapitre troiſiéme du livre quatrieme de ſon Hiſtoire déja citée, raporte que les Soldats qui acompagnoyent *Pamphile Nerveus*, en ſes expeditions du nouveau monde, ſous la com-

commiſſion de l'Empereur Charles cinquiéme Roy d'Eſpagne, qui lui avoit acordé le gouvernement de toutes les terres qu'il pourroit découvrir, depuis la *Riviere des Palmes*, juſqu'aus derniers confins de la Floride, étans déſcendus à la plus prochaine coſte du païs que nous décrivons, trouverent dans les cabanes que ces pauvres barbares avoyent abandonnées, incontinent qu'ils eurent aperceu ces étrangers, qui étoyent munis d'armes à feu & montez à l'avantage : quatre grands Cofres de bois precieus, ou il y avoit pour tout treſor, des corps morts couverts de peaus de beſtes ſauvages.

Ce que nous avons dit juſques-à preſent, des mariages des Apalachites, de leurs Medecins & de leurs Funerailles, ne doit eſtre entendu, que de ceus qui ſont encore dans l'idolatrie. Car ceus que Dieu a honorez de ſa precieuſe connoiſſance, & apellez de leurs anciennes tenebres, à la merveilleuſe lumiere de ſon Euangile de grace, ont leurs mariages reglez, dans les degrés permis par ſa Loy, & ſe tiennent arrétez indiſſolublement à une ſeule femme. Ils ne ſe ſervent point auſſi dans leurs maladies, des remedes ſuperſticieus des *Iaoüas*, mais aprés l'invocation du nom du Sauveur, qui eſt le vray Soleil de juſtice qui comme dit l'Ecriture, porte la ſanté dans ſes ailes c'eſt à dire en ſes rayons, ils uſent de quelques ſimples, que l'experience leur a enſeigné eſtre tres-propres à la gueriſon de leurs maladies. Ils confient auſſi à la terre, les corps de leurs freres en toute ſimplicité gravité, & modeſtie Chrétienne, dans l'eſperance de la bien-heureuſe reſurrection, ſelon la pratique de l'Egliſe primitive; ſuivans en cela, & en toutes autres choſes qui concernent le ſervice divin, l'ordre de leur Liturgie particuliere, laquelle eſt entierement tirée de la parole de Dieu, & fort aprochante de celle de l'Egliſe d'Angleterre.

Voilà la Digreſſion curieuſe, dont la recherche de l'origine des Caraïbes nous a fourni le ſujet & la matiere. Nous ſouhaitons pour la clôture, que cette nouvelle Relation, qui eſt beaucoup plus ample & plus exacte, que celle que nous avions inſerée en la premiere edition de cette Hiſtoire agrée à ceus qui prendront la péne de la lire, & qu'ils ayent la bonté de ſuporter les defauts de nos expreſſions qui ſe ſont bien ſouvent trouvées contraintes, en tâchant de rendre fidelement & clai-

rement en nôtre langue, le contenu aux memoires qui nous ont eſté confiez de divers endroits, & en langue differente, ſur cette riche matiere.

Au reſte, ces Meſſieurs qui converſent encore à preſent avec ce Peuple, ou qui demeurent dans le voiſinage, nous ayans honorez de toutes ces excellentes & judicieuſes remarques, que nous tenons de leur liberalité, comme il apert par leurs lettres, qui paroiſſent au commencement de cet Ouvrage, ſeront toûjours les irreprochables témoins, de la fidelité que nous nous ſommes étudiez de garder, en les donnant au public, & les répondans de la verité de tout ce que nous avons avancé aprés eus, en maniant ce digne ſujet.

Il ſeroit à deſirer qu'a l'exemple de ces genereus Habitans de la Floride, les autres Colonies de l'Amerique Septentrionale, nous informaſſent auſſi à leur tour, de ce qu'elles ont de plus conſiderable dans les païs où elles ſont établies; car nous aprenons qu'en la neuve Angleterre, qui ſans contredit, eſt la plus peuplée, & la plus fleuriſſante de toutes, il y a une infinité de raretez, qui ſont tres-dignes d'eſtre communiquées à nôtre Europe: qu'il y a pluſieurs belles & grandes places fort renõmées, qui peuvent porter le nom de Villes: qu'il y a par tout de Ecoles auſquelles les enfans des Indiens ſont nourris & élevez en la vraye pieté, & en la connoiſſance des lettres, avec ceus de la Colonie: qu'il y a même une Academie fort celebre en l'une de leurs villes, laquelle eſt compoſée entre autres, de pluſieurs Docteurs & Profeſſeurs en Theologie, qui enſeignent publiquement & gratuitement cette divine ſcience, à tous ceus qui ont un ſaint deſir de conſacrer leur vie & leurs études, au ſervice des Egliſes que le Seigneur a recueillies dans cette partie de nouveau Monde: & que leurs ſaints labeurs, y ſont encore à preſent acompagnez de tant d'heureus ſuccés, & de ſi grandes benedictions du Ciel, que leur dernier Synode National, étoit compoſé de plus de cent Paſteurs, qui y comparurent au nom de leurs Troupeaus, & qui y rendirent des ſolemnelles actions de graces au Seigneur, de ce que de jour en jour, il ouvroit le cœur de ces pauvres barbares, au milieu déquels ſa providence les a appellez, pour entendre à l'Euangile qui leur eſt preſché, & en y croyant avoir part à ſon alliance de grace.

CHA-

CHAPITRE NEUVIÉME.

Du Corps des Caraïbes, & de leurs Ornemens.

IL faut maintenant reprendre le grand chemin dont nous nous étions écartez, & retourner de la Floride aus Antilles, pour y conſiderer auſſi exactement qu'il nous ſera poſſible dans toute la ſuite de cette Hiſtoire, le Corps & l'Eſprit, les Mœurs, la Religion, les Coûtumes, & les autres particularitez des Sauvages Caraïbes ou Cannibales, dont nous avons déja deduit amplement l'origine.

Et parce que ceus d'entre ce peuple, qui demeurent dans les mêmes Iles où les François & les autres Nations Européennes ont des Colonies, ou qui les frequentent ſouvent, s'accommodent en pluſieurs choſes à leurs faſſons de faire, & que pour leur eſtre plus agreables, ils quittent beaucoup de leurs vieilles coutumes, ceus qui veulent ſavoir les anciennes mœurs des Caraïbes, ne les doivent pas apprendre des Caraïbes qui demeurent à la Martinique, ou qui frequentent le plus nos Européens: mais de ceus de Saint Vincent, léquels entre tous les autres, ont eu juſqu'à preſent le moins de communication avec les Etrangers. Auſſi eſt ce d'eus, qu'eſt particulierement tiré tout ce que nous dirons cy aprés des Caraïbes: mais avant que d'entrer en cette matiere, nous ferons quelques remarques generales, pour prévenir l'étonnement que le Lecteur pourroit avoir, de la difference de pluſieurs de nos Relations, à celles des autres, ou de bouche ou par écrit.

I. Il eſt preſque impoſſible, que des Relations de terres & de coutumes ſi éloignées de nous s'accordent en toutes choſes, veu que même nous voyons que celles des païs voiſins, n'ont pas toujours un parfait rapport entr'elles.

II. Dépuis que les Caraïbes ont frequenté avec les Nations étrangeres, ils ont beaucoup relaſché de leurs anciennes pratiques, & ont quitté pluſieurs faſſons de faire, qui leur étoient auparavant inviolables. De ſorte qu'il ſe trouve au-

jourduy en eus un notable changement, de ce qu'ils étoient autréfois. Ce qui eſt arrivé, & en partie de ce que nous Européens les ont déniaiſez, & en partie auſſi, car il le faut avouër à nôtre honte, de ce qu'ils les ont corrompus. Et ſur ce ſujet, Monſieur du Montel nous rapporte en ſes memoires, que deus bons vieillards Caraïbes, avec léquels il a converſé familierement, luy diſoient ſouvent en leur entretien.

„ Nos gens ſont devenus preſque comme vous, depuis „ qu'ils vous ont veus : Et nous avons de la peine à nous „ reconnoître nous-mêmes, tant nous ſommes differens de „ ce que nous étions autréfois. Auſſi nôtre Nation eſtime, „ qu'à cauſe de ce changement, les Ouragans ſont plus fre- „ quens qu'ils n'étoient par cy-devant : & que *Maboya*, „ (c'eſt à dire, *l'eſprit malin*) nous a mis ſous la puiſſance des „ François, des Anglois, & des Eſpagnols, qui nous ont „ chaſſez de la plupart de nos meilleures terres.

III. Ils peuvent avoir des faſſons de faire differentes, ſelon la diverſité des Iles, bien qu'ils ſoient un même Peuple : comme nous le voyons dans la diverſité des coutumes d'un même Royaume, ſelon les quartiers, & les Provinces. De ſorte que par exemple, ceus qui ont le plus converſé à la Dominique r'apporteront des opinions, des coûtumes, & des ceremonies des Caraïbes, qui ſeront recitées diverſement par des perſonnes qui les auront frequentez ailleurs. Et neantmoins les uns & les autres feront une relation fidele.

IV. Comme dans le Continent de l'Amerique, les Caraïbes qui habitent bien avant dans la Terre, & qui voyent rarément les étrangers, retiennent beaucoup plus leurs anciennes mœurs, & leur ancienne faſſon de vivre, que ceus qui habitans prés des Colonies Hollandoiſes de Cayenne & de Berbice, ont un commerce ordinaire avec les Chrétiens. Auſſi entre nos Caraïbes Inſulaires, ceus qui ont moins de communication avec les Européens, tels que ſont ceus de Saint Vincent, ſont plus exacts obſervateurs de leurs vieilles habitudes, que ne le ſont par exemple, ou ceus de la Martinique, ou ceus de la Dominique, qui nous hantent davantage.

V. C'eſt pourquoy ſi ceus qui ne les ont veus qu'en ces derniers lieus, ou qui ont appris de leurs nouvelles par des perſon-

personnes qui ne les avoient pratiquez qu'en ces lieus là, trouvent dans la suite de nôtre Histoire diverses choses qui ne s'accordent pas bien avec celles dont ils ont la connoissance, ils ne s'en étonneront pas s'il leur plait, veu que la plûpart de nos memoires, ont esté faits sur les Caraïbes de S. Vincent.

VI. Enfin les Lecteurs seront avertis, que nous allons décrire pour la plupart les anciennes mœurs, & les anciennes coutumes de ces Caraïbes, afin que personne ne trouve étrange si dans ce qu'ils pratiquent aujourduy, il y a quelque chose qui ne s'y rapporte pas. Ces avertissemens étant donnez, rien ne nous empesche de commencer ce que nous avons entrepris, pour satisfaire au titre de ce Chapitre.

La plupart des Peuples que nous appellons Sauvages & Barbares, ont quelque chose de hideus, & difforme, ou de defectueus, soit en leur visage soit au reste de leur corps: comme les Historiens nous le rapportent des Maldivois, des Habitans du Détroit de Magellan & de plusieurs autres qu'il n'est pas besoin de nommer.

Mais les Caraïbes sont gens bien-faits, & proportionez de leur corps, assez agreables, la mine riante, de moyenne taille, larges d'épaules & de hanches, & presque tous en assez bon point, & plus robustes que les François. Ils ont le visage rond & ample, & pour la plupart les jouës marquées de deus petites fossettes dans le milieu. Leur bouche est mediocrement fenduë, & leurs dents sont parfaitement blanches & ferrées. Il est vray qu'ils ont le teint naturellement olivâtre, & que cette couleur s'étend même sur le blanc de leurs yeus, léquels ils ont noirs, un peu petis, aussi bien que les Chinois & les Tartares, mais fort penetrans. Ils ont aussi le front & le nez aplatis, mais par artifice, & non pas naturellement. Car leurs meres les leur pressent à leur naissance, & continuellement pendant tout le tems qu'elles les allaitent, simaginant qu'il y a en cela de la beauté & de la perfection, car sans cela ils auroient le nez bien formé, & le front élevé comme nous. Ils ont les pieds larges & épatez, parce qu'ils vont nus-pieds: mais au reste si endurcis, qu'ils sont à toute épreuve, & dans les bois & sur les rochers.

Entre ceus du païs on ne voit ni borgne, ni aveugle, ni boiteus, ni bossu, ni chauve, ou qui ait de nature aucune difformité, comme on le témoigne aussi des Bresiliens, des Floridiens, & de la plûpart des Peuples de l'Amerique. Au lieu que ceus qui se sont promenez dans le grand Caire, rapportent que parmy les ruës on voit force borgnes, & force aveugles, ces infirmitez étant si frequentes, & si populaires en ce païs-là, que de dix hommes, il y en a toujours cinq ou six qui en sont atteints. Mais s'il y en a quelques uns entre les Caraïbes qui soient difformes, ou perclus de quelque menbre, cela leur est survenu dans les rencontres, & dans les combats qu'ils ont eus avec leurs ennemis, & ces difformitez ou ces flétrissures, étant autant de preuves de leur valeur, sont estimées parmy eus de bonne grace, & glorieuses: bien loin de les mettre en danger d'estre assommez, ou jettez en une fondriere par leurs compatriotes, comme ces pauvres enfans qui parmy le Peuple de Guyana, & chez les Lacedemoniens du tems, de Lycurgue, venoient du ventre de leurs meres imparfaits & difformes. Il se voit même de belles filles & de belles femmes entre les Sauvageſſes Caraïbes. Témoin Madamoiselle de Rosselan, femme de Monsieur le Gouverneur de Sainte Alousie.

De Lery Chap. 8.

Voyage de Bréves.

Trigaut en son Hist. de la Chine, liv. 1. chap. 8.

Tous les Caraïbes ont les cheveus noirs, comme les Chinois, qui pour cela sont par fois nommez, *le Peuple aus cheveus noirs.* Ces cheveus des Caraïbes, ne sont pas frisez comme ceus des Mores, mais tout droits & fort longs comme ceus des Maldivois. Et leurs femmes donnent toutes à cette couleur noire, le premier rang de la beauté pour la chevelure On dit aussi, que les Indiennes du Perou, ont tant de passion pour les cheveus noirs, que pour donner à leur chevelure cette couleur, quand elle y manque; elles se donnent des peines & des tourmens incroyables. Au contraire, en Espagne plusieurs Dames pour se teindre les cheveus de couleur d'or, les parfument de soufre, les trampent dans de l'eau forte, & les exposent au Soleil en plein midy, durant les plus violentes chaleurs de la Canicule.. Et en Italie cette couleur de cheveus est aussi fort affectée; témoin ce que dit un Poëte au sujet des Courtisannes Romaines.

Garcilasso liv. 8. chap. 13.

O que

O que ces Guenuches coiffées
Avec leur poil fauve par art, &c.

Les Caraïbes ſont fort ſoigneus de ſe peigner, & eſtiment cela fort honneſte. Ils huilent leurs cheveus, & ont une invention pour les faire croitre. Les femmes peignent ordinairement leurs maris & leurs enfans. Hommes & femmes treſſent leurs cheveus par derriere, & les font aboutir en une petite corne, qu'ils ſe mettent au milieu de la teſte. Aus deus coſtez ils les laiſſent en mouſtaches, ſelon la liberté naturelle. Les femmes diviſent leurs cheveus en ſorte, qu'ils leur tombent des deus coſtez de la teſte; Et les hommes ſeparent les leurs en l'autre ſens, c'eſt à dire qu'ils les tirent ſur le devant & ſur le derriere de la teſte. Ce qui les oblige à en couper de deſſus le front, parce qu'autrement ils leur tomberoient ſur les yeus. Ce qu'ils faiſoient autrefois avec de certaines herbes tranchantes, avant-que d'avoir l'uſage de nos cizeaus. Outre ce qu'ils ont accoutumé d'en couper, lors qu'ils ſont en deüil. Au lieu qu'en Madagaſcar les hommes ne coupent rien du tout leurs cheveus. Mais les femmes ſe raſent entierement. Ce qui eſt tout à fait contraire à la coutume des Peuples, parmy léquels vivoit l'Apoſtre Saint Paul.

On n'apperçoit point du tout de barbe aus Caraïbes, s'il leur en vient ils l'arrachent, comme font les Breſiliens, les Cumanois, & certains Peuples ſujets de l'empire des Tartares, qui portent toujours un fer à la main, dont ils s'arrachent tout les poils de barbe qui leur croiſſent de nouveau. *Carpin chez Bergeron.* Au reſte, l'on ne voit guere les Caraïbes en cette peine, & l'on croit qu'ils ont un ſecret, pour empécher le poil de revenir, quand une fois il eſt arraché; Invention qui euſt eſté fort commode aus anciens Romains. Car on tient qu'ils n'ont preſque point donné à leur barbe la permiſſion de croitre, que dépuis le tems de l'Empereur Adrien, qui le premier laiſſa croitre la ſienne. Juſques là, il étoit ſi honorable parmy eus de ne porter point de barbe, que les eſclaves n'euſſent oſé faire raſer la leur: Et même cela étoit defendu à toute perſonne accuſée de crime, comme pour mettre ſur eus une marque d'infamie, juſqu'a ce qu'ils euſſent eſte abſous, ainſi que le rapporte Aule-Gelle. Tout au contraire de ce qui ſe *Liv. 3. chap. 4.*

pra-

pratique ſous la domination du Grand Seigneur, qui fait raſer la barbe par ignominie. Ce qui arriva l'an 1652 au Conſul François d'Alexandrie, accuſé d'avoir mal-verſé en ſa charge, & de qui la barbe étoit naturellement ſi bien friſée, & d'une couleur blonde ſi belle, que quelques Turcs luy en voulurent donner une ſomme d'argent bien conſiderable, pour la garder par rareté. Mais il aima mieus l'apporter en France.

Les Caraïbes s'etonnent de voir nos Européens nourrir leur barbe, & trouvent que c'eſt une grande difformité d'en avoir, comme c'eſt en eus une belle perfection de n'en avoir point. Mais ils ne ſont pas les ſeuls des Sauvages, qui ſoient fantaſques en matiere de bienſeance & de beauté. Toutes les Nations Barbares, & même quelques civiliſées, ont ſur cela des gouts & des ſentimens particuliers. Par exemple, on met pour beauté entre les Maldivois, d'avoir tout le corps velu, ce qui ſeroit parmy nous la beauté d'un Ours, & non pas celle d'un homme. Entre les Mexicains, d'avoir le front petit & plein de poil. Entre les Japonnois, de n'avoir gueres de cheveus: ce qui les oblige à les arracher ſoigneuſement, & à n'en laiſſer qu'un toupet au ſommet de la teſte. Entre les femmes Tartares, d'eſtre fort camuſes, Mais pour relever les attraits de leur nez, elles le frottent d'un onguent fort noir. Entre les Guinois, d'avoir de grans ongles & le nez plat. C'eſt pourquoy ils l'aplatiſſent & l'enfoncent avec le pouce à leurs enfans, dés qu'ils viennent au monde, comme font auſſi les Breſiliens. Entre ceus de la Province de Cuſco au Perou, & quelques Indiens Orientaus, comme entre les Calecutiens & les Malabares, d'avoir les oreilles extremement grandes, & pendantes juſques ſur les épaules. Auſſi quelques uns d'entr'eus, ſe les font venir telles par artifice. Entre les Ethiopiens, d'avoir de groſſes lévres, & le teint noir & poly comme jayet. Entre les Négres de Moſambique, d'avoir les dens extremement pointuës: & ils uſent de la lime pour les rendre telles. Entre les Maldivois, de les avoir rouges, & pour cet éfet, ils mâchent continuellement du Petel. Entre les Japonois & les Cumanois de les avoir noires: auſſi les noirciſſent ils exprés. Entre ces derniers encore,

Tout cecy eſt rapporte par divers Hiſtoriens qu'il ſeroit trop long de citer.

core, d'avoir le visage long, les jouës maigres, & les jambes grosses par excés: Et c'est pour cela qu'ils pressent la teste de leurs enfans entre deus coussins à leur naissance, & qu'aussi-bien que les Habitans de la Riviere d'Essequebe, ils se tiennent les jambes étroitement liées par le haut, & à la cheville du pied, afin de les faire enfler. Entre quelques Peruviens, d'avoir le visage inciſé & déchiqueté, comme à coups de lancettes, & d'avoir la teste platte & contrefaite, large de front, & fort étroite dépuis le front, jusqu'au chignon du cou. Et c'est pour se la rendre de cette belle forme, qu'ils tenoient la teste de leurs enfans pressée entre deus petis ais, dés le moment de leur naissance, jusqu'à l'aage de quatre ou cinq ans. Enfin entre quelques Orientaus, & quelques Africains, c'est une grande perfection aus femmes, d'avoir des mammelles à renverser par dessus l'épaule. Et entre les Chinoises, la principale beauté est, d'avoir le pied excessivement petit & gresle. Et c'est pour cet effet, que dés leur enfance on le leur serre si étroitement, qu'elles en sont tout estropiées, & qu'à peine se peuvent elles soûtenir. Il seroit bien mal-aisé de décrire une beauté, sur les opinions differentes de tous ces Peuples. Retournons aus Caraïbes.

Ils vont nûs entierement, hommes & femmes, comme plusieurs autres Nations. Et si quelcun d'eus vouloit cacher ses parties naturelles, il seroit moqué de tous les autres. Quelque frequentation que les Chrétiens ayent euë avec eus, il leur a esté jusques à present impossible de leur persuader de se couvrir. Que si quelquéfois en venant voir les Chrétiens, ou traitter avec eus, ils se couvrent pour leur complaire, prenant une chemise, des calleſſons, un chapeau, & les habits qu'ils leur ont donnez, aussi tost qu'ils sont de retour chez eus, ils se depoüillent, & mettent tous ces habits-là dans leurs Cabinets en parade. Pour échange de cette complaissance des Caraïbes, quelques uns de nos François, étant allez au milieu d'eus, n'ont fait point de difficulté de se depoüiller entierément à leur exemple. Cette nudite regne au long & au large sous la zone Torride comme chacun sait. *Vincent le Blanc 3. par. chap. 16.*

Quand on reproche aus Bresiliens leur nudité, ils disent que nous venons nus au monde, & que c'est folie de cacher

Relation des Hollandois.

le corps qui nous a esté donné par la nature. Ceus du Royaume de Bennin en Afrique, sont loüables, de se couvrir au moins lors qu'ils se marient, ou même plutoſt, si leur Roy le veut premettre. Les femmes des Iles Lucayes, dévoyent aussi participer à cette loüange, car elles avoyent accoutumé de se couvrir, lors qu'elles étoient en état d'être mariées, & solemnisoient cette action avec beaucoup de réjouissance. Mais aujourd'huy cette coutume n'a plus de lieu: car cette pauvre Nation a été entierément détruité par les Espagnols, ou enlevée pour travailler aus mines, & il n'y a plus en toutes les Iles qui portent ce nom, aucuns habitans naturels, mais seulement quelque peu d'Anglois, que l'on y a transportez, de l'Ile de la Vermoude. Venons aus ornemens de nos Sauvages.

Ils changent leur couleur naturelle, par une couleur rouge qu'ils appliquent sur leur corps. Car demeurant auprés des Rivieres & des Fontaines, la premiere chose qu'ils font tous les matins, c'est de s'aller laver tout le corps. Et c'est ce qu'pratiquoient les anciens Allemans comme Tacite le témoigne. Aussi-toſt que les Caraïbes sont lavez ils retournent à la maison, & se séchent auprés d'un petit feu. Etant séchez, leur femme, ou quelcun de leur domestiques, prend une Calebasse remplie d'une certaine peinture rouge, qu'ils appellent *Roucou*, du nom de l'arbre qui la produit, & lequel nous avons representé en son lieu. On leur frotte tout le corps, & même aussi le visage de cette couleur, qui est démeslée avec de l'huile. Pour appliquer cette peinture ils se servent d'une éponge au lieu de pinceau, & ils nomment cette action-là, se *Roucoüer*. Et pour paroitre plus galans, ils se font souvent des cercles noirs à l'entour des yeus, avec du jus de pommes de Junipa.

En son Livre des mœurs des anciens Allemans.

Cette peinture rouge, leur sert d'ornement & de couverture tout ensemble. Car outre la beauté qu'ils y trouvent, ils disent que cela les rend plus souples & plus agiles. comme de vray, les anciens Atletes se frottoient d'huile, pour le même effet. De plus ils disent, qu'en se Roucoüant ainsi, ils se garentissent du froid de la nuit & des pluyes, des piquûres des Mousquites & des Maringoins, & de l'ardeur du Soleil, qui

qui autrement leur causeroit des éleuvres & des ulceres à la peau. Cette onction endurcit leur peau, mais aussi elle la rend luisante, douce, & polie, comme le savent tous ceus qui les ont veus & touchez.

La plupart des Sauvages se peignent & s'ajustent ainsi le corps bizarrement, mais non pas de même couleur, ni de même façon. Car il y en a qui se rougissent le corps, aussi bien que les Antillois Caraïbes, comme ceus du Cap de Lopes Gonsalves: Mais les autres y employent d'autres couleurs, comme le noir, le blanc, la couleur de chataigne, le Zinzolin, le bleu, le jaune, & semblables. Quelques uns n'en mettent qu'une: D'autres se peignent de plusieurs ensemble, & y representent diverses figures. Quelques autres sans s'appliquer de couleur, se frottent avec de l'huile de palmes. Il y en à qui se font huiler de baume, & saupoudrer tout le corps d'une menuë poudre d'or. Et d'autres enfin s'oignent le corps d'une colle gluante, & soufflent sur cela du duvet de divers oiseaus: ou bien ils se couvrent d'une paste gommée, & odoriferante, & y collent des plus belles fleurs qui croissent en leur païs. Il y a à choisir dans toutes ces modes, & ce seroit un plaisir, que de voir tous ces pantalons danser ensemble. On y pourroit joindre, pour rendre la troupe plus complette, ces Pelerins Turcs, qui portent ordinairement de longues robes, faites d'un million de pieces de toutes couleurs.

La lecture des Historiens en fait foy.

Voyage de Breves.

Au reste, la mode de se peindre le corps est bien ancienne: Et entre autres monumens de cette antiquité, Pline & Herodien nous recitent que certains Peuples de la Grand Bretaigne, nayant l'usage d'aucun vétement, se peignoient le corp de diverses couleurs, & y representoient même des figures d'animaus: d'où ils furent nommes *Pictes* ou *Peints*. Mais entre tous les Sauvages qui se peignent aujourd'huy le corps, les Caraïbes ont l'avantage de se parer d'une couleur, que les Anciens ont fort honorée sur toutes les autres. Car on dit que les Gots usoient de Cinnabre pour se rougir le visage. Et les premiers Romains au rapport de Pline se peignoient le corps de *Minium* le jour de leur Triomfe. Il nous apprend que Camille en usa de la sorte. Et il ajoûte, que les jours de Feste on enluminoit ainsi le visage de la statuë de

Pline Liv. 22. chap. 1. Herod. en la vie de Severe.

Liv. 33. chap. 7.

leur Jupiter : Et qu'autrefois les Ethiopiens faiſoient ſi grand état de cette couleur vermeille, que leurs principaus Seigneurs ſe l'appliquoient ſur tout le corps, & que leurs Dieus mêmes la portoient en leurs ſimulacres.

Nos Caraïbes, ſe contentent pour l'ordinaire de cette peinture rouge, qui leur ſert de chemiſe, d'habit, de manteau & de Juſtaucorps. Mais en leurs jours ſolemnels & de réjouiſſance, ils ajoutent à leur rouge diverſes autres couleurs, dont ils ſe bigarrent le viſage & tout le corps.

Mais ce n'eſt pas de peinture ſeulement qu'ils uſent pour ſe parer. Ils ornent le ſommet de leur teſte, d'un petit chapeau tiſſu de plumes d'oiſeaus de differentes couleurs, ou d'un bouquet de plumes d'aigrette, ou de quelque autre oiſeau. Ils portent auſſi quelquefois une couronne de plumes, qui leur couvre toute la teſte. Ainſi voit on parmy eus, force teſtes couronnées, bien qu'on n'y voye point de Rois. Encore les prendroit-on plutoſt pour des Rois à leur couronnes de plumes, que l'on ne reconnoitroit pour Prince, le Seigneur du Golfe d'Antongil, qui n'a pour ſon ſceptre & pour marque de ſa dignité Royale, qu'une grande ſerpe de Jardinier qu'il porte toujours avec luy.

Les femmes Maldivoiſes, ſe font à chaque oreille un douzaine de trous, où elles atachent de petis clous dorez, & quelquefois des perles & des pierres precieuſes. Les Dames de Madagaſcar & du Breſil, ſe font un grand trou à paſſer le pouce, au tendron de l'oreille, où elles fourrent des pendans de bois & d'os. Et les Peruviens ſous le regne des Rois Yncas, avoient acoutumé de ſe faire aus oreilles un trou d'une grandeur incroyable, où ils attachoient des lacets longs d'un quart d'aune, qui ſoutenoient des pendans d'or, d'une largeur demeſurée. Mais nos Caraïbes, ne veulent qu'un petit trou à l'Européenne, au mol de l'oreille, ou ils mettent des arreſtes de certains poiſſons fort polies, des pieces d'écaille de Caret, & depuis que les Chrétiens ſont venus vers eus, des boucles d'or, d'argent, ou de leton, où ils attachent de beaus pendans d'oreilles. Ils ſont ravis d'en avoir de ceus que leur apportent nos gens, & ſavent fort bien diſtinguer, & cherir ſur tous les autres, ceus qui ſont de prix, ils font particulierement état de

de ceus qui ſont de Criſtal, d'Ambre, de Coral, ou de quelque autre riche matiere, pourveu que la boucle, & tout l'enrichiſſement ſoit d'or. Quelquefois on leur en a voulu donner, qui n'étoyent que de cuivre doré, & leur faire accroire qu'ils étoient d'or: mais ils les ont rejettez en diſant, qu'on les vouloit tromper, & que ce n'étoit que de l'or de chaudiere. Et pour en faire l'épreuve, ils ont accoutumé de mettre la piece en leur bouche. Bien au contraire de ceus de Madagaſcar, qui lors que les Hollandois qui y navigerent en l'an mil cinq cens quatre-vints quinze, leur offrirent une cuillier d'argent, la mirent entre leurs dens, & ſentant qu'elle étoit dure, la refuſerent demandant une cueillier d'étain. Et l'on peut aſſez juger quel état ils faiſoient de l'étain, puis qu'ils preſenterent une fille, en échange d'une cuillier de ce metal. Herodote nous recite, qu'autrefois parmy les Ethiopiens, le cuivre étoit plus eſtimé que l'or, dont l'uſage étoit vil à un tel point, que l'on y lioit les criminels avec des chaines d'or. *Livre 3.*

Les Caraïbes, ſe percent auſſi quelquefois les leures, pour y faire paſſer une eſpece de petit poinçon, qui eſt fait d'un os, ou d'une arreſte de poiſſon. Ils ouvrent même l'entredeus de leurs narines, pour y attacher une bague, un grain de criſtal, ou quelque ſemblable gentileſſe. Le col, & les bras de nos Caraïbes ont auſſi leurs ornements; Car ils y mettent des Colliers & des Bracelets, d'ambre, de raſſade, de coral, ou de quelque autre matiere qui ait du luſtre. Les hommes, portent les bracelets au gros du bras proche l'épaule: Mais les femmes en entourent leurs poignets, de même que celles de ces contrées. Ils parent encore leurs jambes de chaines de raſſade, au lieu de jarretieres. Ceus d'entr'eus qui n'ont poins de communication avec les Européens, portent ordinairement pendus à leur col, des ſifflets d'os de leurs ennemis, & de grandes chaines qui ſont compoſées de dens d'Agouty, de Tigres, de Chats Sauvages, ou de petis Coquillages percez & liez par enſemble, avec une cordelette de fin cotton, teinte en rouge ou en violet. Et quand ils ſe veulent mettre ſur leur bonne mine, ils ajoutent à tout cela des Bonets, des Bracelets qu'ils lient ſous les eſſailles, des écharpes, & des

ceintures de plumes, fort induſtrieuſement tiſſuës par un agreable aſſemblage, léquelles ils laiſſent flotter ſur leurs épaules, ou pendre dépuis le nombril, juſques au milieu de leurs cuiſſes.

Mais les plus conſiderables de tous leurs ornemens, ſont, de certaines grandes medailles de fin cuivre extremément poly, ſans aucune grauvre, qui ont la figure d'un croiſſant, & ſont enchaſſées en quelque bois ſolide & precieus. Ils les nomment *Caracolis* en leur langue; Elles ſont de differente grandeur, car ils en ont de ſi petites, qu'ils les attachent à leurs oreilles en forme de pendans, & d'autres qui ſont environ de la largeur de la paume de la main, léquelles ils portent penduës au col, d'ou elles battent ſur leur poitrine. Ils ont ces Caracolis en grande eſtime, tant par ce que leur matiere, qui ne contracte jamais de roüillure, eſt éclatante comme l'or: qu'à cauſe que c'eſt le butin le plus rare & le plus priſé, qu'ils remportent de courſes qu'ils font tous les ans, dans les terres des Arouägues leurs ennemis: Et que c'eſt la livrée, ou le collier qui diſtingue les Capitaines & leur enfans, d'entre les hommes du commun. Ceus-là auſſi qui ont de ces joyaus en font un tel cas, qu'en mourant ils ne laiſſent autre heritage à leurs enfans, ou à leurs plus intimes amis: Et il y en a tel parmy eus, qui garde encore un Caracolis de ſon Grand Pere, dont il ne ſe pare qu'aus plus grandes rejouiſſances.

Les femmes, ſe peignent tout le corps & s'ajuſtent preſque comme les hommes, horsmis queiques petites differences que nous avons déja remarquées, & qu'elles ne mettent point de couronnes deſſus leurs teſtes. Elles ont auſſi cecy de particulier, qu'elles portent des demye bottines, qui ne leur deſcendent que juſques à la cheville du pied. Cette eſpece de chauſſure eſt fort proprement travaillée, & terminée par le haut & par le bas d'une petite rotonde tiſſuë de jonc & de cotton, qui leur ſerre le gras de la jambe, & le fait paroitre plus remply.

CHA-

CHAPITRE DIXIÈME.

Remarques sur la langue des Caraïbes.

NOus avons dessein de donner à la fin de cette Histoire pour la satisfaction des curieus un assez ample Vocabulaire du langage des Caraïbes. C'est pourquoy nous nous contenterons de faire en ce Chapitre les Remarques principales, qui en pourront faire connoître la grace, la douceur & les proprietez.

1. Les Caraïbes ont un Langage ancien & naturel, & qui leur est tout particulier, comme chaque Nation a le sien.

2. Mais outre cela, ils en ont formé un autre, qui est batard & meslé de plusieurs mots étrangers, par le commerce qu'ils ont eu avec les Européens. Sur tout ils ont emprunté beaucoup de mots des Espagnols, par ce que ce sont les premiers Chrétiens qu'ils ayent abordez.

3. Ils se servent toujours entr'eus, de Leur Langage ancien & naturel.

4. Mais lors qu'ils conversent, ou qu'ils négocient avecque les Chrétiens, ils employent leur Langage corrompu.

5. Outre cela ils ont un fort plaisant baragoin, lors qu'ils veulent entreprendre de parler en quelque Langue étrangere. Comme lors qu'ils disent, *Compere Gouverneur*; employant ce mot de *Compere* generalement envers tous ceus, qui sont leurs amis où leurs alliez. Ainsi ils diroient tout franchement, s'il s'en presentoit occasion, *Compere Roy*. C'est aussi un de leurs complimens de dire à nos François, avec un visage riant, *Ah si toy bon pour Caraïbe, moy bon pour France:* Et lors qu'ils veulent se loüer de nos gens, & témoigner qu'ils en sont fort satisfaits, *Mouche bon France pour Caraïbe.* Ainsi disent ils encore *Maboya mouche fache contre Caraïbe*, lors qu'il tonne ou qu'ils fait un Ouragan: Et, *Moy mouche Lunes*, pour signifier qu'ils sont fort âgez. Ils ont aussi fort souvent ces paroles en la bouche, lors qu'ils reconnoissent que nos gens veulent abuser de leur simplicité, *Compere, toy trompe Caraïbe.*

Et

Et on les entend dire ſouvent lors qu'ils ſont en belle humeur, *Moy bonne Caraïbe.*

6. Au reſte, bien que les Caraïbes de toutes les Iles s'entendent tous univerſellement entr'eus, ce n'eſt pas à dire pourtant, qu'il ne ſe trouve en quelque une, quelque dialecte different de celuy d'une autre.

7. Le P. n'eſt guére en uſage en leur Langue: Mais hors de cela on n'y remarque aucun défaut de lettres, comme en la Langue du Japon, du Breſil, & de Canada, qui ſe trouve dans la diſette d'F. L. R. Ou en celle du Pérou, qui manque de B. D. F. G. I. Jota, & X. au rapport des Hiſtoriens.

8. Leur Langage eſt extrémement dous, & ſe prononce preſque tout des lévres, quelque peu des dents, & preſque point du goſier. Car bien que les mots que nous en donnerons cy-aprés, ſemblent rudes ſur le papier, neantmoins lors qu'ils les prononcent, ils y font des éliſions de certaines lettres, & y donnent un certain air qui rend leur diſcours fort agreable. Ce qui oblige Monſieur du Montel à leur rendre „ ce témoignage, je prenois dit-il, grand plaiſir à les écouter, „ lors que j'étois parmy eus, & je ne pouvois aſſez admirer „ la grace, la fluidité, & la douceur de leur prononciation, „ qu'ils accompagnent d'ordinaire d'un petit ſoûris, qui a „ beaucoup d'agréement.

9. Ils ont la prononciation plus douce que les Caraïbes du Continent: Mais d'ailleurs ils ne different qu'en dialecte.

10. D'un ſeul mot, ſelon qu'il eſt diverſement prononcé, ils ſignifient pluſieurs choſes differentes. Par exemple, le mot *d'An han* ſignifie 1. *Ouy*, 2. *Ie ne ſay pas*, 3. *Tien* ou *Pren*; ſelon la prononciation qu'on luy donne.

11. Pour nous, nous ne pouvons prononcer cette Langue avecque toute la grace, & toute la douceur qui luy eſt naturelle; à moins que de l'avoir appriſe dés le bas âge.

12. Ils s'écoutent patiemment les uns les autres, & ne s'interrompent point dans leurs diſcours: Mais ils ont accoutumé de pouſſer un petit ton de vois, au bout de trois ou quatre périodes de celuy qui parle, pour témoigner la ſatisfaction qu'ils ont de l'oüir.

13. Quel-

13. Quelque avantage que nous ayons sur eus, ou pour les facultez naturelles de l'esprit, ou pour la douceur de la prononciation, qui nous devroit augmenter la facilité de prononcer leur Langue, neantmoins ils aprénent plus facilement la nôtre, que nous n'aprenons la leur, comme il se reconnoit par l'experience.

14. Nos François ont remarqué, qu'ils ont grande aversion pour la Langue Angloise, jusqu'à ne pouvoir souffrir qu'on la parle devant eus, par ce qu'ils leur sont ennemis. Que s'il se voit dans leur langage corrompu plusieurs mots tirez de l'Espagnol, qui est aussi leur ennemy, c'est qu'ils les ont a pris, durant le tems qu'ils avoient communication avec cette Nation-là, & quelle ne les avoit pas encore maltraitez.

15. Ils sont fort soigneus, de ne point communiquer leur langue, de crainte que les secrets de leurs guerres ne soient découverts. Ceus même d'entr'eus qui se sont faits Chrétiens, ne veulent pas revéler le fonds de cette Langue, dans la creance qu'ils ont, que cela pourroit prejudicier à leur Nation.

16. Voicy quelques unes des propriétez les plus particulieres à leur Langue. Et premierement, les hommes ont beaucoup d'expressions qui leur sont propres, que les femmes entendent bien, mais qu'elles ne prononcent jamais: Et les femmes ont aussi des mots & des frases, dont les hommes n'usent point, à moins que de se faire moquer. De là vient, qu'en une bonne partie de leur entretien, on diroit que les femmes ont un autre langage que les hommes; comme on le pourra reconnoitre en notre Vocabulaire, par la difference des fassons de parler dont les hommes & les femmes se servent, pour exprimer une même chose. Les Sauvages de la Dominique, disent que cela procede de ce que lors que les Caraïbes vinrent habiter les Iles, elles étoient occupées par une Nation d'Arouagues, qu'ils détruisirent entierement, à la reserve des femmes qu'ils épouserent, pour peupler le païs. De sorte que ces femmes-là ayant conservé leur Langue, l'enseignerent à leurs filles, & les acoutumerent à parler comme elles. Ce qui s'étant pratiqué jusques à present

par les Meres envers les filles, ce Langage eſt ainſi demeuré different de celuy des hommes en pluſieurs choſes. Mais les garçons, bien qu'ils entendent le parler de leurs Meres & de leurs ſœurs, ſuivent neantmoins leurs Peres & leurs freres, & ſe faſſonnent à leur Langage, dés l'âge de cinq ou ſix ans. Pour confirmer ce que nous avons recité ſur l'origine de cette difference de Langage, on allegue qu'il y a quelque conformité entre la langue des Arouägues de la Terre Ferme, & celle des femmes Caraïbes. Mais il eſt à remarquer que les Caraïbes du Continent, hommes & femmes, parlent un même langage, nayant point corrompu leur langue naturelle, par des mariages avec des femmes étrangeres.

17. Les vieillars, ont pluſieurs termes qui leur ſont affectez, & pluſieurs faſſons de parler particulieres, qui n'ont point d'uſage en la bouche des jeunes gens.

18. Les Caraïbes, ont auſſi un certain langage, dont ils ſe ſervent ſeulement entr'eus, lors qu'ils prenent des reſolutions de guerre. C'eſt un baragoin fort difficile. Les femmes & les filles n'ont aucune connoiſſance de ce langage myſterieus, ni même les jeunes hommes, juſques à ce qu'ils ayent donné des preuves de leur generoſité, & du zéle qu'ils ont, pour la querelle commune de leur Nation contre leurs ennemis. C'eſt afin que leurs deſſeins ne ſoient pas découvers avant le tems.

19. Pour faire leurs cas, leurs perſonnes, leurs nœufs, & leurs genres, ils n'ont point de particules ſeparées comme nous: mais ils allongent leurs mots de quelques ſyllabes ou de quelques lettres, au commencement ou à la fin, & ils en changent quelques unes. Ainſi diſent ils à l'imperatif, *Bayoubaka*, marche: mais à l'indicatif, *Nayoubakayem*, je marche. Et de même *Babinaka*, danſe *Nabinakayem*, je danſe. Ce qui a du rapport, avec la faſſon dont ſe forment les Verbes Ebreus.

20. Les noms indéfinis & abſolus, ſont peu en uſage parmy eus; ſur tout les noms des parties du corps: mais ils ſont preſque toujours reſtreints à une premiere, à une ſeconde, ou à une troiſiéme perſonne.

21. La premiere perſonne ſe marque ordinairement par une

une N. au commencement du mot: *Nichic*, ma teſte. La ſeconde par un B. *Bichic*, ta teſte. Et la troiſiéme par une L. *Lichic*, ſa teſte.

22. Le genre neutre & abſolu eſt exprimé par un T. *Tichic*, la teſte: Mais cela eſt peu en uſage.

23. Ils ont des noms differens, pour parler aus perſonnes mêmes, & d'autres pour parler d'elles. Ainſi diſent ils *Baba*, mon Pere: en parlant à luy: Et *Youmaan*, en parlant de luy. *Bibi* ma Mere, en parlant à elle, & *Ichanum*, en parlant d'elle. Ce qui avec la difference du langage des hommes & des femmes, des jeunes & des vieus, de l'entretien ordinaire, & des conſeils de guerre, doit ſans doute multiplier beaucoup les mots de leur langue.

24. Leurs noms propres, ont ſouvent de la ſignification, & ſont pris de diverſes rencontres, comme nous le verrons plus particulierement au Chapitre de la Naiſſance & de l'éducation de leurs enfans.

25. Ils ne nomment jamais le nom d'une perſonne, en ſa preſence: Ou bien par reſpect ils ne le nomment qu'à demy.

26. Ils ne diſent jamais le nom entier ni d'un homme, ni d'une femme: mais bien celuy des enfans: Ainſi ils diront, le Pere ou la Mere d'un tel: Ou bien ils diront le nom à moitie, comme par exemple, *Mala*, au lieu de dire *Mala Kaali*: & *Hiba* pour *Hibalomon*.

27. Les Oncles & les Tantes, tout autant qu'il y a dans la ligne collaterale, ſont nommez *Peres* & *Meres* par leurs Neveus. Ainſi l'Oncle eſt il appellé *Baba*, c'eſt à dire *Pere*. Mais quand ils veulent ſignifier expreſſement le vray & propre *Pere*, ils ajoutent par fois un autre mot, en diſant *Baba tinnaca*.

28. Suivant cela, tous les Couſins s'appellent auſſi *Freres*, & toutes les Couſines *Sœurs*.

29. Mais de Couſin à Couſine, le Couſin appelle ſa Couſine, *Youeilleri*, c'eſt à dire proprement, *ma femelle*, ou *mon accordée*, parce que naturellement entr'eus; leurs Couſines, leur ſont aquiſes pour femmes.

30. Ils nomment les mois des *Lunes*; & les années des *Pouſſinieres*.

31. Ce ſont icy enſuite, quelques traits de la naïveté & de l'élegance de leur langage. Nous ne ferons pour la plupart que marquer ce que leurs mots ſignifient, ſans exprimer les mots mêmes, pour ne les pas mettre deus fois ſans neceſſité, parce que nous les donnerons cy-deſſous en nôtre Vocabulaire.

32. Pour ſignifier qu'une choſe eſt *perduë*, ou qu'elle eſt *rompuë*, ils diſent ordinairement qu'elle eſt *morte*.

33. Ils nomment un Capucin *Pere Aïoupa :* Et le mot *d'Aïoupa* ſignifie en leur langue un *Couvert* ou un *Appenty*. De ſorte que c'eſt comme s'ils diſoient, que c'eſt un homme où il y a de quoy ſe mettre à couvert, à cauſe de ſon grand Capuce. Ils le nomment auſſi par raillerie, une Guenon ou une Barbuë, à cauſe de ſa longue Barbe.

34. Un Chrétien, *un homme de Mer*; à cauſe que les Chrétiens ſont venus vers eus en des navires.

35. Un Lieutenant, *La trace d'un Capitaine*, ou *Ce qui paroit aprés luy*.

36. Mon Gendre, *Celuy qui me fait de petits enfans*.

37. Mon Cadet, *Ma moitie*.

38. Ma Femme, *Mon cœur*.

39. Un Garçon, *Vn petits maſle*.

40. Un Fille, *Vne petite femelle*.

41. Les Eſpagnols & les Anglois, *Ennemis contrefaits Etôutou noubi*, parce qu'ils ſont vétus, en les oppoſant à leurs Ennemis qui ſont nuds, & qu'ils nomment ſimplement *Etôutou*, c'eſt à dire *Ennemis*.

42. Un Fol, *Celuy qui ne voit goutte*, ou *qui n'a point de lumiere*.

43. La paupiere, *la couverture de l'œil*.

44. Les cils, *le poil de l'œil*.

45. La prunelle, *le noyau de l'œil*.

46. La lévre, *le bord de la bouche*.

47. Le menton, *le ſoutien des dens*.

48. Le col, *le ſoutien de la teſte*.

49. Le bras & une aile s'expriment par un même mot.

50. Le pouls *l'ame de la main*. Les Allemans font à peu prés

prés une compoſition ſemblable, lors qu'ils appellent un Gand, *le ſoulier de la main.*

51. Les doits, *les petis* ou *les enfans de la main.*

52. Le pouce, *le Pere des doits*, ou *ce qui leur eſt oppoſé.* C'eſt juſtement l'ἀντίχειρ des Grecs.

53. Les Jointures, *choſe ajoutée*, ils nomment encore ainſi une piece miſe ſur un habit.

54. La veſſie, *le vaiſſeau de l'urine.*

55. Le jarret, *ce qui tire la jambe.*

56. La plante du pied, *le dedans du pied.*

57. Les orteils, *les petis*, ou *les enfans du pied.*

58. Dix, *tous les doits de la main.*

59. Vint, *tous les doits des mains, & tous les orteils des pieds.*

60. Un Piſtolet, *petite arquebuſe.*

61. Un Chandelier, *ce qui tient quelque choſe.*

62. Des épines, *le poil de l'arbre*, ou *les yeus de l'arbre.*

63. L'arc-en-ciel, *la plume* ou *le pannache de Dieu.*

64. Le bruit du tonnerre, *Trtrguetenni.*

65. Cette langue, a auſſi dans ſon abondance & dans ſa naïveté, quelques défauts qui luy ſont particuliers; dont toutefois il y en a quelques uns, qui luy doivent moins tourner à blâme qu'à loüange.

66. Les Caraïbes ont en leur langue naturelle peu de noms d'injure & de moquerie; Et ce qu'ils diſent ordinairement de plus offenſif en leurs railleries, eſt, *Tu n'es pas bon*, ou *Tu es adroit comme une Tortuë.*

67. Ils ne ſavent pas non plus, les noms de pluſieurs vices. Mais les Chrétiens ne leur en aprenent que trop. Ainſi l'on admire au langage de Canada, qu'il n'y a point de mot qui réponde à celuy de *peché*: Mais il faut tout dire; Il n'y en a point auſſi qui exprime la *vertu.*

68. Ils n'ont point de noms pour exprimer *l'hyver*, *la glace*, *la greſle*, ni *la neige*, car ils ne ſavent ce que c'eſt.

69. Ils ne peuvent exprimer, ce qui ne tombe point ſous les ſens: excepté qu'ils nomment quelques eſprits & bons & mauvais: Mais hors de là ils n'ont point de mot pour ſignifier les autres choſes ſpirituelles, comme *l'entendement*, *la*

memoire & la volonté. Quant à *l'ame*, ils l'expriment par le mot de *cœur.*

70. Ils n'ont point auſſi les noms des *Vertus*, des *Sciences*, des *Arts*, des *Metiers*, ni de pluſieurs de nos *armes* & de nos *outils*, ſi ce n'eſt ce qu'ils en peuvent avoir appris, depuis leur commerce avec les Chrétiens.

71. Ils ne ſavent nommer que quatre couleurs, auſquelles ils rapportent toutes les autres: le *blanc*, le *noir*, le *jaune*, & le *rouge.*

72. Ils ne peuvent exprimer un plus grand nombre, que *vint:* Et encore l'expriment ils plaiſamment, étant obligez comme nous avons dit, à montrer tous le doits de leurs mains, & tous les orteils de leurs pieds.

73. Lors qu'ils veulent ſignifier un grand nombre, où leur conte ne peut atteindre, ou bien ils montrent leurs cheveus, ou le ſable de la mer: Ou bien ils repetent pluſieurs fois le mot de *mouche*, qui ſignifie *beaucoup*; Comme lors qu'ils diſent en leur baragoin, *Moy mouche*, *mouche Lunes*, pour faire entendre qu'ils ſont fort âgez.

74. Enfin, ils n'ont point de comparatifs ni de ſuperlatifs. Mais au défaut de cela, lors qu'ils veulent comparer les choſes entr'elles, & qu'ils en veulent élever une au deſſus de toutes les autres, ils expriment leur ſentiment par une démonſtration aſſez naïve & aſſez plaiſante. Ainſi, quand ils ont deſſein de repreſenter ce qu'ils penſent des Nations Européenes dont ils ont la connoiſſance, ils diſent de l'Eſpagnol & de l'Anglois, qu'ils ne ſont point du tout bons: Du Hollandois, qu'il eſt bon comme la main, ou comme une coudée; Et du François, qu'il eſt comme les deus bras, qu'ils étendent en même tems, pour en montrer la grandeur. Auſſi eſt ce la Nation Chrétienne, qu'ils aiment ſur toutes les autres; Particulierement ceus des François qui ont été à la guerre avec eus. Car à ceus-là, ils font part de tout leur butin. Et toutes les fois qu'ils retournent de la guerre, bien que ces gens-là n'ayent pas été de la partie, ils ne laiſſent pas de leur envoyer de leurs dépouilles.

CHA-

CHAPITRE ONZIÈME.

Du Naturel des Caraïbes, & de leurs Mœurs.

LEs Caraïbes, dans leur naturel ſont d'un temperament triſte, réveuz & melancholique, la peſche, la fainéantiſe & la temperature de l'air, contribuënt beaucoup à l'entretien de cette humeur: Mais ayant remarqué par leur propre experience, que cette fâcheuſe conſtitution altere leur ſanté, & que l'eſprit abbatu deſſéche les os, ils ſont pour la plupart une telle violence à leur inclination naturelle. qu'ils paroiſſent, gais agreables, & enjouëz en leur converſation, ſur tout lors qu'ils ont un peu de vin dans la teſte. Auſſi ont-ils de la peine, comme les Breſiliens, à ſouffrir la compagnie des melancoliques: Et ceus qui ont converſé ſouvent avec eus, les ont toujours reconnus fort facetieus, & fort ſoigneus de ne laiſſer écouler aucun ſujet de rire ſans en profiter; & même, ils les ont veu ſouvent éclater en des occaſions, où les plus gais d'entre nous faiſoient à peine un ſouris. *De Lery chap. 12.*

Leurs entretiens entre eus, ſont ordinairement de leur chaſſe, de leur peſche, de leur jardinage, ou de quelques autres ſujets fort innocens; Et lors qu'ils ſont en la compagnie des étrangers, ils ne ſe fâchent jamais des riſées qui ſe font en leur preſence, & ne les prenent pas, comme ſi l'on avoit deſſein de ſe moquer d'eus. Toutefois, au lieu que les Soriquois, Nation de la Nouvelle France, ſe nomment eus mêmes, *Sauvages*, ne ſachant ce que cela ſignifie, ces peuples s'offencent fort, ſi on leur donne ce nom-là, quand on leur parle. Car ils entendent ce mot, & diſent qu'il n'appartient qu'aus beſtes des bois. Ils ne veulent pas non plus être nommez *Cannibales*, bien qu'ils mangent la chair de leurs ennemis; Ce qu'ils font pour aſſouvir leur rage & leur vengeance, & non pour aucun goût qu'ils y trouvent plus delicieus, que dans les autres viandes dont ils ſe nourriſſent: Mais on leur fait grand plaiſir de les appeller *Caraïbes*, parce que c'eſt un nom

nom qui leur semble glorieus, marquant leur courage & leur generosité. Car en effet ce ne sont pas seulement les Apalachites du milieu déquels ils sont venus, qui par ce mot signifient un *belliqueus*, un *vaillant homme*, doué d'une force & d'une d'exterité particuliere au fait des armes. Les Arouägues même, leurs Capitaus ennemis, ayant souvent experimenté leur valeur, entendent par là, la même chose, bien qu'ils expriment aussi par ce mot, un *Cruel*, à cause des maus que les Caraïbes leur ont fait sentir. Tant y a que nos sauvages Antillois aiment si fort ce nom-là, qu'ils disent perpetuellement à nos gens, *Toy François*, *moy Caraïbe*.

Leur naturel, au reste, est dous & benin; Et ils sont si ennemis de la severité, que si les Nations qui les tiennent pour Esclaves, comme font les Anglois, qui par ruse en ont enlevé plusieurs des lieus de leur naissance, les traittent avec rigueur, ils en meurent souvent de regret. Mais par la douceur on gagne tout sur eus; tout au contraire des Négres, qui veulent être menez avec rudesse, autrement ils deviennent insolens, paresseus, & infideles.

Ils nous reprochent ordinairement nôtre avarice, & le soin dereglé que nous avons d'amasser des biens pour nous & pour nos enfans, puisque la terre est si capable de donner la nourriture à tous les hommes, pourveu qu'ils veüillent prendre tant soit peu de peine à la cultiver. Aussi quant à eus, ils sont entierement libres du soucy des choses qui appartiennent à la vie, & incomparablement plus gras & plus dispos que nous ne sommes. En un mot, ils vivent sans ambition, sans chagrin, sans inquiétude, n'ayant aucun desir d'aquerir des honneurs, ni d'amasser des richesses: mépriſant l'or & largent, comme les anciens Lacedemoniens, & comme les Peruviens, & se contentant également, & de ce que la nature les a fait être, & de ce que leur terre fournit pour leur entretien. Que s'ils vont à la chasse ou à la pêche, ou qu'ils abbatent des arbres pour faire un jardin, ou pour se bâtir des maisons, qui sont des occupations fort innocentes, & fort convenables à la nature de l'homme, ils font tout cela sans empressement, par maniere de divertissement & de recreation, & comme en se joüant.

Sur

Sur tout, ils s'étonnent quand ils voyent que nous estimons tant l'or, veu que nous avons le verre & le Cristal, qui, selon leur jugement, sont plus beaus, & par consequent plus à priser. Et à ce propos, Benzoni, Historien Milanois, nous recite en son Histoire du Nouveau Monde, que les Indiens detestant l'avarice demesurée des Espagnols qui les subjuguerent, prenoient une piece d'or, & disoient. Voicy le „ Dieu des Chrétiens; Pour cecy ils viennent de Castille en „ nôtre païs, pour cecy ils nous ont rendus esclaves, nous „ ont bannis de nos demeures, & ont commis des choses „ horribles contre nous: pour cecy ils se font la guerre en„ tr'eus: pour cecy ils se tuënt les uns les autres: pour cecy „ ils sont toûjours en inquietude, ils querellent, ils d'éro„ bent, ils maudissent, ils blasfement: En fin, pour cecy il n'y „ a ni vilenie, ni méchanceté où ils ne se portent.

Pour nos Caraïbes, quand ils voyent les Chrétiens tristes & plein d'ennuy, ils ont acoutumé de leur en faire doucement „ la guerre en leur disant, Compere (car c'est un mot qu'ils ont appris, & dont ils se servent ordinairement pour témoigner leur bonne volonté, comme leurs femmes aussi appellent nos Européenes, *Commeres*, pour une marque „ d'amitié) tu es bien miserable d'exposer ta personne à de si „ longs & de si dangereus voyages, & de te laisser ronger à „ tant de sourcis & de craintes. La passion d'avoir des biens „ te fait endurer toutes ces peines, & te donne tous ces fâ„ cheus soins: Et tu n'es pas moins en inquiétude pour les „ bien que tu as déja aquis, que pour ceus que tu recherches „ encore. Tu appréhendes continuellement que quelcun ne „ te vole en ton païs ou sur mer, ou que tes marchandises ne „ fassent naufrage, & ne soient englouties dans les eaus. Ainsi „ tu vieillis en peu de tems, tes cheveus en blanchissent, ton „ front s'en ride, mille incommoditez travaillent ton corps, „ mille chagrins te minent le cœur, & tu cours à grand' haste „ vers le tombeau. Que n'es-tu content des biens que ton „ païs te produit? Que ne méprises tu les richesses comme nous? Et à ce sujet, est remarquable le discours de quelques Bresiliens à Vincent le Blanc, Ces richesses, disoient-ils, „ que vous autres Chrétiens poursuivez à perte d'halcine 3. part. chap. 16.

„vous mettent-elles plus avant en la grace de vôtre Dieu? „Vous empêchent-elles de mourir? Et s'emportent elles „avec que vous au tombeau? Ils tenoient à peu pres le même discours à Jean de Lery, comme il le rapporte en son Histoire. *Chap. 13.*

Les Caraïbes, savent aussi fort bien & fort emfatiquement reprocher aus Européens, comme une injustice manifeste, „l'usurpation de leur Terre natale. Tu m'as chassé, dit ce „pauvre peuple, de Saint Christofle, de Niéves, de Mont„serrat, de Saint Martin, d'Antigoa, de la Gardeloupe, de „la Barboude, de Saint Eustache, &c. qui ne t'appar„noient pas, & où tu ne pouvois legitimement prétendre. „Et tu me menaces encore tous les jours de m'oster ce peu „de païs qui me reste. Que deviendra le miserable Caraïbe? „Faudrat-il qu'il aille habiter la mer avec les poissons? Ta „terre est, sans doute, bien mauvaise, puis-que tu la quittes „pour venir prendre la mienne: Ou tu as bien de la malice, „de venir ainsi de gayeté de cœur me persecuter. Cette plainte n'a pas un air trop Sauvage.

Lycurgue ne permettoit pas à ses citoyens de voyager, craignant qu'ils ne prissent des mœurs étrangeres. Mais nos Sauvages auroient bien besoin de grand voyages, pour se débarbariser, s'il est permis de parler ainsi. Et cependant, ils ne sont pas seulement exems de cette convoitise insatiable, qui fait entreprendre de si grans & si perilleus voyages aus Chrétiens, & traverser temerairement tant de terres & tant de mers: mais ils n'ont même nulle curiosité de voir les autres contrées du monde, aimant leur païs plus que tous ceus qu'on leur voudroit proposer. Et comme ils estiment que nous ne devrions pas être plus curieus, ni moins amateurs du nôtre, ils s'étonnent fort de nos voyages. En quoy, certes, ils ont l'honneur de ressembler à Socrate, à qui Platon rend ce témoignage, qu'il étoit moins sorty d'Athenes pour voyager, que les boiteus & les aveugles: & qu'il ne desira jamais de voir d'autres villes, ni de vivre sous d'autres loix; N'étant pas en ce point, non plus que ces Caraïbes, de l'opinion des Perses, qui disent en commun proverbe, que celuy qui n'a point voyagé par le monde, ressemble à un Ours. *En son Criton.*

Les

Les Antillois ne ſont pas ſeulement ſans aucun deſir de voyager; ils ne veulent pas même ſouffrir que l'on enmene perſonne des leurs en une terre étrangere, ſi ce n'eſt que l'on promette expreſſement, de le ramener bien-toſt. Mais s'il arrive par malheur qu'il meure en chemin, il ne faut pas faire état de retourner jamais parmy eus; car ils vous prennent en une haine mortelle, & il n'y a point de reconciliation à eſperer.

Mais s'ils n'ont point de curioſité pour les choſes qui ſont éloignées, ils en ont beaucoup pour celles qui ſont proche d'eus; juſques là que ſi on ouvre un coffre en leur preſence, il leur faut montrer tout ce qui eſt dedans, ou bien ils ſe tiendroient desobligez. Que s'ils agréent quelque choſe de ce qu'ils y voyent, encore qu'il ne ſoit que de tres-petite valeur, ils donneront ce qu'ils ont de plus beau & de plus précieus pour l'avoir, afin de contenter ainſi leur inclination.

Pour le trafic, il eſt vray que lors qu'ils ont paſſé l'envie de ce dont ils ont traitté, & qu'ils ont reçeu en échange, ils s'en dediroient volontiers. Mais le ſecret pour leur faire tenir leur marché, eſt de leur dire qu'un marchand doit eſtre ferme en ſa parole. Quand on les pique ainſi d'honneur, & qu'on leur reproche qu'ils n'ont pas plus de conſtance que des enfans, ils ont honte de leur legereté.

Le larcin eſt tenu pour un grand crime parmy eus. En quoy veritablement ils ſe montrent plus raiſonnables que Lycurgue, qui nourriſſoit en ce vice les enfans de Lacedemone, comme en une occupation fort loüable, pourveu qu'on s'en aquitaſt finement & avec ſoupleſſe. Mais comme les Caraïbes haiſſent naturellement ce peché, auſſi ne ſe voit-il point au milieu d'eus; ce qui eſt aſſez rare chez les autres Sauvages: Car la plûpart ſont larrons; Et de là vient que quelques unes de leurs Iles en portent le nom.

Plutarque en la vie de Lycurgue.

Les Iles des Larrons.

Pour les Caraïbes, comme ils ne ſont point enclins de leur nature à dérober, ils vivent ſans défiance les uns des autres. Tellement que leurs maiſons & leur heritages ſont à l'abandon, ſans portes ni clôtures, comme les Hiſtoriens le témoignent des grans Tartares. Que ſi on leur derobe la moindre choſe, comme pourroit être un petit couteau, avec

Voyage de Carpin en Tartarie.

avec quoy ils font mille petis ouvrages de menuyserie, ils estiment tant ce qui leur est utile, que cette perte est capable de les faire pleurer huit jours, & de les faire liguer avec leurs amis pour en tirer reparation, & pour se venger sur la personne qu'ils soupçonneroient de ce larçin. Et en effet, dans les Iles où ils ont leurs demeures prés des Chrétiens, ils ont souvent tiré vengeance de ceus qui leur avoient, à ce qu'ils disoient, pris quelques uns de leurs petis meubles. Aussi en ces lieus-là, lors qu'ils trouvent quelque chose de manque en leur maison, ils disent aussi tost, *Vn Chrétien est venu icy.* Et entre les griefs & les plaintes qu'ils font aus Gouverneurs de nôtre Nation, celle-cy est toujours en teste, *Compere Gouverneur, tes matelots* (ainsi nomment ils tous les habitans étrangers) *ont pris en ma case un couteau*, ou quelque autre menuë piece de pareille nature. Les Guinois ne formeroient pas de telles plaintez. Car s'ils perdent quelque chose, ils estiment qu'un de leurs parens trépassez s'en est venu saisir, parce qu'il en avoit affaire en l'autre monde.

Tous les intereſts des Caraïbes sont communs entr'eus. Ils vivent en grande union & s'entr'aiment beaucoup les uns les autres: ne ressemblant pas aus Asiatiques de Java, qui ne parlent pas mêmes à leurs freres, sans leur Poignard à la main, tant ils ont de défiance. Cette amour, que nos Sauvages se portent naturellement l'un à l'autre fait, que l'on ne voit que fort peu de querelles & d'inimitiez entr'eus.

Mais s'ils ont été offensez, ou d'un étranger ou de quelcun de leur compatriotes, ils ne pardonnent jamais, & poussent à toute extremité leur vengeance. Ainsi lors que quelcun de ces abuseurs qu'ils nomment *Boyez* leur fait accroire que l'un de ceus qu'ils estiment sorciers, est auteur du mal qui leur est arrivé, ils ne manquent pas de raſcher à le tuer s'ils peuvent, disant *Yaraliatina*, il m'a ensorcelé. *Nebanebouïbatina*, je m'en vengeray. Et cette passion furieuse & desesperée de se venger, est celle qui les pousse, comme nous avons déja dit, à manger même à belles dens la chair de leurs ennemis, selon que nous en décrirons les particularitez en leur lieu. Cette animosité desordonnée, est le vice régnant universellement & tyranniquement parmy eus. Et il regne de même, presque

que ſans exception, chez tous les Sauvages Americains. La vengeance des Canadiens eſt quelquefois bien plaiſante: car elles les porte juſques à manger leurs pous parce qu'ils en ont été mordus. Si les Breſiliens ſe heurtent à quelque pierre, ils la mordent à belles dens, comme pour s'en venger. Et ainſi encore mordent ils les fléches, dont ils ſont atteints dans les combats. *De Lery chap. 11. & 14.*

Sans avoir reçeu les loix de Lycurgue, les Caraïbes, par une ſecrette loy de nature, portent un grand reſpect aus vieillards, & les écoutent parler avec attention, témoignant, & par leur geſte, & par un petit ſon de voix, qu'ils ont leurs diſcours pour agreables: Et en toutes choſes, les jeunes deferent aus ſentimens des Anciens, & ſe reglent ſur leurs volontez. On dit qu'il en eſt de même au Breſil & en la Chine. *Linſcot & Semedo.*

Les jeunes hommes Antillois, ne frequentent point de filles ni de femmes qu'ils ne ſoient mariez. Et l'on a remarqué, que les hommes ſont d'ordinaire moins amoureus en ce païs-là, que les femmes, comme en divers autres lieus de la Zone Torride. Hommes & femmes Caraïbes ſont naturellement chaſtes, qualité bien rare entre les Sauvages. Et quand nos gens les conſiderent trop curieuſement, & ſe rient de leur nudité, ils ont accoutumé de leur dire, *Compere, il ne faut nous regarder qu'entre les deus yeus.* Vertu digne d'admiration en un peuple nud & barbare comme celuy-là.

On raconte du Capitaine Baron, qu'entre les diverſes deſcentes qu'il a fait avec les ſiens, à pluſieurs repriſes, en l'Ile de Monſerrat, tenuë par les Anglois, il fit une fois un grand dégât dans les habitations voiſines de la mer, qu'il en enleva un grand butin, & que parmy les priſonniers s'étant trouvé une belle Demoiſelle, qui étoit femme de l'un des Officiers de l'Ile, il la fit conduire en l'une de ſes maiſons de la Dominique. Cette Demoiſelle étant enceinte lors qu'elle fut enlevée, fut ſervie avec grand ſoin en ſes couches, par les femmes des Sauvages de la même Ile. Et bien qu'aprés cela, elle demeurât encore long tems parmy eus, ni le Capitaine Baron, ni aucun autre d'entr'eus, ne la touchérent jamais. Ce qui eſt ſans doute, une grande retenuë pour de telles gens.

Il eſt vray, qu'une partie d'eus ont degeneré de cette chaſteté, & de pluſieurs autres vertus de leurs anceſtres. Mais il eſt certain auſſi, que les Européens par leur pernicieus exemples, & par le mauvais traitement dont ils ont uſé envers eus, les trompant vilainement, fauſſant lachement en toute rencontre la foy promiſe, pillant & bruſlant impitoyablement leurs maiſons & leurs villages, & violant indignement leurs femmes & leurs filles, leur ont appris, à la perpetuelle infamie du nom Chrétien, la diſſimulation, le menſonge, la trahiſon, la perfidie, la luxure, & pluſieurs autres vices, qui leur étoient preſque inconnus, avant qu'ils euſſent eu commerce avec eus.

Au reſte, ces Sauvages, tout Sauvages qu'ils ſont, ont de la civilité & de la courtoiſie au delà de ce qu'on pourroit ſimaginer en des Sauvages; Ce n'eſt pas ſans doute, qu'il n'y ait quelques Caraïbes fort déraiſonnables & fort abbrutis. Mais au moins pour la plupart, témoignent ils du jugement & de la docilité en beaucoup de rencontres, & ceus qui les ont pratiquez un long tems, ont remarqué en pluſieurs divers traits d'honeſteté & de reconnoiſſance, d'amitie & de generoſité; Mais nous en parlerons plus particulierement au Chapitre de la réception qu'ils font aus étrangers, qui leur vont rendre viſite.

Ils ont auſſi la proprieté en ſi grande recommandation (choſe bien extraordinaire encore entre les Sauvages) & ont ſi grande horreur des ordures, que ſi l'on en avoit fait en leurs jardins où ſont plantez leur Manioc & leurs Patates, ils les abandonneroient auſſi toſt, & ne voudroient plus ſe ſervir des vivres qui y ſeroient. Nous verrons plus amplement leur propreté & ſur ce ſujet & ſur quelques autres, aus Chapitres de leurs Habitations & de leurs Repas.

CHA-

CHAPITRE DOUZIÉME.

De la ſimplicité naturelle des Caraïbes.

L'Admiration étant fille de l'ignorance, on ne doit pas trouver étrange, que les Caraïbes, qui ont ſi peu de lumiere & de connoiſſance de toutes les belles choſes, que l'étude & l'experience ont renduës familieres parmy les Nations civiliſées, ſoyent ſaiſis d'un profond étonnement à la rencontre de tout ce dont ils ignorent la cauſe, & qu'ils ſoyent nourris dans une ſi grande ſimplicité, qu'on la prendroit en la plupart de ce pauvre peuple, pour une ſtupidité brutale.

Cette ſimplicité paroiſt, entr'autres choſes, dans l'extréme peur qu'ils ont des armes à feu, leſquelles ils conſiderent avec une extréme admiration. Sur tout, ils s'étonnent des fuzils: car encore pour les pieces d'artillerie & pour les mouſquets, ils y voyent mettre le feu. Mais quant aus fuzils, ils ne peuvent concevoir, d'où il eſt poſſible qu'ils prennent feu: & ils croyent que c'eſt *Maboya* qui fait cét office. Ainſi nomment ils l'Eſprit malin. Mais cette peur & cét étonnement leur ſont communs avec beaucoup d'autres Sauvages, qui n'ont rien trouvé de ſi étrange en leur rencontres avec les Européens, que ces armes qui jettent du feu, & qui de ſi loin percent & tuënt ceus qu'elles rencontrent en droite ligne. Ce fut-là, avec le prodige de voir des hommes combattre à Cheval, la principale cauſe qui fit que les Peruviens tinrent les Eſpagnols pour des Dieus, & qu'ils ſe ſoumirent à eus, avec peu de reſiſtence. On dit que les Arabes même, qui courent le long des rivages du Jordain, & qui ſemblent devoir être plus aguerris, ſont dans cette peur & dans cét étonnement.

Garcilaſſo en ſon Commentaire Royal liv. 3. chap. 8. Voyage de des Hayes au Levant.

Entre les marques de ſimplicité des Caraïbes, en voicy encore deus bien conſiderables. Lors qu'il arrive une éclipſe de Lune, ils croyent que *Maboya* la mange, & danſent toute la nuit, faiſant ſonner des calebaſſes où il y a de petis caillous.

Et quand ils sentent quelque mauvaise odeur en un lieu, ils ont accoutumé de dire *Maboya Cayeu eu*, c'est à dire, le Diable est icy. *Caima Loary*, allons nous en à cause de luy, ou sauvons nous crainte de luy. Et même ils donnent le nom de *Maboya*, ou de Diable, à de certaines plantes, à de certains champignons de mauvaise odeur, & à tout ce qui est capable de leur donner de la frayeur.

Il y a quelque tems, que la plus grande partie des Caraïbes se persuadoient que la poudre à Canon étoit la graine de quelque herbe: Et il s'en est trouvé, qui en ont demandé pour en semer en leurs jardins. Et même quelques uns, quoy qu'on leur en ait pû dire, en ont jetté en terre, dans la creance qu'elle produiroit aussi aisément que de la graine de Chous: Imagination, toutefois, moins grossiere que celles de ces brutaus de Guinée, qui, la premiere fois qu'ils virent des Européens, pensoient que les marchandises qu'on leur apportoit, comme toiles, couteaus, & armes à feu, croissoient sur la terre ainsi preparées, de même que les fruits des Arbres, & qu'on n'avoit qu'à les cueillir. Cela n'est pas, sans doute, à beaucoup prés si pardonnable, que la simplicité de nos Caraïbes. Et l'on peut encore alleguer, pour excuser cette simplicité, ou du moins pour la faire trouver plus supportable, la stupidité de ces Americains, lesquels au commencement de la découverte du Nouveau Monde, s'imaginoient que les Cheval & le Cavalier étoient une même chose, comme les Centaures des Poëtes: Et de ces autres, qui aprés avoir été vaincus, venant demander paix & pardon aus hommes, & leur apporter de l'Or & des viandes, en allerent autant offrir aus chevaus, avec une Harangue toute pareille à celle qu'ils faisoient aus hommes, prenant le hannissement de ces animaus pour un langage de composition & de tréve. Et pour faire la cloture de ces exemples, nous ajoûterons seulement la niaiserie de ces mêmes Indiens de l'Amerique, qui croyoient tout franchement, que les lettres missives que les Espagnols s'envoyoient les uns aus autres, étoient des couriers & des espions parlans & voyans, & declarans les actions les plus secrétes: Et dans cette croyance, redoutans un jour l'œil & la langue de l'une de ces lettres, ils la cacherent sous une pierre, pour man-

Garcilasse l. 9. chap. 16.

Montagne en ses essais l. 1. chap. 8.

De Lery chap. 16. Garcilasse l. 9. chap. 29.

manger en liberté quelques melons de leurs maitres. Enfin l'on n'aura pas ſujet de trouver ſi étrange, que les Caraïbes ayent pris de la poudre à Canon qui leur étoit inconnuë, pour de la graine à ſemer, puis qu'il s'eſt même trouvé des gens en France, qui vivant éloignez des lieus où ſe fait le ſel, croyoient par une imagination toute ſemblable, qu'il ſe recueilloit dans les jardins. Il arriva auſſi il y a peu d'années, qu'une femme habitante de la Martinique, ayant envoyé pluſieurs livres de Caret, & de Tabac à une marchande de Saint-Malo, comme cette femme eut vendu ſa marchandiſe, elle en donna avis à ſa correſpondante à la Martinique, & luy manda qu'elle luy conſeilloit de planter à l'avenir beaucoup de Caret en ſon jardin, plutôt que du Tabac, parce que ce Caret étoit beaucoup plus cher en France, & qu'il ne ſe pourriſſoit pas dans le navire comme le Tabac. Mais voyons ce qui ſe preſente encore à dire, ſur la ſimplicité naturelle des Sauvages Antillois.

Caret eſt une eſpece d'écaille de Tortuë.

C'eſt une choſe plaiſante, que ces pauvres gens ſont ſi ſimples, que bien qu'ils ayent chez eus force belles Salines, neantmoins ils n'oſeroient s'en ſervir dans leur ordinaire, eſtimans le Sel extrémement contraire à la ſanté & à la conſervation de la vie. Auſſi ne leur arrive-til jamais d'en manger ni d'en aſſaiſonner leur viandes. Et quand ils voyent nos gens en uſer, ils leur diſent, par une compaſſion digne de compaſſion, *Compere, tu te fais mourir.* Mais au lieu de ſel, ils pimentent étrangement tous leurs mets.

Ils ne mangent point non plus entr'eus, de Pourceau, qu'ils nomment *Coincoin* & *Bouïrókou:* ni de Tortuë, qu'ils appelent *Catallou*, bien que ces animaus ſe trouvent en grande abondance en leur païs. Et ils s'en abſtiennent pour les plus niaiſes raiſons du monde. Car pour le Pourceau, ils apprehendent d'en goûter, de peur que leurs yeus n'en deviennent petis comme ceus de cette beſte. Or c'eſt, à leur avis, la plus grande de toutes les diformitez, que d'avoir de petis yeus. Et cependant, il ny en a guéres d'entr'eus, qui ne les ayent tels. Quant aus Tortuës, la raiſon n'en eſt pas moins ridicule. Ils ne s'en nourriſſent point, diſent-ils, de crainte que s'ils en mangeoient, ils ne participaſſent à la lourdiſe & à la ſtupidité de cet animal.

Les peuples Sauvages ſont ainſi remplis d'imaginations particulieres & groteſques, en matiere de repas. Pour exemple, les Canadiens s'abſtiennent de Moules par une certaine fantaiſie : mais ils ſont ſi beſtes qu'ils ne ſauroient donner la raiſon de cette abſtinence. Ils ne jettent point aus chiens les os de Caſtor, de peur que l'ame de cette beſte ne l'aille dire aus autres Caſtors, & ne les faſſe fuir du païs. On dit auſſi qu'ils ne mangent point la moëlle de l'épine du dos d'aucun animal, de peur d'avoir mal au dos. Les Breſiliens ne mangent point d'œufs de poule, eſtimant que c'eſt du poiſon. Ils ne mangent point non plus de Cannes, ni d'aucun autre animal qui marche lentement, ni de poiſſons qui ne nagent pas viſte, de crainte d'aquerir la lenteur de ces beſtes-là. Les Maldivois ne mangent point de Tortuë, non plus que les Caraïbes, mais c'eſt à cauſe de la conformité qu'elles ont, à leur avis, avec l'homme. Les Calecutiens, & quelques autres Orientaus, ne gouſtent jamais de chair de Buffle, de Vache, ni de Taureau, parce qu'ils croyent que les ames humaines, au ſortir du corps, vont animer celuy de ces beſtes. Enfin, certains Peruviens de la Province de Paſtu, ne mangent abſolument d'aucune chair : Et ſi on les preſſe d'en gouter ſeulement, ils répondent qu'ils ne ſont pas des chiens. Tous ces exemples ſont mis en avant, pour faire voir que l'apprehenſion des Caraïbes de manger du Sel, du Pourceau & de la Tortuë, ne les doit pas faire eſtimer les plus bourrus & les plus extravagans de tous les Sauvages.

Paul. le jeune en ſes Relations de la Nouvelle France.

De Lery chap. 11.

Pirard au Traitte des Animaus des Indes Orientales c. 2. Vincent le Blanc. Garcilaſſe l. 8. chap. 7.

Outre les marques que nous avons déja produites de leur niaiſerie & de leur ſimplicité, on trouve encore celle-cy. C'eſt qu'ils ſont ſi groſſiers, qu'ils ne ſavent pas conter un plus grand nombre que celuy des doigts de leurs mains, & des orteüils de leurs pieds, qu'ils montrent pour ſignifier ce nombre-là ; le ſurplus leur étant un nombre in nombrable. De ſorte qu'ils n'auroient guarde d'eſtre propres à eſtre banquiers. Bien au contraire des Chinois, qui ſont ſi ſavans à conter, qu'en un moment ils font des contes, ſans faute, où nous ſerions bien empeſchez.

Voyage fait aus Indes Orientales en 1630.

Mais les Caraïbes, ont le Privilege de n'eſtre pas la ſeule Nation du monde, a qui l'on puiſſe reprocher cette ignorance.

rance. Car elle s'eſt trouvée auſſi chez les Peuples de Madagaſcar & de Guinée, pour n'alléguer que ceus-là. Et même les Anciens Hiſtoriens nous diſent, que certains Peuples ne ſavoient conter que juſqu'à cinq, & d'autres juſques à quatre.

Les Guinois ayant conté juſquà dix, avoient acoutumé de faire une marque & puis de recommencer. Certains Sauvages du Septentrion de l'Amérique, pour exprimer un grand nombre qu'il leur eſt impoſſible de nommer, ſe ſervent d'une demonſtration bien facile, prenant leurs cheveus ou du ſable à pleines mains; Comparaiſons, qui ſe voyent en pluſieurs endroits dans les Saintes Ecritures. Les Antillois, ont auſſi leur invention pour ſuppléer au defaut du conte: car quand il leur faut aller à la guerre & ſe trouver preſts au rendez-vous general, à jour nommé, ils prenent chacun l'un aprés l'autre, un égal nombre de pois, en leur aſſemblée ſolennelle, comme trois ou quatre dizaines, & quelque nombre au deſſous de dix, s'il en eſt beſoin, ſelon qu'ils ont reſolu d'avancer leur entrepriſe. Ils verſent ces pois dans une petite Calebaſſe, & chaque matin ils en oſtent un, & le jettent: lors qu'il n'y en reſte plus, c'eſt à dire que le tems arreſté pour leur partement eſt écheu, & qu'il ſe faut mettre en état de marcher le lendemain. Ou bien ils font chacun autant de nœuds en une petite corde, & en dénouënt un chaque jour: Et quand ils ſont venus au dernier, ils ſe trouvent au rendez-vous. Quelquefois auſſi ils prenent de petis morceaus de bois, ſur léquels ils font autant de crans, qu'ils veulent employer de jours à leur preparation. Tous les jours ils coupent une de ces marques: & lors qu'ils ont la derniere, ils ſe vont rendre au lieu aſſigné.

Les Capitaines, les Boyez, les Vieillards, ont l'eſprit plus ſubtil que le commun, & par une longue experience jointe à la traditive de leurs anceſtes, ils ont acquis une groſſiere connoiſſance de pluſieurs aſtres, d'où vient qu'ils content les mois par Lunes, & les années par Pouſſiniéres prenant garde à cette conſtellation. Ainſi quelques Peruviens regloient leurs années ſur les recoltes. Les Montagnars de Canada obſervent le nombre des nuits & des Hyvers, & les

Soriquois content par Soleils. Mais, bien que les plus judicieus parmy nos Caraïbes, discernent les mois & les années, & qu'ils remarquent les differentes saisons, ils n'ont neantmoins aucuns monumens d'antiquité, & ne peuvent dire combien de tems il y a, que les premiers de leur Nation vinrent du Continent habiter les Iles: Mais seulement ils ont donné à entendre que ni eus, ni leurs peres, ni leurs grands peres, ne s'en souvenoient point. Ils ne sauroient dire non plus, ni quel âge ils ont, ni depuis quand precisement, les Espagnols sont arrivez en leur païs, ni beaucoup d'autres choses semblables. Car ils ne marquent rien de tout cela, & ils ne font nul état de ces connoissances.

CHAPITRE TREZIÉME.

De ce qu'on peut nommer Religion parmy les Caraïbes.

IL n'est point de Nation si Sauvage, ni de Peuple si Barbare, qui n'ait quelque opinion & quelque croyance de la Divinité, disoit autrefois le Prince de l'Eloquence Romaine. Et ailleurs, la nature même a imprimé la connoissance de la Divinité en l'Esprit de tous les hommes. Car quelle nation, ou qu'elle sorte d'hommes y a til, qui n'ait sans l'avoir appris d'aucun, un sentiment naturel de la Divinité? On admire sans doute, avec juste raison, ces belles lumieres, qui sortent de la bouche d'un homme envelopé dans les tenebres du Paganisme. Mais il semble, qu'il est aujourd'huy bien malaisé de verifier les fameuses paroles de cet incomparable Orateur. Car les pauvres Sauvages de l'ancien peuple des *Antes* au Perou, & des deus Provinces des *Chirhuanes* ou *Cheriganes*; Ceus de la plupart des païs de la Nouvelle France, de la nouvelle mexique, de la nouvelle Hollande, du Bresil, des nouveaus Païs-bas, de la Terre del Fuego, des Arouägues, des Habitans du fleuve de Cayenne, des Iles des larrons & quelques autres, n'ont à ce que rapportent les Historiens, aucune espece de Religion, & n'adorent nulle puissance souveraine.

Au Livre des Quest. Tuscule.

Ceus

Ceus auſſi qui ont converſé parmy les Caraïbes Inſulaires, ſont contrains d'avoüer, qu'ils ont preſque étouffé par la violence de leurs brutales paſſions, toute la connoiſſance que la nature leur donnoit de la Divinité, qu'ils ont rejetté toutes les adreſſes & les lumieres qui les y conduiſoient, & qu'en ſuitte, par un juſte jugement de Dieu, ils ſont demeurez dans une nuit ſi affreuſe, qu'on ne voit parmy eus, ni invocation, ni Ceremonies, ni ſacrifices, ni enfin exercice ou aſſemblée quelconque de devotion. Ils n'ont pas même de nom pour exprimer la Divinité, bien loin de la ſervir. De ſorte, que quand on leur veut parler de Dieu, il leur faut dire. Celuy qui a crée le Monde, qui a tout fait, qui donne la vie & la nourriture à toutes les creatures vivantes, ou quelque choſe de ſemblable. Ainſi ſont ils aveuglez & abrutis à tel point, qu'ils ne reconnoiſſent pas le Seigneur de la nature, en cet admirable ouvrage de l'univers, où luy même a voulu ſe peindre de mille couleurs immortelles, & faire voir comme à l'œil ſon adorable puiſſance. Ainſi demeurent-ils ſourds à la vois d'une infinité de creatures, qui leur prêchent continuellement un Createur. Ainſi uſent-ils tous les jours des biens de leur ſouverain Maitre, ſans penſer qu'il en eſt l'Auteur, & ſans en rendre graces à ſa bonté, qui les leur communique ſi liberalement.

Ils diſent que la Terre eſt la bonne Mere, qui leur donne toutes les choſes neceſſaires à la vie. Mais leur eſprit tout de terre, ne s'éleve pas juſques à ce Pere Tout-puiſſant & Tout-miſericordieus, qui de ſes propres mains à formé la Terre, & qui par une continuelle influence de ſa Divinité, luy donne tous les jours la vertu de porter leur nourriture. Que ſi on leur parle de cette Eſſencē Divine, & qu'on les entretienne des myſteres de la Foy, ils écoutent fort patienment tout le diſcours: Mais aprés qu'on à achevé, ils répondent comme par moquerie, *Compere tu es fort eloquent, tu es mouche manigat*, c'eſt à dire fort adroit, je voudrois auſſi bien parler que toy. Même ils diſent comme les Breſiliens, que s'ils ſe laiſſoient perſuader à de tels diſcours, leurs voiſins ſe moqueroient d'eus.

Quelcun d'entre les Caraïbes travaillant un jour de Di-

„ manche, Monſieur du Montel rapporte qu'il luy dit, celuy „ qui a fait le Ciel & la Terre ſera fâché contre toy de ce que „ tu travailles aujourd'huy : Car il a ordonné ce jour pour „ ſon ſervice. Et moy luy répondit bruſquement le Sauvage, je ſuis fâché contre luy : Car tu dis qu'il eſt le Maître du Monde, & des ſaiſons. C'eſt donc luy, qui n'a pas envoyé la pluye en ſon tems, & qui a fait mourir mon Manioc & mes Patates, par la grande ſéchereſſe. Puis qu'il m'a ſi mal traitté, je veus travailler tous les Dimanches pour le fâcher. Voyez juſqu'où va la brutalité de ces miſerables. Ce diſcours-là, ſe rapporte à celuy de ces inſenſez de Toupinambous, qui ſur ce qu'on leur avoit dit que Dieu étoit l'Auteur du tonnerre, argumentoient qu'il n'étoit pas bon, puis qu'il ſe plaiſoit à les épouvanter de la ſorte. Retournons aus Caraïbes.

De Lery chap. 17.

Ceus de cette même Nation, qui habitent au Continent Meridional de l'Amerique, n'ont aucune Religion non plus que ces Inſulaires. Quelques uns d'entr'eus reſpectent bien le Soleil & la Lune, qu'ils eſtiment eſtre animez. Mais pourtant ils ne les adorent pas, ni ne leur offrent ni ſacrifient choſe qui ſoit. Il eſt vray-ſemblable, qu'ils ont encore retenu cette veneration pour ces deus grands luminaires, qu'ils l'ont dije retenuë des Apalachites, avec léquels leurs predeceſſeurs ont ſejourné autréfois. Nos Inſulaires n'ont pas même conſervé cette traditive, mais voicy tout ce qu'on peut nommer Religion parmy eus, & qui en porte quelque groſſiere Image.

Ils ont un ſentiment naturel de quelque Divinité, ou de quelque puiſſance ſuperieure & bienfaiſante, qui reſide es Cieus, ils diſent, qu'elle ſe contente de joüyr en repos des douceurs de ſa propre felicité, ſans s'offenſer des mauvaiſes actions des hommes, & qu'elle eſt douée d'une ſi grande bonté, qu'elle ne tire aucune vengeance de ſes ennemis, d'où vient, qu'ils ne luy rendent ni honneur ni adoration, & qu'ils interpretent ces treſors de Clemence qu'elle déploye ſi liberalement envers eus, & cette longue patience, dont elle les ſupporte, ou à une impuiſſance, ou à une indifference qu'elle a, pour la conduite des hommes.

Ils

Ils croyent donc deus sortes d'Esprits, les uns bons, les autres mauvais. Ces bons Esprits sont leurs Dieus. Et ils les appellent en general *Akamboüé*, qui est le mot que disent les hommes: Et *Opoyem*, qui est celuy des femmes. Il est vray que le mot *d'Akamboüé*, signifie simplement un Esprit, & de la vient qu'il se dit aussi de l'Esprit d'un homme. Mais tant y a, qu'ils ne l'appliquent point aus Esprits malins. Ces bons Esprits qui sont leurs Dieus, sont plus particulierement exprimez par les hommes sous le mot *dIcheïri*, & par les femmes, sous celuy de *Chemÿn*, que nous ne pouvons tourner que par celuy de Dieu, & *Chemiignum*, les Dieus. Et chacun parlant de son Dieu en particulier, dit *Icheïrikou*, qui est le mot des hommes, & *Nechemérakou*, qui est celuy des femmes. Mais les hommes & les femmes nomment le mauvais Esprit, qui est leur Diable *Mapoya*, ou *Maboya*, comme disent tous les François. Mais les Caraïbes prononcent icy le B, à l'allemande.

Ils croyent que ces bons Esprits, ou ces Dieus, sont en grand nombre, & dans cette pluralité, chacun s'imagine en avoir un pour soy en particulier. Ils disent donc que ces Dieus ont leur demeure au Ciel, mais ils ne savent ce qu'ils y font, & d'eus mêmes ils ne s'avisent point de les reconnoitre, comme les Createurs du monde, & des choses qui y sont. Mais seulement quand on leur dit, que le Dieu que nous adorons a fait le Ciel & la Terre, & que c'est luy qui fait produire à la terre nôtre nourriture, ils répondent, ouy, ton Dieu a fait le Ciel & la terre de France, & y fait venir ton blé. Mais nos Dieus ont fait nôtre païs, & font croitre nôtre Manioc.

Quelques-uns disent, qu'ils appellent leurs faus Dieus des *Rioches*; Mais c'est un mot qui n'est pas de leur langue, il vient de l'Espagnol. Nos François le disent aprés les Espagnols. Et si les Caraïbes s'en servent ce n'est pas entr'eus, mais seulement parmy les Etrangers. De tout ce que dessus il appert, que bien que ces Barbares ayent un sentiment naturel de quelque Divinité, ou de quelque puissance superieure, il est meslé de tant d'extravagances, & enveloppé de si profondes tenebres, que l'on ne peut dire que ces pauvres gens

gens ayent connoiſſance de Dieu. En effet, les Divinitez qu'ils reconnoiſſent, & auquelles ils rendent quelque hommage, ſont autant de Demons, qui les ſeduiſent, & qui les tiennent enchainez ſous leur damnable ſervitude. Bien que quant à eus neantmoins, ils les diſtinguent d'avec les Eſprits malins.

Ils n'ont aucuns Temples ni Autels, qui ſoyent particulierement dediez, à ces pretenduës Divinitez qu'ils reconnoiſſent, ils ne font auſſi aucun Sacrifice à leur honneur de choſe qui ait eu vie; Mais ils leur font ſeulement des offrandes de Caſſaue, & des primices de leurs fruits; Sur tout, quand ils croyent avoir eſté gueris par eus de quelque maladie, ils font un vin, ou un feſtin à leur honneur, & pour reconnoiſſance, ils leur offrent de la Caſſaue & du Ouïcou. Toutes ces offrandes ſont nommées par eus *Anacri*. Leurs maiſons étant faites en ovale, & le toit allant juſqu'à terre, ils mettent à l'un de bouts de la caſe leurs offrandes, dans des vaiſſeaus, ſelon la nature de la choſe, ſur un ou ſur pluſieurs *Matoútous*, ou petites tables tiſſuës de jonc & de feüilles de Latanier. Chacun dans ſa caſe peut faire ces offrandes à ſon Dieu; mais quand c'eſt pour l'evoquer, il faut un Boyé: Toutes ces offrandes ne ſont accompagnées d'aucune adoration, ni d'aucunes prieres, & elles ne conſiſtent, qu'en la preſentation même des ces dons.

Ils évoquent auſſi leurs faus Dieus, lors qu'ils ſouhaittent leur preſence. Mais cela ſe doit faire par l'intervention de leurs *Boyez*, c'eſt à dire de leurs Prétres, ou pour mieus dire de leurs Magiciens, & ils font cela principalement en quatre occaſions. 1. Pour demander vengeance de quelcun qui leur a fait du mal, & attirer quelque punition ſur luy. 2. Pour être gueris de quelque maladie dont ils ſont affligez, & pour en ſavoir l'iſſuë. Et quand ils ont eſté gueris, ils font des Vins comme on les appelle aus Iles, c'eſt à dire des aſſemblées de réjouiſſance, & de débauches en leur honneur, comme pour reconnoiſſance, Et leurs Magiciens, font auſſi parmy eus l'office de Medecins: joignant enſemble la Diablerie & la Medecine, & ne faiſant point de cure, ni d'application de remedes, qui ne ſoit un acte de ſuperſtition. 3. Ils les conſultent

tent encore sur l'evenement de leurs guerres. 4. Enfin ils évoquent ces Esprits-là par leurs Boyez, pour obtenir d'eus, qu'ils chassent le *Maboya*, ou l'Esprit malin. Mais jamais ils n'évoquent le *Maboya* luy même, comme quelques uns se sont imaginez.

Chaque Boyé, a son Dieu particulier, ou plutost son Diable familier, lequel il évoque par le chant de quelques paroles, accompagné de la fumée de Tabac, qu'ils font bruler devant ce Demon, comme un parfum qui luy est fort agreable, & dont l'odeur est capable de l'attirer.

Quand les Boyez évoquent leur Demon familier, c'est toujours pendant la nuit, & il faut bien prendre garde de ne porter aucune lumiere, ni aucun feu dans la place où ils exercent ces abominations, car ces Esprits de tenebres, ont en horreur toute sorte de clarté. Et lors que plusieurs *Boyez* évoquent ensemble leurs Dieus, comme ils parlent, ces Dieus, ou plûtôt ces Demons, s'injurient & querellent, s'attribuant l'un à l'autre la cause des maus de quelcun, & il semble qu'ils se battent.

Ces Demons, se nichent souvent dans des os de mort, tirez du sepulcre, & envelopez de Cotton, & rendent par là des oracles, disant que c'est l'ame du mort. Ils s'en servent pour ensorceler leurs ennemis, & pour cet effet les sorciers envelopent ces os, avec quelque chose qui soit à leur ennemy. Ces Diables, entrent aussi quelquéfois dans les corps des femmes, & parlent par elles. Quand le *Boyé*, ou le Magicien a obligé par ses charmes le Diable qui luy est familier, à comparoitre, il dit, qu'il luy apparoit sous des formes differentes, & ceus qui sont aus environs du lieu, où il prattique ses damnables superstitions, disent, qu'il répond clairement aus demandes qu'on luy fait, qu'il predit issuë d'une guerre ou d'une maladie, & qu'aprés que le *Boyé* s'est retiré, que le Diable remuë les vaisseaus, & fait comme claquer des mâchoires, de sorte, qu'il semble qu'il mange & qu'il boive les presens, qu'on luy avoit preparez, léquels ils nomment *Anacri*; Mais que le lendemain, on trouve qu'il n'y a pas touché. Ces viandes profanes, qui ont esté souillées par ces malheureus Esprits, sont reputées si saintes par ces Magiciens & par le

peuple qu'ils ont abusé; qu'il n'y a que les vieillards, & les plus considerables d'entr'eus, qui ayent la liberté d'en goûter; & même ils n'oseroient s'y ingerer, si ce n'est qu'ils ayent une certaine netteté de corps, qu'ils disent estre requise en tous ceus, qui en veulent user.

Aussi tôt que ces pauvres Sauvages ont quelque mal ou quelque douleur, ils croyent que ce sont les Dieus de quelcun de leurs ennemis, qui les leur ont envoyez: Et ont recours au *Boyé*, qui consultant son Demon, leur apprend que c'est le Dieu d'un tel, ou d'un tel qui leur a causé ces maus-là. Et de là viennent des haines & des vengeances contre ceus, dont les Dieus les ont ainsi traittez.

Outre leurs *Boyez* ou Magiciens, qui sont grandement respectez & honorez parmy eus, ils ont des Sorciers, au moins les croyent ils tels, qui à ce qu'ils disent envoyent sur eus des charmes, & des sorts dangereus & funestes, & ceus qu'ils estiment tels, ils les tuent quand ils les peuvent attraper. C'est bien souvent un pretexte pour se défaire de leurs ennemis.

Les Caraïbes, sont encore sujets à d'autres maus qu'ils disent venir du *Maboya*, & ils se plaignent souvent qu'il les bat. Il est vray, que quelques Personnes de merite qui ont conversé quelque tems parmy ce pauvre Peuple, sont persuadez qu'ils ne sont ni poursuivis, ni battus effectivement par le Diable: & que toutes les plaintes & les recits épouvantables qu'ils font sur ce sujet, sont fondez sur ce qu'étans d'un naturel fort melancolique, & ayant pour la plupart la ratte grosse & enflée, ils font souvent des songes affreus & terribles, où ils s'imaginent que le Diable leur apparoit, & qu'il les bat à outrance. Ce qui les fait reveiller en sursaut, tout effrayez. Et à leur réveil, ils disent que *Maboya* les a battus: En ayant l'imagination tellement blessée, qu'ils en croyent sentir la douleur.

Mais il est tres-constant, par le témoignage de plusieurs autres personnes de condition, & d'un rare savoir, qui ont sejourné assez long tems en l'Ile de Saint Vincent, qui n'est habitée que de Caraïbes, & qui ont aussi veü ceus de la même Nation qui demeurent au Continent de l'Amerique Meridiona-

dionale: que les Diables les battent effectivément, & qu'ils montrent souvent sur leurs corps, les marques bien visibles des coups qu'ils en ont reçeu. Nous apprenons aussi, par la relation de plusieurs des Habitans François de la Martinique, qu'étans allez au quartier de ces Sauvages, qui demeurent dans la même Ile. Ils les ont souvent trouvez faisant d'horribles plaintes, de ce que *Maboya* les venoit de mal traitter, & disans qu'il étoit *Mouche fâche contre Caraïbes*, de sorte qu'ils estimoyent les François heureus, de ce que leur *Maboya* ne les battoit point.

Monsieur Du Montel, qui s'est souvent trouvé en leurs Assemblées & qui à conversé fort familierement & un long tems avec ceus de cette Nation qui habitent l'Ile de Saint Vincent, & même avec ceus du Continent Meridional, rend „ ce témoignage sur ce triste sujet. Dans l'ignorance & dans „ l'Irreligion où vivent nos Caraïbes, ils connoissent par ex- „ perience, & craignent plus que la mort, l'Esprit malin, „ qu'ils nomment *Maboya:* car ce redoutable ennemy leur „ apparoit souvent en des formes tres-hydeuses. Sur tout „ cet impitoyable & sanguinaire bourreau, affamé de meur- „ tres dés l'origine du monde, outrage & bleſſe cruellement „ ces miserables, lors qu'ils ne se disposent pas assez pronte- „ ment à la guerre. De sorte, que quand on leur reproche la „ passion si ardente qui paroit en eus, pour l'effusion du sang „ humain, ils répondent, qu'ils sont obligez à s'y porter mal- „ gré qu'ils en ayent, & que *Maboya* les y contraint.

Ces pauvres gens, ne sont pas les seuls que l'ennemy du Genre humain traitte comme ses esclaves. Divers autres Peuples Barbares, portent tous les jours en leurs corps de sanglantes marques de ses cruautez. Et l'on dit que les Bresiliens fremissent & suënt d'horreur, dans le souvenir de ses apparitions, & m'eurent quelquéfois de la seule peur qu'ils ont, du mauvais traittement qu'il leur fait. Aussi se trouve til quelques unes de ces Nations, qui flattent ce vieus Dragon, & qui par adorations, par offrandes, & par Sacrifices, tâchent d'adoucir sa rage & d'appaiser sa fureur; Comme entre autres, pour ne point parler des Peuples de l'Orient, quelques Floridiens, & les Canadiens. Car c'est la raison qu'ils donnent

du ſervice qu'ils luy rèndent. On aſſure, que les Juifs même ſe ſont portez à faire quelquéfois des offrandes à ce Demon, pour eſtre delivrez de ſes tentations & de ſes pieges. Et l'un de leurs Auteurs cite ce Proverbe comme uſité parmy eus : *Donnez un preſent à Samaël, au jour de l'expiation.*

Elie dans ſon Thisby.

Mais, quelque crainte que les Caraïbes puiſſent avoir de leur *Maboya*, & quelque rude traittement qu'ils en reçoivent, ils ne l'honorent ni d'offrandes, ni de prieres, ni d'adoration, ni de ſacrifices. Tout le remede dont ils uſent contre ſes cruelles vexations, c'eſt de former le mieus qu'ils peuvent de petites images de bois, ou de quelque autre matiere ſolide, a l'imitation de la forme où ce eſprit malin leur eſt apparu. Ils pendent ces images à leur col, & diſent, qu'ils en éprouvent du ſoulagement : Et que *Maboya* les tourmente moins, quand ils les portent. Quelquefois auſſi, à l'imitation des Caraïbes du Continent, ils ſe ſervent pour l'appaiſer, de l'entremiſe des *Boyez*, qui conſultent leurs Dieus ſur ce ſujet, de même qu'en ces rencontres, ceus du Continent ont recours à leurs Sorciers, qui ſont en grande recommandation parmy eus.

Car bien que les Caraïbes de ces quartiers-là, ſoyent tous generalement aſſez ruſez, neantmoins, ils ont parmy eus certains Eſprits adroits, qui pour ſe donner plus d'autorité & de reputation parmy les autres : leur font accroire qu'ils ont des intelligences ſecrettes avec les Eſprits malins, qu'ils nomment *Maboyas*, de même que nos Caraïbes Inſulaires, dont ils ſont tourmentez, & qu'ils apprenent d'eus, les choſes les plus cachées. Ces gens, ſont eſtimez parmy ces Peuples ſans connoiſſance de Dieu, comme des Oracles, & ils les conſultent en toutes choſes, & s'arrétent ſuperſtitieuſement à leurs réponſes : Ce qui entretient des inimities irreconciliables parmy eus, & qui eſt cauſe bien ſouvent, de pluſieurs meurtres. Car quand quelcun eſt mort, ſes parens & ſes alliez ont de coutume de conſulter le Sorcier pourquoy il eſt mort ? Que ſi le Sorcier répond, que celuy-cy ou celuy-là, en eſt la cauſe, ils n'auront jamais de repos, tant qu'ils ayent fait mourir celuy que le *Piais* (ainſi nomment-ils le Sorcier en leur langue) aura marqué. Les Caraïbes des Iles, imitent

tent auſſi en cela, la coutume de leurs Confreres, comme nous l'avons deja repreſenté cy deſſus.

Mais c'eſt une choſe aſſurée, & que tous ces Sauvages reconnoiſſent tous les jours eus-mêmes par experience, que le Malin n'a pas le pouvoir de les maltraitter, en la Compagnie d'aucun des Chrétiens. Auſſi, dans les Iles où les Chrétiens ſont meſlez avec eus, ces malheureus étant perſecutez par ce maudit adverſaire, ſe ſauvent à toute bride dans les plus prochaines maiſons des Chrétiens, où ils trouvent un azile & une retraitte aſſurée, contre les violentes attaques de ce furieus agreſſeur.

C'eſt auſſi une verité conſtante, & dont l'experience journaliere fait foy dans toute l'Amerique, que le Saint Sacrement du Batême étant conferé à ces Sauvages, le Diable ne les bat & ne les outrage plus tout le reſte de leur vie. Il ſembleroit aprés cela, que ces gens dévroient ſouhaitter avec paſſion d'embraſſer le Chriſtianiſme, pour ſe tirer une bonne fois des griffes de ce Lyon rugiſſant. Et de vray, dans les momens qu'ils en ſentent les cruelles pointes en leur chair, ils ſe ſouhaittent Chrétiens, & promettent de le devenir. Mais auſſi-toſt que la douleur eſt paſſée, ils ſe moquent de la Religion Chrétienne & de ſon Batême. La même brutalité ſe trouve parmy le peuple du Breſil. *De Lery chap. 16.*

CHAPITRE QUATORZIEME.

Continuation de ce qu'on peut appeller Religion parmy les Caraïbes : de quelques unes de leurs Traditions : & du ſentiment qu'ils ont de l'immortalité de l'ame.

NOus avons veu dans le Chapitre precedent, comment les Eſprits de tenebres, épouvantent durant la nuit par des ſpectres hideus, & des repreſentations effroyables les miſerables Caraïbes, & comment pour les entretenir dans leur erreur, & dans une crainte ſervile de leur pretendu pouvoir, ils les chargent de coups s'ils n'acquieſcent prontément à leurs malignes ſuggeſtions, & qu'ils charment leurs ſens par des illuſions, & des imaginations étranges, feignant d'avoir l'autorité de leur reveler les choſes futures, de les guerir de leurs maladies, de les venger de leurs ennemis, & de les delivrer de tous les perils où ils ſe rencontrent. Aprés cela ſe faut il étonner, ſi ces Barbares qui n'ont point ſçeu diſcerner ni reconnoitre l'honneur que Dieu leur avoit fait, de ſe reveler à eus en tant de belles creatures, qu'il a miſes devant leurs yeus pour les conduire à la lumiere de leurs enſeignemens, ont eſté livrez en un ſens reprouvé, s'ils ſont encore à preſent deſtituez de toute intelligence pour appercevoir le vray chemin de vie, & s'ils ſont demeurez ſans eſperance & ſans Dieu au monde.

Nous avons auſſi repreſenté, que quelque effort qu'ils ayent fait, pour étoufer tous les ſentimens de la Divine Juſtice, & de ſon droit, en leurs conſciences; ils n'ont neantmoins pû faire en ſorte, qu'il ne leur ſoit reſté quelque étincelle de cette connoiſſance, qui les reveille, & leur donne de tems en tems, de diverſes craintes & apprehenſions d'une main vangereſſe de leurs crimes, mais au lieu d'elever les yeus au Ciel pour en implorer le ſecours, & fléchir par confiance & par amandement de vie, la Majeſté Souveraine du vray Dieu qu'ils

qu'ils ont offenſé, ils deſcendent juſques au profond des enfers, pour en évoquer les Demons par les ſacrileges ſuperſtitions de leur Magiciens, qui aprés leur avoir rendu ces funeſtes offices, les engagent par ces infames liens, en la déplorable ſervitude de ces cruels tyrans.

Ces fureurs, transportent ces pauvres Barbares juſques-là, que pour avoir quelque faveur de ces ennemis de tout bien, & apprivoiſer ces tygres, ils leur rendent pluſieurs menus ſervices. Car ils ne leur conſacrent pas ſeulement les premices de leurs fruits : Mais ils leur dreſſent auſſi les plus honorables tables de leurs feſtins ; ils les couvrent de leurs viandes les plus delicates, & de leurs bruvages les plus delicieus ; ils les conſultent en leurs affaires de plus grande importance, & ſe gouvernent par leurs funeſtes avis ; ils attendent en leurs maladies, la ſentence de leur vie ou de leur mort de ces deteſtables oracles, qu'ils leur rendent par l'entremiſe de ces marmouſets de Cotton, dans leſquels ils envelopent les os vermoulus de quelque malheureus cadaure, qu'ils ont tiré de ſon ſepulcre ; Et pour détourner de deſſus eüs la peſanteur de leurs coups, & divertir leur rage, ils font fumer à leur honneur par le miniſtere des *Boyez* des feüilles de Tabac ; ils peignent auſſi quelquéfois leurs hydeuſes figures, au lieu le plus conſiderable de leurs petis vaiſſeaus qu'ils appellent *Pyraugues*, ou ils portent panduë à leurs cous, comme le collier de leur deſordre, une petite effigie relevée en boſſe, qui repreſente quelcun de ces maudits Eſprits, en la plus hydeuſe poſture, qu'il leur eſt autréfois apparu, comme nous l'avons déja touché au Chapitre precedent.

On tient auſſi, que c'eſt dans le même deſſein qu'ils ont de ſe rendre ces monſtres favorables, qu'ils macerent ſouvent leurs corps, par une infinité de ſanglantes inciſions, & de juſnes ſuperſtitieus, & qu'ils ont en ſinguliere veneration les Magiciens, qui ſont les infames miniſtres de ces furies d'enfer, & les executeurs de leurs paſſions enragées. Ces pauvres abuſez n'ont neantmoins aucunes loix, qui determinent preciſement le tems, de toutes ces damnables Ceremonies, mais le même Eſprit malin qui les y pouſſe, leur en fait naiſtre aſſez ſouvent l'envie : ou par le mauvais traittement

qu'il

qu'il leur fait, ou par la curiosité qu'ils ont, de savoir l'évenement de quelque entreprise de guerre, ou le succés de quelque maladie, ou enfin pour chercher les moyens de se vanger de leurs ennemis.

Mais, puis que ceus qui ont demeuré plusieurs années au milieu de cette nation, témoignent constamment, qu'en leurs plus grandes détresses, ils ne les ont jamais veus adorer ou invoquer aucun de ces Demons, nous sommes persuadez, que tous ces menus services que la crainte leur arrache, plutôt que la reverence ou l'amour, ne peuvent point passer pour un vray culte, ou pour des actes de Religion, & que nous donnerons le vray nom à toutes ces singeries, si nous les appellons des superstitions, des enchantemens, des sortileges, & des honteuses productions d'une Magie autant noire, que le sont ces Esprits tenebreus, que leurs *Boyez* consultent. Et nous tenons aussi, que le manger & le bruvage qu'ils presentent à ces fausses Divinitez, ne peuvent pas estre proprement appellez des Sacrifices, mais plutôt les pactes exprez, dont les Diables sont convenus avec les Magiciens, pour se rendre presens à leur demande.

De sorte, qu'il ne faut pas trouver étrange, si dans tous ces foibles sentimens qu'ont la plupart des Caraïbes, de tout ce qui a quelque apparence de Religion, ils se moquent entr'eus de toutes les Ceremonies des Chrétiens, & s'ils tiennent pour suspects ceus de leur Nation, qui témoignent quelque desir de se faire batiser. Aussi le plus seur pour ceus à qui Dieu auroit ouvert le cœur pour croire au Saint Euangile, seroit, de sortir de leur terre, & de leur parenté, & de se retirer aus Iles, qui sont seulement habitées de Chrétiens : Car encore, qu'ils ne soyent pas si superstitieus que le Peuple du Royaume de Calecut, qui témoigne de l'horreur à toucher seulement une personne de Loy contraire à la leur, comme s'ils en étoient soüillez ; ni si rigoureus qu'au Royaume de Pegu, où quand un homme embrasse le Christianisme, la femme en celebre les funerailles, comme s'il étoit mort, & luy dresse un tombeau, où elle fait ses lamentations, puis elle a la liberté de se remarier comme veuve : neantmoins celuy d'entre les Caraïbes, qui se seroit rangé au Christianisme, s'exposeroit à mil-

à mille réproches & injures, s'il perſeveroit de faire ſa demeure au milieu d'eus.

Lors qu'ils voyent les Aſſemblées & le Service des Chrétiens, ils ont accoutumé de dire, que cela eſt beau & divertiſſant, mais que ce n'eſt pas la mode de leur païs: ſans témoigner d'ailleurs en leur preſence, ni haine ni averſion contre ces Ceremonies, comme faiſoyent les pauvres Sauvages qui vivoyent en l'Ile Hiſpaniola, ou de Saint Domingue, & aus Iles Voiſines, qui ne vouloyent pas ſe trouver au ſervice des Eſpagnols, & encore moins embraſſer leur Religion, à cauſe, diſoient ils, qu'ils ne pouvoyent ſe perſuader que des perſonnes ſi méchantes & ſi cruelles, dont ils avoyent tant experimenté la fureur & la barbarie, puſſent avoir une bonne creance.

Quelques Preſtres & Religieus, qui ont autréfois eſté en ce païs-là, en ayant batizé quelques-uns un peu à la legere, avant que de les avoir bien inſtruits en ce myſtere, ont eſté cauſe que ce Sacrement n'a pas eſté en telle reputation parmy ces Caraïbes, qu'il eut eſté ſans cela. Et parce que leurs Parreins, leur donnoient de beaus habits, & pluſieurs menuës gentileſſes au jour de leur Batéme, & qu'ils les traittoyent ſplendidement, huit jours aprés avoir reçeu ce Sacrement, ils le demandoyent de nouveau, afin d'avoir encore des preſens, & dequoy faire bonne chere.

Il y a quelques années, que quelqu'uns de ces Meſſieurs ſe chargerent d'un jeune Caraïbe leur Catecumene natif de la Dominique qui ſe nommoit *Ya Maraboüy*, Fils du Capitaine que nos François nommoyent *le Baron*, & les Indiens, *Orachora Caramiana*, à deſſein de luy faire voir l'une des plus grandes & des plus magnifiques Villes du monde, ils luy firent paſſer la mer, & aprés luy avoir montré toutes les ſomptuoſitez de cette cité incomparable, qui eſt la Capitale du plus Floriſſant Royaume de l'univers, il y fut batizé avec grande ſolemnité, à la veuë de pluſieurs Grands Seigneurs, qui honorerent cette action de leur preſence, il fut nommé Louïs. Et aprés quelque tems de ſejour en ces quartiers-là, il fut renvoyé en ſon païs, étant chargé de beaucoup de preſens à la verité, mais auſſi peu Chrétien qu'il en étoit ſorty, parce

qu'il n'avoit pas bien compris les Myſteres de la Religion Chrétienne. Et il n'eut pas ſi tôſt mis le pied dans ſon Ile, que ſe moquant de tout ce qu'il avoit veu comme d'une farce, & diſant que les Chrétiens ne ſe repaiſſoient que de folies, il retourna en la Compagnie des autres Sauvages, quitta ſes habits, & ſe fit roucouër comme auparavant.

Pour preuve de l'inconſtance & de la legereté des Indiens Caraïbes, en la Religion Chrétienne quand ils l'ont une fois embraſſée, on raconte encore que du tems que Monſieur Auber étoit Gouverneur de l'Ile de la Gardeloupe, il étoit ſouvent viſité d'un Sauvage de la Dominique, qui avoit demeuré un fort long tems à Seville en Eſpagne, où il avoit reçeu le Batéme. Mais etant de retour en ſon Ile, bien qu'il fit tant de ſignes de Croix qu'on en vouloit, & qu'il portat un grand Chapelet pendu à ſon col, il vivoit neantmoins à la Sauvage, alloit nud parmy les ſiens, & n'avoit rien retenu de ce qu'il avoit veu, & de ce qu'on luy avoit enſeigné à Seville, hormis, qu'ils ſe couvroit d'un vieil habit d'Eſpagnol pour ſe rendre plus recommandable, lors qu'il rendoit viſite à Monſieur le Gouverneur.

Ils ont une Tradition fort ancienne parmy eus, qui montre que leurs Ayeuls ont eu quelque connoiſſance d'une Puiſſance Superieure, qui prenoit ſoin de leurs perſonnes, & dont ils avoyent ſenty le favorable ſecours. Mais c'eſt une lumiere, que leurs brutaus enfans laiſſent éteindre, & qui par leur ignorance ne fait ſur eus, nulle réflexion. Ils diſent donc, que leurs anceſtres étoyent de pauvres Sauvages, vivant comme ne beſtes au milieu des bois, ſans maiſons, & ſans couvert pour ſe retirer, & ſe nourriſſant des herbes & des fruits que la terre leur produiſoit d'elle même, ſans eſtre aucunement cultivée. Comme ils étoyent en ce pitoyable état, un vieillard d'entr'eus extrémement ennuyé de cette brutale faſſon de vivre, fondoit en larmes tres-ameres, & tout abbatu de douleur, déploroit ſa miſerable condition. Mais ſur cela, un homme blanc s'apparut à luy deſcendant du Ciel, & s'étant approché, il conſola ce vieillard deſolé en luy diſant; Qu'il étoit venu pour ſecourir luy & ſes Comparriotes, & pour leur enſeigner le moyen de mener à l'avenir une vie plus douce

douce & plus raisonnable. Que si quelcun d'eus eut plutôt formé des plaintes, & pouſſé vers le Ciel des gemiſſemens, ils euſſent eſté plus prontement ſoulagez. Que le rivage de la mer étoit couvert de pierres aiguës & tranchantes, dont ils pourroyent couper & tailler des arbres pour ſe faire des maiſons. Et que les Palmiers portoyent des feüilles, qui ſeroient fort propres à couvrir leurs toits, contre les injures de l'air. Que pour leur témoigner le ſoin particulier qu'il avoit d'eus, & le ſingulier amour dont il favoriſoit leur eſpece, ſur toutes celles des animaus, il leur avoit apporté une racine excellente, qui leur ſerviroit à faire du pain, & que nulle beſte n'oſeroit toucher, quand elle ſeroit plantée; Et qu'il vouloit que desormais, ce fut leur nourriture ordinaire. Les Caraïbes ajoutent, que la deſſus ce Charitable Inconnu, rompit en trois ou quatre morceaus un bâton qu'il avoit en main: & que les donnant au pauvre Vieillard, il luy commanda de les mettre en terre, l'aſſurant que peu aprés y foüiſſant, il y trouveroit une puiſſante racine, & que le bois qu'elle auroit pouſſé dehors, auroit la vertu de produire la même plante. Il luy enſeigna puis aprés comme on en devoit uſer, diſant qu'il falloit raper cette racine avec une pierre rude & picotée, qui ſe trouvoit au bord de la mer: exprimer ſoigneuſement le jus de cette rappure, comme un poiſon dangereus; & du reſte, à l'ayde du feu, en faire un pain qui leur ſeroit ſavoureus, & dont ils vivroient avec plaiſir. Le vieillard fit ce qui luy avoit eſté enjoint, & au bout de neuf Lunes, (comme ils diſent) ayant la curioſité de ſavoir quel ſuccés auroit eû la revelation, il fut viſiter les bâtons qu'il avoit plantez en terre, & il trouva que chacun d'eus avoit produit pluſieurs belles & groſſes racines, d'ont il fit entierement comme il luy avoit eſté ordonné. Ceus de la Dominique qui font le conte, diſent de plus, que ſi le vieillard eut viſité ces bâtons au bout de trois jours, au lieu de neuf Lunes, il auroit trouvé les racines creuës de même groſſeur, & qu'elles auroient eſté toujours produites en auſſi peu de tems. Mais parce qu'il n'y foüilla qu'apres un ſi long terme, le Manioc demeure encore à preſent tout ce tems-là en terre, avant qu'il ſoit bon à faire la Caſſaue.

C'eſt tout ce que porte la Tradition Caraïbe, & l'on pouvoit bien la coucher icy toute entiere, veu que c'eſt la ſeule qui ſe conte entre ce Peuple ignorant, qui ne ſe met point en peine de ſavoir le nom, & la qualité de cet aimable & celeſte Bienfaiteur, qui les a tant obligez, ni de luy rendre aucune reconnoiſſance, & aucun honneur. Les Payens étoient bien plus curieus d'honorer leur Cerés, dont ils diſoient tenir le froment, & l'invention d'en faire du pain. Et les Peruviens, quoy qu'ils ne connuſſent pas le grand *Pachacamac*, c'eſt à dire celuy qu'ils tenoient pour l'ame de l'univers, & le Souverain Auteur de leur vie & de tous leurs biens, ne laiſſoient pas de l'adorer en leur cœur avec beaucoup de reſpect & de veneration, & de luy rendre exterieurement par leurs geſtes & par leurs paroles, de grans témoignages de ſoumiſſion & d'humilité, comme au Dieu Inconnu.

Comment. Royal de Garcilaſſo l. 2. chap. 2.

Les Caraïbes, croyent qu'ils ont autant d'ames chacun d'eus, comme ils ſentent en leurs corps de battemens d'arteres, outre celuy du cœur. Or de toutes ces ames la principale, à ce qu'ils diſent, eſt au cœur, & aprés la mort elle s'en va au Ciel avec ſon *Icheïri*, ou ſon *Chemiin*, c'eſt à dire avec ſon Dieu, qui l'y mene pour y vivre en la compagnie des autres Dieus. Et ils s'imaginent, qu'elle vit de la même vie que l'homme vit icy bas. C'eſt pourquoy ils tuent encore aujourd'huy des eſclaves ſur la tombe des morts, quand ils en peuvent attraper qui fuſſent au ſervice du défunt, pour l'aller ſervir en l'autre monde. Car il faut ſavoir ſur ce ſujet, qu'ils ne penſent pas que l'ame ſoit tellement immaterielle, qu'elle ſoit inviſible: Mais ils diſent, qu'elle eſt ſubtile & deliée comme un corps épuré: Et ils n'ont qu'un même mot, pour ſignifier le cœur & l'ame.

Quant à leurs autres ames, qui ne ſont point dans le cœur, ils croyent que les unes vont aprés la mort faire leur demeure ſur le bord de la mer, & que ce ſont elles qui font tourner les vaiſſeaus. Ils les appellent *Oumékou*. Les autres à ce qu'ils eſtiment, vont demeurer dans les bois, & dans les forets, & ils les nomment des *Maboyas*.

Bien que la plûpart de ce pauvre Peuple croye l'immortalité de l'ame, comme nous venons de le dire: ils parlent ſi con-

confuſément & avec tant d'incertitude, de l'état de leur ame ſeparée du corps, qu'on auroit plutôt fait de dire qu'ils l'ignorent entierement, que de rapporter leurs revéries. Les uns tiennent, que les plus vaillans de leur Nation ſont portez aprés leur mort en des Iles fortunées, où ils ont toutes choſes à ſouhait, & que les Arouâgues y ſont leurs Eſclaves. Qu'ils n'agent ſans laſſitude en de grans & larges fleuves, & qu'ils vivent delicieuſement, & paſſent heureuſement le tems en danſes en jeus & en feſtins, en une terre qui produit en abondance toutes ſortes de bons fruits ſans eſtre cultivée. Et au contraire, ils tiennent, que ceus qui ont eſté lâches & craintifs d'aller à la guerre contre leurs ennemis, vont ſervir apres leur mort les Arouägues, qui habitent des païs deſerts & ſteriles, qui ſont au de-là des montagnes. Mais les autres, qui ſont les plus brutaus, ne ſe mettent point en peine de leur état apres la mort: ils ny ſongent ni n'en parlent jamais. Que ſi on les interroge la deſſus, ils ne ſavent que répondre, & ſe moquent des demandes qu'on leur fait.

Ils ont neantmoins tous eu autrefois quelque creance de l'immortalité des ames; mais groſſiere & bien oſcure, ce qui ſe peut recuëillir de ceremonies de leurs enterremens, & des prieres qu'ils font aus morts de vouloir retourner en vie, comme nous le repreſenterons plus amplement au dernier Chapitre de cette Hiſtoire: & de ce que les plus polis d'entr'eus, vivent encore à preſent en cette perſuaſion, qu'aprés leurs trépas ils iront au Ciel, où ils diſent que leurs dévanciers ſont déja arrivez: mais ils ne s'informent jamais du chemin qu'il faut tenir, pour parvenir à ce bien-heureus ſejour. Auſſi quand leurs Boyez, qui contrefont les Medecins, deſeſperent de les pouvoir guerir de leurs maladies, & que les Diables leur ont predit par leur bouche, qu'il ny a plus de vie à attendre pour eus; ils ajoutent pour les conſoler, que leurs Dieus les veulent conduire au Ciel avec eus, où ils ſeront pour toujours à leur aiſe, ſans crainte de maladie.

La creance des Calecutiens ſur cet article, vaut encore moins que celle de nos Caraïbes, & c'eſt une extravagante inmortalité que leur Metempſicoſe: car ils croyent que leur ame au ſortir de leur corps, ſe va loger en celuy d'un *Voyage de Bizard 1. partie, chap. 27.*

Buffle, ou de quelque autre Beſte. Les Breſiliens ſont icy plus raiſonnables: car ils eſtiment que les ames des méchans, vont aprés la mort avec le Diable, qui les bat & les tourmente: mais que les ames des bons vont danſer & faire grand chere en de belles plaines, au delà des montagnes. Et c'eſt une choſe plaiſante & pitoyable tout enſemble, que la plupart des Sauvages Americains, mettent dans la danſe leur ſouveraine felicité de l'autre vie.

De Lery chap. 16.

La reſurrection des corps, eſt parmy les Caraïbes une pure réverie; leur Theologie eſt trop obſcure, pour les éclairer d'une ſi belle lumiere. On admirera ſans doute, dans les pauvres Virginiens, un petit rayon qui s'y trouve de cette verité ſacrée, veu que c'et une matiere, où les anciens Payens non plus que nos Caraïbes, n'ont veu goutte. Il en apparoit auſſi quelque étincelle chez les Indiens du Perou, à ce que diſent la plupart des Auteurs.

Voyez Garcilaſſo l. 2. chap. 7. Iean de Laet, l. 5. chap. 7.

Au reſte, bien que les Caraïbes ayent ſi peu de connoiſſance & de crainte de Dieu, comme nous l'avons repreſenté, ils ne laiſſent pas de redouter merveilleuſement ſa voix, c'eſt à dire le Tonnerre: Cette épouvantable voix qui gronde dans les nuées, qui jette des éclats de flammes de feu, qui ébranle les fondemens des montagnes, & qui fait trembler les Nerons & les Caligules même. Nos Sauvages donc auſſitôt qu'ils apperçoivent les approches de la tempeſte, qui accompagne ordinairement cette voix, gagnent prontement leurs petites maiſons, ſe rangent en leur cuiſine, & ſe mettent ſur leurs petis ſieges auprés du feu, cachant leur viſage & appuyant leur teſte ſur leurs mains, & ſur leurs genous, & en cette poſture, ils ſe prenent à pleurer, & diſent en leur Baragoin, en ſe lamentant, *Maboya mouche fache contre Caraïbe*, c'eſt à dire que *Maboya* eſt fort en colere contre eus, & c'eſt ce qu'ils diſent auſſi lors qu'ils arrive un Ouragan. Ils ne quittent point ce triſte exercice, que tout l'Oragan ne ſoit paſſé: Et ils ne ſe ſauroient aſſez étonner, que les Chrétiens ne témoignent point comme eus d'affliction ni de peur, en ces rencontres. Ainſi les grands Tartares, craignent tous merveilleuſement le Tonnerre, & lors qu'ils l'entendent ils chaſſent de leurs maiſons tous les étrangers, & s'envelopent dans

Rubriquen en ſon Voyage de Tartarie.

des

des feutres, ou dans des draps noirs, où ils demeurent cachez tant que le bruit soit passé. Et divers autres peuples Barbares, ne sont pas moins épouvantez que les Antillois, en de pareilles occasions. On dit même que les Peruviens, les Cumanois, les Chinois, & les Moluquois les imitent dans ces lamentations, & dans ces frayeurs, lors qu'il arrive une Eclipse.

Il est bien vray, que depuis que les Caraïbes ont eu la communication familiere des Chrétiens, il s'en trouve quelques-uns, qui témoignent en apparence assez de constance & de resolution pour ne point craindre le Tonnerre. Car on en a veu, qui ne faisoient que rire lors qu'il éclattoit le plus fortement, & qui en contrefaisoient le bruit, disant par maniere de chant, & de railletie, un mot que l'on à peine à écrire, & dont le son revient à peu prés à ces lettres *Trtrquetenni*. Mais il est aussi tres-constant, qu'ils font une grande violence à leur inclination naturelle, quand ils feignent de n'avoir point peur du Tonnerre, & que ce n'est qu'une pure vanité, qui les pousse à contrefaire cette assurance, pour persuader à ceus qui les voyent, qu'en ces occurrences, ils n'ont pas moins de generosité que le Chrétiens. Car quelques-uns des nos Habitans de la Martinique, qui les ont surpris dans leur Quartier lors qu'il tonnoit & qu'il éclairoit, disent, qu'ils ont trouvé, même les plus resolus d'entr'eus, qui trembloient de frayeur dans leurs pauvres Cabanes.

Or ce trouble & ces épouvantemens qu'ils font paroitre à l'ouïe de cette voix celeste, ne sont ils pas un effet tout visible, du sentiment d'une infinie & souveraine puissance, imprimé par la nature dans l'esprit de tous les hommes, & une preuve bien illustre, que bien que ces miserables s'éforcent de tout leur pouvoir, à émousser les aiguillons de leur conscience, ils ne sauroient neantmoins les briser tellement, qu'ils ne les piquent & les tourmentent malgré qu'ils en ayent. Et cela ne peut il pas bien verifier le beau mot de Ciceron, que nous avons mis à la teste du Chapitre precedent? Veu que si tous les hommes ne reconnoissent pas de bouche cette Divinité, au moins ils en sont convaincus en eus mêmes, par une secrette mais invincible main, qui d'un ongle de diamant,

écrit

écrit cette premiere de toutes les veritez dans leurs cœurs. De ſorte, que pour conclure, nous dirons avec ce grand homme, dont les paroles finiront excellenment ce diſcours, comme elles l'ont commencé, Qu'il eſt né, & comme gravé dans l'eſprit de tout les hommes, qu'il y a une Divinité.

Au Livre ſecond de la nature des Dieus.

CHAPITRE QUINZIÉME.

Des Habitations & de Ménage des Caraïbes.

Garcilaſſo en ſon Commentaire Royal. liv. 2. c. 12. & l. 6. c. 11.

LEs Hiſtoriens recitent, qu'autrefois une partie des Anciens Habitans du Perou, vivoient épars ſur les montagnes & par les plaines, comme des beſtes Sauvages, ſans avoir ni villes, ni maiſons. Que d'autres ſe retiroient en des cavernes & en des lieus écartez & ſolitaires : & d'autres dans des foſſes, & dans les creus des gros arbres. Mais l'état des Caraïbes d'aujourd'huy, ſe trouve bien eloigné de cette maniere de vivre ſi Sauvage & ſi brutale. Il eſt vray, que nous n'aurons pas beaucoup de peine à décrire leurs logemens; car ils n'y font gueres de faſſon : Et il ne leur faut qu'un arbre & une ſerpe, pour leur bâtir un logis.

Ils ont leurs demeures proche les unes des autres, & diſpoſées en forme de village. Et pour la plupart ils recherchent pour leurs logemens, la ſituation de quelque petite montagne, afin de reſpirer un meilleur air, & de ſe garantir de ces moucherons, que nous avons nommez *Mouſquites* & *Maringoins*, qui ſont grandement importuns & dont la piquure eſt dangereuſe, aus lieus où les vens ne ſoufflent pas. C'eſt la même raiſon qui oblige les Floridiens, de delà la Baye de Carlos & des Tortugues, à ſe loger en partie à l'entrée de la mer, en des Huttes bâties ſur pilotis. Les Antillois ne s'éloignent guere auſſi des fontaines, des ruiſſeaus, & des rivieres, par ce que, comme nous l'avons dit, ils ont acoutumé de ſe laver le matin tout le corps, avant que de ſe rougir. Et c'eſt-pourquoy ils recherchent autant qu'il leur eſt poſſible, un voiſinage de cette nature pour leurs petis édifices.

Par-

Parmy-nous & parmy plusieurs autres Nations, les Architectes se travaillent à faire des édifices si puissans & si superbes, qu'il semble qu'ils entreprenent de braver les siécles, & de faire disputer la durée de leurs ouvrages, avec celle du Monde. Les Chinois, dans la nouvelle frequentation qu'ont euë les Chrétiens avec eus, en ont témoigné grand étonnement, & nous ont taxé de beaucoup de Vanité. Pour eus, ils ne mesurent la durée de leurs edifices, qu'à celle de la briéveté de leur vie. Mais nos Sauvages Antillois diminuënt encore beaucoup de cette durée, & ils edifient de telle sorte, qu'il leur faut souvent edifier en leur vie. Leur petites Cases sont faites en ovale, de pieces de bois plantées en terre, sur léquelles ils élevent un couvert de feüilles de Palmes, ou de Cannes de Sucre, ou de quelque herbes, qu'ils savent si bien agencer & si proprement joindre les unes sur les autres, que sous ce couvert, qui bat jusqu'à terre, ils s'y trouvent à l'épreuve des pluyes & des injures du tems. Et ce toit, tout foible qu'il semble, duré bien trois ou quatre ans sans se rompre, pourveu qu'il n'y vienne point d'Ouragan. Pline dit que certains Peuples du Septentrion se servoient aussi de roseaus pour la couverture de leurs maisons; & encore aujourd'huy, l'on en voit plusieurs maisons couvertes dans les Païs-bas, & en quelques lieus champestres de la France. Les Caraïbes, employent aussi de petis roseaus entre-lassez, pour faire des palissades, qui tiennent lieu de murailles à leurs logis. Sous chaque couvert, ils font autant de separations qu'ils veulent de chambres. Une simple natte fait chez eus l'office de nos portes, de nos verrous, & de nos serrures. Leur plancher d'en haut est le toit même, & celuy d'en bas n'est que de terre battuë. Mais ils ont un tel soin de le tenir propre, qu'ils le balayent toutes les fois, qu'ils y apperçoivent la moindre ordure. Ce qui n'a lieu que dans leurs cases particulieres: Car ordinairement leur Carbet, ou leur maison publique, où ils font leurs réjouïssances, est fort sale. De sorte que souvent la place est pleine de Chiques.

Trigaut dans son Histoire de la Chine. chap. 4.

Plin. l. 16. c. 38.

Outre un petit corps de logis où ils prenent leur repos, & où ils reçoivent leurs amis, chaque famille considerable a

encore deus petis couverts. Dans l'un, ils font leur cuiſine & ils ſe ſervent de l'autre comme d'un magaſin, où ils conſervent leurs arcs, leurs fléches, & leurs boutous, qui ſont des Maſſuës de bois peſant & poly, dont ils ſe ſervent en guerre au lieu d'épée, lors qu'ils ont uſé toutes leurs fléches. Ils y tiennent encore leurs outils, leurs paniers, leurs licts de reſerve, toutes les bagatelles, & tous les petis ornemens dont ils ſe ſervent en leurs réjouïſſances publiques & aus jours de parade. Ils nomment toutes ces babioles des *Caconnes*.

Pour tous meubles, nos Sauvages n'ont que des licts branlans, qu'ils apppellent *Amacs*, qui ſont de grandes couvertures de cotton, fort induſtrieuſement tiſſuës, qu'ils froncent par les bouts, pour joindre enſemble les deus coins de la largeur. Puis ils attachent ces *Amacs* par ces deus bouts froncez, aus principaus piliers de leur edifice. Ceus qui n'ont point de lict de cotton, ſe ſervent d'un autre lict, que l'on appelle *Cabane*. Ce ſont pluſieurs bâtons tiſſus de long & de travers, ſur leſquels on met quantité de feüilles de Baliſier, ou de Bananier. Cette Cabane eſt ſuſpenduë & ſoutenuë par les quatre coins, avec de groſſes cordes de Mahot. Ils ont outre cela de petis ſieges, tout d'une piece, faits d'un bois de couleur rouge ou jaune, poly comme du marbre. Et l'on voit auſſi chez-eus de petites tables, qui ont quatre piliers de bois, & qui ſont tiſſuës de feüilles de cette eſpece de Palme qui ſe nomme *Latanier*.

Leur vaiſſelle, & leur batterie de cuiſine eſt toute de terre, comme celles des Maldivois: ou de certains fruits ſemblables à nos courges, mais qui ont l'écorce plus épaiſſe & plus dure, taillez & compoſez de diverſes figures, & qui ſont polis & peints auſſi delicatement qu'il ſe peut. Cela leur tient lieu de plats, d'écuelles, de baſſins, d'aſſiettes, de coupes, & de vaiſſeaus à boire. Ils nomment *Coïs* ou *Couïs*, toute cette vaiſſelle faite de fruits: Et c'et le même nom, que les Breſiliens donnent à la leur, faite de ſemblable matiere. Ils ſe ſervent de leur vaiſelle de terre, comme nous nous ſervons de nos marmites & de nos chauderons de France. Ils en ont entre autres d'une faſſon, qu'ils appellent *Canary*. On voit de ces Canaris qui ſont fort grands, & d'autres qui ſont fort petis.

Les

Les petis ne servent qu'à faire des ragouts, que l'on appelle *Taumalis*; Mais les grands sont employez à faire le bruvage, qu'ils nomment *Ouïcou*. Les Caraïbes de la Martinique, apportent fort souvent de ces petis *Canaris* au quartier des François, qui leur donnent en échange quelques *Cacones*, c'est à dire quelques petiques babioles qui leur plaisent. Nos gens font état de ces petis vaisseaus, parce qu'ils ne se cassent pas si aisément que nos pots de terre. Cette vaisselle que nous venons de décrire, quelque chetive qu'elle soit, est conservée & entretenuë par eus, avec autant de curiosité & de propreté que l'on puisse desirer.

Ce ragoust est fait avec des œufs & des entrailles de crabes, & du pyment.

Les caraïbes ont même un lieu, loin de leurs maisons, destiné à leurs necessitez naturelles, où, lors qu'ils en ont besoin, ils se retirent, y portant un baston pointu avec lequel ils font un trou en terre, où ils mettent leur ordure, qu'ils couvrent de terre puis aprés. De sorte que jamais on ne voit de ces vilenies parmy eus. Et quoy que le sujet n'en soit pas fort agreable, cette coutume, neantmoins, merite d'estre remarquée, veu qu'elle se rapporte formellement à l'ordonnance que Dieu avoit faite au vint-troisiéme du Deuteronome, pour l'armée d'Israël, qui estant à la campagne, ne pouvoit pas user de la propreté & de la commodité ordinaire dans ces necessitez. A cela se rapporte aussi la coutume des Turcs, qui lors qu'ils se trouvent dans ce besoin, font une fosse avec une pêle pour cacher leurs excremens. Ce qui rend leur Camp extremément propre, quand ils sont à la guerre. Un ancien Auteur nous dit que dans l'Inde Orientale, un certain Oiseau nommé le *Iuste*, fait quelque chose de semblable, en foüissant son ordure, & la couvrant en sorte qu'elle ne paroisse point. Ce qui seroit merveilleus, s'il tenoit autant de la verité, qu'il sent la fable. Les Tartares, à ce que l'on dit, ne voudroient pas même avoir fait de l'eau dans l'enclos de leurs logemens, tenant cela pour un peché. Repassons vers nos Sauvages.

Busbequius en ses Ambassades. liv. 3.

Cteſias.

Carpin en son Voyage de Tartarie.

On voit dans l'enceinte de leürs maisons, un grand nombre de Poulles communes, & de Poulles d'Indes, qu'ils nourrissent, non tant pour l'entretien de leurs tables, que pour régaler leurs amis Chrétiens qui les vont visiter, ou pour

échanger contre des ſerpes, des coignées, des houës, & autres ferremens qui leur ſont neceſſaires.

Ils ont encore aus environs de leurs logis pluſieurs Orangers, Citroniers, Goyaviers, Figuiers, Bananiers, & autres arbres portans fruit: de ce petis Arbres qui portent le Pyman, & les Arbriſſeaus ou les Simples dont ils ont la connoiſſance, pour s'en ſervir quand ils ont quelque incommodité. Et c'eſt de tout cela qu'ils font les bordures de leurs jardins. Mais ces jardins ſons remplis au dedans de Manioc, de Patates & de divers Légumes, comme de Pois de pluſieurs eſpeces, de Feves, de gros Mil appelle *Mays* de petit Mil & de quelques autres. Ils y cultivent auſſi des Melons, de toutes ſortes des Citroüilles excellentes, & une eſpece de Choux qu'on appelle *Chous Caraïbes*, qui ſont d'un goût delicat. Mais ils ont ſoin particulierement de la culture de l'Ananas, qu'ils cheriſſent par deſſus tous les autres fruits.

Breves, Rubruquis, & Carpin. Au reſte, bien qu'ils n'ayent point de villages, ni de maiſons mobiles, & ambulatoires, comme l'on dit des *Bedovins*, pauvre peuple de l'Egypte, de certains Mores habitans au Midy de Tunis en Afrique, & des Nations de la grande Tartarie, neantmoins, ils changent aſſez ſouvent de demeure, ſelon que les y porte leur caprice. Car auſſi-tôt qu'une habitation leur déplaiſt le moins du monde, ils démenagent, & ſe vont placer ailleurs. Et cela ſe fait en moins de rien, & ſans en demander la permiſſion à leur Cacique, comme étoient obligez de faire à leur Roy les Anciens Peruviens, en ſemblables rencontres.

De Lery chap. 19. Entre les ſujets de ce changement de demeure parmy les Antillois, ſe trouve parfois la creance qu'ils ont d'être plus ſainement placez ailleurs. Ce qui cauſe bien ſouvent un pareil remu-menage chez les Breſiliens. Parfois quelque ſaleté que l'on aura faite en leur logis, & qui leur donne de l'horreur. Et parfois auſſi la mort de quelcun de la maiſon, qui leur faiſant apprehender d'y mourir de même, les oblige à ſe retirer ailleurs, comme ſi la mort ne les y pouvoit ni trouver ni ſaiſir avec la même facilité. Mais cette folle apprehenſion a bien plus la vogue encore chez les Caraïbes du Continent, qui ne manquent point en de pareilles occaſions, de brûler la caſe,

caſe, & d'aller chercher un autre giſte. Cette plaiſante ſuperſtition ſe voit auſſi chez les Indiens de l'Ile de Coraçao, bien que ces pauvres gens ayent reçeu le Saint Batême. Car Monſieur du Montel rapporte, qu'étant au grand village de ces Indiens nomme *l'Aſcenſion*, & ayant remarqué en deus ou trois endroits, des maiſons les unes deſertes, quoy quelles fuſſent en leur entier, & les autres abſolument ruinées, il demanda pourquoy ces maiſons étoient ainſi abondonnées: Et le Cacique ou Capitaine, luy répondit, que c'étoit parce qu'il étoit mort quelques perſonnes en ces lieus-là. Les anciens Peruviens ſe mettoient même dans le tracas d'un tel démenagement, s'il arrivoit que leur logis vint-à être frappé de la foudre. Car alors, ils l'avoient en ſi grande abomination, qu'ils en muroient auſſi-tôt la porte avec des pierres & de la bouë, afin qu'il n'y entraſt jamais perſonne. *Garcilaſſe, l. 2. chap. 1.*

On dit qu'autrefois les hommes de la Province de Quito au Perou, n'avoient point de honte de s'aſſujettir à faire tout le ménage, pendant que leurs femmes s'alloient promener: Et les anciens Egyptiens n'en faiſoient pas moins, ſi nous en croyons Herodote. Il faut bien dire que le métier de faire la cuiſine étoit eſtimé bien noble dans la vieille Grece. Car le bon homme Homere repreſente en ſon Iliade, Achille faiſant luy même un hachis, & mettant de la viande en broche, & tous ſes Courtiſans employez à la cuiſine pour régaler les Ambaſſadeurs d'Agamemnon. Et pour le poiſſon, il a toujours eu ce privilege, comme il a encore aujourd'huy, que les perſonnes de qualité, ne dédaignent pas de le ſavoir appreſter. *Livre 2.* *Livre 9.*

Mais parmy les Caraïbes, les hommes tiennent tous ces emplois & toutes ces occupations pour indignes d'eus. Ils ſont d'ordinaire à la campagne. Mais leurs femmes gardent ſoigneuſement la maiſon, & y travaillent. Ils abbatent, à la verité, le bois de haute futaye, neceſſaire pour leurs logemens: Ils bâtiſſent les maiſons; Et ils ont ſoin d'entretenir l'edifice de reparations neceſſaires. Mais les femmes ont la charge de tout ce qu'il faut pour la ſubſiſtance de la famille: Ils vont bien à la chaſſe & à la pêſche, comme nous le dirons cy-aprés. Mais ce ſont elles, qui vont querir la venaiſon au

lieu où elle a été tuée, & le poiſſon ſur le bord de l'eau. Enfin, ce ſont elles, qui ont la peine de chercher le Manioc, de preparer la Caſſaue, & le Ouïcou, qui eſt leur bruvage le plus ordinaire, de faire la cuiſine, de cultiver les jardins, & de tenir la maiſon nette & le ménage bien en ordre, ſans conter le ſoin qu'elles ont de peigner & de rocouër leurs maris, & de filer le cotton pour l'uſage de la famille. De ſorte qu'elles ſont en une occupation continuelle, & en un travail ſans reláche, pendant que leurs maris courent les chams & ſe divertiſſent: reſſemblant plutôt ainſi à des eſclaves, qu'à des compagnes.

Dans les Iles de Saint Vincent, & de la Dominique, il y a des Caraïbes qui ont pluſieurs Négres pour Eſclaves, à la façon des Eſpagnols & de quelques autres Nations. Ils les ont en partie, pour les avoir enlevez de quelques terres des Anglois: ou de quelques navires Eſpagnols, qui ſe ſont autrefois échovez à leur coſtes. Et ils les nomment *Tamons*, c'eſt à dire Eſclaves. Au reſte, ils ſe font ſervir par eus, en toutes les choſes où ils les employent avec autant d'obeiſſance, de promitude, & de reſpect, que le pourroient faire les peuples les plus civiliſez.

Quelcun pourroit peut-être demander icy, ſur le ſujet de ce ménage des Caraïbes, ſi comme nous avons l'uſage des lampes, des chandelles, & des flambeaus, ils ne ſe ſervent point auſſi de quelque lumiere & de quelque artifice durant la nuit, pour ſupléer, dans le beſoin, au defaut de la lumiere du jour. Et de vray, ils ont apris des Chrétiens à ſe ſervir d'huyle de poiſſon, & à mettre du Cotton dans des lampes, pour s'éclairer pendant les tenebres de la nuit. Mais la plupart n'ont point d'autres lumieres pour la nuit, qu'un bois fort ſuſceptible de feu, qu'ils conſervent pour cét effet, & que les nôtres, à cauſe de celà, appellent *bois de chandelle*. En effet, il eſt tout remply d'une gomme graſſe, qui le fait brûler comme une chandelle: Et ce bois étant allumé, rend une fort douce odeur. Ainſi les Madagaſcarois uſent la nuit, au lieu de flambeaus & de chandelles, de certaines gommes qui prenent aiſément feu, leſquelles ils mettent en des creuſets de terre, où elles font un feu beau & odorant. Que ſi le feu

des

des Caraïbes vient à s'éteindre. Ils savent le secret d'en exciter avec deus bois de Mahot, qu'ils frottent l'un contre l'autre : & par cette collision ils prenent feu, & éclairent en peu de tems. C'est ainsi qui les Bresiliens, au lieu de la pierre & du fuzil, dont ils ignorent l'usage, se servent de deus certaines especes de bois, dont l'un est presque aussi tendre que s'il étoit à demy pourry, & l'autre, au contraire, extremément dur : Et par la friction & l'agitation le feu s'y prend, & allume ce que l'on veut. On voit à Paris le même effet, en frappant l'un contre l'autre certains bois d'Inde, qui se trouvent dans les cabinets des curieus. *De Lery chap. 19.*

Ceus qui ont voyagé vers l'embouchure de la Riviere des Amazones, raportent qu'ils y ont veu des Indiens tirer du feu avec deus bâtons, mais d'une fasson differente de celle de nos Caraïbes. Car en ce quartier-là, ils ont aussi deus morceaus de bois, l'un mol, qu'ils applatissent en forme de planchette, & l'autre qui est tres-dur, en forme de bâton pointu par le bout, qu'ils piquent dans celuy qui est mol, lequel ils tiennent arresté contre terre sous leurs pieds. Et ils tournent l'autre avec les deus mains, d'une si grande viteſſe, qu'enfin le feu prend à celuy de dessous & il s'enflamme. Et comme il arrive souvent qu'une personne se lasse en cét exercice, une autre reprend prontement le bâton, & le tourne avec la même viteſſe, jusques à ce qu'ils ayent allumé le feu. Au reste, bien que plusieurs estiment que ces fassons d'allumer le feu sont modernes, il s'en trouve neantmoins des marques dans l'antiquité, comme on le peut voir dans Theophraste. *Livre 7. de l'Hist. des plantes. c. 10.*

CHA-

CHAPITRE SEIZIÉME.

Des Repas ordinaires des Caraïbes.

De Lery chap. 9.

LA plupart des peuples Sauvages & Barbares, ſont goulus & ſales en leurs repas. Les Breſiliens mangent & boivent & par excés, & fort ſalement, à toutes heures, & ſe levent même la nuit pour cét exercice. Les Canadiens ſont gourmans juſqu'à crever, & ne ſe peuvent même réſoudre à laiſſer perdre l'écume du pot. Jamais on ne les voit laver, ni leurs mains, ni leurs viandes. Ils ne ſavent non plus ce que c'eſt que de s'eſſuyer en mangeant, & ils n'ont point d'autres ſervietes que leurs cheveus & le poil de leurs chiens, ou la premiere choſe qu'ils rencontrent. Les grands Tartares en font de même. Ils ne lavent jamais leurs écuelles, ni leurs marmites qu'avec le potage même, & commettent d'autres vilenies, qui ſeroient trop horribles à reciter. Les petis Tartares ne leur cedent guere en ſaleté, & en gourmandiſe, humant leur boüillon avec le creus de la main, qui leur ſert de cuillier pour en prendre: Et mangeant la chair des chevaus morts, ſans ſe donner la peine de la faire cuire autrement, qu'en la laiſſant une heure ou deus, entre la ſelle & le dos de leurs chevaus. Ainſi, pour ſortir de ces vilains exemples, les Guinois, ceus du Cap de bonne Eſperance, & certains autres Sauvages, devorent la chair cruë & puante, avec poil & plumes, tripes & boyaus, comme pourroient faire des chiens. Mais il faut donner aus Caraïbes la loüange d'être ſobres, & propres en leurs repas ordinaires, auſſi bien que ceus du Continent, encore que quelques uns d'entr'eus ne meritent pas cét éloge, comme il n'y a point de regle ſi generale qui n'ait ſon exception. Monſieur du Montel, digne & fidele témoin, rend ce témoignage de ſobrieté & de propreté à ceus qu'ils a veus à Saint-Vincent, & ailleurs: Mais ils ne ſont pas tous ſi retenus ni ſi propres. Et ceus qui les ont veus, entr'autres, à la Dominique, ne leur donnent pas cette qualité.

Paul le Jeune en la Relation de la Nouvel. Franc.

Voyez Rubriques & Carpin.

Busbequius, des Hayes, & Bergeron.

Vincent le Blanc, & Garcilaſſo.

Ce

Ce peuple, mange souvent ensemble en la maison publique, comme nous le verrons plus particulierement cy aprés, ou pour se divertir & faire la débauche, ou même pour s'entretenir de la guerre & des affaires du commun, comme autrefois les Lacedemoniens. Les femmes, comme en quelques autres païs des Barbares, ne mangent point que leurs maris n'ayent pris leur repas, & ils n'ont point d'heure reglée pour cét exercice. Leur estomac est leur Horloge. Ils endurent si patiemment la faim, que s'ils retournent de la pesche, ils auront la patience de faire rostir le poisson à petit feu, sur un gril de bois de la hauteur de deus pieds ou environ, sous lequel ils allument un feu si petit, qu'il faut quelquefois une journée, pour cuire le poisson comme ils le desirent. Il y a de nos François qui en ayant mangé de leur façon, l'ont trouvé de fort bon goût, & cuit en perfection. Ils observent generalement en toutes les viandes qu'ils preparent, de les faire ainsi cuire fort lentement & à petit feu.

Ils mangent d'ordinaire assis sur de petis sieges; & chacun d'eus a sa petite table à part, qu'ils nomment *Matoutou*, comme Tacite témoigne qu'il se pratiquoit chez les anciens Allemans, & comme l'on dit qu'il se fait encore aujourd'huy dans le Japon. Par fois aussi ils mangent à terre, accroupis sur leurs genous, & en rond les uns auprés des autres. Pour nappes, ils n'ont point de linge comme nous, ni de peaus comme les Canadiens: ni de nattes ou de taffetas comme les Maldivois, ni de tapis comme les Turcs, & quelques autres peuples, mais de belles & amples feüilles de Bananier toutes fraiches, qui sont tres-propres à servir de napes, étant de la grandeur que nous les avons representées. Ce sont aussi leurs serviettes, & ils en mettent sur eus pour s'y essuyer. Ils se lavent toujours soigneusement les mains avant le repas. Et même dans leur cuisine, ils ne touchent jamais rien de ce que l'on peut manger, qu'ils n'ayent les mains nettes. Enfin, dans tous leurs repas ordinaires, il paroit avec la sobrieté, uné propreté, que l'on auroit peine à s'imaginer parmy des Sauvages.

Au livre des Mœurs des Ancins Allemans. Linscot. chap. 26.

Nous avons déja dit cy-dessus, que leur pain ordinaire est une certaine galette assez délicate, qu'ils appel-

lent *Cassave*, composée de la racine du Manioc. Elle se fait en cette sorte, que nous sommes obligez de d'ecrire icy, pour la perfection de nôtre Histoire, bien que d'autres l'ayent representée avant nous. La racine, bien qu'elle soit quelquéfois de la grosseur de la cuisse, s'arrache aisément hors de terre. On la racle d'abord avec un couteau, pour emporter une petite peau dure qui la couvre. & puis on la rape ou grage (selon la frase du païs) avec une rape ou grage platte, de fer ou de cuivre, de bonne grandeur : & on presse la farine qui s'en forme dans un sac de toile, ou dans de longues chausses, ou poches, que l'on appelle aus Iles *Couleuvres*, industrieusement tissuës de jonc, ou de feüilles de Latanier, par la main des Cataïbes, pour en exprimer le Suc. Les Sauvages, avant qu'on leur eut porté de ces rapes, se servoient au lieu de cela, de certaines pierres dures & picotées, qui se trouvent sur leurs rivages. Elles sont semblables à nos pierres ponces. Quand l'humidité du Manioc est bien tirée, on passe la farine par un tamis, & sans la d'etremper avec aucune liqueur, on la jette sur une platine, qui n'est quelquefois que de terre, sous laquelle il y a du feu. Lors qu'elle est cuite d'un costé, on la tourne de l'autre. Et quand elle est achevée de cuire, on l'expose au Soleil, pour la faire durcir davantage, & afin qu'elle se puisse mieux conserver, On ne la fait pas pour l'ordinaire plus épaisse, que d'un petit doit, & quelquefois moins, selon la fantaisie des Habitans. Elle se garde plusieurs mois. Mais pour la trouver meilleure, il la faut manger fraiche d'un jour ou deus. Il y en a qui ne la quitteroient pas pour nôtre pain ordinaire. Et c'est une merveille, que d'une racine si dangereuse de sa nature, l'on sache tirer par artifice, une nourriture si excellente. Ainsi les Mores, mettant sécher au Soleil de certains Abricots mortels qui croissent dans leur terre, & les faisant puis aprés boüillir au feu, avec d'autres ingrediens, en font un bruvage, dont on use sans aucun danger, & avec plaisir.

Voyage Brèves.

Sur tout, la Cassave que font les Sauvages Antillois est extremément delicate. Car ils ont tant de patience à faire ce qu'ils entreprenent, qu'ils y reüssissent mieus que les François, qui se précipitent ordinairement en leurs ouvrages, & qui

qui n'ont pas si tôt commencé qu'ils voudroient avoir achevé. Mais nos Caraïbes travaillent à loisir, & ne considerent pas le tems qu'ils mettent en leur occupations, pourveu que l'ouvrage soit bien fait.

Que si quelques Européens, qui ont usé de la Cassavè, se plaignent que cette nourriture n'est pas saine, qu'elle gâte l'estomac, qu'elle corrompt le sang, qu'elle change la couleur, qu'elle débilite les nerfs, & qu'elle dessèche le corps: il faut considerer, que comme l'acoutumance est une seconde nature, si bien que plusieurs choses, quoy que mauvaises en elles mêmes, lors qu'on les a acoutumées, ne nuisent point à la santé, aussi à l'oppositе, celles qui de leur nature sont bonnes & innocentes, voire les meilleures; si on ne les a point acoutumées, sont par fois préjudiciables & nuisibles. Et pour montrer cette verité, c'est que par cette faute d'acoutumance, en la même sorte que quelques uns de nos gens se plaignent de la Cassave, les Historiens nous rapportent que les Brésiliens étant enfermez avec les Hollandois au Fort Sainte Marguerite, trouvoient étrange le pain & les viandes qu'on leur distribuoit comme aus soldats, & dont il leur falloit vivre; & se plaignoient qu'elles les rendroient malades, & les faisoient mourir. Et à ce propos, est encore extremément remarquable, ce que nous lisons dans le Voyage de Monsieur des Hayes au Levant. C'est que ce personnage ayant à sa table quelques petis Tartares, qui ne savoient ce que c'étoit que de pain, il leur en fit manger, dont ils penserent mourir deus heures aprés, que ce pain qu'ils avoient mangé commença à s'enfler, & à leur causer de grandes douleurs.

Moreau en la Relation de la guerre faite au Brésil entre les Hollandois & les Portugais.

On fait aussi, parmy les Antillois, une autre sorte de pain avec du blé d'Espagne, qu'on nomme *Mays*. Les Anglois qui habitent la Vermoude n'en usent point d'autre. Quelques uns mangent aussi au lieu de pain, la racine appellée *Patate*, dont nous avons fait mention cy-devant.

Pour ce qui est des autres vivres dont usent les Caraïbes, leurs mets les plus communs, & dont se servent aussi les Caraïbes du Continent, sont les Lezards, le Poisson de toutes sortes, excepté la Tortuë; & les Legumes, comme les Chous, les Pois, & les Féves. Mais leur plus ordinaire man-

Voyage de François Catches.

ger (bien au contraire des Madagascarois qui ont cette nourriture en horreur) est de Crabes bien n'étoyées de leurs Coques, & fricassées avec leur propre graisse, & avec du jus de Citron & du Pyman, qu'ils aiment éperdument, & dont ils rempliſſent toutes leurs sauces. Neantmoins, quand ils reçoivent des François, ou d'autres Européens, ils n'en sont pas si prodigues, & ils s'accommodent en cela à leur goût, par une complaisance & une discretion qui n'est pas trop Sauvage. Ils appellent le dedans de la Crabe *Taumaly:* Et c'est de cela qu'ils font leur ragout le plus ordinaire avec de l'eau, de la mouchache, ou fine farine de Manioc, & force Pyman. Pour le dessert ils usent de fruits comme nous. Et d'ordinaire ils se contentent de Figues, de Bananes, ou d'Ananas. Que s'ils mangent de la chair, & des choses salées, c'est seulement par complaisance envers les Etrangers, pour n'être point importuns à ceus qui les reçoivent, & pour gratifier ceus qui les vont voir. Car alors, ils appreſtent la plupart des viandes selon leur goût. Et c'est à cela qu'il faut ajuster ce que nous avons dit, qu'ils ne mangent jamais de Sel, de Pourceau, ni de Tortuë, ni de Lamantin.

Il est vray, qu'il se trouue parmy ce Peuple certains hommés extrémement pareſseus & melancoliques qui menent une miserable vie; Car ils ne se nourriſſent que de Burgaus, de Coquillages, de Crabes, de Soldats, & de semblables insectes. Ils ne mangent aussi jamais de potage, ni de chair, si ce n'est de quelques Oiseaus qu'ils boucanent, c'est à dire qu'ils font cuire sur la braise, avec leur plume, & sans les éventrer, & pour tout ragoût, ils ne se servent que d'eau de Manioc, qui perd sa qualité venimeuse étant boüillie, de fine farine de Manioc & de force Piman.

Ils assaisonnent quelquefois leurs viandes, d'un déteſtable assaisonnement, c'est à dire de graisse d'Arouâgues, leurs ennemis irreconciliables. Mais cela n'a pas de lieu dans leurs repas ordinaires: C'est seulement en des jours solemnels de débauches, & de réjouïssance.

Quant à leur boisson. tout ainsi qu'en plusieurs endroits de l'Amerique, les mêmes grains de *Mays* qui servent à faire du pain, sont employez à la composition d'un bruvage qui tient lieu

lieu de vin: & que parmy nous, des mêmes grains de blé qui composent nôtre pain, nous faisons aussi de la biere; de même, en ces Iles, avec les racines des Patates & du Manioc, qui servent de pain, on compose deus bruvages, qui sont ordinaires dans le païs. Le premier & le plus commun, qui se fait de Patates boüillies avec de l'eau, s'appelle *Maby*. Il raffraichit & desaltere merveilleusement, & il a aussi une vertu aperitive qui fait évacuër tout le sable & toutes les viscositez des parties basses. D'où vient que l'on ne voit aucun de ceus qui s'en servent, se plaindre de la gravelle. L'autre bruvage que l'on nomme *Ouïcou*, (d'un nom approchant du *Caouïn* des Bresiliens) se fait avec la Cassave même, boüillie pareillement dans de l'eau. On le coule au travers d'un tamis, que les Sauvages nomment *Hibichet*. Ce bruvage est plus excellent que le Maby & n'est guere different de la biere, en couleur, & en force. Les Indiens le rendent fort agreable, mais d'ailleurs d'une telle vertu, que si l'on en prend beaucoup, il enyvre comme du vin. Ils le font de Cassave bien rissolée sur la platine, puis maschée par des femmes, & versée dans des vaisseaus pleins d'eau: où aprés avoir infusé & bouilly environ deus jours par sa propre vertu, sans feu, comme fait le vin nouveau, on coule en suite l'infusion par un tamis. Et le suc que l'on en tire étant conservé deus autres jours, se trouve dans sa perfection pour être bu. Au reste, pour faire bouillir cette composition, on met dans le vaisseau deus ou trois racines de Patates, rapées bien menu. Et il est vray que cette coutume que les Sauvages observent, de mascher la Cassave avant que de la jetter dans le vaisseau, est dégoutante au possible: Mais aussi est-il constant, que le bruvage qui est composé de cette sorte, est incomparablement meilleur que celuy qui est fait autrement.

On fait aussi le *Ouïcou* d'une autre fasson, sans racines de Patates. C'est qu'aprés que la Cassave est tirée de dessus la platine, on la met quelque part dans la case, & on la couvre de feüilles de Manioc, & de quelques pierres pesantes, pour la faire échaufer. Ce qui se fait durant trois ou quatre jours. Aprés quoy on la met en plusieurs morceaus, que l'on étend sur des feüilles de Bananier, & puis on les arrose d'eau legerement,

rement, & on les laiſſe à découvert. Quand la Caſſave à demeuré une nuit ainſi, elle devient toute rouge : Et c'eſt alors qu'elle eſt bonne à faire le *Ouïcou*, & qu'elle fait boüillir ſon eau ſans racines de Patates. On la nomme *Caſſave pourrie.*

Outre ces deus boiſſons, qui ſont les plus ordinaires dans les Antilles, on y fait encore en divers endroits, pluſieurs vins delicieus. Les Négres, qui ſont eſclaves en ces Iles, font des inciſions aus Palmiſtes épineus, d'où il diſtille une certaine liqueur ſemblable à du vin blanc, laquelle ils recueillent dans pluſieurs petites Callebaſſes qu'ils attachent aus ouvertures de ces arbres, qui en rendent chacun par jour deus pintes, & quelquefois davantage. Les plus anciens Auteurs nous apprennent, que parmy les Orientaus le vin de Palmes étoit fort en uſage, comme il y eſt encore aujourd'huy : L'on s'en ſert auſſi en quelques endroits de l'Afrique, comme en *Monomotapa.*

De plus, on fait aus Antilles, avec des Bananes, un autre bruvage qui ſe trouve auſſi ailleurs, & que quelques uns appellent *Couſcou.* Mais parce que ce vin, quoy que tres-agreable & plein de force, cauſe de grandes ventoſitez, il n'eſt guére en uſage.

Enfin, on tire en ces Iles un excellent vin de ces precieus roſeaus qui donnent le Sucre. Et c'eſt le bruvage le plus eſtimé, qui ſe faſſe aus Antilles. On le nomme *Vin de Cannes :* & il y a un ſecret particulier pour le faire. Il s'en fait plus à Saint Chriſtofle qu'ailleurs, à cauſe de la quantité de Cannes qui y ſont plantées. Le ſuc de ces Roſeaus, s'exprime dans un moulin dreſſé tout-exprés pour cét uſage. Et puis, on le purifie avec le féu, dans de grandes chaudieres. Il ſe peut conſerver long-tems en ſa bonté : Et il a une douceur & une certaine pointe, qui le feroient préſque paſſer pour du vin d'Eſpagne. On en fait auſſi de l'eau de vie, que l'on appelle *Eau de vie de Cannes*, & qui ſe garde mieus que le vin de ces mêmes Roſeaus.

Il n'y a rien dans la matiere de ces repas ordinaires de nos Antillois, qui puiſſe ſembler tenir du Sauvage, que peut être les Lezards. Mais cela ne vaut-il pas bien les Grenoüilles

&

& les Eſcargots, dont quelques uns mangent en ces quartiers ? Et qui ne ſait qu'en Eſpagne il ſe mange force Aſnons ? Aprés tout, que l'on compare le vivre de nos Caraïbes avec celuy des Canadiens ; qui outre l'écume, dont nous avons dit qu'ils mangent, boivent d'ordinaire de vilaine & ſale graiſſe, & preferent la chair de l'Ours à toute autre viande : Avec celuy des habitans de l'Ile de fort-aventure, l'une des Canaries, qui mangent du ſuif en abondance : Avec celuy des Tartares, des Perſes, des Chinois, des Huancas, Nation du Perou, & des Négres d'Angole, qui vivent communement de chair de Cheval, de Chameau, de Mulet, de Loup, de Renard, d'Aſne, de Chien, & du ſang de ces Animaus en bruvage : Avec celuy des Indiens de l'Orient, qui trouvent la chair de Chauve-ſouris auſſi delicieuſe que celle de la Perdrix : Avec celuy des Breſiliens qui ſe nourriſſent de Crapaus, de Rats, & de vers : Ou enfin, avec celuy des Tapuyes, & de quelques autres Barbares, qui mangent des cheveus d'écoupez fort menu, & meſlez avec du miel Sauvage, & qui ſaupoudrent leurs viandes de la cendre des corps brûlez de leurs parens, & la paîtriſſent avec de la farine ; Ce qui cauſe de l'horreur ſeulement à le repreſenter : Que l'on faſſe, dis-je, une comparaiſon de tous ces infames ragoûts avec ceus de la Nation Caraïbe ; Et l'on trouvera, que dans ſon manger ordinaire, elle n'a rien de barbare. Il ne faut pourtant pas diſſimuler, que quelques uns de nos François raportent, qu'ils ont veu parfois les Caraïbes manger des pous & des chiques qu'ils avoient pris, comme on le dit des Mexicains & des Cumanois : Mais ils n'en font pas un ordinaire, & cela eſt particulier à quelques-uns d'eus, joint qu'ils ne le font pas pour aucun goût qu'ils trouvent en ces vermines : mais ſeulement pour ſe venger & rendre la pareille, à ce qui leur à fait du mal.

En témoignages c'en peuvent voir en divers Auteurs.

Au reſte, l'horreur que les Caraïbes avoient autrefois de manger du Pourceau, de la Tortuë, & du Lamantin, pour les plaiſantes raiſons que nous avons alleguées cy deſſus, alloit juſqu'à tel point, que ſi quelcun des nôtres leur en avoir fait manger, par ſurpriſe, & qu'ils vinſſent puis aprés à le ſavoir, ils s'en vengeoient aſſurement toſt ou tard. Témoin ce qui ariva à une perſonne de marque d'entre nos François. Ce perſonage

ſonage recevant viſite du Cacique, ou Capitaine des Sauvages de l'Ile où il étoit, le traitta par raillerie de Lamantin deguiſé en faſſon d'achis, le Cacique, dans la défiance où il étoit de ce qui luy arriva, pria le Gentil-homme de ne le point tromper. Et ſur l'aſſurance qui luy en fut donnée, il ne fit point de difficulté de manger. Le diſner étant achevé nôtre Gentil-homme découvrit la fourbe au Cacique & à ſa compagnie, pour avoir le plaiſir de leurs diſcours & de leurs grimaces. Mais ils eurent aſſez de pouvoir ſur eus-même, pour diſſimuler leur dépit. Et le Cacique ſe contenta de dire en riant, *He bien Compere nous n'en mourrons pas.* Quelque tems aprés, le Gentil-homme luy fut rendre la viſite. Il le reçeut avec toute ſorte de civilité, & luy fit grand chere. Mais il avoit donné ordre à ſes gens, de mettre dans toutes les ſauſſes de la graiſſe d'Arouâgue, dont les principaus Indiens ont toujours proviſion chez eus. Aprés que cét infame repas fut finy, le Cacique plein de joye, demanda au Gentil-homme & à ſa troupe, s'ils ſe trouvoient bien de ſon traittement. Eus s'en loüant fort, & luy en faiſant des remercimens, il leur apprit ſa malice, dont la plupart eurent tant de crévecœur, & tant de bondiſſemens & de dévoyemens d'eſtomac, qu'ils en furent grandement malades. Mais l'Indien ſe moquant d'eus diſoit, qu'il avoit ſa revanche.

Ceus qui ont frequenté dépuis peu les Caraïbes de la Dominique & de la Martinique, diſent qu'à preſent, ils ne font pour la plupart aucune difficulté de manger du Lamantin, de la Tortuë, du Pourceau, & même de toutes les autres viandes qui ſont en uſage parmy nous, & qu'ils ſe rient de cette ſimplicité, qui les obligeoit de s'en abſtenir, crainte de participer à la nature & aus qualitez de ces Animaus.

Ils ont auſſi beaucoup relâché de cette grande ſeverité, dont ils uſoient à l'endroit de leurs femmes. Car elles ne vont plus que rarement querir la peſche de leur mary. Et quand ils ont été à la peſche, le mary & la femme mangent enſemble. Elles vont auſſi plus ſouvent au Carbet, pour participer au feſtin & à la rejoüiſſance publique, qu'elles ne faiſoient avant que leurs marys euſſent eus la communication familiere des étrangers.

CHA-

CHAPITRE DIXSETTIÉME.

Des Occupations & des Divertiſſemens des Caraïbes.

ALexandre le grand eſtimoit que le travail eſtoit une choſe vrayment royale. Et l'on voit encore ajourd'huy dans le Serrail d'Andrinople des outils, dont Amurat ſe ſervoit pour faire des fléches, qu'il envoyoit à des principaus de ſa Porte. Les Peruviens meritent auſſi ſur ce ſujet-là, beaucoup de loüange. Car les Roys du Perou avoient fait des Loys & établ'y des Juges particuliers contre les Faineans & les Vagabonds. Juſques-là, qu'il falloit que les enfans de cinq ans s'employaſſent à quelque travail qui fuſt conforme à leur âge: Et ils n'eſpargnoient pas même les aveugles, les boiteus, & les muëts. Les occupant à diverſes choſes, où l'on pouvoit travailler de la main. Mais il s'eſt trouvé des Peuples ſi lâches, que de tenir l'Oiſiveté pour une choſe fort belle & fort honorable. Et les Hiſtoriens des Indes Occidentales nous parlent de certains ſtupides & brutaus Indiens de la Nouvelle Eſpagne & du Breſil, qui ronflent tout le long du jour en leurs cabanes, pendant que leurs femmes leur vont chercher des racines pour manger.

Plut. en la vie de ce Prince.

Voyage de des Hayes au Levant.

Commentaire Royal de Garcilaſſo, l. 5. c. 11. & l. 6. c. 35.

Herodote liv. 5.

De Laet en ſon Hiſtoire de l'Ameriq.

Nos Caraïbes, ne reſſemblent pas à ces Faineans. Car on les voit travailler & prendre plaiſir à diverſes ſortes d'exercices. Les principaus & ceus qui leur ſont les plus ordinaires, ſont la chaſſe & la peſche, où ils employent une bonne partie de leur tems, mais particulierement à la peſche. On ne les voit gueres ſortir de leurs maiſons ſans arc & ſans fléches. Et ils ſont admirablement adroits à s'en ſervir, s'habituânt à cét exercice, comme les Turcs, des leur plus tendre jeuneſſe. Ce qui fait qu'avec le tems, ils ſe rendent ſi habiles & ſi aſſurez à tirer de l'Arc, que de cent pas ils mettroient dans un quart d'écu, ſans jamais y manquer. Et même en s'enfuyant ils ſavent tirer adroitement ſur leurs ennemis, comme faiſoient autrefois les Parthes. Il y avoit encore plus de ſujet d'admirer ces gauchers Benjamites qui frondoient à un cheveu, & n'y falloient point.

Au Livre des Juges chap. 20.

Lors que les Caraïbes sortent pour la chasse ou pour la pesche, ils ne menent pas avec eus leurs femmes, comme certains Bresiliens qui les font toujours marcher devant eus, tant ils sont jalous: Mais quand ils ont pris quelque chose, ils le laissent sur le lieu, & les femmes étoyent autrefois obligées à l'aller chercher, & à l'apporter au logis, comme nous l'avons dêja touché. On dit que les Canadiens en font tout de même.

Il n'y a point chez les Antillois, non plus que parmy tous les autres Indiens Occidentaus, de distinction de qualité pour la chasse: & l'exercice en est aussi libre au plus petit d'entr'eus, qu'au plus grand.

Comme en leurs repas particuliers, ils ne se servent d'aucune chair, s'ils n'ont des Etrangers à leur table, aussi ne vont ils pour l'ordinaire qu'à la chasse de Lezards. Et s'ils font quelque autre chasse, c'est en des occasions extraordinaires, lors qu'ils veulent traitter qu'elques-uns de leurs amis d'entre nos Européens: où bien lors qu'ils les vont voir, & qu'ils veulent tirer d'eus quelque marchandise en échange.

Ils sont merveilleusement subtils, à pécher à l'hameçon & à tirer le poisson avec la fléche. Et l'on ne sauroit assez admirer leur patience en cét exercice. Car ils y demeureroient quelquefois un demy jour tout entier sans se lasser. Et lors qu'aprés avoir guetté long-tems le poisson, ils viennent enfin à en appercevoir quelque gros & puissant, qui soit à leur gré & bien à leur main, ils tirent dessus avec la fléche, de même que les Bresiliens. Et comme ils sont excellemment bons nageurs, ils se jettent à l'instant eus-mêmes à corps perdu aprés la fléche, pour se saisir de leur proye. Mais outre l'hameçon & la fléche avec quoy ils prennent le poisson, ils savent aussi heureusement plonger auprés des rochers, & le tirer des cavernes où il est caché: semblables en cela aus Floridiens, qui n'attendant pas que le poisson vienne à se montrer, le vont chercher jusqu'au fond de l'eau, & l'y assomment à coups de massuë; Si bien qu'on les voit remonter tenant d'une main la beste. & de l'autre la massuë. C'est une chose commune entre les Sauvages, que d'estre ainsi grands nageurs; Et l'on assure nommément des Bresiliens, des Maldivois, de quelques

Voyez sur tout Iean de Lery, chap. 12. Ioseph Acosta liv. 3. c. 15. & Franc. Pirard. 1 part. chap. 2.

ques Peruviens, & des habitans des Iles des Larrons, qu'ils peuvent paſſer pour anfibies.

Que ſi les autres inventions pour la peſche viennent à manquer à nos Caraïbes, ils ont recours à un certain bois lequel ils battent, l'ayant coupé en morceaus. Puis ils le jettent dans les étangs, ou dans les lieus où la mer eſt coye. Et c'eſt comme une momie ſouveraine, avec quoy ils prennent du poiſſon tant qu'ils veulent. Mais ils ont cette prudence, de ne ſe point ſervir de ce dernier artifice, que dans la neceſſité, pour ne pas faire un trop grand dégaſt.

Aprés la chaſſe & la péche, ils s'adonnent à pluſieurs menus ouvrages, comme à faire des licts de cotton, fort bien tiſſus, & qu'ils nomment *Amacs*. Les femmes filent le cotton ſur le genou, & ne ſe ſervent pour l'ordinaire, ni de fuſeau, ni de quenoüille. Mais il y en a à la Martinique, qui en ont appris l'uſage de quelques Françoiſes. Elles le ſavent auſſi parfaitement bien retordre : Mais dans quelques Iles les hommes font la tiſſure du lict. Ils font outre cela, des paniers de joncs & d'herbes, de diverſes couleurs : des ſiéges de bois poly, qui ſont tout d'une piéce, de petites tables, qu'ils appellent *Matoutou*, tiſſuës de feüilles de Latanier, des tamis nommez *Hibichets*, des *Catolis*, qui ſont de certaines hottes, pluſieurs ſortes de vaſes, & de vaiſſeaus, propres à ſervir à boire & à manger, qui ſont polis peints & enjolivez de mille groteſques & enluminures agreables à la veuë. Ils font auſſi quelques petis ornemens, comme les ceintures, les chappeaus & les couronnes de plumes, dont ils ſe parent les jours de leurs feſtes & de leurs rejoüiſſance publiques. Et les femmes font pour elles des demy-botines, ou des demy-chauſſes de cotton. Mais ſur tout, ils s'appliquent avec ſoin à façonner & à polir leurs armes, c'eſt à dire leurs arcs, leurs fléches, & leurs boutous ou maſſuës, qui ſe font de bois dur & poly, & qui par le manche, ſont curieuſement ornez de bois & d'os de diverſes couleurs.

Ils ne ſont pas moins ſoigneus de travailler à leurs *Piraugues*, ou vaiſſeaus de mer, & à tout leur appareil de paix & de guerre. Ils les font d'un ſeul gros arbre, qu'ils creuſent, rabottent, & poliſſent avec une dexterité nonpareille. Les

grandes *Piraugues* ſont par fois huvées, comme on parle, par haut, tout à l'entour, ſur tout au derriere, de quelques planches ajoutées. Quelquesfois il y peignent leur *Maboya*. Par fois des Sauvages, ou des groteſques. Ces chalouppes portent ſouvent juſqu'à cinquante hommes, avec leurs munitions de guerre. Avant qu'ils euſſent communication avec les Chrétiens, qui leur ont fourny toutes ſortes de coignées, & d'autres outils de charpenterie & de menuyſerie, ils avoient mille peines à venir à bout de faire leurs vaiſſeaus. Car ils étoient obligez, comme les Virginiens & quelques autres Sauvages, à mettre le feu au pied des arbres, & à les environner de mouſſe moüillée un peu au deſſus du pied, pour empeſcher le feu de monter: Et ainſi ils minoient l'arbre peu à peu. Aprés, ils ſe ſervoient pour tailler le bois, de certaines pierres dures, aiguiſées par le bout, avec leſquelles il coupoient & creuſoient leurs *Piraugues*. Mais c'étoit avec une longueur de tems ſi penible & ſi ennuyeuſe, qu'ils reconnoiſſent aujourd'huy l'obligation qu'ils nous ont, de les en avoir delivrez, & s'eſtiment heureus de la facilité qu'ils ont à preſent en leurs ouvrages, par le moyen de ferremens dont ils ſont pourveus. Ainſi les Peruviens, tenoient pour un ſi grand bonheur ces outils que leur avoient apporté les Européens, que l'uſage des ciſeaus s'étant introduit dans le Perou par le moyen des Eſpagnols, il y eut un Indien de qualité, qui n'en pouvant aſſez louër l'invention, diſoit à l'un d'eus, que quand les Eſpagnols n'auroient fait autre choſe que leur apporter des raſoirs, des ciſeaus, des peignes, & des miroirs, cela pouvoit ſuffire pour les obliger à leur donner liberalement, tout ce qu'ils avoient d'or & d'argent.

Huvées c'eſt à dire rehauſſées.

De Lery chap. 13.

Garcilaſſo en ſon Commentaire Royal, l. 1. c. 11.

Les Caraïbes, s'employent auſſi à faire des pots de terre de toutes ſortes, qu'ils ſavent cuire en des fourneaus comme nos potiers. Et avec cette même terre, ils forment des platines, ſur léquelles ils font cuire la Caſſave.

L'adreſſe qu'ils ont à tous ces petis exercices que nous venons de décrire, témoigne aſſez qu'ils apprendroient aiſément pluſieurs métiers de nos artiſans, ſi on leur en donnoit la connoiſſance. Ils ſe plaiſent ſur tout à manier les outils des charpentiers & des menuyſiers: Et ſans avoir appris com-

comme il s'en faut ſervir, ils en ſavent faire pluſieurs ouvrages, depuis que nos gens les en ont acommodez. De quoy donc vrayſemblablement ne ſeroient ils point capables, s'ils étoient inſtruits & exercez par de bons maiſtres, & qu'ils fiſſent leur aprentiſſage ſous eus.

Comme ils aiment fort les divertiſſemens & la recreation, auſſi recherchent ils avec paſſion tout ce qui peut les entretenir en bonne humeur, & chaſſer la melancolie. Pour cét effet, ils ſe plaiſent à nourrir & à apprivoiſer grand nombre de Perroquets & de petites Perriques, ou Arrats, auſquels ils aprennent à parler.

Pour ſe divertir, ils font auſſi pluſieurs inſtrumens de Muſique, ſi on les peut appeller ainſi, ſur leſquels ils forment des accords. Comme entr'autres ſur de certains Tambours faits d'un arbre creus, ſur léquels ils étendent une peau d'un ſeul coſtê, à la façon des Tambours de Baſque. On peut joindre à cét exemple une forme d'Orgues, qu'ils compoſent avec des Callebaſſes, ſur léquelles ils poſent une corde faite d'un fil de roſeau, que l'on nomme *Pite*. Et cette corde étant touchée rend un ſon qui leur agrée fort. Le concert de beaucoup d'autres Sauvages, ne vaut pas mieus que le leur, & n'eſt pas moins pitoyable & moins diſcordant à l'oreille des François. Ordinairement auſſi, le matin à leur lever ils ſe mettent à jouër de la flute. Ils en ont de diverſes ſortes, auſſi bien polies que les nôtres : quelques unes faites des os de leurs ennemis. Et pluſieurs d'entr'eus, en ſavent jouër avec autant de grace que l'on pourroit s'imaginer pour des Sauvages, bien qu'en cela ils n'approchent pas des François. Pendant qu'ils jouënt ainſi de la flute, les femmes appreſtent le déjeuner.

Ils paſſent encore le tems à chanter quelques airs, qui ont des refreins aſſez agreables. Et avec ces chanſons en la bouche, ils ſe divertiſſent quelquefois un demy jour, aſſis ſur de petis ſiéges, à voir rôtir leur poiſſon. Ils mettent auſſi des pois ou de menus caillous, comme les Virginiens, en des calebaſſes, par le milieu deſquelles ils font paſſer un baſton, qui leur ſert de manche. Et puis ils les font ſonner en les remuant. C'eſt ainſi qu'en ces quartiers les femmes appaiſent

& divertiſſent les enfans avec des jouëts & des ſonnettes. La plupart des chanſons des Caraïbes, qui ſont fort frequentes en leur bouche, ſont des railleries ſanglantes de leurs ennemis. Les autres ſont ſur des oiſeaus, ou ſur des poiſſons, ou ſur des femmes, & le plus communement ſur quelque badinerie. Et il y en a beaucoup qui n'ont ni rime ni raiſon.

Souvent auſſi nos Sauvages Antillois, joingnent la danſe à leur Muſique : Mais cette danſe eſt auſſi belle & auſſi bien reglée, que leur Muſique a de douceur & de juſteſſe. On voit une bonne partie de peuples Barbares s'adonner à cét exercice, avec une paſſion démeſurée, comme pour exemple les Breſiliens, qui au raport de Jean de Lery, danſent jour & nuit. Et nous avons déja dit, qu'il y en a beaucoup, qui font même conſiſter en danſes, leur imaginaire felicité de l'autre vie.

Mais les Caraibes, uſent particulierement de danſes dans leurs feſtins Solennels, en leur Carbet ou maiſon publique. Ces feſtins ſe font avec cet ordre. Quelques jours avant cette réjouïſſance publique, le Capitaine en avertit toutes les maiſons, afin que chacun ait à ſe trouver au Carbet, au jour aſſigné. Cependant, les femmes font une ſorte de boiſſon de Caſſaue rôtie, & mieus preparée que celle dont ils ſe ſervent à l'ordinaire. Et comme ils augmentent la doſe des ingrediens de cette boiſſon, elle a auſſi plus de force, & elle eſt capable d'enyvrer auſſi facilement que le vin. Les hommes de leur coſté vont à la peſche, où à la chaſſe des Lezards. Car pour les autres viandes, nous avons déja dit qu'ils n'en préparent point pour leur table, s'ils n'ont des étrangers à traitter. Au jour nommé, hommes & femmes ſe peignent le corps de diverſes couleurs & de diverſes figures, & ſe parent de leurs couronnes de plumes, de leurs plus belles chaines, & de leurs plus beaus pendans d'oreilles, colliers, bracelets, & autres ornemens. Les plus galans ſe frottent le corps d'une certaine gomme, & foufflent deſſus du duvet de divers oiſeaus. Enfin, ils ſe mettent tous ſur leur bonne mine, & s'efforcent de paroitre le plus qu'ils peuvent en cette ſolennité. Equippez de la ſorte, & ſe mirans en leurs plumes, ils viennent à l'aſſemblée. Les femmes y apportent le bruvage & les mets qu'elles ont preparez, & ſont extremément ſoigneuſes

neuſes qu'il n'y manque rien, qui puiſſe contribuer à la réjouïſſance. Nos Caraïbes employent tout ce jour, & la meilleure partie de la nuit à faire bonne chere, à danſer, à s'entretenir, & à rire. Et dans cette débauche, ils boivent beaucoup plus qu'à l'ordinaire: c'eſt à dire en un mot, qu'ils s'enyvrent: Les femmes même le font par galanterie. Lors qu'ils peuvent trouver du vin & de l'eau de vie, pour meſler dans cette feſte, ils ne s'y épargnent pas non plus, & s'en donnent au cœur joye. Si bien que ce que nous avons dit de leur ſobrieté ordinaire, n'a point de lieu dans ces rencontres, non plus que lors qu'ils ſe preparent à aller à la guerre, ou qu'ils en retournent. Quoy qu'au fonds ils n'aillent pas juſqu'à l'exté des Breſiliens, qui dans leur réjouïſſance, boivent deus ou trois jours entiers ſans ceſſer, & dans leur yvreſſe, ſe plongent en toutes ſortes de vices.

Leur yvrognerie & leurs débauches ſont fréquentes. Car ils en font. 1. Pour tenir leurs conſeils de guerre. 2. Lors qu'ils retournent de leurs expeditions, ſoit qu'ils y ayent reuſſi ou non. 3. Pour la naiſſance de leurs premiers enfans maſles. 4. Quand on coupe les cheveus à leurs enfans. 5. Quand ils ſont en âge d'aller à la guerre: 6. Pour abatre un jardin ſelon leur ſtile, c'eſt à dire, pour couper des bois, découvrir & défricher la terre, & la preparer pour un jardin: 7. Quand ils trainent à la mer un Vaiſſeau neuf. 8. Et quand ils ont été gueris de quelque maladie. Ils nomment ces Aſſemblées *Ouïcou*, & depuis qu'ils ont converſé avec les François, *Vin*.

Mais à l'oppoſite auſſi, tant leur humeur eſt en cela bizarre & contraire à ſoy même, ils ſont de grands & de ridicules jeuſneurs. Et 1. ils jeuſnent lors qu'ils entrent en adoleſcence. 2. Quand on les fait Capitaines. 3. A la mort de leurs Peres, ou de leurs Meres. 4. A la mort du Mary, ou de la Femme. 5. Lors qu'ils ont tué un Arouägue: jeuſne qui leur tourne à grand honneur.

CHA-

CHAPITRE DIXHUITIEME.

Du Traittement que les Caraïbes font à ceus qui les vont viſiter.

C'Eſt icy où nos Caraïbes trionſent en matiere de civilité pour des Sauvages. Car ils reçoivent avec toute ſorte de Courtoiſie & de temoignages d'affection, les Etrangers qui abordent en leurs Iles, pour leur y rendre viſite.

Ils ont des Sentinelles ſur le bord de la mer, dans la plupart des Iles qu'ils poſſedent tous ſeuls. Ces Sentinelles ſont placées ſur les montagnes, ou ſur les eminences qui découvrent loin en mer, & elles ſont poſées en telle ſorte, qu'elles ont la veuë ſur les lieus où il y a un bon moüillage pour les Navires, & une facile deſcente pour les hommes. Si toſt que ces gens apperçoivent un Navire, ou une Chalouppe venir à eus, ils en donnent avis à ceus des leurs qui leur ſont les plus proches. Et en moins de rien, vous voyez parêtre pluſieurs petis Canos ou vaiſſeaus, dans chacun deſquels il n'y a au plus que trois hommes, qui ſont députez pour venir reconnoitre qui vous êtes, & qui vous crient de loin, que vous ayez à le declarer. Car ils ne ſe fient pas au pavillon, parce que ſouvent ils y ont été trompez: & ils reconnoiſſent à la voix ſi l'on eſt François, Eſpagnol, Anglois, ou Hollandois. Sur tout on dit qu'ils reconnoiſſent les Anglois. On aſſure que les Breſiliens & les Peruviens ont l'odorat ſi ſubtil, qu'au flair ils diſcernent un François, d'avec un Eſpagnol.

Quand les Caraïbes ne ſont pas bien aſſurez qui l'on eſt, & qu'on deſcend à eus les armes à la main, & en poſture de leur malfaire, ils ſe mettent en défenſe, ſe ſaiſiſſent des avenuës les plus étroites de leurs terres, mettent des embuſcades dans les bois, & ſans qu'ils ſoient apperceus, ſuivent de l'œil leurs ennemis, ſe reculant par les voyes égarées, juſqu'à ce qu'ils ayent trouvé leur avantage, & qu'ils ayent uny toutes leurs forces. Et alors, ils décochent une greſle de fléches ſur ces enne-

ennemis. Puis ils les environnent, viennent aus mains, & les assomment avec leurs massuës. Ils font en quelques unes des Iles un gros, qui est par fois de quinze cens hommes, & davantage, à ce qu'il paroist; car on ne peut pas savoir assurément leur nombre, veu qu'eus-mêmes ne sachant pas conter, n'en ont pas la connoissance. Que s'ils se sentent pressez de leurs ennemis, ils se cachent facilement, & se glissent parmy les buissons herissez d'épines extremément piquantes, se coulant adroitement pas dessous: Ou bien ils grimpent des rochers inaccessibles à tous autres; Ou s'ils sont voisins de la mer, ils se jettent dedans, & plongent: puis vont sortir à cent, voire à deus cens pas loin du lieu où vous aviez la veuë. Et en suitte, ils se rallient ensemble aus rendez-vous qui leur sont connus, & viennent de nouveau à la charge, lors qu'on y pense le moins, & que l'on croit les avoir mis en déroute.

Mais quand ils reconnoissent que ceus qui abordent sont de leur amis, qui les viennent visiter, comme si ce sont des François ou des Hollandois, aprés leur avoir crié qu'ils sont les tres-bien venus, ils vont en partie à la nage au devant d'eus, entrent dans leur vaisseau, & lors qu'il approche de terre, s'offrent à les porter à bord sur leurs épaules, pour témoigner leur affection dés l'entrée. Cependant, le Capitaine luy même, ou son Lieutenant, vous attend sur le rivage. Et lors que vous mettez pied à terre, ils vous reçoit au nom de toute l'Ile, & vous fait compliment sur vôtre arrivée. Vous étes aussi-tost conduits en bonne compagnie au Carbet, qui est la maison de Ville, où les habitans de l'Ile, chacun selon l'âge & selon le sexe de leurs nouveaus hostes, viennent faire la bien-venuë. Le vieillard complimente & caresse le vieillard: le jeune homme & la jeune fille, font le même envers leurs semblables; & dans le visage de toute la troupe, on peut lire clairement, la satisfaction qu'ils ont de vous voir.

Mais le premier discours qu'ils vous tiennent, en vous abordant, est de vous demander vôtre nom, & puis, ils vous disent le leur. Et pour témoignage de grande affection, & d'amitié inviolable, ils se nomment eus-mêmes du nom de leurs hostes. Mais ils veulent pour la perfection de la ceremonie;

que celuy qu'ils reçoivent se qualifie aussi de leur nom. Ainsi ils font un échange de noms; Et ils ont la memoire si heureuse à retenir les noms de leurs amis & comperes, qu'au bout de dix ans ils s'en souviendront sans aucune équivoque, & reciteront quelque circonstance de ce qui s'est passé de considerable en leur derniere entreveuë. Que si on leur a fait present de quelque chose, ils ne manqueront pas de le ramentevoir, pour témoigner leur reconnoissance. Et si la chose est encore en être, ils la montreront à celuy qui la leur avoit auparavant donnée.

Aprés tous ces complimens de Sauvages, qu'ils vous ont faits d'abord, ils vous presentent des licts suspendus, qui sont fort nets & fort blancs, & qu'ils tiennent en reserve pour de pareilles rencontres. Ils vous prient de vous y reposer, & en suite ils vous apportent des fruits; & pendant que les uns pourvoyent au festin, les autres se tiennent auprés de vous, pour vous entretenir, observant toûjours le rapport de l'âge & du sexe.

Cét accueil, sera trouvé sans doute, bien plus raisonnable que celuy des Caraïbes du Continent Meridional, qui reçoivent leurs hostes d'une façon fort bizarre, & qui est semblable à celle que pratiquent les Canadiens. Car le Cacique de ces Caraïbes conduit en la maison publique, sans parler aucunement, celuy qui les vient voir; puis, on luy presente un siege & du Tabac, & on le laisse ainsi quelque tems sans luy dire mot, jusques à ce qu'il se soit reposé, & même qu'il ait achevé de humer son Tabac. Alors le Cacique approche & luy demande s'il est venu? L'autre répondant qu'ouy, il se sied prés de luy, & l'entretient. Puis aprés ceus du commun viennent, luy demandant en la même sorte, s'il est venu? Et luy ayant presenté à manger, ils s'entretiennent aussi fort agreablement. Or il est bien vray, que nos Caraïbes Insulaires pratiquent dans la reception de leurs hostes, envers ceus de leur Nation qui sont étrangers de leurs Iles, la même chose que les Caraïbes du continent: Mais quand ils reçoivent des François, & d'autres Européens, qui ne savent pas garder le silence si long-tems, ils parlent à eus, & les entretiennent d'abord, comme nous avons dit, s'acommodant à leur humeur,

meur, & contrevenant, pour leur complaire, aus regles de leurs propres ceremonies.

Mais, le feſtin qu'ils leur veulent faire eſt deſormais preparé. Voyons donc comme ils s'y gouvernent. Ils donnent à chacun ſa petite table, & ſes mets à part, comme les Chinois. Les uns apportent des Lezards rotis, les autres des Crabes fricaſſées: quelques uns des legumes: & d'autres des fruits; & ainſi du reſte. Pendant le repas, ils vous entretiennent, & vous ſervent avec un ſoin merveilleus. On ne leur ſauroit faire plus de plaiſir, que de bien boire & de bien manger, & ils ne ceſſent de vous en conjurer fort amiablement, de vous verſer à boire, & de prendre garde ſi chaque table eſt bien fournie. Il ne faut rien laiſſer dans le vaiſſeau en buvant, ſi vous ne voulez les mécontenter. Que ſi vous ne pouvez manger toute la Caſſave qu'ils vous ont donnée, il faut prendre le reſte ſur vous, & l'emporter; autrement, vous les deſobligeriez. Ainſi les Turcs, quand ils ſe trouvent aus tables de leurs amis, ont acoutumé de remplir leurs mouchoirs, & quelquefois les manches de leurs robes, de morceaus de viande & de pain, qu'ils emportent chez eus. Et parmy les grands Tartares, quand un convié ne peut achever toute la viande qui luy a été preſentée, il faut qu'il donne le reſte à ſon valet, pour le luy garder, ou bien qu'il l'emporte luy même en ſon eſcarcelle, où il ſerre auſſi les os, quand il n'a pas eu le tems de les bien ronger, afin de les achever aprés, tout à ſon aiſe. Mais parmy les Chinois, quand le convié s'en retourne chez luy, les ſerviteurs du conviant portent avec luy, les mets qui ſont reſtez ſur la table.

Trigaut l. 1. c. 7.

Busbequius, liv. 4.

Voyage de Rubruquis en Tartarie.

Aprés le repas, les Caraïbes vous ménent promener en leurs maiſons particulieres, & en leurs jardins, vous montrent leurs armes, leurs curioſitez, & leurs babioles, & vous font preſent de fruits, ou de quelques menus ouvrages de leur façon.

Que ſi l'on a envie de demeurer quelque tems avec eus, ils le tiennent à faveur & en ſont ravis, & jamais ils ne ceſſent de vous faire bon viſage, ni ne diminuënt leur bon traitement. Mais ſi l'on ſe veut retirer, ils témoignent de la triſteſſe de vôtre départ, & demandent ſi vous avez été mal-

traittez, pour vous en aller si toſt. Avec ce triſte viſage ils vous reconduiſent en grande troupe juſque au bord de la mer, & même vous portent dans la chalouppe, ſi vous le voulez ſouffrir. Et dans cét adieu, vous recevez encore de leur main des preſens de fruits, qu'ils vous preſſent fort d'accepter, diſant à ceus qui les veulent refuſer, *Compere, ſi tu n'en as pas beſoin pour toy-méme, tu les donneras à tes matelots.* Ils appellent ainſi, tous les ſerviteurs & domeſtiques de ceus à qui ils parlent.

Ce mot de *Matelot*, eſt commun auſſi entre les François habitans des Iles, pour ſignifier un Aſſocié. Et lors que deus habitans ont acheté, ou defriché une habitation enſemble, on dit qu'ils ſe ſont *enmatelotez*. On dit que les Breſiliens & les Canadiens, font auſſi quelques preſens en de pareilles rencontres. Et Tacite nous rapporte, que les anciens Allemans régaloient de leurs liberalitez les étrangers qui les alloient viſiter: Mais qu'ils demandoient reciproquement auſſi quelque choſe de leur part: En ceſte occaſion, les Caraïbes ſe montrent plus genereus: Car ils donnent ſans rien demander.

Au Livre des Mœurs des Anciens Allemans.

Mais ce ſeroit une incivilité, d'aller voir ces bonnes gens & de recevoir leurs courtoiſies, ſans leur faire auſſi preſent de quelque choſe. C'eſt pourquoy les étrangers qui les vont voir, ont toûjours quelques grains de Raſſade ou de Cryſtal, quelques hameçons, éguilles, épingles, ou petis couteaus, & autres menuës bagatelles. Et à la fin du repas ils mettent ſur la petite table, ſur laquelle ils ont mangé, quelques unes de ces choſes. Ceus qui ont preparé le feſtin, s'en tiennent recompenſez au centuple, & en témoignent une grande ſatisfaction, & une reconnoiſſance nompareille.

Juſques icy, nous avons repreſenté le bon accueil & l'agreable traittement, que les Caraïbes ont fait autrefois à quelques uns de leurs amis, ou Comperes comme ils parlent, de la Nation Françoiſe, & Hollandoiſe, qui les ont viſitez. Mais ils uſent d'autres Ceremonies en la reception des Etrangers de leur même Nation, ou de leurs Confederez, qui arrivent dans leurs Iles. Il y a en chaque Carbet un Sauvage, qui a la Commiſſion de recevoir les paſſans, & qui s'appelle *Nioüakaiti.* S'ils ſont du commun, il leur preſente des

ſiéges,

ſiéges, & de ce qu'il à de propre à manger, & ſur tout une Caſſave pliée en double, qui ſignifie qu'ils mangent ce qu'ils pourront, mais qu'il laiſſent le reſte.

Si ceus qui les vont voir, ou qui paſſent par occaſion, leur ſont plus conſiderables, comme parens, ou Capitaines, ils leur peignent les cheveus & en entrant & en ſortant, ils pendent des lits & les invitent à ſe repoſer, en leur diſant, *En Bouëkra*, voila ton lict. Ils leur preſentent auſſi des *Matoutou*, qui ſont de petites tables tiſſuës de jonc, ou de feüilles de Palme ou de Latanier, comme nous l'avons déja dit, ſur leſquelles ils poſent des viandes & des Caſſaves non pliées en deus, mais étenduës. Les femmes les mettent à leurs pieds: Et les hommes ſe preſentant tout debout, font la civilité, & montrent ce qui a été apporté, en diſant, *En yérébali*, voila ton manger. Apres les femmes apportent des calebaſſes pleines de *Ouïcou*, & leur font boire à même. Puis les ayant poſées devant eus contre terre, le mary qui eſt derriere elles, fait encore civilité, en diſant *En bâtoni*, voila ton bruvage. Et l'autre répond à ces deus complimens *Yao*, c'eſt à dire, Bien, *ou grand mercy*. La Caſſave dépliée veut dire, Mange ton ſoul, & emporte le reſte. A quoy ils ne manquent. Quand ils ont bien diſné ſans eſtre interrompus de perſonne, chacun les vient ſaluer l'un apres l'autre, en luy diſant *Halea-tibou*, c'eſt à dire ſois le bien venu. Mais les femmes ne ſe meſlent pas beaucoup dans cette ceremonie. Pour eus, quand ils s'en veulent aller, ils vont dire adieu à tous en particulier: Ce qu'ils expriment par le mot de *Huichan*, en leur langage.

CHAPITRE DIXNEUVIÈME.

De ce qui tient lieu de Police chez les Caraïbes.

IL y a en chaque Ile des Antilles habitées par les Caraïbes, pluſieurs ſortes de Capitaines. 1. Capitaine de Carbet, ou de Village, qu'ils nomment *Tiouboutouli hauthe*. C'eſt quand un homme a une famille nombreuſe, & qu'il ſe retire à lécart des autres avec elle, & bâtit des caſes pour la loger, & un Carbet où elle s'aſſemble quelquefois toute, pour ſe réjoüir, ou bien pour traitter des affaires qui touchent leur Communauté. Il eſt donc à cauſe de cela, nommé Capitaine de Famille, ou de maiſons. 2. Capitaine de Piraugue, c'eſt à dire, ou celuy à qui appartient le vaiſſeau, ou celuy qui y commande quand on va en guerre, & ils ſont nommez *Tiouboutouli Canâoa*. 3. Entre ceus qui commandent chaque vaiſſeau en particulier, ils ont encore un Amiral ou un General de mer, qui commande à toute la Flotte. Ils le nomment *Nhalenè*. Enfin ils ont le grand Capitaine, qu'ils appellent *Ouboutou*, & au plurier *Ouboutounum*. C'eſt le même que les Eſpagnols nomment *Cacique*, comme quelques autres Indiens, & quelquefois auſſi nos Sauvages par imitation. Il eſt toute ſa vie, depuis qu'il eſt éleu à cette charge, le General de leur armées, & on luy fait toujours grand honneur. Il convoque les aſſemblées du Carbet, ſoit pour les rejouiſſances publiques, ſoit pour les deliberations de la guerre. Et il marche toujours accompagné de toute ſa maiſon, & d'autres gens qui luy veulent faire honneur. Ceus qui ont le plus de ſuite, ſont les plus conſiderez. Si quelcun ne luy porte pas le reſpect qu'il luy doit, il a droit de lever la main ſur luy pour le frapper. Il n'y en a que deus au plus dans une Ile, comme à la Dominique. Ordinairement ils ſont auſſi les Amiraus quand la Flotte marche. Ou bien c'eſt quelque jeune homme qui pretend à la charge, & qui ſe veut ſignaler en cette occaſion.

On

On parvient à cette charge par election. Et on ne peut être éleu que l'on nait tué plusieurs Arouâgues, ou pour le moins un Chef. Les fils ne succedent pas plutôt que les autres à la charge de leurs Peres, s'ils n'en sont dignes. Quand le Grand Capitaine parle, chacun fait silence. Et quand il entre au Carbet, chacun se retire pour luy faire place. Il a aussi toujours la premiere, & la meilleure part du festin. Le Lieutenant de ce Capitaine se nomme en Sauvage, *Ouboutou mali arici*, c'est à dire proprement la trace du Capitaine, ou ce qui paroit aprés luy.

Aucun de ces Chefs ne commande à toute la Nation, & n'a d'empire sur les autres Capitaines. Mais quand les Caraïbes vont à la guerre, ils choisissent de tous les Capitaines, un General d'Armée, qui fait la premiere attaque: Et la Campagne étant finie, il n'a nulle autorité que dans son Ile. Il est bien vray, que s'il a genereusement réüssy dans son entrepriſe, il est toujours fort consideré dans toutes les Iles. Mais autrefois, avant que le commerce que les Caraïbes ont avec les étrangers eust alteré la plus grand' part de leur ancienne police, il y avoit bien du mystere, & bien des conditions, pour obtenir ce degré d'honneur.

Il falloit premierement, que celuy qu'on élevoit à cette Dignité, eust fait plusieurs campagnes à la guerre, & qu'au feû de toute l'Ile dont il devoit être éleû Capitaine, il s'y fust porté courageusement & vaillammant. Aprés cela, il luy étoit neceſſaire d'être si agile & si leger à la courſe, qu'il surmontaſt en cét exercice tous les competiteurs qui s'y presentoient avecque luy. En troisiéme lieu, le prétendant au Generalat de l'Ile, devoit emporter l'avantage à nager & à plonger, sur tous les autres aſpirans. Pour la quatriéme condition, il falloit qu'il portaſt un fardeau d'une telle peſanteur, que tous ceus qui briguoient avecque luy, n'en puſſent soutenir le poids. Enfin, il étoit obligé à donner de grandes preuves de ſa conſtance. Car on luy déchiquetoit cruellement les épaules & les mammelles avec une dent d'Agouty. Même ſes plus grands amis, luy faiſoient de tres-vives & profondes inciſions en divers endroits du corps. Et le miſerable qui vouloit obtenir cette charge, devoit endurer tout cela, ſans faire

faire parêtre le moindre ſigne de reſentiment & de douleur. Au contraire, il faloit qu'il montraſt un viſage ſatisfait & riant, comme s'il eût été le plus content & le plus aiſe du monde. On ne s'etonnera pas tant que ces Barbares ſouffriſſent un traittement ſi cruel, pour aquerir quelque dignité, lors qu'on ſe repreſentera que les Turcs ne ſe montrent quelquefois pas moins cruels envers eus-mémes, par une pure galanterie, & comme pour un ſimple divertiſſement. Temoin ce que Busbequius nous rapporte au quatriéme livre de ſes Ambaſſades; Ce qui ſeroit trop long à reciter en cét endroit.

Pour revenir aus Antillois, cette ancienne ceremonie qu'ils obſervoient en l'élection de leurs Chefs, ſemblera ſans doute, comme elle l'eſt en effet, étrange & Sauvage. Mais il ſe trouve parmy d'autres Nations quelque choſe de ſemblable. Car au Royaume de *Chili*, on élit pour Souverain Capitaine, celuy qui peut porter le plus long-tems un gros arbre ſur ſes épaules. Au païs de *Wiapaco*, vers la grande Riviere des Amazones, pour être fait Capitaine, il faut endurer, ſans crier, ſans faire la grimace; ni branler, neuf furieus coups de houſſine de chaque Capitaine, à trois diverſes fois. Mais ce n'eſt pas tout. Il faut encore ſouffrir d'être dans un lict de cotton au deſſus d'un feu de feüilles vertes, qui ne rend que de la fumée épaiſſe, laquelle montant en haut incommode beaucoup, comme l'ont peut penſer, le miſerable qui eſt ſi sôt que de s'y expoſer. Et il eſt obligé à demeurer là, juſqu'à être évanouï & à demy-mort. C'eſt avoir une merveilleuſe envie d'être Capitaine. Autrefois même, parmy les Perſes, on demandoit à ceus qui vouloient être admis dans la confrerie du Soleil, des preuves de leur conſtance, en quatrevints ſortes de tourmens. Les Breſiliens, ſans y faire tant de façon, éliſent pour leur General, celuy qui a le plus pris, & le plus tué d'ennemis. Et à preſent auſſi, en quelques unes des Antilles, les Caraïbes ſe rient eus-mémes de leurs anciennes ceremonies, en l'élection de leur Capitaine. Et parce qu'ils ont remarqué que leurs voiſins tiennent pour ridicules ces façons de faire, ils ſe contentent de choiſir pour Chef celuy qui s'étant porté vaillammant dans les guerres, con-

Vincent le Blanc, 3. part. chap. 7.

Voyages de Moquet, l. 2.

De Lery chap. 14.

contre leurs ennemis, s'eſt aquis la reputation de brave & de courageus.

Dés que le Cacique eſt reçeu dans la charge, il ſe voit extrémement honoré de tous. On ne paroiſt devant luy qu'avec un grand reſpect. Et jamais perſonne ne parle, s'il ne l'interroge, ou ne le luy commande. Que s'il arrive à quelcun de ne pouvoir tenir ſa langue, on entend les autres luy crier à l'heure même, *Cala la Bocca*, qu'ils ont apris de l'Eſpagnol Mais ce n'eſt pas tout que de ſe taire en la preſence de leur Chef. Ils ſont tous fort attentifs à ſon diſcours, le regardent quand il parle, & pour témoigner, qu'ils approuvent ce qu'il dit, ils ont acoutumé de faire un ſoûris, acompagné d'un certain *Hun-hun*.

Ces marques d'honneur n'ont rien du tout de Sauvage, & qui ne ſoit reçeu preſque par tout l'univers. Mais les Maldivois ont une façon d'honorer bien particuliere : Car comme ils eſtiment une action de mépris de paſſer derriere une perſonne, auſſi pour luy témoigner une grande déference, ils prennent leur paſſage devant ſes yeus, & ſe baiſſant le corps, diſent en paſſant, *Ne vous déplaiſe*. Les yuncas, peuples de l'empire du Perou, pour témoigner le reſpect qu'ils portoient à leur Dieu, entroient dans ſon Temple à reculons, & en ſortoient tout de même ; Tout au contraire de ce que nous pratiquons dans nos viſites & dans nos civilitez ordinaires. Les Turcs, eſtiment la main gauche la plus honorable parmy les gens de guerre : les Javans croyent qu'on ne ſe peut ſoumettre & avilir davantage qu'en ſe couvrant la teſte : Ce qui ne ſe raporte pas mal à ce que Saint Paul dit de l'homme qui fait oraiſon, ou qui profetiſe ayant la teſte couverte. Les Japonois tiennent pour une grande incivilité, de recevoir étant debout céus que l'on veut honorer. Ils s'aſſayent, & déchauſſent leur ſouliers lors qu'ils veulent faire honneur à quelcun. Au Royaume de Gago en Afrique, tous les ſujets parlent à genous au Roy, ayant en leurs mains un vaſe plein de ſable, qu'ils ſe jettent ſur la teſte. Les Négres du païs d'Angole ſe couvrent auſſi de terre, quand ils rencontrent leur Prince, comme pour témoigner qu'ils ne ſont devant luy que poudre & cendre. Les Maronites du Mont

Voyez Picard, Linſcot, Garcilaſſo, des Hayes, & autres.

1 Cor. 11.

Liban rencontrant en face leur Patriarche, se prosternent à ses pieds pour les baiser. Mais luy les relevant aussi-tôt, leur presente la main, laquelle ils saisissent à deus mains, & l'ayant baisée, la portent sur leur teste. Mais ceus du détroit de Sunda ont une coutume tout à fait étrange. C'est que pour faire honneur à leurs Superieurs, ils leur prennent en main le pied gauche, & leur frottent doucement la jambe depuis le pied jusqu'au genou : Et en suite, ils leur frottent de même le visage jusques par dessus la teste. Jugez si cette action-là seroit estimée fort respectuëuse en ces quartiers. Tout cela montre que l'honneur mondain, qu'el qu'il puisse être, hors la vertu, ne consiste au fonds, que dans l'opinion & dans la coutume, qui different, & qui bien souvent se choquent, selon la diversité & la contrarieté du caprice des Nations.

Pour revenir au Capitaine de nos Caraïbes, son office est de prendre les resolutions pour le tems de la guerre, d'en ordonner les preparatifs, & d'y aller à la teste de ses Compagnies. C'est aussi luy qui convoque les assemblées de son Ile, & qui commande les reparations du Carbet, qui est la maison où l'on s'assemble pour prendre les resolutions sur toutes les affaires publiques. Enfin, c'est luy qui dans les occasions, répond au nom de toute l'Ile, & qui prescrit les jours de divertissement & de rejoüissance, dont nous avons déja parlé.

La Justice, chez les Caraïbes, n'est point exercée par le Capitaine, ni par aucun Magistrat : Mais tout de même que parmy les *Toupinambous*, celuy qui se tient offensé entr'eus, tire de son adversaire telle satisfaction que bon luy semble, selon que la passion le luy dicte, & que sa force le luy permet. Le public ne s'interesse point dans la recherche des crimes. Que si quelcun d'eus souffre un tort ou un affront, sans s'en venger, il est m'epriſé de tous les autres, & tenu pour un lâche, & pour un homme sans honneur. Mais, comme nous avons dit ailleurs, leurs divisions & leurs querelles sont fort rares.

Un Frere venge son Frere & sa Sœur, un Mary sa Femme, un Pere ses enfans, les enfans leur Pere. Ainsi tuez, ils sont bien

bien tuez, par ce que ça été pour tirer raiſon. Pour prevenir cela, ſi un Sauvage de quelque Ile a tué un autre Sauvage, crainte d'eſtre tué en revanche par les parens du mort, il ſe ſauve dans une autre Ile, & s'y habituë. Ceus qu'ils croyent Sorciers, ne la font pas longue parmy eus, quoy que bien ſouvent, il y ait plus d'imagination que de verité.

Si les Caraïbes ſoubçonnent quelcun de leur avoir derobé quelque choſe, ils taſchent de l'attraper, & de luy faire des taillades, ou de couteau ou de dent d'Agouty, ſur les épaules, pour marque de ſon crime & de leur vengeance. Ces dens d'Agouty, font en pluſieurs occaſions chez les Caraïbes, l'office de nos raſoirs. Et en effet elle ne ſont guére moins tranchantes & moins affilées. Ainſi les anciens Peruviens & les Canariens n'ayant pas encore l'invention de nos ferremens, ſe ſervoient de certaines pierres à feu, comme de ciſeaus, de lancettes, & de raſoirs.

Le mary, ne ſouffre point que ſa femme viole impunément la foy conjugale: mais il s'en fait luy-même la juſtice, comme nous le dirons plus particulierement au Chapitre des Mariages. Mais ils ne ſavent ce que c'eſt que de punir publiquement, & par forme de juſtice. Et ils n'ont pas méme de mot en leur langue, pour ſignifier *Juſtice* ou *Iugement*. *Plutarque en la vie de Solon.*

CHAPITRE VINTIÉME.

Des Guerres des Caraïbes.

C'Eſt ordinairement dans leurs feſtins publics, que les Caraïbes prennent leurs reſolutions de faire la guerre. Ce qui n'eſt pas particulier à leur Nation: car les Breſiliens & les Canadiens en font de même. Et afin qu'on ne penſe pas qu'il ne ſe trouve rien de tel que chez les Sauvages, Herodote & Strabon nous témoignent, qu'autrefois les Perſes conſultoient de leurs affaires les plus importantes dans leurs banquets, & lors qu'ils avoient la teſte pleine de vin. Et non ſeulement les Perſes: mais pluſieurs Nations Gréques tenoient leurs Conſeils à table, ſi nous en croyons Plutarque. Ce que font encore aujourd'huy les Chinois, au rapport des Hiſtoriens.

Livre 1. & l. 15.

Livre 3. des propos de table, queſt. 2. Trigaud liv. 1. c. 7.

Mais pour venir au détail des Conſeils de guerre de nos Caraïbes, quand ils commencent à avoir le cerveau échauffé de leur boiſſon, une Vieille entre dans leur aſſemblée avec une mine dolente & un maintien triſte, & les larmes aus yeus, demande audience. Ce qui luy eſtant facilemect accordé, à cauſe du reſpect & de la reverence que l'on porte à ſon âge: d'une vois plantive & entre coupée de ſoupirs, elle repreſente les dommages que toute la Nation a receus des Arouâgues, leurs anciens & capitaus ennemis. Et aprés avoir fait un denombrement des plus grandes cruautez, qu'ils ont autrefois exercées contre les Caraïbes, & des vaillans hommes qu'ils ont tuez ou pris captifs dans les batailles, qui ſe ſont données entr'eus, elle deſcend en particulier, à c'eus qui de fraiche datte ont eſté faits priſonniers, maſſacrez, & mangez, dans les dernieres rencontres; Et enfin, elle conclud, que ce ſeroit à leur Nation une lâcheté honteuſe & inſupportable, s'ils ne prenoient la vengeance de tous ces maus, imitant la generoſité de leurs Predeceſſeurs, braves Caraïbes, qui n'ont rien eu en plus grande recommandation, que de tirer raiſon de injures qu'ils avoient receuës: Et qui aprés avoir ſecoüé le joug

que

que les Tyrans leur vouloient imposer pour asservir leur ancienne liberté, ont porté tant de fois leurs armes victorieuses dans les terres de leurs ennemis, qu'ils ont poursuivis avec la fléche & le feu jusques sur leurs plus hautes montagnes, les ayant contraints de se retirer dans le creus le plus profond des Abymes, dans les ouvertures des rochers, & dans l'horreur des Forets les plus épaisses: avec tant d'heureus succés, que même à present, ils n'oseroient plus paroitre sur les costes de leurs Mers, & ne sauroient trouver de demeure si écartée, où ils se puissent tenir à couvert contre les attaques des Caraïbes; la frayeur & l'épouvantement les ayant saisis aprés de si grandes victoires. Qu'il faut donc courageusement pour suivre cette pointe, & ne se point relâcher, que cette race ennemie ne soit tout à fait exterminée.

Aussi-tost que le discours de la vieille est finy, le Capitaine harangue sur le même sujet, pour émouvoir davantage les Esprits: aprés quoy, on voit toute l'assemblée applaudir unanimement à sa proposition, & donner toutes sortes de signes qu'ils reconnoissent la justice de la cause. Et dés ce moment, estant animez par les paroles qu'ils viennent d'entendre, ils ne respirent plus que le sang & le carnage. Le Capitaine, jugeant bien par l'applaudissement de toute l'assemblée, & par ses gestes & sa contenance, qu'elle conclud à la guerre, bien qu'elle ne le dise pas par ses paroles, il en fait, à l'heure même l'ordonnance, & limite le tems de l'entrepriſe par quelques-unes de leurs façons de conter, comme nous l'avons décrit dans le Chapitre de leur simplicité naturelle. Il faut remarquer icy, qu'ils prennent ces resolutions sanglantes estant yvres; & aprés que le Diable les a tourmentez pour les y porter, comme nous l'avons touché cy dessus.

Dés le lendemain de cette assemblée, on ne voit & on n'entend en tous les quartiers de l'Ile, que les preparatifs à la guerre. Les uns polissent leurs arcs: les autres mettent en état leurs massuës: les autres préparent, aiguisent, & envenimment leurs fléches: les autres, enfin, dressent & agencent leurs Piraugues. Les femmes de leur costé, travaillent à disposer & à amasser les vivres necessaires pour l'armée.

Et au jour préfix chacun ſe trouve ſans manquer au bord de la mer, avec tout ſon équipage, pour l'embarquement.

Ils ſe fourniſſent tous d'un bon arc, & d'un gros trouſſeau de fléches qui ſont faites d'un certain petit roſeau poly, armé d'un fer par le bout, ou d'un os de queuë de raye, dentelé & extremement piquant. C'eſt auſſi de cela que les fléches des Breſiliens ſont armées. Mais les Caraïbes ajoûtent aus leurs, pour les rendre plus redoutables, un poiſon ſouverainement mortel, compoſé de jus de Mancenilles, & d'autres venins, la moindre égratignure qu'elles font, eſt une bleſſure mortelle. Il a eſté juſques cy impoſſible, de tirer d'eus le ſecret de cette compoſition. Ils portent auſſi chacun cette épée de bois qu'ils nomment *Boutou*, ou pour mieus dire, cette maſſuë puiſſante, qui leur tient lieu d'épée, & dont ils s'eſcriment à merveilles. Ce ſont-là toutes leurs armes: car ils ne ſe couvrent point de Rondaches, comme les *Taupinambous*; mais leurs corps demeurent tout à nud.

De Lery chap. 14.

Aprés le ſoin de leurs armes, ils prennent celuy de leurs munitions de bouche, & portent en leurs vaiſſeaus, de la Caſſave, du poiſſon roſty, des fruits, & particulierement des Bananes, qui ſe gardent long-tems, & de la farine de Manioc. Les Icaques dans leur guerre ne ſe donnent pas cette peine. Et ce qu'ils pratiquent en ce point, leur eſt tout particulier, & merite que l'on en parle. Car ils ſe paſſent de ſi peu de choſe pour leur nourriture, & ſe plaiſent ſi fort à vivre de certaines prunes, qui croiſſent en abondance en leurs quartiers, & dont ils portent même le nom *d'Icaques*, que quand ils vont à la guerre, on ne les voit jamais porter de proviſion de bouche avec eus.

De Lery chap. 14.

Nos Sauvages Antillois, auſſi bien que ceus du Breſil, menent à la guerre quelques femmes avec eus, pour faire leur cuiſine & pour garder leurs Piraugues ou vaiſſeaus de mer, quand ils ont fait leur deſcente. Ils attachent fermement à ces Piraugues leurs armes & leurs munitions de bouche. De ſorte que ſi le vaiſſeau vient à renverſer, ce qui arrive aſſez ſouvent, ils le remettent ſur ſon aſſiette, ſans rien perdre de ce qui eſt dedans. Et dans ces rencontres, eſtant ſi bons nageurs que nous les avons repreſentez, ils ne ſe trouvent point

Chap. 13.

point en peine de leurs perſonnes ; & ils ſe ſont quelquefois moquez des Chreſtiens, qui ſe rencontrant prés d'eus en ces occaſions, ſe mettoient en devoir de les ſecourir. C'eſt ainſi que les Toupinambous ſe rioient un jour de nos François, en une ſemblable aventure, comme le recite Jean de Lery. Les voiles des vaiſſeaus des Caraïbes ſont de toile de cotton, ou d'une eſpece de natte tiſſuë avec des feüilles de Palme. Ils ſavent admirablement bien ramer avec de certains petis avirons, qu'ils pouſſent d'une viteſſe nonpareille. Ils menent auſſi quelques Canots, qui ſont leurs plus petis vaiſſeaus, pour accompagner leurs Piraugues. *Chap. 12.*

Leur coutume eſt de marcher d'Ile en Ile pour s'y raffraichir, & ils ont à cét effet des jardins, en celles là même qui ſont deſertes & inhabitées. Ils deſcendent auſſi dans les Iles de leur Nation, pour joindre à leurs troupes, en chemin faiſant, tous ceus qui ſont en état de les accompagner. Et ainſi ils groſſiſſent leur armée, & avec cét équipage, ils ſe vont rendre ſans bruit, ſur les Frontieres.

Lors qu'ils marchent le long des coſtes, & que le ſoir eſt venu, ils mettent leur vaiſſeau ſur le ſable, & font en une demye heure leur logement ſous quelque arbre, avec des feüilles de Baliſier ou de Latanier, qu'ils attachent enſemble ſur des gaules, ou ſur des roſeaus, ſoutenus par quelques fourches plantées en terre, & pour ſervir de fondement à ce petit couvert, & pour ſuſpendre leurs lits. Ils appellent ces logemens faits à la haſte, *Aioupa*.

Le Legiſlateur de Lacedemone avoit defendu, entre autres choſes, de faire ſouvent la guerre contre mêmes ennemis, de peur de les aguerrir. Mais les Caraïbes ne ſuivent pas ces maximes, & n'apprehendent pas un pareil inconvenient. Car ils font toujours la guerre à la même Nation. Leur anciens & irreconciliables ennemis, ce ſont les *Aroüacas*, *Aroüaques*, ou *Aroüagues*, qui eſt le nom qu'on leur donne le plus communement dans les Iles, bien que quant aus Caraïbes, ils les appellent *Aloüagues* : léquels demeurent en cette partie de l'Amerique Meridionale, qui eſt connuë dans les Cartes ſous le nom de Province de *Guyana* ou *Guayana*, guére loin des bords des rivieres, qui deſcendent de cette Province pour *Plutarque en la vie de Lycurgue.*

ſe

ſe rendre en la mer. Le ſujet de l'inimitié immortelle de nos Caraïbes Inſulaires contres ces Peuples, a eſté déja touché au Chapitre de l'Origine des Caraïbes, aſſavoir, que ces Arouägues ont cruellement perſecuté les Caraïbes du Continent leurs voiſins, Confreres de nos Inſulaires, & de la même Nation qu'eus. Et qu'ils leur ont livré continuellement des guerres ſanglantes pour les exterminer, ou, tout au moins, pour les chaſſer de leurs demeures. Ce ſont donc ces Arouägues, que nos Antillois vont chercher en leur païs ordinairement une fois ou deus par an, pour en tirer toute la vengeance que leur fureur eſt capable de leur dicter. Et il faut remarquer que de leur coſté, les Aroüagues ne vont jamais attaquer les Caraïbes Inſulaires dans leurs Iles, depuis qu'ils ſe ſont retirez de celle de Tabago, qui étoit la plus voiſine de leur Terre, mais qu'ils ſe tiennent ſur la ſimple defenſive; Au lieu qu'ils ſont aſſurez de voir plus ſouvent chez eus nos Sauvages, qu'ils n'auroient à ſouhaiter, bien que de la derniere des Antilles qui eſt Sainte Croix, en côtoyant, comme ils ont coutume de faire, toutes les autres Iles, dans léquelles ils ont des jardins ou des Colonies, juſques aus terres de Aroüagues, il y ait environ trois cens lieuës de chemin.

Arrian & Quinte Curſe Iuſtin. liv. 9.

La grande generoſité du grand Alexandre le portoit à dire, qu'il ne falloit pas dérobber la victoire: Mais Filippe, d'une autre humeur que ſon fils, eſtimoit qu'il n'y avoit jamais de honte à vaincre, de quelque faſſon que ce puſt eſtre. Nos Caraïbes, avec la plupart des Ameriquains, ſe trouvent dans le même ſentiment. Car ils font toutes leurs guerres par ſurpriſe, & ne tiennent pas à deshonneur de s'y ſervir de la faveur des tenebres. Bien au contraire des Icaques, qui s'eſtimeroient flétris en leur reputation, ſi lors qu'ils arrivent dans les terres de leurs ennemis, ils ne les envoyoient avertir de leur venuë & ſommer de ſe mettre ſous les armes pour les recevoir. Les Arraucains qui ſont voiſins du gouvernement de Chili, Peuple belliqueus, & que l'Eſpagnol n'a pû domter juſques icy, en ayant eſté même ſouvent vaincu, font encore bien davantage. Car quand ils veulent combatre cét ennemy, ils luy font denoncer la guerre par des Héraus & luy en-

Garcilaſſo l. 5. chap. 12.

„voyent dire, Nous t'irons trouver dans tant de Lunes:

„Tien

„ Tien toy preſt. Et ainſi les Yncas, Rois du Perou, n'entreprenoient aucune guerre, qu'auparavant ils n'en avertiſſent leurs ennemis, & ne la leur declaraſſent par deus ou trois fois. Ce qui fera voir, en paſſant, que Leſcarbot s'eſt trompé dans ſon Hiſtoire de la Nouvelle France, lors qu'il a dit que tous les Indiens Occidentaus univerſellement, font leurs guerres par ſurpriſe.

Les Caraïbes ont cette imagination, que la guerre qu'ils commenceroient ouvertement ne leur reüſſiroit pas. De ſorte qu'aprés avoir fait leur deſcente chez les Aroüagues, s'ils ſont découverts, avant que de donner le premier choc, ou qu'un chien, par maniere de dire, ait abbayé contr'eus, tenant cela pour mauvais augure, ils remontent tout froidement dans leurs vaiſſeaus, & retournent en leurs Iles, remettant la partie à une autre fois.

Mais s'ils ne ſont point apperceus, ils donnent vivement ſur leurs ennemis, & les vont chercher en leurs Cabanes. Que s'ils ne les peuvent pas aiſément aborder, & qu'ils les trouvent trop bien retranchez & fortifiez dans quelques maiſons munies de bonnes paliſſades, d'où ils décochent leurs fléches avec avantage: ils ont acoutumé de les contraindre d'en ſortir, en y jettant le feu avec leurs fléches, au bout déquelles ils attachent du cotton allumé. Et ces fléches eſtant pouſſées ſur les toits, qui ne ſont que d'herbes, ou de feüilles de Palme, les enflamment auſſi-toſt. Ainſi les Aroüagues ſont obligez de ſortir de leurs tanieres, & de rendre combat en pléne campagne; ou bien de prendre la fuite, ſi leur courage ne leur permet pas de faire teſte aus ennemis. Quand nos Sauvages les ont de cette ſorte attirez au champ de bataille, ils tirent premierement contr'eus toutes leurs fléches. Et aprés avoir épuiſé leurs Carquois, ils ont recours au Boutou, & font d'étranges effets avec cette épé de bois, ou plutoſt avec cette maſſuë: Ils ne font que ſauteler en combattant, pour donner moins de loiſir à l'ennemy de les mirer. Les armes à feu, particulierement les canons, qui font tant de bruit & tant d'effet, ſur tout lors qu'ils ſont chargez de clous, de chaines, & d'autres ferrailles, leur ont abbatu le courage, quand ils ont affaire avec nous, & leur font apprehender l'approche

de nos navires & de nos forts. Mais bien qu'ils ne prenent pas d'Opium, pour oſter le ſentiment, avant que d'aller au combat, comme les Turcs & les Indiens Orientaus de Cananor: & qu'ils ne ſe nourriſſent pas de Tygres ni de Lions, pour ſe rendre plus courageus, comme le Peuple du Royaume de Narſingue vers Malabar, toutefois quand ils combattent armes égales contre les Aroüagues, & qu'ils ont commencé la bataille, principalement s'ils ſont animez par quelque heureus ſuccés, ils ſont hardis comme des Lions, & rien n'eſt capable de leur faire lâcher le pied: mais ils veulent vaincre ou mourir. Ainſi en faiſoient les Sauvages belliqueus du païs de Cartagene eſtans attaquez par les Eſpagnols. Car ils ſe precipitoient au combat de telle furie, hommes & femmes, qu'une de leurs filles, coucha pluſieurs Eſpagnols ſur la place avant que d'être tuée. On dit auſſi que les Mexicains & les Canadiens ſe font plutoſt tailler en pieces, que de ſe laiſſer prendre au combat.

Voyages de Villamont l. 2. Paludanus chez Linſcot, chap. 76. & Vincent le Blanc. Linſcot & de Laet.

Acoſta & le Jeune.

Si les Antillois peuvent avoir en vie quelcun de leurs ennemis, ils le lient & l'enménent captif en leurs Iles. Que ſi quelcun de leurs gens tombe mort ou bleſſé dans le champ de bataille, ce leur ſeroit un reproche eternel & inſupportable, de le laiſſer au pouvoir de l'ennemy. Et c'eſt pourquoy ils ſe jettent de furie au milieu des plus grands dangers, & teſte-baiſſée percent d'un commun effort, tout ce qui leur fait reſiſtance, pour enlever les corps de leurs camarades, & les ayant arrachez par force d'entre les mains des ennemis, les porter en leurs vaiſſeaus.

Aprés que la bataille eſt finie, nos Sauvages ſe retirent au bord de la mer, ou dans quelque Ile voiſine. Et s'ils ont reçeu quelque notable perte par la mort de quelques uns de leurs Chefs, ou de leurs plus vaillans ſoldats, ils font retentir l'air d'hurlemens & de cris épouvantables, avant que de remonter en leurs vaiſſeaus: Et meſlant une infinité de larmes au ſang de leurs morts, ils les couchent pitoyablement en leurs Piraugues, & les accompagnent de leurs regrets & de leurs ſoupirs juſques aus premieres de leurs terres.

Que s'ils ont eu la victoire, ils ne s'amuſent pas à couper les teſtes de leurs ennemis tuez, à les porter en trofée, & à depoüil-

depoüiller ces pauvres corps de leur peau, pour la faire ſervir d'étendart à leurs triomfes, comme font les Canadiens : & comme le pratiquoient autrefois les Scythes, ſur le témoignage d'Herodote, & même nos vieus Gaulois, ſi nous en croyons Tite Live. Les Caraïbes ſe contentent de jetter des cris de joye ſur les corps des Aroüagues, & de faire éclatter ſur leurs rivages des tons d'alégreſſe, comme pour inſulterà cette terre ennemie, avant que de la quitter. Mais aprés qu'ils ont répandu ſur ce païs étranger une partie de leurs chanſons triomfales, ils remontent en diligence dans leurs vaiſſeaus, pour porter le reſte dans le ſein de leur patrie. Et ils emmenent bien garottez les pauvres Aroüagues qu'ils ont pris en vie, pour en faire chez eus la curée, que le Chapitre ſuivant va repreſenter. *Liv. 4. liv. 10.*

Le but qu'ils ont en cette guerre, n'eſt pas de ſe rendre maitres d'un nouveau païs, ou de ſe charger des dépoüilles de leurs ennemis : Mais ils ne ſe propoſent que la ſeule gloire de les vaincre & d'en triomfer, & le plaiſir d'aſſouvir ſur eus la vengeance qu'ils reſpirent, des torts qu'ils en ont reçeus.

Nos Caraïbes n'ont, aprés les Aroüagues, qu'ils nomment ſimplement *Etoútou*, c'eſt à dire *Ennemis*, aucuns plus grands ennemis que les Anglois, qu'ils appellent *Etoútou Noubi*, c'eſt à dire *Ennemis contrefaits*, à cauſe qu'ils ſont vétus. Cette inimitié a pris ſon origine de ce que les Anglois, ſous le pavillon des autres Nations, ayant attiré pluſieurs des Caraïbes dans leurs vaiſſeaus, où au commencement ils les avoient amadoüez & alléchez par mille careſſes & petis preſens, & ſur tout avec de l'eau de vie, qu'ils ayment extremement : lors qu'ils virent que leur vaiſſeau étoit remply de ces pauvres gens, qui ne penſoient à rien moins qu'à une pareille perfidie, ils levérent l'ancre, & porterent les Caraïbes, hommes, femmes, & enfans, en leurs terres, où juſqu'à preſent ils les tiennent eſclaves. On dit qu'à limitation des Eſpagnols, ils ont fait ce lâche trait en pluſieurs Iles. C'eſt ce qui eſt cauſe qu'ils haïſſent à mort les Anglois, & qu'ils ne peuvent ſeulement ouïr parler leur langue. Juſques là même, que ſi un François ſe ſert de quelques termes Anglois en ſon diſcours, il atire ſur ſoy leur inimitié. Auſſi à leur tour, &

par droit de repreſailles, ils ont fait ſouvent des deſcentes dans les Iles de Montſerrat, d'Antigoa, & en d'autres qui ſont occupées par les Anglois. Et aprés avoir brûlé quelques maiſons, & pillé quelques meubles, ils ont enlevé des hommes, des femmes, & des enfans, qu'ils ont conduit à la Dominique & à Saint Vincent. Mais on n'apprend point qu'ils en ayent mangé aucun. Ils reſervent cette cruauté pour les Aroüagues. Et même avant que les Caraïbes fuſſent en guerre avec les Habitans de la Martinique, quand les Parens ou amis des Anglois qui avoyent été enmenez priſonniers de guerre par ces Caraïbes, employoient l'interceſſion & l'entremiſe des François, ils étoyent aiſément élargis, & remis entre les mains des François,, qui donnoient en échange aus Caraïbes, quelques unes de ces bagatelles dont ils font cas; ou une coignée & quelque ſemblable outil qui leur eſt neceſſaire. On a même recou de leurs mains des Aroüagues deſtinez à être mangez, en leur preſentant auſſi en échange quelques unes de ces choſes. Ils ont encore à preſent en l'Ile de Saint Vincent, des garçons & des filles de la Nation Angloiſe, qui pour avoir été enlevez fort jeunes, ont oublié tout à fait leurs parens, & ne voudroient pas même retourner avec eus, tant ils ſont façonnez à l'humeur des Caraïbes, qui les traittent auſſi de leur part fort doucement, comme s'ils étoient de leur Nation. Aujourd'huy, on ne les reconnoiſt qu'aus cheveus qui ſont blons, au lieu que les Caraïbes les ont tous univerſellement noirs.

Quant aus Eſpagnols, au commencement de la dêcouverte de l'Amerique, les Caraïbes qui poſſedoient toutes les Antilles furent rudement traittez par eus. Ils les perſecutoient avec le fer & le feu, & les pourſuivoient parmy les bois, comme des beſtes fauves, pour les emmener captifs travailler aus mines. Ce qui contraignit ce peuple, qui eſt vaillant & genereus, à repouſſer la violence, & à dreſſer auſſi des embûches à leurs ennemis; Et même à les aſſaillir à guerre ouverte en leurs vaiſſeaus qui étoient à leurs rades, léquels ils abordoient ſans crainte des armes à feu, & au travers des épées & des piques. Ce qui leur réüſſit à diverſes fois, ſi avantageuſement, qu'ils ſe rendirent maitres de pluſieurs Navires riche-

chement chargez, faiſant main-baſſe par tout, enlevant tout le butin, & puis brûlant les vaiſſeaus. Il eſt vray qu'ils pardonnoient aus eſclaves Négres qu'ils y rencontroient, & qu'ils les conduyſoient à terre, pour les faire travailler en leurs habitations. Et c'eſt de là que ſont venus les Négres qu'ils ont à preſent en l'Ile de Saint Vincent, & en quelques autres.

Les Eſpagnols ayant reſſenty ces pertes, & voyant qu'ils avoient à faire à forte partie, & que quand ils auroient ruiné cette Nation, il ne leur en reviendroit aucun avantage: conſiderant auſſi que les Iles qu'ils habitoient étoient neceſſaires à leurs vaiſſeaus qui venoient d'un long voyage, pour y prendre des raffraichiſſemens, de l'eau, du bois, & même des vivres, au beſoin, & pour y laiſſer dans la neceſſité les malades qui étoient en leur Flotte, ils ſe reſolurent de traitter plus humainement les Caraïbes: & aprés avoir donné la liberté à quelques uns de ceus qu'ils tenoient captifs, & les avoir amadouëz & renvoyez en leurs terres avec preſens, ils ſe ſervirent de leur entremiſe pour traitter une forme de paix avec ce Peuple, laquelle ayant été acceptée de quelques Iles, ils y jetterent les pourceaus qu'ils avoient amenez de l'Europe: & depuis, ils y laiſſoient en paſſant les malades qu'ils avoient en leurs Navires, pour les reprendre au retour étant gueris. Mais les Caraïbes de Saint Vincent, & ceus qui demeuroient à la Dominique, ne voulurent point conſentir à cét accord, & ont conſervé toujours juſqu'à preſent, leur averſion contre les Eſpagnols, & le deſir de ſe venger d'eus.

Au reſte, pour ce qui eſt particulierement de leurs guerres défenſives, ils ont appris par la hantiſe & la frequentation des Chrétiens, & par les démeſlez qu'ils ont eu avec eus en diverſes rencontres, à tenir leurs rangs, à ſe camper en des lieus avantageus, à ſe Gabionner, & à ſe ſervir d'une ſorte retranchemens à leur imitation. Nos François le reconnurent & l'éprouverent ces dernieres années, en la priſe de l'Ile de la Grenade. Ils s'étoient imaginez, que les Caraïbes ne feroient nulle reſiſtance: Mais ils les trouverent en défenſe, pour leur empêcher la deſcente, & leur conteſter la demeure en cette terre; Car outre qu'ils leur firent eſſuyer la greſle

d'une infinité de fléches, & qu'ayant mis des barricades aus avenuës, ils s'oppoſerent courageuſement à leur débarquement, & les eſcarmoucherent par pluſieurs fois: quand ils virent que les nôtres, nonobſtant leur reſiſtance ne faiſoient point volte-face, mais qu'ils les repouſſoient vertement dans les bois, ils ſe rallierent ſur une éminence laquelle ils avoient fortifiée. Et comme elle étoit eſcarpée de tous côtez, hors-mis d'un ſeul qui avoit une ſpacieuſe avenuë, ils avoient coupé des arbres, du tronc deſquels ils avoient compoſé de longs rouleaus, qui étant attachez & retenus fort legerement au plus haut de la montagne, pouvoient être roulez le long de la pante, & pouſſez avec force & violence contre les nôtres, s'ils euſſent voulu aller à l'aſſaut. Ils firent auſſi, à pluſieurs repriſes, des ſorties de ce fort-là ſur nos gens, qui étoient occupez à en baſtir un, où ils puſſent attendre en ſeureté le ſecours qui leur devoit être envoyé de la Martinique: Et ils les tinrent inveſtis quelques jours; Pendant léquels ils avoient fait des creus en terre, où ils étoient à couvert du mouſquet des François: Et de là, montrant ſeulement la teſte, ils décochoient des fléches contre ceus qui avoient l'aſſurance de ſortir du retranchement. Ils pouſſerent même, à la faveur de la nuit, un pot remply de braiſe ardente, ſur laquelle ils avoient jetté une poigné de grains de Pyman, en la Cabane que les François avoient dreſſée dés leur arrivée en l'Ile, afin de les étouffer, s'ils euſſent pû, par la fumée dangereuſe & la vapeur étourdiſſante du Pyman. Mais leur ruſe fut découverte: Et quelque tems aprés, le ſecours étant ſur venu aus nôtres, les Caraïbes traitterent avec eus, & leur laiſſerent la libre poſſeſſion de cette terre.

Cet accord, ne fut pas univerſellement aprouvé des Chefs de cette inconſtante Nation. Ceus de l'Ile de S. Vincent proteſterent les premiers à l'encontre, & pour témoigner hautement leur deſaveu, ils éclaterent quelque tems aprés en une rupture ouverte, qui donna le commencement à une nouvelle guerre, laquelle à duré depuis le tréziéme de Juillet, de l'année mille ſix cens cinquante quatre qu'elle fut declarée, juſqu'a l'entrée de l'an mille ſix cens ſoixante & un, c'eſt à dire ſét ans ou environ.

Il

Il eſt vray que les Caraïbes, pour donner quelque couleur de juſtice aus maſſacres aus embrazemens & à toutes les autres violences qu'ils commirent en ſuite dans l'Ile de Sainte Alouſie, & en divers quartiers de celle de la Martinique alleguoient entre leurs autres pretextes, que par le Traité de paix qu'ils avoyent fait avec Mr. du Parquet, avant que de lui laiſſer la paiſible jouïſſance de la Grenade, il s'étoit obligé de leur donner en compenſation, la valeur de trois mille florins, qui leur ſeroient contez en marchandiſes qui leur ſeroient les plus agreables, entre toutes celles qui ont cours dans le païs: & que cette condition n'ayant point eſté acomplie, ils avoyent eu droit d'en rechercher la ſatisfaction les armes à la main, & de ſe venger eus mêmes de tant d'autres injures qu'ils pretendoient avoir receu des François de la Martinique.

Cette longue guerre, qui fut accompagnée de divers ſuccés, ſelon que les armes ſont journalieres; fut enfin terminée un peu aprés la mort de Mr. du Parquet, par la prudence & la valeur de Mr. de Gourſolas, lequel il avoit fait reconnoiſtre de ſon vivant, pour ſon Lieutenant General. Mr. de L'Aubiere, l'un des plus vaillans & des plus renommez Capitaines de la même Ile de la Martinique, s'aquit auſſi beaucoup de gloire dans les grands & perilleus employs où il fut engagé, ſuivant les ordres de Mr. de Gourſolas ſon digne frere, pour prevenir les mauvais deſſeins de ces Barbares, reprimer leur courſes, s'emparer de leurs retranchemens, & les obliger à quitter entierement cette belle terre, pour ſe refugier aus Iles de S. Vincent & de la Dominique, qui ſont les ſeules places qui leur reſtent à preſent de toutes les Antilles qu'ils ont autréfois occupées.

On tient, qu'il y a encore quelques familles de Caraïbes à la Martinique: mais outre qu'ils font leur demeure parmi les François, & qu'on ne leur permet plus d'avoir des Villages particuliers & d'y faire des aſſemblées; on les eſclaire maintenant de ſi prés, qu'ils ne peuvent entretenir aucune intelligence ni fomenter aucun parti avec ceus de leur Nation qui demeurent ailleurs, ſans eſtre découverts.

L'un des principaus Officiers de la Martinique, nous a envoyé de ſa grace, une fort ample, & tres-exacte Relation de

tout

tout ce qui s'eſt paſſé de plus memorable durant cette guerre : mais parce que ce Chapitre eſt déja aſſez eſtendu, & que ce recit groſſiroit nôtre ouvrage au delà de ce que nous avons propoſé, nous le reſerverons pour un autre Traité, auquel nous luy trouverons ſa place, ſi le Seigneur nous continuë la vie : & nous dirons ſeulement par avance, que les Habitans de cette Ile celebre, ſont redevables de ce dous repos, & de cette profonde tranquilite dont ils jouïſſent à preſent, à la ſage conduite, & au courage de Mr. de Gourſolas, & de Mr. de l'Aubiere ſon frere : puiſque Dieu s'eſt ſervi de leur zele & de leur generoſité, pour domter les Sauvages & conſerver à la France l'une des plus illuſtres & des plus peupleés Colonies qu'elle ait dans tout ce nouveau Monde.

CHAPITRE VINT-ET-UNIÈME.

Du Traitement que les Caraïbes font à leurs priſonniers de Guerre.

NOus allons tremper nôtre plume dans le ſang & faire un Tableau qui donnera de l'horreur. Il n'y paroiſtra que de l'inhumanité, de la barbarie & de la rage. On verra des creatures raiſonnables y dévorer cruellement leurs ſemblables, & ſe remplir de leur chair & de leur ſang, aprés avoir dépoüillé la nature humaine, & revétu celle des plus ſanguinaires & des plus furieuſes beſtes. Choſe que les Payens même, au milieu de leurs tenebres, ont autréfois trouvée ſi pleine d'execration, qu'ils ont feint que le Soleil s'étoit retiré, pour ne point éclairer de tels repas.

Lors que les Cannibales, ou *Antropofages*, c'eſt à dire *Mangeurs* d'hommes : car c'eſt icy proprement qu'il les faut appeller de ce nom, qui leur eſt commun avec celuy de Caraïbes : lors dis-je, qu'ils ramenent quelque priſonnier de guerre d'entre les Aroüagues, il appartient de droit à celuy qui s'en eſt ſaiſy dans le combat, ou qui l'a pris à la courſe. De ſorte qu'étant arrivé en ſon Ile, il le garde en ſa maiſon, & afin

dans un Amac, qu'il ſuſpend preſque au faiſte de ſa caſe, & aprés l'avoir fait jeuſner quatre ou cinq jours, il le produit en un jour de débauche ſolemnelle, pour ſervir de victime publique, à la haine immortelle des ſes Compatriotes contre cette Nation.

S'il y a de leurs ennemis morts ſur la place, ils les mangent ſur le lieu même. Ils ne deſtinent qu'à l'eſclavage les filles & les femmes priſes en guerre. Ils ne mangent point les enfans de leurs priſonnieres, moins encore les enfans qu'ils ont eus d'elles : mais ils les élevent avec leurs autres enfans. Ils ont goûté autrefois de toutes les Nations qui les frequentent, & diſent que les François ſont les plus delicats, & les Eſpagnols les plus durs. Maintenant ils ne mangent plus de Chrétiens.

Ils s'abſtiennent auſſi de pluſieurs cruautez, qu'ils avoyent acoutumé de faire, avant que de tuer leurs ennemis : Car au lieu qu'à preſent ils ſe contentent de les aſſommer d'un coup de maſſüe, & en ſuitte de les mettre en quartiers, & de les faire rôtir & de les dévorer : ils leur faiſoyent autrefois ſouffrir beaucoup de tourmens, avant que de leur donner le coup mortel. Voicy donc une partie des inhumanitez qu'ils exerçoient en ces funeſtes rencontres, comme eus-même les ont racontées à ceus qui ont eu la curioſité de s'en informer ſur les lieus, & qui les ont appriſes de leur bouche.

Le priſonnier de guerre, qui avoit eſté ſi malheureus que de tomber entre leurs mains, & qui n'ignoroit pas qu'il ne fut deſtiné à recevoir tout le plus cruel traitement, que la rage leur pourroit ſuggerer, s'armoit de conſtance, & pour témoigner la generoſité du peuple Aroüague, marchoit de luy même alaigrement au lieu du ſuplice, ſans ſe faire lier ni traiſner, & ſe preſentoit avec un viſage riant & aſſuré au milieu de l'aſſemblée, qu'il ſavoit ne reſpirer autre choſe que ſa mort.

A peine avoit il apperceu ces gens qui témoignoient tant de joye, voyant approcher celuy qui devoit eſtre le mets de leur abominable feſtin, que ſans attendre leurs diſcours, & leurs ſanglantes moqueries, il les prevenoit en ces termes. Je ſay „ fort bien le deſſein, pour lequel vous m'appellez en ce lieu.

„ Je ne doute nullement que vous n'ayez envie de vous raſ-
„ ſaſier de mon ſang : & que vous ne bruliez d'impatience de
„ faire curée de mon corps. Mais vous n'avez pas ſujet de
„ vous glorifier de me voir en cet état, ni moy de m'en affli-
„ ger. Mes Compatriotes ont fait ſouffrir à vos predeceſ-
„ ſeurs beaucoup plus de maus que vous ne ſauriez en in-
„ venter preſentement contre moy. Et j'ay moy même avec
„ eus, bourrelé maſſacré, mangé de vos gens, de vos amis, de
„ vos peres. Outre que j'ay des parens, qui ne manqueront
„ pas de ſe venger avec avantage ſur vous, & ſur vos enfans,
„ du traitement le plus inhumain que vous meditiez contre
„ moy. Ouy, tout ce que la cruauté la plus ingenieuſe vous
„ pourra dicter de tourmens pour m'oſter la vie, n'eſt rien en
„ comparaiſon des ſupplices, que ma Nation genereuſe vous
„ prepare pour échange. Employez donc ſans feindre, &
„ ſans plus tarder, tout ce que vous avez de plus cruel, & de
„ plus ſenſible, & croyez que je le mepriſe, & que je m'en
„ moque. A quoy ſe rapporte fort bien cette bravade ſan-
Eſſais de Montagne liv. 1. chap. 30. glante & enjouée, qui ſe lit d'un priſonnier Breſilien, preſt à
„ être devoré par ſes ennemis. Venez tous hardiment leur
„ diſoit-il, & vous aſſemblez pour diſner de moy. Car vous
„ mangerez quant & quant vos Peres & vos Ayeuls, qui ont
„ ſervy d'aliment & de nourriture à mon corps. Ces muſcles,
„ cette chair & ces veines, ce ſont les vôtres, pauvres fous
„ que vous étes. Vous ne reconnoiſſez pas que la ſubſtance
„ des menbres de vos anceſtres s'y tient encore. Savourez
„ les bien, vous y trouverez le goût de vôtre propre chair.
Revenons à nos Aroüagues.

Son cœur n'étoit pas ſeulement ſur le bord de ſes levres ; il ſe montroit auſſi dans les effets qui ſuivoient ſa bravade. Car aprés que la Compagnie avoit enduré quelque tems, ſes fieres ménaces, & ſes défis arrogans ſans le toucher : un de la troupe luy venoit brûler les coſtez avec un tiſon flambant. L'autre luy faiſoit des taillades vives & profondes, qui penetroient juſques aus os, ſur les épaules, & par tout le corps ; Et ils jettoient dans ſes douloureuſes playes, cette épicerie piquante, que les Antillois nomment *Pyman*. D'autres ſe divertiſſoient à percer de fléches le pauvre patient : Et chacun travail-

travailloit avec plaisir à le tourmenter. Mais luy souffroit avec le même visage, & sans témoigner le moindre sentiment de douleur. Aprés qu'ils s'étoyent ainsi jouëz bien long tems de ce miserable, enfin, s'ennuyant de ces insultes qui ne cessoient point, & de sa constance, qui paroissoit toujours égale, l'un d'eus s'approchant l'assommoit d'un furieus coup de massuë, qu'il luy dechargeoit sur la teste. Voila le traitement que nos Cannibales faisoyent autréfois à leurs prisonniers de guerre: mais à present ils se contentent de les assommer, ainsi que nous l'avons déja representé.

Si tost que ce malheureus est renversé mort sur la place, les jeunes gens prennent le corps, & l'ayant lavé le mettent en pieces: puis ils en font boüillir une partie, & rôtir l'autre sur des grilles de bois destinées à cet usage. Quand ce detestable mets est cuit & assaisonné, comme le desire leur infame gosier, ils le divisent en autant de parts qu'ils sont de personnes: Et assouvissant avec avidité leur barbarie, ils le devorent cruellement, & s'en repaissent pleins de joye: ne croyant pas qu'il se puisse faire au monde de repas si delicieus. Les femmes, léchent même les bâtons où la graisse de l'Aroüague a coulé. Ce qui ne vient pas tant de l'agrément, que trouve leur palais au gout de cette viande, & de cette graisse, que du plaisir excessif qu'ils ont de se venger de la sorte de leurs capitaus ennemis.

Mais comme ils seroient bien marris que la haine enragée qu'ils portent aus Aroüagues prit jamais de fin, aussi travaillent ils à luy donner le moyen de s'entretenir. Et c'est pour cela qu'en faisant cuire ce pauvre corps, ils en recueillent & amassent fort curieusement toute la graisse. Car ce n'est pas à dessein d'en composer des medicamens, comme les Chirurgiens en font quelquefois, ou d'en faire du feu Grégeois pour embraser les maisons de leurs ennemis, comme les Tartares: mais ils recueillent cette graisse, pour la distribuer aus principaus, qui la reçoivent & la conservent avec soin, dans de petites calebasses, pour en verser quelques gouttes dans les saussses de leurs festins solennels, & perpetuer ainsi autant qu'il leur est possible, la nourriture de leur vengeance. *Voyage de Carpin en Tartarie.*

J'avouë, que le Soleil auroit raison d'abandonner ces Barbares,

bares, plutoſt que d'aſſiſter à de ſi deteſtables ſolennitez. Mais il faudroit en même tems qu'il ſe retiraſt de la plûpart des païs de l'Amerique, & même de quelques Terres de l'Afrique & de l'Aſie, où de ſemblables & de pires cruautez s'exercent journellement. Pour exemple, les Toupinambous font à peu prés, à leurs priſonniers de guerre, le même traitement que les Caraïbes font aus leurs. Mais ils y ajoûtent divers traits de barbarie, qui ne ſe voyent point aus Antilles. Ils frottent le corps de leurs enfans du ſang de ces miſerables victimes, pour les animer au carnage. Celuy qui a fait l'execution du captif, ſe fait déchiqueter & taillader en divers endroits du corps, pour un trofée de vaillance, & une marque de gloire. Et ce qui eſt entierement étrange, c'eſt que ces Barbares donnant de leurs filles pour femmes à ces ennemis, auſſi-toſt qu'ils les ont en leur puiſſance, quand ils viennent à les mettre en pieces, la femme elle même mange la premiere, s'il luy eſt poſſible, de la chair de ſon mary. Et s'il arrive qu'elle ait quelque enfan de luy, il ne manque pas à eſtre aſſommé, rôty, & mangé, quelquefois à l'heure même qu'il entre au monde. Une pareille Barbarie s'eſt veuë autréfois en pluſieurs Provinces du Perou.

De Lery chap. 15.

Chap. 8.

Garcilaſ. Livre 1. chap. 12.

Divers autres Peuples Barbares, ſurpaſſent auſſi les Caraïbes en leur inhumanité. Mais ſur tout, les habitans du païs d'Antis ſont plus cruels que les Tygres. S'il arrive que par droit de guerre ou autrement, ils faſſent un priſonnier, & qu'ils le connoiſſent pour être un homme de peu, ils l'écartelent incontinent, & en donnent les membres à leurs amis, ou à leurs valets, afin de les mangers'ils veulent, ou de les vendre à la Boucherie. Mais ſi c'eſt un homme de condition, les principaus s'aſſemblent entr'eus, avec leurs femmes & leurs enfans, pour aſſiſter à ſa mort. Alors, ces impitoyables, l'ayant dépoüillé, l'atachent tout-nud à un gros pieu, & le découpent par tout le corps à coups de raſoirs & de couteaus, faits d'un certain caillou fort tranchant, & qui eſt une eſpece de pierre à feu. En cette cruelle exécution, ils ne le démembrent pas d'abord, mais ils oſtent ſeulement la chair des parties, qui en ont le plus, comme du gras de la jambe, des cuiſſes, des feſſes, & des bras. Aprés cela, tous peſle-meſle, hommes,

Garcilaſ. li. 1. c. 12.

mes, femmes, & enfans, ſe teignent du ſang de ce malheureus: Et ſans attendre que la chair qu'ils en ont tirée, ſoit ou boüillie, ou rôtie, ils la mangent goulument, ou, pour mieus dire, ils l'engloutiſſent ſans la mâcher. Ainſi ce miſerable ſe voit mangé tout en vie, & enſevely dans le ventre de ſes ennemis. Les femmes ajoutant encore quelque choſe à la cruauté des hommes, bien qu'exceſſivement Barbare & inhumaine, ſe frottent le bout des mammelles du ſang de ce patient, afin de le faire ſucer à leurs enfans, avec le lait qu'elles leur donnent. Que ſi ces inhumains ont pris garde, que dans les langueurs & les ſupplices qu'ils ont fait ſouffrir au miſerable défunt, il ait témoigné le moindre ſentiment de douleur, ou en ſon viſage, ou aus moindres parties de ſon corps: ou même qu'il luy ſoit échappé quelque gemiſſement, ou quelque ſoupir, alors ils briſent ſes os, aprés en avoir mangé la chair, & les jettent à la voirie, ou dans la riviere, avec un mépris extréme.

C'eſt ainſi que pluſieurs autres Nations inſultent cruellement ſur les miſerables reſtes de leurs ennemis tuez, & font paroitre leur inhumaine vengeance, & leur animoſité Barbare, ſur ce qui n'a plus de ſentiment. Ainſi quelques Peuples de la Floride, pour aſſouvir leur brutalité, pendent en leurs maiſons, & portent ſur eus, la peau & la chevelure de leurs ennemis. Les Virginiens, en attachent à leur col une main ſeche. Quelques Sauvages de la Nouvelle Eſpagne, pendent ſur leur corps, en forme de médaille, un petit morceau de la chair de ceus qu'ils ont maſſacrez. Les Seigneurs de Bellelle, proche de la Chine, portent une couronne façonnée de teſtes de morts hideuſement arrangées & entre-lacées avec des cordons de ſoye. Les Chilois font des vaiſſeaus à boire, du teſt des Eſpagnols qu'ils ont aſſommez, comme le pratiquoient autrefois les Scythes envers leurs ennemis, ſelon le rapport d'Herodote. Les Canadiens & les Mexicains danſent en leurs feſtes, portant ſur eus la peau de ceus qu'ils ont écorchez & mangez. Les Huancas, ancienne Nation du Perou, faiſoient des Tambours de telles peaus, diſant que ces caiſſes, lors qu'on venoit à les battre, avoient une ſecrette vertu, pour mettre en fuite ceus qu'ils combatoient.

De Laet en ſon Hiſtoire de l'Amerique.

Somedo en ſon Hiſtoire de la Chine, premiere partie, chap. 2. Livre 4.

Garcilaſſ. l. 6. c. 10.

Tout cela fait voir, jusqu'à qu'el degré de rage & de fureur peut monter la haine & l'appetit de vengeance. Et dans ces exemples, on peut reconnoitre beaucoup de traits plus sanglans, & de marques plus detestables de cruauté & de barbarie, que dans le traitement que nos Cannibales font à leurs prisonniers de guerre Aroüagues.

Mais pour faire trouver ce traitement encore un peu moins horrible, il seroit aisé de produire icy sur le theatre divers Peuples, léquels outre cette animosité furieuse, & cette ardeur desesperée à se venger, témoignent de plus, une gourmandise barbare & insatiable, & une passion tout à fait brutale & feroce de se repaitre de chair humaine.

Et premierement, au lieu que les Cannibales ne mangent pour l'ordinaire que des Aroüagues, leurs ennemis irreconciable, épargnant les prisonniers qu'ils ont de toute autre Nation, quelques Floridiens voisins du d'étroit de Bahama, dévorent cruellement tous les Etrangers qu'ils peuvent attraper, de quelque Nation qu'ils soient. De sorte que si vous descendez en leurs terres, & qu'ils se trouvent plus forts que vous, il est infaillible que vous leur servirez de curée. La chair humaine leur semble extrémement delicate, de quelqu'endroit du corps qu'elle puisse être. Mais ils disent que la plante du pied est le plus friand morceau de tous. Aussi le servent-ils ordinairement à leur Carlin, qui est leur Seigneur; au lieu qu'anciennement, les Tartares coupoient les mammelles aus jeunes filles, & les reservoient pour leurs Chefs qui se repaissoient de cette chair. Il faut joindre à ces Barbares, ceus de la Province de Hascala & de la Region de la ville de Darien en la Nouvelle Espagne, qui ne mangeoient pas seulement la chair de leurs ennemis, mais celle de leurs compatriotes mêmes. Et les Historiens nous rapportent, que les Yncas Roys du Perou conquirent plusieurs Provinces, dont les habitans ne trouverent point de loy si facheuse & si insupportable, entre toutes celles que leur imposerent ces Princes vainqueurs, que la défense de manger de la chair humaine, tant ils étoient affamez de cette exécrable viande. Car sans attendre que celuy qu'ils avoient blessé à mort eust rendu l'esprit, ils beuvoient le sang qui sortoit de sa playe: Et ils s'en fai-

Bergeron en son Traité des Tartares. Garcilasso, de Laet, & Linscot. Garcil. en son Commentaire Royal.

faiſoient de même, lors qu'ils le coupoient par quartiers le ſucçant avidement, de peur qu'il ne s'en perdiſt quelque goutte. Ils avoient des boucheries publiques de chair humaine, dont ils prenoient des morceaus qu'ils hachoient menu, & des boyaus ils faiſoient des boudins & des ſauciſſes. Particulierement les Cheriganes, ou Chirhuanes, Montagnars, avoient un appetit ſi étrange & ſi inſatiable de chair humaine, qu'ils la mangeoient gloutonnement toute cruë, n'épargnant pas même dans leur Barbarie, leurs plus proches parens quand ils mouroient. Ce qui ſe voit encore aujourd'huy chez les Tapuyes & chez quelque Nation de l'Orient, ce qu'Herodote nous aſſure s'être auſſi trouvé dans ſon ſiecle. On dit même que les peuples de Java ſont ſi Barbares, & ſi friands de cette abominable nourriture, que pour ſatisfaire à leur damnable appetit, ils oſtent la vie à leurs parens, & jouënt à la paume des morceaus de cette chair, à qui la gagnera par ſon adreſſe. Les Aymures peuple du Breſil, ſont encore plus in humains & plus déteſtables. Et il ne faut plus feindre des Saturnes qui dévorent leurs enfans. Car, ſi nous en croyons les Hiſtoriens, ces Barbares mangent en effet leurs propres enfans, menbre aprés menbre, & quelquéfois même ouvrant le ventre des femmes groſſes, ils en tirent le fruit qu'ils devorent auſſi-tôt, affamez à un tel point de la chair de leurs ſemblables, qu'ils vont à la chaſſe des hommes comme à celle des beſtes, & les ayant pris, les déchirent & les engloutiſſent d'une façon cruelle & impitoyable.

Garcilaſſo l. 7. chap. 17. Roulox Baro & Rubruquis en leurs Voyages, Vincent le Blanc, 1. part. chap. 15. & 25. Herod. livre 3. Le Blanc 1. part. chap. 24.

De Laet en ſon Hiſtoire de l'Amerique.

Par ces exemples, il paroit aſſez que nos Cannibales, ne ſont pas tant *Cannibales*, c'eſt à dire *Mangeurs d'hommes*, bien qu'ils en portent particulierement le nom, que beaucoup d'autres Nations Sauvages. Et il ſeroit facile de trouver encore ailleurs des preuves d'une Barbarie, qui répond à celle de nos Cannibales Caraïbes, & même qui les ſurpaſſe de bien loin. Mais c'en eſt trop. Tirons le rideau ſur ces horreurs, & laiſſant les Cannibales de toutes les autres Nations, repaſſons vers ceus des Antilles, pour divertir en la conſideration de leurs Mariages, nos yeus laſſez du ſpectacle de tant d'inhumaines & ſanglantes tragedies.

CHA-

CHAPITRE VINT-DEUSIÈME.

Des Mariages des Caraïbes.

IL se voit en l'Amerique des Sauvages si Sauvages & si brutaus, qu'ils ne savent ce que c'est que du mariage, mais se meslent indifferenment comme des bestes. Ce que l'on assure entr'autres des anciens Peruviens, & des habitans des Iles des larrons. Mais les Caraïbes avec toute leur barbarie, s'asuietissent aus loix de cette étroite alliance.

Garcilas. l. 1. c. 14. & 15. & liv. 7. chap. 17.

Strabon liv. 11.

Ils n'ont point de tems préfix pour leur Mariage, comme les Perses qui se marient ordinairement au Printems. Ni d'âge, comme plusieurs autres Sauvages, dont les uns se marient ordinairement à [a] neuf ans; les autres à [b] douze; quelque uns à [c] vint-quatre, & d'autres, à [d] quarante seulement. Ce ne sont pas aussi chez les Caraïbes, comme presque chez toutes les Nations, les jeunes hommes qui choisissent ordinairement les filles à leur gré, & selon leur inclination: ni à l'oposite, ce ne sont pas les filles qui choisissent leurs Maris, comme font celles de la Province de Nicaragua, dans les festins & les assemblées publiques: Et comme il se faisoit autrefois aussi dans la Candie, au raport des Historiens.

a *En Orient.*
b *En Madagascar.*
c *Les Peruviens.*
d *Les Floridiens.*

Mais quand nos Sauvages desirent de se marier, ils ont droit de prendre toutes leurs Cousines germaines, & n'ont qu'à dire qu'ils les prenent pour leurs femmes, elles leur sont naturellement aquises, & ils les peuvent enmener en leurs maisons, sans autre ceremonie, & pour lors elles sont tenuës pour leurs femmes legitimes. Ils ont tous autant de femmes qu'il leur plait: Sur tout, les Capitaines font gloire d'en avoir plusieurs. Ils bâtissent à chaque femme, une case particuliere. Ils demeurent autant de tems qu'ils veulent, avec celle qui leur agrée davantage, sans que les autres en soyent jalouses. Celle avec laquelle ils sont, les sert avec un soin & une affection nonpareille. Elle leur fait de la Cassave, les peigne, les rougit & les accompagne en leurs voyages.

Leurs maris les ayment fort: Mais cet amour est comme un

un feu de paille, veu que ſouvent ils les laiſſent auſſi aiſément qu'ils les prenent. Ils quittent pourtant fort rarement leurs premieres femmes, notamment quand ils en ont eu des enfans.

Lors qu'ils ont quelques priſonnieres de guerre qui leur agréent, ils les prenent à femme. Mais bien que les enfans qui en naiſſent ſoyent libres, elles ſont toujours tenuës pour eſclaves quant à elles. Toutes les femmes parlent avec qui elles veulent: Mais le mary n'oſe s'entretenir avec les parens de ſa femme, qu'en des occaſions extraordinaires.

Quand il arrive que quelcun d'entr'eus n'a point de Couſines Germaines, ou que pour avoir trop tardé à les prendre en mariage, leurs parens les ont données à d'autres, ils peuvent à preſent épouſer des filles qui ne ſont point leurs parentes; mais il faut qu'ils les demandent à leurs Peres & Meres, & auſſi toſt que le Pere, ou la Mere les ont accordées, elles ſont leurs femmes, & ils les enmènent chez eus.

Avant qu'ils euſſent alteré une partie de leurs anciennes coutumes, par le commerce qu'ils ont avec les Chrétiens, ils ne prenoient pour femmes legitimes que leurs Couſines, qui leur étoyent aquiſes de droit naturel, comme nous venons de le dire, ou les filles que les Peres & les Meres leur offroyent de leur bon gré, quand ils étoyent de retour de la guerre. Cette vieille pratique a beaucoup de particularitez qui ſont dignes de nos remarques, c'eſt pourquoy nous la deduirons icy tout au long, & toute telle que nous la tenons des plus anciens de cette Nation, qui l'ont racontée, comme une preuve des grands changemens qui ſe ſont gliſſez dans leurs mœurs & leurs façons de faire, depuis qu'ils ont eu la connoiſſance des étrangers.

Quand les Caraïbes étoient retournez heureuſement de leurs guerres, & qu'on leur avoit fait en leurs Iles une reception ſolemnelle, & un grand feſtin dans leur Carbet. Aprés cette rejouiſſance qui ſe pratique encore parmy eus, le Capitaine ſe mettoit à reciter le ſuccés de leur voyage, & à donner des éloges à la generoſité de ceus qui s'étoyent portez le plus vaillamment. Mais il s'étendoit en particulier ſur la valeur des jeunes hommes, pour les animer à témoigner toûjours le

même cœur en de semblables rencontres. Et c'estoit ordinairement â la fin de ce discours que les Peres de famille, qui avoient des filles en âge d'estre mariées, prenoient occasion de les presenter pour femmes à ceus d'entre les jeunes hommes, dont ils avoient ouï priser les belles & loüables qualitez, & exalter le courage & la hardiesse dans les combats. Ils s'empressoient à faire l'aquisition de tels gendres. Et celuy qui avoit tué le plus d'ennemis, avoit bien de la péne à ne recevoir en ce jour-la qu'une femme, tant il y en avoit qui le souhaittoyent. Mais les poltrons & les lâches ne trouvoient personne qui voulut d'eus, de sorte que si l'on avoit envie de se marier parmy eus, il falloit necessairement avoir du courage: Car une femme chez cette Nation, étoit alors un prix qui ne se donnoit qu'à la generosité. Ainsi chez les Bresiliens, les jeunes hommes ne se peuvent marier, qu'ils n'ayent tué quelque ennemy. Et en une ville de la grande Tartarie, nommée Palimbrote, ceus de la plus haute condition ne sauroient avoir de femme, qu'ils n'ayent bien verifié avoir fait mourir trois ennemis de leur Prince. On dit aussi qu'autrefois en la Carmanie, il falloit apporter au Roy la teste d'un ennemy, si l'on vouloit être marié. Il en étoit à peu prés de même chez un Peuple proche de la mer Caspienne. Et qui ne sait que le Roy Saül demanda la mort de cent Filistins à David, pour le doüaire de sa fille, avant que de la luy donner en Mariage?

Vincent le Blanc, 1. part. chap. 30. Alexandre d'Alexandre, l. 1. chap. 24.

Au reste, heureus étoit le Pere chez nos Caraïbes, qui le premier approchoit & saisissoit au corps, quelcun de ces gendres valeureus, que le Capitaine avoit loüez. Car il n'y avoit rien à attendre pour ce coup-là, pour celuy qui venoit aprés: & le Mariage étoit fait aussi tost que l'autre avoit dit au jeune homme, je te donne ma fille pour femme. Un pareil mot de la Mere suffisoit même â cela. Et le jeune homme n'osoit refuser la fille, quand elle luy étoit ainsi presentée: Mais il falloit que belle ou laide, il la reçeut dés-lors pour sa femme. Ainsi nos Caraïbes ne se marioyent point par amourettes.

Que si les jeunes hommes Caraïbes aprés être mariez continuoient à se porter vaillanment dans les guerres suivantes, on leur donnoit encore d'autres femmes à leur retour. Cette Poligamie est encore en usage chez nos Antillois; Elle est

aussi

auſſi commune parmy les autres Peuples Barbares. Les Chilois habitans de l'Ile de la Mocha, n'y ſont point d'autre façon, ſinon que toutes les fois qu'il leur prend envie d'avoir une nouvelle femme, ils en achetent une pour un bœuf, pour une brebis, ou pour quelque autre marchandiſe. Et il y a tel endroit où le nombre des femmes d'un ſeul mary eſt prodigieus, comme au Royaume de Bennin, où l'on voit par fois au Roy ſept cens que femmes que concubines: Et où les ſimples ſujets, auſſi bien qu'en la Mexique, ont juſqu'à cent, & juſqu'à cent cinquante femmes chacun. Et d'autre coſté il ſe trouve quelques lieus, où l'on permet à chaque femme d'avoir auſſi pluſieurs marys, comme chez les Pehuares Nation du Breſil, au Royaume de Calecut, & autréfois en quelques unes des Canaries.

Hiſt. de Laet.

Relation des Hollandois.

Les jeunes hommes parmy les Caraïbes, ne frequentent point encore à preſent de filles ni de femmes, qu'ils ne ſoyent mariez. En quoy certes ils ſont bien éloignez de Peguans, amoureus ſi paſſionez, que pour faire voir que la violence du feu ſecret qui les dévore, éteint en eus le ſentiment de toutes les autres ardeurs, ils ſe brûlent eus-même les bras en preſence de leurs Maitreſſes, avec un flambeau allumé; où bien ils laiſſent mourir & conſumer ſur leur chair, un linge flambant & trempé en huile. Et pour montrer qu'étant navrez à mort, toute playe deſormais ne leur peut eſtre que legere, ils ſe tailladent le corps, & le percent de coups de poignard. Les Turcs les imitent en cela, au rapport de Villamont. Car en ſemblables occaſions ils ſe font pluſieurs taillades & de grandes playes, avec leurs couteaus, ſur diverſes parties du corps.

De Laet en ſon hiſt. Pyrard. 1. part. chap. 27 Conqueſte des Canaries par Betencourt. Vinient le Blanc, 1. part. chap. 3. Livre 3.

Le nombre des femmes de nos Caraïbes, n'eſt point limité comme parmy les Maldivois, où l'on n'en peut avoir que trois à la fois. Mais comme ce nombre étoit autrefois proportioné à leur courage & à leur valeur; Car à chaque fois qu'ils retournoient de la guerre avec un éloge, de hardieſſe & de generoſité ils pouvoyent pretendre & eſperer une nouvelle femme, auſſi encore à preſent, ils en ont autant qu'ils en deſirent & qu'ils en peuvent obtenir. De ſorte que chez eus, comme parmy les Toupinambous, celuy qui a le plus de femmes

Pyrard. 1. part. chap. 12.

De Lery chap. 17.

mes eſt eſtimé le plus vaillant & le plus conſiderable de toute l'Ile. Et au lieu qu'en l'Ile Eſpagnole, toutes les femmes couchoient dans une même chambre avec leur mary, les Caraïbes, comme nous l'avons déja touché, pour éviter toute ſorte de querelles & de jalouſies, tiennent leurs femmes, de même que font les Turcs & les Tartares, en des demeures ſeparées. Même quelquefois ils les mettent en diverſes Iles : Ou bien ils font cette ſeparation & cet éloignement de leurs femmes l'une de l'autre, afin qu'elles ſe puiſſent plus commodement adonner à la culture de leurs jardinages, qui ſont épars en divers lieus. Et c'eſt pour cela même, que l'on aſſure que les Caraïbes du Continent pratiquent le ſemblable, leurs femmes ayant la loüange de ne ſe point laiſſer piquer à la jalouſie. Nos Sauvages Inſulaires, ont ſoin s'ils n'ont qu'une femme, de ne s'éloigner pas beaucoup d'elle, & s'ils en ont pluſieurs ils les viſitent les unes aprés les autres. Mais ils obſervent tous, comme les Floridiens, de ne point toucher celles qui ſont groſſes.

Hiſtoir. de Lopez.

Plutarque dans les vies, de Lycurgue & de Solon.

On ne ſauroit ſuffiſamment s'étonner que Lycurgue & Solon, ces lumieres de la Grece, ſe ſoyent montrez ſi aveugles, & ſi peu honnêtes gens, que d'ouvrir la porte à l'adultere, & de trouver bon qu'il entraſt chez leurs Citoyens. Car à péne y a til aucune des Nations les plus Barbares & les plus Sauvages, qui n'ait en ſoy-même aſſez de lumiere, pour y lire cette loy, tracée de la main de la nature : Que l'adultere eſt un crime, & qu'il doit être en horreur : & qui auſſi ne témoigne qu'elle l'a en deteſtation, & ne le chatie ſevérement lors qu'il s'introduit chez elle. La punition de l'adultere n'eſt que plaiſante chez les Guinois. C'eſt que la femme ſi elle ne veut être chaſſée, paye pour amende à ſon mary quelques onces d'or. Mais il n'y a pas dequoy rire chez les Orientaus de Bengala, & chez les Mexicains, qui coupent le nez & les oreilles à leurs femmes en pareils cas. Divers autres Peuples Barbares, les puniſſent même de mort. Et les Peguans ſont ſi rigoureus en ces rencontres, & ont tant d'horreur pour ce crime, que chez eus les adulteres ſont enterrez vifs, hommes & femmes.

Relation des Hollandois.

Linſcot, chap. 16.

Vincent le Blanc, 1. part. chap. 32.

Les Caraïbes ne ſont pas icy des plus indulgens, & des moins

moins jalous de leur honneur. Ils ne ſavoient point autrefois punir ce crime, par ce qu'il ne regnoit point entr'eus, avant leur communication avec les Chrétiens. Mais aujourd'huy, ſi le mary ſurprend ſa femme s'abandonnant à quelque autre homme, ou que d'ailleurs il en ait une connoiſſance aſſurée, il s'en fait luy même la juſtice, & ne luy pardonne guéres, mais il la tuë, par fois d'un coup de Boutou, par fois en luy fendant le ventre du haut en bas, avec un raſoir, ou une dent d'Agouty, qui ne tranche guére moins ſubtilement.

Cette execution-là étant faite, le mary s'en va trouver „ſon Beau-pere, & luy dit tout froidement. J'ay tué ta fille „par ce qu'elle ne m'avoit pas eſté fidelle. Le Pere trouve „l'action ſi juſte, que bien l'oin d'en être fâché contre ſon „gendre, il l'en louë & luy en ſait gré. Tu as bien fait luy „répond-il: Elle le meritoit bien. Et même s'il luy reſte encore des filles à marier, il luy en offre une dés lors, & promet de la luy donner à la premiere occaſion.

Le Pere n'épouſe pas ſa fille, comme quelques uns ont voulu dire. Ils ont en horreur ce crime, & s'il y a eu parmy eus des Peres inceſtueus, ils ont eſté contrains de s'abſenter, car s'ils avoient eſté attrapez des autres, ils les auroient brulez vifs, ou bien ils les auroient déchirez en mille pieces.

CHAPITRE VINT-TROISIÈME.

De la Naissance & de l'Education des Enfans des Caraïbes.

ON ne voit guére parmy ces pauvres Indiens, de coutume plus brutale que celle dont ils se servent à la Naissance de leurs enfans. Leurs femmes acouchent sans beaucoup de peine, & si elles sentent quelque difficulté, elles ont recours à la racine d'une espece de jonc, de laquelle elles expriment le Suc, & layant bu, elles sont incontinent delivrées. Quelquefois dés le jour même de leur acouchement, elles se vont laver avec leur enfant, à la plus prochaine Riviere ou fontaine, & se remettent au travail ordinaire du ménage. Les Peruviennes, les Japonnoises, & les Bresiliennes en font de même: Et il étoit ordinaire aus Indiens de l'Ile Espagnole, & même aus anciens Lacedemoniens, de laver ainsi leurs enfans dans l'eau froide, pour leur endurcir la peau incontinent aprés leur naissance. Les Maldivois lavent les leurs durant plusieurs jours. Et l'on nous veut faire croire, que les Cimbres mettoient autrefois dans la neige ces petites creatures nouvellement nées, pour les acoutumer au froid & à la fatigue, & leur renforcer les menbres.

Garcilasso Linscot, & de Laet, Pyrard.

Ils ne font point de festin à la naissance de leurs enfans, que pour le premier qui leur vient; & ils n'ont point de tems prefix pour cette rejouïssance, cela dépend de leur caprice: mais quand ils assemblent leurs amys pour se rejouïr avec eus sur la naissance de leur premier-né, ils tâchent de ne rien épargner de ce qui peut contribuer au bon traitement & à la joye des conviez; au lieu qu'autrefois les Thraces, accompagnoient de leurs pleurs les cris de ceus qui venoient au monde, se remettant devant les yeus, toutes les miseres qu'il faut souffrir en cette vie.

Herodot. liv. 5.

Mais voicy la brutalité de nos Sauvages, dans leur réjouissance pour l'acroissement de leur famille. C'est qu'au même tems que la femme est delivrée le mary se met au lit, pour s'y plain-

plaindre & y faire l'acouchée: coutume, qui bien que Sauvage & ridicule, ſe trouve neantmoins à ce que l'on dit, parmy les payſans d'une certaine Province de France. Et ils appellent cela *faire la couvade*. Mais ce qui eſt de fâcheus pour le pauvre Caraïbe, qui s'eſt mis au lit au lieu de l'acouchée, c'eſt qu'on luy fait faire diéte dix ou douze jours de ſuite, ne luy donnant rien par jour, qu'un petit morceau de Caſſave, & un peu d'eau, dans laquelle on a auſſi fait boüillir un peu de ce pain de racine. Aprés il mange un peu plus: mais il n'entame la Caſſave qui luy eſt preſentée, que par le milieu durant quelques quarante jours, en laiſſant les bords entiers qu'il pend à ſa caſe, pour ſervir au feſtin qu'il fait ordinairement en ſuite à tous ſes amis. Et même il s'abſtient aprés cela, quelquéfois dix mois, ou un an entier, de pluſieurs viandes, comme de Lamantin, de Tortuë, de Pourceau, de Poules, de Poiſſon, & de choſes delicates: Craignant par une pitoyable folie, que cela ne nuiſe à l'enfant. Mais ils ne font ce grand jeuſne qu'à la naiſſance de leur premier enfant. Car à celle des autres, leurs jeuſnes ſont beaucoup moins auſteres, & beaucoup plus courts, n'étant d'ordinaire que de quatre ou cinq jours au plus.

De Laet & Maffée.

On trouve bien chez les Breſiliens, & les Japponois des maris aſſez inſenſés pour faire ainſi l'accouchée: mais ils ne ſont pas ſi ſots que de jeuſner dans leur lit. Au contraire ils s'y font traiter delicatement & en abondance. On dit qu'autrefois la même choſe s'eſt veuë chez les Tibariens, voiſins à la Cappadoce, & chez quelque autre peuple. Mais les Habitans naturels de Madagaſcar imitent ce jeuſne des Caraïbes, lors qu'ils veulent faire circoncir leurs enfans.

Alexandre d'Alexandre.

François Cauche.

Quelques uns de nos Caraïbes ont encore une autre folie: Et c'eſt bien pis que tout le reſte pour le pauvre pere à qui il eſt né un enfant, car à la fin du jeuſne, on luy ſcarifie vivement les épaules avec une dent d'Agouty. Et il faut que ce miſerable, non ſeulement ſe laiſſe ainſi accommoder, mais que même il le ſouffre ſans témoigner le moindre ſentiment de douleur. Ils croyent que plus la patience du Pere aura paru grande dans ces épreuves, plus recommandable auſſi ſera la vaillance du fils: Mais il ne faut pas laiſſer tomber à terre ce

le

le noble ſang, dont l'effuſion fait ainſi germer le courage. Auſſi le recueillent ils en diligence, pour en frotter le viſage de l'enfant, eſtimant que cela ſert encore beaucoup à le rendre genereus. Et cela ſe pratique même en quelques endroits envers les filles : car bien qu'elles n'ayent pas à ſe trouver dans les combats, comme autrefois les Amazones, neantmoins, elle ne laiſſent pas d'aller à la guerre avec leurs maris, pour leur appreſter à manger, & pour garder leurs vaiſſeaus, tandis qu'ils ſont aus mains avec l'ennemy.

Dés que les enfans ſont nez, les Meres leur applatiſſent le front, & le preſſent en telle ſorte, qu'il panche un peu en arriere, car outre que cette forme eſt l'un des principaus traits de la beauté qui eſt eſtimée parmy eus, ils diſent qu'elle ſert pour pouvoir mieus décocher leur fléches au deſſus d'un arbre, en ſe tenant au pied, à quoy ils ſont extremement adroits, y êtans façonnez dés leur jeuneſſe.

Ils n'emmaillotent point leurs enfans : mais ils leur laiſſent la liberté de ſe remuër à leur aiſe dans leurs petis Amacs ou lits de Cotton, ou ſur de petites couches de feüilles de Bananier, qui ſont étenduës ſur la terre, à un coin de leurs caſes : Et neantmoins leurs menbres n'en deviennent point contrefaits ; mais tout leur corps ſe voit parfaitement bien formé. Ceus qui ont ſejourné chez les Maldivois, & chez les Taupinambous, en diſent autant des enfans de ces Peuples-là, bien que jamais on ne les enferme, non plus que les petis Caraïbes, dans des couches & des langes. Les Lacedemoniens en faiſoient de même autrefois.

Pyrard 1. partie. De Lery chap. 17. Plutarque en la vie de Lycurgue.

Ils ne donnent pas les noms aus enfans, auſſi tôt aprés leur naiſſance : mais ils laiſſent écouler douze ou quinze jours, & alors on appelle un homme & une femme, qui tiennent lieu de parrein & de marreine, & qui percent à l'enfant les oreilles, la levre de déſous, & l'entre-deus des narines & y paſſent un fil, afin que l'ouverture ſoit faite pour y attacher des pendans. Ils ont neantmoins la diſcretion, de differer cette ceremonie, ſi les enfans ſont trop foibles pour ſouffrir ces perçures, juſques à ce qu'ils ſoyent plus robuſtes.

La plupart des noms que les Caraïbes impoſent à leurs enfans, ſont pris de leurs devanciers, ou de divers Arbres qui croiſ-

croiſſent en leurs Iles ; ou bien de quelque rencontre qui ſera ſurvenuë au Pere pendant la groſſeſſe de ſa femme, ou pendant ſes couches. Ainſi à la Dominique une fille fut appellée *Ouliem-banu*, c'eſt à dire feüille de Raiſinier, qui eſt un arbre dont nous avons donné la deſcription en ſon lieu. Un autre de la même Ile, ayant eſté à Saint Chriſtofle pendant que ſa femme étoit enceinte, & y ayant veu Monſieur le General de nôtre Nation, il nomma l'enfant que ſa femme eut à ſon retour, *General*; en memoire du bon traitement que ce Seigneur luy avoit fait.

On trouve quelque choſe de ſemblable chez les autres Nations. Par exemple les Canadiens empruntent les noms de poiſſons & de rivieres. Les Virginiens & les Breſiliens ſe ſervent de ceus de la premiere choſe qui leur vient en la penſée, comme d'arc de fléches, d'animaus, d'arbres, de plantes. Les grands Seigneurs de Turquie ont acoutumé de donner aus Eunuques qui gardent leurs femmes, les noms des plus belles fleurs, afin que ces femmes les appellant, par ces noms, il ne ſorte rien de leur bouche qui ne ſoit honneſte, & agreable. Les Romains, comme il ſe voit chez Plutarque, prenoient quelquefois leurs noms des Poiſſons, quelquefois de leurs plaiſirs ruſtiques : quelquefois des imperfections de leurs corps, & par fois de leurs belles actions à l'imitation des Grecs. Les Saintes Ecritures même, nous fourniſſent des exemples de quantité de noms pris de diverſes rencontres, comme entre autres des Benoni, des Fares, des Icabod, & autres ſemblables. *Leſcarbot.*

Les noms que les Caraïbes impoſent à leurs enfans mâles un peu aprés leur naiſſance, ne ſont pas pour toute leur vie. Car ils changent de nom quand ils ſont en âge d'eſtre reçeus au nombre de leurs ſoldats ; Et quand ils ſe ſont portez vaillamment à la guerre, & qu'ils ont tué un Chef des Arouâgues, ils prenent ſon nom pour marque d'honneur. Ce qui a quelque raport, à ce que pratiquoient les Romains aprés leurs victoires, prenant en effet les noms des Peuples qu'ils avoient vaincus. Témoin Scipion l'Africain, & tant d'autres qu'il n'eſt pas beſoin d'alléguer. Ces Caraïbes victorieus, ont auſſi dans leurs vins, ou dans leurs réjouiſſances publiques, quel-

cun choisy pour leur donner un nouveau nom, auquel ils disent aprés qu'ils ont bien beu, *Téticléey atec*, c'est à dire, *Ie veus estre nommé, nomme moy.* A quoy l'autre satisfait aussitôt. Et en recompense il reçoit quelque present, ou d'un couteau, ou d'un grain de Cristal, ou de quelque autre menuës bagatelles qui sont en estime parmy-eus.

Les femmes Caraïbes alaitent elles même leurs enfans, & sont tres-bonnes nourrices, & tres tendres Meres, ayant tous les soins imaginables de les bien nourrir. Et même leurs soins s'étendent aus enfans de leurs voisines, quand elles sont à la guerre. Toutes les Peruviennes, & les Canadiennes, & presque toutes les autres Indiennes de l'Occident, sont aussi nourrices. Et dans les Indes Orientales, au Royaume de Transiane, & aus Maldives, les femmes de quelque qualité qu'elles soient, sont obligées à donner la mammelle à leurs enfans. Ainsi Tacite nous témoigne, que chaque Mere allaitoit elle même ses enfans, parmy les anciens Peuples de l'Alemagne. On dit qu'autrefois les Reynes mêmes du Perou, prenoient bien la peine de nourrir leurs enfans. Et nous avons l'exemple de quelques Reynes de France, qui n'ont pas dédaigné cet office maternel. Bien au contraire de ces femmes Canariennes, qui faisoient ordinairement alaiter leurs enfans par des Chévres. Comme faisoient aussi quelques villageoises de Guyenne, au tems de Michel de Montaigne.

Garcilas. & Lescarbot.

Le Blanc & Pyrard.

Au livre des Mœurt des Anciens Allemands.

Bergeron en son Traite des Naviga.

Essais de Montagne liv. 2. chap. 8.

Les Meres de nos petis Caraïbes, ne leur donnent pas seulement la mammelle, mais aussi-tôt qu'ils ont pris un peu de force, elles mâchent les Patates, les Bananes, & les autres fruits qu'elles leur donnent. Encore qu'elles laissent quelquéfois leurs petis enfans se rouler tous nuds sur la terre, & que bien souvent ils mangent de la poussiere, & mille ordures qu'ils portent à leur bouche, ils croissent neantmoins merveilleusement bien, & la plupart deviennent si robustes, qu'on en a veu, qui pouvoient à six mois marcher sans appuy.

On leur coupe les cheveus à l'âge de quelque deus ans: & pour cela on fait un festin à toute la famille. Il y a quelques Caraïbes qui different jusques à cet âge-là, de faire percer les oreilles, les levres, & l'entre-deus des narines de

leurs

leurs enfans : toutefois cela n'eſt pas beaucoup en uſage, ſi ce n'eſt lors que la foibleſſe de l'enfant n'a pas permis de le faire plutôt. Quand ils ſont parvenus en un âge plus avancé, les garçons mangent avec leurs Peres, & les filles avec leurs Meres. Ils appellent Peres, leurs beaus-peres, & tous ceus qui ſont dans la ligne collaterale, avec leurs vrais peres.

Bien que les enfans des Caraïbes ne ſoient point inſtruits à rendre quelque reverence à leurs parens, ni à leur temoigner par quelques geſtes du corps le reſpect & l'honneur qu'ils leur doivent. Ils les ayment neantmoins tous naturellement, & ſi on leur a fait quelque injure, ils épouſent incontinent leurs querelles, & tâchent par tous moyens d'en tirer vengeance. Témoin celuy qui voyant qu'un de nos François de la Gardeloupe, avoit coupé les [a] rabans de l'Amac dans lequel étoit couché ſon beau-pere, de ſorte qu'étant tombé à terre il s'étoit demis une épaule, aſſembla en même tems quelques jeunes gens, qui firent une deſcente dans l'Ile de Marigualante, & y maſſacrerent les François, qui commençoient de s'y habituer.

[a] *Ce ſont les cordelettes qui le tiennent froncé & ſuſpandu en l'air.*

Mais le principal ſoin que témoignent les Caraïbes en l'education de leurs enfans : c'eſt de les rendre extremement adroits à tirer de l'arc. Et pour les y faſſonner de bonne heure, à péne s'avent-ils bien marcher, que leurs Peres & Meres ont cette coutume d'attacher leur déjunér à une branche d'arbre, d'où il faut que ces petis l'abbatent avec la fléche s'ils ont envie de manger. Car il n'y a point de miſericorde. Et à meſure que ces enfans croiſſent, on leur ſuſpend plus haut leur portion. Ils coupent auſſi par fois un Bananier, & le poſent en terre, comme en butte, pour apprendre à leurs enfans à tirer au fruit. Ce qui fait qu'avec le tems, ils ſe rendent parfaits en cet exercice. Les anciennes Hiſtoires nous rapportent ; que certains Peuples, approchant icy de la coutume des Caraïbes, obligeoient leurs enfans à abbatre leur manger avec la fronde.

Ils deſtinent ordinairement tous leurs fils à porter les armes, & à ſe venger de leurs ennemis à l'imitation de leurs dévanciers. Mais avant qu'ils ſoyent mis au rang de ceus qui peuvent aller à la guerre, ils doivent eſtre declarez ſol-

dats en preſence de tous les parens & amis, qui ſont conviez d'aſſiſter à une ſi ſolemnelle Ceremonie. Voicy donc l'ordre qu'ils obſervent en ces occaſions. Le Pere qui a auparavant convoqué l'aſſemblée, fait ſeoir ſon fils ſur un petit ſiege, qui eſt poſé au milieu de la caſe, ou du Carbet; & aprés luy avoir remontré en peu de paroles, tout le dévoir d'un genereus ſoldat Caraïbe, & luy avoir fait promettre, qu'il ne fera jamais rien qui puiſſe flétrir la gloire de ſes predeceſſeurs, & qu'il vengera de toutes ſes forces l'ancienne querelle de leur Nation. Il faiſit par les pieds un certain oyſeau de proye, qu'ils appellent *Mansfenis* en leur langue, & qui a été preparé long-tems auparavant pour eſtre employé à cet uſage, & il en décharge pluſieurs coups ſur ſon fils, juſques à ce que l'oiſeau ſoit mort, & que ſa teſte ſoit entierement écraſée. Aprés ce rude traitement, qui rend le jeune homme tout étourdy, il luy ſcarifie tout le corps avec une dent d'Agouty, & pour guerir les Cicatrices qu'il a faites, il trempe l'oiſeau dans une infuſion de grains de Pyman, & il en frotte rudement toutes ſes bleſſures, ce qui cauſe au pauvre patient une douleur tres-aiguë, & tres-cuiſante: mais il faut qu'il ſouffre tout cela gayément, ſans faire la moindre grimace, & ſans témoigner aucun ſentiment de douleur. On luy fait manger en ſuitte le cœur de cet oiſeau. Et pour la clôture de l'action, on le couche dans un lit branlant, ou il doit demeurer étendu de ſon long, juſques à ce que ſes forces ſoyent preſque toutes épuiſées à force de jeuſner. Aprés cela, il eſt reconnu de tous pour ſoldat, il ſe peut trouver à toutes les aſſemblés du Carbet, & ſuivre les autres dans toutes les guerres, qu'ils entreprenent contre leurs ennemis.

Outre les exercices de la guerre, qui ſont communs à tous les jeunes Caraïbes, qui veulent vivre en quelque eſtime parmy les Braves de leur Nation; Leurs Peres les deſtinent ſouvent à étre *Boyez*, c'eſt à dire Magiciens & Medecins. Ils les envoyent pour cet effet à quelqu'un des plus entendus en cette deteſtable profeſſion, c'eſt à dire qui ſoit en grande reputation de ſavoir evoquer les Eſprits malins, de donner des ſorts pour ſe venger de ſes ennemis, & de guerir diverſes maladies auſquelles ceus de cette Nation ſont ſujets. Mais il faut que le

jeune

jeune homme qui eſt preſenté au Boyé pour eſtre inſtruit en ſon art, y ait eſté conſacré dés ſa plus tendre jeuneſſe par l'abſtinence de pluſieurs ſortes de viandes, par des jeunes rigoureus & que pour commencer ſon apprentiſſage, on luy tire du ſang de toutes les parties de ſon corps avec une dent d'Agouty, de même qu'on le pratique envers ceus qui ſont receus ſoldats.

Les Caraïbes, apprennent auſſi avec ſoin leurs enfans à peſcher, à nager, & à faire quelques ouvrages, comme des paniers, des boutous, des arcs, des fléches, des ceintures, des lits de coton, & des Piraugues. Mais d'avoir nul ſoin de former & de cultiver leur eſprit, & de leur apprendre ni honneur, ni civilité, ni vertu: c'eſt ce que l'on ne doit pas attendre de ces pauvres Sauvages, qui n'ont point d'autre guide, ni d'autre lumiere: pour une telle education, que leur entendement aveugle & remply d'épaiſſes tenebres, ni d'autre regle dans toutes les actions de leur vie, que le dereglement & le desordre pitoyable de leur Nature vicieuſe & corrompuë.

CHAPITRE VINT-QUATRIÈME.

De l'Age ordinaire des Caraïbes, de leurs Maladies, des Remedes dont ils se servent pour récouvrer la santé, de leur Mort, & de leurs funerailles.

LEs Caraïbes estant de leur nature d'un tres-bon temperament, & passant leur vie avec douceur & repos d'esprit, sans chagrin & sans inquiétude; Joint aussi la sobrieté ordinaire dont ils usent en la conduite de leur vie, ce n'est pas de merveille s'ils sont exemts d'une infinité d'incommoditez & de maladies, qui travaillent d'autres Nations, & s'ils arrivent beaucoup plus tard au tombeau, que la plus grande partie des autres Peuples. Le bon air dont ils joüissent, contribuë encore à leur santé & à la longueur de leurs jours.

On ne trouve guére parmy-eus des ces âges abrégez, dont il se voit si grand nombre parmy-nous: mais s'ils ne meurent de mort violente, ils meurent fort vieus presque tous. Leur vieillesse est extrémement vigoureuse: & à quatre-vints dix ans les hommes engendrent encore. Il s'en voit grand nombre d'entr'eus, qui ont plus de cent ans, & qui n'ont pas un poil blanc. Jean de Lery, digne d'estre creu, nous assure qu'il n'avoit apperçeu presque point de cheveus blancs en la teste des Taupinambous de pareil âge. D'autres Historiens nous assurent, que les femmes de ces Sauvages-là, gardent leur fecondité jusques à quatre-vints ans. Et les François ont connu au païs de Canada un Sauvage, qui avoit encore les cheveus noirs, & meilleure veuë qu'eus tous, bien qu'il fust à l'âge de cent ans.

Chap.8.

De Lact en son Histoire de l'Amerique. Lescarbot liv.3. chap.10.

La vie ordinaire de nos Caraïbes est de cent cinquante ans, & quelquefois plus. Car bien qu'ils ne sachent pas conter leurs années, on ne laisse pas d'en recueillir le nombre par les marques qu'ils en donnent. Et entr'autres, ils avoient encore il y a peu de tems au milieu d'eus, des personnes vivantes

vantes, qui ſe ſouvenoient d'avoir veu les premiers Eſpagnols qui avoient abordé en l'Amerique. D'où l'on conclud, qu'ils devoient eſtre âgez de cent-ſoixante ans au moins. Et en effet, ce ſont des gens qui peuvent paſſer pour l'ombre d'un corps, & qui n'ont preſque plus que le cœur en vie, eſtant couchez dans un lit, immobiles & décharnez comme des ſquelettes. Ils ont, toutefois, encore de la ſanté. Et il paroit bien que leur langue, non plus que leur cœur, n'eſt pas morte, & que leur raiſon reſpire encore. Car non ſeulement ils parlent avec facilité, mais la memoire & le jugement accompagnent leurs paroles.

Cette mort ſi reculée qui ſe voit chez les Caraïbes, ne doit pas ſembler étrange, ni eſtre priſe pour un fàntôme. Car pour laiſſer maintenant les grands âges des premiers ſiecles & ceus dont les Cteſias, les Herodotes & les Plines font mention, les Hiſtoriens modernes nous fourniſſent aſſez d'exemples pour confirmer cette verité. Et entr'autres les Hollandois qui ont trafiqué aus Moluques nous aſſurent, que la vie en ce païs-là eſt bornée d'ordinaire à cent trente ans. Vincent le Blanc dit qu'en Sumatra, en Java, & aus Iles voiſines, elle va juſqu'à cent quarante, comme elle fait auſſi chez les Canadiens. Et qu'au Royaume de Caſuby, elle atteint la cent cinquantiéme année. François Pirard, & quelques autres, nous témoignent que les Breſiliens ne vivent pas moins, & qu'ils vont juſqu'à cent ſoixante ans, & au delà même. Et dans la Floride & en Jucatan, il s'eſt trouvé des hommes qui paſſoient cét âge-là. En effet, on recite que les François, au voyage de Laudoniere en la Floride, en 1564. Virent-là un vieillard, qui ſe diſoit âgé de trois cens ans, & Pere de cinq Generations. Et en fin au rapport de Mafée, un Bengalois en Orient l'an 1557. ſe vantoit d'avoir trois cens trente-cinq ans. Aprés tout cela, la longueur de jours de nos Caraïbes ne ſauroit paſſer pour un prodige, ni une choſe incroyable.

Livre 3. liv. 4. chap. 12. & 7. 2. & 7. 48. Relation des Hollandois. 1. part. chap. 24. Leſcarb. Vincent le Blanc. 1. part. chap. 34. 1. part. chap. 26. Bergeron au Traité des Navigations. Leſcarbot, & de Laet. Bergeron au Traité des Navigations.

Aſclepiade, au rapport de Plutarque, eſtimoit que generalement les habitans des païs froids vivoient plus que ceus des regions chaudes, parce, diſoit-il, que le froid retient au dedans la chaleur naturelle, & ſerre les pores pour la garder, au lieu que cette chaleur ſe diſſipe facilement dans les climats

Liv. 11. Au l. 25. des Opinions des Filiſofes, chap. 30.

mots ou les pores ſont élargis & ouverts par la chaleur du Soleil. Mais l'experience des Caraïbes, & de tant d'autres Peuples de la Zone torride qui vivent d'ordinaire un ſi grand âge, pendant que nos Européens ſont veus communément mourir jeunes, eſt contraire à ce raiſonnement naturel.

Lors qu'il arrive, comme il ne ſe peut autrement, que nos Caraïbes ſont attaquez de quelque mal, ils ont la connoiſſance de quantité d'herbes, de fruits, de racines, d'huyles & de gommes, par l'ayde déquelles ils retournent bien-toſt en convaleſcence, ſi le mal n'eſt pas incurable. Ils ont encore un ſecret aſſuré pour guerir la morſure des Couleuvres, pourveu qu'elles n'ayent point percé la veine. Car alors il n'y a point de remede. C'eſt le jus d'une herbe qu'ils appliquent ſur la playe, & dans vint-quatre heures ils ſont infailliblement gueris.

Le mauvais aliment de Crabes & d'autres Inſectes, dont ils ſe nourriſſent ordinairement, eſt cauſe qu'ils ſont preſque tous ſujets à une fâcheuſe maladie qu'ils nomment *Pyans* en leur langue, comme les François à la petite verole. Quand ceus qui ſont entachez de cette ſale maladie, mangent de la Tortuë franche, ou du Lamantin, ou du Caret, qui eſt une autre eſpece de Tortuë, ils ſont incontinent aprés tous boutonnez, parce que ces viandes font ſortir ce mal en dehors. Ils ont auſſi ſouvent de groſſes Apoſtumes, des clous, & des charbons en divers endroits du corps. Pour guerir ces maus qui proviennent la plupart de la mauvaiſe nourriture dont ils uſent; Ils ont une écorce d'arbre appellée *Chipiou*, amere comme ſuye, laquelle ils font tremper dans de l'eau, & ayant rapé dans cette infuſion le fonds d'un certain gros Coquillage qu'on nomme *Lambys*, ils avalent cette Medecine. Ils preſſent auſſi quelquefois, l'écorce fraichément levée de quelques arbres de *Miby*, ou d'autres Vimes qui rampent ſur la terre, ou qui s'acrochent aus arbres, & boivent le jus qu'ils en ont exprimé: mais ils ne ſe ſervent pas volontiers de ce remede, que quand les arbres ſont en leur plus grande ſéve.

Outre ces Medecines, avec léquelles ils purgent les mauvaiſes humeurs du dedans; ils appliquent encore au dehors cer-

certains onguents, & linimens, qui ont une vertu tres-particuliere pour nettoyer toutes les puſtules qui reſtent ordinairement ſur le corps de ceus qui ſont travaillez des *Pyans*. Ils compoſent ces remedes avec de la cendre de roſeaus brulez, laquelle ils démeſlent avec de l'eau, qu'ils recueillent des feüilles de la tige du *Baliſier*. Ils uſent auſſi pour le même deſſein, du jus du fruit de *Iunipa*, & ils appliquent ſur les boutons le marc de ce même fruit, à cauſe qu'il à la vertu d'attirer tout le pus des playes, & de refermer les levres des ulceres. Ils n'ont point l'uſage de la ſaignée par l'ouverture de la veine, mais ils uſent de ſcarifications ſur la partie douloureuſe, en l'égratinant avec une dent d'Agouty, & la faiſant quelque peu ſaigner. Et afin de diminuer l'étonnement que pourroit cauſer ce que nous avons déja repreſenté ailleurs, de tant d'inciſions que ces Barbares ſe font pour divers ſujets, & qui donneroient lieu de ſe figurer en leurs perſonnes des corps toujours ſanglans, & couverts de playes, il faut ſavoir qu'ils ont auſſi des ſecrets & des remedes infaillibles pour ſe guerir prontement, & pour fermer leurs bleſſures, & conſolider ſi nettement leurs playes, qu'à peine peut on remarquer ſur leurs corps, la moindre cicatrice.

Ils ſe ſervent auſſi de bains artificiels, & provoquent les ſueurs par une eſpece de poële où ils enferment le patient, qui reçoit par ce remede ſon entiere gueriſon. Les Soriquois font auſſi ſuer leurs malades : mais quelquefois ils les humectent de leur haleine. Et pour la cure des playes, eus & les Floridiens en ſuccent le ſang, comme les anciens Medecins le pratiquoient, quand quelcun avoit été mordu d'une beſte venimeuſe, faiſans preparer pour cela celuy qui en faiſoit l'office. On dit auſſi que nos Caraïbes, lors qu'ils ont été piqués d'un ſerpent dangereus, ſe font ſuccer la playe par leurs femmes, aprés qu'elles ont pris un bruvage, qui a la vertu de rabatre la force du venin. Les Taupinambous ſuccent même les parties malades, bien qu'il n'y ait point de playe. Ce qui ſe fait auſſi quelquefois en la Floride. Et les Turcs, lors qu'il leur ſurvient quelque défluction, & quelque douleur, ou à la teſte ou ſur quelque autre partie du corps, brulent la partie qui ſouffre.

Leſcarbot, & de Laet.

De Lery chap. 20. Linſcot, chap. 1. Voyage de Villamont l. 3.

Quelques uns des Peuples Barbares, ont de bien plus étranges remedes dans leurs maladies, comme il se peut voir chez les Historiens. Ainsi on dit que les Indiens de Mechoacham & de Tabasco en la nouvelle Espagne, pour se guerir de la fievre, se jettent tous nuds dans la riviere pensant y noyer cette maladie. En quoy pour l'ordinaire ils reüssissent fort mal. Une action à peu prés semblable s'est veuë chez les Caraïbes. Car Monsieur du Montel y trouva un jour un vieillard, qui se l'avoit la teste à une fontaine extremement froide. Et luy en ayant demandé la cause, le bon homme luy „ répondit : Compere, c'est pour me guérir : car je suis „ *mouche* c'est à dire beaucoup enrhumé. Le Gentil-homme ne se put empescher d'en rire : mais plutôt il en eut pitié, croyant qu'il y en avoit assez pour perdre le pauvre vieillard. Et cependant contre toutes les régles de nôtre Medecine, cét étrange remede luy succeda heureusement. Car nôtre Gentil-homme le rencontra le lendemain, gaillard & dispos, & délivré tout à fait de son rhume. Et le Sauvage ne manqua pas de s'en vanter, & de railler nôtre François, de sa vaine pitié du jour précedent.

Les Caraïbes sont extrémement jalous de leurs secrets en la Medecine, sur tout leurs femmes qui sont fort intelligentes en toutes ces cures : & pour quoy que ce pust estre, ils n'ont encore voulu communiquer aus Chrétiens les remedes souverains qu'ils ont contre la blessure des fléches enpoisonnées. Mais ils ne refusent pas de les visiter & de les traiter quand ils ont besoin de leur secours : au contraire ils s'y portent alégrement, & de tres-franche volonté. Ainsi un personnage de qualité d'entre nos François ayant été mordu dangereusement par un serpent, en a été heureusement guery par leur moyen. En quoy certes ils sont bien differens de ces brutaus de Guinois & de Sumatrans, qui n'ont aucune compassion de leurs propres malades, les abondonnant comme de pauvres bestes. Mais l'ancien Peuple de la Province de Babylone, prenoit un interest si particulier dans toutes les maladies, que les malades y étoient mis en place publique, & chacun leur dévoit enseigner le remede, dont il avoit fait l'experience sur luy-même. Ceus qui ont fait voyage à Cam-

Relation des Holland. & de Vincent le Blanc. 1. part. chap. 24. Herodote liv. 1.

Cambaya, disent, qu'il y a même un Hospital pour traiter les oiseaus malades. *Voyage des Drac, 2. partie*

Quand les remedes ordinaires dont se servent nos Caraïbes en leur necessité, n'ont pas eu un tel succés qu'ils s'étoyent promis, pour lors ils ont recours à leurs Boyez, c'est à dire à leurs Magiciens, qui contrefont aussi les Medecins: & les ayant conviez de les venir visiter, ils les consultent sur l'evenément de leurs maladies. Ces malheureus suppots de l'Esprit malin, se sont aquis par leurs enchantemens, un tel credit parmy ces pauvres abusez, qu'ils sont reputez comme les arbitres de la vie & de la mort, & tellement redoutez à cause de leurs sortileges, & de la vangeance qu'ils tirent de ceus qui les mépriſent, qu'il n'y a aucun de ce miserable Peuple, qui ne tienne à gloire de rendre une deference & une obeïssance aveugle, à tous leurs avis.

Pour ce qui est des Ceremonies qu'ils observent en ces rencontres, nous les avons déja touchées en partie au Chapitre de leur Religion. Il faut avant toutes autres choses, que la case en laquelle le Boyé doit entrer soit bien nettement preparée: que la petite table qu'ils nomment *Matoutou*, soit chargée de l'*Anakri* pour *Maboya*, c'est à dire d'une offrande de Cassave & d'Ouycou pour l'Esprit malin: & même des premices de leurs jardins, si c'est la saison des fruits. Il faut aussi qu'il y ait à l'un des bouts de la case, autant de petis sieges, qu'il se doit trouver de personnes à cette detestable action.

Aprés ces preparatifs, le Boyé, qui ne fait jamais cette œuvre de tenebres que pendant la nuit, ayant fait soigneusement éteindre tout le feu de la Case & des environs, entre dans cette obscurité, & ayant trouvé sa place à l'ayde de la foible lueur d'un bout de Tabac allumé qu'il tient en sa main; il prononce d'abord quelques paroles Barbares: il frappe en suitte de son pied gauche la terre à plusieurs repriſes, & ayant mis en sa bouche le bout de Tabac qu'il portoit en sa main, il souffle cinq ou six fois en haut la fumée qui en sort, puis froissant entre ses main le bout de Tabac, il l'eparpille en l'air. Et alors le Diable qu'il a evoqué par ces singeries, ébranlant d'une furieuse secousse le faiſte de la Case, ou excitant quelque autre

bruit épouvantable, comparoit auſſi-tôt, & répond diſtinctement à toutes les demandes, qui luy ſont faites par le Boyé.

Si le Diable aſſure, que la maladie de celuy pour lequel il eſt conſulté; n'eſt pas mortelle : pour lors le Boyé & le Fantôme qui l'accompagne, s'approchent du malade pour l'aſſurer qu'il ſera bien-tôt guery : & pour l'entretenir dans cette eſperance, ils touchent doucement les parties les plus douloureuſes de ſon corps, & les ayant un peu preſſées, ils feignent d'en faire ſortir des épines, des os briſez, des éclats de bois & de pierre, qui étoyent, à ce qui diſent ces malheureus Medecins, la cauſe de ſon mal. Ils humectent auſſi quelquefois de leur haleine la partie debile, & l'ayant ſuccée à pluſieurs repriſes, ils perſuadent au patient, qu'ils ont par ce moyen attiré tout le venin qui étoit en ſon corps, & qui le tenoit en langueur : En fin, pour la clotûre de tout cet abominable myſtere, ils frottent tout le corps du malade avec le ſuc du fruit de *Iunipa*, qui le teint d'un brun fort obſcur, qui eſt comme la marque & le ſeau de ſa gueriſon.

Celuy qui croit d'avoir été guery par un ſi damnable moyen, a coûtume de faire en reconnoiſſance un grande feſtin, auquel le Boyé tient le premier rang entre les conviez. Il ne doit pas auſſi oublier *l'Anakri* pour le Diable, qui ne manque pas de s'y trouver. Mais ſi le Boyé a recüeilly de la communication qu'il a eu avec ſon Demon, que la maladie eſt à la mort, il ſe contente de conſoler le malade, en luy diſant, que ſon Dieu, ou pour mieus dire ſon Diable familier, ayant pitie de luy, le veut enmener en ſa Compagnie, pour eſtre delivré de toutes ſes infirmités.

Elian. l. 3. c. 38. Certains Peuples, ne pouvans ſupporter l'ennuy & les incommoditez d'une trop caduque vieilleſſe, avoient acoutumé de chaſſer avec un verre de Ciguë, leur ame qui croupiſſoit trop long tems à leur gré, dans leur miſerable corps. Et quelques autres au rapport de Pline, étant las de vivre, ſe precipitoient en la mer. Mais en d'autres païs, les enfans nattendoient pas que leurs Peres étant parvenus à un grand âge, fiſſent cette execution. Car on dit que par une Loy publique, ils en étoient les parricides & les bourreaus. Et le Soleil

Liv. 4. chap. 12. Elian, l. 4. c. 1.

éclaire

éclaire encore aujourd'huy dans quelques Provinces de la Floride, des maudites creatures, qui par une eſpece de religion & de pieté, aſſomment leurs Peres parvenus à la caducité, comme des perſonnes inutiles en ce monde, & qui ſont à charge à eus-mêmes.

Mais quelque avancée que puiſſe eſtre la vieilleſſe chez nos Caraïbes, les enfans ne s'ennuyent pas de voir leur Peres & leurs Meres en cet état. Il eſt vray, que quelques Caraïbes ont autrefois avancé la mort de leurs parens, & ont tué leurs Peres & leurs Meres, croyant faire une bonne œuvre, & leur rendre un office charitable, en les delivrant de beaucoup d'incommoditez & d'ennuis, que traine aprés ſoy la vieilleſſe. Un vieus Capitaine que nos François nommoient *le Pilote*, ſe glorifioit d'avoir rendu ce deteſtable ſervice, à pluſieurs de ſes ancêtres. Mais premierement, les Caraïbes ne pratiquoient cette inhumanité, qu'envers ceus qui le deſiroient ainſi, pour être delivrez des miſeres de cette vie: & ce n'étoit, que pour aquieſcer aus prieres inſtantes de ceus qui étoient las de vivre, qu'ils en uſoient de la ſorte. De plus, cette Barbarie n'a jamais été univerſellement reçeuë parmy eus: & les plus ſages l'ont à preſent en deteſtation, & entretiennent leurs Peres & leurs Meres juſques au dernier periode de leur vie, avec tous les ſoins, & tous les témoignages d'amitie, d'honneur & de reſpect, que l'on pourroit attendre d'une nation, qui n'a point d'autre lumiere pour ſe conduire que celle d'une nature corrompuë. Ils ſuportent patiemment leurs defauts & les chagrins de leur vieilleſſe: ne ſe laſſent point de les ſervir, & le plus qu'il leur eſt poſſible, ſe tiennent prés d'eus pour les divertir, comme nos François l'ont veu en quelques unes de leurs Iles. Ce qui ne merite pas une petite loüange, ſi l'on conſidere que cela ſe fait chez des Barbares. Que ſi quelques uns d'entr'eus n'honorent pas ainſi leurs Peres & leurs Meres, ils ont degenere de la vertu de leurs Ancêtres.

Mais quand aprés tous leurs ſoins & toutes leurs peines, ils viennent à perdre quelcun de leurs proches ou de leurs amis, ils font de grands cris & de grandes lamentations ſur ſa mort; Bien au contraire des anciens Traces, & des Habi- *Herodote Liv. 5. & Filoſtrate en la vie d'Apollonius, l. 5. c. 10.*

tans des Iles fortunées, qui enſeveliſſoient leurs morts avec joye, danſes & chanſons, comme des perſonnes delivrées des miſeres de la vie humaine. Aprés que les Caraïbes ont arroſé le corps mort de leurs l'armes, ils le lavent, le rougiſſent, luy frottent la teſte d'huile, luy peignent les cheveus, luy plient les jambes contre les cuiſſes, les coudes entre les jambes, & ils courbent le viſage ſur les mains, de ſorte que tout le corps eſt à peu prés en la même poſture, que l'enfant eſt dans le ventre de ſa Mere, & ils l'envelopent dans un lict neuf, attendant qu'ils le mettent en terre.

Il s'eſt trouvé des Nations qui donnoient les rivieres aus corps morts, pour ſepulture ordinaire, comme quelques Ethiopiens. D'autres les jettoient aus oiſeaus & aus chiens, comme les Parthes, les Hircaniens & leurs ſemblables auſſi honneſtes gens que Diogene le Cynique. Quelques autres Peuples un peu moins inſenſez, les couvroient d'un monceau de pierres. On dit que quelques Africains les mettent en des vaiſſeaus de terre: & que d'autres les logent dans du verre. Heraclite, qui tenoit le feu pour le principe de toutes choſes, vouloit qu'on brulaſt les corps, afin qu'ils retournaſſent à leur origine. Et cette coutume obſervée par les Romains durant pluſieurs Siecles, ſe pratique encore aujourd'huy chez divers Peuples de l'Orient. Mais Cyrus diſoit en mourant, qu'il n'y avoit rien de plus heureus, que d'eſtre au ſein de la terre, la Mere commune de tous les humains. Les premiers Romains étoient de cette opinion: car ils enterroient leurs morts. Et c'eſt auſſi de tant de pratiques differentes ſur ce ſujet, celle que l'on trouve en uſage chez les Caraïbes. Ils ne font pas leurs foſſes ſelon nôtre mode, mais ſemblables à celles des Turcs, des Breſiliens, & des Canadiens; c'eſt à dire de la profondeur de quatre ou cinq pieds, ou environ de figure ronde, de la forme d'un tonneau: Et au bas ils mettent un petit ſiege, ſur lequel les parens & les amis du défunt aſſéent le corps, le laiſſant en la même poſture qu'il luy ont donné incontinent aprés ſa mort.

Voyage de Drac, 2. partie.

Xenofon en ſa Cyropedie, L. 8. Pline, liv. 7. chap. 54.

Ils font ordinairement la foſſe dans la caſe du defunt, ou s'ils l'enterrent ailleurs, ils font toujours un petit couvert ſur l'endroit où le corps doit repoſer, & apres l'avoir dévalé dans cette

cette fosse, & l'avoir envelopé de son Amac, ils font un grand feu à l'entour, & tous les plus anciens tant hommes que femmes s'acroupissent sur leurs genous. Les hommes se placent derriere les femmes, & de tems en tems ils leur passent la main sur les bras pour les inciter à pleurer. Puis en chantant & pleurant ils disent tous d'une vois piteuse & la-
„ mentable. Hé pourquoy es tu mort? Tu avois tant de bon
„ Manioc, de bonnes Patates, de bonnes Bananes, de bons
„ Ananas. Tu étois aimé dans ta Famille, & l'on avoit tant
„ de soin de ta personne. Hé pourquoy donc es tu mort?
„ Pourquoy es tu mort? Si c'est un homme ils ajoutent. Tu
„ étois si vaillant & si génereus. Tu as renversé tant d'enne-
„ mis; tu t'és signalé en tant de combats: Tu nous as fait
„ manger tant d'Arouâgues: Hélas! qui nous defendra
„ maintenant contre les Arouägues? Hé pourquoy donc es
„ tu mort? Pourquoy es tu mort. Et ils recommencent plusieurs fois la même chanson.

Les Toupinambous font à peu prés les mêmes lamenta-
„ tions sur les Tombeaus de leurs morts. Il est mort, disent *De Lery chap. 5.*
„ ils, ce bon chasseur, & excellent pescheur, ce vaillant guer-
„ rier, ce brave mangeur de prisonniers, ce grand assom-
„ meur de Portugais, & de Margaiats, ce genereus defenseur
„ de nôtre païs. Il est mort. Et ils repetent souvent le même refrein. Les Guinois demandent aussi à leurs morts, ce *Relation des Hollandois. Livre 1.*
qui les a obligez à mourir, & leur frottent le visage avec un bouchon de paille pour les réveiller. Et Busbequius, dans la Relation de ses Ambassades en Turquie recite, que passant par un bourg de la Servie, nomme Yagodena, il entendit des femmes & des filles qui lamentant auprés d'un mort, luy disoient dans leurs chants funebres, comme s'il eut esté capa-
„ ble de les entendre. Qu'avons nous merité & qu'avons
„ nous manqué de faire pour ton service, & pour ta conso-
„ lation? Quel sujet de mécontentement as tu jamais eu con-
„ tre nous, qui t'ait obligé de nous quiter, & de nous laisser
„ ainsi miserables & desolées? Ce qui se rapporte en partie aus plaintes funebres de nos Caraïbes.

Le Vacarme, & les Hurlemens des Toupinambous & des Virginiens en semblables occasions, dure ordinairement un mois.

mois. Les Peuples d'Egipte, faisoient durer leurs larmes soixante & dix jours. Et quelques Floridiens employent des vieilles pour pleurer le mort six mois entiers. Mais Lycurgue, avoit limité le deüil à onze jours, & c'est à peu prés le tems que prenoient autrefois nos Caraïbes, pour pleurer le defunt, avant que de le couvrir de terre. Car durant l'espace de dix jours, ou environ, deus fois chaque jour les parens, & même les plus intimes amys venoient visiter le mort à sa fosse. Et ils aportoient toujours à boire & à manger à ce mort, luy ,, disant à chaque fois. Hé pourquoy es tu mort? Pourquoy ,, ne veus tu pas retourner en vie? Ne dis pas au moins ,, que nous t'ayons refusé dequoy vivre. Car nous t'appor- ,, tons à boire, & à manger. Et aprés qu'ils luy avoient fait cette belle exhortation, comme s'il l'eut dû entendre, ils luy laissoient sur le bord de la fosse les viandes & le bruvage, jusques à l'autre visite, qu'ils les pousoient sur sa teste, puis qu'il ne daignoit pas avancer sa main pour en prendre.

Plutarque en la vie de Lycurgue.

Voyez Acosta, de Lery, Paul le Jeune, François Cauche, Thomas Nicole, chez Bergeron, Carpin, & Trigaut.

Les Peruviens, les Bresiliens, les Canadiens, les Madagascarois, les Canariens, les Tartates, les Chinois, accompagnent aussi de quelques mets, les tombeaus où ils enterrent leurs proches. Et sans aller si loin, ne se fait il pas quelque chose de semblable parmy nous? Car on sert durant quelques jours, les effigies de nos Roys & de nos Princes nouvellement morts, & on leur presente à boire & à manger, comme si elles étoient vivantes: même jusqu'à faire devant elles, l'essay des viandes & du bruvage.

Acosta Histoire de la Chine, de Laet, Garcilas. Pirard, Linscot & d'autres.

Les Caraïbes de quelques Iles, posent encore à present des viandes prés de la fosse du mort: mais ils ne le laissent pas un si long tems qu'ils faisoient autrefois, sans le couvrir de terre. Car aprés que la chanson funebre est finie, & que les femmes ont épuisé toutes leurs larmes, l'un des amis du defunt luy met une planche sur la teste, & les autres pousent peu à peu la terre avec les mains & rempliſſent la fosse. On brule aprés cela, tout ce qui apartenoit au mort.

Ils tuënt aussi quelquefois des Esclaves pour accompagner les Manes de leurs morts, & les aller servir en l'autre monde. Mais ces pauvres miserables, gagnent au pied quand leur maistre meurt, & se sauvent en quelque autre Ile. On con-

çoit

çoit une juſte horreur, au récit de ces inhumaines & Barbares funerailles, qui ſont arroſées du ſang des Eſclaves, & de diverſes autres perſonnes : & qui expoſent en veuë de pauvres femmes égorgées, brulées, & enterrées toutes vives, pour aller en l'autre monde tenir compagnie à leurs maris, comme il s'en trouve des exemples chez diverſes Nations. Mais nos Caraïbes ſe contentent en ces rencontres, de tuer les Eſclaves du defunt, s'ils les peuvent atraper.

Il étoit defendu aus Lacedemoniens de rien enterrer avec les morts : mais le contraire s'eſt pratiqué, & ſe pratique encore aujourd'huy chez diverſes Nations. Car ſans parler de tant de choſes precieuſes que l'on faiſoit conſumer avec les corps qui paſſoient par le feu aprés leur mort, chez les anciens Romains, Macedoniens, Allemands, & autres Peuples : Nous liſons en l'Hiſtoire de Joſefe que le Roy Salomon enferma de grandes richeſſes avec le corps de David ſon Pere : Ainſi les Tartares mettent dans la tombe avec le mort, tout ſon or & ſon argent. Et les Breſiliens, les Virginiens, les Canadiens & pluſieurs autres Sauvages enterrent avec les corps les habits, les hardes & tout l'équipage des defunts.

Virgile, Arrian, Tacite. l.7.c.12. Carpin. De Lery, Relation des Hollandois. De Laet, & le Ieune.

C'eſt auſſi ce que les Caraïbes pratiquoient en leurs funerailles, avant qu'ils euſſent communiqué avec les Chrétiens. Car â la derniere viſite qu'ils venoient rendre au mort, ils aportoient tous les meubles qui luy avoient ſervy durant ſa vie, aſſavoir, l'arc & les fléches, le Boutou, ou la Maſſuë, les Couronnes de plume, les pendans d'oreilles, les Colliers, les Bagues, les Braſſelets, les paniers, les vaiſſeaus, & les autres choſes qui étoient à ſon uſage, ils enterroient le tout avec le mort, ou ils le brûloient ſur la foſſe. Mais à preſent ils ſont devenus meilleurs ménagers : Car les parens du defunt, reſervent tout cela pour leur uſage, ou bien ils en font preſent aus aſſiſtans, qui les conſervent en memoire du defunt.

Apres que le corps eſt couvert de terre, les plus proches parens ſe coupent les cheveus, & juſnent rigoureuſement, croyant que par là, ils en vivront & plus long tems & plus heureus. D'autres, quittent les Caſes & la place où ils ont

enterré quelcun de leurs parens, & vont demeurer ailleurs. Quand le corps eſt à peu pres pourry, ils font encore une aſſemblée, & aprés avoir viſité & foulé aus pieds le ſepulcre en ſoûpirant, ils vont faire la débauche, & noyer leur douleur dans le Ouïcou. Ainſi la Ceremonie eſt achevée, & l'on ne vient plus tourmenter ce pauvre corps.

Fin du ſecond & dernier Livre de l'Hiſtoire des Antilles.

VOCABULAIRE CARAÏBE.

Avertiſſement.

1. NOus marquons par des accens aigus les ſyllabes longues, & ſur léquelles il faut appuyer. Et nous mettons deus points ſur pluſieurs lettres, pour faire connoitre que celle qui precede appartient à la ſyllabe d'auparavant, & ne ſe doit point du tout joindre en la prononciation avec la ſuivante. Comme lors qu'en Francois nous mettons deus points ſur *loüange*, ſur *louër*, & ſur quelques mots ſemblables.

2. Lors que le mot que nous couchons eſt celuy des hommes, nous le déſignons par une H. Et lors que c'eſt celuy des femmes, nous le diſtinguons par une F.

3. Enfin, comme les mots de cette Langue ſont difficiles à imprimer correctement, à ceus qui n'en ont pas la connoiſſance par eus mêmes, les Lecteurs ſont ſuppliez d'attribuer à l'Imprimeur les fautes qui peut eſtre ſe trouveront icy en quelques endroits, comme il eſt preſque impoſſible autrement.

I. LES PARTIES. du CORPS HUMAIN.

Mon corps, *Nókobou.*
La graiſſe, *Takellé.*
Ma peau, *Nóra.* Cela ſignifie en général tout ce qui ſert de couverture.
Mes os, *Nábo.* Cela ſignifie auſſi un *tendron.*
Les Caraïbes ne diſtinguent point les veines d'avec les nerfs; & ils les expriment par le mot de *Nillagra*, qui ſignifie, mes nerfs ou mes veines: comme *Lillagra* ſes nerfs ou ſes veines. Ils appellent encore ainſi les racines des arbres.
Mon ſang, H. *Nitta.* F. *Nimoinalou.*
Mon poil, mes cheveus, *Nitibouri.*
Ma teſte, *Nicheucke.*
Mes yeus, *Nákou.*
Ma prunelle, *Nákou-euke.* C'eſt à dire proprement, *Le noyau de mon œil.*
Ma paupiére, *Nakóu-ora.* C'eſt à dire, *La peau de mon œil.*
Mon ſourcil, *Nichikouchi.* Proprement, *Piece d'œil.*
Mes cils, *Nákou-ïou.* Proprement, *le poil de l'œil.*
Mon front, *Nérébé.*
Mon viſage, *Nichibou.*
Mon nez, *Nichiri.*
Ma bouche, *Nioúma.*
Ma lévre, *Nioumárou.*
Ma dent, *Nári.*
Ma dent macheliére, *Nackeuke.*
Mes gencives, *Nári-aregrik.* proprement, *ce qui eſt contre mes dents.*
Mon oreille, *Narikaë.*
mes temples, *Nouboyoubou.*
mes jouës, *Nitigné.*
ma langue, *Ninigné.*
mon menton, *Náriona.*
ma mammelle, *Nouri.*
ma poitrine, *Nárokou.*
mon épaule, *néché.*
mon bras, *narreuna.* Il ſignifie auſſi une *aile.*
mon coude, *neugueumeuke.*
mes mains, *nóucabo.*
mes doits, *nóucabo-raün*, comme ſi vous deſiez, *les petis, ou les enfans de ma main.*
mon pouce, *noucabo-iteignum.* Proprement, *ce qui eſt oppoſé aus doits.*
Le pouls, *Lóucabo ánichi*, c'eſt à dire proprement, *l'ame de la main.*
mon ongle, *nóubara.*
mon eſtomac, *nanichirokou.*
mon cœur, H. *niouänni.* F. *nánichi.* Ce mot ſignifie auſſi, *mon ame.*
mon poulmon, *noara.*
mon foye, *noubana.*
mes entrailles, *noulákaë.* Cela ſigni-

ſignifie auſſi le *ventre.*
mes reins, *nanagané.*
mon coſté, *nauba.*
La ratte, *eouëmata.*
La veſſie, *Ichikoulou akaë.*
mon nombril, *nárioma.*
Les parties naturelles de l'hõme, H. *Yaloukouli*, F. *Nehuera.*
Les parties naturelles de la femme, *Touloukou.*
mon derriere, *nárioma-rokou.*
ma feſſe, *niatta.*
ma cuiſſe, *nebouïk.*
mon genou, *nagagirik.*
mon jarret, *nichaouä-chaouä.*
ma jambe, *nournâ.*
ma gréve, *nourna-aboulougou.*
ma jointure, *napataragoune*, c'eſt à dire, *une choſe ajoutée.* Ce qu'ils appliquent auſſi à une piéce que l'on met ſur un habit.
ma cheville du pied, *noumourgouti.*
mon pied, *nougouti.*
mon talon, *nougouti-ona.*
mes orteils, *nougouti-raim.* C'eſt à dire proprement, *les petis du pied.*
La plante de mon pied, *nougouti-rokou*, proprement, *le dedans du pied.*

Comme ils ne diſent preſque jamais les noms indéfinis, ſur tout des parties du corps; mais qu'ils les reſtreignent à l'une des trois perſonnes, nous les avons mis icy à la premiere. Qui les voudra mettre aus autres, n'aura qu'à changer la premiere lettre à chaque mot: comme on le peut apprendre du Chapitre du Langage.

II. PARENTÉ. & ALLIANCE.

MOn parent, H. *Nioumoulikou.* F. *Nitoucke.*
Mon mariage, *Youëlleteli.*
Mon mary, *Niraiti.*
Mon Pere. En parlant à luy, H. & F. *Bába.*
En parlant de luy, H. *Youmáan*, F. *noukóuchili.*
mon grand Pere, H. *Itámoulou*, F. *nárgouti.*
Mon Oncle paternel. On l'apelle Pere, *Bába.* Et pour ſignifier le vray & propre Pere, quand on le veut diſtinguer expreſſément, on fait quelquefois cette addition, *Baba tinnaka.*
L'oncle maternel, H. *Yáo*, F. *Akátobou.*
mon fils, H. *Imákou*, *Imoulou*, *Yamoinri*, F. *Niráheu.*
mon petit fils, *Hibáli.* Lors qu'il n'y en a qu'un. Mais lors qu'il y en a pluſieurs, *Nibágnem.*

Mon frere ainé, H. *Hanhin*, F. *Niboukayem.*

Mon cadet, H. *Ouänöuë*, & *Ibiri.* C'eſt à dire proprement, *ma moitié*, F. *Namoulèem.*

Mon beau-frere, & mon Couſin de mére, H. *Ibámouï*, F. *Nikeliri.*

Le Couſin non marié à la Couſine, *Yapataganum.*

Mon Neveu, *Yanantigané.*

Mon gendre, *Hibali moukou.* C'eſt à dire, *qui fait des petis enfans.*

Ma femme, H. *Yenénery.* Les femmes diſent, *Liáni*, ſa femme.

Ma Mére, en parlant à elle, H. & F. *Bíbi*, c'eſt auſſi une exclamation.

En parlant d'elle; H. *Ichánum.* F. *Noukoúchourou.*

Ma Belle-mére du ſecond lit, *Noukóuchourouteni.*

Ma Belle-mére dont j'ay épouſé la fille, *Imenouti.*

Ma grand'mére, H. *Innouti.* F. *Naguette.*

La tante maternelle s'apelle Mere, *Bíbi.*

La paternelle, *Naheupouli.*

Ma fille, H. *Niananti*, F. *Niraheu.*

Ma Sœur, *Nitou.*

L'ainée, *Bíbi-Ouänöuän.*

La cadette, *Tamoulélouä.*

Bru, belle fille, & Niéce, *Nibaché.*

Ma Couſine, H. *Youëlléri*, c'eſt à dire, *Ma femelle*, ou *ma promiſe*; parce que naturelment elles ſont deuës pour femmes à leurs couſins. Les femmes diſent *Youëllou.*

Les enfans des deus fréres, s'apellent *frêres* & *ſœurs*: les enfans des deus ſœurs, tout de même.

III. CONDITIONS & QUALITEZ.

UN homme, ou un maſle, H. *Ouekelli*: au pluriel, *Ouëkliem*, F. *Eyéri*: au pluriel, *Eyérium.*

Une femme, ou une femelle, H. *Ouëlle*: au pluriel, F. *Ouliem Inärou*: au pluriel, *Innöyum.*

Un enfant, *Niankeïli.*

Un garçon, *Mouléke.*

Une fille, *Niankeïrou.*

Un petit garçon, *Ouëkelli raeu.* Proprement, *Vn petit maſle.*

Une petite fille, *Ouëlle raeu*, Proprement, *Vne petite femelle.*

Un vieillard, *Ouäïáli.*

Un Pére de famille, *Tioubouli authe.*

Un veuf & une veuve, *Moincha.*

Un camarade, *banaré.*

Un

Un amy, H. *Ibaouänale*, F. *Nitignon.*

Un ennemy, H. *Etóutou*, F. *Akani.*

Un ennemy contrefait, *Etóutou noubi.* Ainſi nomment ils tous ceus de leurs ennemis qui ſont vétus.

Sauvage, *Maron.* Les Caraïbes ne donnent ce nom qu'aus animaus & aus fruits Sauvages.

Habitant, *bonon.*

Inſulaire, ou Habitant d'une Ile, *Oubao-bonon.*

Habitant de la terre ferme, *balouë-bonon.*

Homme de Mer, *balanaglé.* C'eſt ainſi qu'ils appellent les Chrétiens, parce qu'ils viennent de ſi loin par mer en leur païs.

Général d'armée navale, ou Amiral, *Nhaléné.*

Capitaine de vaiſſeau, *Tiouboutouli canaouä.*

Grand Capitaine, ou Général, *Ouboutou*, au pluriel, *Ouboutounum.*

Lieutenant, *Tiouboutoumali arici.* C'eſt à dire proprement, *la trace du Capitaine*, ou *ce qui paroit aprés luy.*

Soldat, ou guerrier, *Netoukouïti,*

Sentinelle, Eſpion, *Arikouti, Nábara.*

Mon priſonnier de guerre, *Niouïtouli, Niouëmakali.*

Celuy qui a la charge de recevoir les hôtes, *Niouäkaiti.*

Mon ſerviteur à gage, tel que le Chrétiens en ont, *Nabouyou.*

Serviteur eſclave, *Tamon.*

Un chaſſeur *Ekerouti.*

Gras, *Tibouléli.*

Maigre, *Toulééli.*

Grand, *Mouchipééli.*

Gros, *Ouboutonti.*

Petit, *Nianti, Raeu.*

Chétif, *Pikenine.* En langage bâtard.

Haut, *Inöuti.*

Bas, *Onabouti.*

Profond, *Ouliliti, Anianliti.*

Large, *Taboubéreti.*

Long, *Mouchinagouti.*

Rond, *Chiririti.*

Quarré, *Patágouti.*

Beau, *Bouïtouti.*

Laid, *Nianti ichibou.*

Mol, *Nioulouti.*

Dur, *Téleti.*

Sec, *Ouärrou, Ouärrouti.*

Humide, *Kouchakouäli.*

Le chaud & le froid ſont exprimez au titre IX.

Blanc, *Alouti.*

Noir, *Ouliti.*

Jaune, *Houëreti.*

Rouge, *Ponáti.*

Ils ne ſavent nommer que ces quatre couleurs-là, & ils y rapportent toutes les autres.

Lar-

Larron, *Youálouti.*
Inceſtueus, *Kakouyoukouâtiti.*
Adultere, *Oulimateti.*
Paillard, *Huéreti.*
Querelleus, *Oulibimekoali, Koauaïti.*
Traitre, *Nirobouteïti.*
Mauvais, *Oulibati, Nianöuänti.*
Bon, *Iroponti.*
Sage, *Kanichicoti.*
Adroit, *Manigat.*
Fol, *Leuleuti ao*, ou, *Talouali ao.* C'eſt à dire proprement, *Qui n'a point de lumiere.*
Vaillant, *Ballinumpti.*
Poltron, *Abaouáti.*
Joyeus, *Aouërekoua liouani.*
Triſte, *Imouëmeti.*
Yvre, *Nitimaïnti.*
Riche, *Katakobaïti.*
Pauvre, *Matakobaïti.*
Piquant, *Chouchouti.*
Mort, *Neketali.*

IV. ACTIONS. & PASSIONS.

IL ſe fie en luy, *Moingatteti loné.*
Atten moy, *Iacaba, Noubara.*
Eſpere, atten, *Alliré.*
Eſpere en luy, *Emenichiraba.*
Eſperance, *Ementchira.*
Mon eſperance, *Nemenichiraeu.*
Ma crainte, *Ninonnoubouli.*
Ma joye, H. *Naouëregon*, F. *Niouänni.*
Ma triſteſſe, *Nitikabouë.*
Il eſt né, *Emeïgnouäli.*
Sois le bien venu, *Halea tibou.*
J'ay faim, *Lamanatina.*
J'ay ſoif, *Nacrabatina.*
Donne moy à manger, ou, donne moy du pain, H. *Yerebali üm boman*, F. *Nouboute üm boman.*
Donne moy à boire, *Natoni boman.*
Mange, à l'imperatif, *Baika.*
Manger, à l'infinitif, ce qui eſt peu en uſage, *Aika.*
Je mange, *Naikiem.*
Boy, *Kourába.*
Je bois, *Natiem, Natakayem.*
Je ſuis échauffé de boire, *Nacharouätina.*
Vien icy, *Hac-yeté.*
Va t'en, *bayouboukaa.*
Parle, *Ariangaba.*
Je parle, *Nanangayem.*
Tay toy, *Maniba.*
Aſſieds toy, *Niouróuba.*
Couche toy par terre, *Ráoignaba.*
Léve toy, *Aganekaba.*
Tien toy debout, *Raramaba.*
Regarde, *Arikaba.*
Ecoute, *Akambabaë.*
Flaire, *Irimichaba.*
Goutes-en, *Aóchabaë.*
Touche le, *Kourouäbaë.*
Marche, *bayoubaka.*

Je

Je marche, *Nayoubákayem.*
Promene toy, *Babáchiaka.*
Cours, *Hebemba.*
Danſe, *babénaka.*
Je danſe, *Nabinakayem.*
Saute, *Choubakouäba.*
Je vay ſauter, *Choubakouä niabou.*
Ry, *béérraka.*
Je ris, ou je me réjouïs, *Naouérékoyem.*
Pleure, *Ayakouäba.*
Dors, *baronka.*
Réveille toy, *Akakotouäba.*
Veille, *Aromankaba.*
Travail, H. *Youätegmali.* F. *Noumaniklé.*
Repos, *Nemervoni.*
Combat, *Tibouikenoumali.*
Guerre, H. *Nainkoa*, F. *Nihuctloukouli.*
Paix, *Niuëmboulouli.*
Il eſt défait, *Niouellemaintj.*
Il eſt vaincu, *Enèpáli.*
Reſpire, *Aouraba banichi.* Cela veut dire proprement, *Raffraichy ton cœur.*
Souffle, *Phoubaë.*
Crache, *Choueba.*
Touſſe, *Hymba.*
Mouche toy, *Naïnraba.*
Excrémenter, *Houmoura.*
Lave toy, *Chibába.*
Arroſe, *Touba boubara.*
Va baigner, *Akao bouka.*
Je nage, *Napouloukayem.*
Il nage bien, *Kapouloukatiti.*
Il a été noyé, *Chalalaali.*
Il a été étouffé, *Niarakouäli.*
Ouvre, *Talába.*
Ferme, *Tába.*
Cherche, *Aloukaba.*
Trouve, *Ibikouäbaë.*
Vole, *Hamamba.*
Tu tombes, *bátikeroyen.*
Perds le, *Aboulekouäbaë.*
Ven le, *Kebeciketabaë.*
Achete, *Amouliakaba.*
Il traitte ou trafique, *baouânemeti.*
Va à la chaſſe, *Ekrekabouka.*
Ma chaſſe, *Nékeren.*
Il tire bien de l'arc, *Kachienratiti, boukatiti.*
Il tire bien de l'arquebuſe, *Katouratiti.*
Va peſcher du poiſſon, *Tikabouka authe.*
Je peſche, *Natiakayem.*
Ma peſche, *Natiakani.*
Il eſt arrivé au port, *Abourrikaali.*
Je chante en l'Egliſe, *Nallalakayem.*
Je chante une chanſon, *Naromankayem.*
Il eſt amoureus d'elle, il la careſſe, *Ichoatoatitao.*
Baiſe-moy, *Chouba nioumoulougou.*
Je veus eſtre nommé: nomme moy, *Yetiklée yatek.*
Il l'aime, *Kinchinti loné*, *Tibouinati.*
Il le hait, *Yerekati lonè.*
Querelle, *Liouëlébouli.*

Yvrognerie, *Liuëtimali.*
Frappe, fouëtte, *Baikoaba.*
Fouët, *Abaïchaglé.*
Bats-le, *Apparabaë.*
Egratigne, *Kiomba.*
Tuë le, *Chiouïbaë.*
Il ſe porte bien, *Atouattienli.*
Il eſt malade, *Nanégaëti.*
Nannêteïti.
Maladie, *Anek.*
Je m'a deſorcelé, *Naraliatina.*
Je me vengeray, *Nibanébouïbatina.*
Vengeance, *Nayouibanabouli.*
Il l'a mordu, *Kerrélialo.*
Il eſt bleſſé, *Niboukabouäli.*
Il vit encore, H. *Nouloukeïli*, F. *Kakékeïli.*
La vie, *Lakákechoni.*
Il eſt mort, H. *Aouééli*, *Nikotamainali*, F. *Hilaali.*
La mort, *Lalouëne.*
Enterre le; ce qui ne ſe dit pas ſeulement de l'homme, mais en général de tout ce que l'on met en terre, comme d'une plante, *Bonambaë.*
Enterrement, *Tonamouli.*

V. MENAGE. & TRAFIC.

UN Village, *Authe.*
Une maiſon publique, *Karbet.*
Une maiſon, H. *Toubana*; F. *Touhonoko.*
Un appenty, un couvert, ou un auvent, *Aïoupa.*
Un Jardin, *Maïna.*
Mon jardin, H. *Imaïnali*, F. *Nichali.*
Foſſe à manioc, *Tomonak.*
Le toict, *Toubana ora.* Proprement, *Couverture de maiſon* ou *de caſe.*
Muraille ou paliſſade, *Koúrara.*
Plancher. Ils n'en ont point.
Planche, *Iboutou.*
Porte, *Béna.*
Fenétre, *Toullepen*, proprement, *un trou.*
Lict, H. *Amak* & *Akat*, F. *Nékera.*
Table, *Matóutou.*
Siége, *Halaheu.*
Cage, *Tonoulou-banna.*
Vaiſſeau, *Takaë.* Ce qui s'applique à tout.
Vaiſſelle de calabaſſe, *Couï.*
Moitié de Couï qui ſert de plat, *Tauba.* Ce mot ſignifie proprement un *coſté.*
Taſſe à boire, *Ritta.*
Verre, flaçon, bouteille, *boutella*, de l'Eſpagnol.
Gril de bois, que d'autres Sauvages appellent Boucan, *Toula.*
Pot de fer, ou marmite, *touraë.*
Pot de terre, *Taumali akaë*, & *Canary.*
Chandelier, ou ce qui tient quel-

quelque choſe, *Taketaklé.*
Chandelle, lampe, flambeau, *Touli*, c'eſt du ſandal qui rend une gomme.
Mouchette, *Tachackoutaglé.*
Hameçon, *Keouë.*
Aiguilles, *Akoucha.*
Epingle, *Alopholer.*
Coffre, *Arka.*
Hotte, *Aláouäta, Catoli.*
Tamis, pour paſſer la farine du Manioc, & pour couler le Ouïcou, *Hibichet.*
Fine farine de Manioc, *Mouchache.*
Viande, chair *Tékeric.*
Du roty, *Aribelet, Achérouti.*
Une ſauſſe, *Taomali*, ou *Taumali*
Un hachis, *Nátara.*
Un feſtin, *Nátoni, Laupali, Eletoak.*
Du poiſon, H. *Tiboukoulou*, F. *Tibaukoura.*
Marchandiſe, *Eberitina.*
Marchand, *Baouänemoukou.*
Piraugue, ou grand vaiſſeau de Sauvages, *Canaouä.*
Petit vaiſſeau de Sauvages, que nous appellons Canot, *Couliala.*
Navire, *Kanabire.* Cela vient ſans doute de notre mot François.
Corde, *Ibitarrou.*
Cable, *Kaboya.* C'eſt un mot qui ſent le baragoin & qu'ils ont formé, ſans doute, depuis qu'ils ont frequenté avec les étrangers; comme quelques uns des ſuivans.
Ancre, *Tichibani* & *Ankourou-te.*
Couteau, *Couchique.*
Ciſeaus, *Chirachi.*
Beaucoup, *Mouche.* Mot du langage corrompu.
Dix, *Chonnoúcabo raïm*, c'eſt à dire, *tous les doits de la main.*
Vint, *Chonnoucabo raim. Chonnougouci raïm*, c'eſt à dire, *tous les doits de la main. & tous les orteils des pieds:* Ils ne ſavent pas conter plus avant.
Voila ton lict, *bouëkra.*
Voila ton manger, *En yérébali.*
Voila ton bruvage, *en batoni.*
Grand mercy, *Tao.*
Ouy, *Anhan.*
Non, *Ouä.*
Demain, *Alouka.*
Bon jour, *Mabouë.*
Adieu, *Huichan.*

VI. ORNEMENS. & ARMES.

BAbioles ou bagatelles en general, *Cacones.*
Couronne, *Tiamataboni.*
Bague, *Toukábouri.*
Collier, *Eneka,*
Mon collier, *Yenekali.*
Bracelet, *Noúrnari.*

Pendant d'oreille, *Narikaëla.*

Ceinture, *Ieconti*, ou *Niranvary.*

Brodequin, *Tichepoulou.*

Peigne de France, *baïna.* C'eſt nôtre mot en Baragoin.

Peigne de roſeaus, *bouléra.*

Mouchoir, *Naïnraglé.*

Miroir, *Chibouchi.*

Epée, *Echoubára.*

Arquebuſe, mouſquet, *Rakábouchou.*

Piſtolet, *Rakábouchou raeu.* Proprement, *petite arquebuſe*, ou *petit mouſquet.*

Canon, *Kaloon.*

Pique, Halebarde, *Ranicha.*

La pointe, H. *Lichibau*, F. *Laboulougou.*

Le milieu, *Lírana.*

Le bout, *Tíona.*

Un arc, H. *Oullaba*, F. *Chimala.* Ces deus mots ſignifient auſſi un *Arbre.*

La corde de l'arc, *Ibitarrou.*

Des fléches, *Alouäni*, *bouleouä*, *Hippé.*

Maſſuë d'armes, dont les Sauvages ſe ſervent dans leurs combats au lieu d'épée, *bouttou.*

VII. ANIMAUS: de terre, d'eau, ET D'AIR.

CHien, *Anly:* Chienne, *Ouëllé anly.* Proprement, *femelle de chien.*

Pourceau, *bouïrokou.* Ils le nomment quelquefois auſſi, *Coincoin.*

Guenon, ou barbuë, *Alouäta.*

Tortuë, *Catallou:* & en Baragoin, *Tortille.*

Gros lezard, *Ouâyamaka*, c'eſt le même que d'autres Indiens appellent *Iganas.*

Petit lezard, ou Gobe mouche, *Oulleouma.*

Rat, *Karattoni.*

Chat, *Méchou.*

Soldat ou eſcargot, *Makeré.*

Fourmis, *Hague.*

Araignée, *Koulaëlé.*

Serpent, *Héhué.*

Couleuvre, *Couloubéra.* De l'Eſagnol.

Scorpion, *Akourou.*

Poiſſon, *Authe.* Et en langage corrompu, *Pisket.*

Coquillage, Vignotage. Ils diſent le poiſſon, & ils ajoutent, *Ora*; Comme qui diroit, *la coque*, ou *la couverture du poiſſon.* Ainſi, *Ouattabo-*

tabouï ora, c'eſt ce que nous apellons communément un *Lambis*.

Mouſquite, ou eſpece de moucheron, *Aëtera*.

Autre eſpéce de moucherons, nommez communément *Maringoins*, & connus ſous ce nom-là, *Malü Kalábala*. Qui ont les pieds blancs.

Mouche, *Huërê-huëré*.

Mouche luiſante, *Cogouyou*, cela ſe rapporte au *Cocuyos* d'autres Indiens.

Oiſeau, *Tónoulou*.

Coq-d'Inde, *Ouekelli pikaka*.

Poule d'Inde, *Ouëllé pikaka*.

Poule commune, *Kayou*.

Canne, *Kanarou*.

Oiſon, *Iriria*.

Perroquet, *Koulélhuec*.

Pigeon, *Ouäkoukouä*.

Tourte, *Oulleou*.

Perdrix, *Ouällami*.

Plume, *Toubanna*. C'eſt auſſi une feüille.

Aile, ou bras, *Tarreunâ*.

Bec, ou bouche, *Tiouma*.

Pied ou patte, *Tôugouti*.

VIII. ARBRES & PLANTES.

ARbre, *Huëhuë*.

Plante, *Ninänteli*.

Fleur, *Illehuë*.

Fruit, ou graine, *Tün*.

Feüille, *Toubanna*. C'eſt auſſi une *plume*.

Branche, *Touribouri*.

Epine, ſcion, *Huëhuë you*. Proprement, *le poil de l'arbre*, ou, *Huéhué akou* : comme ſi vous diſiez, *Les yeus de l'arbre*.

Une Foreſt, *Arabou*.

Figues, *Backôukou*.

Ils nomment les Oranges & les Citrons comme nous, parce que ces fruits leur ſont venus de l'Europe.

Caſſier, ou Canificier, *Malimali*.

Cotton, *Manöulou*.

Cottonier, *Monöulou akecha*.

Raiſinier, *Ouliem*.

Raquette, fruit ainſi nommé par les François, *Batta*.

Gros chardon, nommé Torche ou Cierge, *Akoulerou*.

Tabac, *Youli*.

Melon, *Battia*.

Pois ou féve, *Manconti*.

Canne, ou roſeau, en général, *Mamboulou*, *Tikasket*.

Canne de Sucre, *Kaniche*.

Jus de Cannes, ou vin de Cannes, *Kanichira*.

Sucre, *Choucre*. C'eſt nôtre mot même, en Baragoin.

Une herbe, *Kalao*.

Racine à manger, *Torolé*.

IX. CHOSES ELEmentairés & inanimées.

LE Ciel, & une Nueë, *Oubékou.*
Nuage blanc, *Allirou.*
Nuage noir, *Ouällion.*
Brouillart, *Kemerei.*
Etoille, *Ouäloukouma.*
Soleil, H. *Huyeyou*, F. *Káchi.*
Lune, H. *Nonum*, ce qui ſignifie auſſi la terre, F. *Kati.*
Journée, *Lihuyeouli.*
Clarté & reſplendeur, *Lalloukone.*
Lumiere, *Laguenani.*
Nuit, *Ariáboù.*
Ténébres, *bourreli.*
Il eſt jour, *Haloukaali.*
Il eſt nuit, *boureokaali.*
Air, *Naouäraglé.*
Vent, *bebeité*, il ſignifie auſſi *l'air* quelquefois.
Feu, *Ouättou.*
Cendre, *balliſſi.*
Pluye, *Konôboui.*
Greſle, glace, neige. Ils ne les connoiſſent pas.
Hyver, leur eſt inconnu tout de même.
Eté, *Liromouli.*
Le froid, *Lamoyenli.*
Le chaud, *Loubacha.*
Le beau-tems, *Ieromonmééli* ils l'appellent auſſi du nom de l'Eté.
Il fait beau-tems, *Hueôumeti.*
Il fait mauvais-tẽs, *Yeheuméti.*
Tonnerre, *Ouälou ouyoulou.*
Le bruit du tonnerre, *Tirguetenni.*
Tempeſte, *Youällou, bointara, Ourogan:* qui eſt le nom le plus commun.
Arc-en-ciel, *Alamoulou*, ou *Youlôuca*; comme qui diroit, *plume*, ou *pannache de Dieu.*
Une montagne, *Ouëbo.*
Une vallée, *Taralironne.*
Le montant, *Tagreguin.*
Une plaine, *Liromonobou.*
Eau, riviére, *Tôna.*
Etang, *Taônaba.*
Source, fontaine, *Taboulikani.*
Puits, *Chiekáti.*
Ruiſſeau, *Tipouliri.*
Mer, H. *Balanna*, F. *Balaouâ.*
Terre, H. *Nonum.* Cela ſignifie auſſi la Lune, F. *Monä.*
Excrément, *Itika.*
Sable, *Sáccao.*
Chemin, *Ema.*
Pierre, *Tébou.*
Rocher, *Emétali.*
Ile; *Oubao.*
Terre ferme, ou Continent, *balouë.*
Du bois, *Huéhué*, il ſignifie auſſi un *Arbre.*
Du fer, *Crábou.*
De l'or & de l'argent, *boulâta.*
De l'airin, *Tialapirou.*
Du letton, *Kaouanam.*
Un trou, *Toullepen*, cela ſignifie auſſi une *fenêtre.*
Une rade, *beya*, c'eſt le mot de *baye* un peu changé.

X. CHO-

X. CHOSES SPIRITUELLES, ou de Religion.

L'Ame eſt exprimée par le même mot qui ſignifie le *cœur*. Voyez au titre des parties du corps humain.

Un Eſprit, H. *Akamboüe*, F. *Opoyem*. Ces noms ſont generaus. C'eſt pourquoy ils s'appliquent parfois à l'Eſprit de l'homme. Mais ils ſont donnez en particulier aus bons eſprits; au moins que les Caraïbes eſtiment tels, & qui leur tiennent lieu de Dieus.

Bon eſprit, qu'ils tiennent pour une Divinité, & dont chacun d'eus a le ſien pour ſon Dieu en particulier, eſt auſſi nommé, *Icheïri*, qui eſt le mot des hommes; & *Chemün*, qui eſt celuy des femmes, & dont le pluriel eſt *Chemignum*. De ſorte que ces mots répondent à celuy de *Dieu*, & des *Dieus*.

Mon bon eſprit, ou, mon Dieu, H. *Icheïrikou*, F. *Néchèmérakou*.

Eſprit malin, ou Diable. Hommes & femmes l'appellent, *Maboya*, comme prononcent tous nos François: Mais les Caraïbes prononcent icy le B. un peu à l'Allemande, comme ſi nous écrivions, *Mopoya*.

Ils donnent auſſi le nom de *Maboya* à de certains champignons, & à de certaines plantes de mauvaiſe odeur.

Le Diable ou l'eſprit malin eſt icy: Sauvons nous crainte de luy, *Maboya Kayeu-eu: Kaima loari*. Ils ont accoutumé de dire cela, lors qu'ils ſentẽt une mauvaiſe odeur.

Offrandes qu'ils font aus faus Dieus, ou aus Demons, *Anacri*.

Invocation, priere, ceremonie, adoration. Ils ne ſavent ce que c'eſt.

FIN.

TABLE

TABLE
DES CHAPITRES
&
DES ARTICLES,
Du premier Livre de cette Hiſtoire des Antilles.

CHAPITRE PREMIER.

DE la ſituation des Antilles en general : de la Temperature de l'air ; de la nature du païs & des Peuples qui y habitent. pag 1

CHAPITRE II.

De chacune des Antilles en particulier. pag. 7

Article premier, de l'Ile de *Tabago.* 7
Article ſecond, de l'Ile de la *Grenade.* 23
Article troiſiéme, de l'Ile de *Bekia.* 24
Article quatriéme, de l'Ile de *Saint Vincent.* 24
Article cinquiéme, de l'Ile de *la Barboude.* 25
Article ſixiéme, de l'Ile de *Sainte Lucie.* 27
Article ſettiéme, de l'Ile de *la Martinique.* 28

CHAPITRE III.

Des Iles Antilles qui s'étendent vers le Nord. pag. 35

Article premier, de l'Ile de *la Dominique.* 35
Article ſecond, de l'Ile de *Marigalante.* 37
Article troiſiéme, des Iles des *Saintes & des Oiſeaux.* 38
Article quatriéme, de l'Ile de *la Deſirade.* 38
Article cinquiéme, de l'Ile de *la Gardeloupe.* 39
Article ſixiéme, de l'Ile *d'Antigoa.* 42
Article ſettiéme, de l'Ile de *Mont-ſerrat.* 42
Article huitiéme, de l'Ile de *la Barbade*, & de *la Redonde.* 43
Article neufiéme, de l'Ile de *Nieves.* 44

CHA-

CHAPITRE IV.

De l'Ile de Saint Chriſtofle en particulier. pag. 45

CHAPITRE V.

Des Iles de deſſous le Vent. pag. 56

Article premier de l'Ile de *Saint Euſtache.* pag. 56
Article ſecond, de l'Ile de *Saint Bartelemy.* 58
Article troiſiéme, de l'Ile de *Saba.* 58
Article quatriéme, de l'Ile de *Saint Martin.* 59
Article cinquiéme, de l'Ile de *l'Anguille.* 60
Article ſixiéme, des Iles de *Sombrere, d'Anegade & des Vierges.* 61
Article ſettiéme, de l'Ile de *Sainte Croix.* 61

CHAPITRE VI.

Des Arbres qui croiſſent en ces Iles dont on peut manger le fruit. pag. 62

Article premier, *Des Orangers, Grenadiers, & Citroniers.* 63
Article ſecond, *Du Goyavier.* 64
Article troiſiéme, *Du Papayer.* 65
Article quatriéme, *Du Momin.* 67
Article cinquiéme, *Du Iunipa.* 69
Article ſixiéme, *Du Raiſinier.* 71
Article ſettiéme, *De l'Acajou.* 72
Article huitiéme, *Des prunes d'Icaque.* 74
Article neufiéme, *Des Prunes de Monbain.* 75
Article dixiéme, *Du Courbary.* 75
Article onziéme, *Du Figuier d'Inde.* 76
Article douziéme, *Du Cormier.* 77
Article treiziéme, *Du Palmiſte Epineus.* 77
Article quatorziéme, *Du Palmiſte franc.* 78
Article quinziéme, *Du Latanier.* 81
Article ſeiziéme, *Du Cocos.* 82
Article dixſettiéme, *Du Cacao.* 84

CHAPITRE VII.

Des Arbres qui ſont propres a bâtir : où qui ſervent à la Menuyſerie : ou à la Teinture. pag. 86

Article premier, *De deus ſortes d'Acajou.* 86
Article ſecond, *De l'Acomas.* 87
Article troiſiéme, *Du bois de Roſe.* 88
Article quatriéme, *Du bois d'Inde.* 89
Article cinquiéme, *De pluſieurs bois rouges qui ſont propres à bâtir, & des bois de fer.* 90
Article ſixiéme, *De pluſieurs Arbres dont le bois eſt propre à la Teinture.* 91
Article ſettiéme, *Du Roucou.* 92

CHAPITRE VIII.

Des Arbres qui ſont utiles à la Medecine. Et de quelques autres dont les Habitans des Antilles peuvent tirer de grands avantages. 94

Article premier, *Du Caſſier ou Canificier.* 95
Article ſecond, *Des Nois de Medecine.* 97
Article troiſiéme, *Du bois de Canelle.* 98
Article quatriéme, *Du Cottonnier.* 99
Article cinquiéme, *Du Savonnier.* 100
Article ſixiéme, *Du Paretuvier.* 100
Article ſettiéme, *Du Calebaſſier.* 101
Article huitiéme, *Du Mahot.* 103

CHAPITRE IX.

Des Arbriſſeaus du païs qui portent des fruits, ou qui pouſſent des racines qui ſont propres à la nourriture des Habitans, ou qui ſervent à d'autres uſages. pag. 104

Article premier, *Du Manioc.* 104
Article ſecond, *Du Ricinus ou Palma Chriſti.* 106
Article troiſiéme, *Des Bananiers & Figuiers.* 107

Article quatriéme, *Du bois de Coral.* 110
Article cinquiéme, *Du Iaſmin & du bois de chandelle.* 119

CHAPITRE X.

Des Plantes, Herbages, & Racines de la terres de Antilles. 111

Article premier, *De trois ſorte de Pyman.* 111
Article ſecond, *Du Tabac.* 113
Article troiſiéme, *De l'Indigo.* 114
Article quatriéme, *Du Gingembre.* 115
Article cinquiéme, *Des Patates.* 116
Article ſixiéme, *De l'Ananas.* 118
Article ſettiéme, *Des Cannes de Sucre.* 122

CHAPITRE XI.

De quelques autres rares productions de la terre des Antilles, & de pluſieurs ſortes de legumes, & de Fleurs qui y croiſſent. pag. 123

Article premier, *Des Raquettes:* 124
Article ſecond, *Du Cierge.* 125
Article troiſiéme, *De pluſieurs ſorte de Lienes.* 125
Article quatriéme, *Des Herbes toujours vives.* 126
Article cinquiéme, *Des plantes ſenſibles.* 126
Article ſixiéme, *De pluſieurs ſortes de Pois:* 128
Article ſettiéme, *Des Féves & Faſeoles.* 129
Article huitiéme, *Des Plantes & Herbes qui peuvent avoir leur uſage en la Medecine ou au menage.* 130
Article neufiéme, *Des Melons d'eau.* 131
Article dixiéme, *Des Lys des Antilles.* 132
Article onziéme, *De deus ſortes de Fleurs de la Paſſion.* 133
Article douziéme, *De l'Herbe de Muſc.* 136

CHAPITRE XII.

De cinq ſortes de beſtes à quatre pieds, qu'on a trouvé dans ces Iles. pag. 137

Article premier, *De l'Opaſſum.* 137
Article ſecond, *Du Iavaris.* 138

Article troiſiéme, *Du Tatou.* 139
Article quatriéme, *De l'Agouty.* 139
Article cinquiéme, *Des Rats muſquez.* 140

CHAPITRE XIII.

Des Reptiles qui ſe voyent en ces Iles. pag. 142

Article premier, *De pluſieurs eſpeces de Serpens & de Couleuvres.* 142
Article ſecond, *Des Lezars.* 144
Article troiſiéme, *Des Anolis.* 146
Article quatriéme, *Des Roquets.* 147
Article cinquiéme, *Des Mabouias.* 147
Article ſixiéme, *Des Goubes Mouches.* 148
Article ſettiéme, *Des Brochets de terre.* 149
Article huitiéme, *Des Scorpions & d'une autre eſpece de dangereus Reptiles.* 150

CHAPITRE XIV.

Des Inſectes qui ſont communs aus Antilles. pag. 152

Article premier, *Des Soldats & des Limaçons.* 152
Article ſecond, *Des Mouches Lumineuſes.* 154
Article troiſiéme, *Des Falanges.* 157
Article quatriéme, *Des Millepieds.* 159
Article cinquiéme, *Des Araignées.* 159
Article ſixiéme, *Du Tigre volant.* 160
Article ſettiéme, *Des Abeilles & de quelques autres Inſectes.* 161

CHAPITRE XV.

Des Oiſeaus les plus conſiderables des Antilles. pag. 163

Article premier, *Des Fregates.* 163
Article ſecond, *Des Fauves.* 164
Article troiſiéme, *Des Aigrettes & de pluſieurs autres Oiſeaus de Mer & de Riviere.* 165
Article quatriéme, *Du Grand Goſier.* 165
Article cinquiéme, *Des Poules d'eau.* 166

Article ſixiéme, *Des Flammans.* 167
Article ſettiéme, *De l'Hirondelle de l'Amerique.* 168
Article huitiéme, *De pluſieurs Oiſeaus de Terre.* 169
Article neufiéme, *Des Arras.* 170
Article dixiéme, *Des Canides.* 171
Article onziéme, *Des Perroquets.* 173
Article douziéme, *Des Perriques.* 173
Article treiziéme, *Du Tremblo.* 174
Article quatorziéme, *Du Paſſereau de l'Amerique* 174
Article quinziéme, *De l'Aigle d'Orinoque.* 175
Article ſeiziéme, *Du Mansfeny.* 175
Article dixſettiéme, *Du Colibry.* 176

CHAPITRE XVI.

Des Poiſſons de la Mer, & des Rivieres des Antilles. pag. 183

Article premier, *Des Poiſſons volans.* 183
article ſecond, *Des Perroquets de Mer.* 185
article troiſiéme, *De la Dorade.* 186
article quatriéme, *De la Bonite.* 187
article cinquiéme, *De l'Aiguille de Mer.* 187
article ſixiéme, *De pluſieurs autres poiſſons de la Mer & des Rivieres.* 188

CHAPITRE XVII.

Des Monſtres Marins qui ſe trouvent en ces quartiers. pag. 190

article premier, *De l'Eſpadon.* 190
article ſecond, *Des Marſouïns.* 191
article troiſiéme, *Du Requiem.* 191
article quatriéme, *De la Remore.* 193
article cinquiéme, *Du Lamantin.* 194
article ſixiéme, *Des Baleines & autres Monſtres de Mer.* 195
article ſettiéme, *Des Diables de Mer.* 196
article huitiéme, *De la Becune.* 197
article neufiéme, *De la Becaſſe de Mer.* 198
article dixiéme, *De l'Heriſſon de Mer.* 198

CHAPITRE XVIII.

Deſcription particuliere d'une Licorne de Mer, qui s'échoua à la rade de l'Ile de la Tortuë en l'an 1644. *Avec un recit curieus par forme de comparaiſon & de digreſſion agreable, touchant pluſieurs belles & rares cornes, qu'on a apportées depuis peu du d'étroit de Davis : & de la qualité de la Terre, & des Mœurs des Peuples, qui y habitent.* pag. 200

CHAPITRE XIX.

Des Poiſſons couverts de Croutes Dures, au lieu de Peau, & d'écailles : de pluſieurs rares Coquillages : & de quelques autres belles productions de la Mer, qui ſe trouvent aus coſtes des Antilles. pag. 221

article premier, *Des Homars.* 222
article ſecond, *De l'Araignée de mer.* 222
article troiſiéme, *Des Cancres.* 223
article quatriéme, *Du Burgau.* 223
article cinquiéme, *Du Caſque.* 224
article ſixiéme, *Du Lambis.* 224
article ſettiéme, *Des Porcelaines.* 225
article huitiéme, *Des Cornets de Mer.* 226
article neufiéme, *Des Nacres de Perles.* 227
article dixiéme, *De pluſieurs autres ſortes de Coquillages.* 229
article onziéme, *D'un Coquillage couvert de notes de muſique.* 230
article douziéme, *Des Pierres aus yeux.* 231
article treiziéme, *Des Pommes de Mer.* 233
article quatorziéme, *Des Etoiles de Mer.* 233

arti-

article quinziéme, *Des Arbres de Mer.* 234
article ſeiziéme, *Des Pannaches de Mer.* 234

CHAPITRE XX.

De l'Ambre-gris : de ſon Origine & des marques de celuy qui eſt bon & ſans mélange. pag. 236

CHAPITRE XXI.

De quelques Animaux Amfibies qui ſont communs en ces Iles. pag. 241

article premier, *Du Crocodille.* 241
article ſecond, *Des Tortuës franches.* 245
article troiſiéme, *Des Tortuës qu'on appelle Caoüannes.* 248
article quatriéme, *Des Tortuës qu'on appelle Carets.* 248
article cinquiéme, *De la faſſon qu'on peſche les Tortuës, & tous les autres gros Poiſſons des Antilles.* 250
article ſixiéme, *Des Tortuës de terre & d'eau douce.* 251

CHAPITRE XXII.

Contenant les deſcriptions particulieres de pluſieurs ſortes de Crabes qui ſe trouvent communement ſur la terre des Antilles. pag. 253

article premier, *Des Crabes qu'on nomme Tourlourou.* 253
article ſecond, *Des Crabes blanches.* 254
article troiſiéme, *Des Crabes peintes.* 254

CHAPITRE XXIII.

Des Tonnerres : des Tremblemens de Terre ; & des Tempeſtes qui arrivent ſouvent en ces Iles. pag. 258

article premier, *Des Tonnerres.* 259
article ſecond, *Des Tremblemens de Terre.* 259
article troiſiéme, *D'une Tempeſte que les Inſulaires appellent Ouragan* 259

CHAPITRE XXIV.

De quelques autres incommoditéz du païs, & des remedes qu'on y peut apporter. pag. 265

article premier, *Des Mouſtiques, & des Maringoins.* 265
article ſecond, *Des Gueſpes & des Scorpions.* 266
article troiſiéme, *Des Arbres de Mancenille.* 267
article quatriéme, *Des Pous de bois.* 270
article cinquiéme, *Des Ravets.* 271
article ſixiéme, *Des Chiques.* 272
article ſettiéme, *Remedes contre la morſure des Serpens venimeus, & contre les autres poiſons tant de la terre que de la mer des Antilles.* 274
article huitiéme, *De l'Ecume de mer.* 277
article neufiéme, *Des Rats qui ſont commun en ces Iles:* 277

TABLE

Des Chapitres du ſecond Livre de cette Hiſtoire.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Etabliſſement des Habitans Etrangers dans les Iles de Saint Chriſtofle, de Niéves, de la Gardeloupe, de la Martinique, & autres Iles Antilles. pag. 281

CHAPITRE II.

De l'Etabliſſement des François dans les Iles de Saint Bartelemy, de Saint Martin, & de Sainte Croix. 300

CHAPITRE III.

De l'affermiſſement de la Colonie Françoiſe de la Gardeloupe, par la paix qui fut faite avec les Caraïbes de la Dominique, en l'an 1640. 311

CHAPITRE IV.

Du Trafic & des occupations des Habitans Etrangers du païs: Et premierement de la culture & de la preparation du Tabac. 323

CHAPITRE V.

De la maniere de faire le Sucre, & de preparer le Gingembre, l'Indigo & le Cotton. 331

CHAPITRE VI.

Des Emplois les plus honorables des Habitans Etrangers des Antilles: de leurs Eſclaves, & de leur Gouvernement. 338

CHAPITRE VII.

De l'Origine des Caraïbes Habitans naturels du Païs. 344

CHAPITRE VIII.

Digreſſion contenant un Abregé de l'Hiſtoire Naturelle & Morale du Païs des Apalachites. pag. 373

Article premier, *De l'étenduë & de la nature du Païs des Apalachites.* 374
Article ſecond, *De pluſieurs rares ſingularitez, qui ſe trouvent dans les Provinces des Apalachites.* 378
Article troiſiéme, *Du Corps des Apalachites, & de leurs Vétemens.* 388
Article quatriéme, *De l'Origine des Apalachites & de leur langage.* 393
Article cinquiéme, *Des Villes, & des Villages des Apalachites, de leurs maiſons & de leurs meubles* 395
Article ſixiéme, *Des mœurs des Apalachites.* 400
Article ſettiéme, *Des Ocupations ordinaires des Apalachites.* 404
Article huitiéme, *De la Police des Apalachites.* 406
Article neufiéme, *Des Guerres des Apalachites.* 410
Article dixiéme, *De la Religion ancienne des Apalachites.* 412
Article onziéme, *Comment les Apalachites ont eu connoiſſance de la Religion Chreſtienne.* 419
Article douziéme, *Des Mariages des Apalachites, de l'education de leurs enfans, & des maladies ausquelles ils ſont ſujets, & des remedes dont ils ſe ſervent.* 427
Article treiziéme, *De l'âge des Apalachites, de leur mort, & de leurs enterremens.* 431

CHAPITRE IX.

Du Corps des Caraïbes & de leurs Ornemens. 435

CHAPITRE X.

Remarques ſur la langue des Caraïbes. 447

CHAPITRE XI.

Du Naturel des Caraïbes, & de leurs mœurs. 455

CHA-

CHAPITRE XII.

De la ſimplicité naturelle des Caraïbes. pag. 463

CHAPITRE XIII.

De ce qu'on peut nommer Religion parmy les Caraïbes. 468

CHAPITRE XIV.

Continuation de ce qu'on peut appeller Religion parmy les Caraïbes : de quelques unes de leurs Traditions : & du ſentiment qu'ils ont de l'immortalité de l'ame. 478

CHAPITRE XV.

Des Habitations & du Ménage des Caraïbes. 488

CHAPITRE XVI.

Des Repas ordinaires des Caraïbes. 496

CHAPITRE XVII.

Des Occupations & des Divertiſſemens des Caraïbes. 505

CHAPITRE XVIII.

Du Traittement que les Caraïbes font à ceux qui les vont viſiter. 512

CHAPITRE XIX.

De ce qui tient lieu de Police chez les Caraïbes. 518

CHAPITRE XX.

Des Guerres des Caraïbes. 524

CHAPITRE XXI.

Du Traittement que les Caraïbes font à leurs priſonniers de guerre. 536

CHAPITRE XXII.

Des Mariages des Caraïbes. 544

CHAPITRE XXIII.

De la Naiſſance & de l'Education des Enfans des Caraïbes. 550

CHAPITRE XXIV.

De l'Age ordinaire des Caraïbes, de leurs maladies, des Remedes dont ils ſe ſervent pour recouvrer la ſanté, de leur mort, & de leurs funerailles. 558

Fin de la Table des Chapitres de cette Hiſtoire.